UNIVERSITÉ DE RABAT

FACULTÉ DES LETTRES

HESPÉRIS TAMUDA

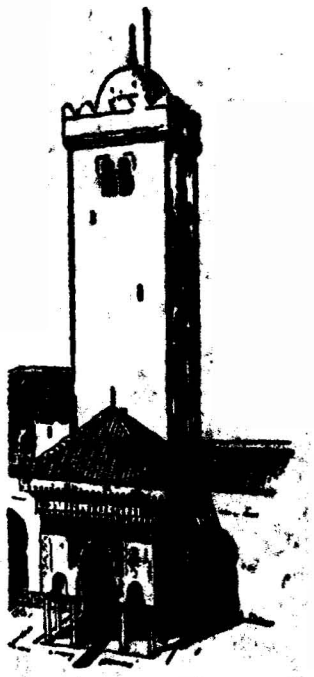

VOL. I 1. FASC.

ÉDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES

22, RUE DU BÉARN, RABAT

1960

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA publiée par la section de recherche de la Faculté des Lettres, est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît annuellement en trois fascicules simples. Chaque fascicule comprend, en principe, des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Une revue bibliographique périodique concernant tout ce qui est publié sur le Maroc, complète pour le lecteur le tableau des résultats de l'enquête scientifique dont ce pays est l'objet de la part des savants de toutes les disciplines.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus), s'adresser, provisoirement, pour les articles en français, au **Secrétariat des Publications, Faculté des Lettres, Rabat** ; pour les articles en espagnol, à M. le Directeur adjoint de l'**Institut Moulay el-Hasan, Tétouan** ; pour les articles en une langue autre que le français et l'espagnol, s'adresser indifféremment à l'un des deux secrétariats.

La **Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat** est chargée des ÉCHANGES.

Les demandes d'ABONNEMENTS et d'ACHATS doivent être adressées à l'**Imprimerie de l'Agdal, 22, rue du Béarn, Rabat.**

* * *

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HEPERIS-TAMUDA, publicada por la sección de investigaciones de la Facultad de Letras, está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletín del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece anualmente en tres fascículos. Cada fascículo comprende, en principio, artículos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Una revista biliográfica periódica, que recoja todo lo que se haya publicado acerca de Marruecos, completa para el lector el cuadro de los resultados de la investigación científica de que es objeto este país por parte de los especialistas de las distintas materias.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, seperatas, peticiones de reseñas), la correspondencia deberá dirigirse, provisionalmente, para los artículos en francés, al **Secretariado de Publicaciones, Facultad de Letras, Rabat** ; para los artículos en castellano, al Sr. Director adjunto del **Instituto Muley el-Hasan, Tetuán** ; y para los artículos en lengua distinta al francés y al español, la correspondencia podrá dirigirse indistintamente a cualquiera de las dos secretarías indicadas.

La **Biblioteca de la Facultad de Letras de Rabat** tiene a su cargo los intercambios.

Los pedidos de SUSCRIPCIÓN y COMPRA deben dirigirse a la **Imprimerie de l'Agdal, 22, rue du Béarn, Rabat.**

* * *

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas de Estudios Arabes de Madrid y Granada.

	Dirhams *	Dollars Dólares
Prix de l'abonnement — Precio de suscripción anual :		
Maroc, Espagne, France — Marruecos, España y Francia	30	6
Autres pays — Demás países	35	7
Prix du fascicule — Precio del fascículo suelto :		
Maroc, Espagne, France — Marruecos, España y Francia	12	
Autres pays — Demás países	13	2 ½

* 1 dirham = 100 francs marocains anciens.

HESPÉRIS TAMUDA

Vol. I. - Fasc. I. *1960*

SOMMAIRE - SUMARIO

ARTICLES — ARTÍCULOS :

Rachel ARIÉ. — *Traduction annotée et commentée des traités de ḥisba d'Ibn ʿAbd al-Raʾūf et de ʿUmar al-Garsīfī* 5

Jacques CAILLÉ. — *Ambassades et missions marocaines en France* . 39

Guillermo GUASTAVINO GALLENT. — *De la vida militar oranesa en 1631* 85

Francisco J. SUAREZ. — *Las* myrmosa *de Marruecos* 111

***

COMMUNICATIONS — VARIA :

Raymond DURU. — *Une qasba des Aït Ouarrab* 143

Carlos POSAC MON. — *Datos para la arqueología musulmana de Ceuta* 157

***

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES — RESEÑAS BIBLIOGRÁFICAS

Géographie - Geografía. — BLAUDIN DE THÉ (Capitaine Bernard), *Essai de bibliographie du Sahara français et des régions avoisinantes* (G. Deverdun), p. 165. — Jean DESPOIS, *Le Djebel Amour (Algérie)* (R. Raynal), p. 166.

Histoire - Historia. — Guillermo GUASTAVINO GALLENT, *La acción española en los Archivos y Bibliotecas de la Zona Norte de Marruecos* (Dora Bacaicoa Arnaiz), p. 167. — J.F.P. HOPKINS, *Medieval Muslim Government in Barbary, until the sixth century of the Hijra* (Ambrosio Huici Miranda), p. 170. — M. TARRADELL, « *Lixus* ».*Historia de la Ciudad. Guía de las ruinas y de la Sección de Lixus del Museo Arqueológico de Tetuán* (J. Maluquer de Motes), p. 171.

Islam. — *Miscelánea de estudios árabes y hebraicos* (Mariano Arribas Palau), p. 173. — Raymond CHARLES, *L'âme musulmane* (Elie Tapiéro), p. 177.

Langue et littérature - Lengua y literatura. — Ahmed DJEDOU, *L'élevage du mouton dans la région de Bou-Saada* (L. Brunot), p. 181. — Daniel FERRÉ, *Lexique français-marocain* (L. Brunot), p. 182. — Henri FLEISCH, s.j., *Majhūra, mahmūsa, examen critique* (L. Brunot), p 182). — E. PANETTA, *Vocabolario e fraseologia di Bengasi* (L. Brunot), p. 183.

*
* *

Información cultural de Marruecos 185

N.B. — Por dificultades tipográficas nos vemos obligados a transcribir la letra « ج » en la forma « dj », apartándonos de la transcripción adoptada por la Escuela de Estudios Arabes de Madrid y Granada, a la cual ajustaremos la transcripción de las palabras árabes tan pronto se puedan superar las actuales dificultades.

TRADUCTION ANNOTÉE ET COMMENTÉE DES TRAITÉS DE *ḤISBA* D'IBN ᶜABD AL-RA'ŪF ET DE ᶜUMAR AL-GARSĪFĪ

A mon père.

INTRODUCTION

Les deux traités dont nous présentons la traduction ont été édités au Caire en 1955 par le regretté E. Lévi-Provençal sous le titre suivant : *Documents arabes inédits sur la vie sociale et économique en Occident musulman au Moyen-Age*. Ils viennent à la suite du traité d'Ibn ᶜAbdūn dont la traduction française, due à E. Lévi-Provençal, a paru en 1934 sous le titre *Séville musulmane au début du* XIIe *siècle* et, comme celui-ci, sont des manuels à l'usage du *muḥtasib*, ce fonctionnaire qui, dans la cité musulmane médiévale, était chargé de la surveillance des marchés et de la police des mœurs. Nous ne retracerons ni les origines, souvent confuses (1), ni l'évolution de cette institution semi-religieuse, semi-laïque qu'est la *ḥisba* dans l'Orient et l'Occident musulmans et que la science orientaliste a maintes fois décrites depuis le jour où le D. W. Bernhauer eut le mérite d'attirer l'attention sur les quelques traités de *ḥisba* dont il avait eu connaissance (2). Nous ne rappellerons pas non plus les conditions

(1) Cf. à ce sujet GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Sur quelques ouvrages de ḥisba* dans *Journal asiatique*, 1938, 449-457, et c.r. du livre de E. TYAN, *Histoire de l'organisation judiciaire en pays d'Islam*, II, dans *Journal des Savants*, années 1946-1947, 123 ; art. de J. SAUVAGET dans le *Journal asiatique* de 1948, 309.

(2) Dans son Mémoire *sur les Institutions de police chez les Arabes* dans *Journal asiatique*, V^e série, XV *et* XVI, 1860-1861 ; E. LÉVI-PROVENÇAL, *Histoire de l'Espagne musulmane*, III, 149 sq., et R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Ḥafsides*, II, 143, 149, 215.

requises pour l'exercice de la *ḥisba*, les attributions du *muḥtasib* et ses rapports avec le cadi, tels que les théoriciens du droit musulmans les ont longuement analysés (3).

Sur la personnalité d'Ibn ʿAbd al-Raʾūf et sur celle de ʿUmar al-Garsīfī, auteurs respectifs de ces deux courts traités de *ḥisba*, il n'est pas possible d'apporter de précisions suffisantes. « Le premier », écrit E. Lévi-Provençal dans son avant-propos de l'édition du Caire, « semble en tout cas avoir été un Andalou d'une époque relativement ancienne, — le second, qui porte la nisba d'Āgarsīf ou Garsīf, aujourd'hui Guercif, au Maroc oriental — un Maġribin de la fin du Moyen-Age établi en Espagne. »

Le traité d'Ibn ʿAbd al-Raʾūf compte trente-sept chapitres d'intérêt inégal ; c'est principalement un traité mālikite. Ibn ʿAbd al-Raʾūf cite fréquemment Mālik, à l'appui de ses dires et fait de larges emprunts aux ouvrages de ses principaux disciples : l'Andalou Ibn Ḥabīb, auteur de la *Wāḍiḥa*, le juriste Ibn al-Qāsim qui répandit le mālikisme au Maghreb, les maîtres de la doctrine mālikite en Egypte, Aṣbaġ, Ašhab et Ibn Wahb. Ecrit sous l'empire de considérations religieuses, le traité d'Ibn ʿAbd al-Raʾūf débute, comme le manuel hispanique du *muḥtasib* de Malaga, al-Saqaṭī, et celui de l'Andalou Ibn ʿAbdūn, par un développement théorique sur le *taġyīr al-munkar*, la réforme des mœurs, qu'il incombe à tout musulman de pratiquer en vertu de la prescription coranique qui consiste à ordonner le bien et à interdire le mal. Il appartiendra donc au *muḥtasib*, magistrat investi d'une charge religieuse, d'exercer un rigoureux contrôle sur les manifestations publiques du culte islamique : Prière rituelle et Prière du Vendredi, d'interdire le négoce après l'appel à la prière et de faire respecter les autres piliers de la foi musulmane que sont le jeûne et la *zakāt*. Mālikite, le traité d'Ibn ʿAbd al-Raʾūf l'est surtout dans les pages consacrées à la surveillance des funérailles — cris et lamentations y sont sévèrement prohibés — et à celle du mariage. Dans ce chapitre, Ibn ʿAbd al-Raʾūf ne fait que réaffirmer, sans grande originalité, la position traditionnelle du rite mālikite pour ce qui est des conditions juridiques

(3) Al-Māwardī, dans les *Statuts gouvernementaux*, trad. Fagnan, 513 sq. ; al-Ġazālī, dans le tome II de l'*Iḥyā ʿUlūm al-Dīn*, 309-357.

du mariage, du régime matrimonial des époux et de l'aspect social de l'intitution. Le parfait *muḥtasib* a, selon Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, le devoir de surveiller les fondations pieuses qui ne doivent pas être détournées de leur affectation, les transactions en y interdisant l'usure selon la loi coranique.

La seconde partie du traité d'Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf mérite une lecture attentive en raison de la diversité dans la nomenclature des métiers que le *muḥtasib* a pour mission d'inspecter — Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf est à ce titre plus complet que le Sévillan Ibn ᶜAbdūn — et des indications précieuses qui nous sont fournies sur la vie urbaine en Espagne musulmane au Moyen-Age.

S'il n'est pas possible de situer l'emplacement des *sūq-s* dans la ville où vivait Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, l'activité économique de cette métropole est aisément reconstituée à travers le désordre dans lequel sont passés en revue professions nobles et métiers dégradants. En ce qui concerne le commerce de l'alimentation, la vigilance du *muḥtasib* devait s'exercer sur les courtiers en blé qui mélangeaient bonne et mauvaise farine, avaient tendance à fixer les prix du blé ; sur les boulangers et les fourniers qui devaient se conformer à des règles de propreté fort strictes, bien cuire le pain et ne pas frauder en matière de vente. Des sanctions étaient édictées à l'égard des laitiers qui coupaient le lait d'eau et ne nettoyaient pas leurs ustensiles. Aux bouchers, il était recommandé de ne pas mélanger viande grasse et viande maigre et de suivre, en matière d'abatage rituel des animaux, les règles traditionnelles telles que les avaient énoncées les disciples de Mālik. Les figues se vendaient dans des couffins et les fraudes étaient fréquentes ; aussi le *muḥtasib* avait-il pour tâche d'inspecter soigneusement les couffins pour qu'il n'y eût pas de fruits pourris à l'intérieur. Sa surveillance devait également s'exercer sur les poissonniers qui vendaient le poisson de la veille en même temps que le poisson frais, sur les frituriers qui employaient une mauvaise huile dans la friture du poisson, sur les restaurateurs qui accommodaient les restes de viandes, sur les marchands de beignets au fromage, sur les préparateurs de *ḥarīsa*, ce mets si populaire sur tout le territoire d'al-Andalus ; à ces derniers, il était prescrit, ainsi qu'aux vendeurs d'huile, de beurre et de miel, de ne pas frelater les produits qu'ils utilisaient. Une honnêteté scupuleuse était pareil-

lement exigée des membres des autres corps de métiers : artisans tels que nattiers, peaussiers et fabricants de chaussures auxquels le *muḥtasib* recommandait d'apporter un soin extrême dans leurs travaux, pelletiers, tisseurs et fileurs de lin dont les fraudes et les malfaçons sont dénoncées tout au long de l'ouvrage. Aux marchands d'étoffes, il était interdit de donner aux tissus le cati qui ne laisse pas paraître les trous et aux marchands d'épices de frelater le musc et le safran, entre autres produits.

C'est au *muḥtasib* qu'il appartenait d'examiner les poids et mesures dont se servaient les marchands détaillants et d'apposer son estampille sur les étalons qu'ils utilisaient. Comme l'édile romain, le *muḥtasib* andalou devait assurer la police des endroits publics et Ibn ʿAbd al-Raʾūf le chargeait de veiller à ce que les deux sexes y fussent rigoureusement séparés. A travers les dernières pages de ce traité, c'est l'atmosphère grouillante d'une cité musulmane médiévale qui revit : rues étroites où il était défendu de stationner aux porteurs de bois à brûler et aux maquignons, teinturiers qui étendaient leurs étoffes dans la grand-rue, nattiers qui jetaient leurs ordures dans les ruelles, conteurs de rues, bateleurs et prestidigitateurs qui ne songeaient qu'à extorquer de l'argent à des assistants crédules, enfin cette véritable Cour des Miracles que formaient faux malades et mendiants.

Le traité de ʿUmar al-Garsīfī, rédigé en une langue aussi pauvre que celle d'Ibn ʿAbd al-Raʾūf, diffère du précédent en ce qu'il est moins étroitement mālikite. De fréquentes citations sont empruntées à de célèbres jurisconsultes šāfiʿites et l'accent y est mis sur l'aspect moral de l'activité du *muḥtasib*, l'énumération des corps de métiers étant tout à fait limitée. Le *muḥtasib* devait interdire aux marchands de fixer les cours des denrées, appliquait aux délinquants des peines telles que la réprimande, l'expulsion du marché, l'interdiction de toute vente et de tout achat, la flagellation, voire la décollation, interdisait l'accès des demeures des particuliers aux devins, aux bouffons et aux diseurs de bonne aventure et veillait à la pureté des mœurs. Enfin, le traité d'al-Garsīfī comporte un long passage qui a le mérite de nous renseigner sur la condition des tributaires — juifs et chrétiens — laquelle n'était qu'esquissée dans le manuel de *ḥisba* d'Ibn ʿAbd al-Raʾūf.

Ces deux ouvrages constituent un document sur un aspect non négligable de l'étude de l'Occident musulman envisagée non plus sous l'angle de l'histoire purement « événementielle », mais à la lumière des faits économiques et sociaux.

*
* *

Nous adressons nos remerciements sincères à Monsieur Robert Brunschvig, Professeur à la Sorbonne, Directeur-adjoint à l'Institut d'Etudes Islamiques de l'Université de Paris, qui a bien voulu revoir ce travail et y apporter d'utiles corrections.

BIBLIOGRAPHIE

BAKRĪ : *Description de l'Afrique septentrionale,* éd. de Slane, Alger, 1911.

BEAUSSIER (M.) : *Dictionnaire arabe-français,* Alger, éd. 1931.

BERCHER (L.) : *Les délits et les peines de droit commun prévus par le Coran* (leur règlementation dans les rites malékite, šāfi^{c}ite et ḥanéfite). — Thèse. — Tunis, 1926.

BERCHER (L.) et SURDON (G.) : *Recueil de textes de Sociologie et de Droit public musulman contenus dans les « Prolégomènes » d'Ibn Ḫaldūn,* trad., Alger, 1951.

BERNHAUER (D^{r} W) : *Mémoire sur les Institutions de police chez les Arabes,* dans « Journal Asiatique », V^{e} série, XV et XVI, 1860-1861.

BERQUE (J.) : *Al-Ma^{c}dānī, Taḍmīn al-Ṣunnā^{c} (De la responsabilité civile de l'artisan),* trad., Alger, 1949, XXVII, 84 p.

BLACHÈRE (R.) : *Le Coran,* traduit de l'arabe, G.-P. Maisonneuve-Besson, 1957. [*Coran*] (1).

BOUSQUET (G.-H.) : *Al-Nawawī : Les quarante ḥadīṯs,* trad., 2e éd., Alger, 1951.

BROCKELMANN (C.) : *Geschichte der Arabischen Literatur,* Leyde, 1943-1949. [*GAL* I, II.]

BROCKELMANN (C.) : *Geschichte der Arabischen Literatur, Supplementband,* Leyde, 1937-1942. [S I, II, III.]

BRUNOT (L.) : *Textes arabes de Rabat,* I, Textes, transcription et traduction annotée, II Glossaire (Publication de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines), Paris, Geuthner, 1931-1952.

BRUNOT (L.) : *Noms de vêtements masculins à Rabat* (*Mélanges René-Basset* — Publication de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines), tome I, Paris, E. Leroux, 1923.

BRUNOT (L.) : *La cordonnerie indigène à Rabat* (*Hespéris,* année 1946, 3e-4e trimestre), Larose édit.

BRUNOT (L.) : *Noms de récipients à Rabat* (*Hespéris, 2e trimestre* 1921), 111-140.

BRUNSCHVIG (R.) : *La Berbérie orientale sous les Ḥafṣides des origines à la fin du* XVe *siècle,* Paris, A. Maisonneuve édit., 1940-1947 ; in-8°, 2 vols. [*Berbérie*]

BRUNSCHVIG (R.) : *Urbanisme médiéval et Droit musulman, Revue des Etudes Islamiques,* année 1947.

CHEIKHO (Père L.) : *Kitāb Nihāyat al-ruṭba fī ṭalab al-ḥisba,* dans *Al-Mašriq,* Beyrouth, 1907, X, 961-8 et 1079-86.

COLIN (G. S.) : *Chrestomatie marocaine,* 2e édit., Paris, A. Maisonneuve, 1951, in-8°, XI+255 p.

COLIN (G. S.) : *Un document nouveau sur l'arabe dialectal d'Occident au* XIIe *siècle* (*Hespéris,* XII, 1931), Paris, Larose.

COLIN (G. S.) et LÉVI-PROVENÇAL (E.) : *Un manuel hispanique de ḥisba : Traité d'Abū ^{c}Abd Allāh Muḥammad b. Abī Muḥammad al-Saqaṭī de Malaga sur la*

(1) Les abréviations employées dans les notes de la traduction sont données entre crochets.

surveillance des corporations et la répression des fraudes en Espagne musulmane, I, texte arabe, introduction, notes linguistiques et glossaire (Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, tome XXI, Paris, 1931. [*Un manuel hispanique de ḥisba*]

DECOURDEMANCHE (J.-A.) : *Traité pratique des poids et mesures chez les peuples anciens et les Arabes,* Paris, 1909.

DECOURDEMANCHE (J.-A.) : *Etude métrologique et numismatique sur les miṯqāls et les dirhems arabes,* Paris, 1908, 46 p.

DOZY (R.) : *Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes,* Amsterdam, 1845, in-8°, 444 p.

DOZY (R.) : *Recherches sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne pendant le Moyen-Age,* 3e édit., 2 vol., Leyde, 1881. [*Recherches*]

DOZY (R.) *Supplément aux dictionnaires arabes,* Leyde, 2e éd., 1927. [DOZY]

Encyclopédie de l'Islam, 1re édition [*E.I.*[1]] : les articles *Bazār,* I, 704, art. de Cl. Huart; *Cordoba,* I, 899-900, art. de C.F. Seybold ; *Ḥisba,* II, 337, art. de E.V. ZAMBAUR ; *Kaysarīya,* II, 700-701, art. de M. Streck ; *al-Kayrawān,* II, 686-689, art. de G. Yver ; *Maroc, III,* 326-3333 (Vie sociale et économique par E. Lévi-Provençal et G.S. Colin) ; *Muḥtasib,* III, 751, art. de R. Lévy ; *Nikāḥ,* III, 974-977, art. de J. Schacht ; *Sūk,* IV, 531-532, art. de Plessner ; *Tunis,* IV, 881-888, art. de R. Brunschvig ; *Tidjāra,* IV, 785-790.

Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition [*E.I.*[2]] : article *al-Andalus,* I, 1957, par G.S. Colin, J.D. Latham, E. Lévi-Provençal et L. Torres Balbás, pp. 501-519.

FAGNAN (E.) : *Addition aux dictionnaires arabes,* Alger, J. Carbonnel 1923, IX, 193 p.

ĠAZĀLĪ (AL-) : *Iḥyā' ᶜUlūm al-dīn,* éd. Caire, II, 309-357.

ĠAZĀLĪ (AL-) : *Le Livre des Bons Usages en matière de Mariage* (Extrait de l'*Iḥyā' ᶜUlūm al-dīn* ou *Vivification des Sciences de la Foi*), trad. L. Bercher et G.-H. Bousquet, Paris, G.-P. Maisonneuve, 1953.

Ibn Abī Zayd AL-QAYRAWĀNĪ : *La Risāla ou Epître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islām selon le rite mālikite,* trad. L. Bercher, Alger, 1951, 371 p. [*Risāla*]

Ibn FARḤŪN : *Kitāb al-Dībāj,* Caire, 1932, 462 p., in-4°, avec en marge Aḥmad Bābā, *Nayl al-Ibtihāj.* [*Dībāj*]

Ibn AL-ḤAJJ : *Al-Madḫal,* éd. Caire, 1348/1929.

Ibn ḤALDŪN : *Prolégomènes,* éd. Quatremère, I, 405-407 ; trad. de Slane, I, 458-460.

Ibn ḤALLIKĀN : *Wafayāt al-Aᶜyān wa-Anbā' al-Zamān,* éd. Caire, 1367/1948, in-8°, 6 vol.

Ibn MANZŪR : *Lisān al-ᶜArab,* éd. Būlāq, 1300/1883, 20 vol.

Ibn AL-NADĪM : *Fihrist,* Caire, 1348/1930. [*Fihrist*]

IDRĪSĪ : *Description de l'Afrique et de l'Espagne,* éd. Dozy et de Goeje, Leyde, 1886.

ᶜĪSĀ BEY (Dr A.) : *Dictionnaire des noms de plantes en latin, français, anglais et arabe,* Caire, 1930.

Journal Asiatique, Paris. [*J.A.*]

LANE (E.W.) : *An Arabic-English Lexicon,* Londres, 1863-1893.

LANE (E.W.) : *Manners and Customs of the Modern Egyptians,* Londres, nouv. éd., 1895.

LÉON L'AFRICAIN (Jean) : *Description de l'Afrique*, nouv. éd., trad. de l'italien par A. Epaulard et annotée par A. Epaulard, Th. Monod, H. Lhote, R. Mauny, 2 tomes, Paris, A. Maisonneuve, 1956, in-8°.

LE TOURNEAU (R.) : *Fès avant le protectorat*. Etude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman (Publication de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, XXXXV, Casablanca, in-8°, 669 p.).

LÉVI-PROVENÇAL (E.) : *Documents inédits d'Histoire almohade*, Paris, Geuthner, 1928.

LÉVI-PROVENÇAL (E.) : *L'Espagne musulmane au Xe siècle, Institutions et Vie sociale*, Paris, Larose, 1932, [*Espagne musulmane*], in-8°, 272 p.

LÉVI-PROVENÇAL (E.) : *La Péninsule Ibérique au Moyen-Âge*, d'après le *Kitāb ar-Rawḍ al-Miʿṭār fī ḫabar al-aḳṭār* d'Ibn ʿAbd al-Munʿim al-Himyarī. (Texte arabe, introduction, glossaire, traduction), Leyde, 1938.

LÉVI-PROVENÇAL (E.) : *Séville musulmane au début du XIIe siècle, le traité d'Ibn ʿAbdūn*, traduit avec une introduction et des notes, Paris, G.-P. Maisonneuve, 1947. [*Séville musulmane au début du XIIe siècle*]

LÉVI-PROVENÇAL (E.) : *La Civilisation arabe en Espagne. Vue générale*. Nouv. éd., Paris, 1948, G.-P. Maisonneuve et Cie.

LÉVI-PROVENÇAL (E.) : *Histoire de l'Espagne musulmane*, Paris, G.-P. Maisonneuve, 1950-1953, in-8°, 3 vol.

LÉVI-PROVENÇAL (E.) : *Documents arabes pour servir à l'histoire sociale et économique de l'Occident musulman au Moyen-Âge, Ire série : Trois traités hispaniques de ḥisba (texte arabe)*, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale, 1955.

LÉVY (R.) : *Maʿālim al-Qurba by Ibn al-Uḫuwwa*, text and abstract of translation, E.I.W. Gibb Memorial New Series, XII, Londres, 1938. [*Maʿālim al-Qurbā*]

LÉVY (R.) : *The Social Structure of Islam*, second edition of « The Sociology of Islam », Cambridge, 1955.

Mālik b. ANAS : *Al-Muwaṭṭa'*, éd. Tunis, 1280/1863. [*Muwaṭṭa'*]

MAQQARĪ (AL-) : *Nafḥ al-Ṭīb fī Ġuṣn al-Andalus al-Raṭīb*, éd. Bulak 1279/1862. [*Nafḥ al-Ṭīb*]

MAQRĪZĪ : *Ḫiṭaṭ*, éd. Caire, 1324/1907, II, 342.

MARÇAIS (G.) : *La conception des villes dans l'Islam*, dans *Revue d'Alger*, 517-533, 1945.

MARÇAIS (W.) : *Textes arabes de Tanger*, Paris, E. Leroux, 1911, in-12, XVII-505 p.

MARÇAIS (W.) : *Textes arabes de Takrouna*, I, Paris, E. Leroux, 1925, in-12, XLVIII-426 p., II, *Glossaire, Contribution à l'étude du vocabulaire arabe*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1958 (tomes premier et deuxième), 1959 (tomes troisième et quatrième).

MASSIGNON (L.) : *Le Maroc dans les premières années du XVIe s.* (Tableau géographique d'après Léon l'Africain), Alger, A. Jourdan, 1906, in-4°, XVII-306 p.

MASSIGNON (L.) : *Enquête sur les Corporations musulmanes d'artisans et de commerçants au Maroc*, dans *Revue du Monde Musulman*, LVIII, 1924, 3-13.

MASSIGNON (L.) : *La structure du travail à Damas en 1927*, dans *Cahiers internationaux de Sociologie*, Paris, XV, 1953, 31-52.

MĀWARDĪ (AL-) : *Les Statuts gouvernementaux*, trad. Fagnan, Alger, 1915.

NUBĀHĪ (Ibn Ḥasan AL-) : *Histoire des juges d'Andalousie*, intitulée *al-Marqaba al-ʿUlyā*, éd. critique par E. Lévi-Provençal, Caire, 1948. [*Marqaba*]

PEDRO DE ALCALA : *Petri Hispani de lingua Arabica libri duo Pauli de Lagarde, studio et sumptibus repetiti,* VIII-440 p. Göttingen, 1883.

RENAUD (H.P.J.) et COLIN (G.S.) : *Tuḥfat al-Aḥbāb* (Glossaire de la matière médicale marocaine), Paris, Geuthner, 1934.

RODINSON (M.) : *Recherches sur les documents arabes relatifs à la cuisine* (Extrait de la Revue des Etudes Islamiques, année 1949), Paris, Geuthner, 1950.

SCHACHT (J.) : *Esquisse d'une histoire du droit musulman,* Paris, Besson, 1953.

SCHACHT (J.) : *The Origins of Muḥammedan Jurisprudence,* Oxford, 1953. [*Origins*]

SCHIAPARELLI (C.) : *Vocabulista in Arabico,* Florence, 1871.

SMITH (W.R.) : *Kinship and Marriage in early Arabia,* Londres, 1903.

TALBI (M.) : *Quelques données sur la vie sociale en Occident musulman d'après un traité de ḥisba du* XVe *siècle,* dans *Arabica,* tome I, 1954, 294-306.

TRITTON (A.S.) : *The Caliphs and Their non-muslim subjects,* Londres 1930, Oxford University Press.

TYAN (E.) : *Histoire de l'organisation judiciaire en pays d'Islam,* Sirey, Paris, 1938-43, t. II, 436-484.

WANŠARĪSĪ (AL-) : *La Pierre de touche des Fetwas (al-Mi^c^yār) de Aḥmad al-Wanšarīsī,* Choix de consultations juridiques des faqīhs du Maghreb, traduites et analysées par E. Amar (*Archives Marocaines,* tomes XII et XIII, 1908-9). [*Mi^c^yār*]

WANŠARĪSĪ (AL-) : *Le Livre des Magistratures (Kitāb al-Wilāyāt),* trad. H. Bruno et M. Gaudefroy-Demombynes (Collection de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat, 1937).

Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft. [*Z.D.M.G.*]

LE TRAITÉ DE *ḤISBA* D'IBN ʿABD AL-RA'ŪF

[69] Aḥmad b.ʿAbd Allāh b.ʿAbd al-Ra'ūf — Que Dieu lui accorde le pardon ! — dit :

Louange à Dieu, dispensateur de bienfaits et de dons, Grand et Immense, qui a déterminé les choses, qui a créé la terre et les cieux, qui a procuré les subsistances, qui a ordonné la pratique de la *ḥisba* en tous temps ! Il a dit — et Il est le plus véridique de ceux qui disent — à son Prophète, le plus généreux des envoyés — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — : « Pratique le pardon ! Ordonne le Bien (*ʿurf*) ! Ecarte-toi des Sans-Loi ! » (1) Il a ordonné à celui qui a la charge et la responsabilité de la *ḥisba* de se purifier, de se défaire de ses désirs, de se conformer aux prescriptions légales, de gouverner selon la Sunna, de ne pas être au nombre de ceux qui donnent ordres et interdictions à autrui mais négligent leur salut et suivent leurs passions. Dieu Très Haut a dit : « Ordonnerez-vous la bonté pieuse (*birr*) aux Hommes, alors que vous-mêmes l'oubliez ? » (2). Que Dieu nous mette au nombre de ceux qui ordonnent le bien et interdisent le mal (3), qui, ayant aperçu le droit chemin, s'y engagent, se soumettent à toutes prescriptions, ne les oublient point ! Que la bénédiction de Dieu soit sur Son Prophète Muḥammad, Son serviteur, Son envoyé, la meilleure de Ses créatures, celui avec lequel Il a clos la série des Prophètes, abrogé grâce à sa religion les autres religions, et éclairé les voies ! Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions, Son pardon et Son indulgence ! Qu'Il fasse de même pour ses Compagnons, pour les « gens de sa maison » (*ahl al-bayt*) et leur accorde un salut abondant !

Or donc, Dieu a des serviteurs qui Le connaissent et L'adorent, Il ouvre leurs poitrines et ils Lui obéissent, Il éclaire leurs cœurs par la sagesse et Il la fait exprimer par leurs langues. Ils sont les héritiers des Prophètes et les flambeaux du droit chemin, les guides de l'au-delà.

(1) *Coran*, VII, 198, p. 200.
(2) *Coran*, II, 41, p. 34.
(3) *Coran*, III, 104/104, p. 89.

Muḥammad — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a exprimé clairement [70] les règles de stricte obligation et les règles recommandées que Dieu Très Glorieux a énoncées pour ses créatures ; il leur a expliqué l'éthique pratique et le bon comportement dont Dieu leur a fait obligation ; il a fait des règles de la prières les plus strictes des obligations que Dieu Très Haut a imposées à Ses créatures ; il en a fait les premières des actions méritoires au Jour de la Résurrection. Dieu Très Haut a dit : « Accomplis la prière aux deux extrémités du jour et à quelques moments de la nuit !Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises. Cela est une édification (*ḏikrā*) pour ceux qui se souviennent » (4). Mālik (5) a dit, d'après Yaḥyā b. Saʿīd (6) : « La première chose qui sera considérée parmi les œuvres de la créature sera la prière. Si elle est considérée comme valable, il sera fait examen de ses autres œuvres et si elle n'est pas considérée comme valable, il ne sera même plus fait examen de ses autres œuvres. Que Dieu nous mette au nombre de ceux qui en ont appris la pratique et l'observent ! Que le pardon leur soit accordé de ce fait ! ».

DE LA SURVEILLANCE DE LA PRIÈRE RITUELLE (7)

Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « Ce qu'on ordonnera en premier lieu à l'être humain, c'est la purification générale qui est obligatoire après quatre choses : l'impureté majeure (*janāba*), les pollutions nocturnes, les menstrues, les lochies. Il sera ordonné d'apporter un récipient à cet effet, de se frotter [le visage], de se passer les mains sur les membres et les articulations. Il est interdit de répandre l'eau sur soi en pluie ou de se plonger dans le fleuve. Il sera ordonné à l'individu de se soumettre aux prescriptions de la Sunna et aux règles de stricte obligation pour ce qui est des ablutions

(4) *Coran*, XI, 116, p. 257.

(5) Mālik ibn Anas. Fondateur du rite mālikite, né à Médine entre 90 et 97/709-716, m. en 179/795 à Médine, auteur du *Muwaṭṭaʾ*. Cf. GOLDZIHER (I.), *Muḥammedanische Studien*, II, 213 sq. ; *E.I.* (III, 218 sq), article de J. Schacht ; BROCKELMANN, GAL, I, 175, *Fihrist*, 280-281 ; *Wafayāt*, III, 284-287.

(6) Yaḥyā b. Saʿīd : jurisconsulte médinois dont bon nombre de traditions ont été transmises par Mālik. Cf. J. SCHACHT, *Origins*, 248, et *E.I.*, III, art. *Mālik b. Anas*, 220, par J. Schacht.

(7) Cf. Djanāba, *E.I.*, I, 1042, art. de Th. W. Juynboll ; Ghusl, *E.I.*, II, 177, art. de Th. W. Juynboll ; Ḥadath, *E.I.*, II, 198, art. de Th. W. Juynboll ; Masdjid, *E.I.*, II, 198, art. de J. Pedersen ; Ṣalāt, *E.I.*, III, 99-109, art. de A.J. Wensinck ; Ṭahāra, *E.I.*, IV, 638-639, art. de A.S. Tritton ; Tayammum, *E.I.*, IV, 745, art. le A.J. Wensinck ; Wuḍūʾ, *E.I.*, IV, 1202-1203, art. de J. Schacht.

à l'eau. Dieu Puissant et Grand a dit : « O vous qui croyez ! quand vous vous disposez à la Prière, lavez-vous le visage et les mains jusqu'aux coudes ! Passez-vous la main sur la tête et les pieds jusqu'aux chevilles » (8). L'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a dit : « Par l'accomplissement de l'ablution (*wuḍū'*) après les actes blâmables, Dieu pardonne les péchés et élève aux degrés du Paradis. Les actes blâmables sont de deux sortes : l'une consiste à procéder à l'ablution par un froid intense, l'autre lors d'une maladie qui atteint l'individu ; une troisième sorte consiste à dire : « l'eau manque au point qu'elle est devenue très chère ». Al-Ḫaṭṭābī a dit : « Si [71] l'individu ne trouve pas d'eau et si on l'empêche d'atteindre un point d'eau, il lui sera ordonné de se frotter la figure et les mains (*tayammum*) avec du bon sable car Dieu Très Haut a dit : « Si vous ne trouvez pas d'eau, recourez à du bon sable, et passez-vous en sur le visage et sur les mains ! » (9). Quand on aura complété cela par l'observance des règles de stricte obligation et des prescriptions de la Sunna, il sera fait examen de la prière.

Nous disons alors : « La prière étant faite selon deux degrés, la Prière du Vendredi a la primauté car l'Envoyé de Dieu a dit : « La Prière du Vendredi a la précellence sur la prière individuelle de vingt-sept degrés. ». Le premier élément est l'Imām qui veille sur son bon ordre et son accomplissement. Il faut donc contrôler le choix des Imāms, la découverte de ce que vaut réellement l'Imām et des aspects cachés de sa vie, car l'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a dit : « Vos Imāms sont vos intercesseurs. Veillez donc à ceux que vous faites intercéder en votre faveur ! ».

Le fidèle a le devoir de s'inquiéter de la valeur religieuse de l'Imām ; il incombe également à l'Imām de veiller à ses affaires cachées. L'examen du fidèle est extérieur et manifeste, l'examen de l'Imām est interne et caché. S'il y procède et s'il n'y a aucun reproche à lui faire, on peut espérer pour lui de la part de Dieu que Dieu l'accepte près de Lui. Il doit se garder d'être en dessous de l'accomplissement de ce devoir. Beau-

(8) *Coran*, v, 8, p. 133.
(9) *Coran*, v, 9, p. 71.

coup de savants éminents, considérés au nombre des saints de grande valeur, refusent la charge d'Imām. Ils s'en éloignent pour chercher la paix. L'obligation portant sur l'intimité est plus grave que celle qui porte sur l'aspect extérieur ; on ne peut mettre sur le même plan en cela la connaissance des choses passées et présentes. Le plus strict des éléments est l'Imām. Il est donc bien recommandé qu'il soit bon lecteur du Coran, docteur de la loi, honorable, vertueux ; qu'il soit, aux yeux de sa communauté, bien vu et agréé car l'agrément de la communauté est une condition que l'on ne saurait transgresser. Dieu a maudit l'Imām dirigeant la prière de gens qui le réprouvent. Ce n'est pas aux fidèles et à leurs pareils à convenir ... (10) de l'Imām ; ils ne doivent pas faire la prière avant l'Imām et ne doivent pas la faire après lui, à moins qu'il n'ait pris soin d'agir selon la loi et comme il convient. [72] Quiconque dirige une communauté de gens qui le réprouvent, et continue de le faire est indigne de la charge d'Imām ; son témoignage est nul, il est loin d'atteindre le salut et il importe qu'on le destitue car il a perdu de son mérite.

Il est bien recommandé que l'Imām soit versé dans la connaissance des moments de la prière, dans celle de la purification légale avec ses règles de stricte obligation et ses prescriptions selon la Sunna. On exige de lui qu'il soit libre, sain d'esprit, pubère, qu'il ne soit ni intraitable ni souple ; il est bien recommandé qu'il soit le plus qualifié des docteurs de la loi présents et le plus savant des fidèles, qu'il fasse la prière avec méthode, qu'il ne s'y étende pas longuement car l'Envoyé de Dieu a dit : « Si l'un d'entre vous fait la prière avec les gens, qu'il l'allège car, parmi eux, se trouvent des faibles, des malades et des vieillards. Quand l'Imām aura répondu aux qualités précitées, il sera fait examen des obligations requises par la prière, s'il plaît à Dieu Très Haut.

Section : La prière ne devenant pas obligatoire après le moment où elle est licite [mais en même temps], il faut veiller, comme à l'un de ses éléments essentiels, au début de son temps. La marque distinctive en est, aux yeux de la plèbe (*ᶜāmma*) et de l'aristocratie (*ḫāssa*) l'appel à la prière (*aḏān*) (11). On rapporte que ᶜUmar b. al-Ḫaṭṭāb (12) — que Dieu l'agrée !

(10) Lacune de quelques mots dans le manuscrit.
(11) Cf. Adhān, *E.I.*, I, 135-136, art. de Th. W. Juynboll.
(12) Le calife orthodoxe ᶜUmar b. al-Ḫaṭṭāb ; il régna de 634 à 644 J.-C.

— écrivit à certains de ses gouverneurs : « Le plus important de vos devoirs est, à mon sens, la prière. Celui qui en a appris la pratique et qui y est assidu observe sa religion. Celui qui la néglige néglige encore plus facilement tout le reste ». A propos de l'appel à la prière (*aḏān*), Ibn Ḥabīb (13) rappelle qu'il y a dans l'exercice de l'*aḏān* une grosse, une énorme récompense. Il est donc bien recommandé que le muezzin soit pubère, doué d'une voix sonore, honorable, qu'il s'exprime clairement, qu'il soit intègre, versé dans les moments de la prière et dans les traditions de l'*aḏān*. Le muezzin ne doit ni couper l'*aḏān* par des paroles au moment où il est le plus faible, répondre à un salut, souhaiter du bien à celui qui éternue, manger et boire ni interrompre l'*aḏān* pour faire autre chose. Ibn Ḥabīb dit : « L'impubère ne fera pas l'*aḏān* et il n'en aura pas la charge à moins qu'il ne soit dans une situation telle qu'on ne trouve personne d'autre pour l'accomplir. Le muezzin doit se tourner vers la *qibla* au cours de son appel à la prière. On rapporte que le Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — ordonna à Bilāl (13 *bis*) de se mettre les doigts dans les oreilles quand il lançait l'*aḏān*, avant le temps fixé [73] pour la prière de l'aube, au début du temps établi pour les prières du couchant et du soir, au milieu du temps convenu pour les prières de la nuit et de midi. Il n'y a aucun reproche à faire au muezzin s'il appelle les fidèles à la prière au début de son temps.

Il sera ordonné aux muezzins d'imiter le muezzin du minaret, de le suivre et de ne pas lancer l'*aḏān* avant de l'avoir entendu. Quand la prière commence, qu'elle n'ait pas lieu sans l'autorisation de l'Imām : il est le plus qualifié pour en décider. Il est donc bien recommandé au fidèle d'invoquer Dieu en sa faveur et en faveur des Musulmans car le second appel à la prière (*iqāma*) (14) est une règle de stricte obligation

(13) ʿAbd al Mālik b. Sulaymān b. Harūn b. Janāhima b. ʿAbbās b. Mirdās al-Sulamī (Abū Marwān). Juriste mālikite, né à Elvira. Il fit en 208/824 un voyage d'études en Orient où il suivit les leçons des maîtres du mālikisme : Ibn al-Mājišūn, al-Muṭarrif, Aṣbaġ b. al-Faraj. Il revint en Espagne en 216/831 à Elvira ; l'émir ʿAbd al-Rahmān b. al-Ḥakam l'appela à Cordoue et lui confia la charge de muftī. Il mourut vers 238/853. Ibn Farḥūn, dans le *Dībāj*, donne une longue liste de ses ouvrages d'histoire, d'adab et de fiqh. Parmi ces derniers, il cite *Al-Wāḍiha fi-l-sunan wa-l-fiqh* ; *Tafsīr al-Muwwaṭṭa'* ; *Ṭabaqāt al-fuqahā' wa-l-tābiʿīn*. Cf. Ibn Ḥabīb, *E.I.*, II, 402 ; Brockelmann, *GAL* I, 149, 177 et S. 231 et 300, avec les références ; *Dībāj*, 154 sq.

(13 *bis*) Affranchi du Prophète, le premier muezzin de l'Islam. Cf. Bilāl, *E.I.*, I, 737, art. de Fr. Bühl.

(14) Cf. Ikāma, *E.I.*, II, 485-486, art. de Th. W. Juynboll.

pour tous. Il faut alors que le titulaire de la *ḥisba* fasse, à ce moment-là, quitter aux gens boutiques et étal pour qu'ils aillent à la mosquée, à moins que la mosquée ne soit pleine de monde ; alors les gens prieront dans l'endroit le plus proche de la mosquée, là où ils pourront entendre l'invocation « Allāh est grand » (*takbīr*). Il sera ordonné aux gens de prier dans les mosquées les plus proches d'eux, exception faite de ceux qui ont une excuse valable. On s'intéressera aux fidèles qui fréquentent la mosquée et on distinguera ceux d'entre eux qui sont assidus à la prière et ceux qui la délaissent. Ceux qui la négligent seront punis, si on les rencontre. Ceux qui font la prière après son temps sans qu'aucune excuse leur soit permise seront réprimandés, poursuivis et châtiés, s'ils sont soupçonnés de négligence dédaigneuse en ce domaine. S'ils ne savent pas cela, on le leur apprendra et on excusera leur comportement.

Il sera interdit d'entrer dans les mosquées, chaussures (15) et sandales aux pieds ; il sera ordonné de les enlever, de les frotter l'une contre l'autre ou bien par terre, aux portes des mosquées afin que ne s'y accrochent pas des saletés ; on sera très strict à ce sujet la nuit (16).

Vente et achat seront interdits à l'intérieur des mosquées. Il sera interdit d'y parler de ce que Dieu n'admet point, d'y chercher les objets égarés, d'y appeler les gens aux funérailles (17), d'y exercer toutes sortes de métiers comme le métier de tailleur et autres. Le péché le plus grave en la matière consiste à y percevoir aides, amendes et dîmes ; on n'est pas d'accord pour ce qui est de percevoir le *zakāt* de rupture du jeûne (*zakāt al-fiṭr*) à l'intérieur de la mosquée. On essaiera de tenir la mosquée aussi propre que possible ; personne ne devra s'en servir comme demeure à moins de s'y livrer à la dévotion. C'est au cadi qu'il appartient de trancher les différends entre les gens dans la mosquée ; l'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — jugeait dans la

(15) Sur *qurq*, pl. *aqrāq*, cf. DOZY, *Vêtements*, 362, *Supplément*, II, 335 (d'après Vocabulista, 160) ; G.S. COLIN, *Un document sur l'arabe dialectal d'Occident*, « Hespéris », 1926, p. 26, n. 3 ; G.S. COLIN et E. LÉVI-PROVENÇAL, *Glossaire* (al-Saqaṭī), p. 57 ; E. LÉVI-PROVENÇAL, *Séville musulmane*, p. 160 (216, *a*) ; L. BRUNOT, *Cordonnerie*, Hespéris, 1946, p. 83 ; R. BRUNSCHVIG, *Berbérie*, II, 280.

(16) Al-Ṭabarī fait remonter la coutume qui consiste à enlever les sandales dans la mosquée à ᶜUmar. Selon le mālikite Ibn al-Ḥājj (m. en 737/1336), cette coutume est signalée par Abū Dāwūd. Cf. dans *Ṣaḥīḥ Sunan al-Muṣṭafā*, éd. Caire, 1348/1929, p. 25 ; *al-Madḫal*, II, 230 ; *E.I.*, Masdjid, III, 374, art. de J. Pedersen. Cf. al-Wanšarīsī, *Miᶜyār*, I, 105.

(17) Al-Wanšarīsī rappelle que cette pratique est rigoureusement prohibée par le *ḥadīṯ* ; cf. *Miᶜyār*, I, 259.

mosquée. [74] Mālik dit : « Rendre la justice à la mosquée est chose ancienne ». Il sera interdit à celui qui a mangé de l'ail cru d'entrer dans la mosquée à moins que l'odeur n'en ait disparu, car l'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a dit : « Que celui qui a mangé de cette plante n'approche pas de notre mosquée et ne nous incommode pas avec l'odeur de l'ail ! » (18). S'il veut entrer dans la mosquée, qu'on l'en expulse de force. On doit empêcher les gens de dormir dans la mosquée, d'y manger, exception faite de l'étranger qui est obligé de le faire et ce quand il ne cause pas, en mangeant, de dommage à la mosquée. Il est défendu de cracher à l'intérieur de la mosquée et sur le mur de la *qibla*. On interdira aux mendiants de demander l'aumône dans la mosquée, de se promener parmi les fidèles et de passer devant eux quand ils posent le front sur le sol dans la prosternation, surtout le vendredi, quand l'Imām prêche ; c'est là chose désagréable. On doit interdire au vendeur d'eau de vendre l'eau le vendredi quand l'Imām commence le prône (19). On interdira également aux gens de manger, de boire, de parler, de s'agenouiller à ce moment-là et après le second appel à la prière (*iqāma*), que cette génuflexion fasse partie d'une règle de stricte obligation ou bien d'une prière surérogatoire (*nāfila*), car l'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a dit : « Deux prières ont-elles lieu en même temps ? ». Et il en sera de même lors des deux grandes fêtes.

On interdira aux mendiants de passer entre les rangs des femmes dans la grande mosquée ou bien sur son parvis, à moins qu'il ne s'agisse d'un vieillard décrépit, qui n'éprouve aucun désir charnel et n'en éveille pas.

On doit interdire également à la jeune femme qui demande l'aumône de passer entre les rangs des hommes dans la grande mosquée ou bien sur le parvis ; une exception sera faite en faveur de la femme âgée manifestement fannée et de ses pareilles (20). On doit empêcher hommes et femmes de se rencontrer lors de la prière, lors des fêtes et dans les endroits

(18) Cf. *Muwaṭṭa'*, 5.

(19) Ibn al-Ḥājj précise que cette interdiction se rattache à la prohibition du négoce à l'heure de la prière. Cf. *Madḫal*, II, 225.

(20) Cette interdiction sera reprise par al-Wanšarīsī dans des termes à peu près semblables. Cf. *Miʿyār*, I, 143.

publics ; on doit les séparer car l'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut — a dit : « Eloignez les souffles des hommes et des femmes ». On doit interdire aux détaillants de vendre sur le parvis des mosquées, aux portes de celles-ci et sur les banquettes du mur extérieur ([21]). Ils seront réprimandés à ce sujet afin qu'ils ne prennent pas les mosquées pour des boutiques ; s'ils ne cessent point, on leur apliquera le châtiment corporel. On doit empêcher les muezzins d'appeler les gens aux funérailles à l'intérieur de la mosquée ; ils pourront le faire à la porte de la mosquée.

[75] DE LA PRIÈRE DU VENDREDI

Assister à la Prière du vendredi est une règle de stricte obligation car Dieu Très Haut a ordonné d'y accourir. Le Très Haut a dit : « Ô vous qui croyez ! Quand on appelle à la Prière, le vendredi, accourez à l'invocation (*ḏikr*) d'Allah et laissez vos affaires ! Cela sera un bien pour vous, si vous vous trouvez savoir. Quand la Prière est terminée, répandez-vous en tous lieux ! Recherchez un peu de la faveur d'Allah ! Invoquez (*ḏakara*) beaucoup Allah ! Peut-être serez-vous bienheureux ! » ([22]). Et l'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a dit : « La Prière du Vendredi est un devoir pour celui qui croit en Dieu et au Jour du Jugement dernier, sauf si c'est un esclave, un impubère, un malade ou un voyageur. Celui qui se livre aux divertissements ou au négoce, Dieu l'abandonne car Dieu est riche et digne d'éloges ! Celui qui néglige la Prière du Vendredi sans aucune excuse est dans une situation plus grave que le « néglecteur » (*tārik*) de la prière individuelle ; car celui qui néglige la prière individuelle peut en accomplir une semblable alors que la Prière du Vendredi ne peut être remplacée par une prière analogue. Dans la *Wāḍiḥa*, Mālik a dit : « Celui qui, à plusieurs reprises, ne fait pas la Prière du Vendredi sans excuse et sans motif valables, ne verra point son témoignage accepté ; il ne lui sera pas permis d'être Imām ; je ne souhaite pas que l'on prie pour lui quand il mourra. ». Le Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde

(21) Cf. le traité d'Ibn ᶜAbdūn, 23, ligne 10, et *Séville musulmane au début du XIIe siècle*, 146, n. 41 *b*).

(22) *Coran*, LXII, 9-10, p. 596.

le salut ! — a permis de ne pas accomplir la Prière du Vendredi à celui qui, ayant eu un mort, a pris soin des obsèques. Mālik et ses disciples ont permis que s'abstienne de faire la Prière du Vendredi celui qui abrite un malade dont il craint la mort. De la même façon, certains Suivants du Prophète (*tābiʿūn*) (23) ont autorisé celui auquel on apprend à la mosquée, lors du prône de l'Imām, que son père est malade et que l'on redoute la mort pour ce dernier, à se rendre auprès de lui et à abandonner la Prière du Vendredi. Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « Quand a lieu la Prière du Vendredi, il faut que celui qui a la charge de la *ḥisba* interdise aux gens de prier dans les boutiques, dans les maisons, sur les bancs. Les objets qu'il saisira seront retenus ou confisqués. On interdira aux gens d'agir de la sorte, et, s'ils ne cessent point, on leur appliquera le châtiment corporel. Le *muḥtasib* doit rassembler les gens des [76] routes et des cours vers la grande mosquée puis vers le parvis de celle-ci, à moins que la cour intérieure de la mosquée ne soit étroite ; on les rassemblera alors à l'endroit le plus proche de la mosquée. On interdira aux gens de vendre et d'acheter le vendredi après l'appel à la prière, car cela est interdit à tous ceux qui doivent y assister, sauf à ceux qui n'y sont pas tenus : cela est licite avant l'appel à la prière et après la fin de la prière. Après l'appel à la prière, on défendra aux gens toutes tractations ; la vente sera annulée à ce moment-là tant que la marchandise ne sera pas entrée dans le *sūq* ou vendue. L'acheteur sera alors tenu d'en payer le prix. Ibn al-Qāsim (24) l'a dit. Et Ašhab (25) a dit : « On devrait plutôt en acquitter la valeur après la prière du Vendredi, quand la vente en est licite. ». Telle est également l'opinion d'Ibn Ḥabīb. Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « On surveillera les bains publics lorsque les gens se réuniront pour prier,

(23) En matière de tradition, les *tābiʿūn* sont les personnages qui suivent les premiers compagnons du Prophète, les *aṣḥāb*. Cf. *E.I.*[1], Tābiʿ, art. de B. Carra de Vaux, 612.

(24) Abū ʿAbd Allāh ʿAbd al-Raḥmān b. al-Qāsim al-ʿUtaqī (ʿAbd Allāh). Serait né en 133/750. Disciple de Mālik dont il suivit l'enseignement pendant vingt ans, il propagea la doctrine mālikite en Afrique du Nord. Il mourut au Caire en 191/806. Auteur de la célèbre *Mudawwana*, recueil de réponses d'Ibn al-Qāsim aux questions que lui posa Asad b. al-Furāt au sujet de la doctrine de Mālik. Le cadi de Kairouan Saḥnūn en fit une recension et lui donna sa forme définitive. Cf. *E.I.*, II, 416-417, art. de Th. W. Juynboll ; BROCKELMANN, *GAL*, 176 sq. *Fihrist*, 281 ; *Wafayāt*, II, 311 ; *Dictionnaire biographique* d'Ibn Ḫallikān, éd. et trad. de Slane, Paris, 1843, II, 86 ; *Dībāj*, 146-147.

(25) Ašhab b. ʿAbd al-ʿAzīz b. Dāwūd b. Ibrāhīm Abū ʿUmar al-Qaisī al-ʿĀmirī al-Jaʿdī. Ašhab est un surnom. Un des maîtres de l'école mālikite, né en Egypte vers 140-150/757-767, mort au Caire en 204/819-820.

Cf. *Fihrist*, 281 ; al-Nubāhī, *Marqabā*, 44 ; Ibn Farḥūn, *Dībāj*, 98 ; al-Wanšarīsī, *Miʿyār*, X, 5.

il en sera de même pour les fondouks ; on fera sortir ceux qui s'y trouvent pour qu'ils aillent à la prière ; ils seront châtiés s'ils recommencent. ».

DE LA SURVEILLANCE DES FUNÉRAILLES (26)

Ibn Ḥabīb a dit : « On interdira aux gens l'innovation qui consiste à marcher devant le cortège funèbre en invoquant le pardon d'Allāh et en prononçant l'invocation « Allāh est grand » (*takbīr*) (27). Cette pratique est blâmable ; Ibn Ḥabīb a appelé celui qui s'y livre maudit de son état et réprouvé. Cette innovation, les hommes de la *Jāhiliya* l'ont créée. Saᶜīd b. Jubayr (28) avait entendu un homme dire à un enterrement : « Demandez pour lui pardon au Seigneur. Que Dieu vous accorde son pardon ». Les traditions (*āṯār*) ont suscité la désapprobation pour l'annonce de funérailles dans les sūqs et sur les routes ; il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'elle ait lieu aux portes des mosquées, surtout si elle émane des amis du mort et ce parce que l'appel aux funérailles à l'intérieur des mosquées relève de la lamentation (*naᶜy*) (29), celle-ci étant du domaine de la *Jāhiliyya*. C'est une pratique blâmable que de rire aux obsèques, de s'y divertir, d'y allumer des feux (30). Ibn Ḥabīb a dit : « Il est interdit de suivre le convoi en allumant des feux et en poussant des cris funèbres. » Il a dit : « Le chant funèbre n'est point autorisé dans l'Islam [77] car il fait partie des vestiges de l'œuvre des hommes de la *Jāhiliyya* ; quiconque pousse des cris en sera empêché et sera battu. » (31). Le Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a dit : « Deux sons sont interdits dans la vie d'ici-bas et dans la vie future : ce sont le chant funèbre (*niyāḥa*) et la flûte ». Muḥammad b. Wāsīᶜ a

(26) Sur les funérailles cf. Djināza, *Shorter Encyclopedia of Islam*, art. de A.J.W. Huisman, 89-90.

(27) Ibn al-Ḥājj (*Madḫal*, II, 221) rapporte que Mālik a formellement blâmé cette pratique. Al-Wanšarīsī (*Miᶜyār*, I, 257) se demande si elle est d'institution religieuse. La tradition est qu'il faut suivre le cortège funèbre dans le recueillement, à l'exemple du Prophète. Donc, conclut-il, « imiter cet exemple devient un devoir et agir autrement une hérésie ».

(28) Saᶜīd b. Jubayr, traditionniste. Tué sur l'ordre du célèbre gouverneur de Kūfa, al-Ḥajjāj, au mois de šaᶜban 95. Cf. la liste des traditionnistes établie par as-Suyūṭī en conclusion de son commentaire du Muwaṭṭa' intitulé *Tanwīr al-Ḥawālik*, éd. Caire, 3 vol., p. 16.

(29) Texte imprimé : correction النعي.

(30) L'Islam interdit d'allumer des feux pendant les funérailles. Cf. DE GOEJE, *L'Encensement des morts*, ap. *Actes du XIVᵉ Congrès des Orientalistes*, III, 3-7 ; *ZDMG*, LIX, 1905, 403-404 ; cf. *Muwaṭṭa'*, 76.

(31) Cf. Ibn Abī Zayd al-Qayrawānī, *Risāla*, trad. Bercher, 107.

dit : « Le premier qui poussa des cris et des lamentations fut Iblīs quand il fut expulsé du Paradis. ». Dans la *Wāḍiḥa,* Ibn Ḥabīb a dit : « On interdira aux femmes de se rassembler pour pleurer le mort, secrètement ou publiquement, même si les larmes ne s'accompagnent point de chants funèbres. » (32). Il a dit : « Il convient que l'Imām empêche cela et l'interdise. » Le Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a permis que l'on pleure le mort tant qu'on ne tient pas en l'occurence de propos blâmables. Ibn Ḥabīb a dit : « Il convient que l'Imām empêche les femmes de sortir pour se rendre aux obsèques, même si ce ne sont pas des pleureuses. ». Et Muṭarrif (33) a dit : « Mālik a dit : « Il n'y a aucun inconvénient à ce que l'on envoie de la nourriture aux parents du mort ; le Prophète l'a ordonné — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! » (34).

DE LA SURVEILLANCE DU JEÛNE

L'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a dit : « Ne jeûnez pas avant d'avoir vu la nouvelle lune et ne rompez point le jeûne avant de l'avoir vue. Si elle est cachée par des nuages, alors vous fixerez vous-mêmes [l'espace de trente jours au bout duquel la nouvelle lune doit apparaître] » (35). Et dans un autre « dit » [il s'est exprimé ainsi] : « Il importe que les adolescents jeûnent quand ils le peuvent, même s'ils n'ont pas atteint la puberté ; quand ils ont pris de la nourriture alors qu'ils pouvaient jeûner, ils seront tenus de la compensation (*qaḍā'*) et ne seront pas tenus des œuvres pies.

Ibn ʿAbd al-Ra'ūf dit : « Il est des bons usages du jeûne de surveiller l'apparition de la nouvelle lune au début et à la fin du mois. On ordonnera aux Imāms et aux muezzins des minarets de s'en assurer *de visu* et d'attendre la nouvelle lune. On ne jeûnera et on ne rompra le

(32) Cette préoccupation apparaît dans un traité de ḥisba oriental, de tendance šafiʿite, celui d'Ibn al-Uḫuwwa (m. en 729/1329), intitulé *Maʿālim al-Qurba* (éd. Reuben Levy, § 71 du texte arabe).

(33) Muṭarrif b. ʿAbd Allāh b. Muṭarrif b. Sulaymān b. Yasār al-Yasārī al-Hilālī (Abū Muṣʿab) : jurisconsulte médinois, né en 137/754, il était le neveu de Mālik dont il fut le disciple durant dix-sept ans. Il mourut en 220/835 à Médine, à l'âge de quatre-vingts ans.

Cf. Ibn Farḥūn, *Dībāj,* 345 ; al-Wanšarīsī, *Miʿyār* (trad. Amar, 531).

(34) Ibn al-Ḥājj (*Madḫal,* III, 275) mentionne cette tradition d'après al-Tirmiḏī et Abū Dāwūd.

(35) Cf. *Muwaṭṭā,* 101.

jeûne qu'après avoir entendu deux témoins honorables (*ᶜadl*) dire qu'ils ont vu la nouvelle lune de Ramaḍān et de Šawwāl. Si elle vous est cachée par des nuages durant ces deux mois, vous fixerez alors vous-mêmes [l'espace de trente jours au bout duquel la nouvelle lune doit paraître]. Telle était l'opinion de Mālik. Dans la *Wāḍiḥa*, Ibn Ḥabīb a dit : « Quant à celui qui aura vu [78] la nouvelle lune de Ramaḍān de ses propres yeux, qu'il jeûne car il ne convient pas qu'il prenne de la nourriture tout en sachant que c'est le jour de Ramaḍān. Si on s'aperçoit qu'il a mangé au dernier jour de Ramaḍān, s'il prétend avoir vu la nouvelle lune et que c'est un homme digne de créance, on lui ordonnera de prendre de la nourriture en cachette afin que d'autres ne l'imitent point, que la calomnie ne l'atteigne pas et qu'il n'y ait pas là un prétexte pour les novateurs (*ahl al-bidaᶜ*). S'il est de mauvaise foi, il sera puni selon l'opinion personnelle (*iǰtihād*) de l'Imām. Si on s'aperçoit qu'il a jeûné au dernier jour de Šaᶜbān et s'il prétend avoir vu la nouvelle lune, on ne l'en blâmera point. Pour ce qui est du voyageur ou de l'homme malade durant le Ramaḍān, ils doivent prendre de la nourriture car Dieu Très Haut a dit : « Celui qui, parmi vous, sera malade ou en voyage jeûnera un nombre [égal] de jours. » (37).

DE LA SURVEILLANCE DE L'AUMÔNE LÉGALE (*ZAKĀT*)

Ibn Ḥabīb a dit : « Dieu Très Haut a imposé l'aumône légale (*zakāt*) à ses créatures et associé cette obligation à celle de la prière ». Dieu Très Haut a dit : « Accomplissez la prière, donnez l'aumône » (38). Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf dit : « Nul ne s'abstiendra de faire l'aumône légale (*zakāt*), sachant que c'est une obligation divine (*farḍ*) car Abū Bakr al-Ṣiddīq (39) — Que Dieu l'agrée ! — a dit : « Si l'on refusait de me donner en guise d'aumône légale les entraves d'un chameau qu'on avait coutume de re-

(36) ᶜAbd al-Mālik b. ᶜAbd al-ᶜAzīz b. ᶜAbdallāh b. Abī Salamat al-Mājišūn (Abū Marwān). Serait un client des Banū Tamīm de Quraiš puis des Al-al-Munkadir. Il portait le surnom d'al-Mājišūn, en persan l'homme au visage rouge, surnom hérité de son oncle maternel. Il fut muftī à Médine où il avait été l'élève de Mālik. Il mourut entre 202 et 204/817-819.

Cf. *Dībāǰ*, 153-154 ; *Wafayāt*, II, 340-341.

(37) *Coran*, II, 180, p. 78.

(38) *Coran*, II, 40.

(39) Sur Abū Bakr, fidèle compagnon de Mahomet et premier calife orthodoxe, c. *E.I.*[1], Abū Bakr, I, 82-84, art. de F. Bühl.

mettre au Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! —, je combattrais pour cette raison. » (Les entraves sont des cordons de laine.) Mālik a dit : « La *zakāt* est obligatoire pour ce qui est des biens des orphelins et des aliénés car la *zakāt* incombe au propriétaire sous deux conditions : l'Islām et la liberté, que le propriétaire, dont la situation juridique a été énoncée, soit mineur ou majeur, de l'un ou de l'autre sexe, sain d'esprit ou aliéné. » (40). Telle est l'opinion de la totalité des docteurs de la loi, sauf Abū Ḥanīfa (41) qui a dit : « La *zakāt* doit comporter quatre conditions : l'Islām, la liberté, la puberté et la raison. ».

Dans la *Wāḍiḥa*, Ibn Ḥabīb a dit : « La *zakāt* de rupture du jeûne (*zakāt al-fiṭr*) est obligatoire. Il importe que celui à qui elle incombe et qui en a l'obligation [79] la prélève toujours et l'acquitte pour tous ceux qui vivent à sa charge, car Dieu Très Haut a dit : « Heureux au contraire sera qui se sera purifié, aura invoqué (*ḏakara*) le nom de son Seigneur et prié ! » (42). ʿUmar b. ʿAbd al-ʿAzīz b. ʿAbd al-ʿAzīz (43) a dit : « C'est la *zakāt* de rupture du jeûne (*zakāt al-fiṭr*) » et il a ajouté : « Il faut la prélever sur ce qu'on mange, c'est-à-dire sur les subsistances ». Les objets sur lesquels il faut la prélever sont de deux sortes : le blé, l'orge, l'épeautre dit « *sult* » (44), les dattes, le raisin, le fromage frais de lait aigre dit « *ʾuqt* », les lentilles, le maïs, le mil, le riz (45). Ibn al-Qāsim et Muṭarrif l'ont rapporté, d'après Mālik qui a dit : « Rien n'est valable pour le prélèvement de la *zakāt* de rupture du jeûne (*zakāt al-fiṭr*) en dehors de ces dix catégories. A celui qui est soupçonné d'avoir perçu la *zakāt* de rupture du jeûne ou bien d'avoir prélevé l'aumône légale (*zakāt*) sur ses biens, il en sera réclamé le paiement et il sera demandé de l'acquitter. ».

(40) Cf. un passage analogue dans Ibn Abī Zayd al-Qayrawānī, *Risāla*, trad. Bercher, 127, et al-Wanšarīsī, *Miʿyār*, I, 316.

(41) Le fondateur du rite ḥanéfite m. en 150/767. Cf. *E.I.*, Abū Ḥanīfa, I, 92-93, art. de Th. W. Juynboll et *Suppl.*, 6, art. de A.J. Wensinck, BROCKELMANN, GAL, I, 169 sq., *Fihrist*, 284-285.

(42) *Coran*, LXXXVII, 14-15.

(43) ʿUmar b. ʿAbd al-ʿAzīz (ibn Marwān b. al-Ḥakam) : né à Médine en 63/682, mort à Damas en 101/720. Calife ʿumayyade de Damas, connu pour son respect de la tradition religieuse. Durant un court règne (ṣafar 99/oct. 717 - rajab 101/févr. 720) il promulgua une réforme fiscale qui permit l'assimilation des mawālī aux Arabes. Cf. *E.I.* Umayyades, IV, 1052-1068, art. de Levi della Vida. H.A.R. Gibb, *The fiscal rescript of ʿUmar II*, « *Arabica*, t. II, 1955, pp. 1-16.

(44) Sur le *sult*, cf. *Tuḥfat al-aḥbāb* (Colin et Renaud), p. 167, nº 386, ainsi que G.S. Colin, « Hespéris », 1926, I, 70.

(45) Cf. *Muwaṭṭaʾ*, 95.

DE LA SURVEILLANCE DU MARIAGE

Mālik a dit : « Le mariage (*nikāḥ*) (46) est un acte louable, ce n'est pas un acte obligatoire ». Ceci est l'opinion unanime des juristes. Il n'est licite qu'en présence de l'époux, de l'épouse et du tuteur (*walī*). Il n'est pas permis qu'on le fasse dépendre du consentement de l'une de ces trois personnes du fait de l'absence et de l'éloignement des deux autres. L'opinion de Mālik a varié sur ce point ; il a dit une fois : « Le mariage est licite s'il a été approuvé par les parents ; pareillement, il repose sur l'assentiment de l'un d'entre eux ». Une autre fois, il a dit : « Il n'est pas licite que le mariage dépende d'une condition ».

Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « Au nombre des fondements du mariage sont la capacité juridique de l'époux et l'égalité de rang social (*kafāʾa*) ; l'une des conditions du mariage est la demande en mariage (*ḫitba*) car le Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — formula une demande en mariage lorsqu'il épousa ʿAiša — Que Dieu l'agrée —. Ses actes — Sur lui soit le salut ! — sont obligatoires car Dieu Très Haut a dit : « Croyants ! vous avez, dans l'Apôtre d'Allāh, un bel exemple. » (47). Et le Prophète a dit — Sur lui soit le salut ! — : « Quiconque a accompli un acte qui n'a pas été agréé par nous verra son acte tenu pour nul. ». Et il a institué le mariage avec demande en mariage (48). Il a dit — Sur lui soit le salut ! — : « Mariez-vous et multipliez-vous ; avec vous, je dépasserai les nations en nombre au Jour du Jugement dernier. » (49). [80] Il a poussé au mariage — Sur lui soit le salut ! —, l'a voulu et a dit : « Epousez les femmes susceptibles d'enfanter, n'épousez ni la femme âgée, ni la femme stérile. ». Il a interdit — Sur lui soit le salut ! — d'épouser des femmes noires ; il a dit : « On n'associera point de femmes noires à sa lignée. ». Il a interdit — Sur lui soit le salut ! — d'épouser la jolie femme dont les parents sont de basse extraction ; il a

(46) Cf. *E.I.*, *Nikāḥ*, III, 974-977, art. de J. Schacht. HUGHES, *Dictionary of Islām*, art. *Marriage*, 313-27 ; R. LEVY, *The Social Structure of Islām*, 106-120.

(47) *Coran*, XXXIII, 21, p. 447.

(48) Sur les conditions du mariage, cf. ĠAZĀLĪ, *Le Livre des Bons Usages en matière de mariage*, trad. Bousquet, 50.

(49) Cf. *Coran*, XVIII, 44, « Les biens, les fils sont la parure éphémère de la Vie Immédiate », p. 323.

poussé au mariage avec les vierges (50) — Sur lui soit le salut ! —. Il a recommandé qu'on fasse un repas lors de la conclusion du contrat de mariage et lors de la consommation du mariage ; il l'a ordonné. ʿUmar — Que Dieu l'agrée ! — a dit : « N'épouse la femme qu'avec l'autorisation de son *walī*. Le mariage sans *walī* n'est pas licite. ». Il engage les contractants à ne pas conclure de mariage sans *walī*, qu'il s'agisse de la femme de basse extraction ou de toute autre femme, afin que l'absence de *walī* soit bien constatée par l'Imām, que la femme soit vierge ou défloree (*ṭayyib*), riche ou pauvre, de condition noble ou humble car l'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a interdit cela. Les contractants ne doivent pas conclure le mariage avec le consentement du tuteur le plus éloigné, puis avec celui du tuteur le plus proche. Si le tuteur le plus éloigné prétend à des droits qu'il n'a pas, si le mariage a été conclu et si l'époux l'a consommé avec l'épouse, le tuteur le plus éloigné sera puni car il a émis des prétentions sur le droit d'autrui et est cause que les époux ont eu des rapports sexuels en dehors des règles traditionnelles. Si les *walī*(*s*) sont absents chez la femme de basse condition et ses pareilles, on ne pourra conclure le mariage ; ce sera l'Imām qui le conclura ou bien il se fera remplacer par quelqu'un après qu'aura été constatée l'absence du *walī* ou du maître, s'il s'agit d'une femme esclave. Les *walī*(*s*) représentent le père ; de la part de la mère, il n'y a pas de *walī*.

On doit ordonner aux tuteurs de la vierge orpheline de lui faire savoir que son acceptation est tacite ; si elle donne son consentement tacite, elle sera mariée ; si elle refuse verbalement ou bien si elle semble le faire, on ne la mariera pas (51).

Le mariage n'est parfait qu'avec un *walī*, un douaire (*ṣadāq*) et des témoins. Le *ṣadāq* minimum, aux yeux de Mālik, est d'un quart de *dīnār* (52) ; n'est pas licite le mariage avec un *ṣadāq* dont le montant

(50) Le mariage avec les vierges fournit le thème de nombreux ḥadīṯs qui en indiquent la supériorité sur le mariage avec les autres femmes. « Cela tient, aux dires d'al-Wanšarīsī, « à ce qu'il y a plus d'espoir d'avoir des enfants d'une vierge laquelle est comme la terre qui absorbe toute la semence qu'on y jette. Or, la multiplication de la descendance est le but par excellence du mariage. » (*Miʿyār*, III, 2-3).

(51) Selon le rite ḥanafite, le mariage peut avoir lieu si la vierge orpheline refuse son consentement (cf. Šaybānī, *Jāmiʿ al-Ṣaġīr*, 97).

(52) Sur les raisons qui poussèrent Mālik à fixer le *ṣadāq* minimum à un quart de dīnār, cf. J. Schacht, *Esquisse d'une histoire du droit musulman*, Paris, 1953, 35.

n'a pas été fixé ; il sera annulé avant la consommation car il est aléatoire. On doit ordonner aux notaires de fixer le versement du *ṣadāq* à une date proche ; il ne faut pas le laisser sans échéance, car le mariage est annulé de ce fait, tant qu'il n'est pas consommé (53). On doit restituer à la femme après la consommation la dot d'équivalence (*mahr al-miṯl*) dans sa totalité, à moins [81] que la dot d'équivalence ne soit inférieure à la part qui a été versée comptant (*naqd*) ou supérieure au paiement comptant. La femme touchera alors le complément à moins que le mari ne se soit engagé à verser le solde tout entier avec la part versée comptant ; le mariage est alors ratifié, que ce soit avant ou après la consommation ; il n'est pas annulé et on n'attribue pas à la femme la dot d'équivalence d'une femme de même condition (*ṣadāq al-miṯl*). Si l'époux ne veut pas payer immédiatement le complément du douaire et que la femme se contente de la part versée comptant, le mariage n'est pas annulé (54).

On ordonnera à l'époux de prouver qu'il a payé son dû au *walī* — il contracte alors pour lui-même — ou à la femme, si elle est déflorée ; de cette façon il n'est pas tenu du serment (*yamīn*). Dans la *Wāḍiḥa*, Ibn Ḥabīb a dit : « On impose le cadeau à l'époux car cela est bien vu aux yeux de tous ; de même on force les *walī*(*s*) de l'épouse à le restituer s'il est intact, quand le divorce (*ṭalāq*) a eu lieu avant la consommation du mariage ; si le cadeau n'existe plus tel quel, l'époux ne sera tenu de rien. On ordonnera à l'époux, s'il trouve chez l'épouse un vice rédhibitoire (ᶜ*ayb*) de ne pas consommer le mariage et de ne pas y trouver jouissance, il choisira de la garder ou de la répudier. S'il choisit la répudiation, il aura un recours contre le *walī* qui a conclu le mariage et s'il n'y a pas de *walī*, il aura un recours contre la femme. Ibn Ḥabīb a dit : « La femme noire peut être renvoyée si sa famille ne compte pas de personnes noires en son sein et la femme teigneuse peut être également renvoyée parce que la parenté cache un tel vice. ». On a rapporté la tradition au sujet de ces deux femmes d'après ᶜUmar b. al-Ḫaṭṭāb — Que Dieu l'agrée ! Mālik a dit : « Quand les vices rédhibitoires adviennent à l'épouse, étant

(53) Une recommandation analogue est formulée dans la *Risāla* d'Ibn Abī Zayd al-Qayrawānī (trad. Bercher, 173 sq.).

(54) Cf. *E.I.*, *Mahr*, III, 142-144, art. de O. Spies.

chez l'époux, ce dernier n'a pas option (*ḫiyār*) pour la séparation ; il ne devra pas acquitter le *ṣadāq* intégralement. »

On doit interdire aux gens et aux notaires de conclure le mariage temporaire (*mutᶜa*) (55) ; il est illicite car il ne comporte ni héritage, ni période de retraite légale (*ᶜidda*) (56), ni décès, ni répudiation (*ṭalāq*). Il sera annulé et les notaires seront sévèrement punis. L'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a interdit le mariage secret. Et ᶜUmar — Que Dieu l'agrée ! — a dit à ce sujet et à propos du mariage temporaire : « Si j'avais à les juger, j'aurais ordonné la lapidation. ». Ibn Ḥabīb a dit : « Cela comporte de sa part une attitude extrême dans la réprimande. Il ne doit pas y avoir de lapidation, il doit y avoir châtiment des deux époux, du *walī* et des témoins. ».

[82] On doit ordonner à l'homme qui a deux filles de ne pas marier l'aînée en disant que c'est la cadette et inversement, ce, quand l'une des deux est réputée pour sa beauté. On doit ordonner à l'homme de ne pas prendre mariage, répudiation et affranchissement (*ᶜitāq*) pour du badinage et du jeu car Dieu Très Haut a dit : « Ne prenez point les *āya* d'Allāh en raillerie. » (57). Tout cela est obligatoire pour lui. On doit ordonner au tuteur de l'orphelin de marier ce dernier s'il demande à se marier et se plaint d'être célibataire. On doit ordonner à l'homme de ne marier entre eux deux de ses esclaves qu'avec douaire (*mahr*). Si le maître les marie sans dot, on lui ordonnera de donner à la femme un douaire (*ṣadāq*) d'un quart de dīnār. On lui ordonnera de ne pas séparer les époux (58). Si l'esclave a déjà consommé le mariage, il sera ordonné qu'on donne à l'épouse un *ṣadāq* d'un quart de dīnār. On ordonnera à l'homme de ne

(55) Sur le mariage temporaire permis par le Prophète à ses partisans, cf. *Coran*, IV, 28, p.109 : « Celles des femmes que vous avez prises par mariage temporaire jusqu'à un terme fixé ». Le calife ᶜUmar avait essayé d'abolir le mariage temporaire, interdit par l'orthodoxie sunnite mais admis par les Šīᶜites, en vertu du verset coranique précité. Le calife al-Ma'mūn rendit le mariage temporaire légal, mais, devant les réticences de l'orthodoxie sunnite, fut contraint, aux dires d'Ibn Ḫallikān, de revenir sur sa décision.

(56) La *ᶜidda* est la période consécutive à la dissolution du mariage, au cours de laquelle la veuve et la divorcée ne peuvent se remarier. La *ᶜidda* assignée à une veuve est de quatre mois et dix jours (c. *Coran*, II, 234, p. 65). Le Talmud avait déjà fixé le délai de viduité à quatre-vingt-dix jours. La *ᶜidda* consécutive à un divorce dure trois périodes de menstruation (*qurū'*) (*Coran*, II, 228, p. 63). La période de detraite légale est de quarante jours pour une femme divorcée qui est enceinte ; cf. *E.I.*[1], I, 472, *ᶜIdda*, art. de Th. Juynboll.

(57) *Coran*, II, 231, p. 64.

(58) Cf. al-Wanšarīsī, *Miᶜyār*, IX, 146, trad. E. Amar, 437.

pas être pour le compte d'un tiers le mari qui libère la femme et la rend licite pour autrui (*muḥallil*) (59) ; s'il l'est, il sera châtié ainsi que la femme, les témoins et celui qui a conclu le mariage, s'ils ont agi sciemment. On ordonnera au malade à qui l'usage de sa fortune est interdit, de n'épouser, tant que durera sa maladie, ni une musulmane, ni une tributaire. Si ses héritiers naturels le lui permettent, elle héritera de lui car quelqu'un d'autre qu'elle hériterait peut-être de lui. Il en sera de même pour le mariage de la femme malade.

On ordonnera aux notaires de ne pas conclure de remariage entre deux époux qui ont été séparés par une répudiation définitive (*ṭalāq ḫulʿ*) ou par le pouvoir (*tamlīk*) donné par le mari à son épouse de décider elle-même du divorce, alors que la femme est enceinte des œuvres du mari, qu'elle s'est alourdie ou bien est entrée dans son sixième mois, car elle est malade et le mariage des malades n'est pas licite. De la même façon, on doit ordonner qu'il ne soit pas conclu de mariage dans la période de retraite légale (*ʿidda*), après un décès ou un divorce. Il faut que les notaires y prennent garde et qu'on leur en demande compte ; s'ils le font intentionnellement, ils seront punis. Seront châtiés le *walī*, les témoins et les époux s'ils ont agi en connaissance de cause. Il n'y a pas de limite fixée au nombre de coups du châtiment ; la fustigation pour toutes les peines légales doit être à égalité pour faire mal. Pourtant le fouet est interdit si la femme qui est en période de retraite légale (*ʿidda*) en a ressenti les coups par la suite. On doit ordonner à l'homme de ne pas promettre le mariage à la femme qui est en période de retraite légale, son *walī* non plus. On ordonnera à quiconque a acheté une esclave qui est en état de *ʿidda*, par suite de la mort d'un époux ou par suite d'un divorce, de ne pas avoir de rapports sexuels avec elle, qu'il sache ou ignore ces faits, car elle ne lui serait plus jamais licite.

[83] On doit ordonner à l'homme qui a deux épouses de faire une égale répartition entre elles pour ce qui est de l'habillement, de la nourriture et de la cohabitation, de ne pas préférer l'une des deux à sa co-épouse sauf dans des domaines où la stricte égalité n'est pas possible :

(59) Il s'agit de l'époux qui contracte dans le dessin de rendre licite la femme répudiée trois fois. Ce mariage, nul pour Mālik, est tenu pour valable par Abū Ḥanīfa et Šāfiʿī.

relations sexuelles et affection. Qu'il craigne Dieu en cela car le Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a dit : « Craignez Dieu pour ce qui est des femmes car vous les avez choisies avec l'assentiment de Dieu et avez eu des rapports avec elles selon la parole de Dieu. » A celui que l'on a trouvé en compagnie d'une femme et qui a prétendu qu'elle est sienne, on en demandera la preuve, à moins qu'ils ne soient tous deux de nouveaux venus, arrivés à la ville au sein d'une caravane. On interrogera à leur sujet les membres de celle-ci. Si l'homme et la femme sont seuls, on ne leur demandera rien.

On doit ordonner que soient interdits, lors des noces (60) et autres cérémonies, les instruments de musique de toutes sortes, tels que le luth (61) et autres instruments de musique, exception faite seulement du tambour de basque (*duff*) (62) qui ressemble au tambourin dit *ġirbāl*. Il y a divergence de vues pour ce qui est du tambour connu sous le nom de *kabar* (63), également en ce qui concerne l'achat pour les enfants de toupies (63*bis*) et autres jouets. Celui qui a vendu quelque instrument de musique verra la chose annulée; ses proches seront châtiés; c'est l'opinion d'Ibn al-Mājišūn. On doit ordonner aux gens d'interdire l'innovation qui consiste — chez le commun des gens (*ʿāmma*) à montrer la fiancée à visage découvert à une autre personne.

On infligera le châtiment corporel à quiconque a prêté le serment de *ṭalāq* ou celui de répudiation triple ou encore le serment par le sang. On punira celui dont la femme s'est plainte d'avoir reçu des coups, quand elle en porte la marque évidente, et ce, selon les traces qui en sont visibles, à moins que le mari ne l'ait battue sur sa couche car Dieu Très Haut a dit : « Reléguez-les dans les lieux où elles couchent ! frappez-les ! Si elles vous obéissent, ne cherchez plus contre elles de voie de contrainte. » (64).

(60) Cf. *E.I.*, *ʿUrs*, IV, 1094-1102, art. de Heffening.

(61) Cf. *E.I.*[1], IV, 1038-1041, art. de H.G. Farmer, Pérès, *Poésie andalouse*, 359, 362, 379, 380 n. 1, 381 n. 2.

(62) Cf. *E.I.*, *Duff*, Suppl. 79-80, art. de H.G. Farmer ; Marçais (W.), *Textes arabes de Tanger*, 298-299, *Textes arabes de Takroûna*, II, *Glossaire*, tome troisième, 1288 ; Brunschvig, *Berbérie*, II, 411.

(63) Cf. *Berbérie*, II, 411 (en note).

(63*bis*) Sur les acceptions dialectales du mot دُوَّامَـــة , « toupie », cf. Marçais (W.), *Textes arabes de Takroûna*, II, *Glossaire*, tome troisième, 1356.

(64) *Coran*, IV, 38, p. 111.

DE LA SURVEILLANCE DES FONDATIONS PIEUSES

Les fondations pieuses (*aḥbās*) sont liées aux testaments. Il doit être interdit de modifier la nature des biens constitués en fondations pieuses car Dieu Puissant et Grand a dit : « Quiconque changera ce testament après l'avoir entendu [sera châtié]. Le péché de ce changement ne retombera que sur ceux qui changent [le testament]. [84] Allāh est audient et omniscient. » (65). On doit interdire, à ceux qui le veulent, d'utiliser les fondations pieuses dans leur propre intérêt, de s'en servir pour leur usage personnel, ou bien de les détourner de leur affectation. Il en sera ainsi des chemins, des cours, des grandes routes et des terres constitués en *ḥabous* ainsi que des arbres des indigents. Tout cela doit être surveillé et inspecté afin que personne ne s'en empare, ne s'en serve dans son propre intérêt ou ne détourne les *ḥabous* de leur affectation, [même] afin d'en faire quelque chose de meilleur et de plus facile, car ce sont des fondations pieuses lesquelles ne doivent être modifiées en aucune façon et en aucun cas (66).

Il en sera de même du bassin aux ablutions, de ses puits, de ses instruments et de tout ce qui est de son ressort ; on en surveillera continuellement le balayage et le nettoyage.

DE LA SURVEILLANCE DES VENTES

Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf dit : « Puisque le domaine de la *ḥisba* est très vaste pour ce qui est des ventes et des métiers et qu'il serait difficile de l'épuiser, j'ai attiré l'attention sur le plus grand nombre de cas en me servant du plus petit nombre ; j'ai fait allusion à certaines pratiques. Les ventes comportent trois éléments : d'abord le prix, puis l'objet évalué, enfin les poids et mesures à l'aide desquels s'effectue la vente. Le prix est le premier de ces trois éléments. La base des prix, c'est l'or et l'argent ;

(65) *Coran*, II, 177, p. 54.

(66) Pour ce qui est de l'affectation du habous, il y a divergence d'opinions chez les disciples de Mālik Ibn al-Qāsim professe que les revenus des habous ne peuvent être affectés à un autre but que celui spécifié par le constituant du habous, même s'il y avait dans le revenu un excédent considérable. Cet excédent sera utilisé pour l'achat de « fonds dont le revenu sera dépensé au profit des bénéficiaires des habous », précise Ibn al-Qāsim. Au contraire, pour Aṣbaġ et Ibn al-Mājišūn, « toutes les choses qui sont consacrées à Allah peuvent être dépensées indifféremment les unes à la place des autres ». Cf. al-Wanšarīsī, *Miᶜyār*, VII, 187, 188 ; trad. E. Amar, 359, 360.

ces prix sont du ressort des changeurs en général. Le contrôle de cette activité consiste à veiller à ce qu'on n'y emploie pas un tributaire (*ḏimmī*) ou une personne dont les biens ont une origine suspecte. Al-Ḥasan (67) a interdit que l'on boive de l'eau chez un changeur. Ibn Ḥabīb a dit que la plupart du temps [le changeur] pratique l'usure et Dieu Très Haut a interdit l'usure en ces termes : « Allāh a déclaré licite le troc et déclaré illicite l'usure. » (68). Et le Très-Haut a dit : « Ceux qui se nourrissent de l'usure ne se dresseront [au Jugement dernier] que comme se dressera celui que le Démon aura roué de son toucher. » (69). Aṣbaġ (70) a interdit que l'on s'abrite à l'ombre du changeur. ʿUmar a dit : « Les non-Arabes n'ont le droit de vendre dans notre marché que s'ils s'adonnent à l'étude de la jurisprudence car elle est [85] le plus digne des commerces chez les gens de savoir et les gens de bien. On craint que ne pratique l'usure celui qui ignore la plupart des causes de la jurisprudence, ses aspects licites et illicites ; on lui interdira d'exercer son commerce et d'y opérer le change.

On doit interdire aux changeurs d'opérer le change avec des délais, avec option, délibération ou transfert de créances. On doit leur interdire de trier les bonnes pièces de monnaie d'avec les mauvaises, que cela ait été stipulé ou non. C'est ce qu'on appelle la tolérance. On doit leur ordonner de ne pas vendre à un homme de l'or contre de l'argent puis de lui acheter cet or avec une autre monnaie. Mais tout de même ceci est accepté dans le cas où cette opération a lieu à intervalles, un intervalle de deux ou trois jours par exemple, suivant l'avis que l'on peut considérer comme le plus solide, s'il plaît à Dieu Très Haut. On leur interdira de procéder à un troc à propos d'un change parce que le change sera

(67) Il s'agit du célèbre al-Ḥaṣan b. Abi' l-Ḥasan al-Baṣrī m. en 110/728. Cf. *E.I.*, II, 290 ; *Fihrist*, 51 ; Ḥajjī Ḫalīfa, *Kašf al-Ẓunūn*, I, 230 ; Ch. Pellat, *Le Milieu Baṣrien et la formation de Ǧāḥiẓ*, Paris, A. Maisonneuve, 1953, 74, 76, 79, 82, 87, 89, 94, 97-99, 100, 101, 102, 104, 107, 110, 111, 113, 128, 285.

(68) *Coran*, II, 276, p. 72.

(69) *Coran*, II, 276, p. 72.

(70) Aṣbaġ b. al-Faraj b. Saʿīd b. Nāfiʿ Abū ʿAbd Allāh, client de ʿAbd al-ʿAzīz b. Marwān. Fut l'élève d'Ibn al-Qāsim, d'Ibn Wahb et d'Ašhab, l'un des maîtres de la doctrine mālikite en Orient. « L'Egypte, dit Ibn al-Mājišūn, n'a produit aucun personnage qui soit égal à Aṣbaġ... pas même Ibn al-Qāsim ». Il mourut au Caire en 225/839-40. Le *Kitāb al-Dībāj* donne la liste de ses ouvrages ; les plus importants sont, selon Ibn Farḥūn, un traité sur les *Uṣūl*, un commentaire des mots rares sur le *Muwaṭṭa'*, des traités sur le jeûne, la justice, la *muzāraʿa*, des notes sur les leçons d'Abū-l-Qāsim. Cf. *Dībāj*, 97 et *Marqaba*, 49, 50, 188.

résilié par là. Ainsi si on dit au changeur au moment du paiement comptant : « Ce que je dois vous rendre, je vous le donne en marchandise », tout le monde est d'accord pour admettre que cela n'est point licite.

On interdira aux changeurs de se séparer au cours de l'opération de change avant le paiement de la main à la main. Il doit être interdit de changer chez eux de l'or contre des dirhems qu'ils garderaient afin de les écouler par la suite pour le compte du client. On doit leur interdire d'acheter de l'or contre de l'or et de l'argent contre de l'argent, même si ces métaux sont accompagnés d'autre chose, sauf s'il s'agit de quantités minimes. Quiconque a mélangé du bon or avec du mauvais en vue de la vente s'est rendu coupable de fraude, même s'il la déclare, car l'acheteur ignore la quantité que l'on a prise dans chaque catégorie.

DE LA SURVEILLANCE DES MÉTIERS

Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf dit : « On doit empêcher les marchands d'étoffes de s'associer avec les courtiers pour le salaire de ceux-ci ; on doit les empêcher de vendre comptant ce qu'ils ont acheté à délai (*nasī'a*), à moins de le faire savoir ; on doit leur interdire la vente à terme (*bayᶜ al-ᶜīna*), le compérage (*najš*), le fait d'avancer le paiement plus tôt qu'il n'était convenu ; il est interdit de combiner une vente normale avec une vente à livrer et de vendre à aléa (71). On doit empêcher les marchands de vendre des étoffes roulées et emballées sur simple description avant de les étaler, contrairement [86] à la vente sur échantillons. On doit leur interdire de vendre ce qu'ils ont réservé pour eux-mêmes — ils doivent en instruire les acheteurs — et de vendre ce dont l'achat est déjà ancien, les cours ayant sensiblement varié. Ainsi les prix des marchandises haussent et baissent à moins que les marchands ne signalent tout cela lors de la vente.

C'est une fraude que de donner le cati à une étoffe de manière à ne pas laisser paraître le trou ; c'est une fraude que de teindre les brocarts

(71) Sur la doctrine mālikite en matière de vente, cf. *Muwaṭṭa'*, *Bāb al-buyūᶜ*, 257 sq. ; *E.I.*, *Ribā*, III, 1226 sq., art. de J. Schacht.

pour les renforcer, a dit Muḥammad (72). Il est interdit aux marchands d'étoffes d'écouler les pièces d'or dont le poids ou la qualité sont défectueux avec de bonnes pièces car l'usage en est vicié et d'écouler les bonnes étoffes de soie et de coton avec les mauvaises pour ce qui est des pièces d'étoffes brutes et autres, que ceci ait été une condition stipulée à l'origine ou non ; l'usage en est vicié. Aṣbaġ a dit : « Il est interdit aux marchands de se servir d'étoffes brutes avant qu'elles ne s'usent, puis, une fois usées, de les remettre en état pour les vendre ; une personne non avertie pourrait alors croire qu'il s'agit d'étoffes neuves. Cela relève de la fraude. On doit appliquer le châtiment corporel à celui qui procède de la sorte. Il est interdit aux marchands d'étoffes d'intégrer le salaire des courtiers dans le prix (73) de base. On doit les désaccoutumer de faire supporter le salaire des courtiers par l'acheteur ; cela n'est pas licite. ».

DE LA SURVEILLANCE DES MARCHANDS D'ÉPICES (74)

On doit leur interdire de mélanger la bonne drogue avec la mauvaise, les produits de l'Inde avec les produits locaux, de les vendre à qui ne les sépare pas ou à qui est incapable de faire la distinction entre des produits tels que les variétés d'aloès (*ḫawlān* et *ṣabir*) (75), le bétel (76), le bois vert et toutes autres variétés de la même espèce susceptibles de subir un traitement et d'être entachées de fraude. On doit également leur interdire de mélanger les épices de mauvaise qualité avec d'autres de bonne qualité

(72) Plusieurs juristes mālikites portèrent ce nom. Nous n'en citerons que deux : Muḥammad, le grand cadi de Cordoue, m. en 813 ; cf. Ibn Farḥūn, *Tabṣirat al-ḥukkām fi uṣūl al-aqḍiyā'*, II, 200, et Muḥammad (Abū Bakr) b. Ishāq Ibn Munzir, m. en 367/977, « le cadi le plus savant de l'Espagne », selon Ibn Farḥūn, *Tabṣīra*, qui cumula les fonctions de grand cadi de Cordoue avec la charge de la *ḫutba* et la direction de la prière.

(73) Correction due à Monsieur le professeur Robert Brunschvig : ثمناً.

(74) Sur le ᶜaṭṭār, cf. *E.I.*, *ʿAṭṭār*, supplément, 36, art. de M. Meyerhof ; *E.I.²*, 774-5, art. de A. Dietrich ; H.A. Ducros, *Essai sur le droguiste populaire arabe de l'Inspectorat des Pharmacies du Caire* (1930), *Publications de l'Institut français d'Egypte*, XV ; Max Meyerhof, *La Surveillance des professions médicales et para-médicales chez les Arabes*, *Bulletin de l'Institut français d'Egypte*, XXVI, 119 sq. ; R.P. Paul Sbath, *Abrégé sur les arômes, par Sahlān ibn Kaissān, médecin chrétien melchite du calife al-ᶜAzīz, mort en 990*, *Bulletin de l'Institut français d'Egypte*, XXVI, 1943-1944, 183.

(75) Le ṣabir ou ṣabr est le suc d'aloès. Dozy rappelle qu'en Espagne on prononçait ṣibar d'où vient l'espagnol acibar. Cf. Dozy, I, 815. La forme marocaine du mot est ṣiber ; cf. à ce sujet Colin (G.S.) et Renaud (H.P.J.), *Tuḥfat al-Aḥbāb*, paragraphe 294, 131. Quant au ḫawlān, c'est « le suc qu'on obtient par une seconde expression des feuilles d'aloès, une fois qu'on en a tiré le ṣabir (aloès), cf. *Tuḥfat al-Aḥbāb*, paragraphe 166, 76.

(76) Sur le *bān*, cf. *E.I.²*, *Bān*, 1041-2, art. de L. Kopf.

et de les vendre en faisant croire que tout est bonne marchandise. Ils ne doivent point vendre d'épices si ce n'est passés au crible. S'il s'agit d'une marchandise qui doit être passée au tamis comme le henné ou autres produits, on ne doit point mêler le henné vert avec le henné vieilli, sa couleur s'altère, sa valeur de colorant s'affaiblit (77). Mālik a dit au sujet du musc, du safran (78) et autres produits de ces deux sortes : « S'ils [87] sont frelatés, on doit les distribuer gratuitement mais ne pas les brûler ». Ibn al-Qāsim a dit dans la *Wāḍiḥa* d'Ibn Ḥabīb : « Ceci se produit lorsqu'il s'agit de petites quantités de musc et de safran ; pour ce qui est des grosses quantités, on ne doit pas les distribuer gratuitement au détriment de celui qui les les a frelatées. On appliquera le châtiment corporel à ce dernier. ». Ibn Ḥabīb a dit : « On ne les lui restituera pas, on les vendra à des marchands d'épices dont on est sûr qu'ils n'useront de fraude envers personne. On doit leur interdire de vendre la terre argileuse pour être mangée car cela est désapprouvé. Il n'y a aucun mal à le faire pour autre chose. Ibn al-Mājišūn a dit : « Il est illicite d'en manger. ».

DE LA SURVEILLANCE DES FILEURS DE LIN

Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf dit : « On interdira aux fileurs de répandre de l'eau sur le lin et de le mettre dans les endroits mouillés afin qu'il gagne en humidité et devienne plus lourd lors de la pesée ; cela fait partie des fraudes. On ordonnera également aux vendeurs de filé de faire sécher le filé au soleil car les femmes le frottent avec de l'eau lorsqu'elles achèvent de le travailler afin qu'il ait meilleur aspect et augmente en poids. Il convient de ne pas utiliser les femmes dans la vente du filé et de n'y employer que les hommes âgés, dignes de confiance, ceux dont l'honnêteté est connue ainsi que la retenue dont ils font preuve dans la fréquentation des femmes à ce moment-là, dans les propos qu'ils leur tiennent et dans les opérations commerciales auxquelles ils se livrent avec

(77) Sur les fraudes auxquelles se livraient les marchands d'épices et les droguistes en Espagne musulmane, cf. le traité de *ḥisba* d'al-Saqaṭī al-Mālaqī, éd. Colin et Lévi-Provençal, chapitre consacré aux « *ᶜaṭṭārīn* » et aux « *ṣayādila* », 41 sq.

(78) Le musc et le safran sont classés par al-Masᶜūdī parmi les essences premières dont font également partie le camphre, l'aloès et l'ambre. Cf. le passage d'al-Masᶜūdī reproduit par al-Maqqarī, dans *Nafḥ al-Ṭīb*, I, 139 et 185.

elles Il convient que les femmes aient un endroit fixe où elles se réunissent pour vendre ce qu'elles ont filé. Il ne doit pas leur être possible de s'asseoir dans les boutiques. Il ne faut en aucune manière et en aucun cas qu'un jeune homme ou tout autre homme dont on sait qu'il est amoureux achète chez elles car le Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a dit : « Eloignez les souffles des hommes et ceux des femmes ! ». Celui qui, faisant partie d'une autre catégorie que celles que nous avons énumérées, paraît devant les femmes pour une vente ou un achat, après qu'on le lui aura interdit, sera châtié et expulsé du marché.

(A suivre.)

Rachel ARIÉ,
Agrégée de l'Université.

AMBASSADES ET MISSIONS MAROCAINES EN FRANCE

A partir de 1577 et sauf une interruption de 1718 à 1767, la France a toujours été représentée au Maroc, de façon permanente, par des consuls, des chargés d'affaires ou des ministres plénipotentiaires (1). Par contre, les sultans de l'empire chérifien n'avaient pas d'agents à demeure auprès du gouvernement français et c'est seulement depuis 1956 qu'un ambassadeur du roi du Maroc réside à Paris.

Les représentants de la France, établis autrefois la plupart à Rabat-Salé et depuis la fin du XVIIIe siècle à Tanger, servaient seuls d'intermédiaires habituels entre les gouvernements des deux pays. Mais au début et durant plus d'un siècle, les consuls du roi de France n'étaient le plus souvent que des marchands faisant du commerce dans les ports de l'empire chérifien. Aussi certains d'entre eux n'avaient-ils pas les capacités nécessaires pour régler des affaires importantes. C'est pourquoi en 1684, le sultan Moulay Ismaïl, demandant au roi Louis XIV de lui envoyer un consul « muni de pouvoirs », ajoutait : « Il importe que ce soit une personne capable de traiter ces questions » (2). Quelques années plus tard, en 1691, il se montrait encore plus formel : « Nous n'avons pas jugé à propos, disait-il, de conférer avec luy [le consul français] sur ces affaires, à cause que c'est un marchand et que ce n'est pas un des grands seigneurs de vostre Cour, ny de vos principaux officiers, n'estant pas le fait des marchands de conférer avec les roix, ny de gérer les affaires qui surviennent entre les potentats... Si Vostre Majesté a une véritable intention de parler d'affaires à fonds et avec sincérité, qu'elle nous envoye un des grands seigneurs de sa Cour sur les paroles de qui l'on puisse faire

(1) Cf. J. CAILLÉ, *La représentation diplomatique de la France au Maroc*, Paris, 1951.

(2) *Lettre de Moulay Ismaël à Louis XIV*, du 22 juillet 1684, publiée par H. de CASTRIES, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, 2e série, France, t. II, Paris, 1924, pp. 434-445.

fonds » (3). En conséquence, des ambassadeurs ou des envoyés particuliers se sont à différentes reprises rendus à la cour chérifienne (4).

De leur côté, les sultans du Maroc ont parfois jugé bon d'envoyer en France des ambassadeurs ou d'autres agents, pour un temps très bref et chargés de régler des questions particulières ou simplement d'assurer le gouvernement français des sentiments amicaux du chérif. Ce sont ces ambassades et ces missions qui font l'objet de la présente étude.

Pour en donner un récit détaillé, il faudrait écrire un gros volume. Telle n'a pas été notre intention. Nous avons simplement voulu dresser la liste des ambassadeurs et autres agents venus en France à la demande des souverains du Maroc.

Pour chacun d'eux, nous nous sommes contenté d'indiquer sommairement sa personnalité, l'objet de sa mission, la façon dont il l'avait remplie et les résultats qui l'avaient suivie. Mais nous avons cru bon d'ajouter à ces indications, d'une part, les sources auxquelles on pourra se reporter pour connaître les missions dont s'agit dans tous leurs détails et, d'autre part, les études spéciales dont celles-ci ont fait l'objet ou les ouvrages dans lesquels quelques pages au moins leur sont consacrées. Il ne pouvait toutefois être question, surtout pour les XIXe et XXe siècles, de signaler tous les journaux parlant des envoyés marocains et de citer toutes les publications où il est question d'eux. Nous n'avons retenu que les sources ou les travaux qui nous ont paru les plus essentiels.

Est-il besoin d'ajouter que nous n'avons pas la prétention d'avoir écrit sur la question une étude exhaustive ? Malgré le soin avec lequel nous avons dépouillé les documents des archives du ministère des Affaires étrangères, il est possible que certaines missions nous aient échappé. Au surplus, ces archives ne sont accessibles que jusqu'en 1895. Pour les faits postérieurs à cette date, nous avons dû nous en tenir aux indications trouvées dans les revues ou les journaux de l'époque ou dans certains ouvrages.

*
* *

(3) *Lettre de Moulay Ismaël à Louis XIV*, du 22 septembre 1691, publiée par H. de CASTRIES, *op. cit.*, 2e série, France, t. III, Paris, 1927, pp. 412-418.

(4) Cf. J. CAILLÉ, *Ambassadeurs, envoyés particuliers et représentants officieux de la France au Maroc*, dans *Hespéris*, 1951, pp. 353-364.

UNE AMBASSADE IDRISSITE À LA COUR DE CHARLEMAGNE EN 801 (?)

Si l'on en croit certains auteurs, le souverain idrissite de Fès aurait envoyé à Charlemagne, en l'an 801, une ambassade, qui se serait trouvée à la cour de l'empereur d'Occident en même temps qu'un représentant du calife abbasside Haroun ar-Rachid. A l'appui de cette thèse, on invoque un passage des *Annales royales*, où il est question d'un émissaire de l'émir Abraham (Ibrahim) « *qui in confinio Africae, in Fossato praesidebat* ». Mais à cette époque, c'était Moulay Idriss II qui régnait à Fès, sous la régence de fait de l'affranchi Rachid. Dans ces conditions, on peut croire qu'il s'agit plutôt de l'émir d'Ifrikiya, Ibrahim, de la dynastie des Aghlabides, avec lesquels Charlemagne entretint certaines relations. En ce cas, toutefois, il est difficile d'identifier la ville de *Fossatum*, que les auteurs susvisés ont considérée comme étant celle de Fès.

Il ne paraît donc pas possible, en l'état des sources actuellement connues, d'affirmer qu'un ambassadeur marocain ait été envoyé à Charlemagne au début du IXe siècle.

Sources et bibliographie. — *Annales royales*, an 801, édit. KURZE, *Annales regii*, Hanovre, 1895, p. 116. — Gisèle CHOVIN, *Aperçu sur les relations de la France avec le Maroc, des origines à la fin du Moyen Age*, dans *Hespéris*, 1957, pp. 249-298 ; on trouvera dans ce travail (pp. 263-264) un résumé clair et précis de la question, avec l'indication des principales études qui y ont été consacrées.

LA MISSION DE LOUIS CABRETTE EN 1576

Le Français Louis Cabrette, patron de navire et quelque peu aventurier, avait à Alger, en 1573, connu le prince saadien Moulay Abd el-Malek, qui y résidait alors. Celui-ci, devenu sultan du Maroc trois ans plus tard, chargea aussitôt Cabrette d'aller porter au roi Henri III une lettre, dans laquelle il lui annonçait son avènement au trône. Arrivé à Paris à la fin du mois de juin 1576, le Français remplit sa mission, puis se rendit en Espagne, également à la demande du chérif.

Sources et bibliographie. — *Lettre de Henri III à Moulay Abd el-Malek*, du mois de novembre 1576, publiée par H. DE CASTRIES, *op. cit.*, I[e] série, France, t. I, Paris, 1905, pp. 350-351. — H. DE CASTRIES, *ibid.*, t. III, Paris, 1911, pp. IV-VI.

LA MISSION DE GUILLAUME BÉRARD EN 1577

Sujet du duc de Savoie et chirurgien-barbier, Guillaume Bérard avait, en 1574 et à Constantinople, guéri de la peste le prince saadien Moulay Abd el-Malek. Celui-ci lui en fut très reconnaissant et, quand il devint sultan du Maroc, le fit venir près de lui comme médecin. En 1577, il l'envoya « vers le roi Henri III pour traiter alliance entre eux ». En outre, dans une lettre dont Bérard était porteur, il demandait à Henri III d'accréditer le chirurgien-barbier auprès de sa personne en qualité de consul. Cette requête fut agréée. Après avoir été naturalisé français, Guillaume Bérard reçut des lettres de provision, en date du 10 juin 1577, pour l'office de « consul de la nation française » au Maroc. Il fut ainsi le premier des agents qui représentèrent la France dans l'empire chérifien, presque sans interruption jusqu'en 1912.

Sources et bibliographie. — *Provisions de consul de France au Maroc en faveur de Guillaume Bérard,* du 10 juin 1577, publiées par H. DE CASTRIES, *op. cit.*, 1e série, France, t. I, pp. 367-370. Vincent LE BLANC. *Les voyages fameux du sieur Vincent Le Blanc, marseillois, qu'il a faits depuis l'âge de douze ans jusques à soixante aux quatre parties du monde...*, le tout recueilly par le sieur COULON, Paris, 1648, 2e partie, pp. 155-156. — H. DE CASTRIES, *op. cit.*, 1e série, France, t. III, pp. VI-IX.

UNE AMBASSADE DE MOULAY AHMED EL-MANSOUR ED-DEHEBI EN 1583 (?)

On ne connaît cette ambassade que par une lettre de Guillaume Bérard. En effet, écrit celui-ci le 28 août 1583, Moulay Ahmed el-Mansour désirait faire partir sur deux navires de Rouen un ambassadeur et sa suite, avec plusieurs chevaux qu'il se proposait d'offrir au roi de France. Mais les capitaines des deux bateaux ne voulurent pas attendre que le représentant du chérif eut achevé ses préparatifs. En outre, il ne leur plaisait guère de décharger leurs marchandises pour embarquer des chevaux.

Il est probable qu'à la suite de ces difficultés, le sultan abandonna son projet, car aucun autre renseignement sur la question n'a pu être retrouvé.

Sources et bibliographie. — *Lettre de G. Bérard à Villeroy,* du 28 août 1583, publiée par H. DE CASTRIES, *op. cit.*, 1e série, France, t. II, Paris, 1909, pp. 105-110. — H. DE CASTRIES, *ibid.*, t. III, pp. VI-IX.

L'AMBASSADE D'AHMED EL-GUEZOULI EN 1612-1613

En 1612, un grave incident se produisit entre la France et le Maroc. Le sultan Moulay Zidan, que le marabout Abou Mahalli avait chassé de Marrakech, se rendit avec quelques fidèles, ses femmes et ses biens les plus précieux, à Safi, où le sieur Jean Philippe Castellane était consul de France et possédait un navire, le *Notre-Dame-de-la-Garde*. Le chérif affréta ce bâtiment moyennant 3 000 ducats, pour transporter à Agadir ses richesses et notamment sa bibliothèque, d'une très grande valeur. Arrivé en rade d'Agadir, Castellane ne voulut pas décharger sa cargaison avant d'avoir reçu le prix convenu. Comme le paiement ne se faisait pas et que ses vivres commençaient à s'épuiser, le Français mit à la voile et se dirigea vers Marseille. Il se proposait d'y remettre les richesses du sultan au duc de Guise, gouverneur de Provence et de demander à être désintéressé. Mais, au large de Salé, le *Notre-Dame-de-la-Garde* fut capturé par des vaisseaux espagnols et le tribunal de Cadix le déclara de bonne prise.

Cette malheureuse affaire irrita profondément Moulay Zidan. Dès que le *Notre-Dame-de-la-Garde* eut quitté Agadir et avant même que les Espagnols s'en fussent emparés, le chérif décida d'envoyer au roi de France Louis XIII un ambassadeur, chargé d'obtenir la restitution de ses biens et, à cette fin, désigna le caïd Ahmed el-Guezouli. Celui-ci, accompagné de diverses personnes, notamment d'un eunuque, Nasser Carta et de plusieurs serviteurs, s'embarqua peu après à destination de la Hollande, d'où il devait se rendre à Paris.

En même temps, le sultan écrivit aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, avec lesquelles il entretenait alors d'excellentes relations et les pria d'appuyer sa demande auprès de Louis XIII et du gouverneur de Provence. Mais ce fut en vain que le représentant des Pays-Bas à Paris tenta d'obtenir un sauf-conduit pour Ahmed el-Guezouli et sa suite ; la cour de France ne voulut pas recevoir l'envoyé de Moulay Zidan. Au mois d'août 1613 et sur l'ordre de son souverain, l'ambassadeur s'embar-

qua sur un navire hollandais, qui le ramena en rade d'Agadir. De son séjour aux Pays-Bas, il rapportait une chaîne d'or et une médaille — le tout, d'une valeur de six cents florins — que lui avaient offertes les Etats-Généraux (5).

Sources. — *Lettre de Moulay Zidan aux Etats-Généraux*, du 27 juin 1612 ; *Résolution des Etats-Généraux*, du 10 août 1612 ; *Lettre des Etats-Généraux à François Van Aersen*, du 10 août 1612 ; *Lettre des Etats-Généraux à Louis XIII*, du 10 août 1612 ; *Lettres des Etats-Généraux à François Van Aersen*, des 16 août et 19 novembre 1612 ; *Lettre de Moulay Zidan aux Etats-Généraux*, du 31 décembre 1612 ; *Résolution des Etats-Généraux*, du 14 août 1613 ; *Lettre de Moulay Zidan aux Etats-Généraux*, du 31 octobre 1615 ; *Lettre de François Van Aersen aux Etats-Généraux*, du 4 septembre 1612 ; *Lettre de Moulay Zidan à S. Pallache*, du 13 décembre 1612 ; *Lettre de François Van Aersen aux Etats-Généraux*, du 26 décembre 1612, publiées par H. DE CASTRIES, *op. cit.* 1e série, Pays-Bas, t. II, Paris, 1907, pp. 106-108, 131-134, 135-137, 138-139, 142-143, 161-162, 172-174, 191-194, 195-196, 607-610, 733-736, 737-740, 743-744.

L'AMBASSADE DE SIDI FARÈS EN 1619

Cette ambassade eut le même objet que la précédente.

Au mois de janvier 1619, le Français Claude Du Mas était arrivé au Maroc pour obtenir du sultan Moulay Zidan la libération de ses compatriotes captifs. Mais, avant d'entamer toute négociation, le chérif voulait obtenir satisfaction à propos de l'affaire Castellane.

En conséquence, Du Mas repartit bientôt pour la France, accompagné d'un ambassadeur marocain, Sidi Farès. Celui-ci était chargé de « solliciter

(5) Sensiblement à l'époque où Ahmed el-Guezouli essayait en vain de se rendre à Paris, un autre Marocain séjourna en France assez longtemps, de 1611 à 1613. C'était Abou'l Abbas Ahmed ben Qacem el-Andalosi, un homme cultivé, qui a laissé une relation de voyage intitulée *Rihlat ech-Châbab*. Polyglotte et grand voyageur, il parcourut l'Europe, l'Arabie, le Proche-Orient et fut chargé par le sultan Moulay Zidan d'une ambassade aux Pays-Bas. Le Hollandais Albert Ruyl l'appelait « un homme de bonne foi ». A Paris, Ahmed ben Qacem fit la connaissance du médecin Etienne Hubert, professeur d'arabe à l'Université et de l'arabisant hollandais Thomas van Erpen. Il se rendit ensuite dans une ville de province — probablement Bordeaux — où il resta un an et obtint que leurs biens fussent rendus, au moins en partie, à plusieurs de ses compatriotes qui, ayant été « dépouillés par pillage et iniquité », lui avaient confié leurs intérêts. Revenu à Paris, il alla passer quelque temps à Conflans, puis séjourna de nouveau dans la capitale, avant d'aller à Rouen, s'embarquer pour Amsterdam. Ahmed ben Qacem était-il alors chargé d'une mission par Moulay Zidan ? Nous n'avons trouvé aucun document à ce sujet (cf. : M.-Th. HOUTSMA, *Uit de oostersche correspondentie van Th. Erpenius...*, Amsterdam, 1887, pp. 21-24 ; H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1re série, Pays-Bas, t. III, Paris, 1922, pp. 108, 304, n. 2, 305, 411, 418, 423, 430, 435, 438, 506, 510, 516, 519 ; Ahmed EN-NAÇIRI, *Kitab el-Istiqça, Les Saadiens*, trad. Mohammed en-Naçiri, Paris, 1936, pp. 295, n. 1 et 348, n. 3).

l'intervention de Sa Majesté Très Chrétienne pour la restitution de la bibliothèque prise par les Espagnols à un capitaine marseillais, qui lui-même l'avait enlevée au roi de Maroc ». Il devait en outre demander l'envoi à Marrakech de François de Razilly, un jeune officier connu du sultan comme ennemi des Espagnols, « afin d'adviser aux conditions raisonnables d'une bonne union et la rendre solide ».

Sidi Farès n'eut pas plus de succès qu'Ahmed el-Guezouli. En effet, il ne put se rendre à la cour de France et fut, vraisemblablement dans le port où il débarqua, retenu quatre mois « enfermé dans la maison... sans qu'il eust moyen de sortir du tout ». D'autre part, ses « protestations » n'empêchèrent pas Claude Du Mas d'être désigné, au lieu de François de Razilly, pour aller négocier avec Moulay Zidan.

L'ambassadeur du chérif et l'envoyé du roi de France revinrent ensemble au Maroc avant la fin de l'année 1619.

Sources et bibliographie. — *Instructions pour La Molle*, de 1619 ; *Histoire de la mission des PP. capucins au Maroc* (1623-1624) ; *Mémoires de Razilly à Richelieu*, du 26 novembre 1626 et de fin 1626, publiés par H. DE CASTRIES, *op. cit.* 1e série, France, t. III, pp. 54-58, 99-111, 115-118, 119-122. *Rapport de Jacob Gool*, du 24 juillet 1624, publié par H. DE CASTRIES, *op. cit.* 1e série, Pays-Bas, t. III, Paris, 1912, pp. 571-585. — H. DE CASTRIES, *op. cit.*, 1e série, France, t. III, pp. LIV-LV.

L'AMBASSADE D'EL-HAJJ MOHAMMED TEMIM EN 1681-1682

En 1680 et 1681, une escadre du Roi Très Chrétien, sous les ordres du chevalier de Château-Renaud, vint faire campagne sur les côtes marocaines pour détruire les corsaires chérifiens. Des négociations s'engagèrent en 1681, qui aboutirent rapidement. Le chevalier Lefebvre de la Barre, commandant l'un des navires français et le caïd Omar ben Haddou signèrent, d'accord une trêve le 1er juillet 1681, puis un traité le 13 du même mois. Antérieurement, le sultan Moulay Ismaïl avait manifesté l'intention d'envoyer un ambassadeur au roi Louis XIV ; c'est pourquoi une clause du traité prévoyait que cet ambassadeur serait chargé de le faire ratifier par le « très-puissant roy de France ».

Pour le représenter, Moulay Ismaïl désigna un ancien gouverneur de Salé-le-vieux, El-Hajj Mohammed Temim, qui s'embarqua le 21 septembre 1681 à Tahaddert, sur le navire de La Barre. Sept ou huit personnes

accompagnaient l'envoyé du sultan, notamment un de ses neveux, El-Hajj Abd el-Qader, le caïd de Salé, El-Hajj Ali Manino et un neveu de ce dernier. Après un voyage assez pénible et marqué par une escale à Lisbonne, le bâtiment français jeta l'ancre dans le port de Brest, où l'ambassadeur du chérif et ses compagnons débarquèrent le 17 octobre.

Invité à montrer ses pouvoirs avant d'être autorisé à quitter Brest pour se rendre à la cour, El-Hajj Mohammed Temim s'y refusa, alléguant qu'il ne pouvait le faire « à d'autres qu'à Sa Majesté ». Il finit cependant par donner connaissance à l'officier attaché à sa personne — le sieur de Raymondis — de deux lettres dont il était porteur, adressées par Moulay Ismaïl à Louis XIV. En raison du retard qu'entraîna cette discussion, ce fut seulement le 4 décembre que l'ambassadeur et sa suite se mirent en route à destination de Paris. Ils passèrent par Vannes, Nantes, Angers, Blois et arrivèrent le 30 décembre 1681 dans la capitale.

El-Hajj Mohammed Temim présenta ses lettres de créance à Louis XIV, au cours d'une audience solennelle le 4 janvier 1682, au château du Saint-Germain-en-Laye et dans la « chambre du Trône ». Le roi le remercia en quelques mots et désigna deux secrétaires d'État, le marquis Colbert de Croissy et le marquis de Seignelay, pour discuter un nouvel accord avec l'envoyé du sultan. En effet, Louis XIV ne voulait absolument pas ratifier le traité du 13 juillet 1681, qui l'obligeait à rendre deux cent six Marocains, capturés par Jean Bart ou par un officier de l'escadre de Château-Renard, pendant les négociations des mois de juin et juillet 1681.

A plusieurs reprises, l'ambassadeur de Moulay Ismaïl et les ministres de Louis XIV se réunirent chez Colbert de Croissy. Un projet de traité — qui n'a pas été retrouvé — fut présenté au Marocain et celui-ci répondit par des contre-propositions visant six articles du texte à lui soumis. Les négociations ne paraissent cependant pas avoir soulevé de graves difficultés. En effet, les trois plénipotentiaires se mirent assez rapidement d'accord et signèrent un nouveau traité à Saint-Germain-en-Laye, le 29 janvier 1682. Ce traité, qui proclamait d'abord le rétablissement de la paix entre la France et le Maroc, renfermait diverses clauses relatives à la navigation, prévoyait le rachat des esclaves respectifs au prix de trois cents livres par homme et fixait la situation des consuls du Roi Très

Chrétien dans l'empire chérifien. Il comptait vingt articles, auxquels on avait ajouté le modèle des passeports et des « certificats » dont, à l'avenir, devraient être munis les navires marchands français et les corsaires marocains.

En annonçant l'arrivée du représentant de Moulay Ismaïl, Château-Renaud avait écrit à Colbert : « Il convient beaucoup que cet ambassadeur soit traitté avec grande honnesteté pour sa personne et très grande hauteur pour tout le reste ». Il ne semble pas qu'on ait fait preuve de « hauteur » à l'égard d'El-Hajj Mohammed Temim au cours des négociations. En tout cas, il fut personnellement l'objet de nombreuses attentions.

Logé avec sa suite à l'hôtel des Ambassadeurs, rue de Tournon, il eut, durant tout son séjour à Paris, un carrosse particulier à sa disposition. On le conduisit à Versailles, au Louvre, aux Tuileries, aux Invalides, à l'Observatoire, à Notre-Dame, etc., etc. Plusieurs réceptions — bals ou dîners — furent données en son honneur, notamment par le duc d'Orléans et par les officiers du roi. En outre, on le fit assister à une revue militaire et à sept ou huit représentations théâtrales. Si bien qu'il emporta, dit-il, « une idée de la France pareille à celle que les Mahométans ont de la gloire où ils croient aller quand ils sont morts ».

Le 10 février 1682, El-Hajj Mohammed Temim fut reçu en audience de congé par Louis XIV, qui lui offrit, ainsi qu'à ses compagnons, de riches cadeaux : lustres de cristal, fusils, pistolets, pendules, montres, tissus de valeur, etc.

Il partit de Paris le 20 février, passa trois jours à Lyon et quelques heures à Avignon, pour arriver le 16 mars à Marseille. En cette ville, il alla voir l'arsenal et le port, mais ne visita qu'un seul navire. Colbert, en effet, avait donné des ordres formels pour que l'envoyé du sultan ne put avoir aucun contact avec les Marocains détenus sur les galères royales. Le 22 mars, l'ambassadeur se rendit à Toulon, s'y embarqua sur un bâtiment du roi, le *Laurier*, qui le mit à terre à Tétouan le 12 avril 1682.

Au mois de mai suivant, El-Hajj Mohammed Temim écrivit à Louis XIV et à Seignelay qu'il avait rendu compte de sa mission à Moulay Ismaïl et que celui-ci s'était montré très satisfait.

Sources et bibliographie. — *Documents divers* de 1680 et 1681 (*Lettres, résumés de lettres, notes, instructions, trêve* du 1er juillet 1681, *traité* du 13 juillet 1681 et

spécialement *Notes sur l'ambassade marocaine* et *Relation de l'ambassade d'El-Hajj Mohammed Temim*) publiés par H. DE CASTRIES, *op. cit.* 2e série, France, t. I, Paris, 1922, pp. 478-690, passim. — Charles PENZ. *Les captifs français du Maroc au* XVIIe *siècle* (1577-1699), Rabat, 1944, livre II, chap. II ID., *Les émerveillements parisiens d'un ambassadeur de Moulay Ismail,* janvier-février 1682, Paris, 1949.

LA MISSION D'EL-HAJJ MOHAMMED TEMIM EN 1685

Le traité du 29 janvier 1682 ne fut pas ratifié, et le baron de Saint-Amans, un ambassadeur français venu au Maroc à la fin de l'année 1682, ne put s'entendre sur son exécution avec le chérif. La guerre de course recommença, marquée par des prises réciproques qui entraînèrent maintes protestations et réclamations.

En 1685, El-Hajj Mohammed Temim fut de nouveau envoyé en France, où il arriva le 20 mars à Marseille. Mais il était seulement porteur d'une lettre du caïd de Tétouan, Ali ben Abdallah, à Louis XIV et n'avait pas de pouvoirs du sultan. Dans ces conditions, le roi de France donna l'ordre de ne pas laisser venir à Paris « le prétendu ambassadeur de Maroc », qui resta exactement deux mois dans la ville où il avait débarqué.

Il est difficile de préciser la mission dont El-Hajj Mohammed Temim était chargé. On a supposé qu'il devait demander l'échange des captifs, mais ce n'est qu'une hypothèse. En effet, la lettre du caïd de Tétouan à Louis XIV porte seulement que Temim devait appuyer la réclamation d'un certain raïs Tadj et qu'une autre affaire en suspens — la restitution d'une barque appartenant au patron français Croiset — était en voie de règlement.

Au cours d'entretiens avec l'intendant de la marine Vauvray, l'envoyé marocain précisa que le litige du raïs Tadj était l'unique objet de sa mission et qu'il n'avait pas d'instructions sur le rachat des esclaves. En outre, il refusa de prendre un engagement par écrit pour la restitution de la barque de Croiset. D'autre part, Vauvray lui fit remarquer qu'il convenait d'exécuter la clause du traité de 1682, aux termes de laquelle les esclaves devaient être rachetés de part et d'autre au prix de trois cents livres. Le Marocain répondit que ce traité défendait à chacune des nations contractantes d'acheter des esclaves de l'autre nation et que, néanmoins, le Roi Très Chrétien s'était ainsi procuré à Lisbonne un certain nombre

de Salétins. Mais l'intendant répliqua que c'était là un avantage pour le sultan, qui avait la possibilité de racheter ses sujets en France, alors qu'il n'aurait pu le faire au Portugal.

El-Hajj Mohammed Temim partit de Marseille le 20 mai 1685, à bord d'un navire marchand français, le *Duc-de-Bourgogne*, sur lequel il était venu et qui le mit à terre à Salé le 19 juin suivant.

Sources et bibliographie. — *Lettre d'Ali ben Abdallah à Louis XIV*, du 11 février 1685 ; *Lettre de Saint-Amans à Seignelay*, du 17 mars 1685 ; *Mémoires de Louis XIV à Vauvré*, des 6 et 13 avril 1685 ; *Lettre de Vauvré à Seignelay*, du 19 avril 1685 ; *Lettre de Seignelay à Vauvré*, du 29 avril 1685 ; *Lettre de Vauvré à Seignelay*, du 10 mai 1685 ; *Lettre des esclaves marocains à Mohammed Temim*, antérieure au 20 mai 1685 ; *Lettre du P. Blandinières à Seignelay*, du 20 mai 1685 ; *Lettre de Vauvré à Seignelay*, du 22 mai 1685 ; *Mémoires de Louis XIV à Vauvré*, des 24 mai et 9 juin 1685 ; *Lettre de Périllié aux échevins de Marseille*, du 24 juin 1685 ; *Etat au vrai de la marine*, des 20 mai et 27 juin 1685, publiés par H. DE CASTRIES, *op. cit.* 2e série, France, t. II, Paris, 1924, pp. 474-477, 479-480, 484-485, 488, 489-490, 491-492, 498-499, 500, 501-502, 503-505, 506-507, 517-518, 519-520. — C. PENZ. *Les captifs français...*, *op. cit.*, livre III, chap. I.

L'AMBASSADE D'ABDALLAH BEN AÏCHA EN 1698-1699

Bien que deux représentants du roi de France se soient rendus à Meknès, le chevalier des Aubiers en 1688 et Pidou de Saint-Olon en 1689, aucune entente ne put intervenir sur la ratification et l'exécution du traité du 29 janvier 1682. Par suite, la course continua, plus active que jamais.

En 1698, une escadre française, commandée par le chevalier de Coëtlogan — placé ultérieurement sous les ordres du comte d'Estrées — vint au Maroc « pour chasser les corsaires de Salé et les enlever ». Des négociations, entreprises au mois de juillet, aboutirent à la signature d'une trêve de huit mois, pendant laquelle un envoyé du sultan Moulay Ismaïl irait en France pour traiter des conditions de la paix.

Le plus fameux des corsaires salétins, Abdallah ben Aïcha, fut choisi pour remplir cette mission. Il s'embarqua le 17 octobre 1689 à Salé, sur un vaisseau du Roi Très Chrétien, le *Favori* et arriva le 11 novembre suivant à Brest. Une suite nombreuse l'accompagnait, qui comprenait notamment un secrétaire, Mohammed Soussan, un « lieutenant de vaisseau », Mohammed Thaghiri, un marchand français lui servant d'interprète, le sieur Fabre et quinze domestiques.

Louis XIV aurait voulu faire signer par l'ambassadeur, à Brest même, un traité presque semblable à celui du 29 janvier 1682, mais Abdallah ben Aïcha s'y refusa formellement et ne voulut rien conclure avant d'avoir personnellement remis au roi ses lettres de créance. En conséquence, le représentant du chérif et suite quittèrent Brest le 12 janvier 1699, à destination de Paris, avec l'interprète Pétis de La Croix, le consul de Salé, Jean-Baptiste Estelle et Pidou de Saint-Olon, l'ambassadeur qui s'était rendu à Meknès en 1693. Nos voyageurs passèrent par Rennes, Nantes, Angers, Tours, furent partout aimablement accueillis et arrivèrent à Paris le 10 février. Comme El-Hajj Mohammed Temim en 1682, Abdallah ben Aïcha fut logé à l'hôtel des Ambassadeurs, rue de Tournon, où quatre soldats des Cent-Suisses montèrent la garde nuit et jour.

Le 16 février suivant, l'envoyé de Moulay Ismaïl fut reçu à Versailles en audience solennelle et, le même jour, le roi désigna pour négocier avec lui, Colbert de Croissy, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et le comte de Maurepas, fils et adjoint de Pontchartrain, le secrétaire d'Etat à la Marine. Les négociations commencèrent le 26 février à Versailles et durèrent jusqu'au 4 mai.

Un projet de traité, analogue à celui de 1682, fut d'abord soumis à l'ambassadeur marocain, mais celui-ci en discuta presque toutes les clauses. Aux observations qui lui furent alors faites, il répondit par des contre-propositions. Un second projet de traité lui fut présenté le 3 avril, mais il le rejeta pareillement. Les négociations semblaient rompues, si bien qu'Abdallah ben Aïcha eut son audience de congé le 26 avril.

Mais Pidou de Saint-Olon intervint et crut avoir obtenu l'accord de Ben Aïcha ; en réalité, il s'était abusé et le Marocain maintint sa position. Une dernière tentative fut faite le 3 mai par le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs. Elle n'eut pas plus de succès, bien que l'envoyé du sultan ait fait certaines concessions importantes. Les ministres du roi, en effet, refusèrent les modifications demandées par le représentant du chérif. C'était cette fois la rupture définitive et, dès le 5 mai, Abdallah ben Aïcha quitta Paris pour se rendre à Brest, où il s'embarqua le 25 mai.

Si l'ambassadeur échoua dans sa mission, il eut du moins un très grand succès personnel. Avec ses compatriotes, il excita la curiosité indiscrète de la foule, au point qu'il fallut prendre de sévères mesures de

police pour le protéger. De nombreuses réceptions furent données en son honneur. Dans les salons parisiens, on vantait sa dignité, sa générosité, son esprit et « la délicatesse de sa galanterie ». A la cour comme à la ville, on répétait ses bons mots et ses réparties, que les gazettes reproduisaient avec complaisance. D'autre part, il assista au mariage du consul Estelle et rendit visite à l'ancien roi d'Angleterre Jacques II, à Saint-Germain-en-Laye.

Revenu au Maroc sur la frégate de guerre française la *Dauphine*, Abdallah ben Aïcha débarqua le 10 juin 1699 à Salé.

Une conséquence, inattendue, de son ambassade est bien connue : la demande en mariage, par lui adressée à Pontchartrain le 14 novembre 1699, au nom de Moulay Ismaïl, qui aurait voulu épouser la princesse de Conti, fille de Louis XIV ; mais cette demande ne fut pas prise en considération par la cour de Versailles.

D'autre part, la mission d'Abdallah ben Aïcha eut pour résultat la création d'une société commerciale, « la Société de Salé ». Celle-ci avait pour objet le grand commerce du Maroc et de la Barbarie. Elle fut fondée, suivant acte du 27 janvier 1700, par un négociant de Paris, Jean Jourdan, qui avait notamment de gros intérêts dans la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine, dont il cherchait à exploiter les produits. Pendant son séjour en France, l'ambassadeur marocain avait noué d'étroites relations avec Jourdan ; celui-ci en profita pour obtenir d'importants avantages commerciaux au bénéfice de son entreprise. Néanmoins « la Société de Salé » ne réussit guère et, malgré des débuts favorables, tomba en déconfiture dès 1703.

Sources et bibliographie. — *Documents divers* (*Lettres, Mémoires, Projets de trêve, Projets de traités, Lettres patentes en faveur d'Abdallah ben Aïcha*, etc., et spécialement *Mémoires de Breteuil* et *Relation de l'ambassade d'Abdallah ben Aïcha*) publiés par Pierre DE CENIVAL. *Les sources inédites..., op. cit.*, 2e série, France, t. IV, Paris, 1931, pp. 655-725 *passim* et par Philippe DE COSSÉ BRISSAC, *Les sources inédites..., op. cit.* 2e série, France, t. V, Paris, 1953, pp. 11-505, *passim*. — Eugène PLANTET, *Moulay Ismaïl, empereur du Maroc et la princesse de Conti*, Paris, 1893. P. DE COSSÉ BRISSAC, *L'ambassade d'Abdallah ben Aïcha* (*11 novembre 1668-25 mai 1699*), dans *Les sources inédites... op. cit.* 2e série, France, t. V, pp. 1-10 ; cette remarquable étude met parfaitement en évidence les différentes phases des négociations de l'ambassadeur marocain ; elle dispense de lire les travaux publiés antérieurement sur la question. Jeanne-Marie SALMI, *Jean Jourdan et la société de Salé*, dans *Les sources inédites..., op. cit.*, 2e série, France, t. V, pp. 129-133.

L'AMBASSADE D'EL-HAJJ TAHAM MEDOUT EN 1759

Les relations officielles entre la France et l'empire chérifien étaient rompues depuis que le régent Philippe d'Orléans avait en 1718 rappelé du Maroc le consul du Roi Très Chérifien qui y exerçait alors ses fonctions.

Néanmoins, en 1759, un nommé El-Hajj Taham Medout séjourna quelques mois à Marseille. Il adressa plusieurs lettres au secrétaire d'Etat à la Marine Berryer, pour demander la restitution des biens appartenant à un Israélite marocain. Si j'obtiens satisfaction, écrivait-il, « ce sera une occasion pour moi d'engager l'Empereur mon maître à terminer les affaires qui pourraient survenir aux Français dans ses Etats ».

Il était encore à Marseille le 5 septembre 1759 et y resta sans doute par la suite un certain temps. Mais nous ne savons rien de plus sur sa mission, à propos de laquelle le seul document que nous ayons trouvé est la lettre indiquée plus loin.

Nous avons cependant estimé devoir signaler « l'ambassade » d'El-Hajj Taham Medout parce que, dans cette lettre, sa signature est suivie de la mention « ambassadeur de l'Empereur de Maroc ». Mais on peut croire que sa mission n'avait pas un objet très important. En effet, il ne « notifia » pas son arrivée en France à la cour de Versailles car, dit-il, il ne « comptait pas y faire un si long séjour ». Dans ces conditions, il est fort probable qu'il n'avait pas officiellement le titre d'ambassadeur.

Sources et bibliographie. — *Arch. Nat., marine,* B7 403, *Lettre d'El-Hajj Taham Medout,* du 5 septembre 1759. — Paul MASSON, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque* (1560-1793), Paris, 1903, p. 617, n. 2.

LA MISSION DE JOSEPH-ÉTIENNE REY EN 1762-1764

Les rapports officiels n'avaient toujours pas repris entre la France et le Maroc quand intervint un marchand provençal, Joseph-Etienne Rey. Celui-ci, qui avait vécu vingt ans à Salé ou à Safi, jouissait de la confiance de Sidi Mohammed ben Abdallah (6). En 1756, il avait proposé aux

(6) En 1756, Sidi Mohammed n'était encore que khalifa, à Marrakech, de son père, le sultan Moulay Abdallah. Mais il régnait en fait sur la région de Marrakech et le Maroc occidental, et allait accéder au trône en 1757, à la mort de son père.

ministres du roi Louis XV de s'entremettre auprès du chérif pour conclure un traité de paix, mais son offre avait été déclinée.

Six ans plus tard, le 25 août 1762, Rey écrivit d'Avignon au duc de Praslin, un des secrétaires d'Etat du roi : « L'empereur de Maroc m'a fait l'honneur par des lettres écrites en langue arabique de me renommer ambassadeur plénipotentiaire pour aller de sa part à la cour de France demander et conclure un traité de paix et de commerce ». Mais une grave maladie le retint à Marseille jusqu'à la fin du mois de septembre 1763. Entre-temps, le sultan lui avait envoyé de nouvelles lettres de créance, en date du 24 avril 1763.

Le duc de Praslin fit preuve d'une grande défiance à l'égard de son compatriote. Il l'invita cependant à venir à la cour présenter ses lettres, mais lui ordonna de « garder l'incognito ». Le marchand provençal s'efforça de le persuader que Sidi Mohammed ben Abdallah « voulait bien la paix, qu'il ne cherchait pas simplement à se faire donner des cadeaux considérables et qu'il désirait traiter sur la base des capitulations avec les Turcs ». Praslin ne se laissa pas convaincre et chargea Rey, malgré lui, de faire parvenir au Maroc un projet de traité. Mais ce projet renfermait des conditions inacceptables. En effet, le ministre de Louis XV ne voulait racheter les esclaves qu'à un très bas prix ; de plus, il demandait la concession d'une place forte, analogue à celle que la France possédait à La Calle, en Algérie. Ces propositions, que Rey fit porter au Maroc par son beau-frère, furent rejetées par le sultan « avec indignation ».

Dans ces conditions, le représentant du chérif fut congédié par le secrétaire d'Etat au mois de juin 1764. La cour de Versailles d'ailleurs le jugea très sévèrement, le traitant d' « aventurier obscur, sans ressources d'aucune espèce et sur lequel on ne pouvait faire aucun fonds ». Elle le tint même pour responsable de l'échec des pourparlers et l'accusa d'avoir « trompé le roi de Maroc par de fausses relations ». Mais une telle appréciation paraît tout à fait injuste ; en réalité, Rey fut simplement un intermédiaire malheureux.

Sa mission fit cependant comprendre aux ministres de Louis XV qu'il convenait de se montrer moins exigeants. A la fin de 1764 et par l'intermédiaire d'un marchand de Safi, Jean-Jacques Salva, la cour de France

reprit les négociations, qui aboutirent à la signature d'un traité de paix, le 28 mai 1767, à Marrakech.

Sources et bibliographie. — *Arch. Nat., marine,* B7 418, *passim* ; *Af. Etr.,* correspondance consulaire, Maroc, B1 831, *passim,* notamment *Mémoire informatif...* du 25 août 1762. *Lettres de Rey ou de diverses personnes,* des 12 janvier, 23 septembre 1763, 21 mars, 15 juin et 20 octobre 1764. — Paul MASSON, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'empire barbaresque, 1560-1793 (Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc),* Paris, 1903, pp. 613-622 ; on trouvera dans ces pages un récit détaillé de la mission de Joseph-Etienne Rey, avec l'indication des sources. Charles PENZ, *Personnalités et familles françaises d'Afrique du Nord, Maroc,* 1533-1814, Paris, 1948, v° Rey (Joseph-Etienne).

LA MISSION D'ALI PÉRÈS EN 1772-1773

En 1772, le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah écrivit au roi de France Louis XV et ce fut l'occasion d'une nouvelle mission.

Le raïs Ali Pérès, de Tétouan, « un Maure honnête et tranquille », fut chargé de porter à Versailles la lettre chérifienne. Mais il avait été formellement convenu entre Ahmed el-Ghazzal, le secrétaire des commandements du sultan et Louis de Chénier, le consul du Roi Très Chrétien au Maroc, que le raïs était « envoyé comme courrier et non comme ambassadeur » ; aussi fut-il reçu avec beaucoup moins de solennité que les représentants de Moulay Ismaïl au siècle précédent.

Le Marocain partit de Salé le 10 septembre 1772 à bord d'une frégate chérifienne et arriva le 13 octobre suivant à Brest. Mais il était malade, atteint d'une forte fièvre et dut demeurer plusieurs semaines dans le port breton. Il n'en partit pour Paris qu'à la fin du mois de novembre, en assez modeste équipage, accompagné seulement de deux personnes de sa suite, tandis que ses autres compatriotes restaient à Brest où sa frégate, en fort mauvais état, fut réparée aux frais du roi de France.

Après s'être reposé quelques jours, il fut, le 13 décembre 1772 et dans « la grande galerie du palais » de Versailles, présenté au roi et lui remit la lettre de Sidi Mohammed ben Abdallah, en date du 1er août 1772. Le sultan assurait « le roi des Français... de la continuité de son amitié » et le félicitait de « la bonne intelligence qui régnait entre la cour de France et la Porte ottomane ». Louis XV accueillit Ali Pérès « avec bonté et

témoigna recevoir avec une grande satisfaction les démonstrations d'amitié de l'Empereur de Maroc ».

L'envoyé de celui-ci passa plusieurs jours à Versailles, « pour y voir la cour et les agremens de la résidence », puis revint à Paris. Mais il tomba de nouveau malade et ne quitta la capitale, pour regagner Brest, qu'au mois de février 1773.

Ali Pérès retourna au Maroc sur sa frégate et débarqua le 5 avril à Larache. A son arrivée, il « se loua des politesses qu'il avait reçues en France et des nombreuses prévenances qu'on avait eues à son égard et pour son équipage ».

Sources et bibliographie. — *Arch. Nat., Af. Etr.*, correspondance consulaire, Maroc, B1 834, *passim* et notamment : *Lettres de Chénier et d'Ahmed el-Ghazzal,* des 5 et 17 août, 12 et 30 septembre 1772, 23 février, 4 et 25 mars, et 8 et 24 avril 1773 ; *Etat de la frégate du Roy de Maroc...,* du 31 janvier 1773 ; *Lettre de M. de Ruisembito,* du 26 mars 1773 ; *Note des dépenses faites à l'occasion du séjour d'Ali Pérès en France...,* du mois d'avril 1773. *Arch. Nat., marine,* B1 79 : *Etat de la frégate du Roy de Maroc,* du 18 janvier 1773 ; *Décision concernant la frégate du Roy de Maroc,* du 18 janvier 1773. *Arch. Af. Etr.* : correspondance politique, Maroc, vol. 1, *Lettre de Sidi Mohammed ben Abdallah,* du 1er août 1772 ; mémoires et documents, Maroc, vol. 1, *passim* et notamment fos 211, 212, 213. — J. Caillé. *Le consulat de Louis de Chénier au Maroc* (1767-1782). *Les dépenses de la France,* dans *Hespéris,* 1956, pp. 285-286.

LA MISSION D'ABDALLAH SCALANTE EN 1774-1775

Au mois de juillet 1774, Barthélémy Pothonier, chancelier du consulat de France au Maroc, alla remettre au sultan Sidi Mohammed ben Abdallah une lettre du roi Louis XVI, annonçant son avènement au trône. Le chérif ne voulut pas faire moins que le Roi Très Chrétien et décida aussitôt de faire porter sa réponse à la cour de Versailles par un envoyé spécial.

Pour remplir cette mission, il désigna le sous-gouverneur de Salé, Abdallah Scalante (7). Celui-ci partit de l'estuaire du Bou Regreg le 12 septembre 1774, accompagné — sur la demande expresse du sultan — du

(7) Ce personnage n'est connu que par des documents français, qui lui donnent le nom de *Scaland,* ou *Scalant,* ou bien *Ascalan,* ou encore *Excalent.* Il semble bien qu'il s'appelait en réalité *Scalante* (cf. *Journal du Consulat général de France à Maroc, 1767-1785,* publié par Charles Penz, Casablanca, 1943, p. 151, n. 5).

chancelier Pothonier. Les deux hommes s'arrêtèrent d'abord à Tétouan, puis à Gibraltar et n'arrivèrent que le 6 novembre à Marseille, où ils séjournèrent quelque temps, avant de se mettre en route pour Paris.

Le 23 janvier 1775, à Versailles, Abdallah Scalante fut présenté au roi par le comte de Sartine, secrétaire d'Etat à la Marine. Il lui remit la lettre de Sidi Mohammed ben Abdallah, qui adressait au jeune souverain ses condoléances pour la mort de Louis XV et le félicitait à l'occasion de son avènement.

L'envoyé du chérif passa plus de huit semaines à Paris et, à la fin du mois de mars seulement, partit pour Brest. Il y arriva le 2 avril et y fut rejoint quatre jours plus tard par Chénier, qui regagnait son poste à Rabat. Tous deux s'embarquèrent le 12 avril 1775 à bord de la frégate royale l'*Aigrette*, qui jeta l'ancre à Salé le 22 du même mois.

La nature de la mission d'Abdallah Scalante ne permet pas de le considérer comme un ambassadeur. De même qu'Ali Pérès en 1772-1773, il remplit simplement le rôle d'un « courrier ».

Sources et bibliographie. — *Arch. Nat., Af. Etr.*, correspondance consulaire, Maroc, B1 835, *passim*, notamment *Lettres de Pothonier*, des 20 juillet, 14 août, 1er et 4 septembre, 7 novembre, 1er, 5 et 24 décembre 1774 ; B1 836, *passim*, notamment *Lettres de Chénier*, des 7 et 11 avril, 4 mai 1775. *Arch. Af. Etr.* : mémoires et documents, Maroc, vol. 1, *passim* et notamment fos 215, 217 ; correspondance politique, Maroc, vol. 1. *Lettre de Sidi Mohammed ben Abdallah*, du 23 janvier 1775. *Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille*, J 1929, *Lettres diverses*, notamment du 21 novembre 1774. *Journal de Verdun*, décembre 1774, 1e partie, p. 473. *Gazette de France*, 2 janvier 1775, p. 6 ; 27 janvier 1775, p. 38. — J. CAILLÉ. *Le consulat de Chénier au Maroc..., op. cit.*, pp. 276, 286-288.

L'AMBASSADE DE TAHAR FENNICH EN 1777-1778

Dans la nuit du 26 au 27 décembre 1775, le navire marchand la *Louise*, du port de Nantes, fit naufrage près du cap Bojador. Le capitaine et vingt hommes de l'équipage purent gagner la côte, mais furent capturés par les habitants du pays et vendus deux ou trois fois comme esclaves. Au mois d'avril 1776, le chargé d'affaires de France au Maroc (8), Chénier,

(8) Louis de Chénier, venu au Maroc en 1767, avec le titre de consul général, avait reçu en 1775 de nouvelles lettres de créance l'accréditant en qualité de chargé d'affaires.

eut connaissance de l'accident et apprit que les naufragés se trouvaient sur les bords de l'oued Noun, dans la plus déplorable situation. Il s'adressa immédiatement au sultan, Sidi Mohammed ben Abdallah et lui demanda d'agir en faveur de ses compatriotes. Les hommes de confiance que le chérif envoya aussitôt sur les lieux obtinrent que les vingt survivants de la *Louise* — un des matelots était mort — lui fussent remis, mais il fallut payer une rançon, car l'autorité du makhzen dans la région était purement nominale. Sidi Mohammed refusa le remboursement de la somme ainsi versée ; il aurait voulu qu'en échange le roi de France lui fasse remettre des Maures esclaves sur les galères de Malte. Les négociations se prolongeaient sans aboutir entre les représentants du chérif et le chargé d'affaires de France.

C'est pourquoi le sultan prit la décision d'envoyer à la cour de Versailles un ambassadeur chargé d'offrir au Roi Très Chrétien les naufragés de la *Louise*.

Le caïd Tahar Fennich fut choisi pour remplir cette mission. Il s'embarqua le 11 octobre 1778 à Tanger sur un senau de Rouen, l'*Automne*. Il emmenait avec lui les marins français et, de plus, six chevaux pour les offrir au roi de France. Après avoir fait escale à Gibraltar, l'*Automne* arriva le 1er novembre suivant à Marseille. Le caïd fit aussitôt connaître sa mission au secrétaire d'Etat à la Marine, le comte de Sartine. Le Conseil du Roi en délibéra et, pour éviter une trop grande dépense, décida de ne considérer le Marocain que « comme un envoyé », tout en lui reconnaissant « personnellement le titre d'ambassadeur ».

Tahar Fennich, accompagné de sa suite et de l'interprète Ruffin, attaché à sa personne, arriva vers le 10 janvier 1778 à Paris. Logé à l'hôtel de Tours, il alla saluer le comte de Sartine dès le 14 janvier. Six jours plus tard, il se rendit à Versailles et y passa près d'une semaine. Reçu le 22 janvier en audience solennelle par le roi Louis XVI, il lui remit une lettre de Sidi Mohammed ben Abdallah, en date du 4 septembre 1777. Il fut ensuite présenté à la reine et aux princes et rendit visite à tous les ministres.

Revenu à Paris, l'ambassadeur eut un certain nombre d'entretiens avec un fonctionnaire du Bureau des Consulats, Saint-Didier. Il était assité de son secrétaire, tandis que l'interprète Ruffin prêtait son concours au négociateur français.

Dans sa lettre du 4 septembre 1777, Sidi Mohammed ben Abdallah reprochait à Chénier de ne s'être pas « comporté avec honnêteté » au cours des négociations suivies en vue de la libération des naufragés de la *Louise*. D'autre part, le chérif proposait au roi de France un projet d'échange perpétuel des Européens qui tomberaient entre ses mains contre les Maures captifs dans les Etats chrétiens. Il ne semble pas que cette question ait fait l'objet de longues discussions ; en tout cas, il n'y fut pas donné suite.

Mais la forme de la lettre du chérif avait retenu l'attention des ministres français. En effet, Sidi Mohammed appelait Louis XVI simplement le « chef des Français », alors que les Rois Très Chrétiens avaient toujours voulu être honorés du titre d'« Empereur de France ». Depuis plus d'un siècle, le différend avait donné lieu à maintes controverses, auxquelles le comte de Sartine voulut mettre fin. Sur, son ordre, Saint-Didier et Ruffin négocièrent avec Tahar Fennich et obtinrent son accord pour régler la question. En conséquence, l'ambassadeur et le secrétaire d'Etat à la Marine signèrent, le 18 février 1778, un « Règlement protocolaire », aux termes duquel, d'une part, Sidi Mohammed ben Abdallah prenait l'engagement d'appeler désormais le roi Louis XVI « le plus grand des Chrétiens, l'Empereur de France » et, d'autre part, celui-ci promettait de donner au sultan « les titres et qualités du plus grand des Musulmans, l'Empereur du Maroc et du Magreb ».

Durant son séjour à Paris et à Versailles, le représentant du chérif fut l'objet de nombreuses attentions. Plusieurs réceptions furent données en son honneur et il assista dans la loge royale à tous les spectacles de la capitale.

L'ambassadeur quitta Paris avant la fin du mois de février 1778, s'embarqua le 16 mars à Toulon sur la frégate royale la *Gracieuse* et arriva dix jours plus tard à Tanger.

D'après Chénier, Sidi Mohammed ben Abdallah aurait envoyé Tahar Fennich à Versailles avec le secret désir de recevoir de riches cadeaux, en reconnaissance de ce qu'il avait fait pour les naufragés de la *Louise*. Si telle était son intention, il ne fut pas déçu. En effet, les présents alors offerts par le roi de France au chérif, à l'ambassadeur et à sa suite atteignaient une valeur de 171 000 livres, soit soixante-huit millions de francs français de 1959.

Sources et bibliographie. — *Arch. Nat., Af. Etr.*, correspondance consulaire, Maroc : B1 838, *passim* et notamment : *Lettres de Chénier,* des 28 septembre, 8, 18 et 30 octobre 1777, *Mémoire,* joint à la lettre du 18 octobre 1877 ; B1 839, *passim* et notamment *Lettres de Chénier* des 31 janvier et 4 avril 1778. *Arch. Nat., marine,* B1 440, *Marche et cérémonial observés en 1778 pour l'audience du Roy donnée à l'ambassadeur de Maroc* ; B2 86, *Note,* du mois de février 1778. *Arch. Af. Etr.*, mémoires et documents, Maroc, vol. 2, *Mémoire...* s. d., fos 459-466. *Gazette de France* : 22 décembre 1777, p. 515 ; 26 décembre 1777, p. 519 ; 26 janvier 1778, pp. 31-32 ; 11 mai 1778, pp. 203-205. *Lettre de Sidi Mohammed ben Abdallah à Louis XVI,* du 4 septembre 1777, publiée par SILVESTRE DE SACY, *Chrestomathie arabe,* 2e éd., 3 vol., Paris, 1827, t. III, pp. 116-119 et 287-289. — Pierre DE CENIVAL, *Lettre de Louis XVI à Sidi Mohammed ben Abdallah* (19 décembre 1778), dans *Mémorial Henri Basset,* 2 vol., Paris, 1928, t. II, pp. 175-196. J. CAILLÉ. *Le consulat de Chénier au Maroc..., op. cit.*, pp. 283-284, 288-291.

LA MISSION D'ALI PÉRÈS EN 1781

En 1781, le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah envoya de nouveau en France le raïs Ali Pérès.

Celui-ci était chargé de remettre au roi Louis XVI une lettre de son souverain, qui demandait le rappel du chargé d'affaires Chénier : « Votre consul, disait-il, ...n'a aucun goût à travailler à l'avantage de la paix, ni aucune droiture ». Aussi le chérif priait-il le roi de France de lui envoyer un nouvel agent, « intelligent, honnête, complaisant, discret, qui eut toute la vigueur et la naïveté de la jeunesse et qui fut doué de toutes les qualités requises, sans avoir parcouru d'autres pays ».

Ali Pérès arriva le 14 ou le 15 avril 1781 à Marseille, sur une frégate qu'il commandait. Avisé officieusement de sa venue par Chénier, le maréchal de Castries, secrétaire d'Etat à la Marine, avait invité les membres de la chambre de commerce de Marseille à « prendre toutes les mesures convenables pour lui faire l'accueil et les bons traitements consacrés par l'usage à l'égard des officiers de Barbarie ». Mais, en même temps, il leur avait demandé de prévenir le raïs que, s'il voulait se rendre à Paris et à Versailles, il le ferait à ses frais, car son voyage serait inutile ; en effet, sa mission n'était pas « dans le cas d'être reconnue par la Cour », car elle n'avait pas été officiellement notifiée au chargé d'affaires du roi près du sultan.

Le représentant du chérif s'inclina et remit aux autorités de Marseille la lettre dont il était porteur. Contrairement à l'accord du 18 février 1778, Sidi Mohammed ben Abdallah s'abstenait de donner à Louis XVI le titre d' « Empereur de France » et l'appelait simplement le « grand des Français ». En conséquence, ce fut le secrétaire d'Etat à la Marine qui répondit au sultan et lui expliqua les raisons pour lesquelles son envoyé n'avait pu remplir la mission dont il était chargé.

Ali Pérès reçut néanmoins « toutes les honnêtetés personnelles qu'il pouvait attendre ». Aimablement accueilli, il se vit offrir un superbe chapelet de corail et un autre présent d'une valeur de 3 000 livres, soit environ 1 200 000 francs français de 1959. En outre, le gouvernement du roi assura son entretien et celui de son équipage durant tout leur séjour en France et prit à sa charge le coût d'importantes réparations dont, comme en 1772, la frégate du corsaire chérifien avait le plus grand besoin.

Le raïs quitta Marseille sur son navire vers le 15 juin 1781.

La mission d'Ali Pérès eut des conséquences inattendues. Quand Sidi Mohammed ben Abdallah apprit que la cour de Versailles n'avait pas voulu recevoir son envoyé, il convoqua Chénier à Marrakech. Au cours d'une audience publique, le 21 septembre 1781, il lui adressa les plus vifs reproches, lui fit attacher autour du cou la lettre du maréchal de Castries, qui n'avait pas été ouverte et l'envoya résider d'abord quelques jours à Mogador, puis à Tanger, d'où le chargé d'affaires du Roi Très Chrétien rentra définitivement en France au mois de septembre 1782. Il s'ensuivit une assez grave tension entre les deux gouvernements et, jusqu'en 1786, le roi Louis XVI ne fut plus représenté au Maroc que par un vice-consul.

Sources et bibliographie. — *Arch. Nat., Af. Etr.*, correspondance consulaire, Maroc, B1 841, *passim*, notamment : *Lettres de Chénier* des 2 et 17 mars, 20 avril, 30 juin et 30 octobre 1781, *Rapport joint à la lettre de Chénier* du 10 avril 1782. *Arch. Af. Etr.*, correspondance politique, Maroc, vol. 1, *Lettre de Sidi Mohammed ben Abdallah à Louis XVI*, du 26 février 1781. *Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille*, J 1927 : *Lettres du maréchal de Castries à Mrs. de la Chambre de Commerce de Marseille*, des 1er, 17, 21 et 29 avril, 24 mai, 24 juin et 15 juillet 1781 ; *Lettre de Saint-Didier à Ali Pérès*, du 27 avril 1781 ; *Lettres de Chénier*, des 31 mars et 31 août 1781 ; *Voyage en France de la frégate du roy de Maroc, commandée par le raïs Ali Pérès.* — J. CAILLÉ. *Le consulat de Chénier au Maroc..., op. cit.*, pp. 274, 291-292. J. CAILLÉ, *La fin du consulat de Louis de Chénier au Maroc*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1956, pp. 213-228.

LA MISSION D'EL-HAJJ LARBI MORENO EN 1786

En 1785, le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah décida d'envoyer un ambassadeur au « grand Seigneur » de Constantinople pour lui offrir de riches présents. Le chef d'une des plus vieilles familles de Salé, El-Hajj Larbi Moreno, se vit désigner pour aller en Turquie et reçut l'ordre de partir avec deux frégates.

A cette occasion, il fut également chargé d'une mission en France.

En effet, le 17 janvier 1784, un navire français, les *Trois-Amis*, avait fait naufrage sur la côte marocaine, près de l'oued Noun. Les neuf marins survivants, capturés par les habitants de la région et vendus comme esclaves, avaient été — de même que l'équipage de la *Louise* en 1775 — rachetés par Sidi Mohammed ben Abdallah. Celui-ci chargea son ambassadeur de conduire en leur pays les marins français et de porter au roi Louis XVI une lettre, en date du 26 novembre 1785. Dans cette lettre, il annonçait au souverain de Versailles le retour des naufragés et demandait que ses frégates, en assez mauvais état, fussent réparées.

Mais il avait été expressément convenu entre le makhzen et le vice-consul de France à Salé, Mure, que l'envoyé du chérif devait uniquement conduire à Toulon les sujets du Roi Très Chrétien, y faire radouber ses navires et remettre la lettre de Sidi Mohammed ben Abdallah. Le sultan n'avait nullement l'intention que son représentant se rendit à Paris et, s'il lui avait donné le titre d'ambassadeur, « c'était à titre purement personnel ».

Parti du Maroc à la fin du mois de décembre 1785, El-Hajj Larbi Moreno arriva le 25 janvier 1786 à Toulon, après s'être arrêté quelques jours à Marseille. Il fut accueilli par le directeur du port, le comte d'Albert de Ryons, qui le logea en ville avec ses équipages et pourvut à tous les besoins des Marocains pendant qu'on réparait leurs frégates.

L'envoyé du chérif fit naturellement débarquer les marins français qu'il avait à son bord, mais refusa obstinément de remettre la lettre du sultan. Il déclara qu'il avait « l'ordre de porter lui-même » le pli qu'on lui avait confié. « Aucune considération, dit-il, ne pourrait l'empêcher d'aller trouver le roi pour lui dire en secret ce dont son maître l'avait chargé ».

Grand fut l'embarras des autorités de Toulon, qui avaient été avisées par le maréchal de Castries, secrétaire d'Etat à la Marine, des intentions de Sidi Mohammed ben Abdallah. Il leur fallut discuter pendant près de deux mois avec le Marocain. Celui-ci maintenait sa prétention de se rendre à Paris et, à plusieurs reprises, écrivit au roi et au maréchal de Castries. Le 16 mars 1786 seulement, il consentit à remettre au comte d'Albert de Ryons la lettre chérifienne, quelques jours après avoir pris l'engagement de partir dès que ses navires seraient en état de reprendre la mer.

Entre-temps, d'ailleurs, le vice-consul Mure, mis au courant de la situation, avait transmis en France une lettre du makhzen, affirmant que le sultan n'avait « jamais ordonné à El-Hajj Larbi Moreno de se rendre à Paris ».

Le Salétin et ses navires partirent de Toulon le 27 avril 1786, à destination de Constantinople (9).

Sources. — *Arch. Nat., Af. Etr.*, correspondance consulaire, Maroc : B^{I} 842, *passim*, notamment *Lettres de Mure* des 10 et 31 mars, 10 mai et 24 juillet 1784 et *Lettre de Sidi Mohammed ben Abdallah à Louis XVI*, du 26 novembre 1785 ; B^{I} 843, *passim*, notamment Lettres du comte d'Albert de Ryons, du maréchal de Castries, d'El-Hajj *Larbi Moreno et de Mure*, de 1786.

L'AMBASSADE D'EL-HAJJ DRISS RAMI EN 1807

En 1804, aussitôt après la proclamation de l'empire, le commissaire des relations commerciales (10) de France au Maroc suggéra au frère du sultan Moulay Sliman, que celui-ci prit l'initiative d'écrire à Napoléon. Mais le prince lui répondit : « Le sultan des Croyants ne doit pas commencer d'écrire à celui des Chrétiens. Ne me parle plus comme cela ».

(9) Un projet d'ambassade, qui ne fut pas réalisé, se place chronologiquement entre la mission d'El-Hajj Larbi Moreno en 1786 et celle d'El-Hajj Driss Rami en 1807. Au début de l'année 1788, Sidi Mohammed ben Abdallah désigna un ambassadeur pour se rendre à la cour de Versailles, le nommé Mohammed ben Abd el-Hadi. Celui-ci devait demander au Roi Très Chrétien de racheter en Europe des esclaves musulmans pour le compte du chérif. Mais le chargé d'affaires de France au Maroc, Du Rocher, accueillit cette nouvelle avec beaucoup de réserve. En conséquence, le sultan lui fit savoir qu'il renonçait à son projet et que la question se traiterait par correspondance (cf. *Arch. nat.*, aff. étr., correspondance consulaire, Maroc, B^{I} 843, *Traduction d'une lettre adressée au nom du Roy de Maroc à M. Du Rocher*, du 5 avril 1788).

(10) Ce nouveau titre avait remplacé celui de consul, adopté par les chefs du gouvernement lors de l'établissement du Consulat en 1799. Il fut supprimé en 1805 et l'on revint alors à l'ancien usage.

Cependant, en 1807 et après plusieurs démarches, le consul de l'empereur, D'Ornano, finit par décider le chérif à envoyer un ambassadeur à Paris.

Le fils aîné du chef des chorfa idrissites de Fès, El-Hajj Driss Rami, fut désigné pour remplir cette mission. Accompagné de plusieurs de ses compatriotes et d'un commerçant français de Larache, Jean Larbre Clermont, qui parlait l'arabe et lui servit d'interprète, il arriva le 6 juillet 1807 à Marseille, où il subit une quarantaine de dix-sept jours. Puis, au mois d'août, il gagna Paris avec sa suite, après s'être arrêté quelques jours à Lyon.

L'ambassadeur fut solennellement reçu par Napoléon le dimanche 6 septembre, au palais de Saint-Cloud, dans le cabinet de l'empereur. « Notre Seigneur et Maître Sliman, lui dit-il, nous a envoyé auprès de Votre Majesté pour la féliciter sur son heureux avènement au trône de la puissance ». Puis, il lui remit une lettre du sultan, en date du 23 mai 1807. Le chérif complimentait le souverain des Français sur ses victoires et l'assurait qu'il conserverait avec lui « la bonne intelligence et l'amitié telle qu'elle a été précédemment entre les deux empires ».

El-Hajj Driss Rami repartit pour le Maroc à la fin du mois d'octobre, par l'Espagne, où il séjourna plusieurs mois et revint à Larache en mars 1808.

Son ambassade fut purement protocolaire. Elle n'eut aucune conséquence politique et ce fut en vain qu'au mois d'août 1808, un envoyé de l'empereur des Français, le capitaine Burel, se rendit à Meknès et tenta de décider Moulay Sliman à soutenir Napoléon dans sa lutte contre l'Angleterre. Le seul résultat de l'ambassade de 1807 fut la nomination de Larbre Clermont en qualité de vice-consul à Larache, sur le désir expressément manifesté par El-Hajj Driss Rami.

Sources et bibliographie. — *Arch. Af. Etr.*, correspondance politique, Maroc, vol. 1, *Lettre de Moulay Sliman*, du 23 mai 1807. *Arch. Af. Etr.*, archives du consulat général et de la légation de Tanger, A2 1, *Lettre de Champagny à Ornano*, du 30 novembre 1807, *Le Moniteur*, 1807, p. 976, *Discours d'El-Hajj Driss Rami*, du 6 septembre 1807. — R. THOMASSY, *Le Maroc, Relations de la France avec cet empire*, 3e éd., Paris, 1859, pp. 377-379. H. DE CASTRIES, *Napoléon et le Maroc*, dans *La revue hebdomadaire*, 1908, pp. 313-337. J. CAILLÉ. *La mission du capitaine Burel au Maroc en* 1808, Paris, 1953, pp. 17-19.

UNE MISSION DE OMBARK BEN BEY EN 1828 (?)

Alors qu'à la fin du mois d'avril 1828, la flotte française faisait le blocus d'Alger à la suite du « coup d'éventail », un Marocain, nommé Ombark ben Bey, vint de Londres à Paris.

Depuis plusieurs années, il était dans la capitale britannique l' « agent particulier de l'Empereur de Maroc, mais sans aucun caractère officiel reconnu par le gouvernement anglais ». Muni d'une lettre de recommandation du consul de France à Tanger, Sourdeau, pour le sieur Hérard, un banquier parisien bien connu, il demanda audience au ministre des Affaires étrangères, le comte de la Ferronnays, qui le fit d'abord recevoir par un interprète.

Ombark ben Bey déclara qu'il avait reçu du pacha de Tanger, au nom du sultan Moulay Abd er-Rahman, l'ordre de se rendre immédiatement à Paris, afin de remettre à son destinataire la lettre de Sourdeau. Il n'était chargé d'aucune autre mission. Cependant, comme il désirait contribuer au rétablissement de la paix entre la France et Alger, il avait demandé une audience au ministre. En effet, il voulait lui proposer de « porter au dey d'Alger les conditions du gouvernement, de recevoir les siennes et de discuter les unes et les autres pour le bien de l'humanité ». Mais il insista sur le caractère personnel de sa démarche, ajoutant qu'il n'avait aucun ordre du sultan.

Quelques jours après, le Marocain fut reçu par La Ferronnays. Celui-ci lui dit qu'il n'avait aucune communication à lui faire, puisque « sa demande n'était pas autorisée par son gouvernement ».

Sourdeau affirma n'avoir donné à Ombark ben Bey, et sur la demande du pacha de Tanger, qu'une « simple lettre de recommandation pour Paris, afin d'être à même de voir la ville et de connaître ce qui peut attirer l'attention d'un voyageur ».

D'autre part, le consul du roi de France sollicita des éclaircissements du makhzen. Un secrétaire de Moulay Abd er-Rahman lui répondit : « Sa Majesté n'a jamais entendu parler... de l'individu que vous nous avez dit s'être rendu à Paris d'ordre de Sa Majesté. C'est un imposteur ».

Retourné à Londres, Ombark ben Bey écrivit à La Ferronnays quelques mois plus tard, le 24 octobre 1828. Il se mettait de nouveau à sa

disposition pour terminer le conflit avec Alger. De plus, il s'étonnait de ne pas avoir reçu de réponse à ses démarches antérieures et déclarait attendre les ordres du ministre. Aucune suite ne fut donnée à sa lettre.

On a supposé qu'il s'agissait d'une intrigue de l'Angleterre, à l'instigation de laquelle l'agent du sultan aurait essayé de « s'immiscer entre nous et Alger ». En tout état de cause, il ne nous paraît pas possible de dire que Ombark ben Bey ait été chargé d'une mission par Moulay Abd er-Rahman.

Sources et bibliographie. — *Arch. Af. Etr.*, correspondance politique, Maroc, vol. 2, *Lettres diverses* des 30 avril, 5 mai, 17 mai, 6 juin, 9 juin, 24 octobre 1828. — Henri DE LA MARTINIÈRE, *Souvenirs du Maroc*, Paris, 1919, pp. 71-72.

L'AMBASSADE D'EL-HAJJ ABD EL-QADER BEN MOHAMMED EL-ACHACH EN 1845-1846

Au cours des négociations suivies, en vue de la ratification du traité de Lalla Marnia du 18 mars 1845, par le général de La Rüe et Léon Roches, interprète principal de l'armée d'Afrique, avec le pacha de Larache, Bou Selham ben Ali, Roches suggéra au pacha l'envoi par le sultan Moulay Abd er-Rahman d'un ambassadeur à Paris. Le Marocain « prit fort à cœur cette ouverture » et, quelques semaines plus tard, promit au général de La Rüe qu'un représentant du chérif serait prochainement envoyé en France. Une telle ambassade devait rendre plus manifeste la bonne entente retrouvée après les hostilités du mois d'août 1844.

Le chérif désigna pour remplir cette mission le pacha de Tétouan, El-Hajj Abd el-Qader ben Mohammed el-Achach. Celui-ci s'embarqua dans les premiers jours du mois de décembre 1845 sur un navire à vapeur de la marine de guerre française, le *Météore*. Il était accompagné d'une suite de quatorze Marocains — dont un caïd et un administrateur des douanes — et de plusieurs officiers ou fonctionnaires français, notamment de Léon Roches et d'Auguste Beaumier, secrétaire du consul général de Tanger.

L'envoyé du sultan et ses compagnons débarquèrent à Marseille le 14 décembre et gagnèrent par la route Orléans, où ils prirent le train pour

arriver à Paris le 28 décembre. El-Achach fut sans doute le premier Marocain à voyager en chemin de fer.

Dès le 29 décembre, l'ambassadeur rendit visite au ministre des Affaires étrangères, Guizot. Le lendemain, il fut reçu en audience solennelle par le roi Louis-Philippe et parut très ému en lisant son discours, où il affirmait le désir de Moulay Abd er-Rahman d'entretenir de bonnes relations avec la France.

Par la suite, El-Achach et Guizot eurent plusieurs entretiens, accompagnés d'un échange de notes sur la politique à suivre vis-à-vis de l'émir Abd el-Qader, toujours menaçant en Algérie. Mais, comme l'a écrit le ministre français, le pacha de Tétouan avait été « envoyé à Paris pour faire entre la France et le Maroc acte de bons rapports et pour donner au traité du 10 septembre 1844 (11) tout l'éclat de la paix, plutôt que pour conclure avec nous aucun arrangement spécial et efficace ». C'est que Léon Roches, dans une mission remplie à l'improviste à Rabat, du 18 au 22 novembre précédent, avait, au moins provisoirement, réglé avec le makhzen les questions qui se posaient relativement à la lutte contre l'émir sur la frontière algéro-marocaine.

Durant tout son séjour à Paris, le représentant du sultan se vit comblé d'attentions et de politesses. Il fut invité à de nombreuses réceptions, notamment aux Tuileries et chez différents ministres, assista à une revue militaire, alla maintes fois au théâtre et visita tous les monuments importants de la capitale. A plusieurs reprises, le roi Louis-Philippe l'accueillit très aimablement.

Le 16 février 1846, El-Achach prit le chemin du retour. Il s'arrêta d'abord à Lyon, puis à Toulon, enfin à Marseille et partout fut salué par les autorités locales. Le 2 mars, il s'embarqua sur le *Météore,* qui le mit à terre sept jours plus tard à Tétouan.

L'ambassadeur de Moulay Abd er-Rahman emporta un très vif souvenir des sept semaines qu'il avait passées à Paris. Quelques jours après son retour, il déclarait au consul général du roi à Tanger, Edme de Chasteau : « Quand je couperais ma chair pour nourrir le représentant de la France, quand je verserais mon sang pour l'abreuver, ce serait

(11) Plus exactement, la « Convention conclue à Tanger le 10 septembre 1844 pour régler et terminer les différends survenus entre la France et le Maroc. »

encore trop peu pour montrer aux yeux de tous la reconnaissance qui emplit mon cœur envers le grand sultan des Français ».

Sa mission, d'un caractère plus représentatif que politique, contribua utilement au rétablissement et au maintien de bonnes relations entre la France et le Maroc.

Sources et bibliographie. — *Arch. Af. Etr.*, correspondance politique, Maroc, vol. 13, *Lettre de Chasteau*, du 28 mai 1845, vol. 14, *passim* et notamment *Lettres de Chasteau*, du 10 juillet 1845 *et de Léon Roches*, du 10 août 1845 ; mémoires et documents, Maroc, vol. 4, fos 122-166, *passim* et notamment *Notes d'El-Achach*, du 6 janvier 1846 *et de Guizot*, du 14 février 1846 ; archives du consulat général et de la légation de Tanger, carton A 10 11*bis* (ambassades marocaines en France). *L'illustration*, nos des 17 et 31 janvier, 21 et 28 février 1846. *Le Moniteur Universel*, décembre 1845, janvier et février 1846, *passim*. — GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VII, Paris, 1865, pp. 240-241. Philippe DE COSSÉ BRISSAC, *Les rapports de la France et du Maroc pendant la conquête de l'Algérie* (1830-1847), Paris, 1931, p. 133. MOULAY ABD ER-RAHMAN BEN ZIDAN, *Al-Ithâf alam an-nâs*, vol. V, Rabat, 1933, pp. 176-178. J. CAILLÉ, *Une mission de Léon Roches à Rabat en* 1845, Casablanca, 1947, pp. 12, 15, 46, 74, 108. ID., *Un ambassadeur marocain à Paris* (1845-1846), dans *Le monde français*, octobre 1949, pp. 74-86.

L'AMBASSADE D'EL-HAJJ DRISS BEN DRISS EN 1860

Au mois d'avril 1860, le pacha de Tanger annonça au chargé d'affaires de France Castillon que le sultan Moulay Abd er-Rahman se proposait d'envoyer prochainement un ambassadeur à Paris, pour notifier à l'empereur Napoléon III le décès de son père — survenu en 1859 — et son avènement.

Le 14 juin 1860, le représentant du chérif s'embarquait à Tanger sur une frégate à vapeur de la marine française, la *Foudre*. C'était le « secrétaire intime » du sultan, El-Hajj Driss ben Driss, qu'assistaient quatre fonctionnaires du makhzen, cinq soldats noirs et deux domestiques. On lui avait adjoint en outre deux membres de la légation de Tanger, l'élève-consul Pélissier et le censal-interprète Soueri.

Arrivé à Marseille le 17 juin, l'ambassadeur gagna rapidement Paris avec ses compagnons. Toutefois, ce fut seulement le 10 juillet qu'il fut reçu par l'empereur au château de Saint-Cloud. Au cours d'une audience solennelle, à laquelle assistaient l'impératrice et le prince impérial, El-Hajj Driss présenta ses lettres de créance au souverain français et lui remit une

lettre de Sidi Mohammed ben Abd er-Rahman. Dans son discours, il insista sur « l'intention bien arrêtée de son maître d'entretenir avec les possessions françaises de l'Algérie des relations de bon voisinage ». Napoléon lui répondit qu'il s'en félicitait, mais qu'il appartenait au sultan de faire régner la paix au Maroc oriental.

Par la suite, l'ambassadeur rencontra plusieurs fois le ministre des Affaires étrangères Thouvenel. Conformément à ses instructions, il demanda d'abord l'appui de la France auprès du gouvernement de Madrid. Le makhzen en effet désirait vivement voir les Espagnols évacuer les plus rapidement possible la ville de Tétouan qu'ils occupaient depuis le 5 février 1860 à la suite des hostilités entreprises l'année précédente. Puis il discuta la question de la frontière algéro-marocaine et se plaignit des abus de la protection. Enfin, dit-il, les agents français au Maroc pratiquaient une « politique d'intimidation », qu'il serait opportun de suspendre en raison des dispositions conciliantes du chérif.

Pour la France, la question de la frontière dominait toutes les autres. C'est pourquoi le ministre remit à l'ambassadeur une « note verbale » dans laquelle, après avoir souhaité que prennent fin les incidents, il insistait sur ce que la solution dépendait surtout du gouvernement chérifien, auquel il incombait d'exercer son autorité dans la région. D'autre part, il assura son interlocuteur qu'il ferait faire une démarche à Madrid et veillerait à ce qu'on n'abuse pas de la protection. Mais il défendit la conduite et l'attitude de ses agents au Maroc.

L'ambassadeur et sa suite quittèrent Paris le 2 août et allèrent s'embarquer à Marseille sur la *Foudre*, qui les ramena le 8 août à Tanger. Dès son arrivée, El-Hajj Driss ben Driss remercia chaleureusement Castillon de « l'accueil si flatteur et si bienveillant du gouvernement de l'empereur » (12).

(12) Le 16 mai 1865, le baron Aymé d'Aquin, ministre de France au Maroc et le consul de Mogador, Auguste Beaumier, accompagnés de deux représentants du sultan Sidi Mohammed ben Abd er-Rahman, le Fassi El-Hajj Abd er-Rahman el-Hagy et un caïd de la garde du chérif, s'embarquèrent à Tanger sur le yatch la *Reine-Hortense*, qui les conduisit à Mers el-Kebir. Les trois Marocains étaient chargés par leur souverain d'aller saluer en son nom l'empereur Napoléon III, qui faisait un séjour en Algérie. Ce dernier les reçut le 18 mai à Oran et leur offrit de riches tabatières ; de leur côté, ils lui remirent une lettre de Sidi Mohammed ben Abd er-Rahman, qui écrivait vouloir « renouveler ... l'ancienne amitié et les excellentes relations qui ne cesseront d'exister... ». Dès le 20 mai, les cinq voyageurs étaient de retour à Tanger (*Arch. Aff. étr.*, correspondance politique, Maroc, vol. 33, *Lettres ou dépêches télégraphiques* des 2, 14 et 20 mai, 11 juin, 4 juillet 1865). Nous n'avons pas cru devoir faire figurer cette simple visite de politesse parmi les ambassades ou missions.

Sources. — *Arch. Af. Etr.*, correspondance politique, Maroc, vol. 30, passim, notamment *Lettres et Instructions* dse 26 avril, 5, 12, 19 et 26 mai, 17 juin, 11, 22 et 28 juillet, 1er, 9 et 11 octobre 1860. *Le Moniteur,* n° du 11 juillet 1860. *Journal des Débats,* nos des 19 juin et 12 juillet 1860.

L'AMBASSADE DE MOHAMMED BEN ABD EL-QRIM CHERGUI EN 1865-1866

Le naïb à Tanger du sultan Sidi Mohammed ben Abd er-Rahman eut, dans les premiers jours du mois de juillet 1865, un entretien avec le baron Aymé d'Aquin, ministre de l'empereur Napoléon III au Maroc. Il lui annonça « très confidentiellement » le projet du chérif d'envoyer prochainement une ambassade à Paris. Le diplomate français répondit qu'il ne voyait pas l'utilité d'une telle mission. Il informa néanmoins son gouvernement, qui ne crut pas devoir s'opposer au désir manifesté par le sutan.

Sidi Mohammed désigna comme ambassadeur son oncle maternel, le caïd Mohammed ben Abd el-Qrim Chergui. Mais le départ de son représentant fut retardé pour diverses causes et notamment en raison d'une épidémie de choléra qui sévissait alors en certaines régions de la France. Le Marocain s'embarqua le 14 décembre 1865 à Tanger, sur la frégate le *Catinat*. Il était accompagné du pacha de Salé, El-Hajj Mohammed ben Saïd, de six caïds et d'une douzaine de domestiques, dont plusieurs devaient uniquement s'occuper des animaux que le sultan envoyait à Napoléon III : six chevaux, une panthère, une antilope et quelques gazelles.

Le 3 janvier 1866, au palais des Tuileries, l'ambassadeur présenta ses lettres de créance à l'empereur, entouré de l'impératrice et du prince impérial. Dans son discours, Mohammed Chergui exprima « les sentiments sincères de l'amitié » de son Maître envers le souverain des Français et celui-ci le remercia par quelques phrases « pleines de bienveillance ».

Dans les semaines qui suivirent, l'envoyé du sultan rencontra plusieurs fois le ministre des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys, auquel il remit une note indiquant ses demandes. Il conviendrait, disait-il, d'appliquer rigoureusement et sans exception les règles relatives à la protection, conformément aux accords intervenus, d'apporter certaines restrictions à l'établissement et à la circulation des Français au Maroc, d'inviter ceux-ci à présenter leurs plaintes aux autorités locales par l'intermédiaire de leurs

consuls et d'obliger ceux qui étaient « agriculteurs au Maroc... à payer la dîme », comme les gens du pays. D'autre part, il annonça l'intention du sultan d'accréditer un chargé d'affaires à Paris et manifesta le désir de voir les agents français exerçant leurs fonctions dans son empire, le faire avec « générosité, patience et prudence ».

Drouyn de Lhuys répondit favorablement dans l'ensemble à ces demandes. Toutefois, il déclara ne pouvoir accepter d'entraves au droit qu'avaient ses compatriotes de s'installer et de se déplacer au Maroc. Il promit seulement de leur conseiller d'éviter de se rendre « dans les localités où l'autorité du sultan serait momentanément méconnue » (13).

L'ambassadeur et sa suite quittèrent Paris vers le 25 janvier 1866, s'embarquèrent à Marseille sur un navire français, l'*Eldorado* et arrivèrent le 3 février à Tanger. A son retour, Mohammed Chergui se loua « chaleureusement du brillant accueil » qu'on lui avait réservé (14).

Sources. — *Arch. Af. Etr.*, correspondance politique, Maroc : vol. 23, *passim*, notamment *Lettres* des 12 et 25 juillet, 2 et 21 septembre, 26 octobre et 14 décembre 1865 ; vol. 34, *passim*, notamment *Lettres* des 4, 6 et 17 février 1866 et les *Notes* échangées par l'ambassadeur marocain et le ministre français. *Journal des Débats*, nos des 20 décembre 1865 et 5 janvier 1866.

L'AMBASSADE D'EL-HAJJ MOHAMMED EZ-ZEBDI EN 1876

Au mois d'août 1875, le sultan Moulay Hassan fit savoir au chargé d'affaires de France à Tanger qu'il avait l'intention d'envoyer prochainement une ambassade à Paris. Mais divers événements retardèrent

(13) D'après le *Journal des Débats* (n° du 30 juin 1897), la mission marocaine qui se trouvait à Paris au mois de janvier 1866 « était conduite par notre consul à Mogador, M. Beaumier. Son objet semble n'avoir été que de traiter de l'installation au cap Spartel d'un phare qu'un ingénieur français devait y construire pour le compte d'une commission internationale ». Nous n'avons trouvé aucune trace de ces faits dans la correspondance de la légation de France de Tanger avec le ministre des Affaires étrangères de Paris. On sait d'ailleurs que la convention internationale relative « à l'administration et l'entretien » du cap Spartel avait été conclue à Tanger le 31 mai 1865 et que la construction de ce phare, entreprise en 1861, était achevée avant la convention de Tanger.

(14) Moins d'un an et demi après le retour de Mohammed Chergui, une autre ambassade en France fut envisagée par le sultan Sidi Mohammed ben Abd er-Rahman. Au début du mois d'août 1867, le chargé d'affaires français à Tanger fut informé que le chérif se proposait d'envoyer le caïd Mohammed Bargach à Paris, pour « complimenter l'empereur Napoléon III à l'occasion de l'exposition universelle ». Mais le ministre français des Affaires étrangères, aussitôt mis au courant, fit connaître que l'empereur devait effectuer plusieurs déplacements et qu'il valait mieux remettre l'ambassade à une date ultérieure. Dans ces conditions, le sultan abandonna son projet (cf. *Arch. Aff. étr.*, correspondance politique, Maroc, vol. 34, *Lettres et dépêches télégraphiques* des 2, 5, 9 août et 7 septembre 1867).

l'exécution de ce projet et le représentant du chérif ne partit de Tanger que l'année suivante, à bord d'un navire de guerre français, le *Cassard*.

C'était un vieux serviteur du makhzen, El-Hajj Mohammed ez-Zebdi, qui avait joui de la faveur du père et du grand-père de Moulay Hassan. Il emmenait avec lui deux secrétaires, un caïd, quatre autres fonctionnaires et plusieurs domestiques. En outre, le ministre de France avait désigné pour l'accompagner, non seulement trois membres de sa légation — le premier interprète Monge et deux interprètes auxiliaires — mais encore le chef de la colonie rifaine de Tanger, qui lui avait rendu quelques services.

L'ambassadeur marocain était chargé de remettre au Président de la République, le maréchal de Mac-Mahon, une lettre de Moulay Hassan, dans laquelle celui-ci disait vouloir « renouveler les racines de l'amitié qui n'a cessé de s'accroître avec le temps entre les deux pays ». En outre, il devait lui offrir, au nom de son Maître, dix chevaux et différents produits de l'industrie marocaine.

Débarqué à Marseille, El-Hajj Mohammed ez-Zebdi y fut officiellement accueilli le 4 juin par les autorités locales. Quatre jours plus tard, il arrivait à Paris et, dès le 11 juin, au cours d'une audience solennelle, remit au maréchal de Mac-Mahon ses lettres de créance, la missive et les cadeaux du sultan.

Mais il avait aussi une mission politique à remplir et, pour ce faire, eut plusieurs entretiens avec le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères, auquel il présenta deux demandes. L'une concernait quelques chorfa marocains habitant l'Algérie et qui venaient d'être astreints à payer certains impôts dont ils avaient été exemptés jusque-là. Moulay Hassan désirait vivement que cet avantage leur fût maintenu. D'autre part, le sultan aurait voulu limiter la protection, qu'il estimait trop généreusement accordée à ses sujets. Le duc Decazes accepta de conserver aux chorfa leur ancien privilège, mais à condition qu'ils s'abstiennent de toute activité politique. En ce qui concerne la protection, il fit remarquer à son interlocuteur que la France n'en usait que très modérément et se déclara prêt à soutenir près des autres puissances européennes les demandes que ferait le gouvernement marocain en vue de la limiter.

El-Hajj Mohammed ez-Zebdi et ses compagnons partirent de Paris vers le 25 juin, après que l'ambassadeur eût fait remettre au ministre des Affaires étrangères, pour « les établissements de charité » de la capitale, une somme de dix mille francs, soit plus de deux millions de francs français de 1959.

Les Marocains se rendirent à Rome et revinrent à Tanger le 16 septembre 1876, à bord d'un transport de guerre italien, le *Comte Cavour*.

Sources. — *Arch. Af. Etr.*, correspondance politique, Maroc : vol. 39, *Lettres* des 12 août, 11 septembre, 23 et 29 décembre 1875 ; vol. 40, *Lettres ou dépêches télégraphiques* des 24 et 27 mai, 5, 6 et 8 juin, 9 août, 17 septembre 1876. *Le Temps*, n[os] des 30 mai, 6, 7, 10, 16, 21 et 25 juin 1876.

L'AMBASSADE D'ALI EL-MESFIOUI EN 1879-1880

Le premier drogman de la légation de France au Maroc, Hecquart, alla, au mois de juillet 1879, saluer à Rabat le sultan Moulay Hassan. Celui-ci l'informa qu'il se proposait d'envoyer prochainement une ambassade à Paris, pour « féliciter le nouveau Président de la République — Jules Grévy — et l'assurer de sa sympathie personnelle ». Le ministre de France à Tanger, Vernouillet, aussitôt averti, avisa son gouvernement ; il se félicitait de la résolution du chérif, qui montrait ainsi son désir de « maintenir et développer les bons rapports entre les deux pays ». Mais le départ de la mission fut retardé par un incident survenu — une fois de plus — à la frontière algéro-marocaine.

Le sultan désigna pour le représenter Ali el-Mesfioui, son ancien précepteur, un des plus distingués ulema, qui possédait toute sa confiance. Celui-ci partit de Tanger avec Hecquart sur une frégate française, la *Couronne*. Un secrétaire, un administrateur des biens du chérif, quatre caïds et plusieurs domestiques accompagnaient l'ambassadeur, qui emmenait dix chevaux et seize caisses d'armes ou d'autres objets que Moulay Hassan offrait au Président de la République.

Arrivé à Marseille le 10 décembre et à Paris trois jours plus tard, Ali el-Mesfioui rendit d'abord visite au ministre des Affaires étrangères Waddington puis, le 24 décembre, fut reçu en audience solennelle par Jules Grévy, auquel il remit ses lettres de créance. Dans son discours, il

le complimenta de son élection et l'assura du prix que le sultan attachait au maintien de bons rapports avec la France. Le soir même, il se rendit à l'Opéra dans la loge présidentielle.

Ultérieurement, l'ambassadeur remit au ministre Freycinet, qui avait remplacé Waddington, une note dans laquelle il faisait part du désir de Moulay Hassan de récupérer le territoire de Santa Cruz de Mar Pequeña, cédé à l'Espagne en 1860 et sollicitait les bons offices du gouvernement français pour appuyer sa demande. Le ministre répondit aimablement, mais sans prendre d'engagement formel. Il fit cependant connaître à la cour de Madrid que la France souhaitait un accord entre l'Espagne et le Maroc. On sait que le désir du gouvernement chérifien ne fut pas réalisé.

Ali el-Mesfioui et ses compatriotes quittèrent Paris au début du mois de février 1880, passèrent par Lyon et s'embarquèrent à Marseille sur la *Couronne,* qui les ramena le 12 février à Tanger.

Sources. — *Arch. Af. Etr.*, correspondance politique, Maroc : vol. 43, *passim,* notamment *Lettres, dépêches ou rapports* des 18 et 29 juin, 9 juillet, 7 et 16 septembre 31 octobre, 22 novembre, 21 décembre 1879 ; vol. 44, *passim,* notamment *Lettres ou dépêches télégraphiques* des 8, 10 et 12 février 1880. *Le Temps,* décembre 1879 et janvier 1880, *passim,* notamment n[os] des 8, 12, 13, 14, 23, 25 et 26 décembre 1879.

L'AMBASSADE D'ABD EL-MALEK BEN ALI EN 1885

Au mois de mai 1885, le ministre de France au Maroc, L.-Charles Féraud, récemment nommé à ce poste, était allé à Fès présenter ses lettres de créance au sultan Moulay Hassan. Le chérif avait alors annoncé son intention d'envoyer très prochainement une ambassade à Paris. Il désigna bientôt à cette fin l'amel d'Oujda, Abd el-Malek ben Ali.

Accompagné de Féraud, l'ambassadeur s'embarqua le 24 juin 1885 à Tanger, sur l'*Aréthuse,* un bâtiment de la marine de guerre française. Sa suite comprenait une douzaine de personnes, dont le cadi de Fès, cinq caïds et un secrétaire. En outre, sur le même navire avaient pris place douze jeunes Marocains, qui allaient faire un stage à l'Ecole du Génie de Montpellier. L'*Aréthuse* jeta l'ancre à Toulon le 27 juin et, deux jours plus tard, Abd el-Malek, sa suite et Féraud arrivaient à Paris.

L'amel d'Oujda fit de nombreuses visites, notamment au ministre des Affaires étrangères Freycinet, puis, le 3 juillet, fut reçu en audience solen-

nelle par le Président de la République, Jules Grévy. D'autre part, il assista au spectacle de l'Opéra dans la loge présidentielle et à la revue du 14 juillet sur les Champs-Elysées.

Dans les lettres de créance par lui données à son ambassadeur, Moulay Hassan déclarait « attacher le plus grand prix » à l'accomplissement de la mission confiée à l'amel d'Oujda. Celui-ci était chargé de « porter au gouvernement français les assurances les plus fermes de la bonne volonté et de l'amitié » du sultan. Il devait en outre régler quelques différends relatifs à la frontière algéro-marocaine et protester contre « les titres de protection et les brevets de naturalisation » trop facilement accordés, en violation de la Convention de Madrid de 1880. Freycinet, avec lequel il eut plusieurs entretiens, lui déclara, d'une part, que la France appliquait loyalement cette convention et, d'autre part, qu'il appartenait au makhzen d'imposer son autorité dans le Maroc oriental pour mettre fin aux difficultés sur la frontière.

Le 19 juillet, toujours accompagné de sa suite et de Féraud, Abd el-Malek ben Ali quitta Paris pour Montpellier, où il passa deux jours et demi près de ses compatriotes élèves à l'école du Génie. Il eut de longues entrevues avec les jeunes stagiaires, s'entretint avec les officiers chargés de leur instruction et assista même à quelques exercices des sapeurs sur le polygone de la garnison.

L'ambassadeur s'embarqua le 24 juillet à Marseille sur l'*Aréthuse*, qui le ramena trois jours plus tard à Tanger.

Sources et bibliographie. — *Arch. Af. Etr.* : correspondance politique, Maroc, vol. 48, *Dépêche télégraphique* du 24 juin 1885, vol. 49, *Lettre* du 1er août 1885 ; archives du consulat général et de la légation de Tanger, carton A 10 11 *bis*, ambassades marocaines en France. *Le Petit Méridional, L'Eclair*, du 28 juin au 25 juillet 1885, *passim*. *Le Temps*, juin-juillet 1885, *passim*, notamment nos des 30 juin, 1er, 4, 5 juillet. — J. CAILLÉ, *Une ambassade marocaine en France*, dans *l'Echo du Maroc*, quotidien de Rabat, numéro du 31 août 1953. ID., *Les Marocains à l'école du génie de Montpellier*, dans *Hespéris*, 1954, pp. 131-145.

L'AMBASSADE D'EL-HAJJ EL-MAATI EN 1889

Le ministre de la République à Tanger, Jules Patenôtre, récemment nommé à son poste, alla au printemps de 1889 présenter à Fès ses lettres de créance au sultan Moulay Hassan. Celui-ci demanda si, pour couper

court au bruit qui circulait alors d'un refroidissement entre la France et le Maroc, il ne conviendrait pas qu'il envoyât une ambassade à Paris, pendant l'Exposition universelle qui allait s'ouvrir prochainement. Patenôtre approuva ce projet, susceptible de témoigner des bonnes intentions du sultan et suggéra l'envoi d'une mission extraordinaire, pour féliciter Sadi Carnot de son élection à la Présidence de la République.

Il fut convenu entre le gouvernement chérifien et le représentant de la France que l'ambassadeur passerait par l'Algérie, où il ferait escale à Oran et Alger, puis, après avoir séjourné à Paris, se rendrait à Madrid.

La mission fut confiée au gouverneur de la Chaouïa, El-Hajj el-Maati Abd el-Qrim el-Mezamzi, un parent du sultan, qui s'embarqua le 5 septembre 1889 à Tanger sur le croiseur le *Redoutable*. L'accompagnaient, d'abord, deux hauts fonctionnaires du makhzen, Ahmed el-Kerdoudi, secrétaire du chérif et El-Hajj Mohammed Bennis, puis une suite imposante, qui comprenait : un imam, un muezzin, un interprète, un comptable, deux secrétaires, quatre caïds mia, un barbier, trois cuisiniers et plus de dix serviteurs, dont un palefrenier, chargé de soigner les douze chevaux que le sultan envoyait au Président et au gouverneur général de l'Algérie. Enfin, le premier drogman de la légation de Tanger, Piat, partit avec les Marocains.

L'ambassadeur et ses compagnons s'arrêtèrent à Oran, Alger et Toulon, débarquèrent à Marseille le 15 septembre et arrivèrent à Paris le 20 du même mois.

Quelques jours plus tard, El-Hajj Maati remit ses lettres de créance au Président Carnot, au cours d'une cérémonie où les allocutions échangées célébrèrent la bonne entente entre la France et le Maroc. Il fut reçu également par le ministre des Affaires étrangères Spuller, mais il semble bien que leurs entretiens se bornèrent à des paroles aimables et au souhait qu'ils formèrent de voir cesser les incidents sur la frontière algéro-marocaine. Toutefois, à l'insu de l'ambassadeur, l'un de ses compagnons annonça confidentiellement au ministre, de la part du sultan, que celui-ci allait être obligé de révoquer l'amel d'Oujda, qui passait pour un ami de la France. La légation de Tanger, aussitôt informée, estima que la mesure n'entraînerait aucune conséquence regrettable.

D'autre part, les Marocains visitèrent l'Exposition universelle le 24 septembre. Ils y furent accueillis par les organisateurs et par un de leurs compatriotes, El-Hajj Larbi Brisha, qui y était le premier délégué du gouvernement chérifien.

Ils partirent de Paris le 10 octobre à destination de Madrid. Quand il revint d'Espagne à Tanger, l'ambassadeur du sultan ne crut pas devoir faire une visite de courtoisie au chargé d'affaires Boutiron qui, en l'absence de Patenôtre, représentait la France au Maroc. Saisi de l'incident, le vizir des Affaires Etrangères répondit que, si El-Hajj el-Maati avait eu tort, sa conduite ne pouvait « nuire à l'amitié qui existait entre les deux gouvernements » (15).

Sources. — *Arch. Af. Etr.*, correspondance politique, Maroc : vol. 58, *passim*, notamment *Lettres* des 2, 6, 8, 14 et 16 juin 1889 ; vol. 59, *passim*, notamment *Lettres et dépêches* des 8, 17, 24 et 31 juillet, 3 et 23 août, 2 et 4 septembre, 5 et 9 octobre, 9 décembre 1889. *Le Temps*, n^{os} des 10, 13, 17, 19, 21 et 25 septembre 1889.

L'AMBASSADE DE MOHAMMED BEN MOUSSA EN 1897

En 1897 et sur la demande du gouvernement britannique, le grand vizir Ahmed ben Moussa, qui exerçait en fait le pouvoir, en raison du jeune âge du sultan Moulay Abd el-Aziz, décida d'envoyer un ambassadeur à Londres, pour assister aux fêtes du jubilié de la reine Victoria. En même temps, il proposa au gouvernement français que le représentant du chérif s'arrêtât à Paris avant de se rendre en Angleterre. Le ministre des Affaires étrangères Hanotaux accepta volontiers la proposition du makhzen.

Pour remplir cette double mission, le grand vizir désigna un de ses frères, Mohammed ben Moussa. L'ambassadeur partit de Mazagan —

(15) H. de La Martinière (*op. cit.*, pp. 133-134) parle d'une ambassade marocaine en France, « aux temps de l'alliance » franco-russe, consacrée par le traité du 22 août 1891. Cette ambassade, qui serait allée ensuite à Saint-Petersbourg, se situerait donc chronologiquement après celle d'El-Hajj el-Maati. Nous n'en avons pas trouvé trace dans la correspondance de nos représentants à Tanger avec le Département. Il y est seulement mentionné qu'au mois de juin 1891, le chef de la mission militaire française au Maroc avait avisé notre ministre de Tanger qu'un caïd du sultan venait d'être désigné pour être envoyé comme ambassadeur à Paris, en vue d'obtenir le retrait de la mission militaire (*Arch. Aff. étr.*, correspondance politique, Maroc, vol. 61, *Lettre* du 21 juin 1891). Ce projet, d'ailleurs, semble bien n'avoir pas été réalisé. La Martinière, qui écrit en 1919 et dont les souvenirs ne sont pas toujours très précis, a sans doute fait une confusion avec l'ambassade d'Abd el-Qrim ben Sliman qui, en 1901, se rendit à Saint-Petersbourg, après être venu à Paris.

sur le croiseur *Isly*, qui fit escale à Tanger — avec plusieurs de ses compatriotes, dont un « conseiller », Mohammed ben Sliman, un amin des douanes et un interprète. Il était en outre accompagné du docteur Linarès, médecin du sultan et du premier drogman de la légation de Tanger, Malpertuis.

Arrivé à Marseille le 22 mai 1897, le frère du grand vizir gagna aussitôt Paris. Après avoir rendu visite au ministre des Affaires étrangères, il fut, le 29 mai, reçu par le Président de la République Félix Faure et, dans son discours, déclara qu'il avait « pour mission de resserrer et consolider les liens d'amitié qui existaient entre la France et le Maroc ». Moulay Abd el-Aziz, dit-il, avait « la ferme intention de suivre la conduite que lui avaient tracée son père et ses ancêtres et de travailler à développer les bonnes relations entre les deux pays ». Félix Faure répondit qu'il était prêt à seconder les efforts du sultan « pour maintenir et fortifier une entente si profitable aux intérêts de l'empire chérifien ».

L'ambassadeur du chérif n'était chargé d'aucune négociation particulière, mais seulement d'une « démarche de haute courtoisie ». Il rencontra plusieurs ministres français et visita divers monuments. En outre les membres de sa suite allèrent voir l'imprimerie nationale, où l'on tira devant eux « un compliment en arabe, adressé au souverain du Maroc ainsi qu'à son premier ministre ».

Mais Mohammed ben Moussa était de santé délicate et ne put supporter les fatigues de sa mission. Le 4 juin, comme il revenait d'une revue à Longchamp, il fut atteint d'une crise de dépression nerveuse. Les soins que lui prodigua aussitôt le docteur Linarès n'eurent aucun résultat et le doyen de la Faculté de médecine de Paris, appelé en consultation, estima le 12 juin que le malade avait besoin d'un repos absolu et prolongé, « avec suppression de toute visite, de toute réception officielle ». Dans ces conditions et sur la demande de son conseiller, l'ambassadeur fut reconduit à Marseille, d'où il partit le 26 juin à bord du croiseur *Alger*, qui le déposa quelques jours plus tard à Mazagan.

Sources et bibliographie. — *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1897, pp. 187-189, 229, 245. *Journal des Débats*, n^{os} des 23, 25, 26, 27, 28, 30 mai, 3, 6, 7, 10, 18, 23, 24, 25, 27, 30 juin 1897. *Le Figaro*, n^{os} des 24, 25, 29 juin 1897. *L'Illustration*, n° du 5 juin 1897. — H. DE LA MARTINIÈRE, *op. cit.*, p. 52.

L'AMBASSADE D'ABD EL-QRIM BEN SLIMAN EN 1901

Le docteur Linarès, agent officieux du gouvernement français à la cour marocaine, fut informé le 16 avril 1901 par El-Mehdi el-Menhebbi, vizir favori du sultan Moulay Abd el-Aziz, que le chérif avait l'intention d'envoyer à Paris un ambassadeur, qui se rendrait ensuite en Russie. Il s'étonna de la résolution du sultan, car les rapports du makhzen étaient alors assez tendus avec la France. Celle-ci en effet venait d'occuper en 1900 les oasis du Touat. D'autre part, elle avait demandé certaines réparations à la suite du meurtre dans la tribu des Kebdana, d'un colon d'Oranie, le 3 avril précédent. Ce fut seulement après avoir obtenu ces réparations qu'elle donna son agrément à la proposition du chérif.

Moulay Abd el-Aziz désigna, pour aller à Paris, son vizir des Affaires étrangères, Abd el-Qrim ben Sliman. Celui-ci s'embarqua le 11 juin 1901 à Tanger sur le croiseur le *Pothuau,* avec plusieurs de ses compatriotes, dont un autre haut fonctionnaire du makhzen, Ben Naçeur Ghenam et le fqih Mohammed Guebbas, premier secrétaire du vizir de la guerre. L'accompagnaient également le ministre de France à Tanger, Paul Revoil, qui venait d'être nommé gouverneur général de l'Algérie et l'un des interprètes de sa légation, l'Algérien Kaddour ben Ghabrit. Le *Pothuau* conduisit à Toulon ses passagers, qui arrivèrent à Paris le 18 juin.

Abd el-Qrim ben Sliman fit une première visite au ministre des Affaires étrangères Delcassé le 20 juin et lui déclara qu'il venait remplir « une mission d'amitié ». Deux jours plus tard, il fut reçu en audience solennelle par le Président de la République Loubet, entouré de plusieurs ministres et du grand-chancelier de la Légion d'honneur. Par la suite, l'ambassadeur et ses compagnons dînèrent à l'Elysée avec les membres du gouvernement et les grands chefs militaires, assistèrent à la revue de Longchamp le 14 juillet et visitèrent les principaux monuments de Paris.

L'ambassade marocaine avait pour but de régler la situation dans la partie sud des confins algéro-marocains, en prolongeant la frontière que le traité de délimitation du 18 mars 1845 n'avait fait qu'amorcer. Les négociations, menées du côté français par Revoil, aboutirent assez rapidement et, le 20 juillet 1901, Ben Sliman et Delcassé signaient un

« Protocole... portant application et exécution du traité de 1845 dans la région du sud-ouest algérien ».

Cet accord devait, d'après son préambule, « consolider les liens d'amitié existant entre les deux gouvernements et développer leurs bons rapports ». Sa clause principale plaçait sous la souveraineté de la France les deux grandes tribus des Ouled Djerir et des Doui Menia. Il prévoyait en outre la création de deux commissions, française et marocaine, et la nomination de deux commissaires, chargés de régler les difficultés susceptibles de se produire sur la frontière.

L'application de la convention ainsi intervenue entraîna la conclusion d'un « Accord », le 20 avril 1902 et, le 7 mai 1902, d' « Articles additionnels », signés à Alger par le général Cauchemez et Mohammed Guebbas, « chefs des deux missions constituant la commission franco-marocaine, chargée d'assurer les résultats visés dans le Protocole du 20 juillet 1901 ». Ces arrangements apportaient quelques retouches aux clauses de 1901 et organisaient la collaboration des deux gouvernements dans la région frontière, quant à la police, au commerce et aux douanes. Ils faisaient nettement prévaloir une politique d'association, tandis que le Protocole de 1901 s'inspirait d'une politique de zones d'influence.

Sa mission remplie, Abd el-Qrim ben Sliman avait quitté Paris le 31 juillet 1901 pour Saint-Pétersbourg, accompagné de ses compatriotes et, sur sa demande, de Kaddour ben Ghabrit. Il était revenu en France pour s'embarquer à Toulon sur le croiseur le *Cassard*, qui l'avait ramené à Tanger au début du mois de septembre 1901. Il s'estimait pleinement satisfait du résultat de son ambassade à Paris. Les relations franco-marocaines, disait-il, venaient d'entrer dans une phase toute nouvelle : « Le jour succédait à la nuit ».

Sources et bibliographie. — *Documents diplomatiques. Affaires du Maroc* (Livre jaune), publiés par le ministère des Affaires Etrangères, vol. I, (1901-1905), Paris, 1905, pp. 1-41, *passim*. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1901, pp. 237, 258. *L'Illustration*, n° du 22 juin 1901. *Le Figaro*, juin et juillet 1901, *passim*, notamment nos des 19, 21, 22, 23 juin et 7 juillet. *Le Temps*, juin et juillet 1901, *passim*, notamment nos des 19, 22, 26, 30 juin et 8 juillet. — Augustin BERNARD, *Les confins algéro-marocains*, Paris, 1911, pp. 155-156. G. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *Les origines du Maroc français*, Paris, 1930, chap. I et IV.

L'AMBASSADE D'EL-HAJJ MOHAMMED EL-MOKRI EN 1909-1910

Au mois de janvier 1909, le ministre de France à Tanger, Eugène Regnault, s'était rendu à Fès pour s'entretenir avec le makhzen de différents problèmes et notamment de la situation financière du Maroc. Le sultan Moulay Hafid lui fit alors connaître son intention d'envoyer en ambassade à Paris son vizir des Finances, El-Hajj Mohammed el-Mokri, pour discuter cette question et négocier un emprunt.

L'ambassadeur partit le 19 mai 1909 de Tanger, accompagné d'un des interprètes de la légation de France, Kaddour ben Ghabrit et de plusieurs de ses compatriotes, notamment d'un de ses fils, d'un secrétaire et de l'adjoint au vizir des Affaires étrangères, Abdallah el-Fasi.

Arrivés à Paris le 23 mai, les Marocains y furent accueillis par Eugène Regnault. Le 27 mai, le Président de la République Fallières les reçut au palais de l'Elysée, entouré de quatre membres du gouvernement et du grand-chancelier de la légion d'honneur. Après avoir présenté ses lettres de créance, El-Mokri affirma les heureuses dispositions du sultan à l'égard des puissances européennes et plus particulièrement de la France, dont il reconnaissait la politique loyale et les droits spéciaux que lui conférait le voisinage de l'Algérie avec le Maroc.

Les négociations commencèrent quelques jours plus tard, mais furent longues et difficiles. Après un échange de notes successives, qui ne dura pas moins de sept mois, le ministre français Stephen Pichon et le vizir marocain convinrent, le 25 décembre 1909, d'une entente de principe, puis signèrent un « Arrangement » le 14 janvier 1910. Mais cet arrangement devait être approuvé par le sultan et ce ne fut pas sans peine que la ratification du chérif parvint à Paris le 21 février.

En conséquence, El-Hajj Mohammed el-Mokri et Abdallah el-Fasi signèrent avec Stephen Pichon, le 4 mars 1910, des « Accords franco-marocains » relatifs : à la Chaouïa, à la région frontière et à la question financière. Le gouvernement français s'engageait à évacuer la Chaouïa dès que le makhzen aurait installé dans la région une force marocaine capable d'assurer l'ordre. De plus, il retirerait ses troupes de Casablanca quand il aurait pu apprécier l'organisation prévue pour la Chaouïa et

quand des satisfactions suffisantes lui auraient été données pour le remboursement de ses dépenses militaires. Sur la frontière, le gouvernement marocain promettait de nommer un Haut - Commissaire et les troupes françaises seraient ramenées en Algérie lorsque le makhzen pourrait assurer la sécurité. Quant à la question financière, la France se déclarait prête à faire au gouvernement chérifien l'avance des fonds dont celui-ci avait besoin, mais avec certaines garanties. Enfin, le 13 mai 1910, El-Mokri passait un contrat d'emprunt avec la Banque d'Etat du Maroc.

L'ambassadeur de Moulay Hafid demeura jusqu'à l'année suivante à Paris. Sa mission avait été la plus importante de toutes les ambassades marocaines venues en France depuis le XVIIe siècle.

Sources et bibliographie. — *Documents diplomatiques. Affaires du Maroc* (Livre jaune), publiés par le ministère des Affaires Etrangères, vol. V, 1908-1910, Paris, 1910, pp. 139-397, *passim*. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, années 1909 et 1910, *passim*. *L'Illustration*, n° du 29 mai 1909. — François CHARLES-ROUX et J. CAILLÉ, *Missions diplomatiques françaises à Fès*, Paris, 1955, pp. 204, 217-219.

*
* *

Ces différentes missions ne présentent pas toutes le même intérêt.

Les premières, au XVIe siècle et au début du XVIIe siècle, n'avaient qu'un objet limité. Toutefois, celle de 1577 entraîna la nomination du premier consul de France au Maroc et marque ainsi une date dans l'histoire des relations entre les deux pays.

Les ambassades de Moulay Ismaïl méritent particulièrement de retenir l'attention. Celle d'El-Hajj Mohammed Temim en 1681-1682 eut pour conséquence la conclusion d'un « traité de paix », le seul qui ait été signé en France. D'autre part, si les négociations d'Abdallah ben Aïcha n'aboutirent pas en 1699, on ne saurait cependant trop souligner l'importance de leur objet : la libération des esclaves.

Au XVIIIe siècle, un seul sultan, Sidi Mohammed ben Abdallah, qui d'ailleurs s'efforça de développer ses relations avec toutes les nations chrétiennes, prit l'initiative d'envoyer des missions en France. Celles-ci eurent une portée beaucoup plus restreinte que celles de Moulay Ismaïl. L'une d'elles toutefois aurait pu entraîner d'importantes conséquences sur

le plan social et humain : celle de Tahar Fennich, chargé en 1777-1778 de proposer à Louis XVI un projet d'échange perpétuel des esclaves chrétiens et musulmans. Mais le représentant du chérif ne semble pas avoir beaucoup soutenu la demande de son souverain, qui fut écartée presque sans discussion.

En envoyant Tahar Fennich à la cour de Versailles, Sidi Mohammed ben Abdallah, dit le consul Chénier, cherchait uniquement à se voir offrir de riches cadeaux. Le Français écrit en outre : « Il n'est pas douteux que la mission d'Ali Pérès [en 1781] n'avait d'autre motif que l'espoir de recevoir quelques présents distingués (16). Sur cette question de la cause des missions de Sidi Mohammed ben Abdallah, certains historiens de notre époque ont adopté le point de vue de Chénier (17). On remarquera cependant qu'en 1786, le chérif avait formellement convenu que son envoyé El-Hajj Larbi Moreno devait seulement s'arrêter à Toulon, mais ne se rendre ni à Paris, ni à Versailles. Dans ces conditions, il ne pouvait être question de chercher à bénéficier de la générosité royale.

Il est certain toutefois que les agents marocains qui venaient à la cour du Roi Très Chrétien recevaient pour leur souverain des présents plus riches que ceux offerts par ce dernier. Nous avons signalé la valeur des cadeaux remis à Tahar Fennich. Les autres envoyés, moins bien partagés, ne s'en retournèrent cependant pas les mains vides. En échange, ils donnaient seulement des chevaux ou des animaux sauvages et, parfois, des selles, des étoffes ou des armes blanches fabriquées dans le pays.

Au XIXe siècle, les représentants des sultans qui se rendirent à Paris furent souvent chargés de missions simplement honorifiques ou protocolaires.

D'autres, il est vrai, ont présenté des demandes qui offraient un intérêt politique certain. On comprend fort bien que le makhzen ait désiré l'appui de la France dans ses négociations avec l'Espagne. De même, Sidi Mohammed ben Abd er-Rahman et Moulay Hassan avaient raison de vouloir supprimer les abus auxquels donnait lieu la Protection. Enfin, il

(16) *Arch. nat., Aff. étr.*, correspondance consulaire, Maroc, B^1^ 841, *Rapport joint à la lettre de Chénier* du 10 avril 1782.

(17) Notamment P. de CENIVAL, *op. cit.*, pp. 179-180.

est naturel qu'au Maroc, comme en France, on ait souhaité la disparition des incidents qui se produisaient trop souvent à la frontière algéro-marocaine. Mais l'envoi d'un ambassadeur à Paris n'était pas indispensable pour atteindre ces buts, surtout le dernier. D'ailleurs, les accords relatifs à la Protection — le règlement de 1863 et la convention de 1880 — furent signés à Tanger et à Madrid. De plus, les difficultés de la frontière pouvaient aussi bien, sinon mieux, se régler au Maroc qu'à Paris.

D'autre part, les présents qu'offraient les envoyés du chérif étaient semblables à ceux du siècle précédent. Mais les cadeaux qu'ils recevaient n'avaient plus, à beaucoup près, la même valeur qu'autrefois. La vieille tradition des « donatives » tendait à disparaître.

Enfin, les deux missions de 1901 et 1909-1910, contrairement à celles du siècle précédent, avaient un objet précis et aboutirent à des résultats tangibles.

Dans l'ensemble toutefois, les ambassades et missions marocaines en France n'ont eu qu'une importance relative, si l'on met à part celles envoyées par Moulay Ismaïl à Louis XIV et les deux dernières avant 1912. Au début du XVIIe siècle, aux XVIIIe et XIXe siècles, toutes les questions essentielles entre les deux pays se sont réglées au Maroc. Par exemple, les négociations pour le rachat des esclaves, aux environs de 1630, se déroulèrent dans l'empire chérifien et le premier traité franco-marocain fut signé à Marrakech en 1631. C'est à Marrakech également que le comte de Breugnon conclut le traité de 1767, le plus important jusqu'en 1912 de tous les accords intervenus entre les deux pays. Au siècle suivant, la convention du 10 septembre 1844, qui mit fin aux hostilités engagées le mois précédent et l'accord commercial du 4 octobre 1892 furent signés à Tanger.

Ainsi, les agents envoyés en France par les sultans du Maroc n'y ont le plus souvent joué qu'un rôle politique assez modeste ; mais leurs ambassades ou leurs missions ont du moins contribué à maintenir la bonne entente entre les deux Etats.

Jacques CAILLÉ

DE LA VIDA MILITAR ORANESA EN 1631

Como en otros trabajos nuestros anteriores, en el presente abordamos también un aspecto de la historia menor de la presencia española en las plazas norteafricanas.

Hoy sirven de fuente informativa unos documentos oraneses de 1631 que se transcriben al final de este trabajo.

Son unas actuaciones judiciales a propósito de dos incidentes, poco importantes en sí mismos, surgidos en la vida de guarnición de nuestras tropas.

Sin embargo en la pobre y reiterativa prosa oficial quedan prendidos nombres de militares españoles « que servían en Orán al Rey » en 1631, se nos descubren detalles de la vida cotidiana de la guarnición y de las pugnas que algunas veces surgían entre los jefes de aquélla. Son, pues, pinceladas sueltas que coadyuvan a completar el cuadro de la historia de España en Orán. Con ese simple objeto las damos a conocer.

Era entonces Capitán general de Orán y Mazalquivir don Fernando de Andía Irarrazábal, Vizconde de Santa Clara de Avedillo (1), que

(1) **Nació en Santiago** de Chile donde fué bautizado en 1576. Era hijo primogénito de don Francisco de Andía Irarrazábal y de doña Lorenza de Zárate y Recalde. Fué señor de las casas de Andía y de Irarrazábal, así como Caballero de Santiago.

Su vida militar y política se extendió a lo largo de sesenta años y en el transcurso de los mismos fué Maestre de Campo general de la Infantería española ; Veedor general del Ejército de Flandes ; Gobernador de las armas del Reino de Murcia ; Gobernador y Capitán general de las Islas Canarias ; Presidente, Gobernador y Capitán general de Chile ; fundador y poblador de la ciudad de Juan de Vera, en el Rio de la Plata ; Gobernador de Gibraltar ; Capitán general de Orán y Mazalquivir ; Virrey de Galicia, de Navarra y de Sicilia ; Consejero de Estado y de Guerra de Felipe IV ; Gobernador de Artillería y Juntas de Guerra de Cataluña ; Consejero de Guerra de Flandes ; Capitán de Guardias del Archiduque Alberto ; Comisario general del ejército de Granada, etc.

Durante su vida militar recibió cuarenta y cinco heridas, una de ellas en la batalla de las Dunas (1600) en lucha con Holanda, cayendo así mismo prisionero. Al regresar a España fué cautivado por los argelinos, rescatándose de su peculio. Asistió también al socorro de La Mamora con treinta y cuatro alféreces reformados, a su costa. E intervino en la detención de don Rodrigo Calderón.

Por Real despacho de 19 de octubre de 1632 se le concedió el título de Marqués de Valparaíso. Y falleció a los 83 años, después de otorgar testamento en Madrid ante Francisco Suárez de Rivera, el 6 de octubre de 1659. (Vid. *Diccionario heráldico y genealógico de los apellidos españoles y americanos*, por Alberto y Arturo Garcia Carraffa, T. VI. Madrid, 1922, pág.156. Y *Archivo Histórico Nacional, Consejos*, Lib. 2752, a. 1628, nº 17.)

ejerció dicho cargo desde el 7 de abril de 1628 hasta el 6 de febrero de 1632 (2).

No faltaron reparos a la gestión de este Capitán general, como se desprende de la certificación librada por el Veedor y el Contador de las Plazas de Orán y Mazalquivir en 28 de mayo de 1632, o sea tres meses después de cesar en su puesto el Vizconde de Santa Clara (3).

Se le achacó mala administración respecto a víveres y sueldos, la fuga al campo enemigo de 85 soldados durante su mandato, la muerte de 79 caballos, de los cuales 12 en una salida que hizo el 24 de diciembre de 1629, etc.

Sin embargo no sabemos hasta qué punto puede darse excesiva importancia a esos reparos hechos a un militar de tan acreditada vida castrense y en unos tiempos en que era frecuente que los Capitanes generales de esas plazas iniciasen su mandato con una investigación sobre lo actuado por su antecesor.

El mismo Vizconde de Santa Clara lo hizo en cuanto al Marqués de Velada, don Antonio Sancho Dávila (su antecesor en el puesto) (4) al que se formularon treinta y dos cargos.

Por otra parte ocho meses después de cesar en su puesto en Orán, al Vizconde de Santa Clara se le concedió el título de Marqués de Valparaíso, por lo que es de suponer que no fuesen muy graves los cargos que se le formularon o debió satisfacerlos ampliamente.

Lo que parece cierto es que en su mandato no hubo acciones guerreras considerables en estas Plazas norteafricanas, como las hubo en la época del Duque de Maqueda anteriormente o bajo el gobierno posterior del Marqués de Flores Dávila, sucesor del Vizconde.

Por lo que se desprende de los documentos que ahora utilizamos, el Vizconde de Santa Clara de Avedillo debió ser hombre al que le gustaba llevar por el cauce legal hasta las pequeñas incidencias. Y cuando surgía algún hecho de más envergadura, para resolver el cual quizá hubieran

(2) GALINDO y de VERA, León : *Historia, vicisitudes y politica tradicional de España respecto de sus posesiones en la costa de Africa...* Madrid, 1884, pág. 459.
(3) GALINDO y de VERA : *ob. cit.*, pág. 249, n. 2, y apéndice núm. 19, pág. 407.
(4) GALINDO y de VERA : *ob. cit.*, apéndice núm. 20, pág. 409.

bastado sus amplios conocimientos castrenses, hacía agotar la tramitación judicial antes de llegar a proveer una resolución.

Ejemplo de ese espíritu legalista lo tenemos en lo sucedido al Alférez don García de Navarrete, Ayudante del Sargento mayor.

El 13 de agosto de 1631 entraron en la alcazaba oranesa las cabilas de los alrededores de la plaza para entregar el trigo y la cebada que debían dar como precio del seguro que les otorgaba la guarnición española.

La compañía de guardia acostumbraba estar presente, guiada por el Ayudante del Sargento mayor, pero el día indicado no asistió a esa ceremonia y por ello el Capitán general ordenó abrir el oportuno expediente.

El Ayudante se exculpa en su declaración del día siguiente, alegando que habiendo Sargento mayor no le corresponde al Ayudante mandar la compañía de guardia, si no se lo ordena aquél ; pero que, además, en dicho día no recibió orden de subir a la alcazaba, siendo el propio Sargento mayor quien lo hizo.

De todos modos el Capitán general proveyó que el Ayudante debe ir siempre con el Sargento mayor, sobre todo en días públicos y en plaza de armas, conminándole a que así lo cumpliese en lo sucesivo. De lo que se dió por enterado y conforme el interesado.

Sin embargo — y pese a la pequeñez del suceso — el mismo Capitán general dispuso, en 21 de noviembre, que ese expediente se uniera a los autos relativos al incidente de que más adelante se tratará.

Por los documentos que utilizamos vemos pasar no sólo al Capitán general y al alférez ayudante del Sargento mayor, sino también a una interesante serie de militares españoles de los que es justo recoger al menos sus nombres.

Allí vemos citados no menos de diez Sargentos mayores que ejercieron sus cargos en épocas diferentes :

Los capitanes don Juan de Aliendo, don Miguel Ruiz y don Pedro Fernández de Guzmán, que debieron ser Sargentos mayores en los últimos años del siglo XVI ; el capitán don Pedro Rodríguez de Santisteban (más tarde Marqués de Cropani) en tiempos del Conde de Alcaudete (5) ; el

(5) Don Francisco de Córdoba y Velasco, conde de Alcaudete, fué Capitán general de Orán y Mazalquivir desde 20 de mayo de 1596 hasta 5 de diciembre de 1604.

capitán don Gaspar de Mondragón, en el periodo del Conde de Aguilar (6); los capitanes don Sebastián Osorio de Mendoza y don Diego del Valle, y el alférez don Francisco Hernández de Llerena, durante el mandato del Duque de Maqueda (7) ; el capitán don Martín de Lara, en la época del Marqués de Velada (8) y del mismo Vizconde de Santa Clara de Vadillo ; y por último el capitán don Carlos Ramírez de Arellano, uno de los protagonistas del suceso que narraremos más adelante.

Aparte de estos Sargentos mayores, nos dan noticia los referidos documentos de ocho capitanes de caballos : don Luis de Sotomayor ; don Iñigo Manrique de Lara ; don Fernando de Navarrete Sotomayor ; don Hipólito de Velasco, Marqués de Salinas ; don Juan de Orive y Ozaeta ; don Pablo de la Cueva Benavides ; don Rodrigo de Maldonado ; y don Diego Cortés, el otro protagonista del proceso que utilizamos para este trabajo.

Igualmente se recogen los nombres de otros ayudantes anteriores a don García de Navarrete : Andrés Díaz de Córdoba, Salvador Sañudo y Diego Pérez de Mendiola.

Vemos citado también al veedor don Juan Rejón de Silva ; y ejercían sus cargos en Orán, en el año 1631, don Cristóbal Alemán, alcaide del castillo de San Felipe ; el alcalde mayor, o juez, don Diego Romero, los oficiales reales don Diego Jiménez de Vargas y Juan García Bonal, y los escribanos Alonso y Rodrigo de Ayora.

Es, pues, una interesante nómina de militares y de funcionarios españoles destinados en Orán durante el primer tercio del siglo XVII.

Entre esos nombres encontramos los de rancias familias de la nobleza española, que así derramaba sus actividades por todos los ámbitos del entonces todavía inmenso imperio hispánico.

Pero a través de los documentos que al final se transcriben, se vislumbran otros aspectos de la vida diaria en la plaza oranesa. Son simples

(6) Don Felipe Ramírez de Arellano, conde de Aguilar, ejerció la Capitanía general oranesa desde el 11 de agosto de 1608 hasta el 25 de octubre de 1616.

(7) Don Jorge de Cárdenas Manrique, duque de Maqueda, fué Capitán general de Orán en dos ocasiones : desde el 25 de octubre de 1616 hasta el 8 de abril de 1622, y desde el 10 de mayo de 1624 hasta el 11 de octubre de 1625.

(8) Don Antonio Sancho Dávila, marqués de Velada, ejerció el cargo desde el 11 de octubre de 1625 hasta el 6 de abril de 1628.

destellos, pero nos permiten atisbar fugazmente lo que sería el diario acontecer en la plaza norteafricana.

No es difícil imaginar, sobre todo para quienes hayan vivido en ambiente norteafricano, la periódica escena de la entrada de las cabilas amigas en la alcazaba oranesa.

En la plaza de armas penetrarían los caídes acompañados de vistosos pelotones de caballería; allí serían recibidos por los oficiales reales con una compañía de la guarnición y, tras ceremoniosos saludos, se haría la entrega de las cantidades de trigo y de cebada convenidas como precio del seguro otorgado por el Capitán general a los poblados que se acogían a aquél.

No faltarían los naturales grupos de curiosos : soldados francos de servicio, mujeres y niños de la población civil, etc.

Nos enteramos de que aquel año la guarnición oranesa estaba formada por cinco compañías más las tres afectas a la defensa de los castillos.

A través de otros documentos vemos en la plaza, a las horas del amanecer, la tertulia de varios madrugadores. Sentados en el poyo de la plaza están departiendo el Sargento mayor, su Ayudante y el alcaide de uno de los castillos. De pronto aparece en la plaza un capitán de caballos : da una vuelta con cara de pocos amigos y se marcha sin trabar conversación. Minutos más tarde un morillo viene y entrega un papel al Sargento mayor : es un billete de desafío. Parece una escena de nuestro teatro del Siglo de Oro, pero es una realidad histórica.

Vemos también la evolución de ciertos sueldos militares : hubo tiempos en que el Sargento mayor sólo tenía 20 escudos mensuales de sueldo mientras que los capitanes disfrutaban de 25 ; el duque de Maqueda los igualó en retribución ; el capitán Mondragón, Sargento mayor, llegó a tener 40 escudos, y el capitán Cortés reconoce también tener iguales emolumentos.

Otros documentos nos informan acerca de la forma en que se desarrollaban las marchas fuera de la ciudad, orden y colocación de las tropas a la ida y a la vuelta, según las incidencias que surgiesen en aquéllas, atribuciones de cada uno de los mandos en relación con los acampamientos, etc.

Precisamente la discrepancia entre los capitanes de caballos y el Sargento mayor sobre las atribuciones de los respectivos cargos dará origen a frecuentes disputas, quejas al Capitán general, desafíos y procesos.

La raíz de todo ello estaba en las especiales características del cargo de Sargento mayor.

El Sargento mayor, equivalente en cierto modo al comandante actual, solía ser escogido entre los capitanes más antiguos del tercio, no tenía mando directo de tropas y era el encargado de abastecerlas y vigilarlas. Por otra parte venía a ser el ayudante del jefe superior, transmitiendo sus órdenes a los capitanes. Cuando este cargo se estabilizó en el Ejército estaba mejor retribuído que el de capitán, al menos que el de infanteria, pues el de caballos solía ganar más que el de arcabuceros o mosqueteros.

Pero en el Orán del año a que nos referimos el cargo de Sargento mayor no había acabado de consolidar sus atribuciones, y algunos capitanes de caballos consideraban que aquél mermaba las suyas propias.

Además, como hemos visto, durante algunos años el puesto de Sargento mayor estuvo en aquella plaza peor retribuído que el de capitán de caballos, hasta el punto de que algunos Sargentos mayores lo fueron « reteniendo » sus compañías para conservar sus emolumentos. En otras ocasiones fueron alféreces quienes ocuparon el puesto de Sargento mayor. Todo ello inducía a los capitanes de caballos a considerarse superiores al Sargento mayor y a no tolerar lo que estimaban intromisiones suyas. Y en algunos casos no dejó de alegarse la nobleza de linaje en asuntos en que sólo se debatía una cuestión de disciplina.

Si bien en otras guarniciones y en campaña las funciones del Sargento mayor se hallaban bien definidas y aceptadas, en Orán, por las razones antedichas, dieron lugar a disputas y a desagradables incidentes.

En el caso concreto de los documentos utilizados, era Sargento mayor de la guarnición oranesa el capitán don Carlos Ramírez de Arellano (9)

(9) No hemos podido fijar la identidad de este capitán. Encontramos un Carlos Ramírez de Arellanos Urreta, natural de Alcanadre, que fué caballerizo de S.M. e ingresó en la Orden de Santiago en el año 1608 ; y existió un hijo del anterior, llamado Carlos Ramírez de Arellano Téllez-Girón, natural de Segovia, que ingresó en aquella misma Orden en 1645.

y desconocemos exactamente qué uso hacía de las atribuciones que le daba su cargo y si se salía o no de ellas. De todos modos parece que consideraba función suya disponer los acampamientos durante las marchas, con lo que no estaba conforme su contradictor, el capitán de caballos don Diego Cortés — capitán desde hacia 26 años y con más de 30 de servicios en la milicia —, hombre muy celoso de lo que consideraba sus preeminencias y nada concorde con su apellido para defenderlas, vistos sus actos y sus escritos al Capitán general.

Surgieron incidentes por aquel motivo entre Cortés y Ramírez de Arellano, alguno de ellos ante el propio Vizconde de Santa Clara.

Parecería lógico que el Capitán general, veterano militar avezado al mando, hubiese cortado esas incidencias directa y personalmente, fijando de una vez las atribuciones de uno y de otro e impidiendo los abusos de cualquiera de las dos partes. Pero no debió de ser así cuando el descontento capitán Cortés el 5 de octubre de 1631 envió un billete de desafío al Sargento mayor.

En las primeras horas de la mañana vió en la plaza a Ramírez de Arellano, al Ayudante Navarrete y al alcaide del castillo de San Felipe, Cristóbal Alemán; asegurado de que se encontraba allí el Sargento mayor, salió de la plaza y poco después envió a un morillo con la carta de desafío. La abrió Ramírez de Arellano, pero se la arrebató su Ayudante y fué a comunicar el hecho al Capitán general. Además encargó a Cristóbal Alemán y al capitán Rodrigo de Maldonado que fuesen a las puertas de la ciudad para detener a Cortés y al Sargento mayor que iban a reñir.

La redacción del billete de desafío responde a la arrogancia del capitán Cortés : « Porque dice que iguala la milicia, aguardo en las cuevas de Cereceda, donde sabrá vuestra merced quién le escribe ».

No parece extraño al temperamento de este veterano capitán el resolver los asuntos con un desafío, pues en un escrito suyo al propio Capitán general dice claramente que el intentar mantener ciertas preeminencias, a algunos Sargentos mayores anteriores « les ha costado las vidas ».

Este abortado desafío dió origen al consiguiente proceso que llevó el alcalde mayor Diego Romero, quien en el mismo dia tomó declaración a los testigos.

No consta la resolución que recayó en este caso, pero prueba de que no quedó zanjado es que dió lugar a que el mismo mes de octubre don Diego Cortés elevase al Capitán general un escrito de queja contra el Sargento mayor y pidiéndole una decisión sobre el litigio.

En tal situación el Vizconde de Santa Clara — siguiendo su temperamento legalista, o porque tanto Ramírez de Arellano como Cortés tuviesen valimiento en la Corte — se limita a ordenar en 30 de octubre que informen los oficiales reales sobre la costumbre que se ha tenido anteriormente en la plaza y las órdenes de S.M. que hubiere sobre ello.

Efectivamente los oficiales reales don Diego Jiménez de Vargas y Juan García Bonal emiten el informe pedido por el que se ven las fluctuaciones que habían tenido las atribuciones del cargo de Sargento mayor, según quiénes lo desempeñaron y el criterio de los Capitanes generales. Realmente el informe no aclara la cuestión de un modo definitivo, aunque más bien se inclina a la posición defendida por el capitán Cortés.

En 3 de noviembre siguiente el Vizconde de Santa Clara provee que el escrito del citado capitán y el informe de los oficiales reales pasen a conocimiento de don Carlos Ramírez de Arellano para que responda en el plazo de dos días.

Pero pasaron nueve fechas sin que el Sargento mayor respondiese a los escritos citados, lo que da lugar a un nuevo escrito del capitán Cortés solicitando resolución sobre el litigio existente.

Por fin en la segunda quincena de dicho mes contestó el Sargento mayor con un largo escrito en el que defiende su criterio, basándose en las atribuciones que tuvieron algunos de sus antecesores, incluso bajo el mando del mismo Vizconde de Santa Clara, y alegando la natural evolución en las funciones de los distintos cargos y ser el oficio del Sargento mayor el de transmisor de las órdenes del Capitán general.

Nuevamente dispone el Vizconde de Santa Clara, en 26 de noviembre, que se dé traslado del alegato anterior a don Diego Cortés para que conteste.

Y terminan los documentos que utilizamos con el escrito de este capitán en el que insiste en sus puntos de vista, apoyándose — más que en

la situación de los últimos tiempos — en la tradición anterior *de más de cien años*, y argumentando que si el cargo de Sargento mayor fuese más importante que el de capitán de caballos, él mismo lo hubiera solicitado en su día « y le tocara y se le debía dar », tanto por sus muchos años de servicios « como por haber escrito Su Majestad a Vuestra Señoría tenga cuidado de hacerle merced, honrando su persona ».

Nos quedamos sin saber la resolución que en definitiva adoptó el Vizconde de Santa Clara, pues no disponemos de más documentos, pero éstos han desvelado algunos aspectos de la vida interior de las guarniciones españolas en el Norte de Africa y, en este caso concreto, de Orán.

Somos testigos de la pugna establecida, por preeminencias de sus cargos, entre un veterano y arrogante capitán de caballos, tostado por los muchos soles del Imperio español, con un capitán bastante más moderno que ocupa un cargo en cierto modo superior, quizá por privilegios de una sangre de más prosapia.

Y al margen del litigio principal se nos aparecen también destellos de la vida cotidiana, así como datos y nombres de diversos militares españoles que cumplían sus deberes en los límites del Imperio, pocos años antes de que comenzase a eclipsarse su estrella en Rocroy.

Guillermo GUASTAVINO GALLENT.

DOCUMENTOS

— I —

Ill*ustrissi*mo Señor

Don Diego Cortés, Cap*itá*n de cauallos lanças dice que el Sargento mayor Don Carlos Ramirez de Arellano a yntentado, como es notorio, el querer agregar a su ofiçio nuebas preheminençias, que son y an sido siempre del Cap*itá*n de cauallos ; y porque es cosa asentada de más de 100 años a esta parte el ser los Cap*ita*nes de cauallos por sus puestos y calidades las primeras personas después del Cap*itá*n general en el gouierno del campo, botos, lugares y preheminençias ansí por ser en quien estriuan los açiertos como por estar a riesgados siempre a los mayores peligros en corredurías, renquentros y retaguardias, y porque de todo esto se podrá V. S^{a} ymformar de las personas de puestos y soldados antiguos, a V. S^{a} suplica que para escusar diçensiones y pesadumbres, como se an seguido estos dias, sea seruido de mandar se tome resoluçión en la forma que a V. S^{a} mejor pareçiere en cómo les a de dar el Sargento mayor las órdenes a los Cap*ita*nes de cauallos (del Cap*itá*n general) y cómo se les an de guardar las honrras, preheminençias y facultades que siempre se les an guardado, señalandolas porque no se ygnoren o mandando se siga la costumbre, pues no consta que ningún señor Cap*itá*n general se las aya derogado por escripto en ningún tiempo, que a auerlo hecho ya estuuiera resuelto por Su Mage*sta*d. Pues a V. S^{a} toca, por Consejero de guerra, por Bisitador y Gouernador general de estas Plaças y por tan antiguo Cap*itá*n y que tanto puede sauer en este casso la dispusisión dél, y haga y resuelba como más conuenga al seruic*io* del Rey nuestro Se*ñor* y el buen gouierno militar, que demás de ser justic*ia* lo tendrá en m*erce*d de V. S^{a}. — Don Diego Cortés (rubricado).

[Auto.] Los oficiales r*eale*s ynformen de la costumbre que se a tenido en rrazón de lo contenido en el escrito de suso, y las órdenes que en ello ay de Su Mage*sta*d. Proueyólo el señor Visconde de Santa Clara, del Consejo de Guerra de Su Mage*sta*d, en treynta de otubre de mill y seis-

cientos y treynta y un años ; y así mesmo las que ay de los señores Generales. — Alonso de Ayora, escriuano (rubricado).

En cumplimiento del auto preçedente proueydo por V. S. a suplicación del Capitán Don Diego Cortés lo que en razón de los puntos que contiene su peticion sauemos y emos entendido es lo que se sigue :

Que por tradición y notiçia que tienen los soldados más antiguos que ay al presente en estas plaças y lo que an visto en ellas, desde que se ganaron, las personas que an seruido de Capitanes de las Compañías de Cauallos en las ocasiones que el Capitán General salía a campaña con la gente de guerra, en primer lugar tomauan la orden para si los ataxadores auían de salir a descubrir al camino que se auía de seguir, y auiendose de sentar el campo, ordenauan en la forma que se auía de hazer disponiendo el aloxamiento y que se ocupasen los puestos que les pareçía, señalando los de las atalayas, assí de la Cauallería como de la Ynfantería, çiñéndole o dilatándole según la disposición del sitio, no obstante que por lo pasado hubo algunos Sargentos mayores con compañías viuas de Ynfantería como fueron el Capitán Juan de Aliendo, Miguel Ruiz, Pedro Fernández de Guzmán y otros, y en las Juntas de Capitanes y Alcaydes actos públicos tubieron primer boto y lugar. Y pretendiendo el Capitán Pedro Rodríguez de Santisteuan, que murió Marqués de Cropani, que bino con 50 ducados de entretenimiento al mes en el tiempo del gouierno del Señor Conde Alcaudete, ordenar en el campo lo que hazían los Capitanes de cauallo, se lo resistieron y no lo hizo, sin que el Sargento mayor saliese a esta causa por sauer que no le tocaua, y en esta posesión estubieron según la memoria de algunas personas que oy viuen, 100 años, hasta el de 608, que auiendo llegado el Señor Conde de Aguilar a seruir el cargo de Capitán general destos Reynos, y dado el oficio de Sargento mayor destas Plaças, al Capitán Gaspar de Mondragón, que vino con su persona entretenido con 40 ducados de sueldo al mes, que auía seruido de teniente de Castellano del Castillo de Amberez, reparó en que el assiento y aloxamiento de la Ynfantería que salía a campaña tocaua a su oficio, a la defensa desta preheminençia se opusieron los Capitanes de Cauallos y por bía de conbenençia el Señor Conde de Aguilar acordó, sin perjuicio de los derechos que unos y otros pretendían tener, que de conformidad el Capitán de Cauallos que le tocase

el campo que está primero para cualquiera façión por salir a las que se ofreçen y seruir con las campañías por turno, y el Sargento mayor la sentasen y aloxasen, y assí se obseruó lo que duró aquella domeda ; y hauiendo Su Magestad hecho merced al Capitán Mondragón de la tenençia de la frontera de Melilla, subçedió en el ofiçio de Sargento mayor el Capitán Seuastián Osorio de Mendoça, persona de calidad conocida y mucha aprouaçión, y estando haziendo el dicho ofiçio, auiendo salido la gente de guerra a un sitio que llaman las canteras acarrear ripio para las caleras, y écholo por la mañana hasta la ora que la campana del Castillo de Reçalcaçar haze señal de dexar el trabajo, los gastadores por orden antigua que se guardaua quando en Orán auía fábricas, que era al punto de mediodía, el Capitán don Luis de Sotomayor, que en la sazón lo era de Cauallos y aquel dia le tocaua el campo, ordenó diesen de mano a la faena, y pretendiendo el dicho Sargento mayor Seuastián Osorio que a él le tocaua el hazerlo, por lo que del negoçio resultó sobre que se escriuió, el Señor Duque de Maqueda depuso al Sargento mayor de su ofiçio y le proueyó en el Capitán Diego del Valle con retençión de su compañía el qual le siruió, y es llano que siendo Capitanes de Cauallos Don Luis de Sotomayor, Don Yñigo Manrrique de Lara, Don Fernando de Nauarrete Sotomayor, el Marqués de Salinas, Don Juan de Oriue y Oçaeta, Don Pablo de la Cueua y Benauides no pudo ni deuió pretender entrometerse en lo que les tocaua, por ser todos personas de tanta calidad y partes que quando se les quitara alguna preminençia antes dexaran sus Compañías que pasaran por ello. Al dicho Capitán Diego del Valle subçedió el Alférez Francisco Hernández de Llerena, que corrió con el uso de su ofiçio al fuero antiguo. Por último fué proueydo en el Capitán Martín de Lara, el qual pretendió yntroduçir y adquirir algunas preminençias ; si salió con ellas fué biolentando la posesión en que auían estado los Capitanes de Cauallos que deuieron protestar no les parase perjuyçio a la que tenían adquirida, acción que sólo compete a la persona real por ser soberana y en cuya mano está el poder dar a unos y otros ofiçios la autoridad y preminençias que Su Magestad fuere seruido, sin que aya quien sea poderoso sin causa, quando se perjudica derecho de terçero con posesión de tanto tiempo aprehendida, despoxarlos della, hasta que oydas las partes y razones que tienen en su fauor en justiçia se determine y declare lo que toca a cada ofiçio.

En quanto a la distribución de las órdenes que da el Sargento mayor nadie como V.S. por su larga esperiençia y diuersas partes donde a militado puede sauer con tanto fundamento el estilo y corriente que en esto se tiene y lo que se platica, modo y forma como se a de proçeder en este punto, pero saluo el más acordado parezer de V.S. entendemos a nuestro sentir que dando el Sargento mayor orden a oficial superior, como es un Capitán, deue deçirle « El Señor *etcétera* manda », y referirle la orden que a reçiuido del Capitán general, o persona que gouierna y si el oficial que la a de executar la pidiera por escripto, dando lugar la ocasión para ello, deue hazerlo aunque sea a un cauo de esquadra, con que se facilitarán los açiertos de los efectos y que no se hierren si subçediere por mal entendidas las órdenes y quede comprouado quién tubo la culpa, con que se escusará el poderlas negar y quedar en opiniones a quien se a de atribuir lo que en esto se faltare.

En los libros de los oficios de la Veeduría y Contaduría destas Plaças no hallamos sentada otra orden mas de una que dió el Señor Duque de Maqueda gouernando estas Plaças sobre el modo de salir y marchar en campaña la Cauallería, que su tenor a la letra es como sigue :

El Duque de Maqueda, Duque de Náxera, etc. :

Por quanto conbiene reformar algunos abusos que por lo pasado estauan yntroduçidos en la forma de marchar en campaña las dos Compañías de Cauallos que siruen a Su Magestad en estas Plaças contra toda buena disçiplina militar por los ynconbenientes que de continuarse pueden resultar, e acordado de ordenar y mandar a los Capitanes de Cauallos y Alférez que al presente siruen en las dichas Compañías que todas las beçes que subçediere salir al campo con ellas, assí con Ynfantería como sin ella, que al yr de Oran lleue el costado derecho la Compañía que oy sirue el Capitán Don Fernando de Nauarrete, por estar en esta posesión desde que se conquistaron estas Plaças, y que si subçediere yendo marchando bolberse haziendo de retaguardia banguardia, aya de benir en el costado derecho la Compañía con que al presente sirue aquí a Su Magestad Don Ypólito de Velasco, Marqués de Salinas, y si se fuere marchando, aunque se haga alto, como no se haga de retarguardia banguardia, cada Compañía guarde su puesto ; y para que en todo tiempo conste la resoluçión que e tomado en este particular, ordeno y mando al Capitán

y Sargento Mayor Diego del Valle yntime esta orden a los dichos Capitanes de Cauallos y Alférezes en presencia de Don Juan Rejón de Silua, Veedor de Su Magestad en estas dichas Plaças, y que hecho assí se tome razón en los libros de su oficio y en los de la Contaduría de Su Magestad, que assí conuiene a su real seruicio, en Orán a 29 de nouiembre de 1624 años. El Duque de Maqueda, Duque de Náxera.

Y para que con más açierto y de todo punto bien ynformado V. S. pueda mandar lo que más conbenga, V. S. se deue seruir de oyr a los Castellanos de los Castillos y soldados antiguos que ay en estas Plaças para que entendido por V. S. lo que a pasado en razón de lo que se obseruaua en el uso destos ofiçios que estubo sentado y sin contradición tantos años, prouea V. S. lo que más conbenga al seruicio de Su Magestad. En Orán a dos de nouiembre de mill y seisçientos y treinta y un años. — D. Diego Ximenez de Vargas (rubricado). — Juan Garcia Bonal (rubricado).

[Auto.] En la çiudad de Orán a tres dias del mes de nouiembre de mill y seisçientos y treynta y un años, el Señor Visconde de Santa Clara, del Consejo de guerra de Su Magestad, auiendo visto lo pedido por el Capitán Don Diego Cortés y el ynforme de los oficiales reales, mandó dar copia y traslado de todos ellos a el Capitán y Sargento mayor Don Carlos Ramírez de Arellano para que dentro de dos dias responda, y así lo proueyó, mandó y rubricó. — Alonso de Ayora, escriuano (rubricado).

— II —

Illustrissimo Señor

Don Diego Cortés diçe que nuebe días son passados que por mandado de V. Sª se le dió treslado con dos de término al Sargento Mayor Don Carlos de Arellano del ymforme que hiçieron los oficiales del sueldo sobre la competencia que quiere tener con los Capitanes de Cauallos y porque en esta caussa no neçesitaua mas que lo que V. Sª saue en ella y a mayor abundamiento se quisso ymformar, Suplica a V. Sª sea seruido de mandar

tomar resolución en ello, pues tanto conuiene al seruicio de Su Mage*stad* y es just*icia*. La qual pide, etc. — Don Diego Cortés (rubricado).

[Auto.] Pidió los autos. Proueyólo el señor Visconde de Santa Clara, del Consejo de guerra de su Mage*stad*, en quinze de noviembre de mill y seiscientos y treynta y un años. — Alonso de Ayora, escriuano (rubricado).

[Auto.] En la çiu*dad* de Orán a veynte y un dias del mes de nobienbre de mill y seisçientos y treynta y un a*ños* el señor Visconde de Santa Clara, del Consejo de guerra de Su Mage*stad*, a cuyo cargo está el govierno destas Plaças, por su mandado dixo que la cauza que se hizo contra el ayudante Don García de Navarrete en rrazón de que el dia que vinieron las cauilas de las parçialidades de los moros a pagar el precio de trigo y ceuada no fué y entró en la plaça de armas que está delante del alcasaua con la compañía que entró para asistir hasta pagar el di*c*ho preçio y que se siga y acomule a estos autos y hecho se le enbien para proveer just*icia* ; lo m*an*dó y firmó.

— Otrosí mandaua y mandó que así mesmo prosiga y acomule a este proseso el que de ofiçio se hiso sobre el deçafío quel Capitán Don Diego Cortés, que lo es de Cauallos, hiso por un papel a el Capitán Don Carlos Ramírez de Arellano, Sargento mayor destas Plaças, y lo firmó.

— III —

En la ciu*dad* de Orán a catorze dias del mes de agosto de mill y seiscientos y treynta y un años su Se*ñoría* del Señor Visconde de Santa Clara, del Consejo de guerra de su Mage*stad*, governador destas Plaças y su Visitador, dixo que mandaba y mandó que se notifique por mí el presente escriu*ano* a Don García de Nauarrete, ayudante de Sargento mayor, qué cauza le mobió a que ayer, que se contaron treze deste y estaua en el alcasaua las cauilas de las parcialidades deste reyno con golpe de cauallería dellos a selebrar y hazer el preçio de trigo y ceuada, y entrando la compañía de guardia para este efeto como es uso y costumbre y en la miliçia guialla el ayudante, no lo hizo ni pareçió estando como está

con salud y sin otras ocupaçiones, y con lo que declarare se trayga a su Señoría para proveer justicia, y lo firmó. — El Visconde de Santa Clara (rubricado). — Alonso de Ayora, escriuano (rubricado).

[Declaración.] En la ciudad de Orán dicho dia mes y año dichos notifiqué el dicho auto a el dicho Don García de Nauarrete en su persona, el qual aviendolo oydo y entendido dixo que aviendo Sargento mayor no le toca a el ayudante ir delante la Compañía si no es aviendoselo ordenado su Sargento mayor, y quanto no aver ydo a el preçio fué porque a las dos buscó a el Sargento mayor y hallandolo en la plaça le preguntó si le mandaua alguna cosa y le dijo que no y que yba a el alcasaua ; este declarante le respondió « yo me quedo aquí en la plaça para, si se ofresiere algo, dar quenta a Vm. » Y le dixo : « está bien ». Y por esta ocación se quedó en la plaça sin faltar un punto della hasta que se uajaron los oficiales reales y capitanes ; y lo dió por respuesta y lo firmó. — Don García de Navarrete Rivera (rubricado). — Alonso de Ayora, escriuano (rubricado).

[Auto.] Y luego yncontinente aviendo visto su Señoría la respuesta que a dado el dicho ayudante, dixo que donde ba el Sargento mayor le toca yr a el ayudante, prinsipalmente en dias públicos y en plaça de armas y que así lo tenga entendido para cumplillo sin alegar ynorancia, y mandó que el presente escriuano se le notifique así y lo firmó. — El Visconde de Santa Clara (rubricado). — Alonso de Ayora, escriuano (rubricado).

[Notificación.] En la ciudad de Orán dicho día notifiqué el auto de suso de su Señoría a el ayudante en su persona. El qual dixo que cumplirá lo que se le ordena sin faltar en ello y lo firmó. — Don García de Navarrete Rivera (rubricado). — Alonso de Ayora, escriuano (rubricado).

— IV —

En la ciudad de Orán a sinco dias del mes de octubre de mill y seiscientos y treinta y un años, su merced del Señor Rejidor Diego Romero, alcalde mayor destas Plaças y auditor general de la gente de guerra que

en ellas sirue a Su Mage*st*ad, dixo que en noticia de su merced es uenido que oy dicho dia a el amanecer el Capitán Don Diego Cortés envió un billete escrito de su letra a el Capitán Don Carlos de Arellano, Sarge*n*to m*ayo*r destas Plaças, por el qual le desafió a que fuesse a las cuebas que dizen de Serezeda, buen trecho desta ciudad, para reñir con él, no sauiendo su merced la ocasión y para aueriguar la uerdad mandó hazer esta cauessa de prosesso y que el di*ch*o villete se ponga en esta cauza y que por el tenor de la di*ch*a cauessa de prosseso se exzaminen los testigos que supiesen del caso, y se hizo en la manera sig*uien*te. — D*on* Diego Romero (rubricado). — R*odrig*o de Ayora (rubricado).

En la ciudad de Orán di*ch*o dia, mes y años di*ch*os, para la di*ch*a ynform*ación* el di*ch*o Se*ñ*or Alcalde m*ayo*r hizo presentar ante sí a Don García de Nauarrete, ayudante de Sarge*n*to m*ayo*r, del qual resibió juramento en forma de d*erech*o y lo hizo y prometió uerdad, y auiendo jurado y siendo preguntado por el tenor de la cauessa de proseso, dixo que lo que saue es que oi dicho día a la ora que dize la cauessa de proseso, estando este testigo y el Capitán Don Carlos de Arellano, Sargento m*ayo*r destas Plaças, y el alcaide X*rist*oual Alemán, entró en la plaça el Capitán Don Diego Cortés donde este testigo y el dicho Sarge*n*to m*ayo*r y el di*ch*o alcaide estauan asentados en el poyo que está en ella y luego se uoluió a salir della, y a cauo de muy poco rato llegó un morillo pequeño, que no saue cuyo es, y con un papel serrado en la mano, y se lo dió al dicho Sarge*n*to m*ayo*r y el susodi*ch*o lo abrió y, antes que lo leyera el dicho Sarge*n*to m*ayo*r, se lo arreuató de manos y se lo lleuó a el Se*ñ*or Uisconde y le dió quenta de lo que passaua por ser cossa de desafío. — Preguntado siéndole mostrado el billete si es el mismo que el di*ch*o morillo le dió en las manos a el di*ch*o Sarge*n*to mayor y si conose la letra o saue quién enuió el di*ch*o villete, dixo que saue que es el mesmo villete que tiene di*ch*o, y que le reconosse por tal por ser el mismo que lleuó a Su Señoría, mas que no conose la letra ni saue quién lo escriuió, mas sospecha que el di*ch*o villete es del di*ch*o Capitán Don Diego Cortés, porque en primero deste presente mes, estando en campaña tubieron diferensias el di*ch*o Capitán con el di*ch*o Sargento mayor, y esto es la uerdad y lo que saue so cargo de su juramento, declaró ser de hedad de veinte y nuebe años, y lo firmó de su nombre. — Don Diego Romero (rubri-

cado). — Don Garcia de Navarrete Rivera (rubricado). — Rodrigo de Ayora (rubricado).

Para más ynformación de lo susodicho, en Orán dicho dia, mes y años dichos, el dicho Señor alcalde mayor hizo pareser ante sí a Xristoual Alemán, alcaide del castillo de San Felipe, del qual su merced resibió juramento en forma de derecho, y lo hizo y prometió verdad, y aciendo juramento y siendo preguntado por la cauessa de proseso, dixo que lo que saue de lo que se le pregunta es que oi dicho día, estando este testigo sentado en el poyo de la plaça con el Capitán y Sargento mayor Don Carlos de Arellano y con Don García de Nauarrete, y estando assí como dicho tiene, entró en la plaça el Capitán Don Diego Cortés y luego ... se boluió a salir della, y a cauo de un rato llegó a el dicho Sargento mayor un moro pequelluelo (?) con un papel serrado y sellado en la mano y se lo dió al Sargento mayor en las manos, y lo abrió, y así que Don Garçía de Nauarrete lo uido auierto se lo arrebató de las manos a el dicho Sargento mayor y se leuantó del dicho poyo, mas no reconoçió cúyo era el dicho morillo ni quien enuió el dicho villete ni cúya era la letra, mas saue que el dicho Don Garçía de Nauarrete , como ayudante que es de Sargento mayor, a este testigo y a el Capitán Rodrigo de Maldonado que fuesen a las puertas a detener a el Capitán Don Diego Cortés porque iua a reñir ; y esto dijo ser la uerdad so cargo de su juramento, declarando todo lo que dicho tiene ser uerdad, y de hedad de sesenta y siete años, y lo firmó. — Don Diego Romero (rubricado). — Xristobal Alemán (rubricado). — Rodrigo de Ayora, escriuano (rubricado).

Para más ynformación de lo susodicho, en Orán dicho dia, mes y año dichos, el dicho Señor alcalde mayor hizo pareser ante sí a el Capitán Rodrigo Maldonado a el qual resiuí juramento en forma de derecho, y lo hizo y prometió uerdad, y auiendo jurado y siendo preguntado por el tenor de la cauessa de proseso, dijo que lo que saue de lo que se le pregunta es que el dicho día, estando este testigo en la plaça llegó a él Don Garçía de Nauarrete, ayudante de Sargento mayor, y le dijo que se llegasse la buelta de la puerta de Canastel a detener a Don Diego Cortés y a Don Carlos de Arellano, Sargento mayor destas Plaças, que ban a salir, y este testigo fué a la puerta de Canastel y le dijo al alcaide della que no los dejase salir por la dicha puerta y que daua orden dello de

parte de Su Señoría el Señor visconde, y saue que entre el dicho Sargento mayor Don Carlos de Arellano y el dicho Capitán Don Diego Cortés tubieron palabras muchas uezes delante del Señor uisconde, y por ello le paressió a este testigo que irían a reñir ; y esto dijo ser la uerdad so cargo de su juramento ; declaró ser de hedad de sinquenta y ocho años, y lo firmó. — Don Diego Romero (rubricado). Rodrigo Maldonado (rubricado). — Rodrigo de Ayora, escriuano (rubricado).

— V —

Porque diçen yguala la milicia, aguardo en las cuebas de Zereçeda, donde sabrá V. md. quién le escriue. — Señor Sargento mayor, Don Carlos de Arellano.

— VI —

Ilustrisimo Señor

El Capitán D. Carlos Ramírez de Arellano, Sargento mayor destas Plaças de Orán y Maçarquiuir, dice que Alonso de Ayora, escriuano del Crimen, le hiço notorio vn auto de V. Sª proueydo en tres deste presente mes por el qual manda V. Sª se le dé traslado de un memorial que ante V. Sª pareçe presentó D. Diego Cortés, Capitán de Cauallos en ellas, y de lo que ynformó de Orden de V. Sª el contador en raçon de lo que toca a los offiçios de Sargento mayor y Capitanes de Cauallos, sus prehemineñçias y lo demás que contienen los papeles citados, y cumpliendo el tenor del dicho auto, pues V. Sª se sirue de que juridicamente se siga lo que pretende el dicho D. Diego por obseruar su Orden, no obstante que la obligación destos puestos ellos mismos la traen consigo sin que a su parecer sean necesarias más pruebas ni alegacías que la mucha noticia que V. Sª tiene como tan gran Soldado de lo que cada uno deue executar, representa a V. Sª que él está en quieta y pacífica possesión adquirida por los Sargentos mayores sus predecesores con el derecho que da la buena

disciplina militar en las preheminencias que le tocan y oy posee que adelante irán declaradas y las raçones que se alegan y informan de la una y otra parte no son admisibles ni haçen fuerça alguna porque su fundamento principal es decir que antiguamente eran los Capitanes de Cauallos primero en todo que el Sargento mayor, alegando derecho no en lo que oy poseen sino en lo que se usaua por lo pasado, pues como se deue tener por cierto y es assí en esta era estando los officios y las demás cosas en su perfección, auiendo llegado con las esperiencias al conocimiento verdadero gouernandose todo en Castilla por Consejos y Tribunales tan selectos y suxetos de tanta erudición en qualquier materia que se trata de donde emanan lo que se a de executar en los exercicios de los officios y lo que toca a cada uno y no se deue pensar que en estas Plaças persona alguna se pueda auer tomado más mano de la que le da el suyo, ni adquirido con uiolencia lo que no era anexo a su puesto porque sería hacer ofensa conocida a las personas que las an gouernado, y el tiempo que el Sargento mayor Martín de Lara siruió fué en el del gouierno del Señor Marqués de Uelada y el de V.Sª verisimil prueua de que obró con raçón y si se bueluen los ojos atrás se hallaran tantos abusos de puestos enmendados en Orán y otras partes quantos se sauen por tradiciones ciertas asi en cargos que se a atenuado su potencia como en reformas y uariaciones, y de muchos que antiguamente gouernaban lo militar con diferentes titulos oy no ay memoria dellos, demás de que como pareçerá por los reales libros después de ganado Orán y de allí a muchos años no ubo Sargento mayor en estas Plaças sino solo ciertas personas con nombre de requiridores los quales aduertían a la gente lo que les tocaua haçer y quando generalmente se crió este oficio fué de Alférez y de tanta autoridad que en ocasiones ordenaua a los Capitanes y sentían lo hiciese el que no lo hubiese sido, de que resultó hauer discordia, raçón de donde se yntrodujo y estableció el probeer el dicho officio de Sargento mayor en los capitanes de arcabuceros más antiguos y peritos en el arte militar, de más méritos y seruicios, a quien todos los Capitanes obedeciesen y respetasen al paso que les obliga el ser este officio labor del Capitán General que está en su sustancia. ; y en quanto a lo que se ynforma por el Contador refiriendo que por lo passado le tubieron los Capitanes Juan de Aliendo, Miguel Ruiz y Pedro Fernández de Guzmán, se uerá por sus libros que estas personas le siruieron con retención de sus Compañías

goçando del sueldo dellas por ser más cantidad que no el que tenía señalado el Sargento mayor, sin que entonces ubiese Capitán que quisiese dexar su Compañía por el dicho officio, el qual tubo por último veinte escudos de sueldo y los Capitanes veinte y cinco, y en este tiempo todos se criavan de Alférez hasta el del gouierno del Señor Duque de Maqueda que Su Magestad mandó goçase de veinte y cinco escudos de sueldo el Sargento mayor como los Capitanes de Cauallos, cuios puestos confiesa ser muy onorificos en la guerra por el riesgo en que se ponen sus personas y preheminencias que se les deue guardar en lo justo y que por raçón dellos les yncumbe, con cuio conocimiento siruieron Compañías de Cauallos caualleros tan calificados como lo son D. Luis de Sotomayor, D. Yñigo Manrique de Lara, D. Fernando de Nabarrete y Sotomayor, el Marqués de Salinas, D. Juan de Uriue y Oçaeta, D. Pablo de la Queba y Venabides, todos los quales cita el dicho Contador, causa no pasarían porque el Sargento mayor se tomase más mano de la que le da el officio y esta raçón hace apoio a su justicia, pues en tiempo de los contenidos se establecieron las preeminencias siguientes al dicho officio : luego que llegó a gouernar estas Plaças el Señor Conde de Aguilar el año de seiscientos y ocho dió lustre y el ser que se deue al dicho officio siguiendo lo que auía visto en Flandes y demás partes donde auía militado como tan gran soldado y de tanta aprouación proveyólo en el Capitán de Mondragón que fué teniente de castellano en el castillo de Anbers y tenía quarenta escudos de entretenimiento ; empeçó a asentar el campo como era la más anexa a su cuidado y conuiniente a su officio quedó en pacífica posesión desta preeminencia, distribuía las Ordenes así a la Cauallería como a la Ynfantería que claro está an ser dadas por el Capitán General sin límite ni tassa y supuesto que en esto no se puede poner dubda de qualquier manera que lo yntime la da el General, pues el Sargento mayor no es más de un ynmediato suio, ni en la guerra ay quien mande donde se halla el General, esto se comprueba con el punto que está en la patente que refiere V. Sª en conformidad de las que los demás Señores Capitanes generales an dado a sus antecesores en que dice : « y ordeno y mando a los Capitanes así de Cauallos como de Ynfantería, alcaydes de los castillos, officiales mayores y menores y a otras qualesquier personas a mi juridición suxetas que quarden y cumplan y executen las órdenes que les diéredes por escrito y de palabra tocantes al seruicio de Su Magestad

como las más propias » ; llevó el sobredicho Sargento mayor Mondragón en ocasiones a la campaña toda la gente a su cargo, Capitanes de Cauallo y de Ynfantería ; subcedióle el Capitán Sebastián Osorio de Mendoça en las mismas preeminencias ; y en quanto al punto que toca al dicho Contador de lo que pasó en el sitio de las canteras, fué así : que estando toda la gente a orden de Osorio el Capitán D. Luis de Sotomayor auiendo oydo tocar a mediodia, pensando era llegada la ora de la orden que el Sargento mayor le auía dado, dexó la piedra y tomó las armas, a lo qual acudió Osorio y dixo que dexase las armas boluiese a tomar la piedra y pasasen la que tenían en las manos, aunque tocassen a mediodía, que en esta forma auía dado la orden, a lo qual respondió D. Luis que la orden que le auía dado auía cumplido y que siempre tenía de costumbre el comerse las órdenes ; sobre lo qual le reprendió el dicho Seuastián Osorio poniéndole en su casa y luego dió quenta al Señor duque de Maqueda y reprendiéndole el no auerle llevado a un Castillo, le mandó lo hiçiese, en cuio yntermedio tubo lugar el subir y dar su quexa al duque quien, con eñfado de la poca preuención de Osorio, puso presos a ambos y al dicho Sargento mayor le hizo diferentes causas sobre negocios yndependientes y otras que le acumuló como parecerá por el proceso y le depusso de su officio, ofreçiendole una Compañía de Cauallos y fuerça de Maçarquivir y Resalcaçar, y ningún partido aceptó hasta que falleció en la corte en prosecución de su justicia. Al dicho Sebastian Osorio subçedió el Capitán Diego del Valle con retención de su Compañía, recelando no le mandase boluer Su Magestad el officio a su dueño, con las mismas esenciones y prerogativas que sus antecesores, teniendo el primer boto y asiento en las Yglesias. A Diego del Valle el Alférez Francisco Hernández de Lerena ; crióle el Señor duque de Maqueda poco más de un mes antes que se fuera ; guardáronsele las mismas honras e inmunidades ecepto el no gobernar ni anteponerse a los Capitanes por no aberlo sido. A éste subcedió el Capitán Martín de Lara, su antecesor, con todas las preeminencias de los pasados ; añadió y sentó el hechar los ataxadores en campaña y ordenar quando se auía de poner la quadrilla de las atalayas ; y V. S^{a} le añadió que todas las veces que los Capitanes fuesen a la campaña quando biniesen de la facción fuesen a dar quenta al Sargento mayor de lo que auian echo por ser dependente de Orden y aberse de distribuir todas las de los Capitanes Generales por él y no por otro, lo qual se guardó lo que le duró el officio.

Y el sentar el campo y dar las ordenes no tan solamente lo hicieron y hacen los Sargentos mayores, pero en su ausencia los Ayudantes Salbador Sañudo, D. García de Nabarrete, el Alférez Diego Pérez de Mendiola, ecepto que al yntimar las Ordenes lo hacen con diferencia, y para que conste a V. Sª la desygualdad que ay deste tiempo al pasado en estos officios, treinta años a que Andrés Díaz de Córdoua, siendo Ayudante trocó su officio con una plaça de artillero y actualmente la pretenden Alféreces viuos. Todas estas preeminencias son las que se an guardado a los Sargentos mayores referidos siruiendo los Capitanes de Cauallos citados, en las quales está en possesión el dicho D. Carlos con solo el derecho que tiene a su offiçio fundado en la buena disciplina militar y goviernos de la milicia y oy se ue tan realçado en todas partes donde ay armas, quanto a V. Sª consta y saue por ser Consejero de guerra y tan antiguo y gran soldado en Flandes y demás partes donde a militado, y de que el dicho offiçio no conosca sobordinaçión ni mayoría ecepto a sus Capitanes generales bastantemente lo prueba en no auerse visto assí en el gobierno de V. Sª como en los pasados que estubiese a orden de la persona que a quedado gobernando las Plaças en las ausencias que a echo V. Sª y los demás generales porque en todas las ocasiones que se an quedado a sido con la orden, y los Capitanes de Cauallos así D. Diego como muchos de sus antecesores an quedado deuajo de la mano de diferentes personas en el tiempo de V.Sª y otros y no tan solo en el lugar pero en campaña an ydo a su orden en todas eras. Por todo lo qual y las raçones que V. Sª tiene mexor entendidas, suplica a V.Sª se sirua de mandar que se le añadan todas las demás preeminencias, mano y auturidad que le toca a su offiçio, como lo espera del claro conocimiento y recta justicia de V.Sª que demás de obrar con justicia reciuirá merced. — Don Carlos Ramírez de Arellano (rubricado).

[Auto.] Traslado al Capitán D. Diego Cortés para que responda y con lo que dixere esto se le llebe a Su Señoría para proueer justicia. Proueyólo el Señor Visconde de Santa Clara, del Consejo de guerra de Su Magestad, en la ciudad de Orán a veynte y seis dias del mes de noviembre de mil y seiscientos y treynta y un años. — Alonso de Ayora, escriuano (rubricado).

[Notificación] En la ciu*da*d de Orán el d*i*cho dia, mes y año d*i*chos, notifiqué el d*i*cho auto a el Capitán Don Diego Cortés en su persona el qual dixo que lo ará, de que doy fee. — Alonso de Ayora, esc*riuan*o (rubricado).

— VII —

Ill*ustrissi*mo Señor

Don Diego Cortés, Capitán de cauallos lanças en esta plaza, diçe que Alonso de Ayora, escriu*ano* del crimen de esta ciu*da*d, le dió treslado de una Respuesta que dió el sargento mayor Don Carlos R*amírez* de Arellano a un ymforme que hiçieron los ofiçiales reales por orden de V^{a} S^{a} sobre el litigio que pretende tener en el puesto con los cap*ita*nes de cauallos ; y porque como consta de la d*i*cha Respuesta y ymforme y es notorio está muy engañado en todo lo que diçe el sargento mayor ; así porque no sólo no tiene quieta ni paçífica posesión en nada sinó antes a sido tan ynquieta que algo de lo que an yntentado adquirir algunos de sus anteçesores les a costado las uidas ; ni pareçe que ningún Señor Cap*itán* g*enera*l aya dado orden por escripto en que pueda quitar ni quite el autoridad ni preheminençias de ningún puesto, ni lo pudiera ni deuiera haçer sin horden espressa de Su Mag*esta*d, ni el Ex*celentissi*mo S*eño*r conde de Aguilar lo hiço, como V^{a}S^{a} se podrá ymformar, ni tampoco el señor duq*ue* de Maqueda ; sólo pidió se les hiçiese m*erce*d a los sargentos mayores de ygualarles en sueldo con los cap*ita*nes de ymf*antería* para que no fuesen menos que ellos, mas no para que fuesen más que los cap*ita*nes de cauallos, ni la patente que diçe tiene se estiende a más de a dar las órdenes del S*eño*r Cap*itán* g*enera*l, ni puede por sí obrar en nada sin ellas ; y más los sargentos mayores de Plaças donde no ay más de çinco comp*añí*as de la guarniçión de ellas y tres de las de los castillos, que no puede forjarse en manera alguna por terçio, ni aunq*ue* le huuiera los sargentos mayores no deuen ni pueden competir con los cap*ita*nes de cauallos, y menos aquí que en ninguna otra parte, así por lo que el mismo sargento mayor confiessa por su escripto en que diçe los puestos de cap*itan*es de

cauallos son en los que más se siruen y de más riesgo, como por la costumbre tan asentada que a auido y ay de más de 100 años a esta parte, que no a derogado ni enmendado ningún Señor Capitán general auiendo auido tantos tan soldados como fueron entre otros don Gabriel Niño (10) y don Pedro de Padilla (11), el uno Maestre de Campo general que si huuiera que disponer o limar en el modo de exercer los ofiçios o las preheminencias de ellos lo huuieran hecho ; solo que en tiempo de algún Señor Capitán general, así por ser echura suya como por quedar lejos con las retaguardias o estar ocupados en algún seruicio an mandado a los sargentos mayores sienten el campo en ausencia de los capitanes de cauallos, o porque los dichos capitanes de cauallos por contemporiçar con el Capitán general lo an disimulado, y porque sobre este punto es lo que se litiga, que en lo demás no a pasado como ofreçe dar ymformaçión y que lo digan todos mismos Señores Capitanes generales que son biuos, y él no a de perder un átomo de lo que tenían sus anteçesores y a V^a S^a consta a más de 30 años que sirue a Su Magestad y más de 26 que fué capitán de ymfantería en la Armada real y en Orán de cauallos cuya compañía sirue con 40 escudos que tiene de sueldo desde que empeçó a seruir y la exerçe sin gozar el sueldo de ella sólo por ser el puesto de más honrra y preheminençias por ser el de más riesgos y en quien estriuan los aciertos, cosa tan asentada como se ue, pues el Rey Nuestro Señor en las órdenes que da a los Señores Capitanes generales, como se berá en ellas y en la de V^a S^a siempre tiene por primeros y nombra como a tales a los capitanes de cauallos ; y esto se cumple con efecto y a no auer corrido esto siempre así, claro está que una persona de su calidad y con tantos años de seruicios y puestos si fuera superior al ofiçio que sirue el de sargento mayor le pidiera él o alguno de sus compañeros y le tocara y se le deuía dar, y más a él estando tan satisfecho V^a S^a lo está saue Su Magestad lo bien que le a seruido y no le pudieran anteponer al dicho sargento mayor no teniendo más de 6 años de capitán ; por todo lo qual y por lo que protesta prouar en contrario de lo que el sargento mayor diçe en su escripto si son necesarios nuebos escriptos o más pruebas de

(10) Don Gabriel Niño de Zúñiga fué Capitán general interino de Orán desde el 17 de agosto de 1594 hasta el 20 de mayo de 1596.

(11) Don Pedro de Padilla ejerció el cargo con carácter interino del 25 de julio de 1580 al 23 de abril de 1581, y en propiedad desde el 25 de agosto de 1585 al 14 de noviembre de 1589.

las que son tan notorias y V^a^S^a^ como a quien toca y saue tiene hechas, suplica a V^a^ S^a^ sea seruido de mandar se tome Resolución en que se les guarden a los *di*chos cap*ita*nes de cauallos todas las honrras, mano y preheminencias que an tenido sus antecesores y si alguna pudiere auer se le deue dar a él así por sus muchos a*ño*s de seruic*io*s como por auer escripto Su Mag*esta*d a V^a^S^a^ tenga cuydado con haçerle m*erce*d, honrrando su persona, que demás de ser tan asentada cosa y de tanta just*ici*a lo tendrá en m*erced* de V^a^ S^a^. — Don D*iego* Cortés (rubricado).

[Auto.] Pidió los autos para los ver y proveer just*ici*a el Señor Visconde de Santa Clara ; lo proveyó en v*eynte* y siete de nobiembre de mil y seisçientos y treynta y un años. — Alonso de Ayora, es*criuano* (rubricado).

LAS *MYRMOSA* DE MARRUECOS

(*HYM., MYRMOSIDAE*)

La fauna himenopterológica de Marruecos es aún poco conocida. Por lo que respecta a la familia *Mutillidae* (*sensu lato*), en cuyo estudio nos ocupamos desde hace algunos años, sólo se han hecho algunas citas esporádicas o a lo sumo relaciones de los resultados obtenidos por distintas misiones entomológicas que, si bien han contribuido con aportaciones más o menos copiosas a la elaboración del censo de las especies que allí viven, no han podido colmar la laguna que, para el conocimiento de la fauna de este interesante país, encrucijada de dominios zoogeográficos como el sahariano, el atlántico y el mediterráneo, supone la falta de un trabajo de conjunto sobre la familia.

A ese empeño dirigimos nuestros esfuerzos, pero no es sencillo, y casi nos atreveríamos a añadir ni factible por el momento, la realización de una obra de tal naturaleza, que al poco tiempo de aparecida no resultase insuficiente o completamente inútil, puesto que, ni disponemos de un material bastante abundante, ni los datos de los colegas que nos han precedido en el estudio de los himenópteros marroquíes han sido tan numerosos que permitan hacerse una idea lo suficientemente aproximada de la riqueza faunística de la región.

A estas dificultades que pudiéramos llamar de orden cuantitativo hay que añadir otras de orden puramente sistemático como son el imperfecto conocimiento de algunas especies a consecuencia del dimorfismo sexual, la insuficiente descripción de otras que dificulta su identificación, la uniformidad de aspecto que presentan algunos géneros o grupos de especies — a veces más aparente que real, pues se debe a una mala elección de los caracteres distintivos —, que acarrean la inseguridad en las determinaciones y múltiples errores en las citas, etc.

Pero si bien no es posible, como acabamos de decir, la confección de una « Fauna », sí creemos útil la publicación de trabajos de revisión o, si se prefiere llamarlos de otra manera, « puestas al día » de aquellos grupos cuyo estudio entrañe algunas dificultades, con objeto de que puedan servir de ayuda, tanto a los himenopterólogos no especialistas y a los aficionados, como a aquéllos cuya especialidad radica en otras familias, para obtener nuevos datos que hagan posible, en su día, la acometida de un trabajo más importante.

Hemos elegido como tema de esta primera contribución el género *Myrmosa* Latr. por varias razones. En primer lugar, porque siguiendo un orden sistemático este género debe ser considerado antes que los *Mutillidae* (*s. str.*) y, en él están comprendidos todos los representantes de la familia *Myrmosidae*. Tiene un especial interés para Marruecos por ser éste el país más rico en especies del Mediterráneo occidental pues, a pesar de que han sido tan escasas las localidades de captura como puede verse por el adjunto croquis (fig. 1), mientras sólo se conocen — entre especies y variedades — cuatro formas italianas y cinco de Argelia, Francia y la Península Ibérica, son ocho las señaladas de Marruecos, con probabilidades de llegar quizá a la docena el día que sea explorado de una manera más intensa. Por último, hemos podido reunir casi todas las especies citadas de allí, lo que unido al hecho de haber encontrado una forma nueva y haber tenido ocasión de estudiar los tipos de García Mercet, nos ha proporcionado una serie de datos que por su importancia para el conocimiento del grupo creemos útil dar a conocer.

El género *Myrmosa* ha sido objeto de imprecisiones y errores en las descripciones respecto a su morfología externa, e incluso en la magnífica monografía de André ([1]) sobre los Mutílidos encontramos algunos, como el considerar pertenecientes al sexto terguito abdominal los procesos dentiformes que algunas especies poseen en el borde lateral del séptimo, cuando éste está profundamente escotado. Estas inexactitudes seguidas por otros especialistas y aún en algunos casos acentuadas (como ha ocurrido a Mercet ([9]) al hacer la descripción de la *M. tangerina*), unidas a la homogeneidad del género, han sido causa de numerosas confusiones hasta la publicación del excelente trabajo de Krombein ([8]), en el que revisando de una manera breve y concisa las especies, ha desechado

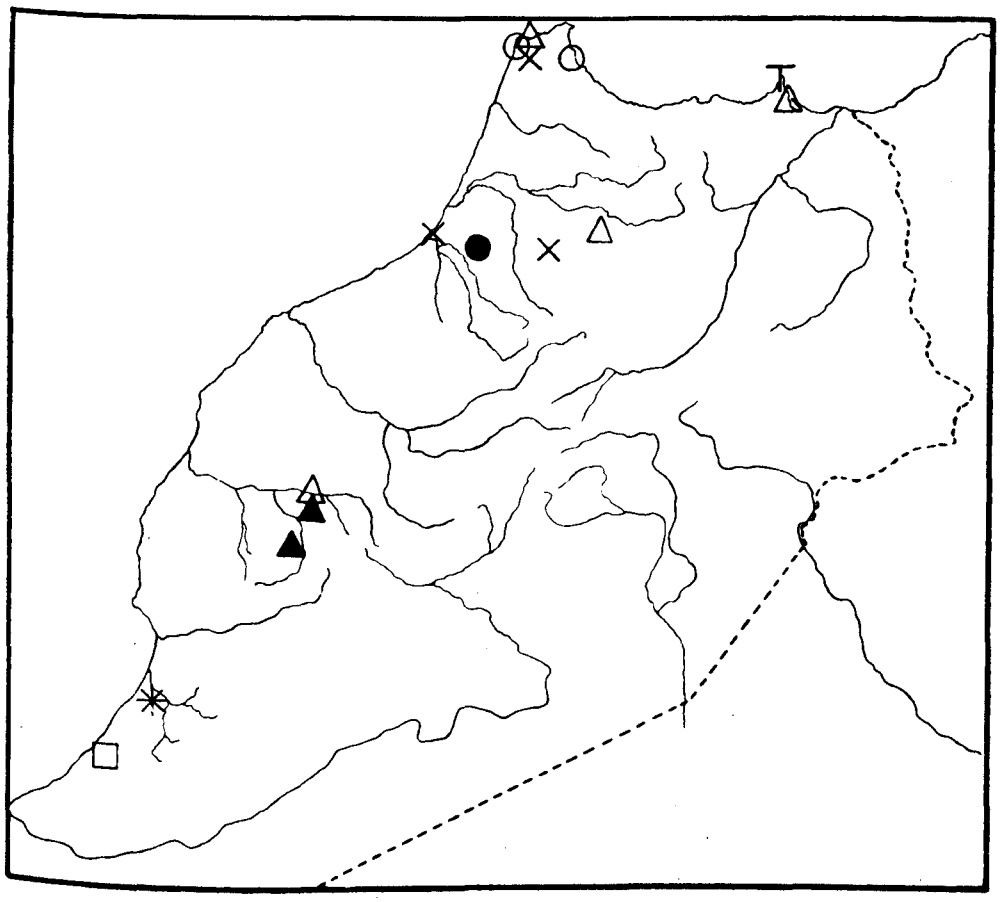

Fig. 1

Croquis de la distribución de las especies del género *Myrmosa* Latr. en Marruecos.

aquellos errores e introducido la práctica del examen del hipopigio y armadura genital como valioso auxiliar para su segura identificación. El mencionado trabajo del especialista americano y el de Invrea (5) sobre las especies italianas, nos han servido de base en el estudio de las marro-

quíes. Tanto las claves como la parte descriptiva de las especies han sido tomadas de los citados autores, modificándolas según nuestras necesidades.

Género *MYRMOSA* Latreille

Hylaeus (in part) Fabricius, Ent. Syst., vol. II, pág. 304, (1793). *Mutilla* (in part) Fabricius, Ent. Syst., vol. II, pág. 372, (1793). — Dalla Torre, Cat. Hym., vol. VIII, pág. 5, (1897). *Myrmosa* Latreille, Prec. Car. gen. Ins., pág. 118, (1796). — André, Spec. Hym. Eur. Algér., Vol. VIII, pág. 102, (1900). — André, Gen. Insec., Mutill., pág. 11, (1903). — Ashmead, Canad. Ent., vol. XXXV, págs. 201-2, (1903). — Bradley, Trans. Amer. Ent. Soc., vol. XLIII, pág. 284, (1917). — Bischoff, Arch. f. Naturg., vol. LXXXVI, Abt. A., pág. 50, (1920). — Krombein, Trans Amer. Ent. Soc., vol. LXV, pág. 421, (1940). — Giner, Him. España, *Apterogyn. Mutill.*, pág. 38, (1944). — Invrea, Mem. Soc. Ent. Ital., vol. XXXI, pág. 7, (1952).

♂ Alado. Cabesa transversa, más o menos redondeada ; antenas filiformes de 13 artejos, más bien cortas, con pequeños tubérculos frontales sobre la inserción ; ojos compuestos, finamente pubescentes, más bien grandes, ovales, enteros o casi imperceptiblemente sinuados en el margen antero-superior ; tres ocelos. En las especies paleárticas el clípeo tiene una corta quilla mediana basal y las mandíbulas son robustas, tridentadas o cuadridentadas en el ápice, sin diente o proceso en el margen inferior externo. Tórax con el escudete convexo y el pronoto anteriormente truncado ; mesopleuras medianamente hinchadas ; mesonoto con dos pares de surcos parapsidales, el par externo no muy bien desarrollado ; metapleuras fundidas con la superficie lateral del propodeo. Patas delgadas, inermes o con pocas espinitas en la parte inferior de las tibias y de los tarsos posteriores ; uñas bidentadas en el ápice ; caderas contiguas, las posteriores armadas superiormente hacia la base con un proceso lameliforme. Alas anteriores con tres celdas cubitales y dos nervios recurrentes ; estigma bastante grande y alargado, opaco o subopaco. En las especies paleárticas el nervio cubital alcanza el margen externo y la celda radial es muy larga. Alas posteriores con lóbulo basal pequeño pero netamente separado del resto

del ala. Abdomen fusiforme, con siete segmentos visibles, casi siempre marcadamente estrangulados en el ápice ; hipopigio sin prolongación unciforme. En las especies paleárticas (pertenecientes al subgénero *Myrmosa*) el último terguito casi siempre con fuerte inclinación posterior, el primer esternito y, casi siempre también el segundo, armados cerca de la base con un proceso unciforme o tuberculiforme y, el hipopigio formado de un lóbulo mediano rectangular u orbicular y dos lóbulos más estrechos de forma variable.

♀ Aptera. Cabeza transversa, subcuadrangular o subredondeada ; antenas filiformes de 12 artejos, con tubérculos frontales junto a su inserción. En las *Myrmosa* (*s. str*) el clípeo lleva una espina basal mediana, hay tres ocelos casi siempre visibles, las mandíbulas no tienen proceso lameliforme o dentiforme sobre el margen inferior junto a la base y, todo el cuerpo es, más bien, fuertemente punteado y esculpido. Tórax en forma de rectángulo más o menos alargado, de lados casi siempre paralelos, de ordinario truncado anteriormente ; pronoto separado del resto del tórax por una sutura ; las demás suturas torácicas inexistentes o apenas señaladas ; mesopleuras poco convexas. Patas delgadas, débilmente espinosas ; caderas contiguas, las posteriores armadas con un proceso lameliforme o subespiniforme agudo sobre la base ; uñas simples. Abdomen con seis segmentos visibles, subfusiforme u oval alargado, a veces deprimido, truncado en la base ; una profunda depresión entre el primero y segundo urosternitos ; los otros segmentos regularmente imbricados o a veces estrangulados en el ápice ; primer esternito con una quilla o diente mediano ; área pigidial indefinida.

Observaciones :

Las especies del género *Myrmosa* Latr. no tienen, como las de otros grupos afines, unas características diferenciales muy notables a primera vista. No obstante su uniformidad, examinándolas con atención, presentan una serie de caracteres que permiten una identificación relativamente fácil, sobre todo en lo que respecta al sexo masculino.

En los machos la coloración de la cabeza y abdomen es negra, pero en el tórax varía del ferruginoso más o menos claro al negro, pudiendo combinarse estos dos colores de manera que las piezas que lo constituyen

presentan uno u otro, según la especie. La pilosidad que suele ser de un color claro, oscilando del blanco al parduzco, puede ser totalmente negra (*tangerina*). La cabeza presenta una escultura variable, los ángulos posteriores pueden ser más o menos redondeados y la quilla del clípeo más o menos marcada. Los ángulos anteriores del pronoto poco notables o bien acusados aunque redondeados (*thoracica, frater,* etc.) o prominentes y casi dentiformes (*longicollis*). El resto del tórax no presenta unas diferencias demasiado notables de unas especies a otras, pero si nos fijamos en las caderas del primer par de patas encontramos que mientras que en unas especies son inermes y con la zona apical subtruncada (*thoracica, longicollis*) o ligeramente prolongada después de la inserción del trocánter y acuminada en el ápice (*frater maroccana*), en otras van provistas de una notable espina en la zona apical (*tangerina, beaumonti*). Hay, así mismo, variaciones en el proceso lameliforme de las caderas del tercer par de patas. Las alas, que suelen tener una mancha ahumada más o menos extendida próxima al estigma, son hialinas en otras especies (*brunnipes*). El abdomen puede ser bastante uniformemente alargado sin que los anillos medios sean muy ensanchados con respecto a los extremos (*longicollis, thoracica, tangerina*) o bien algo más ensanchado dando la sensación de ser más corto y robusto (*beaumonti, frater*) ; ahora bien, éste es un carácter difícilmente apreciable y no debe ser tenido muy en cuenta, puesto que de la distinta preparación de los ejemplares o del diferente desarrollo alcanzado por los mismos pueden sacarse conclusiones erróneas. Los anillos abdominales suelen estar más o menos estrangulados hacia el

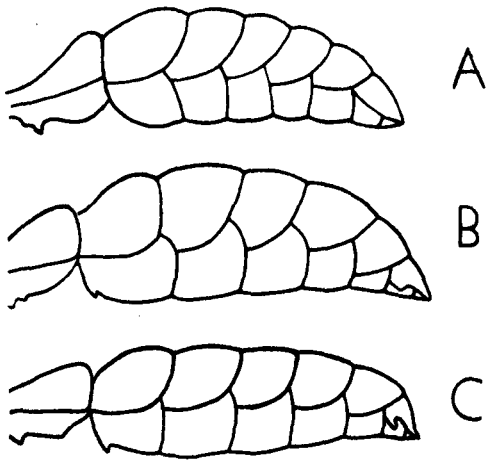

Fig. 2. — Esquema del perfil abdominal : A, *Myrmosa brunnipes* Lep. ; B. *Myrmosa frater* (Saund.) ; C. *Myrmosa thoracica* (F.).

ápice pero hay especies en que no se nota estrangulamiento (*nigriceps*). También es frecuente una especie de tubérculo dentiforme mediano en la base del segundo esternito abdominal y, así mismo, hay especies que carecen de él (*brunnipes*). Varios de los caracteres distintivos más importantes residen en el último terguito abdominal, que forma más o menos declive, puede o no estar provisto de una foseta o depresión media y, cuyo borde lateral puede ser desde entero (*brunnipes*) hasta profundamente escotado formándose un diente agudo delante de esta escotadura (*longicollis*), existiendo todos los pasos intermedios (fig. 2). Por último, son muy notables las diferencias en la forma del hipopigio y genitalia (figs 3-9).

No es tan sencilla la determinación de las hembras, sobre todo en algunas especies muy próximas, pero esto quizá sea debido a que el sexo femenino de este género está peor estudiado.

Varía la coloración no sólo en el tórax sino también en el abdomen, que puede ser castaño (*sbuiaensis*), negro con una banda apical en el primer segmento de color blanco o testáceo (*thoracica, tangerina,* etc.) o con el primer terguito rojo (*melanocephala, brunnipes*). La cabeza es a veces subcuadrada (*brunnipes*) y de lados paralelos, siendo otras bastante redondeada y convergente hacia atrás (*melanocephala*). Algunos artejos del flagelo antenal pueden variar en su forma. La espina clipeal varía también en su desarrollo. Los ocelos pueden ser bien visibles (*longicollis*) o casi indistintos (*tangerina*). En el tórax parece existir una correlación entre los sexos respecto a los ángulos anteriores del pronoto, que pueden ser más o menos acusados, redondeados o casi dentiformes. El abdomen es bastante uniforme y es el primer segmento el más característico pudiendo llevar una quilla transversal en la base y tener ésta truncada (*tangerina*) o ser algo más redondeado y sin quilla (*thoracica*).

Clave de ♂ ♂

1. Zona dorsal del tórax (incluido el propodeo) de un solo color, rojo o negro 2

— Tórax bicolor ; borde apical del último terguito abdominal siempre truncado 3

2. Tórax de color rojo ..... [*naefi* Invr.]
— Tórax de color negro ; segundo esternito abdominal sin tubérculo dentiforme en la base ; séptimo terguito sin excavación o depresión en su superficie y redondeado en el ápice ..... *brunnipes* Lep.

3. Margen lateral del séptimo terguito abdominal no dentado cerca de la base, a lo sumo sinuado (fig. 2 *b*), la superficie de este terguito muy estrechada en la mitad apical que es plana y recubierta de pelitos cortos, blancos y erectos, bastante densos 4
— Especies que no reunen los caracteres anteriores. Con el margen lateral del séptimo terguito abdominal provisto de un dientecito más o menos acusado cerca de la base; hipopigio siempre con dos procesos delgados situados entre el lóbulo medio y los laterales 5

4. Tórax negro, sólo el pronoto de color rojo ; hipopigio con un delgado proceso situado entre el lóbulo medio y los laterales .... *frater* subsp. *maroccana* nov.
— En el tórax, usualmente, son de color rojo : el pronoto, mesonoto, escudete y tégulas ; hipopigio desprovisto de procesos delgados entre el lóbulo medio y los laterales ..... *frater* (Saund.)

5. Pubescencia de la cabeza, tórax y abdomen negra ; séptimo terguito abdominal con un dientecito poco desarrollado en el borde lateral ; la superficie dorsal del mismo ligeramente cóncava .... *tangerina* Merc.
— Pubescencia de la cabeza, tórax y abdomen de color blanco o grisáceo ; séptimo terguito abdominal con el borde lateral marcadamente dentado, con una pequeña depresión en el centro de la superficie dorsal 6

6. Caderas del primer par de patas con una notable espina en el ápice ..... *beaumonti* Invr.
— Sin espina en las caderas del primer par de patas 7

7. Angulos anteriores del pronoto prominentes, dentiformes ; tégulas negras, densamente punteadas ..... [*longicollis* Tourn.]
— Angulos anteriores marcados, pero no salientes ni dentiformes ; tégulas rojas, esparcidamente punteadas y brillantes . *thoracica* (Fabr.)

CLAVE DE ♀ ♀

1. Especies con el tórax de color rojo ferruginoso más o menos obscuro ; los terguitos dos a cinco del abdomen de color negro (excepto la base del segundo que puede ser ferruginosa) 2
— Tórax de color testáceo ; abdomen castaño con el primer segmento, en su mayor parte, también testáceo ..... *sbuiaensis* Gin.
2. Primer terguito abdominal con una ancha banda de color blanco de marfil en el borde apical 3
— Primer terguito abdominal sin banda de color de marfil en el borde apical, a lo sumo hay una faja despigmentada de color testáceo amarillento 4
3. Angulos anteriores del pronoto salientes y ligeramente dentiformes ; cabeza y tórax grosera y densamente punteado-reticulados y mates ..... [*longicollis* Tourn.]
— Angulos anteriores del pronoto no dentiformes ; cabeza más esparcidamente punteada y brillante ..... *thoracica* (Fabr.)
4. Tercer artejo del flagelo antenal (sin contar el pedicelo) más ancho que largo y un poco anguloso en su mitad ; zona dorsal del primer terguito abdominal y la mitad basal del segundo ferruginosas ; ángulos anteriores del tórax salientes y ligeramente dentiformes .... *brunnipes* Lep.
— Tercer artejo del flagelo antenal más largo que ancho, no anguloso en su mitad ; abdomen enteramente negro 5
5. Angulos anteriores del tórax prominentes y dentados ; ocelos distintos ..... [*longicollis* v. *tenietensis* André]
— Angulos anteriores del tórax no prominentes, redondeados (?) ; ocelos indistintos ..... *tangerina* Merc.

MYRMOSA BRUNNIPES Lep.

1845. *Myrmosa brunnipes* Lepeletier, ♀, Hist. Nat. Ins. Hym., vol. III, pág. 590.

1856. *Myrmosa nigra* Giraud (nec Latreille), ♂, Verh. zool. bot. Ver. Wien, vol. VI, pág. 183.

1858. *Myrmosa cognata* Costa, ♂, Fauna Napoli., Mutill., pág. 6
1858. *Myrmosa villosa* Costa, ♀ nec ♂, Fauna Napoli, Mutill., pág. 4.
1897. *Mutilla cognata* Dalla Torre, Cat. Hym., Vol. III, pág. 25.
1900. *Myrmosa Cognata* André, ♀♂, Spec. Hym. Eur. Algér., vol. VIII, págs. 105 y 119.
1903. *Myrmosa cognata André*, Gen. Ins., Mutill., pág. 12.
1920. *Myrmosa brunneipes* Bischoff, ♀♂, Arch. f. Naturg., vol. LXXXVI, pág. 53.
1940. *Myrmosa brunnipes* Krombein, ♀♂, Trans. Amer. Ent. Soc., vol. LXV, pág. 450.
1944. *Myrmosa brunnipes* Giner, ♀♂, Him. España, *Apterogyn. Mutill.*, pág. 41.
1952. *Myrmosa brunnipes* Invrea, ♂♀, Mem. Soc. Ent. Ital., vol. XXXI, pág. 12.
1952. *Myrmosa brunnipes* Invrea, ♀, Bull. Soc. Scien. Nat. Maroc, vol. XXXII, pág. 272.

Localidades : Tiznit, Oued Massa (Invrea).

Dispersión : Albania, Alemania, Argelia, Austria, Cerdeña, Córcega, Creta, España, Francia, Grecia, Hungría, Italia, Manchukuo, Marruecos, Polonia, Rumanía, Rusia, Sicilia, Yugoslavia.

♂ Completamente negro, excepto la zona apical de las mandíbulas que suele estar más o menos enrojecida. Alas hialinas con la segunda celda cubital pentagonal. Segundo esternito abdominal sin tubérculo dentiforme ; séptimo terguito abdominal sin ninguna excavación en su

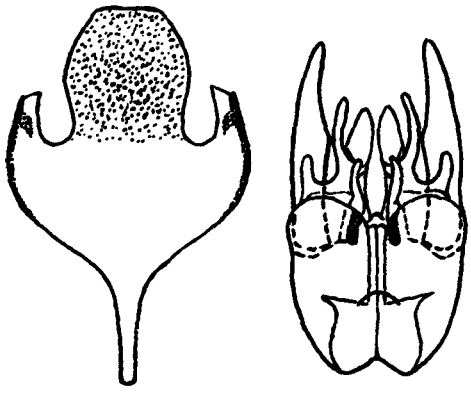

Fig. 3. — Hipopigio y armadura genital (vista ventral) de *Myrmosa brunnipes* Lep.

superficie, con el margen lateral no escotado y el ápice redondeado ; último esternito abdominal escotado en su borde posterior ; hipopigio sin un proceso largo y estrecho entre el lóbulo medio y los laterales ; estructura de la armadura genital muy diferente de las restantes especies (fig. 3). Longitud : 4,5-10 mm.

♀ Negra, con las mandíbulas excepto el ápice, el clípeo, las antenas, los tubérculos antenales, el tórax, las patas, el primer segmento abdominal, la base del segundo terguito y la totalidad del esternito correspondiente, de color ferruginoso más o menos obscurecido en algunas zonas. Cabeza grande, subcuadrada, de lados paralelos y ángulos posteriores notables ; ocelos casi indistintos. Tórax con los ángulos anteriores prominentes, casi dentiformes. Longitud : 5-9 mm.

Observaciones :

El ♂ según Krombein (8, 450) puede tener ocasionalmente de color píceo las antenas, tégulas, patas y abdomen.

Se parece por su coloración a la *M. melanocephala* (F.) y la *M. longicollis* f. *aterrima* Suár., pero se separa fácilmente de ambas por la forma del último terguito abdominal. También es diferente la estructura del hipopigio y genitalia (figs. 3 y 8). La fig. 3 ha sido dibujada de un ejemplar de Carpentras (Vaucluse), Francia, de nuestra colección.

La ♀ se distingue fácilmente de la de *M. melanocephala* (F.), parecida en coloración, con sólo observar que en aquélla, los ángulos posteriores de la cabeza están más redondeados y sus lados no son paralelos, los ángulos anteriores del tórax son también redondeados y, los ocelos son bien distintos aunque pequeños.

MYRMOSA FRATER (Saund.)

1899. *Mutilla frater* Saunders, ♂, Ent. Month. Mag., pág. 228.

1900. *Myrmosa Frater* André, ♂, Spec. Hym. Eur. Algér., vol. VIII, pág. 116.

1903. *Myrmosa frater* André, Gen. Insect., Mutill., pág. 12.

1940. *Myrmosa frater* Krombein, ♂, Trans. Amer. Ent. Soc., vol. LXV, pág. 443.
1959. *Myrmosa frater* Giner, ♂, Eos, vol. XXXV, pág. 391.

Localidades : Tiflet (Giner).

Dispersión : Argelia, Marruecos.

♂ Negro, con las mandíbulas cerca del ápice, el pronoto, las propleuras, el mesonoto, el escudete y las tégulas ferruginosos. Cuerpo revestido de una pubescencia, corta, esparcida y erecta de color blanco más o menos ceniciento, especialmente densa en la porción apical del último terguito abdominal. Alas casi hialinas con una banda ligeramente ahumada, que se extiende desde el estigma y celda radial a través de las celdas externas del ala. Muy parecido a la *M. thoracica* (F.) pero con el abdomen algo más ensanchado. Angulos anteriores del pronoto bien marcados, pero redondeados y en absoluto dentiformes. Ultimo terguito abdominal con la mitad apical estrecha, sin depresión y con el borde posterior truncado ; el borde lateral de este terguito es sinuado pero con una escotadura poco profunda y forma, delante de esta escotadura, un diente en ángulo recto a lo sumo, pero nunca un diente agudo y saliente como en las restantes especies del grupo (fig. 2 *b*) ; hipopigio sin proceso alargado entre el lóbulo medio y los laterales ; parámeros de la armadura genital muy poco ensanchados antes del extremo apical (fig. 4). Longitud : 6-9.5 mm.

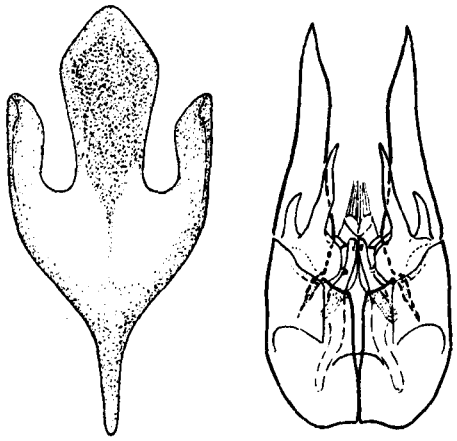

Fig. 4. — Hipopigio y armadura genital (vista ventral) de *Myrmosa frater* (Saund.).

♀ Desconocida.

Observaciones :

Según Krombein (8, 443), en algunas ocasiones, el tórax puede carecer de coloración ferruginosa, ser negro el escudete o, las antenas y patas presentar un color píceo.

Esta especie se diferencia bien de las restantes por la forma del último terguito abdominal, por la pilosidad densa, tan característica, de que está recubierta su superficie y por la forma del hipopigio y armadura genital.

Extraordinariamente semejante en sus características externas a la forma siguiente, de la que se separa bien, no obstante, por la estructura del hipopigio.

El dibujo (fig. 4) ha sido tomado de un ejemplar adelfotípico de Le Tarf (Argelia), perteneciente al Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

Sólo había sido señalada de Argelia hasta que Giner estudió el ejemplar de Tiflet, Bremond leg. No hemos podido examinar el citado ejemplar por lo que no nos es posible confirmar la cita de Giner, limitándonos a señalarla.

MYRMOSA FRATER subsp. *MAROCCANA* nov.

HOLOTIPO : 1♂ de Tánger, V-1896, Vaucher. PARATIPOS : 2♂♂ de Tánger, VI y VII-1896, Vaucher ; más 1♂ de Tetuán, 7-VI-1955, F. de Andrade. Todos en colección Suárez.

Descripción :

♂ Negro, con las mandíbulas cerca del ápice y el pronoto de color rojo ferruginoso ; flagelo antenal y tarsos de color pardo rojizo ; espolones de las tibias ferruginosos. Cuerpo revestido de cortos, esparcidos y erectos pelos blanquecinos, especialmente densos en la porción apical del último terguito abdominal. Alas hialinas con una nebulosidad amarillenta que va desde el estigma a la segunda celda discoidal ; estigma y venas basales de color castaño, nervios apicales testáceos.

Extraordinariamente parecido en sus caracteres morfológicos a la *M. frater* (Saund.). Clípeo con una quilla extendiéndose cerca del ápice ; órbitas antenales separadas por una estrecha y aguda quilla que une el clípeo a la región interantenal ; los ángulos posteriores de la cabeza son redondeados pero bien marcados. Los ángulos anteriores del pronoto no son dentiformes pero sí bien acusados ; la escultura del pronoto y mesonoto es punteado-rugosa en sentido transversal. Las caderas del primer par de patas están acuminadas en el ápice, pero sin espina. El abdomen oval alargado, más ensanchado que en *M. thoracica* ; el último terguito abdominal no forma declive abrupto, tiene la zona apical estrechada, formando una especie de área pigidial casi cuadrada, con el borde posterior truncado y muy ligeramente sinuado, que es donde existe una pilosidad más densa, el borde lateral de este terguito es sinuado pero no profundamente, de manera que delante de esta escotadura no existe un diente agudo sino un ángulo obtuso o todo lo más recto y poco acusado (fig. 2 *b*) ; séptimo esternito con el margen apical casi recto ; hipopigio con el lóbulo medio más redondeado en la zona apical que en *M. frater*, con los lóbulos laterales estrechos y ligeramente abarquillados, con un proceso largo y estrecho entre éstos y el lóbulo central ; genitalia muy parecida a la de *M. frater*, pero los parámeros son un poco más ensanchados en la región preapical (fig. 5). Longitud : 9 mm.

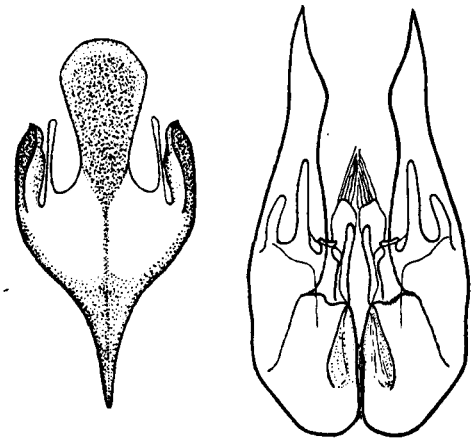

Fig. 5. — Hipopigio y armadura genital (vista ventral) de *Myrmosa frater* subsp. *maroccana* nov.

♀ Desconocida.

Observaciones :

La longitud varía entre los 8 y 9,5 mm. Uno de los paratipos carece de tubérculo dentiforme, central, en la base del segundo esternito del abdomen, presente en todos los demás ejemplares aunque no muy desarrollado. Otro paratipo tiene el abdomen algo más estrechado y más parecido, por tanto, a *M. thoracica*. Los demás caracteres, salvo pequeñas variaciones, se conservan constantes.

Es tal la semejanza morfológica externa de esta *Myrmosa* con la *frater*, que aun estando casi convencidos de que se trata de una buena especie, no nos hemos atrevido a describirla como tal y la publicamos como subespecie de aquélla, en espera de nuevos datos que puedan ayudarnos a decidir sobre esta cuestión.

Hemos comparado estos ejemplares a un ♂ adelfotípico de *M. frater* (Saund.) de la colección del Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris y sólo se diferencian externamente por la coloración y porque la *maroccana* tiene más acusados los ángulos anteriores del pronoto y muy ligeramente más escotado el borde lateral del último terguito abdominal. Difieren notablemente por la forma del hipopigio y armadura genital, sobre todo la del primero, que en *frater* carece de proceso delgado entre el lóbulo medio y los laterales, mientras se halla presente en *maroccana*.

De *M. thoracica* (F.) y *M. longicollis* Tourn. se diferencia por tener el abdomen algo más robusto, aunque es un carácter poco apreciable en ocasiones, y, sobre todo, por la forma del último terguito abdominal.

Tiene en común con *M. beaumonti* Invr. la robustez del abdomen pero no posee la espina que aquella especie presenta en el ápice de las caderas del primer par de patas.

De todas las especies, incluida la *M. frater*, como ya hemos señalado, se aparta por la estructura del hipopigio y armadura genital (fig. 5), cuyo esquema hemos sacado de un paratipo de Tánger, VII-1896, Vaucher leg.

El holotipo lleva una etiqueta manuscrita en que se lee « Myrmosa / ephippium / Rossi », sin el nombre del autor de esta determinación.

MYRMOSA BEAUMONTI Invr.

1952. *Myrmosa Beaumonti* Invrea, ♂, Bull. Soc. Scien. Nat. Maroc, vol. XXXII, pág. 272.

Localidades : Fès (Invrea) ; Kandussi, Melilla, 5♂♂, VI-1950, Pardo leg. ; Marrakech (Invrea) ; Tánger, 3♂♂, V-1895, V y VII-1896, Vaucher leg.

Dispersión : Marruecos solamente.

♂ Negro, con la mitad distal de las mandíbulas, el ápice del escapo antenal, frecuentemente el primer artejo del funículo (pedicelo), el pronoto, el mesonoto y las tégulas de color rojo ferruginoso obscuro. Alas hialinas con una zona ahumada en el centro del ala anterior por debajo del estigma. Pilosidad esparcida del cuerpo de color blanco. Caderas del primer par de patas con un espolón distal que a su vez está provisto en el ápice de cuatro o cinco espinitas más pequeñas. Ultimo

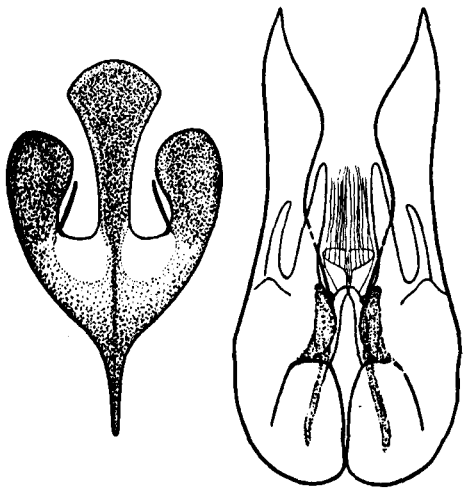

Fig. 6. — Hipopigio y armadura genital (vista ventral) de *Myrmosa beaumonti* Invr.

terguito abdominal con el ápice truncado, con una pequeña depresión en la superficie dorsal y con el borde lateral profundamente sinuado formándose junto a esta escotadura un diente agudo bastante notable ; hipopigio con los lóbulos laterales bastante redondeados y el proceso alargado que existe entre éstos y el lóbulo central muy delgado, filiforme ; parámeros ensanchados en la región preapical (fig. 6). Longitud : 7,5-11 mm.

♀ Desconocida.

Observaciones :

Esta especie es muy parecida en su aspecto a la *M. thoracica* (F.), con la que su autor la compara continuamente al describirla. Tiene el pronoto más largo y el abdomen es más ancho y, por tanto, algo más corto y robusto que en aquella especie.

La espina de las caderas del primer par de patas, no mencionada en la descripción original, que hemos podido observar en unos cuantos ejemplares determinados por el mismo autor de la especie, es un carácter que la separa claramente de *thoracica,* ya que dicha espina sólo se encuentra en *beaumonti* Invr. y *tangerina* Merc. entre las especies citadas de Marruecos o regiones adyacentes.

Se ha utilizado para dibujar la genitalia, un ejemplar de Tánger, VII-1896 de nuestra colección, determinado por Invrea.

MYRMOSA BEAUMONTI f. *SCUTELLATA* Invr.

1952. *Myrmosa Beaumonti* var. *scutellata* Invrea, ♂, Bull. Soc. Scien. Nat. Maroc, vol. XXXII, pág. 273.

Localidades : Amismiz (Invrea) ; Marrakech (Invrea).

Dispersión : Marruecos solamente.

♂ Igual que la forma típica pero con el escudete y parte superior de las mesopleuras de color ferruginoso. Longitud : 6-9 mm.

Observaciones :

Según su autor reune exactamente las mismas características que la forma típica y sólo se distingue por el color. Por tanto, debe tratarse de una simple forma de coloración.

MYRMOSA TANGERINA Merc.

1913. *Myrmosa tangerina* Mercet, ♂♀, Bol. R. Soc. Esp. Hist. Nat., vol. XIII, pág. 257.

1940. *Myrmosa tangerina* Krombein, ♂♀, Trans. Amer. Ent. Soc., vol. LXV, pág. 444.

1952. *Myrmosa tangerina* Invrea, ♂, Bull. Soc. Scien. Nat. Maroc, vol. XXXII, pág. 272

1959. *Myrmosa tangerina* Giner, ♂, Eos, vol. XXXV, pág. 391.

Localidades : Meknès (Invrea) ; Rabat (Giner) ; Tánger (Mercet, Krombein), 2 ♂♂, VI-1896 y XI-1904, Vaucher leg.

Dispersión : Marruecos solamente.

♂ Negro, con el pronoto, propleuras, mesonoto, una mancha en la parte alta de las mesopleuras, escudete y tégulas ferruginosos. Cabeza, tórax y abdomen cubiertos de una pubescencia negra, corta, esparcida y erecta. Alas ligeramente ensombrecidas y con una mancha obscura ocupando la segunda celda cubital y la mitad externa de la segunda discoidal. Angulos anteriores del pronoto redondeados. Caderas del primer par de patas con una espina apical. Ultimo terguito abdominal con un área ligeramente cóncava, muy densa y regularmente punteada, con el borde apical truncado y el borde lateral escotado formándose delante de esta escotadura un diente agudo pero pequeño, poco desarrollado, que puede pasar desapercibido si no se examinan los ejemplares cuidadosamente ; hipopigio con el lóbulo medio subpentagonal, los laterales algo cóncavos y con proceso intermedio bien desarrollado ; parámeros con una expansión subredondeada en el lado interno cerca del ápice, los dos tercios basales apenas ensanchados (fig. 7). Longitud : 6,5-12 mm.

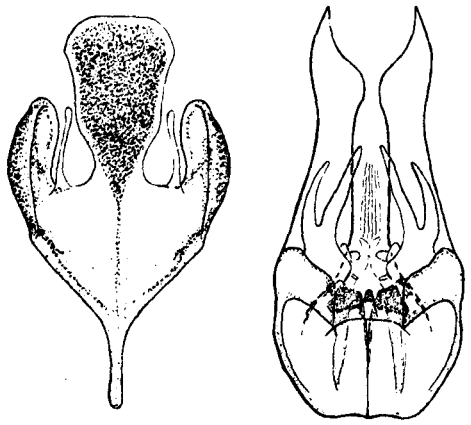

Fig. 7. — Hipopigio y armadura genital (vista ventral) de *Myrmosa tangerina* Merc.

♀ Según Mercet : « Muy afin de *M. ephippium* y *M. longicollis*, pero el cuerpo, en conjunto, es más estrecho y alargado.

Insecto de color negro, con el tórax y las mandíbulas rojizas ; antenas y patas de color pardusco obscuro ; borde posterior del primer segmento del abdomen sólo a trozos ligeramente decolorado.

Cabeza apenas más ancha que el tórax, con pilosidad corta, pardusca y puntos profundos, pero distantes, que dejan entre sí espacios lisos. Ojos relativamente pequeños, bastante próximos a la articulación de las mandíbulas ; epístoma provisto en su base de una cresta muy pronunciada ; estemas invisibles, ni aun examinados al microscopio ; antenas conformadas próximamente, como en *ephippium* y *longicollis*, los últimos artejos del funículo más largos que los precedentes. Tórax como en las especies anteriormente nombradas, pero la puntuación algo distinta. Pronoto, con los ángulos anteriores redondeados ; metatórax con los ángulos posteriores casi indistintos.

Abdomen completamente negro o sólo ligeramente decolorado sobre algunas porciones del extremo del borde posterior del primer segmento ; la pubescencia blanquecina que cubre ese mismo borde no forma una banda bien completa ; sobre el borde posterior de los restantes segmentos abdominales hay también algunos pelos blanquecinos, que no forman verdadero fleco.

Longitud : 4-6 mm.

Patria : Tánger (M. de la Escalera). »

Observaciones :

El ♂ de esta especie se distingue fácilmente de los restantes por la pilosidad completamente negra de la cabeza, tórax y abdomen. Como caracteres adicionales, podemos añadir que los ángulos anteriores del tórax son bastante redondeados, las caderas del primer par de patas llevan una espina apical y en el borde lateral del séptimo terguito abdominal existe, delante de la escotadura de que está provisto, un diente agudo, pequeño y no muy saliente, pero bien perceptible y siempre presente.

Ya Krombein (8, 444) señala que el ejemplar ♂ de *tangerina* examinado por él tiene el borde lateral del séptimo terguito dentado cerca de

la base, e Invrea (6, 272) dice lo mismo de otro ♂ estudiado por él, aunque añade que es un dientecito pequeño y le ha costado trabajo verlo. Mientras que el primero piensa que quizá haya dos especies confundidas bajo un mismo nombre, el segundo supone que este dientecito pudiese ser más reducido en el tipo escapando así al descritor. Nosotros tenemos a la vista un ejemplar de la colección Mercet (Instituto Español de Entomología) con una etiqueta « Tánger/M. Escalera » y otra manuscrita, creemos que de Mercet, que dice « Myrmosa / tangerina / tipo Mercet » — a todas luces el holotipo — y, otro macho de la misma colección con igual etiqueta de origen, pero sin determinar, que debe ser un paratipo pues se hallaba junto al otro ; pues bien, éstos y otros dos individuos de nuestra colección, presentan los dos dientecitos del séptimo terguito abdominal bien perceptibles aunque pequeños.

Otros caracteres discutidos por los citados autores son la depresión de la superficie del último terguito abdominal y el color de las alas. Respecto a la primera, cuya existencia niega Krombein, es Invrea el que está en lo cierto al afirmar que debe tratarse de un carácter variable y que en el ejemplar visto por él no está nada más que vagamente indicada ; así ocurre, entre los ejemplares examinados por nosotros, en los dos de Tánger, leg. Vaucher, que tienen la superficie ligeramente cóncava, mientras que se acentúa en los tipos, sobre todo en el holotipo, aunque es una depresión pequeña y no muy profunda pero bien perceptible. En cuanto a las alas, son iguales en todos los ejemplares examinados y tal como hemos indicado en la descripción.

El dibujo del hipopigio y armadura genital (fig. 7) ha sido tomado del ejemplar de Tánger que consideramos como paratipo.

El macho descrito por Mercet es fácil de identificar gracias a algunos caracteres muy particulares de la especie, y si bien la diagnosis dada por su autor no refleja del todo la realidad es lo bastante aproximada como para reconocerla. No ocurre así con la hembra que, sin más pruebas que una procedencia común, considera como sexo femenino de la nueva especie y que nosotros, sin negarlo, no podemos admitir nada más que como simple hipótesis, puesto que lo mismo puede ser, en efecto, la hembra de *tangerina*, como la de cualquiera otra de las especies cazadas en Tánger tales como *beaumonti* y *maroccana*.

Tenemos a la vista una pequeña serie compuesta por cuatro hembras, dos de las cuales llevan una etiqueta de determinación — creemos que de mano de Mercet — en que se lee « Myrmosa/tangerina/Mercet » y las otras dos estaban junto a éstas, llevando todas la misma etiqueta de procedencia « Tanger/M. Escalera ». Ahora bien en ninguna de ellas existe una indicación de que sean alotipo, cotipo, paratipo o cualquier denominación análoga, y es ésta la razón, en vista de lo disparatada que para ellas resulta la descripción de Mercet, de que hayamos incluído la descripción original y respetado en la clave de hembras unos caracteres que no creemos reales, en previsión de que pudiese haber existido un alotipo de acuerdo con dicha descripción. Nosotros no hemos podido encontrar ni en la colección Mercet, en donde estaban dos de los ejemplares citados, ni entre el material cazado en Marruecos por Escalera, en que estaban incluídos los otros dos, ni en el resto de la colección del Instituto Español de Entomología donde hemos buscado inútilmente, ningún otro ejemplar de Marruecos al que hubiese podido referirse el citado autor.

Damos a continuación la descripción de estos cuatro ejemplares siguiendo el mismo orden expositivo de Mercet :

Insecto de color negro con el tórax y las mandíbulas rojizas ; son también rojizas las antenas y las patas en tres de los ejemplares y parduscas en uno de los que no llevan etiqueta de determinación ; borde posterior del primer segmento del abdomen con una banda continua de color testáceo, amarillento, sucio, casi translúcida, que ocupa aproximadamente el tercio apical de la superficie del terguito, en todos los ejemplares.

Cabeza apenas más ancha que el tórax con pilosidad corta pardusca y puntos profundos, densos pero sin formar retícula, resultando el tegumento más brillante que en *longicollis* y *thoracica*. Ojos relativamente pequeños, a una distancia de la articulación de las mandíbulas aproximadamente igual a la mitad de su menor diámetro ; clípeo provisto en su base de una quillita dentiforme ; ocelos casi invisibles, prácticamente indistintos ; antenas conformadas próximamente como en *thoracica* y *longicollis*, los últimos artejos del funículo más largos que los precedentes. Tórax en rectángulo alargado, la anchura del pronoto y la longitud total del tórax están aproximadamente en una relación de 3/5 ; escultura grosera pero superficial, irregular, punteado-rugosa en sentido transversal ;

pronoto con el borde anterior débilmente arqueado y los ángulos anterolaterales no espinosos pero sí bien acusados, se nota incluso en algunos ejemplares un tuberculito poco apreciable dirigido hacia los lados ; bordes laterales subparalelos, con un pequeño estrechamiento en la región metanotal, borde posterior recto con pequeños dientes o quillas ; los ángulos posteriores bien acusados y con un dientecito.

Abdomen negro excepto la banda testácea del borde posterior del primer segmento ; todos los segmentos con una fila de pelitos blancos muy esparcidos en el borde posterior, formando un fleco. Primer segmento con una notable quilla transversa en la base de la superficie dorsal y por delante de esta quilla el segmento está bruscamente truncado. La escultura del primer segmento es algo parecida a la del tórax, rugoso-punteada, los segmentos siguientes fina y esparcidamente punteados, brillantes.

Los caracteres más salientes de esta especie son : la forma rectangular de su tórax, con la superficie dorsal poco convexa, la quilla transversal del primer segmento abdominal, la escultura de todo el cuerpo y la banda testácea del primer terguito abdominal.

Aparte los descritos, tenemos en nuestra colección una serie de ejemplares de características semejantes a las numeradas cuyas principales variaciones estriban en la coloración de patas y antenas y en tener más o menos acusados los dientecitos de los ángulos anteriores del pronoto. Esta serie consta de los siguientes individuos : 1 ♀ de Torremolinos (Málaga), Cobos leg. ; 2 ♀♀ de Melilla, Pardo leg. ; 1 ♀ de Rostrogordo (Melilla), Pardo leg. ; 4 ♀♀ de Tánger, Vaucher leg.

Es posible que la hembra descrita por André bajo el nombre de *M. longicollis* var. *tenietensis* sea semejante a las que Mercet ha considerado como *tangerina*.

[*MYRMOSA LONGICOLLIS* Tourn.]

1889. *Myrmosa longicollis Tournier,* ♀ nec ♂, Entom. Genevois, vol. I, pág. 17.

1897. *Myrmosa longicollis* Dalla Torre, Cat. Hym., vol. VIII, pág. 54.

1900. *Myrmosa Longicollis* André, ♀, Spec. Hym. Eur. Algér., vol. VIII, pág. 107.
1903 *Myrmosa longicollis* André, Gen. Ins. Mutill., pág. 12.
1903. *Myrmosa longicollis* André, ♂, Ann. Soc. Ent. France, vol. LXXII, pág. 417.
1940. *Myrmosa longicollis* Krombein, ♀♂, Trans. Amer. Ent. Soc., vol. LXV, pág. 447.
1944. *Myrmosa longicollis* Giner, ♀♂, Him. España, *Apterogyn. Mutill.*, pág. 43.
1952. *Myrmosa longicollis* Invrea, ♂♀, Mem. Soc. Ent. Ital., vol. XXXI, pág. 17.

Dispersión : España, Francia, Italia, Rusia.

♂ Extraordinariamente parecido al macho de la *M. thoracica* (F.) del que se distingue, por los ángulos anteriores del pronoto salientes y dentiformes, por las tégulas negras y no rojas, más densamente punteadas y menos brillantes, por el escudete ferruginoso, por la nebulosidad de las alas anteriores más vaga y más extendida, por la segunda celda cubital más grande y por los dientes laterales del séptimo terguito que son más estrechos y espiniformes. El hipopigio tiene los lóbulos laterales estrechos y muy quitinizados y el proceso delgado, que existe

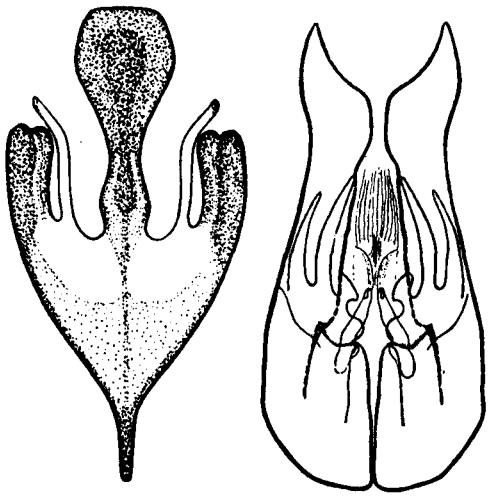

Fig. 8. — Hipopigio y armadura genital (vista ventral) de *Myrmosa longicollis* f. *aterrima* Suár.

entre ellos y el lóbulo central, está más desarrollado que en ninguna otra especie. Los parámeros son de lados subparalelos en sus dos tercios basales (fig. 8). Longitud : 10-11 mm.

♀ Muy semejante de la ♀ de *M. thoracica* (F.) pero se distingue por la cabeza mucho más fuertemente punteada, reticulada, y por tanto, más bien opaca que brillante, por el diente del clípeo que es menos espiniforme, los ángulos anteriores del pronoto más prominentes y un poco dentiformes, las antenas y patas ferruginosas en vez de pardas, los espolones más pálidos y los apéndices de las caderas posteriores no lameliformes sino en forma de diente romo. Longitud : 4-7 mm.

Observaciones :

La forma típica no ha sido aún señalada de Marruecos, pero nosotros mismos (10, 76) la hemos encontrado en Almería y ya había sido anteriormente citada de otros puntos del Sur de España, lo que unido al hecho de haber sido descrita una variedad de *M. longicollis* de Argelia, nos hace pensar que es muy posible pueda encontrarse algún dia en Marruecos, por lo que consideramos útil su inclusión en estas páginas.

Como al describir la forma *aterrima Suár.* (11, 284) ya hicimos notar que no había diferencias con la típica en cuanto a la forma del hipopigio y la estructura de la genitalia, nos servimos de nuevo en el presente trabajo del dibujo que hicimos en aquella ocasión, tomado del holotipo de la citada forma de Dieulefit, Francia, que forma parte de nuestra colección.

La forma descrita de Argelia (y sólo de allí citada hasta el presente) es la *M. longicollis* var. *tenietensis* André, descrita sobre un ejemplar hembra de Teniet-el-Haad de la siguiente manera : « Premier segment abdominal entièrement noir, très éparsément revêtu de pubescence jaunâtre sur sa moitié postérieure ; scape des antennes et pattes d'un brun noir, genoux et tarses rougeâtres. Long : 6 mm. ».

MYRMOSA THORACICA (Fabr.)

1793. *Hylaeus thoracicus* Fabricus, ♂, Ent. Syst., vol. II, pág. 304.

1797. *Mutilla ephippium* Panzer, ♂, Faun. Ins. German., vol. IV, Heft. 46, lám. 20.

1806. *Myrmosa ephippium* Panzer, ♂, Krit. Revis., vol. II, pág. 137.
1807. *Myrmosa thoracica* Illiger, ♂, Mag. f. Insektenk., vol. VI, pág. 194.
1856. *Myrmosa dubia* Costa, ♀, Fauna Napoli., Mutill., pág. 7.
1889. *Myrmosa obscuripes* Tournier, ♀, Entom. Genevois, vol. I, pág. 35.
1897. *Mutilla dubia* Dalla Torre, Cat. Hym., vol. VIII, pág. 33.
1897. *Mutilla ephippia* Dalla Torre (in part), Cat. Hym., vol. VIII, pág. 34.
1897. *Mutilla obscuripes* Dalla Torre, Cat. Hym., vol. VIII, pág. 67.
1900. *Myrmosa Ephippium André*. ♀♂, Spec. Hym. Eur. Algér., vol. VIII, págs. 109 y 113.
1903. *Myrmosa ephippium* André, Gen. Insec., Mutill., pág. 12.
1940. *Myrmosa thoracica* Krombein, ♂♀, Trans. Amer. Ent. Soc., vol. LXV, pág. 445.
1944. *Myrmosa ephippium* Giner, ♀♂, Him. España, *Apterogyn. Mutill.*, pág. 41.
1945. *Myrmosa ephippium* Giner, ♂. Eos, vol. XX, pág. 360.
1952. *Myrmosa thoracica* Invrea, ♂♀, Mem. Soc. Ent. Ital., vol. XXXI, pág. 16.

Localidades : Marruecos (André) ; Muley Rechid (Giner).

Dispersión : Argelia, Austria, Cerdeña, España, Francia, Grecia, Hungría, Italia, Marruecos, Sicilia, Túnez.

♂ Negro, con las mandíbulas junto al ápice, pronoto, propleuras, mesonoto, tégulas, y algunas veces el escudete, de color rojo ferruginoso. Cuerpo con pubescencia corta, erecta, de color blanco más o menos grisáceo. Alas subhialinas, con una mancha ahumada extendiéndose desde el estigma a la segunda celda discoidal ; estigma y nervaciones pardo-negruzcas. Clípeo con la quilla media longitudinal prominente. Pronoto truncado con los ángulos anteriores marcados pero no dentados. Abdomen fusiforme, con los segmentos un poco estrangulados en el ápice, ciliado de pelos blanquecinos ; séptimo terguito abdominal en declive pronunciado, ampliamente, pero poco profundamente, excavado en el medio, con el margen lateral dentado cerca de la base y el ápice truncado y ligeramente emarginado ; primer esternito con una quilla mediana, terminada anteriormente en un fuerte diente ;

segundo esternito con un pequeño tubérculo, basal, mediano y generalmente ganchudo ; hipopigio con los lóbulos laterales muy quitinizados y abarquillados, los procesos delgados existentes entre éstos y

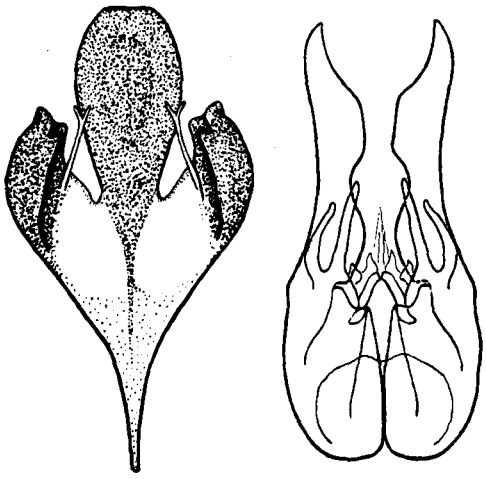

Fig. 9. — Hipopigio y armadura genital (vista ventral) de *Myrmosa thoracica* (F.).

el lóbulo medio con el ápice bífido ; parámeros con dos ensanchamientos, uno en la mitad apical y otro en la basal (fig. 9). Longitud : 5-8 mm.

♀ Negra, con las mandíbulas excepto el ápice, el clípeo y el tórax de color rojo ferruginoso ; las antenas y las patas de color pardo rojizo, estas últimas con los tarsos más o menos rojizos; primer terguito abdominal con una ancha banda apical de color blanco marfil, recubierta de apretada pubescencia amarillenta. Con corta pubescencia pardusca sobre la cabeza, blanquecina sobre el dorso del tórax y más larga y fina sobre el abdomen, formando breves franjas en el margen apical de los terguitos. Cabeza apenas más ancha que el pronoto, con los lados paralelos y notablemente prolongados por detrás de los ojos, el borde posterior débilmente convexo, finamente punteada, no reticulada, brillante ; ocelos indistintos aunque presentes. Angulos anteriores del pronoto poco acentuados. Segundo esternito sin tubérculo mediano en la base. Longitud : 4,5-6 mm.

Observaciones :

El macho de esta especie, conocido desde hace mucho tiempo, se parece sobre todo al de la *M. longicollis* Tourn., diferenciándose bien de todos los

demás por muchos de los caracteres que ya hemos señalado en aquellas especies.

Es muy característica, sobre todo, la forma del hipopigio que no se confunde con ninguna otra. Por ser Italia la localidad típica de esta especie, hemos elegido para obtener la fig. 9, un ejemplar ♂ de Toscana, Sesto Fior, de nuestra colección.

Se tiene por hembra de *M. thoracica* a la que reune las características que para ella hemos enumerado, muy parecidas también a las de la ♀ de *longicollis*. Sin embargo, como ha hecho notar Invrea (5, 18) no está aún muy clara la asimilación de estas ♀♀ a los ♂♂ respectivos, ya que en Italia, patria de la *M. thoracica* de donde él ha estudiado un material abundante, sólo ha visto ♂♂ de *thoracica* y una sola ♀, en cambio, de la *longicollis* sólo ha podido examinar ♀♀ sin ver un solo ♂ de la misma procedencia.

Este problema no podrá quedar resuelto hasta tanto sea posible una revisión de los tipos, si es que aún existen, o por lo menos haya ocasión de estudiar un material abundante de las localidades típicas con los dos sexos bien representados

[*MYRMOSA NAEFI* Invr.]

1953. *Myrmosa Naefi* Invrea, ♂, Boll. Soc. Ent. Ital., vol. LXXXII, pág. 94.

Dispersión : Argelia solamente.

♂ Negro, con el clípeo, mandíbulas excepto el ápice, antenas, tórax (comprendido el propodeo) excepto una zona en la región esternal y la parte inferior de las mesopleuras, de color rojo ferruginoso claro ; patas en su mayor parte de un color más o menos amarillento. Quilla media del clípeo más desarrollada que en *M. thoracica* (F.). Borde anterior del pronoto notablemente convexo con los ángulos anteriores muy poco pronunciados. Alas hialinas, con la zona obscurecida de las anteriores más marcada junto al estigma y con las nerviaciones de color amarillento. Ultimo terguito abdominal con una foseta central

y con los apéndices laterales agudamente dentiformes. Pubescencia esparcida de color blanco-amarillento. Longitud : 9 mm.

♀ Desconocida.

Observaciones :

Esta especie no se conoce de Marruecos pero la hemos incluido porque, siendo de Argelia, es muy posible pueda encontrarse en el país vecino.

Solamente se conoce el holotipo de Biskra, que no hemos visto. No sabemos con certeza las afinidades que pueda tener con el resto de las especies consideradas, limitándonos a colocarla junto a la *thoracica*, con la que tiene, según su autor, grandes semejanzas.

La coloración excepcionalmente clara de la *M. naefi* Invr., hace pensar pueda tratarse del sexo masculino de la especie siguiente, también de una coloración clara. Por otra parte, las localidades de captura de ambas especies no son muy diferentes en cuanto a sus características faunísticas.

MYRMOSA SBUIAENSIS Gin.

1945. *Myrmosa sbuiaensis* Giner, ♀, Eos, vol. XXI, pág. 247.

Localidades : Uad el Koraima Sbuia (Giner).

Dispersión : Citada sólo de la región de Ifni.

Descripción original :

« ♂ Desconocido.

♀ *Coloración.* — Insecto de color testáceo, pero con la cabeza muy obscura, casi negruzca, y el abdomen de color marrón obscuro, excepto una amplia zona testácea que ocupa casi toda la parte dorsal del primer terguito del abdomen y el último anillo del mismo ; la zona posterior declive del propodeo también algo obscurecida, lo mismo que el ápice de las mandíbulas y la mitad apical de las antenas.

Escultura. — Cabeza algo más ancha que el tórax, subrectangular, con el tegumento liso, brillante y punteado débil y esparcido, sin formar retícula ni rugosidades ; ocelos pequeños pero perceptibles ; ojos bastante grandes, ovalados y algo próximos de la base de las mandí-

bulas ; clípeo con una eminencia aguda debajo de la inserción de las antenas ; la frente no se proyecta tanto sobre la inserción antenal, como ocurre en otras especies ; antenas con los escapos tan largos como los tres artejos siguientes ; el 1° poco más corto que el 2°, y éste apenas más largo que el 3° ; el apical vez y media la longitud del penúltimo. Tórax estrecho, relativamente corto, menos del doble de largo que su máxima anchura ; el surco promesonotal bien perceptible ; tegumento rugoso-punteado, pero poco perceptible. Abdomen oval alargado ; la máxima anchura en el 2° anillo ; el primer terguito con una débil arista transversal algo crenulada, que separa la región dorsal de la declive anterior, mucho menos patente que en la *M. tangerina* ; esta zona declive brillante y lisa, con algún pequeño punto aislado ; la región dorsal de este terguito con rugosidad bien patente y robusta ; los demás terguitos con rugosidades finas dispuestas en sentido longitudinal, muy densas ; último terguito con la escultura más fuerte.

Cabeza y tórax con pilosidad blanca muy suelta ; en el abdomen, además de aquélla, existe otra formada por pelos más cortos y de color amarillo, tumbados, que se hacen más gruesos y largos, constituyendo una faja poco densa sobre la zona blanca del borde apical del primer terguito.

Long. : 3,5 mm. »

Observaciones :

No la conocemos *de visu*. Su autor dice de ella : « Esta especie se diferencia de todas las por mí conocidas por la forma casi rectangular de la cabeza, porque la curvatura de la frente apenas gravita sobre la inserción antenal y clípeo, por el punteado tan fino y esparcido de la cabeza y por la escultura de los terguitos del abdomen. ».

CONCLUSION

I. En el género *Myrmosa* Latr. por lo que respecta a las especies citadas de Marruecos, la asimilación de sexos es dudosa o desconocida salvo para la *M. brunnipes* Lep.

II. Del estudio de los ♂♂ y de la única ♀ perteneciente a una especie en que son bien conocidos los dos sexos podemos deducir que en Marruecos viven cuatro seguras que son : *brunnipes* Lep., *tangerina* Merc., *beaumonti* Invr. y *maroccana* nov. Dos especies muy probables : *thoracica* (F.) y *frater* (Saund.). Dos especies posibles : *longicollis* Tourn. y *naefi* Invr.

III. Respecto a las ♀♀ no puede sacarse ninguna conclusión que no caiga en el terreno de las hipótesis.

El primer punto no necesita explicación puesto que, como hemos escrito anteriormente, no son conocidas las ♀♀ de *frater* (Saund.), *beaumonti* Invr., *naefi* Invr. y *maroccana* nov. Siendo dudosas las de *thoracica* (F.), *longicollis* Tourn. y *tangerina* Merc.

Consideramos como especies que ciertamente viven en Marruecos *tangerina, beaumonti, maroccana,* porque hemos visto ejemplares de ellas y *brunnipes* por haber sido citada por Invrea. La *thoracica* y la *frater* han sido citadas por Giner y deben ser exactas las determinaciones, sin embargo no podemos excluir la posibilidad de un error, puesto que en la época en que fueron estudiados aquellos ejemplares (uno de cada especie) no se conocían aún *beaumonti* y *maroccana,* la primera muy fácil de confundir con *thoracica* sobre todo en ejemplares pequeños si no se examinan por debajo, la segunda muy semejante a la *frater* de la que parece una simple forma de coloración. Por último es posible que existan la *naefi* y la *longicollis* puesto que la primera ha sido descrita de Argelia y la segunda vive en toda España incluido el Sur.

Las citas de *Myrmosa* hechas sobre el sexo femenino en Marruecos, aparte *brunnipes,* han sido la *tangerina* y la *sbuiaensis*. De la primera no podemos admitir que sea con seguridad la ♀ de *tangerina,* como hemos observado, y en cuanto a la segunda lo mismo podría tratarse del sexo femenino de alguna de las especies en que sólo se conocen los machos, de una especie distinta, e incluso una simple aberración, teniendo en cuenta que ha sido descrita sobre un ejemplar único.

Francisco J. SUAREZ

Instituto de Aclimatación, Almería (España)

BIBLIOGRAFÍA

ANDRÉ, E.

(1) Species des Hyménoptères d'Europe et d'Algérie, vol. VIII, 1900, págs. 102-125.

GINER, J.

(2) Resultados científicos de un viaje entomológico al Sahara español y zona oriental del Marruecos español. Familias *Sphecidae* y *Mutillidae* (sensu lato). EOS, vol. XX, 1945, págs. 351-385.

(3) Himenópteros del Sahara español. Familias : *Sphecidae, Psammocharidae, Apterogynidae* y *Mutillidae*. EOS, vol. XXI, 1945, págs. 215-257.

(4) Himenópteros del Marruecos francés. — Fams. : *Sphecidae, Psammocharidae* y *Mutillidae* (s.l.). EOS, vol. XXXV, 1959, págs. 385-403.

INVREA, F.

(5) I Mirmosidi d'Italia. Mem. Soc. Ent. Ital., vol. XXXI, 1952, págs. 5-21.

(6) Hyménoptères récoltés par une Mission suisse au Maroc (1947). *Apterogynidae, Myrmosidae* et *Mutillidae*. Bull. Soc. Scien. Nat. Maroc, vol. XXXII, 1952, págs. 269-299.

(7) Una nuova *Myrmosa* dell'Algeria. Boll. Soc. Ent. Ital., vol. LXXXII, 1953, págs. 94-95.

KROMBEIN, K.V.

(8) Studies in the Tiphiidae IV. A revision of the Myrmosinae of the New World with a discussion of the Old World species. Trans. Amer. Ent. Soc., vol. LXV, 1940, págs. 415-465.

MERCET, R.G.

(9) Mutílidos nuevos de Africa y Canarias. Bol. R. Soc. Esp. Hist. Nat., vol. XIII, 1913, págs. 257-264.

SUAREZ, F.J.

(10) Mutílidos de la provincia de Almería. Bol. R. Soc. Esp. Hist. Nat., vol. L, 1952, págs. 73-90.

(11) Especies nuevas o poco conocidas de la fauna Mediterránea. II Nota. EOS, vol. XXXV, 1959, págs. 283-300, lám. V.

COMMUNICATIONS - VARIA

UNE QASBA DES AÏT OUARRAB

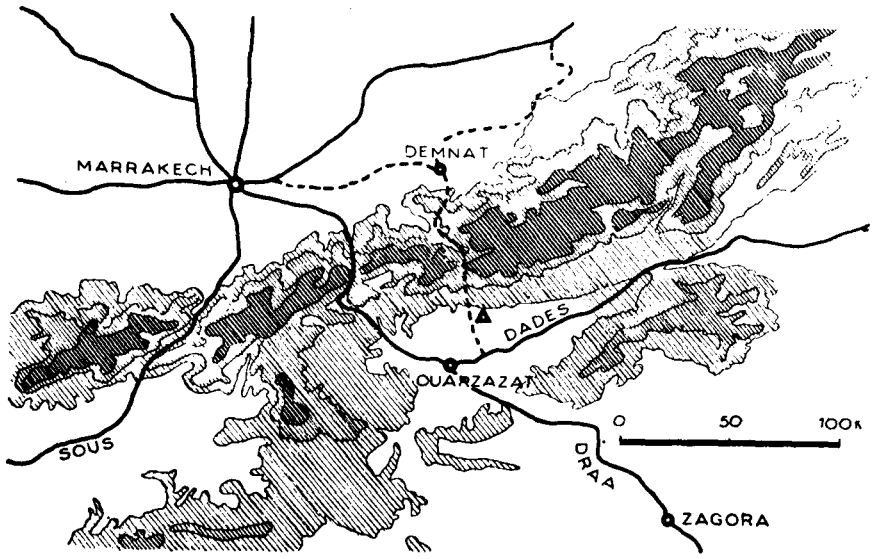

Fig. 1. — Plan de situation : Δ les Aït Ouarrab

INTRODUCTION

La région habitée par les Aït Ougrour, fraction de l'importante tribu des Imerhane, est située au pied du versant sud de l'Atlas, sur un plateau traversé par la piste caravanière qui relie la vallée du Draa et le Soudan, à Demnat et au Maroc du Nord par le Tizi N'Fedghat. (Fig. 1.)

Les habitants, berbérophones, y vivent groupés en petits villages de 20 à 30 maisons qui se dressent, sévères et farouches, sur une pente ou une

éminence dominant une oasis. Tels sont Assermo, les Aït Ouarrab, les Aït Athman, Rhessat, Tiflit, Tidrest, tous desservis par la piste conduisant au Tizi N'Fedghat, et la Zaouïa ben Naggi, lieu d'asile traditionnel des caravanes.

Un caractère très particulier est donné à ces villages, par la sobriété des lignes architecturales, la silhouette massive des murs et des tours dont la teinte sombre varie avec la lumière, et qui apparaissent sous l'effet du mirage, comme des châteaux étranges, surgis d'une autre époque, au voyageur parcourant la steppe.

Alors que dans les hautes vallées de l'Atlas, où commencent les zones d'enneigement, l'architecture de pierres sèches s'est imposée, les qasbas du versant sud de la montagne et des vallées du sud marocain sont édifiées en pisé. C'est l'emploi généralisé de ce matériau, la simplicité des formes et le nombre réduit des types architecturaux qui donne son unité à l'aspect des hameaux berbères. Les aménagements intérieurs par contre, diffèrent. On trouve des qasbas à patio largement ouvert à l'air libre mais qui parfois, se réduit jusqu'à n'être plus qu'une étroite cheminée d'aération de 2 mètres à peine de côté. Le type d'édifice que nous étudions est à impluvium. Il comporte au centre une vaste salle de réception, simplement éclairée par un lanterneau ouvert.

La caractéristique dominante de l'architecture des oasis, est la forme pyramidante des murs et des tours ; on est tenté de rapprocher cette plastique de celle des monuments de l'ancienne Egypte. L'on trouve aujourd'hui des constructions aux murs en pente dans les steppes qui s'étendent de l'Afrique du Nord à l'Asie antérieure ; Berbérie saharienne, Yemen et Hadramaout (1). Mais si la recherche d'une plastique particulière peut apparaître dans l'architecture des pylônes, pour notre architecture de pisé elle semble être d'abord comme nous le verrons, le résultat d'un parti constructif.

La qasba dont les dessins accompagnent cet article (2), fait partie de

(1) Les exemples d'habitation de ce type sont nombreux dans toute l'Afrique du Nord et l'Arabie. Ils sont décrits par de nombreux auteurs, mais il n'existe, à ma connaissance, aucun ouvrage d'ensemble traitant ces analogies.

(2) La façade sud a été reproduite par Robert MONTAGNE dans *Village et kasbahs berbères*, fig. 43, Paris, F. Alcan, 1930.

l'agglomération des Aït Ouarrab qui domine à l'ouest une oasis longue de 5 à 6 km, placée dans le lit fossile de l'Assif N'Tarhia. (Pl. I et II.) Les autochtones retirent leurs principales ressources de la culture des oliviers, des figuiers et surtout des amandiers, et du maïs qui s'étend verdoyant entre les arbres et donne au printemps un aspect fugitif de richesse et de fraîcheur à la vallée, contraste frappant avec l'aridité des terres environnantes. Après la récolte, les épis mûrs sont mis à sécher au soleil sur les terrasses, et c'est une autre image attirante des villages berbères qui offrent à la vue ces taches d'un jaune flamboyant comme une parure de fête sous l'éclatante lumière du ciel marocain. Notre qasba, demeure d'un chef, première maison du hameau et son donjon, que l'on aperçoit d'assez loin, semble défier la plaine. (Pl. III.)

Elle fût construite en 1301 de l'hégire (1883-84) sous le règne du sultan Moulay Hassan. A cette époque, les populations berbères des hautes vallées de l'Atlas étaient insoumises au pouvoir central et en lutte permanente les unes contre les autres. Les groupes de hameaux ou cantons étaient alors administrés suivant une coutume séculaire, par une assemblée de notables élus, ayant à leur tête un président ou moqaddem. Celui-ci, s'emparant parfois par la force du pouvoir pour une durée indéfinie, prenait alors le titre d'Amghar et dirigeait la guerre contre les tribus hostiles. C'est à la faveur de ces pouvoirs personnels et de l'état quasi-permanent d'insécurité et de luttes entre tribus que s'est perpétuée, en pays berbère la tradition de cet art architectural original et puissant.

C'est dans de semblables conditions que, d'après notre enquête, la qasba des Aït Ouarrab fût édifiée par le père de l'amghar Mohamed ibn Ahmed N'Aït Oukho, car déjà à cette époque, la puissance naissante de cette famille originaire du Tafilalet, et le prestige sans cesse accru de son chef, avait rendu nécessaire la construction d'une maison plus grande et plus solide que l'ancienne, pourvue d'une vaste pièce de réception pour accueillir dignement ses hôtes, amis et clients et en même temps dressée comme une forteresse avec son fier donjon isolé, son mur d'enceinte, ses meurtrières et ses machicoulis. (Pl. IV.)

DISPOSITIONS INTÉRIEURES

La qasba fût donc construite à deux fins : pour marquer la puissance et le faste d'une famille et pour en assurer sa défense. Elle présente plutôt de nos jours, avec ses magasins, écuries et dépendances, le caractère d'une ferme fortifiée habitée par une famille. (Pl. VII.) (3)

Le donjon isolé fût d'abord seul édifié ; les communs, cuisines, logements de la famille et des domestiques, restaient dans l'ancienne maison, séparée de la nouvelle par une rue. Celle-ci est encore habitée, bien qu'une partie de la façade représentée Pl. V se soit effondrée pendant que nous faisions nos relevés (4).

Plusieurs corps de logis furent au cours des années, adossés au mur d'enceinte pour loger les fils et petits-fils du chef, la famille berbère constituant une unité patriarcale et agnatique, vivant plus ou moins dans l'indivision (5). Une dernière maison, inachevée, serait restée dans le même état depuis 40 ans environ. Ceci, et l'utilisation de la salle des hôtes et des autres pièces du donjon comme magasins et greniers, marque bien le déclin de cette famille, naguère à la tête de la tribu des Aït Ougrour.

La qasba est aujourd'hui bordée de rues à l'ouest, au nord et à l'est ; au nord, elle est adossée à des constructions plus anciennes appartenant à une autre famille. Son entrée est au nord-ouest (Pl. XVII-2) et l'on pénètre dans une première cour, par des portes disposées en chicane, après avoir traversé deux pièces rectangulaires juxtaposées où stationnent les montures, chevaux et mulets, devant les mangeoires qui y sont aménagées.

Cette cour est à deux niveaux. Toute la vie bruyante de la qasba y est concentrée : les animaux de basse-cour y circulent librement picorant les grains, les bêtes de somme et les vaches étiques y sont entravées devant les mangeoires. C'est là aussi, en plein air, le lieu de prédilection des hommes et des enfants occupés aux travaux journaliers, à la réparation

(3) E. Laoust, « Hespéris », T. XVIII fasc. II, p. 177

(4) En août-septembre 1949.

(5) Cf. R. Montagne, *Les Berbères et le Maghzen*, p. 151 et 218.

de l'outillage, au concassage des amandes, à l'ensachage et à la vente des produits agricoles.

Elle est bordée à l'ouest par des écuries et des magasins à fourrage. Du niveau supérieur, elle donne accès au sud, à d'autres cours qui permettent en particulier le parcage de moutons et où se trouve la maison d'un rez-de-chaussée inachevée que nous avons signalée. Elle donne accès également à deux corps de logis desservis chacun par un escalier : au sud, trois pièces et une galerie à ciel ouvert occupent deux étages aménagés au-dessus d'un passage et d'un magasin ; au nord, un logement de trois pièces, d'une galerie et d'une cuisine, est traversé par un corridor faisant communiquer, par-dessus la rue, la qasba avec la cour de l'ancienne maison que l'on atteint par un troisième escalier. (Pl. VIII-1 et XV-2.) De cette première cour, enfin, on pénètre dans le donjon par une porte unique (6) percée dans sa face ouest. (Pl. XV-1.)

Le donjon n'est pas composé en suivant la règle habituelle dans les qasbas, d'une salle ou d'un patio central doublé de pièces rectangulaires disposées entre des tours d'angle saillantes. Il ne comporte pas de doublure du côté nord, les tours nord-est et sud-est sont plus petites que celle du sud-ouest et enfin, dans l'angle nord-ouest, l'escalier d'accès aux étages est disposé dans une tour dont seule la partie supérieure est accusée, de manière à rétablir l'équilibre de la silhouette d'ensemble. (Pl. VIII, IX, X.)

Le neveu du constructeur, très âgé en 1949, se souvenait des discussions qui avaient conduit le maître-maçon à réduire la surface des deux tours de l'est, alors que le plan tracé au sol et déjà mis en œuvre, devait les rendre à peu près égales à la première. On avait estimé qu'il était superflu d'avoir trois tours de la même taille. Ce repentir est parfaitement accusé dans le plan des trois premiers niveaux du donjon. Mais l'examen du plan d'ensemble montre que toutes ces irrégularités répondent à une adaptation judicieuse du bâtiment aux conditions locales. Le donjon est adossé à une constructioin plus ancienne, ce qui explique l'absence de

(6) La porte indiquée dans le milieu du mur nord du rez-de-chaussée, n'aurait servi que pendant la construction, pour apporter des matériaux. Elle a été bouchée ensuite.

doublure de la grande salle du côté nord. La tour la plus large est parfaitement placée du côté de la vue la plus étendue et du côté des jardins. Il faut reconnaître enfin qu'une tour nord-ouest saillante eût été gênante dans la première cour.

La porte d'accès au donjon ouvre sur un vestibule rectangulaire qui donne accès : au centre, et par une baie disposée en chicane par rapport à la première, à la pièce de réception ; au nord, à l'escalier qui dessert les étages ; au sud, à deux magasins aux dispositions très frustes.

La pièce de réception ou salle des hôtes est richement décorée de portiques montant sur deux étages, déterminant un impluvium entouré de galeries. (Pl. XIII-2.) Au rez-de-chaussée, les portiques sont rectangulaires et formés de piliers de plan carré. Ils sont allégés sur leur face interne par des méplats en retrait qui se retournent pour former le linteau, où ils sont agrémentés d'un décor fait de briques ajustées en dents de scie. A l'étage, des arcs brisés outrepassés sont ménagés entre les piliers dont la section a été diminuée.

Ces portiques sont surmontés d'une corniche constituée par une rangée d'arcatures en lignes brisées entre deux méplats. Ils supportent un plafond formé de deux poutres et de solives entre lesquelles des caissons, constitués par des branchettes de laurier croisées et serrées, déterminent un décor de losanges inscrits dans des carrés et dont les éléments sont alternativement peints de couleurs vives : ocre rouge, jaune et bleu. (Pl. XIII-1.) Une ouverture rectangulaire ménagée dans ce plafond, constitue le seul éclairage de cette salle, à vrai dire assez sombre. Il convient de remarquer, d'ailleurs, que la construction plus tardive d'un plafond au niveau du troisième étage, bien que comportant également un lanternon, a beaucoup contribué à lui enlever de la lumière. Dans l'angle sud-ouest, un escalier donne accès à la galerie du premier étage, qui communique elle-même avec deux chambres rectangulaires et deux pièces aménagées dans les tours (7).

(7) La porte de communication entre la galerie du premier étage et l'escalier nord-ouest a été murée.

Les dispositions du plan sont presque identiques au rez-de-chaussée, au premier et au deuxième étage. Seuls diffèrent les emplacements des portes et des fenêtres très rares, ouvrant sur l'extérieur. Le plafond de la pièce centrale du deuxième étage, d'une construction peu soignée, constitué par deux poutres et des solives tordues recouvertes de nattes de roseaux et d'une couche de terre est supporté par des piliers à arcades rappelant grossièrement les dispositions du premier étage. (Pl. XIV-1 et 2.)

Au troisième étage, une terrasse est bordée sur trois côtés d'un parapet haut de 3,25 m, percé de baies pour le guet et de meurtrières hautes et basses, permettant le tir au loin et la protection des abords immédiats du donjon (Pl. XVII-1) par un nombre important de défenseurs. Une chambre est aménagée entre l'escalier et la tour sud-ouest qui peut elle-même, à cet étage, servir de logement ainsi que les tours nord-est et sud-est. Toutes ces pièces sont plus abondamment éclairées que celles des étages inférieurs, par des baies dont l'appui ne se trouve qu'à 0,20 m au-dessus du sol, c'est-à-dire à une hauteur d'où un homme accroupi peut regarder à l'extérieur. Elles servaient aussi à la défense par les meurtrières percées dans leurs murs de façade ou dans les angles des tours. Les fenêtres sont munies de moucharabiehs de bois découpé et fermées à l'intérieur par de petits volets pleins également en bois.

Au-dessus du troisième étage, chacune des tours comporte une pièce dont seule celle du sud-ouest est habitable. Elles sont accessibles ainsi que les terrasses supérieures, au moyen d'échelons espacés de 0,60 m environ placés dans un angle et de trappes ménagées dans les planchers. Elles sont toutes organisées pour la défense avec des fenêtres, de petites baies carrées pour le guet et des meurtrières. Un machicoulis est en outre disposé sur la face est de la tour nord-est.

LE PARTI CONSTRUCTIF

La qasba a été construite en une seule fois. Tout d'abord, les murs extérieurs et intérieurs du rez-de-chaussée ont été réalisés complètement et le premier plancher a été posé avant de commencer la construction du premier étage. Et ce n'est qu'après l'achèvement de celui-ci que l'on a

entrepris celle du deuxième étage (fig. 2). Ces murs ont été exécutés en pisé dammé.

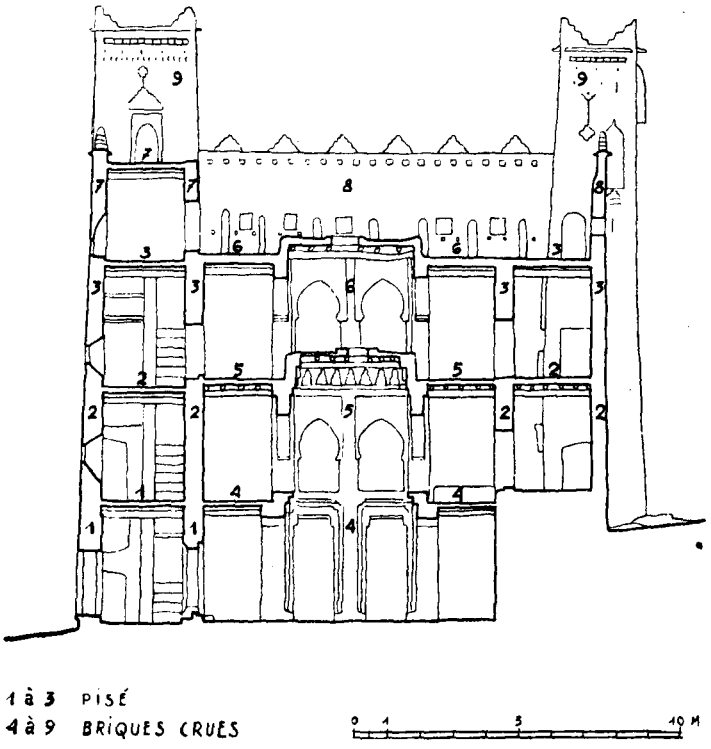

Fig. 2. — Schéma des étapes de construction.

Ensuite, l'on a construit en briques de terre séchées au soleil, les piliers et les arcades de la cour intérieure, aménagée comme nous l'avons vu en salle des hôtes couverte, avec le plancher des galeries au niveau correspondant des premier et deuxième étages. Puis avec le même matériau, la seconde cour intérieure, couverte en terrasse avec lanternon, fut édifiée au-dessus de la salle des hôtes. Enfin, toujours en briques crues, la construction de la qasba s'est achevée par la partie haute des tours, le parapet du troisième étage et la pièce rectangulaire aménagée à cet étage, entre les tours nord-ouest et sud-ouest. L'ensemble de la construction, commencée en 103 de l'hégire, aurait duré 15 ans sans interruption, ayant été dirigée par le même maître d'œuvre.

Nous avons vu que les murs principaux aux rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, sont faits en pisé dammé, c'est-à-dire d'un béton de terre argileuse détrempée et mêlée de galets provenant du torrent, en comptant quatre hauteurs de tabout par étage. Le tabout correspond à un coffrage de 0,80 m de hauteur et de 1,50 m environ de longueur, constitué de parois de planches reliées par des étrésillons de section carrée. Les coffrages utilisés sont déplacés latéralement en faisant le tour du bâtiment, pour réaliser des assises horizontales. Les parois intérieures des murs sont verticales. Le parement extérieur des façades est incliné, ce qui donne leur forme pyramidante et leur caractère de stabilité aux constructions de ce pays. Les murs de façade ont une largeur de 0,90 m à la base, pour arriver à 0,50 m environ au niveau du sol du troisième étage. Ce mode de construction permet de ménager facilement des meurtières aux endroits voulus, en espaçant les coffrages, et de réserver des fenêtres dont les ébrasements sont taillés après coup à la pioche et dont le linteau est constitué de planches épaisses. Les portes sont de simples baies rectangulaires, au linteau fait de poutres non équarries posées très serrées. A l'intérieur, un parement vertical des murs de façades, procure l'avantage de pouvoir utiliser des longueurs de solives uniformes pour les planchers.

Les portiques du centre de la qasba, les murs écrans du troisième étage et le haut des tours, édifiés en briques de terre séchées au soleil, sont recouverts d'un enduit fait d'un couche d'argile et de paille hachée. L'argile utilisée est plus pure que celle que l'on trouve au pied de la qasba et presque blanche. On l'apporte d'une région située à 10 km au nord du hameau. L'emploi de cet enduit contribue à donner de la légèreté aux façades et permet une réalisation plus facile des motifs décoratifs couronnant l'édifice.

Les planchers et les terrasses sont composés d'un solivage grossier d'arbres non équarris de 8 à 10 cm de diamètre (Pl. XIV) à peine droits ou même tordus, espacés de 0,50 m environ. On emploie des bouleaux ; quelquefois des amandiers ou des noyers. Ils sont recouverts d'une natte de roseaux ou de branches de lauriers roses, puis d'une couche de terre. Tous les sols sont en terre battue. Les terrasses sont aménagées avec de fortes pentes ; elles sont roulées chaque année avant les pluies. L'écoulement des eaux est assuré par des gargouilles, rigoles de bois très saillantes pour éviter la base des murs. (Pl. XVI.)

La construction des escaliers est semblable à celle des planchers ; les marches sont en terre retenue par une branche d'arbre de 4 à 5 cm de diamètre formant nez. Les escaliers extérieurs sont également supportés par un fort solivage de bois, mais les marches sont en pierres posées au mortier de terre et dont le nez est fait d'une grosse branche de bouleau. Le genre de construction que nous avons décrit convient naturellement à une contrée où les pluies sont rares et où les vents chauds empêchent, dans les murs, l'humidité qui en serait le plus grand ennemi.

L'observation des merlons, qui terminent les courtines et les tours, rappelle les éléments semblables qui ont jadis caractérisé le couronnement des architectures babylonienne et assyrienne, où ils ont dû répondre à la même recherche et jouer le même rôle que dans la construction des qasbas berbères. L'emploi du même matériau de construction, l'argile dammée, aurait ainsi appelé les mêmes solutions dans des contrées pourtant si éloignées l'une de l'autre dans le temps et dans l'espace.

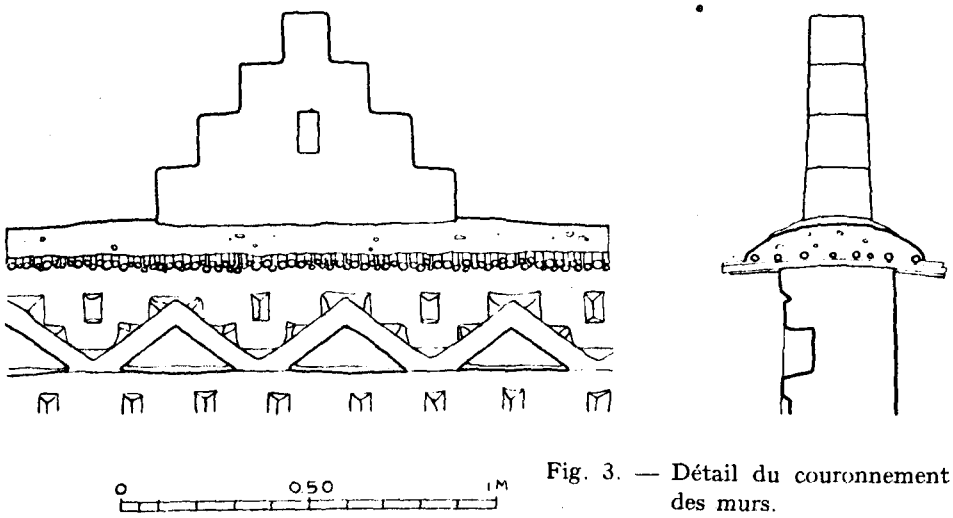

Fig. 3. — Détail du couronnement des murs.

En effet, la partie supérieure des murs en briques de terre de notre qasba, n'ayant qu'une épaisseur d'environ 0,30 m serait particulièrement vulnérable aux intempéries, si elle n'était protégée par un lit de branchages saillant recouvert d'un mortier de terre. Le rôle des merlons régu-

lièrement espacés est alors d'empêcher le soulèvement de ces nattes sous l'effet du vent (fig. 3). Leur rôle essentiellement constructif a été perdu de vue lorsqu'on en a orné la plupart des monuments historiques du Maroc, pourtant construits en maçonnerie de pierres ou de briques. Mais il avait déjà été oublié dans l'antiquité. Les temples syriens du début de l'ère chrétienne, malgré leur ordonnance classique, affirmaient leur caractère oriental par l'emploi de merlons de pierre au-dessus de leur entablement. Tel était à Palmyre, le péristyle de la cella du temple de Bêl (fig. 4) (8).

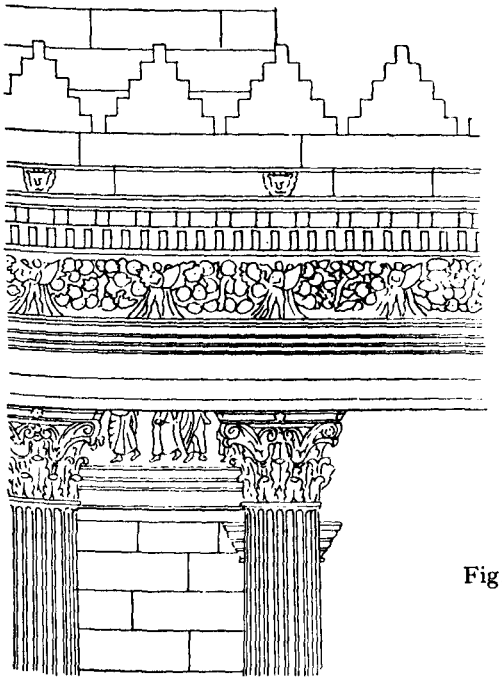

Fig. 4. — L'entablement du temple de Bêl à Palmyre.

LE DÉCOR

L'ornementation de la partie supérieure des courtines et des tours varie pour chacune des façades. Elle est constituée par un décor en

(8) D'après un document que je dois à l'amitié de Robert Amy ; cf. également du même auteur *Syria*, T. XXVII, *Temples à escaliers*.

creux, déterminé suivant les nombreuses combinaisons que permet l'emploi des lignes brisées à angles droits taillées dans l'argile et des briques posées en encorbellement, en diagonales, en bâtons rompus, en damier, etc. et rappelle celle d'un tapis où toute rigueur de composition aurait été négligée pour obtenir toutefois un très bel effet général par le seul équilibre des éléments du décor (9) dont l'unité modulaire donne son échelle à la qasba.

Celui-ci pour la courtine sud, est formé d'une rangée d'arcatures aveugles fermées dans la partie supérieure par des briques en encorbellement et enrichies de lignes brisées en méplats. Un bandeau de briques posées en dents de scie les souligne ; elles sont couronnées d'une frise de bâtons rompus. D'autres éléments décoratifs aménagés en croix et en gradins s'adaptent aux fenêtres du parapet et font participer à l'effet général en les soulignant, les trous de guetteur et les meurtrières. Les arcatures plus élancées des tours sont elles-mêmes habilement intégrées dans des motifs aux lignes générales bien équilibrées. (Pl. XVI.)

Cette ornementation, caractérisée par l'emploi d'une technique fruste et par l'absence de courbes, rappelle toutefois avec ses registres d'arcatures, la composition du décor des palais arabes de l'Asie antérieure, mais où l'emploi du stuc avait permis une très grande variété de motifs géométriques et floraux.

CONCLUSION

Nous avons dit, au début de cet article, que la forme pyramidante des murs et des tours de la qasba ne répond pas à l'unique recherche d'un effet plastique, mais qu'elle résulte principalement de leur mode de construction et du souci primordial de leur stabilité. La résistance du pisé à l'écrasement est faible. Dans l'architecture de briques crues de l'Orient ancien, on a pallié le risque d'écrasement de murs épais et très hauts par des chaînages formés de lits de troncs d'arbres ébranchés disposés régulièrement dans la hauteur du mur. Ici, le parti adopté consiste à diminuer l'épaisseur des murs de façade au fur et à mesure qu'ils s'élèvent ; et l'emploi de coffrages de bois permet facilement d'en incliner le parement extérieur. Cela augmente l'impression de stabilité de cette architecture de

(9) Cf. Henri Terrasse, *Qasbas berbères*.

terre mais qui provient avant tout d'un parti constructif bien adapté aux conditions posées par le milieu, le climat et les matériaux mis en œuvre. Toutefois, il faut admirer l'élégance des lignes et les proportions de cette qasba dont les composantes traduisent une architecture féodale logiquement organisée. Elle n'est pas qu'une architecture intuitive ; elle est aussi le résultat d'expériences renouvelées car le maître d'œuvre compare entre elles les constructions qu'il a faites. Il calcule ses proportions en nombre de tabouts dans les deux sens ; il est un spécialiste qui se déplace avec une équipe dans les villages de la tribu où l'on a recourt à son talent.

Il convient d'observer que les qasbas les mieux construites ne durent guère plus d'un siècle. La précarité du matériau, les infiltrations d'eau, la faiblesse des murs qui arrivent à une largeur de 0,30 m au sommet des tours, les rendent vulnérables à l'usure du temps. Elles ne sont pas réparables. Lorsqu'une maison se fend ou s'effondre en partie, elle est abandonnée et les occupants en construisent une nouvelle à proximité.

Cette qasba reste encore aujourd'hui l'un des témoins d'une époque révolue où les familles berbères vivaient renfermées dans d'étroites limites territoriales et dans une état quasi-permanent d'hostilité avec les tribus voisines ; au temps où les moyens de communication étaient lents et peu sûrs, où la possession d'armes à feu désuètes permettait de soutenir un siège prolongé si l'on avait pris soin d'amonceler des réserves de grain et de fourrage.

Depuis que l'unité du Maroc a été retrouvée, on assiste dans le sud, à la construction d'habitations toujours établies avec les mêmes matériaux et suivant le même plan, mais où les tours ne survivent plus désormais qu'à l'état d'ornement. Les qasbas ne comportent plus en effet aucun élément défensif ; les baies y sont plus larges et les parapets de la terrasse supérieure moins hauts. Perdant la fière élégance des qasbas d'une époque féodale dépassée, elles constituent un élément de transition vers une architecture qui reste à créer, pour répondre à une évolution et à une élévation du niveau de vie de leurs habitants, qu'une mise en valeur de certaines zones arides du Maroc ne manquera pas de susciter.

Raymond DURU

Une oasis des Aït Ougrour. — L'Assif N'Tarhia. Au fond, Assermo.

Vue des Aït Ouarrab. — Au premier plan les Aït Athman.

La qasba de l'Amghar est la première maison du hameau.

PLANCHE IV

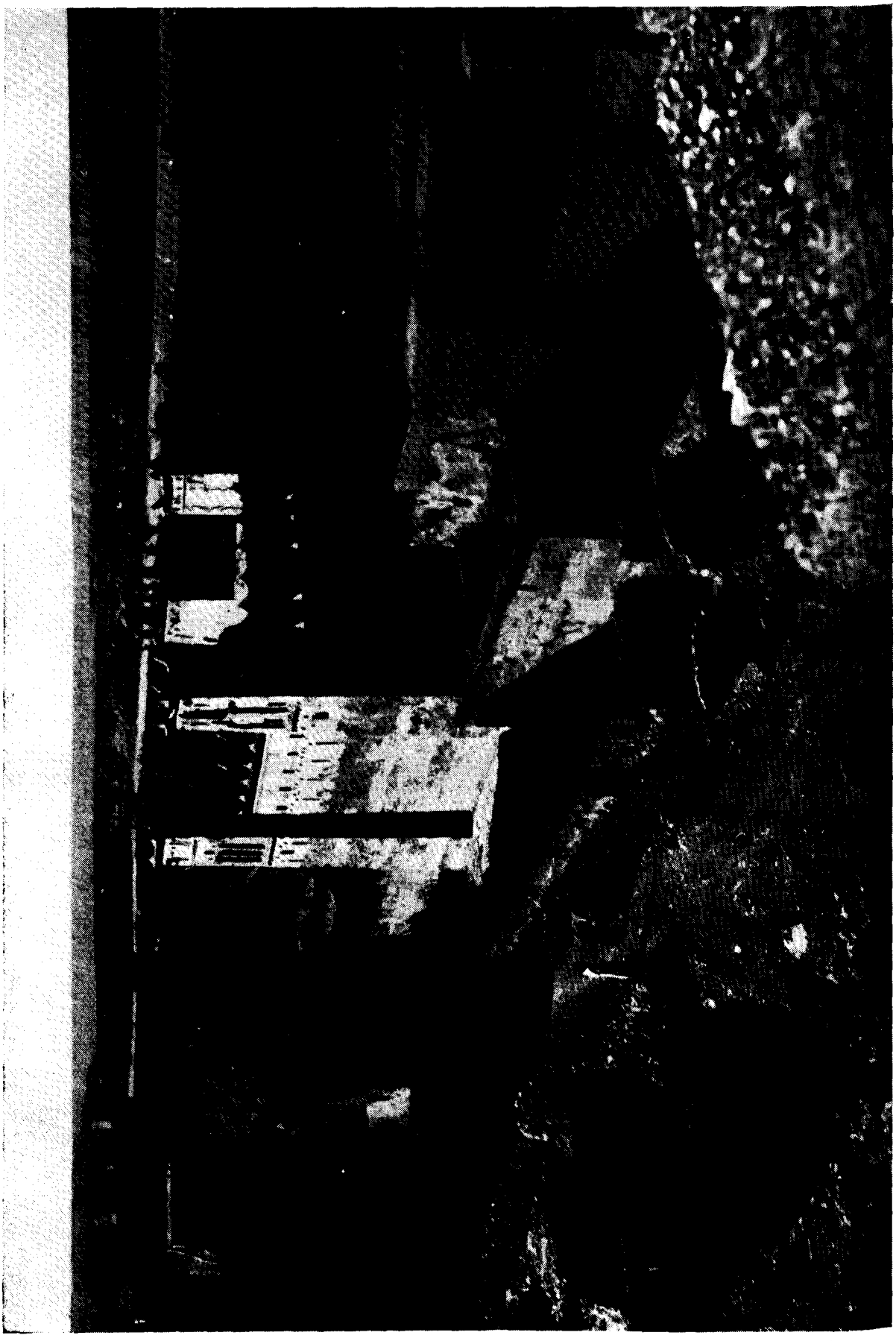

Vue de l'ancienne maison

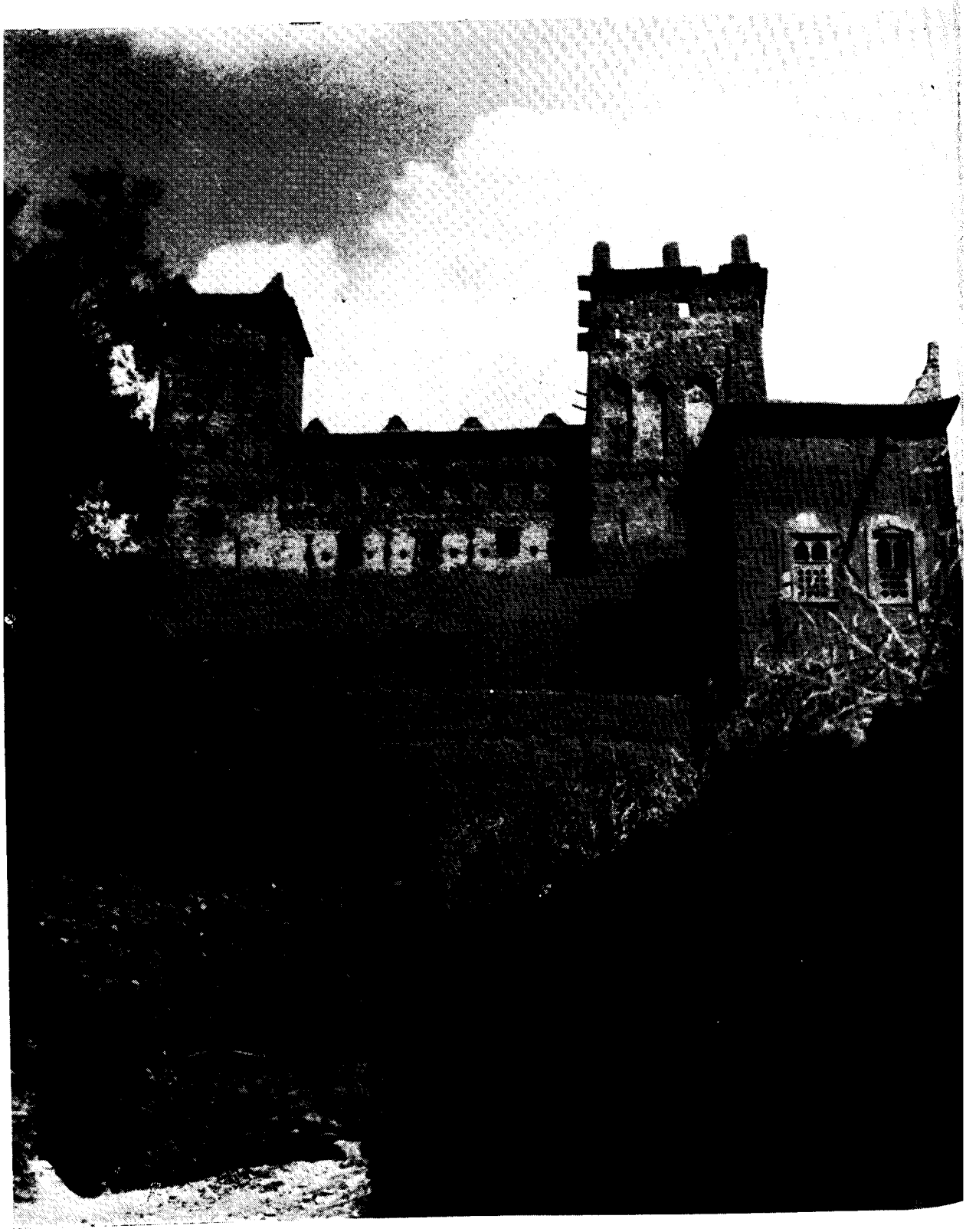

Vue de la façade tournée vers l'oasis.

PLANCHE VII

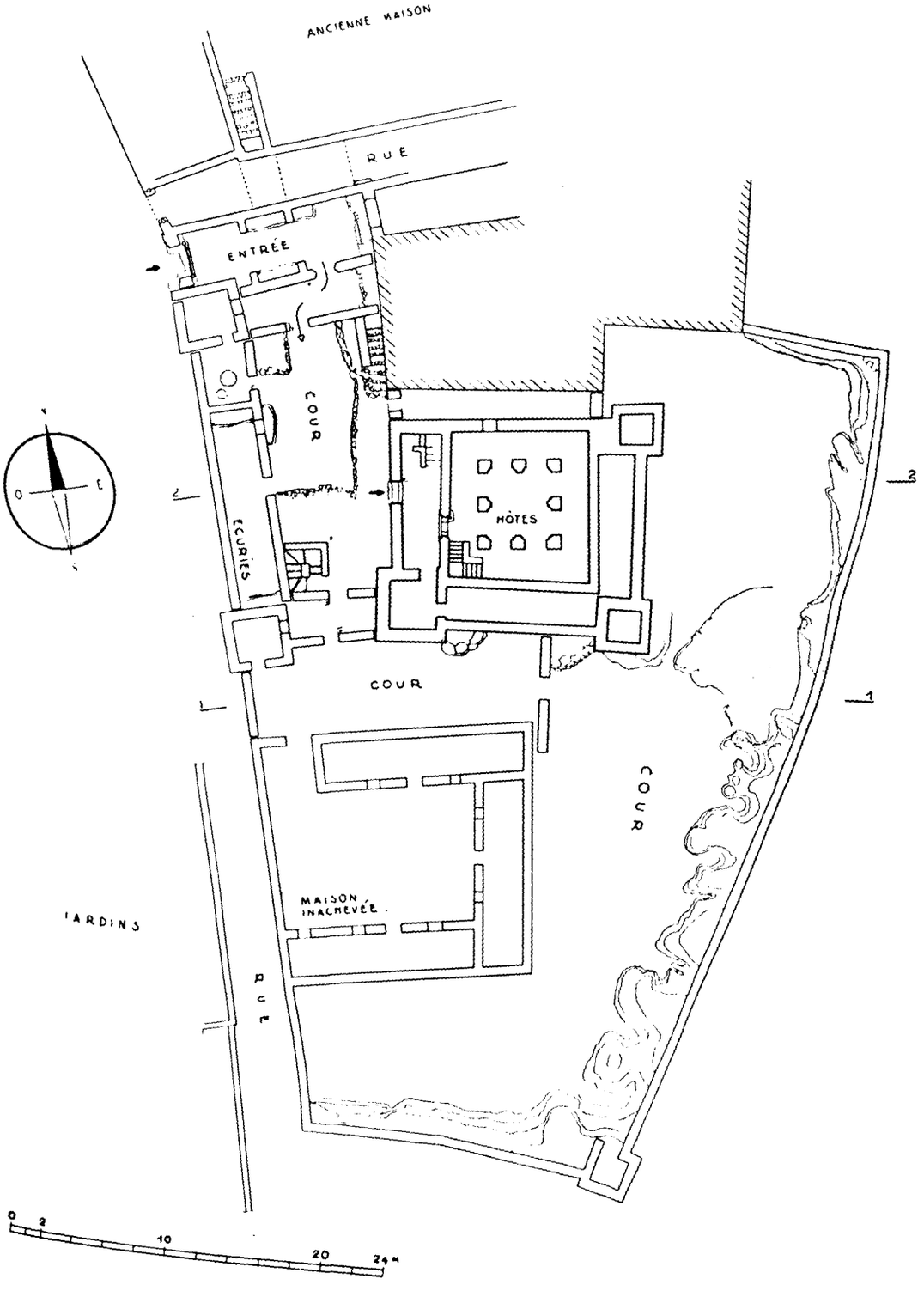

Plan d'ensemble, rez-de-chaussée.

PLANCHE VIII

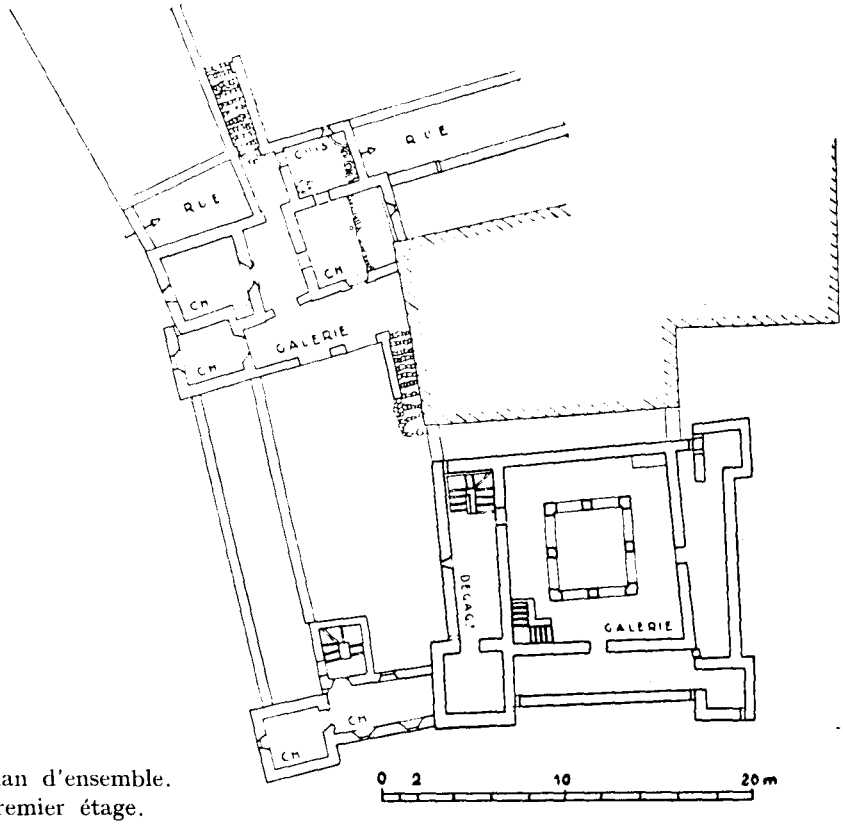

1

1. - Plan d'ensemble.
Premier étage.

2. - Donjon.
Rez-de-chaussée.

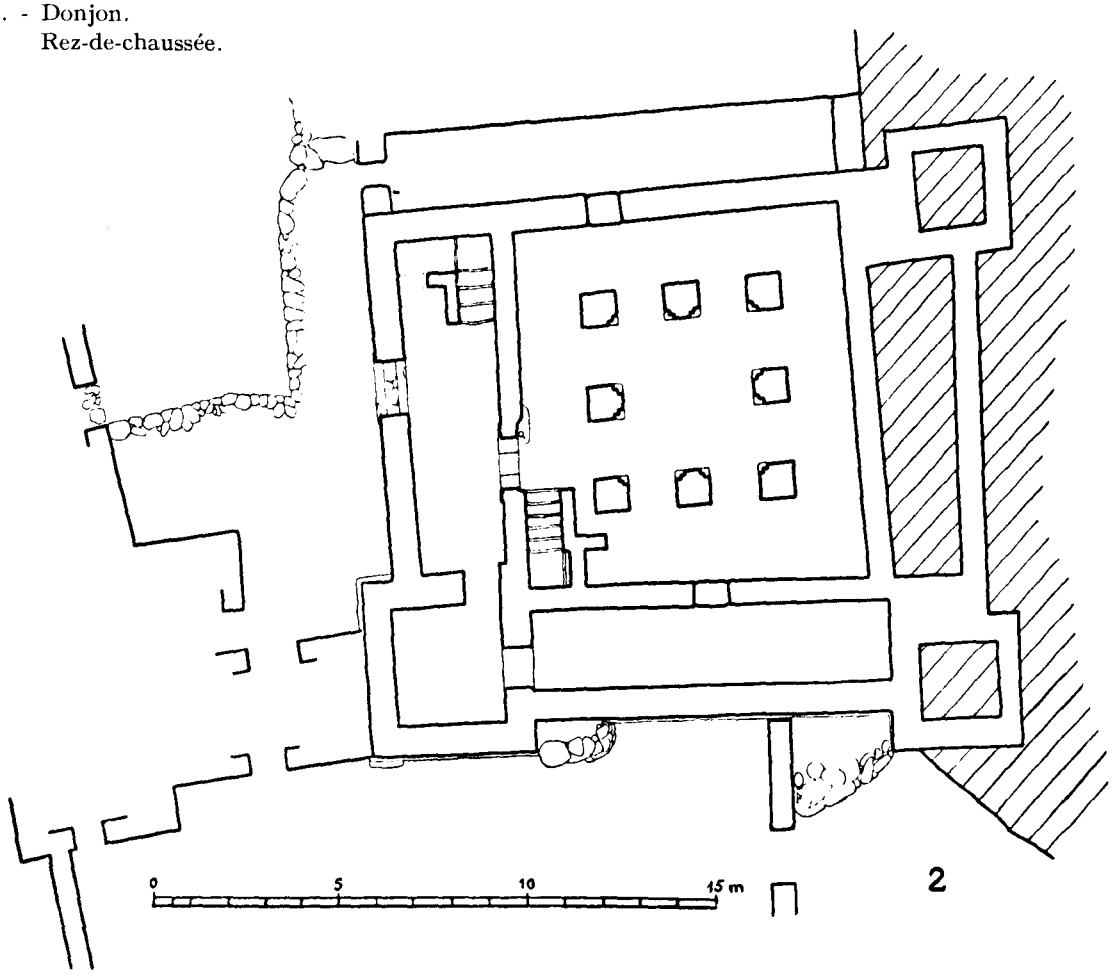

2

PLANCHE IX

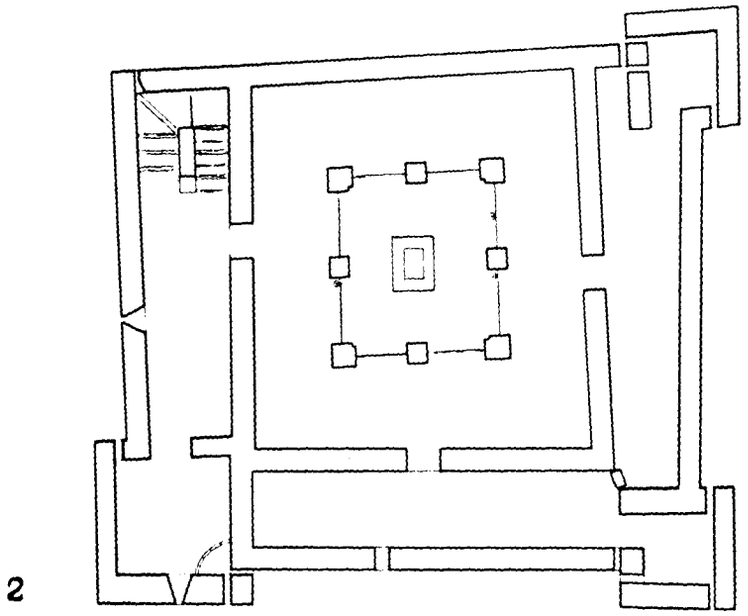

2

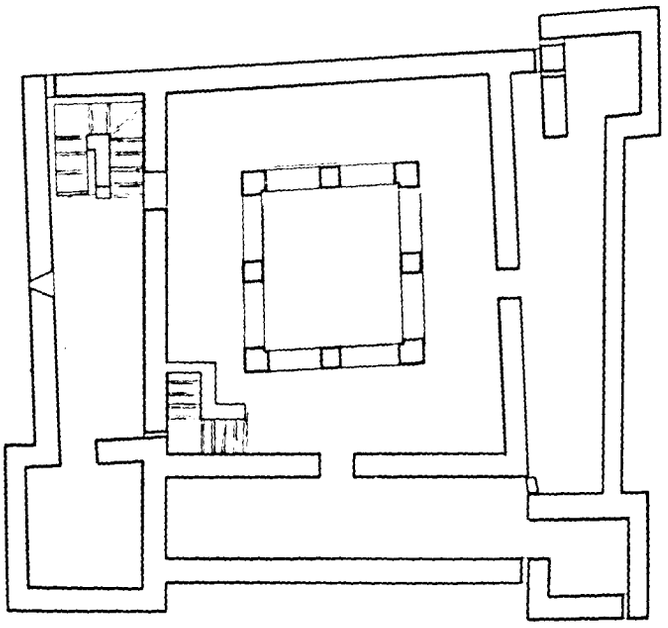

1

Donjon. - 1. - Premier étage.

2. - Second étage.

PLANCHE X

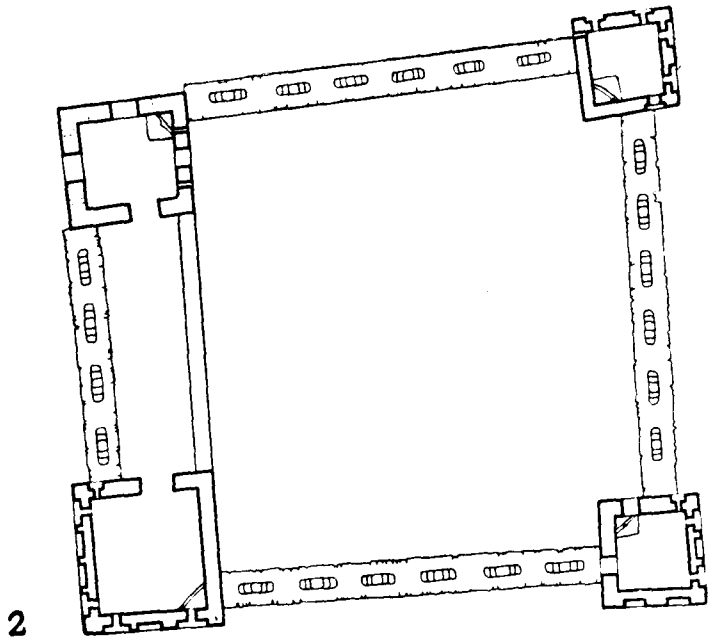

2

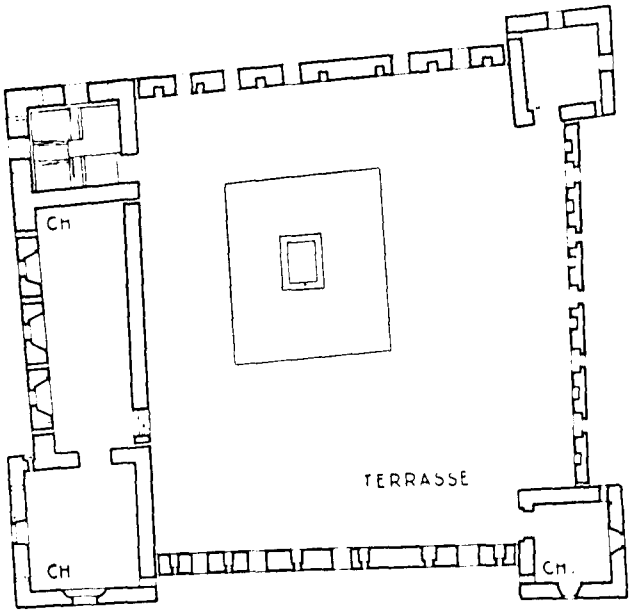

1

Donjon. - 1. - Troisième étage. Terrasse.

2. - Niveau supérieur des tours.

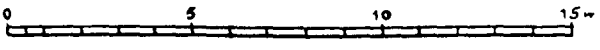

PLANCHE XI

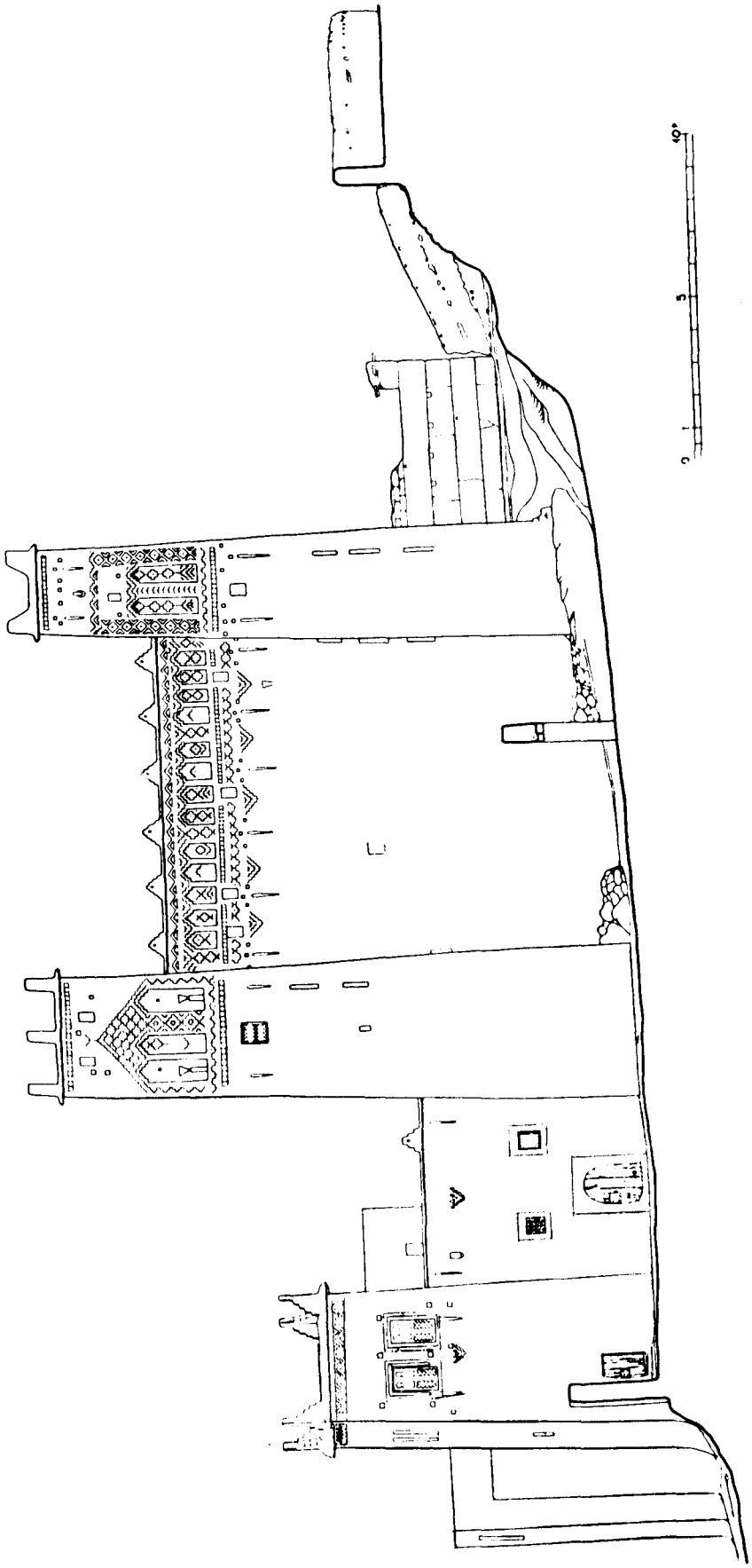

Façade vers le sud.

PLANCHE XII

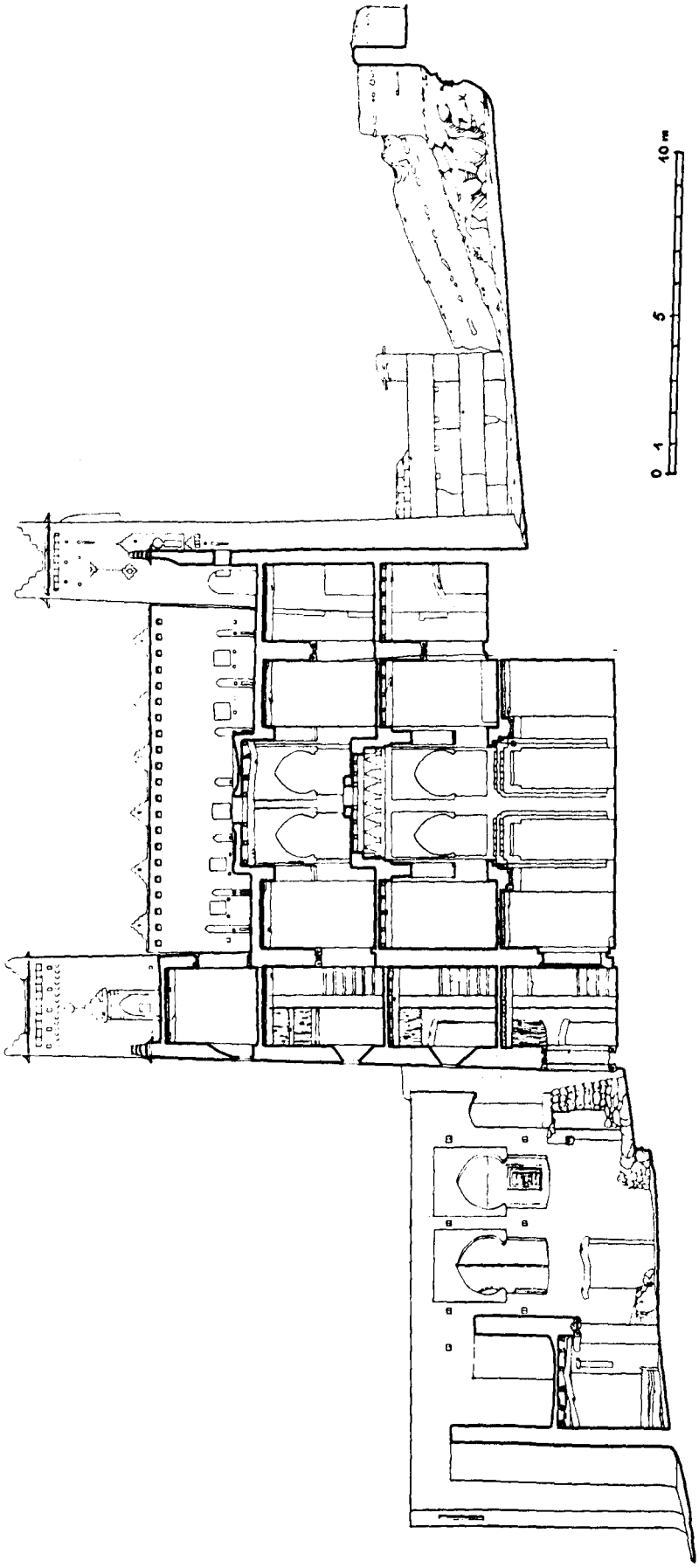

Coupe

1. - Vue du plafond de la salle des hôtes.
2. - Vue des piliers de cette salle.

2

1. - Vue des arcades de la l
centrale du deuxième ét
2. - Vue du plafond qu'elles
portent.

1

1. - La porte du donjon.

2. - Vue du logement sur l'entrée. En arrière, l'ancienne maison.

1

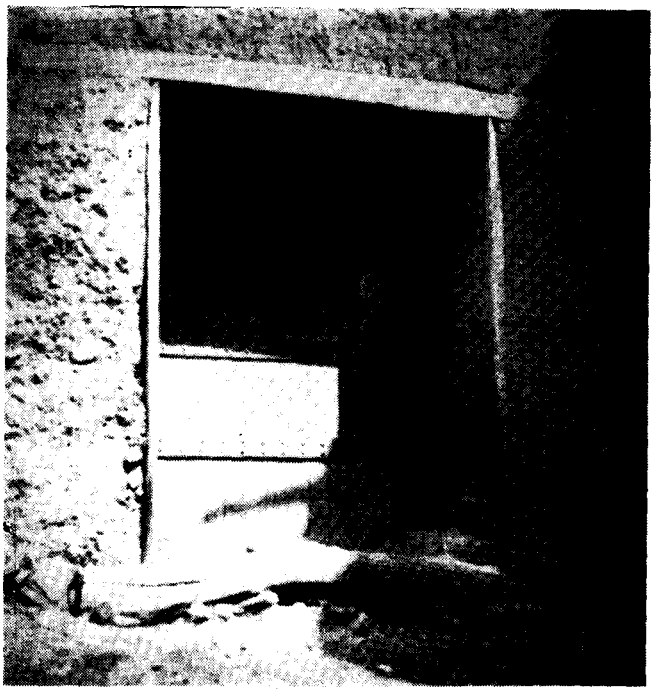

2

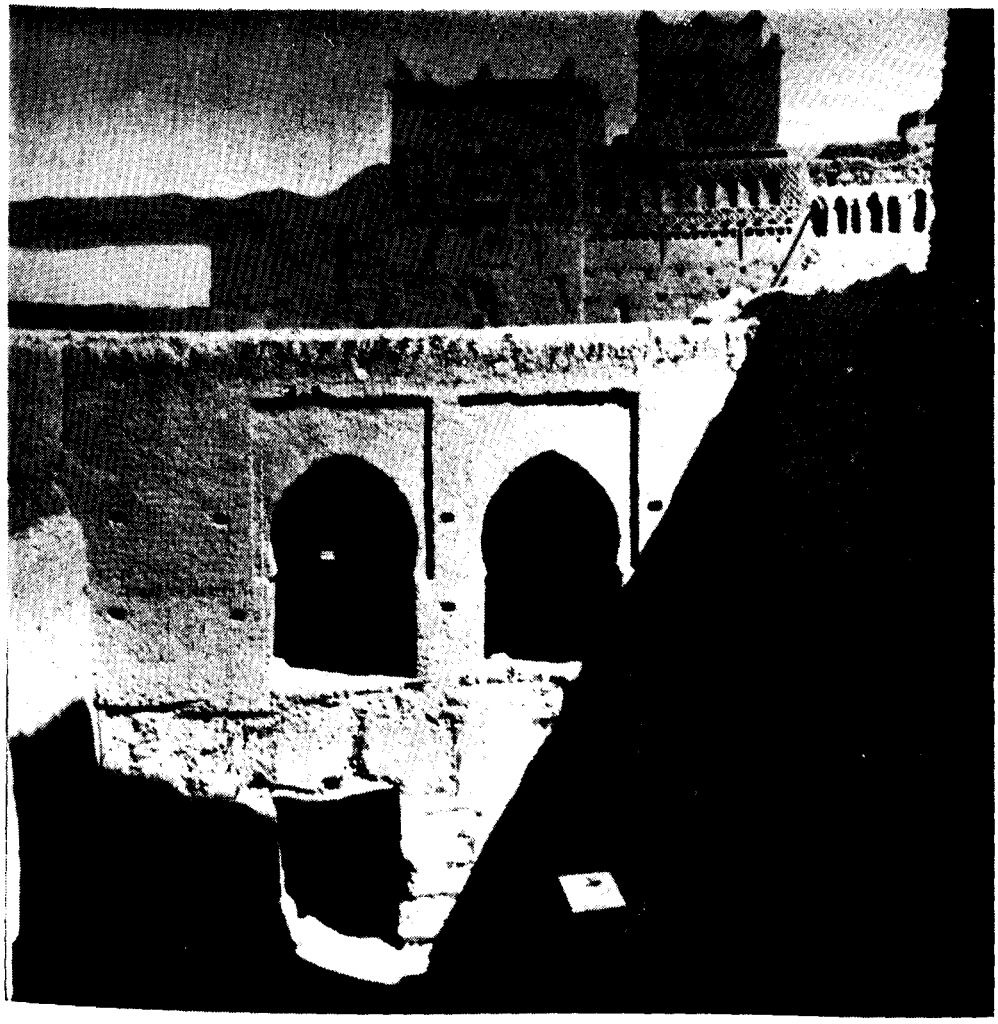

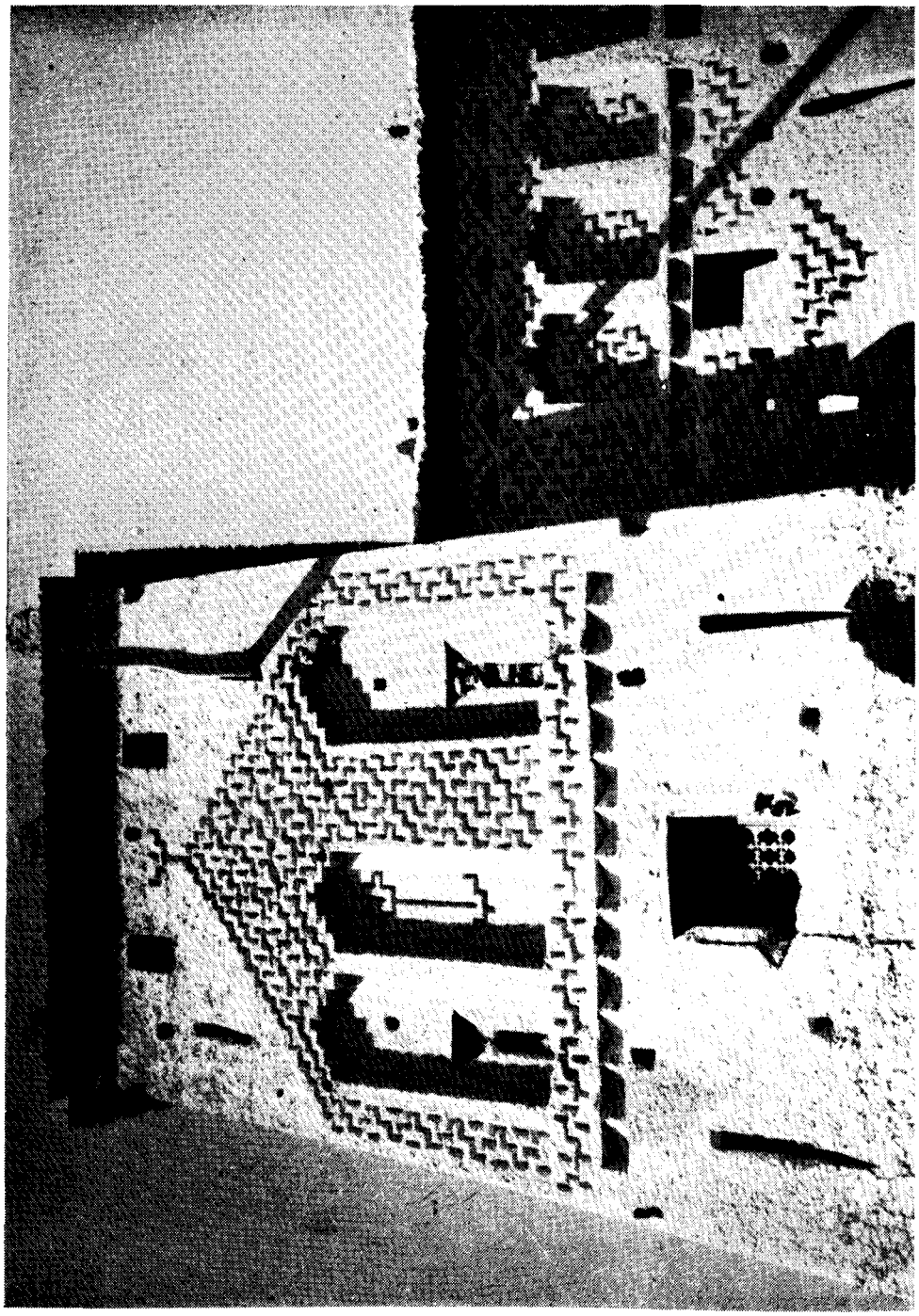

Détail du décor de la façade sud.

1

2

1. - Vue des parapets adjacents à la tour nord-est ; fenêtres et meurtrières alternées.
2. - L'entrée de la qasba.

DATOS PARA LA ARQUEOLOGÍA MUSULMANA DE CEUTA

Pocos son los vestigios que actualmente se conservan en Ceuta de la opulenta ciudad marini, ocupada en agosto de 1415 por las tropas de Juan I de Portugal, en cuyo poder quedó casi intacta en su estructura urbana, aunque sufriendo las destrucciones provocadas por el saqueo que era de rigor en tiempos pretéritos.

En las etapas iniciales de la presencia portuguesa, hubo pocas modificaciones en la morfología de la ciudad. Sus nuevos ocupantes pasaron a gozar de la propiedad de las viviendas y los edificios públicos se adaptaron a las nuevas necesidades, trasformándose las mezquitas en iglesias, según el uso repetido a lo largo de la Historia en todas las latitudes y religiones (1). Es de suponer que alguno de esos edificios consagrados al culto islámico hasta entonces, ocupaba el solar del templo edificado en la ciudad por los bizantinos durante el reinado de Justiniano (2).

En breve plazo las necesidades militares obligaron a los lusitanos a destruir sistematicamente, como medida de precaución frente a probables emboscadas, las casas y arboledas situadas extramuros, entre las defensas occidentales de la Plaza y el recinto fortificado conocido con los nombres de Afrāg, al-Manṣūra o al-Djazīra. Esta última denominación debía ser la más popular a comienzos del siglo XV, y es la que recogieron y perpetuaron los cronistas portugueses. La amplia zona devastada es designada « *Las Quintas* », topónimo que nos sirve de dato informativo referente al tipo de construcciones sacrificadas por las exigencias bélicas, con gran pesadumbre de sus propios destructores (3).

(1) J. DE MASCARENHAS, *Historia de la Ciudad de Ceuta*. Edición de A. de Dornellas, pg. 96. Lisboa 1918.

(2) L. SECO DE LUCENA, *Marruecos a comienzos del s. XV, según Abū-l-ᶜAbbās Aḥmad al-Qalqašandī*, pg. 25. Tetuán 1951.

(3) J. DE MASCARENHAS, *ob. cit.*, pg. 108.

Desaparecidas las favorables coyunturas que hicieron de la Ceuta medieval un emporio mercantil, y rodeada, durante los tiempos siguientes a su anexión a la corona portuguesa, por un hinterland hostil, que no permitía otra expansión económica que precarios y esporádicos intercambios comerciales, vió Ceuta, como consecuencia, reducirse el número de sus habitantes al censo de la población militar con sus familias, y por ello el perímetro urbano de la ciudad islámica resultó excesivo para sus nuevos moradores, que se concentraron preferentemente en la faja más estrecha del istmo, área muy fácil de defender por el exiguo frente terrestre que presentaba, ante un adversario carente de fuerzas navales capaces de hostigar la larga línea litoral (4). Este repliegue hacia el sector comunmente llamado *la ciudad*, dejó deshabitado el otrora populoso arrabal de al-Mina, que todavía hoy se denomina igualmente, Almina, sin otra modificación que su grafía. Su caserío fué arruinándose y paulatinamente se convirtió aquel terreno en tierra de cultivo, de la que se obtenían productos suficientes para el abastecimiento de la menguada población.

Las incidencias del dilatado cerco que en 1694 puso a la ciudad Mawlāy Ismaʿīl, forzaron a un desplazamiento del recinto urbano hacia la Almina, más allá del radio de acción de los cañones de los sitiadores, cuyo potencial de fuego fué muy incrementado durante los primeros años del siglo XVIII, acelerándose, como consecuencia, el éxodo hacia el Este, con la consiguiente escasez de viviendas y la necesidad de edificar nuevas. Al abrirse zanjas para la cimentación de los edificios que apresuradamente se construían, se descubrieron vestigios de la antigua población y de ahí arrancan las primeras noticias concretas que poseemos relativas a arqueología islámica de Ceuta (5).

Aunque al concluirse el sitio fueron reconstruidos casi todos los sectores arruinados en la Ciudad por las bombas, el centro de gravedad de Ceuta se trasladó a la Almina, foco actual de la vida social y económica de la población.

En las postrimerías del siglo XIX desapareció uno de los más importantes monumentos que se conservaban de la Ceuta prehispánica : la antigua

(4) M. CRIADO y M.L. ORTEGA, *Apuntes para la Historia de Ceuta*, pgs. 121 y sigs. Madrid, 1925.
(5) A. CORREA DE AFRANCA, *Historia de Ceuta*, libro IV, cap. I, pg. 688. Ms. B.N. de Madrid

Universidad, convertida en iglesia de Santiago, cuyo campanario era un airoso alminar bastante bien conservado en su paramento exterior, pese a estar en una zona muy batida por la artilleria durante el Gran Sitio. Parte de sus elementos decorativos de mármol y madera fueron llevados a Cádiz, en cuyo Museo Arqueológico se exhiben (6).

Igual suerte corrió poco después, víctima de las necesidades de urbanización la llamada « *Torre de la Mora* », emplazada, al igual que la citada medarsa, en la Plaza de Africa, y muy cerca de ella. En uno de sus muros estaba empotrada una lápida redactada en latín y hecha en 1574 en la que se perpetúa la memoria de Vasco Fernández de Atayde, caballero portugués que sucumbió al dia de la ocupación de la ciudad, herido de muerte por una piedra que, según la tradición, le arrojó una musulmana desde lo alto de la torre en cuestión. Esta piedra estaba colocada sobre la inscripción y parece que se ha perdido (7).

Queda hoy día, como único testimonio arquitectónico, anterior a la llegada de los portugueses, el lienzo occidental del ya mencionado recinto del Afrāg, conocido por el nombre de « *Ceuta la Vieja* », en cuyas inmediaciones está el actual barrio de Villa Jovita, algunas de cuyas casas se apoyan en su pared de tapial. Esta vetusta fortificación data, según es sabido, de comienzos del siglo XIV, aunque no faltan opiniones, sin base científica alguna, que la consideran fenicia (8).

*
* *

Si las construcciones urbanas de la Ceuta islámica han perecido casi totalmente en el decurso de los tiempos, conservamos por el contrario, en el subsuelo de la ciudad actual, una abundante cantera de documentos arqueológicos, correspondiente a aquel estadio cultural. Y si bien, hasta hace pocos meses, el destino de los materiales que se exhumaban era perecer en las escombreras, con lo cual han desaparecido muchas piezas importantes, la situación presente es muy alentadora, merced al apoyo econó-

(6) E. ROMERO DE TORRES, *Catálogo Monumental de España - Provincia de Cádiz*, pgs 284-6 y 294-9. Madrid 1934.
(7) F. SURFDA BLANES, *Abyla Herculana*, pg. 46. Madrid 1925.
(8) IBN JALDUN, *Histoire des Berbères*, T. IV, pgs. 200-1. Argel 1856.

mico que presta la Corporación Municipal a la Delegación Local de Excavaciones Arqueológicas, entre cuyos inmediatos objetivos figura la creación de un Museo local.

Puede decirse, sin hipérbole, que bajo la actual ciudad, con exclusión de los barrios periféricos del campo exterior, se extiende un inmenso yacimiento arqueológico con predominio de lo islámico, que en algunos sectores, inmediatos al foso navegable, se superpone a estratos romanos y probablemente bizantinos. De este riquísimo yacimiento se han destruido en tiempos pretéritos zonas extensas, sin que, de lo en ellas aparecido, quede otro recuerdo que referencias orales de los testigos o breves gacetillas periodísticas enfocadas principalmente hacia lo anecdótico. Tampoco las monografías publiçadas desde el pasado siglo sobre temas de historia local ofrecen referencias de interés, lo que exime de su cita bibliográfica. Una mínima parte de lo descubierto se salvó, pasando a colecciones particulares o a Museos, destacando por su interés, aparte de los materiales enviados a Cádiz, ya citados, el brocal de pozo de barro que recogió Montalbán en el Llano de las Damas, cerca de uno de los sectores que a continuación estudiaremos (9).

*
* *

Aunque los vestigios arqueológicos, principalmente cerámica, afloran a profundidades variables en cualquier remoción del terreno, la masa principal de hallazgos, y a un tiempo las mejores piezas, aparecen en el interior de algunos de los incontables silos que frecuentemente se descubren, confirmándose los datos (exagerados en cuanto a cantidad total) proporcionados por la interesantísima descripción de la Ceuta de comienzos del XV escrita por al-Anṣārī (10). Como decimos no todos los silos son fructíferos para la investigación, en su mayor parte solo contienen escombros de época indefinida o recientes. Suelen ser de forma tronco-cónica y su pequeña abertura superior está tapada con ladrillos. Algunos están

(9) P. Quintero Atauri, *Museo Arqueológico de Tetuán. — Estudios varios sobre los principales objetos*, pgs 23-5. Tetuán 1942.

(10) E. Lévi-Provençal, *Une description de Ceuta musulmane au XVe siècle : L'Ijtisār al-ajbar de Muḥammad b. al-Qāsim ibn ᶜAbd al-Malik al Anṣārī*, « Hespéris », XII, 1931, pgs 145-176. Agradezco a D. Manuel Durán Espinosa la traducción de algunos trozos.

interiormente comunicados por estrechas galerias y puede admitirse eran utilizados como cisternas. Su tamaño es muy variable. Por lo general presentan las paredes, talladas en la pizarra del suelo local, desnudas y en pocas ocasiones están recubiertas de una capa de cal pintada a la almagra.

En los pozos o silos más ricos en cerámica se observa que gran parte de las piezas salen enteras o con leves desperfectos, esto hace excluir su utilización como escombreras y nos llevan a tener en cuenta las palabras del cronista Azurara describiendo los destrozos causados por los soldados lusos, convencidos al principo de que la ocupación de Ceuta era una empresa temporal destinada a hostigar la costa marroquí y seguida en breve plazo de su evacuación. Especifica el historiador mencionado que la cantidad de vasijas destinadas a contener manteca, miel, arrobe, aceite o mantequilla, rotas por los soldados, era tan grande, que llenaban las calles (11). De confirmarse nuestra opinión tendríamos una fecha tope, 1415, para la cronología de los objetos hallados en estos silos. (Lám. I, n° 1.)

Junto a la bahía Sur, más allá del istmo, en el viejo Barbazote de los portugueses, aparecieron grandes cantidades de cerámicas al abrirse la calle de « Enrique el Navegante », cerca del Llano de las Damas, ya citado. Por su comparación con los hallazgos de Alcazarseguer (12), los más próximos a Ceuta hasta el momento, estas cerámicas son las más antiguas que actualmente se conocen. Son de barro gris o rojo, este último con una gama variada que va desde el anaranjado al burdeos. Muy fragmentados, estos restos han permitido solo algunas clasificaciones tipológicas, siendo las formas más abundantes unas ánforas de forma esférica achatada, con cuello casi sin resalte. Hay algunos candiles muy sencillos : un simple platillo con una parte pinzada. Uno de ellos está vidriado con un barniz gris obscuro. Hay tambien restos de una cantimplora. (Lám. I, n° 2.) La decoración es lineal, con predominio de franjas de lineas paralelas y de círculos rodeados de puntos, pintados en negro. A veces las líneas rectas se vuelven sinuosas en su parte terminal (Lám. I, n° 3 y 4.) Este tipo de cerámica escasea en los demás puntos de la población. Su situación

(11) Gomes Eanes de Zurara, *Cronica da tomada de Ceuta por el Rei D. João I*, ed. F.M. Esteves Pereira. Lisboa 1915, pg. 235.

(12) Ahmed Mekinasi, *Estudio preliminar de la cerámica arcaica musulmana de Marruecos*, pgs 110-7, lámina I. « Tamuda », VI, 1958. Tetuán.

estratigráfica ha sido, por ahora, imposible de determinar, por haber aparecido en una zona muy alterada por obras militares. Parte de los materiales rellenaban uno de los huecos de ventilación de las galerias abiertas por los minadores en el siglo XVIII, que en sus trabajos de zapa habían perforado las capas antiguas.

Uno de los sitios que más cantidad y variedad de materiales proporcionaron es la casa nº 9 de la plaza de Ruiz, esquina a la calle Méndez Núñez, propiedad de D. José Benoliel, que cedió generosamente lo hallado. Los descubrimientos se realizaron al habilitar un sótano bajo el edificio en cuestión. Aparecieron restos constructivos, de los que pudieron conservarse numerosos fragmentos de estuco que decoraban las paredes. (Lám. II, nº 1 y 2.) Forman dibujos geométricos de color rojo sobre fondo blanco, análogos a los que hay en los derruidos edificios y torres de Benzú, estudiados por Torres Balbás (13). El suelo de las habitaciones descubiertas estaba pavimentado con pequeñas losetas de barro cocido de color rojo. En un plano inferior de esta misma estación, apareció un silo repleto de objetos de cerámica, que fué parcialmente excavado, quedando enterradas, por necesidades de la obra, sus partes más profundas. Destacan, en barro rojo, una olla con alto cuello y dos pequeñas asas laterales, una copa del mismo material (tipo muy corriente en todos los yacimientos) y un botijo de cuello alto de barro vidriado de color melado con unos trazos gruesos en color negro. (Lám. II, nº 3.) Aparecieron también candiles de pico, restos de ánforas y una cantimplora de barro vidriado de color rojizo. (Lám. III, nº 2.)

En la serie de viviendas construidas ultimamente en la Calle Calvo Sotelo, junto a la costa norte de la Almina, aparecieron numerosos silos, que al parecer estaban llenos de cerámica, de la que se salvaron escasos ejemplares, así como una moneda portuguesa de cobre, un CEUTI o CEITIL de Alfonso V (1438-1481). Entre lo recogido reproducimos en la Lám. III, nº 1, cuatro ejemplares, dos tazas y dos jarros, encontrados en puntos distintos de dicho sector, son de barro gris, los de la izquierda y rojo los de la derecha. Las tazas son muy abundantes en Ceuta. En cuanto a los

(13) L. TORRES BALBAS, *Las ruinas de Beldjûneš o Bullones*, pg. 286, « Tamuda », V. Tetuán 1957.

jarros con dos asas, son también corrientes y en algunas ocasiones llevan unas pinceladas blancas paralelas como decoración.

El amplio plan de urbanización que recientemente transformó el sector comprendido entre las calles Camoens y Cervantes, en la Almina, proporcionó un gran volumen de hallazgos. En estratos superficiales apareció mucha cerámica vulgar y entre ella algunos fragmentados candiles de piquera larga. (Lám. III, nº 3.) En un silo se recogieron muchos objetos entre ellos más candiles de pico y algunos de forma de palmatoria, además de piezas muy semejantes a las ya descritas en otros puntos. Las novedades aportadas por los materiales de este silo se refieren principalmente a la decoración. Hay entre otras cosas unos fragmentos de cuerda seca, pertenecientes a vasijas en forma de barreño o tiesto muy ancho. Sus colores son blanco, melado y verde. (Lám. IV, nº 1 y 2.) Otro tipo de decoración, que aparece en vasijas de paredes finas y barro de color amarillo claro, consiste en una pintura negra que forma combinación con los espacios dejados en blanco para representar un trenzado, un arbol esquemático y a veces signos alfabetiformes. (Lám. IV, nº 3.) El ejemplar más completo de este tipo es un gollete de una vasija de gran tamaño en que figura la mano de Fátima o « *ḥamsa* ». La decoración pintada se realza por una serie de incisiones realizadas después de la cocción del barro. De este mismo silo proceden unos mangos de huesos decorados con incisiones geométricas, que tienen cierto parecido con piezas conservadas en el Museo Arqueológico de Tetuán, provenientes de Tamuda. (Lám. IV, nº 4.)

Unas obras realizadas en la calle Falange Española, en su primer tramo, proporcionaron algunos hallazgos, que fueron cedidos por los Srs. Leria y Ortiz de Saracho ; uno de ellos, de derivación del tipo de cuerda seca es de color verde y presenta unos puntos negros pintados. Otro fragmento de barro fino claro lleva pintadas unas letras árabes. (Lám. IV, nº 5 y 6.)

A los conjuntos descritos someramente en las lineas anteriores debemos añadir otros objetos, tales como anafes, todavía hoy en uso en Marruecos y otros puntos, ruedas de molino de mano de piedra, fragmentos de mármol, entre ellos uno perteneciente a una inscripción supulcral de forma prismática, clavos de bronce, pipas de semejantes características

a las encontradas en el castillo de Gibralfaro de Málaga y que se conservan en el Museo Arqueológico Nacional, etc.

Los hallazgos numismáticos han sido muy pobres en piezas de la época que aquí estudiamos, se reducen a un semidinar de tipo marini, hallado en unos terrenos muy removidos cerca del foso de la Almina y cedido por su descubridor don Manuel Diaz Muriel.

Las primicias de la arqueología islámica ceutí, que aqui ofrecemos permiten entrever que con una labor perseverante se conseguirán abundantes materiales que completarán los datos que hasta ahora poseemos de la cultura anterior al siglo XV.

Carlos POSAC MON.

LÁMINA I

1

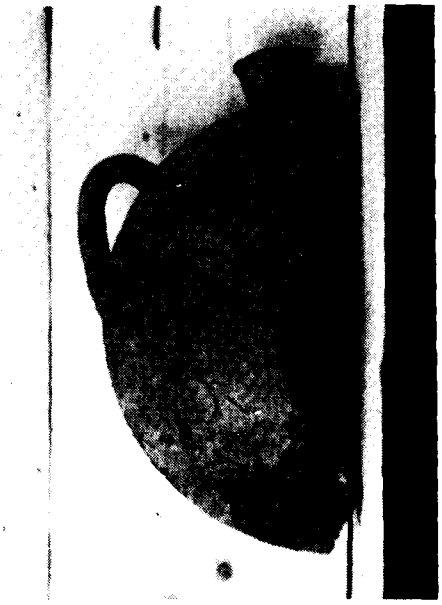

2

3

4

LÁMINA II

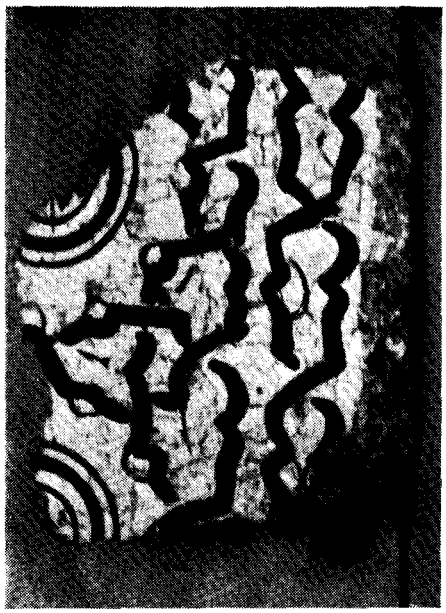

1

2

3

LÁMINA III

1

2

3

LÁMINA IV

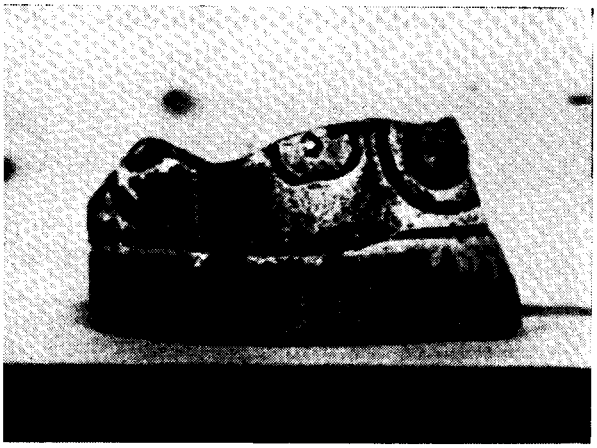

1

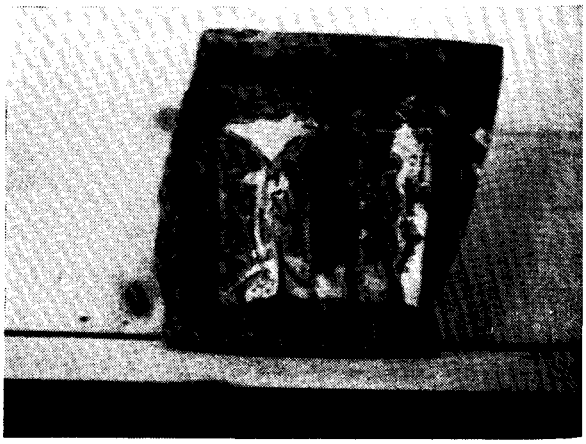

2

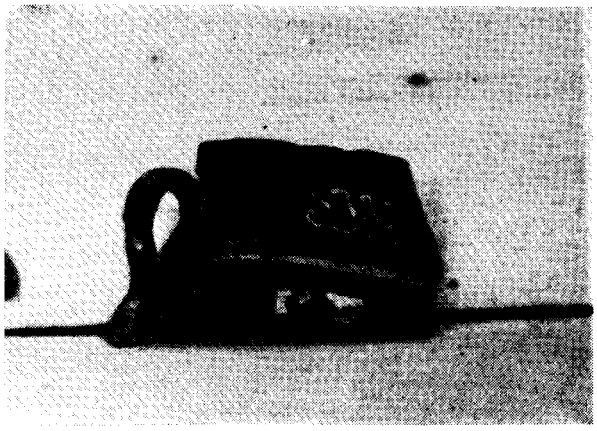

3

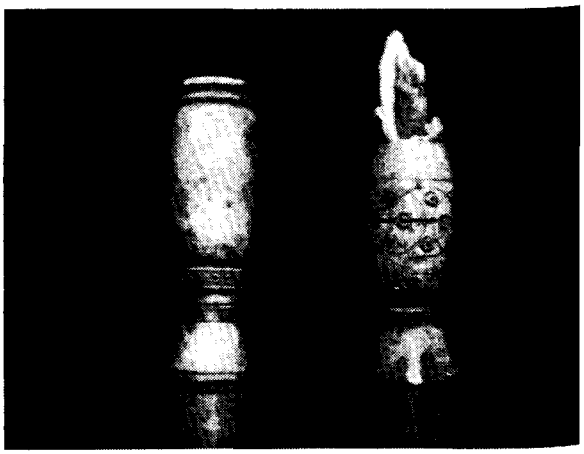

4

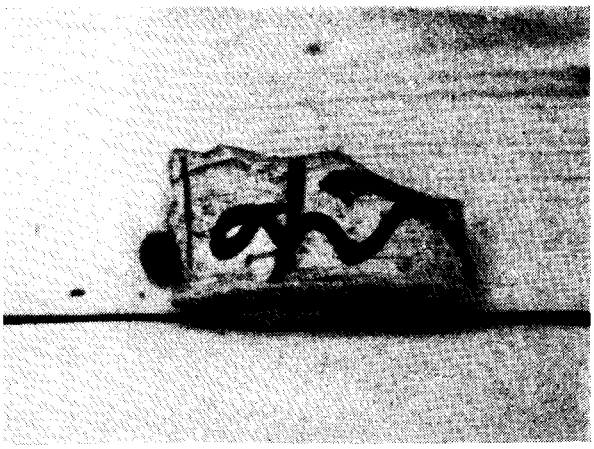

5

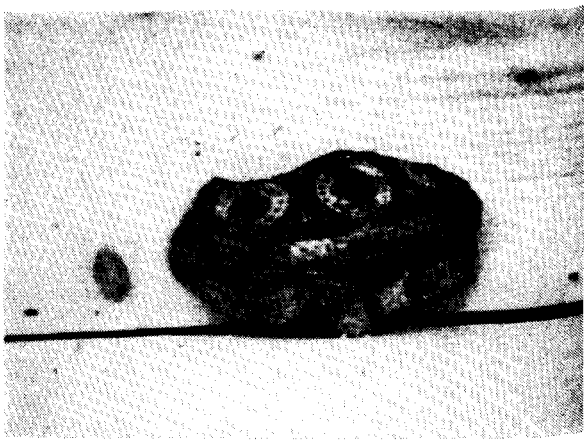

6

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRÁFICAS

BLAUDIN DE THÉ (Capitaine Bernard). — *Essai de Bibliographie du Sahara français et des régions avoisinantes*. Service d'Information de l'Organisation commune des Régions sahariennes, [Alger], 1959, in-4°, 277 pp.

Cet ouvrage comprend deux parties. La première est la réédition, après corrections, et suppression de quelque 800 documents cartographiques devenus périmés, de l'*Essai de Bibliographie* publié par les lieutenants Moulias et Thinières dans la 3e partie des *Territoires du Sud de l'Algérie*, Alger, 1930. Elle se termine par une table alphabétique des noms d'auteurs.

La deuxième partie est la réédition corrigée, refondue et augmentée des bibliographies suivantes :

1. Commandant LENEVEU : *Essai de Bibliographie, in* « Exposé de la Situation générale des Territoires du Sud de l'Algérie de 1930 à 1946 ».
2. Capitaine BLAUDIN DE THÉ : *Essai de Bibliographie, in* « Les Territoires du Sud de l'Algérie, C.R. de l'œuvre accomplie de 1947 à 1952 ».
3. LE MÊME : *Contribution à la Bibliographie du Sahara* (1953-1957) (1).

Cette seconde partie comprend elle-même trois divisions : Sciences naturelles, Sciences humaines et Varia. Elle se prolonge par un index alphabétique des noms d'auteurs (16 pages), l'adresse des périodiques cités (langue française) et enfin 6 pages de références relatives aux Mémoires inédits du Centre de Hautes-Etudes d'Administration musulmane de l'Université de Paris.

(1) C. R. donné dans « Hespéris ».

C'est dire que le cap., aujourd'hui commandant B. de T. n'a rien négligé pour que son travail, si méritoire en lui-même, soit pour tous les chercheurs un instrument de travail désormais indispensable. Souhaitons que cette Bibliographie soit continuée et que, bientôt, une deuxième édition, imprimée cette fois-ci, récompense le zèle et la science de l'auteur.

Gaston DEVERDUN.

Jean DESPOIS. — *Le Djebel Amour (Algérie)*, Paris, P.U.F., 1957, in-8°, 130 pp., 9 fig., 3 cartes, 18 planches photos h.t. (« Publications de la Faculté des lettres d'Alger »).

La série d'études régionales, si pleines de substance, que M. J. Despois a consacrées à diverses parties de l'Afrique du Nord, s'enrichit d'une nouvelle unité avec le *Djebel Amour*. Dans ce massif de l'Atlas saharien occidental certains des traits du cadre naturel rappellent le Moyen-Atlas, d'autres les steppes du Maroc oriental. A partir d'une structure relativement simple — toute en ondulations plutôt lâches, que mettent en valeur des armatures résistantes du Jurassique ou du Crétacé — l'érosion a sculpté des alignements de hauteurs culminant aux environs de 1 700 m, tandis qu'un piedmont présaharien encore élevé (700 à 1 000 m) étale des glacis caillouteux. Les quelques stations météorologiques du pays, trop périphériques et peu nombreuses, ne suffisent pas à donner une idée précise des conditions climatiques. Retenons surtout que l'ensemble étudié s'étend depuis des montagnes aux hivers rudes et enneigés, partiellement occupées par la forêt claire de genévriers, jusqu'aux hamadas dénudés en passant par des steppes à alfa.

Ainsi tout semble appeler des genres de vie pastoraux. Une telle nature répondait dans une large mesure aux traditions ancestrales des Amour (Ouled Mimoun et tribus apparentées), Arabes hilaliens qui, à partir du XIe siècle, s'installent dans le pays, imposant leur suzeraineté aux Zénètes Sindjas et amalgamant une collection de groupes hétérogènes. Si des ruines de ksour manifestent que des formes de vie sédentaire plus généralisées qu'aujourd'hui ont décliné progressivement entre le VIIIe et le XIVe siècle, néanmoins il semble incontestable que de tout temps la spéculation sur le bétail a constitué la ressource essentielle. Les quelque 30 000 habitants de la région entretiennent 200 000 ovins et caprins, catégories de cheptel qui l'emportent de loin sur les autres et donnent lieu à des mouvements de transhumance. Avec 82 % de la population, les pasteurs nomades représenteraient une proportion nettement plus grande que dans

le Moyen-Atlas et surtout la Haute-Moulouya. A vrai dire ce sont de petits nomades à demi-fixés que les Ouled Mimoun, les Ouled Ali ben Ameur, les Ouled Yagoub el Ghaba et les Ouled Sidi Hamza. Par contre les Ouled Yagoub Zerara, vrais sahariens, se déplacent annuellement sur plus d'une centaine de kilomètres, estivant seulement dans le Djebel Amour.

Les demeures fixes se sont multipliées dans le paysage, à côté des tentes, depuis une cinquantaine d'années. Elles jalonnent les meilleures parties du terroir cultivable, où l'on fait venir l'orge et le blé. L'apport en eau des averses, fort aléatoire, peut être complété dans certains cas par des épandages de crues. On calcule que les emblavures ont doublé depuis 1920, ce qui représente une augmentation sans doute sensiblement plus forte que sur les plateaux de l'Est marocain, mais bien inférieure à celle qui est enregistrée dans le sud du Moyen-Atlas durant la même période. Quelques agglomérations villageoises, aux maisons tassées les unes contre les autres, offrent diverses variantes du type ksourien. Les jardins irrigués qui les entourent comportent, à des altitudes excluant l'olivier, une gamme d'arbres fruitiers qui étonnent si l'on songe aux régions comparables du Maroc. Aux ressources de la culture les habitants des ksour ajoutent les bénéfices que leur valent la garde des récoltes des nomades. L'auteur accorde une attention particulière à Taouyala, marché actif au centre d'une belle oasis, et surtout à Aflou, capitale administrative locale.

L'ouvrage de M. J. Despois intéressera nos lecteurs, non seulement parce qu'ils y retrouveront ces qualités de précision scientifique et de clarté dans l'exposé auxquelles l'auteur les avait déjà habitués, mais aussi parce que dans le cas présent le champ des investigations s'est rapproché du Maroc. Les points de ressemblance avec certaines régions de ce pays sont suffisamment nombreux pour que l'on apprécie la variété nuancée de la vie humaine, à partir des mêmes thèmes, dans le domaine de transition entre le désert et les bordures humides de l'Afrique du Nord. Souhaitons que de nombreuses études de cette valeur comblent à l'avenir les lacunes actuelles de nos connaissances.

René RAYNAL.

Guillermo GUASTAVINO GALLENT. — *La acción española en los Archivos y Bibliotecas de la Zona Norte de Marruecos*, Madrid, 1958, 70 págs, 22 grabs.

Nada más grato para mí, antigua Jefe de la Hemeroteca de Tetuán — uno de los servicios de Archivos y Bibliotecas cuya dirección máxima

corría a cargo de D. Guillermo Guastavino Gallent — que hacer un comentario de su libro, compendio breve de una eficaz labor bibliotecaria de 18 años.

Consta el libro de XI apartados y un prólogo en el que el autor justifica la necesidad de un balance de la labor realizada en Marruecos, desde el punto de vista bibliotecario, puesto que unos organismos nacidos bajo signo español sufrirán variaciones al ser acoplados al ritmo de los restantes del imperio marroquí. Lógico es, pues, que se diga cómo nacieron y cómo se hallaban en el momento de su traspaso al Marruecos independiente.

Los XI apartados son los siguientes : I. Antecedentes ; II. Biblioteca General : *a*) Central, *b*) Popular ; III. Hemeroteca ; IV. Archivo General ; V. Archivo Histórico ; VI. Archivo Fotográfico ; VII. Oficina de Distribución e Intercambio de Publicaciones (O.D.I.P.) ; VIII. Archivos y Bibliotecas de la Zona ; IX. La Dirección de Archivos y Bibliotecas ; X. La acción oficial ; XI. Conclusión.

Fue nombrado el Sr. Guastavino el 11 de Junio de 1939 « para organizar la Biblioteca del Centro de Estudios Marroquíes » de Tetuán. En Julio de 1957 se traspasó al Gobierno marroquí un Servicio de Archivos y Bibliotecas que constaba de seis establecimientos. Se había fundado la Biblioteca de Tánger (1941), que después se independizó (1945) y se habían organizado las Bibliotecas Municipales de Larache, Alcazarquivir y Villa Sanjurjo y creado la de Chauen.

Nació la « Biblioteca General », con esta denominación, el mismo año 1939 con 4 500 volúmenes, de los cuales más de 1 000 eran en lengua árabe. En 1957 en su rama árabe había unos 6 200 volúmenes, folletos incluídos (sección « Impresos ») y casi un millar de manuscritos (sec. « Manuscritos ») ; en su rama europea disponía de unos 18 500 volúmenes (sec. « Libros »), unos 3 500 folletos (sec. « Folletos »), unos 500 libros raros (s. XVI, XVII, XVIII, sec. « Raros »), unos 4 000 volúmenes de publicaciones periódicas (sec. « Revistas »), a más de mapas y grabados (sec. « Mapas y grabados »), algunos de los primeros de los siglos XVI, XVII y XVIII. Por último comprendía la Biblioteca una sec. de « Numismática » con 1 273 monedas árabes.

Casi al mismo tiempo que nacía la Biblioteca General se creó la Biblioteca Popular, inaugurada el 8 de Enero de 1940, con lo que la primera tuvo un doble aspecto, el Central, o Biblioteca especializada y el Popular, abierta a la gran masa de lectores. Tuvo sus locales propios y « su magnífico emplazamiento, el carácter y número de sus fondos y el funcionamiento de su eficaz servicio de préstamos, dieron un magnífico resultado ».

Pero por razones extrabibliotecarias acabó fundiéndose con la Central en 1945, aunque continuaba separada la sección « Infantil ». Tanto la Central como la Popular disponían de sus correspondientes catálogos de autores, topográficos y de materias. Había un registro de libros único.

La « Hemeroteca », cuyo embrión formaba parte del Negociado de Prensa de la Alta Comisaría en 1920, fué incorporada en Abril de 1946 al Servicio de Archivos y Bibliotecas, organizándose entonces técnicamente. Como la Biblioteca, tenía dos secciones, árabe y europea. Disponía de un catálogo de revistas y periódicos cada sección. La europea, además, llevaba la catalogación por materias, autores y títulos, de los artículos sobre tema marroquí que se hallasen en las revistas y periódicos. En 1957 sus fondos europeos ascendían a 2 707 volúmenes encuadernados y unos 1 274 paquetes de revistas y periódicos, siendo el más antiguo de éstos del año 1822.

Fue creado el « Archivo General » en 1945 y si bien dependía administrativamente de la Delegación General de la Alta Comisaría, técnicamente se hallaba incorporado al Servicio de Archivos y Bibliotecas. Comprendía los documentos del antiguo Archivo Central Jalifiano, y los remitidos por las distintas delegaciones. En 1957 se encontraban encarpetados de nuevo y organizados unos 4 000 legajos con cerca de 160 000 expedientes, quedando todavía por hacer unos 7 000 legajos.

El « Archivo Histórico » se formó a base de una importante colección privada de documentos de la familia Torres adquirida en 1943. Nunca tuvo local propio y se hallaba instalado en el Archivo General en espera de una ampliación de locales que no se llegó a realizar. Comprendían los documentos citados unos 25 000, en su mayoría árabes. Se habían ordenado 35 carpetas, de las cuales 20 contienen cartas de los sultanes Muley Hasan, Muley Abdelaziz y Muley Hafiz. En 1957 se habían redactado unas 10 000 fichas.

De una colección de fotografías del referido Servicio de Prensa, y que en 1948 pasó al de Archivos y Bibliotecas, nació el « Archivo Fotográfico », inaugurado oficialmente en 1949. En 1957 constaba de unas 38 000 fotografías referentes a Marruecos, Africa del Norte e incluso el mundo árabe en general. La más antigua es de 1927. Disponía este servicio de películas documentales, diapositivas, aparato de cine mudo de 35 mm, de cine sonoro de 16 mm, etc. y entre otras cosas una cámara fotográfica « Retina IIc », además de un pequeño equipo de reproducción.

Hasta la creación de la « Oficina de Distribución e Intercambio de Publicaciones » asumía la Biblioteca General el papel de distribuir e intercambiar con otras entidades españolas y extranjeras las obras de su depó-

sito de Duplicados. Así mismo los distintos Institutos (General Franco y Muley Hasan) que tenían sus publicaciones propias, y que dependían de la Delegación de Cultura, distribuían por sí mismos sus libros. Para realizar una unidad de criterio en esa distribución e intercambio se creó la « O.D.I.P. » (único establecimiento marroquí de esta clase) el 29 de Julio de 1953. Sus fondos los constituían las obras publicadas por los Institutos citados, el Centro de Estudios Marroquíes, Dirección de Archivos y Bibliotecas, Inspección de Excavaciones, así como « Tamuda » y « Ketama », revistas de la Delegación de Cultura intimamente ligadas al Servicio de Archivos y Bibliotecas, formando un total de unos 50 000 volúmenes.

Presenta el Sr. Guastavino en su libro estadísticas de lectores, historia de los locales, funcionamiento de los servicios, actividades llevadas a cabo, como la « Fiesta del Libro Hispano-Marroquí », la « Hora del Cuento », las emisiones de Radio, los actos y reuniones literarias, las publicaciones, los cursillos de especialización y los proyectos pendientes, todo ilustrado con planos y 22 fotografías. Historial como éste basta para justificar con creces la vida de un bibliotecario, esa vida monótona y callada vertida hacia los demás.

Dora BACAICOA ARNAIZ,
del Cuerpo Facultativo
de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos.

J.F.P. HOPKINS. — *Medieval Muslim Government in Barbary until the sixth century of the Hijra,* London, Luzac and Company, Ltd, 1958, XXIV + 169 págs.

El Prof. Hopkins de la School of Oriental and African Studies en la Universidad de Londres ha llevado a cabo un interesante trabajo no acometido hasta ahora en el campo de las actividades puramente administrativas de los distintos gobiernos que se sucedieron en Berbería desde la conquista musulmana hasta los días de la hegemonía almohade. La escasez de fuentes sobre esta materia tan concreta es notoria, pero el Prof. Hopkins con un concienzudo y metódico análisis ha examinado y utilizado todos los elementos aprovechables para este fin, como lo prueba la exposición y juicio crítico de todas las obras que ha podido consultar. Las fuentes dedicadas expresamente a las instituciones y a la administración pública en el Oriente musulmán hacen realzar la pobreza de las que en el Oeste, escritas con otros fines, abordan incidentalmente el tema. El

Prof. Hopkins con paciencia benedictina ha cribado y contrastado todos los datos históricos, biográficos y jurídicos en lengua árabe a la par que los modernos estudios y artículos de los investigadores europeos. Su obra examina en una bien meditada introducción y diez capítulos los siguientes temas : las fuentes y la bibliografía : los funcionarios y sus categorías : los ingresos legales e ilegales del tesoro público : su cobro y su empleo : el estatuto de las minorías religiosas : las fuerzas armadas y su organización en los distintos Estados de la Berbería : la jerarquía almohade y las jurisdicciones judiciales.

Ambrosio HUICI MIRANDA.

M. TARRADELL. — « *Lixus* ». *Historia de la Ciudad. Guía de las ruinas y de la Sección de Lixus del Museo Arqueológico de Tetuan,* Instituto Muley el-Hasan, Tetuán, 1959, 78 págs. con un plano y 40 láminas fuera de texto.

Señalemos en estas páginas la aparición de la Guía de Lixus con la que el Instituto Muley el-Hasan ha querido poner a disposición del gran público, las primicias de los resultados obtenidos en las excavaciones del gran emporio atlántico que fué Lixus, la más importante de todas las ciudades del antiguo occidente africano.

Desde 1948, multiples campañas sistemáticas de excavaciones realizadas bajo la experta dirección del Profesor Miguel Tarradell, han permitido por primera vez ofrecer un panorama armónico del desarrollo de la historia de la bella ciudad africana, cuyas citas en las fuentes clásicas, con ser numerosas, ofrecen una parquedad desesperante.

La publicación periódica de trabajos científicos durante los pasados años, ha informado a los estudiosos sobre el desarrollo de las excavaciones, lo que hace desear la pronta publicación de la gran monografía que la ciudad de Lixus merece. Sin embargo, el gran público, desconocedor del detalle, solo podía comprobar, con asombro, cómo de año en año se enriquecía el Museo de Tetuán con ricos materiales de Lixus hasta constituir practicamente la sección más importante. El Instituto Muley El-Hasan, con la edición de la presente Guía ha querido subsanar esa falta de información del gran público y aún del estudioso no iniciado en las antigüedades concretas de Lixus.

Solo el excavador de Lixus podía sintetizar de modo magistral, en breves páginas la fecunda labor realizada durante todos esos años y ofre-

cer una guía completísima, con rigor científico y amenidad de lectura, a la vez sólida y ágil, en la que las diversas partes del texto se complementan entre sí.

En breve introducción obligada, el lector se familiariza con la topografía de Lixus, vertiendo desde la gran meseta de El-Heri, por su ladera meridional, y sus posibilidades económicas a base de una industria esencialmente marinera. Tras una sucinta reseña de las fuentes históricas antiguas y de las diversas campañas de excavaciones, Tarradell traza un esquema fidelísimo del proceso histórico lixita, que divide en cuatro períodos : epoca fenicio-púnica, desde su incierta fundación en el transcurso del siglo VI hasta el año 143 a.J.C. ; una segunda etapa rica y floreciente, rodeada la ciudad de espléndida fachada amurallada, corresponde a la época brillante de la monarquia mauritana, hasta la creación hacia el año 42 a.J.C. de la provincia romana de Mauritania Tingitana. Lixus, económicamente autónoma, goza de máxima prosperidad, sostenida por el volumen de sus exportaciones a Roma y a todo el Mediterraneo. El tercer período abarca los buenos siglos romano-imperiales, durante los cuales Lixus mantiene su riqueza, pero pierde el estímulo, se estanca y es sobrepasada en importancia por otras varias ciudades africanas que disfrutaron de una mayor protección imperial. Como todas ellas, la ciudad sufrió una gran destrucción en el transcurso del siglo III, pero a diferencia de otras ciudades, no se abandona, sino que en ella continúa la vida pujante, por lo menos hasta después del siglo V, lo que constituye el cuarto periodo de su historia.

Después de la destrucción del siglo III, la ciudad se renueva. Nuevas murallas tienden a defenderla de un peligro desconocido que la amenaza por tierra, pero sus relaciones marítimas le aseguran aún una etapa de vida rica durante todo el siglo IV. Se cristianiza como parece indicarnos su basílica, tempranamente. Pero una ciudad cuya verdadera riqueza consistía en las exportaciones de salazones, estaba condenada a morir definitivamente cuando cambiaron las condiciones generales del ámbito mediterráneo después de la gran invasión de los pueblos bárbaros, por la degradación de la estructura ciudadana que fué el resultado más notable de ella y por las bases económicas que habrán de caracterizar las recién nacidas monarquías occidentales. La desaparición del comercio regular en el Mediterráneo en el siglo V y el desplazamiento del centro de gravedad del Mediterráneo hacia Bizancio luego, arruinaron definitivamente a la ciudad, cuyo proceso lento de desplobación y ruralización puede seguirse hasta después de su islamización, adquiriendo importancia luego el núcleo de población situado en el actual Larache, destinado a ser la humilde continuadora de la gran ciudad.

En una segunda parte, se estudian las instalaciones de materiales de Lixus en el Museo de Tetuán, con breves análisis y descripciones de las principales piezas : escarabeo púnico de fabricación cartaginesa con el nombre del famoso Tutmés III ; la esfinge marmórea que adornó el trono de una divinidad cartaginesa ; el maravilloso relieve broncíneo de Baal Hadad ; los grupos escultóricos de Heracles y Anteo y de Teseo y el Minotauro ; de Leda, etc. También se describe la rica colección de mosaicos que por sí solos justificarían las excavaciones, los de Venus y Adonis, de Marte y Rhea, Las Tres Gracias, el de Helios, de Paphus, el del Cortejo Baquico, etc. Nada mejor que estas sabrosas descripciones de las piezas capitales de Lixus como corolario de la estructura histórica que se ofrece en la primera parte, pues nos muestra en realidad el alto grado de helenización y romanización que Lixus alcanzara principalmente en el segundo y tercer periodos mencionados, lo que causa verdadero asombro si se tiene en cuenta su situación en el extremo occidente de la oikumene.

Cuarenta magníficas láminas avaloran esta publicación que todo visitante del Museo de Tetuán agradecerá al Instituto Muley el Hasan y le moverá a la visita de las ruinas de Lixus como complemento necesario.

J. MALUQUER DE MOTES.

Miscelánea de estudios árabes y hebraicos, vol. VII, fasc. 1, Granada, 1958.

Este fascículo comprende una serie de trabajos relativos al Islam y al arabismo. El primero de ellos está titulado « *Otras cartas del Sultán de Marruecos Aḥmad al-Manṣūr a Felipe II* » y de él es autor el P. Darío Cabanelas, quien recoge el texto de dos cartas conservadas en el Archivo General de Simancas. De una de ellas existen dos versiones casi iguales, ambas en castellano, mientras que de la otra disponemos del original árabe y de una versión castellana. En la citada en primer lugar el Sultán Aḥmad al-Manṣūr da cuenta a Felipe II de la muerte del agente del Rey llamado Luís Fernández, del cual hace un elogio, y pide que se le nombre un sucesor. En la segunda el Sultán marroquí responde a una petición formulada por Felipe II relativa a que la casa del embajador don Francisco da Costa, recién fallecido, se conserve cuidadosamente y su cuerpo sea llevado a la Península, a lo que accede el Sultán. Luego dice Aḥmad al-Manṣūr que al agente español Diego Marín puede considerarlo ya en la Península. Este agente estaba encarcelado y Felipe II se había interesado por él. El P. Cabanelas analiza en su estudio la personalidad de

este agente Diego Marín y la causa de que hubiera sido encarcelado. La carta del Sultán de Marruecos hace referencia también a Baltasar Polo, agente que sustituía a Diego Marín, y del cual nos da el P. Cabanelas los datos que permiten identificarlo. Por último advierte el Sultán anomalías en la letra, el sello y el modo de cerrar la carta última de Felipe II y, temiendo algún fraude, solicita del monarca español su conformidad a dichas anomalías en una carta similar a las antiguas en todos sus detalles.

A continuación de este trabajo encontramos otro, original de Luís Seco de Lucena Paredes, titulado « *Cortesanos naṣríes del siglo* XV. *Las familias de Ibn ʿAbd al-Barr e Ibn Kumāša* ». En él recoge los datos históricos que se encuentran diseminados en las distintas fuentes de que disponemos, relacionados con los distintos individuos de estas dos familias, cuyo interés es considerable en el campo histórico y en el literario, puesto que ambas familias son mencionadas en el Romancero. La familia de Ibn ʿAbd al-Barr comienza su intervención en la política granadina con Abū Isḥāq Ibrahīm b. Faradj ibn ʿAbd al-Barr, aunque antes habían figurado entre los cortesanos de la dinastía, y termina su participación en el gobierno con Abū-l-Ḥadjdjādj Yūsuf b. Ibrahīm ibn ʿAbd al-Barr, extendiéndose la actuación política de esta familia a lo largo de un poco más de siglo y medio de historia granadina. La otra familia estudiada por el Sr. Seco de Lucena, la de los Kumāša, aparece en la política granadina a comienzos del siglo XIV y continúa hasta la caída de Granada en poder de los Reyes Católicos. El Sr. Seco de Lucena estudia también los datos que ha reunido de los distintos miembros de esta familia, desde el primero, Yūsuf b. Muḥammad ibn Kumāša, hasta Yūsuf b. Kumāša, gran visir de Boabdil. También alude el Sr. Seco de Lucena, de modo incidental, a la familia de al-Mūliḥ y nos da los datos que de ella se conocen.

Aparece después en este fascículo un extenso estudio de Carmen Villanueva sobre « *La farmacia árabe y su ambiente histórico* », en el cual va señalando las circunstancias históricas que han concurrido en el mundo árabe y la evolución que estas circunstancias han permitido en los estudios de farmacia, intimamente ligados a los de medicina, desde los tiempos preislámicos, en que presentan una extrema simplicidad, hasta los modernos repertorios que están en uso hoy día. La amplitud del estudio no nos permite dar una idea cabal de su contenido, pero es de subrayar que se concede la debida importancia a la escuela de traductores de Djundīsābūr, a Ḥunayn b. Isḥāq, a al-Rāzī, a al-Bīrūnī, a Avicena, a Avenzoar, a al-Gāfiqī y a Ibn al-Bayṭār, entre otros.

Sigue a éste un estudio « *Sobre la economía en el reino naṣrī granadino* », original de Isabel Alvarez de Cienfuegos Campos, en el cual se

examinan las fuentes de riqueza del reino granadino, con la explotación apropiada de todos los terrenos que lo permitían, para la agricultura y la ganadería y la conversión de sus principales poblaciones en centros industriales y mercantiles de gran vitalidad, destacando la industria de los tejidos de seda. Después se alude a los crecidos impuestos que eran exigidos para abonar las parias debidas a los reyes de Castilla, lo cual hacía que el reino de Granada viviera en un crisis económica perpetua y obligara a buscar soluciones extremas, como la devaluación de la moneda. La situación de la Hacienda granadina era también precaria, de modo que apenas bastaba para cubrir sus atenciones, y en caso de una disminución de las rentas por una mala cosecha o por una incursión cristiana, los reyes de Granada habían de enfrentarse con un grave problema de difícil solución, viéndose obligados a importar los productos alimenticios indispensables, bien fuera de Castilla o bien de Marruecos, con el consiguiente aumento en los precios, lo que redundaba en perjuicio de la industria granadina, de cuyos productos se podía prescindir con facilidad al elevarse su coste. Del mismo modo, al romperse las treguas con Castilla se paraliza el comercio y, como consecuencia, también la industria, con el consiguiente descontento de la población industrial. Al restablecerse la paz había que satisfacer las parias a Castilla y su importe había que cargarlo a las propiedades inmuebles, lo que hacía surgir un partido belicista, mientras que los artesanos y mercaderes eran partidarios de la paz, que les resultaba más beneficiosa. Los reyes naṣrīes procuran mantener el equilibrio entre los dos bandos, pero no consiguen más que sufrir una serie de luchas civiles, alternadas con períodos de paz y de guerra con Castilla,que traen consigo la agudización del estado de crisis. Los Reyes Católicos concedieron treguas sin exigir parias, dando oportunidad de sanear la economía, pero el intento no tuvo éxito, Abū-l-Ḥasan ʿAlī se hizo impopular al aumentar los impuestos y los Reyes Católicos toman una serie de medidas de carácter económico, que precipitan los acontecimientos. Como apéndice a este trabajo figura el texto de una « Cédula de los Reyes Católicos para la cobranza del servicio de moros de la ciudad de Granada », expedida en Tortosa el 6 de Febrero de 1496, que se conserva en el Archivo General de Simancas.

Muy interesante desde el punto de vista bibliográfico es la colaboración de Encarnación Seco de Lucena Vázquez, titulada « *Arabismo granadino. El Centro de Estudios Históricos de Granada y su Reino y su Revista* (*1911-1925*) ». Las primeras páginas nos informan de la causa ocasional que motivó la fundación de la denominada entonces « Asociación de Estudios Históricos », con el apoyo de don Segismundo Moret, a la sazón Jefe del Gobierno ; de la elección de la primera Junta Directiva de la Asociación ; de las actividades desarrolladas por la misma y de

la sesión inaugural, en la que don Mariano Gaspar Remiro explicó los fines de la Asociación, que pasó a denominarse « Centro de Estudios Históricos de Granada y su Reino ». La labor desarrollada por el Centro, los colaboradores con que contó y la aparición de la Revista del Centro de Estudios Históricos de Granada y su Reino son expuestos de modo clarísimo para fijar nuestra atención en la Revista, dificultades con que hubo de tropezar su publicación, así como la forma en que fueron salvadas, hasta llegar al traslado de don Mariano Gaspar Remiro a Madrid, seguida poco después de la extinción del Centro y desaparición de la Revista. Por último se nos muestran los descuidos en que se incurrió al editar la Revista, y todo ello sirve de preámbulo a la labor de darnos un índice completo de la Revista del Centro de Estudios Históricos de Granada y su Reino. Este índice está dividido en varias partes. En la primera se sigue el orden cronológico ; en la segunda se nos da el material ordenado por autores ; la tercera comprende la clasificación por materias ; la cuarta constituye un índice de referencias a materias ; la quinta es un índice de notas bibliográficas y la sexta y última nos da el índice de láminas. La Srta. Encarnación Seco de Lucena Vázquez ha prestado un buen servicio a los investigadores que se interesan por la historia de Granada, poniendo a su alcance un valioso instrumento de trabajo, que es de agradecer, y más si se tiene en cuenta la aridez intrínseca de la tarea que ha tomado a su cargo.

Después de estos artículos figuran en el fascículo de la « *Miscelánea* » que reseñamos las siguientes varia :

Una de Luís Seco de Lucena Paredes en que se ocupa de « *El juez de frontera y los fieles de rastro* », agregando algunos datos nuevos al estudio de Juan de Mata Carriazo sobre « El alcalde entre moros y cristianos ». Estos datos nuevos se refieren a que Miguel Lafuente ya se dió cuenta de la existencia del juez de frontera, alcalde entre moros y cristianos, pero no pudo determinar su personalidad ni el carácter de sus funciones. Otras noticias referentes al juez de frontera y sobre todo a los fieles de rastro se encuentran en la tregua de 1424, en la que se nos explica la forma en que debían actuar unos y otros. Por último, el Sr. Seco de Lucena agrega al estudio del Sr. Carriazo la denominación que se daba en Granada al alcalde entre moros y cristianos, que era la de *al-qāḍī bayna-l-mulūk*.

La segunda de estas varia se titula « *Quinto centenario de Juan de Segovia (1458-1958)* » y es original del P. Darío Cabanelas. En ella resume el P. Cabanelas las facetas más destacadas de la personalidad de Juan de Segovia : la primera constituída por su labor docente en la Universidad de Salamanca ; la segunda representada por su participación en el concilio de Basilea, en el que tuvo intervenciones muy brillantes ; la tercera consistente en su retiro para dedicarse a estudiar el Islam, pro-

pugnando el establecimiento de tres elementos : un clima de paz, un continuo intercambio, sobre todo cultural, y conferencias mutuas para discutir los dogmas de ambas religiones. Para ello consideraba esencial el conocimiento del Corán, del cual preparó una edición trilingüe, en árabe, latín y español. Y además consultó su método con Nicolás de Cusa, con Juan Germain y con el que luego había de ser el papa Pío II.

La tercera varia, también de Luís Seco de Lucena Paredes, trata de « *La Torre de las Infantas en la Alhambra. Sobre sus inscripciones y la fecha de su construcción* ». En ella, tras una breve descripción de la Torre y de su función, nos indica la fecha en que se supone que ha sido construída, basándose para ello los autores que la estudian en una interpretación incorrecta de las inscripciones de elogio al sultán que ordenó la ejecución de las obras. El Sr. Seco de Lucena corrige este error y demuestra que la Torre fué construída al menos unos cincuenta años antes de lo que se creía, es decir, durante el reinado de Muḥammad VII (1392-1408), si bien es posible que la Torre fuera construída antes y este monarca hubiera dado la orden de labrar la ornamentación que ostenta.

Completan el fascículo las habituales reseñas bibliográficas, la noticia de haber sido concedido el premio Luís Vives 1957 del C.S.I.C. a don Luís Seco de Lucena Paredes, por un estudio monográfico dedicado al sultán naṣrī granadino Muḥammad IX, y por último el correspondiente sumario.

Mariano ARRIBAS PALAU.

Raymond CHARLES. — *L'âme musulmane,* coll. Bibliothèque de Philosophie scientifique, Flammarion, Paris, 1958, 284 pp.

C'est un livre fort intéressant que M. R.C. destine avant tout au grand public ; mais il peut tout aussi bien servir de *manuel* à nos étudiants, et de *vade-mecum* à tous ceux que leurs fonctions obligent à connaître l'Islam

L'ouvrage paraît dans la collection de la Bibliothèque de Philosophie scientifique, cette même collection où ont paru jadis *Les Institutions musulmanes* du regretté Maurice Gaudefroy-Demombynes, et il est de la même veine que son aîné : comme lui, il procède d'une vaste érudition, d'une connaissance profonde et directe des milieux musulmans, d'une rigueur de synthèse digne de tout éloge, d'un choix heureux de formules qui mettent en relief l'idée, la clarifient, l'imposent à l'esprit du lecteur.

Car M. R.C. — connu surtout pour ses ouvrages de droit — n'est pas seulement un juriste, c'est aussi un philosophe, un ethnographe, un historien et un écrivain de talent.

*
* *

L'âme d'un peuple — c'est-à-dire les traits communs pouvant être retenus pour définir l'ensemble des dispositions intellectuelles, les habitudes d'esprit, les croyances fondamentales, la morale, la technique... est déjà difficile à préciser en raison même de la diversité des individus, des niveaux sociaux, des influences telluriques et des facteurs biologiques.

Mais que dire de « l'âme musulmane » alors que les adeptes de la religion du Prophète sont si différents par l'origine et si dispersés dans l'espace ? Ecoutons M. R.C. :

« A travers la diversité des pays et des mœurs, le degré de parité est resté particulièrement élevé lorsque la religion de tous avait la puissance de cet Islam qui engage non seulement l'adhésion intemporelle, mais, au premier chef, la sensibilité de l'homme, son intelligence et son mode de réagir à l'égard du monde, et, quand le véhicule des éléments culturels commun était, de surcroît, cette « langue liturgique » par excellence : l'arabe. S'il est, certes, légitime de parler, dans le cadre historique de l'Islam, d'une culture iranienne, égyptienne, andalouse, voire maghrébine, indonésienne, etc., la civilisation musulmane présente pourtant une structure psychologique et sociale qui détermine entre ses adeptes une parenté remarquable en dépit des obstacles biologiques ou telluriques. » (p. 8.)

*
* *

Dans ces conditions, le chapitre premier, intitulé : *Le musulman, homo religiosus* (p. 17-99), occupe dans l'ouvrage la place principale. Car deux facteurs dominent le comportement du musulman et provoquent chez lui « une religiosité totale » : l'Islam, d'abord, avec ses éléments affectifs, au premier rang desquels il faut placer « l'affectivité coranique » ; la magie, ensuite, « cette religion rudimentaire », cet « instinct qui pousse l'homme vers le sacré, c'est-à-dire vers un dépassement de soi-même obtenu par une communion avec des forces dangereuses ou contagieuses... » (p. 59)

Ainsi, religion et magie, étroitement liées, forment le creuset dans lequel se moule l'âme musulmane. L'alliance de ces deux facteurs est illustrée par l'œuvre même de Mahomet, qualifié ici d' « assimilateur et surtout magnétiseur exceptionnel » (p. 42).

Le Prophète n'a pas fait table rase des vieilles croyances magiques, il leur a superposé une puissance supérieure. Il y a coexistence des survivances préislamiques et des rites nouveaux (p. 43).

C'est précisément cette tolérance vis-à-vis des coutumes magiques locales, jointe à la simplicité du dogme, qui est à l'origine du succès de l'Islam et qui explique son expansion auprès des populations primitives.

M. R.C. expose le credo de l'Islam, les éléments du culte en fonction de leurs effets psychologiques sur le croyant et sur son comportement. « C'est au premier chef le rituel, ses obligations et abstentions, le rythme lancinant des cinq prières quotidiennes, qui entretiennent la flamme d'une religiosité empiétant sur le temporel à tel point qu'il n'est ni institutions, ni coutumes, ni règles de vie politique, familiale, ou individuelle, qui ne constitue un impératif sacré. » (p. 91.)

*
* *

Cette même emprise de la religion se retrouve dans *l'intellectualisme des musulmans*, objet et titre du second chapitre (p. 100-148). La philosophie traditionnelle s'est bornée à une « science du Kalâm », « au bref, à une théologie qui demeure largement imprégnée d'une scolastique analogue à celle qui caractérisait notre pensée médiévale. » (p. 102).

La science n'est pas considérée comme une recherche de vérités neuves, mais comme une connaissance et une méditation limitée à des précédents éprouvés et dont le modèle parfait a été fixé par le Prophète et ses Compagnons.

« Le détail concret, l'idée particulière, le raisonnement par analogie, seront les éléments primordiaux d'un mécanisme mental qui se révèlera rétif à l'enchaînement logique et à la généralisation. » (p. 95.)

Analysant la production intellectuelle des musulmans, M. R.C. constate qu'elle est en majeur partie constituée par la littérature d'érudition, axée sur la connaissance du Livre Sacré et de la Loi (p. 114-116). Cette littérature s'est exprimée exclusivement en arabe, car c'est l'usage d'une même langue qui a prouvé aux musulmans leur appartenance à la même foi.

La littérature moderne, influencée par le contact de la civilisation occidentale, reflète cette éternelle querelle des Anciens et des Modernes, de ceux qui restent obstinément attachés à la Tradition et de ceux qui préconisent une adaptation rapide au Progrès. Cet antagonisme se manifeste dans tous les domaines particulièrement dans l'enseignement.

*
* *

Le sentiment du lien communautaire qui unit le musulman à tous les autres coreligionnaires est longuement défini dans le chapitre III, intitulé « *L'Umma* » *ou Communauté musulmane*. « Cette conscience de participer à une collectivité à déterminisme non seulement religieux mais humain est un phénomène-clé du tempérament musulman. » (p. 150.) Ses incidences sont telles sur la vie phychologique, sociale et politique qu'elle annihile l'individualisme pour faire triompher partout l'esprit communautaire. Elle est à l'origine du comportement des croyants dans le groupe, dans la cité, dans l'Etat, dans le monde.

*
* *

Le chapitre IV, qui porte pour titre *Le musulman, « homo juridicus »*, est traité magistralement. M. R.C. domine son sujet ; il l'a mûri ; il nous fait part de cette réflexion en termes particulièrement heureux. « En Islam, le juridique baigne d'abord toutes les institutions humaines primordiales. » (p. 194). « ... Puis, parce que religion, morale et droit positif se confondent et dans les principes et dans la structure sociale, le musulman, en toutes ses manifestation collectives ou individuelles, peut être considéré comme *homo juridicus* aussi bien que comme *homo religiosus*. » (p. 194-195.)

*
* *

Dans le chapitre V intitulé *La vie des musulmans* (p. 219-274), M. R.C. analyse très finement les assises de la « famille agnatique », les sentiments de solidarité qui unissent les membres d'une même famille, la cohésion familiale et tribale étant fondée sur l'obédience aveugle à la Loi divine et aux coutumes ancestrales. Mais un des éléments essentiels de cette cohésion se trouve fortement ébranlé : « le privilège de masculinité » et son corollaire, l'état d'infériorité de la femme. Celle-ci commence à prendre conscience de l'injustice du sort qui lui est réservé.

Le comportement du musulman « *homo eroticus* », l'éthique islamique devant le problème de la sexualité qui autorise et favorise tous les plaisirs charnels, la faculté de rompre le mariage « sur le simple prononcé d'une formule répudiaire » sont les principaux facteurs de la désorganisation de la famille musulmane. L'institution de la *polygamie* continue à provoquer de graves remous dans l'opinion et son interprétation constitue un des sujets de controverse entre traditionalistes et modernistes. Enfin, le mariage précoce, l'adultère, la prostitution, la vénalité sont autant de fléaux sociaux qui préoccupent les gouvernements des pays musulmans.

*
* *

Mais il serait vain de tenter de résumer une matière aussi riche et un développement aussi dense. L'ouvrage évoque tous les problèmes — parfois d'actualité brûlante — intéressant l'Islam et les situe dans leur cadre historique, dogmatique et sociologique. Il nous montre et nous explique le comportement du musulman — si différent de celui du chrétien — devant les problèmes moraux et les institutions de la vie.

On peut n'être pas toujours d'accord avec M. R.C. sur l'interprétation des faits de détail. Mais son exposé, éclairé par une documentation sans défaillance, par une expérience mûrie par la pratique du droit et les contacts humains, semble devoir s'imposer comme un des classiques de l'islamologie.

Elie TAPIÉRO.

Ahmed DJEDOU. — *L'élevage du mouton dans la région de Bou-Saada,* dans *Annales de l'Institut d'études orientales,* tome XVI, année 1958.

Sur les Hauts-Plateaux du département d'Alger vit une population pastorale qui tire ses moyens de vivre de l'élevage du mouton. Le Maroc aussi a des populations de ce genre dont l'activité est une indéniable source de richesse pour le pays. De là l'intérêt que l'on prend à la lecture du copieux article de M. Djedou en constatant similitudes et dissemblances entre les deux élevages algérien et marocain. C'est la raison pour laquelle *Hespéris* se doit de signaler cette étude.

A un autre point de vue, l'article attire notre attention : M. Djedou a donné au cours de sa description un très grand nombre de termes, que nous dirons techniques, concernant l'élevage du mouton et la vie du berger. C'est un apport très précieux, car, il faut bien le constater, les vocabulaires techniques font cruellement défaut. Or, comment se faire une idée exacte des métiers et des professions, et de leur évolution historique, si le vocabulaire exact et précis fait défaut ? Et M. Djedou comble notre satisfaction en établissant un index des mots arabes dont il a parsemé son article.

Ainsi le linguiste, autant que l'agronome ou le sociologue, trouve là un intérêt réel, ce dont il se fait un devoir de remercier M. Djedou.

Louis BRUNOT.

Daniel FERRÉ. — *Lexique français-marocain,* Imprimerie de Fédala (Maroc), 1959, 313 p.

L'auteur donne dans ce lexique la traduction de quelques milliers de mots français d'un usage courant, comme il a donné précédemment dans un *lexique marocain-français* la traduction française d'un nombre égal de mots arabes. Ainsi, il poursuit inlassablement, car chaque édition de ses ouvrages s'enrichit de nouveaux termes, l'inventaire du vocabulaire marocain. Sans doute, la tâche est ambitieuse, car ainsi que le disait Littré, « les travaux de lexicologie ne sont jamais terminés ». Il faut se féliciter en tout cas que l'œuvre soit entamée dans des conditions rationnelles avec une probité scientifique qui en fait la valeur.

Ce propos laisse supposer qu'on s'attend à voir un jour un grand dictionnaire marocain, analogue au Beaussier des dialectes algériens. M. Ferré est bien le seul arabisant qui se soit engagé dans pareille entreprise et il faut lui en être d'autant plus reconnaissant que les circonstances ne sont guère favorables aux études de dialectologie. Il faut espérer qu'il persévèrera dans son dessein et que, malgré tout, nous aurons grâce à lui, un jour, un monument lexicologique marocain.

Sans doute, la tâche est-elle malaisée, car non seulement la matière est immense mais encore elle se transforme avec une rapidité déconcertante, même pour les Marocains : le brassage des populations, la révolution apportée depuis un demi-siècle dans les modes de vie et de pensée, l'introduction de plus en plus agressive de l'arabe classique, le bilinguisme généralisé, font que le vocabulaire s'enrichit d'un côté, s'appauvrit de l'autre. Mais le fond reste intact malgré tout et il suffira dans les futurs catalogues du lexique de marquer les archaïsmes et les néologismes.

« Défense et illustration de la langue marocaine » est une devise qu'on devra nécessairement reprendre et l'œuvre de M. Ferré sera un instrument des plus utiles de cette illustration à laquelle s'attèleront certainement de bons linguistes marocains épris de beau langage et curieux de savoir les rapports existant entre leur pensée et leur langue.

Louis BRUNOT.

Henri FLEISCH, s.j. — *Majhūra, mahmūsa, examen critique,* (Mélanges de l'Université Saint-Joseph, tome XXXV, fasc. 2), Beyrouth, 1958.

L'auteur explique ce que les grammairiens arabes, Sibawayhi, Ibn Jinni, et Raḍi ad-Din Astarābāḍi entre autres, ont voulu désigner par ces

termes dans leurs travaux de phonétique. La tâche est malaisée parce que ces grammairiens parlent souvent des phomènes de leur langue en employant des vocables qui, pour nous, se traduisent de différentes façons mais dont la signification semblait toute simple et même évidente pour les écrivains des siècles arabes passés. Pour des Occidentaux du XXe siècle, et peut-être aussi pour des Orientaux d'esprit scientifique, *majhūra* et *mahmūsa* sont obscures.

Il est nécessaire néanmoins de savoir comment les codificateurs de la langue les ont comprises, au cours de leur inventaire des phomènes, comment ils les ont décrites et classées.

Sans doute, ils n'avaient pas les instruments dont nous disposons aujourd'hui et ils devaient se contenter d'analyser ce qu'ils prononçaient et entendaient eux-mêmes, par une sorte d'introspection. Leurs travaux à ce sujet n'en sont pas moins dignes d'attention ; il s'agit pour nous de les éclairer par les notions plus précises et plus objectives de la science linguistique moderne.

Le R.P. Fleisch commence son étude par une analyse très poussée des textes arabes, puis il en fait un examen critique et arrive à cette conclusion.

majhūra : (consonne) éclatante : sonore
mahmūsa : (consonne étouffée) : sourde.

L'attention des grammairiens arabes a porté particulièrement sur l'intensité de l'effort que fait le « souffle » pour passer au-delà du barrage plus ou moins ferme que lui opposent les organes vocaux. Leur théorie pour n'être pas très explicite à notre entendement n'en est pas moins cohérente et logique. Mais elle ne se place pas sur le même plan que notre linguistique moderne. D'où, pour nous, une difficulté de compréhension que le R.P. Fleisch s'est appliqué à surmonter à notre intention.

Il faut lui être reconnaissant de cette nouvelle exploration dans la forêt dense de la grammaire arabe des grammairiens arabes. On a besoin d'un bon guide tel que lui pour ne pas s'y fourvoyer.

Louis BRUNOT.

E. PANETTA. — *Vocabolario e fraseologia di Bengasi* (dans *Annali Lateranensi*, vol. XXII), Citta del Vaticcano, 1958.

Grâce à E. Panetta les études de dialectologie africaine ne sont pas totalement abandonnées et on doit s'en féliciter d'autant plus que le bras-

sage des populations, l'influence des parlers étrangers, et l'ambition de faire revivre l'arabe ancien en l'accommodant aux besoins modernes, détériorent des langues qui n'ont malheureusement pas eu de glorieux Mistrals ni des académies de jeux floraux. Elles les mériteraient cependant par leur souplesse et par leur aptitude à exprimer la vie affective.

E. Panetta n'a pas l'ambition, c'est certain, de combler une telle lacune, et son but est plus modeste : l'étude purement et scientifiquement linguistique du diaecte de Bengasi. Ce n'est d'ailleurs qu'une suite à de nombreux travaux du même genre qui lui valent une réputation bien assise dans le monde de l'orientalisme.

La brochure de cinquante-deux pages très denses dont il est question ici comprend deux parties également intéressantes. C'est d'abord un inventaire phonologique dressé selon les meilleurs principes. On y trouve les caractères essentiels des phonèmes que l'Afrique du Nord (y compris la Tripolitaine) a choisis pour sa phonologie ; on notera beaucoup de ressemblances avec les dialectes citadins ou semi-citadins de la Berbérie.

C'est ensuite un vocabulaire italien-arabe qui ne donne que le début de la collection des termes commençant par A. L'originalité et l'intérêt de cet inventaire résident dans le soin que l'auteur a pris de placer chaque vocable dans une ou plusieurs phrases où il prend sa valeur ordinaire et les différentes valeurs qu'il peut encore posséder. C'est ce qui explique le mot « fraseologia » du titre de l'article. Ce procédé, qu'on ne saurait trop recommander, permet de distinguer toute une syntaxe de phrase. On pourrait dire en effet que la syntaxe n'est au fond qu'une question d'emploi des mots de liaison, une affaire de vocabulaire. Est-ce la raison pour laquelle, seul, Mgr Feghali a osé écrire une syntaxe d'un parler du Liban ? Quoiqu'il en soit E. Panetta nous donne l'aspect d'un dialecte bien vivant et bien adapté aux besoins linguistiques de ceux qui le parlent.

Cette œuvre n'est, on veut le croire, que le début d'un ouvrage bien plus important, car elle nous laisse sur notre faim. Il est du devoir d'E. Panetta de poursuivre, et le plus longtemps possible, une exploration, si bien commencée et qui deviendra l'axe des travaux de recherche concernant toute la Lybie au point de vue linguistique. Son parler de Bengasi, où les influences bédouines et les réactions citadines se manifestent, est justement intéressant par cet aspect de lutte, surtout à notre époque. Il faut précisément saisir toute occasion de noter ce qui part et ce qui vient si vite dans une langue, tout au moins de dresser des inventaires lexicologiques — et phraséologiques par conséquence — des témoins sûrs et nombreux. E. Panetta ne manquera pas de répondre à cet appel de la recherche scientifique, aidée, on en est assuré, par le monde savant de l'Italie.

Louis BRUNOT.

INFORMACIÓN CULTURAL

A R T E

a) *Conciertos y recitales*

En la ciudad de Rabat se celebró el día veinte de octubre y en la Facultad de Ciencias un concierto ofrecido por las « Jeunesses Musicales » con el signo del « bel canto », a cargo del cuarteto compuesto por la mezzo-soprano Geneviève Macaux, la soprano Eva Rehfuss, el barítono Jean Angot y el tenor Pierre Boncot. Desarrollaron un extenso programa, muy del agrado del público. Les acompañó al piano M. Briquet.

El día 22 de octubre, en la ciudad de Tanger la misma agrupación ofreció una nueva audición que constituyó asimismo un rotundo éxito. El acontecimiento artístico tuvo lugar en la Sala Bastianelli.

En el Centro Cultural Español de la capital del Reino se celebró el día once de diciembre un recital de música y canto de los siglos XVI, XVII y XVIII a cargo de Genoveva Galvez, clavecinista, y Maria Rosa Barbani, soprano, constituyendo una verdadera lección de música española.

Organizado por la sociedad « Amigos de la Música » tuvo lugar en la ciudad de Mequinez, el día once de diciembre un brillante recital de contrabajo y piano a cargo de Ernest y Lory Wallfisch. Wagner, Brahms, Schubert y Falla fueron magistralmente interpretados.

En Rabat, el día quince de diciembre y a beneficio de la interayuda nacional, el pianista Giorgy Sandor con la Orquesta del Conservatorio de dicha ciudad, bajo la dirección de Jacques Bugard, dieron un magnifico concierto, cosechando un clamoroso éxito.

Los mismos intérpretes y con idéntico fin, bajo el patrocinio del Sr. Gobernador de Tanger, dieron otro concierto en el Teatro El Mabruk de la bella ciudad tangerina, siendo muy aplaudidos.

b) *Exposiciones.*

En las « Bellas Imágenes » se ha celebrado la apertura de una exposición de pintura y escultura del pintor catalán Nicolás Ortiz Serra, llena de pureza, movimiento y perfecto equilibrio. Las pinturas en número de

treinta y cinco son casi todas del mismo estilo y están selladas de una indudable distinción.

En esta exposición que tuyo lugar el día 20 de octubre en la ciudad rabatí, se dió la particular originalidad de estar amenizada con un recital de guitarra a cargo del virtuoso artista Manuel Diaz Cano, que interpretó escogidas composiciones de Granados, Tárrega, Albéniz y una danza árabe original del artista.

En la ciudad de Kenitra, « Galeria Miraval », los pintores africanos MM. Rigort Ossiala y Maurice Androuana, exponen unas interesantes pinturas que tratan de la vida africana, el día treinta y uno de octubre.

Con asistencia del Ministro de Educación Nacional, Sid Abdelkrim Benyelum y numerosas personalidades del mundo diplomático y cultural, ha sido abierta una exposición de obras de Rembrandt el día once de noviembre en la ciudad de Rabat. Pinturas y grabados exquisitos montados con delicado gusto fueron ofrecido por el Hogar Cultural.

Tambien en la capital del Reino y el día veintiseis de noviembre se inauguró, en la Sala de Archivos de la Biblioteca General y bajo la dirección de M. Hagop Baltajan, una exposición de monedas que puso de manifiesto las indudables dotes de numismatista del expositor.

El día veintiocho de noviembre en la Galeria del Casino Municipal de Tanger, se llevó a cabo la apertura de la exposición « Blaquiere ». Se compone de paisajes de Tanger y de España de gran solidez e impresionante belleza.

En la Galeria « Venise Cadre » de Rabat, la simpática pintora Marina Morro expone por primera vez el día 19 de diciembre, una nutrida colección de encantadoras pinturas.

c) *Teatro.*

En Tanger, el día treinta y uno de octubre y en el Teatro Mauritania, los « Amigos del Teatro de Francia » presentaron con indudable éxito la comedia « El Barbero de Sevilla ». La puesta en escena estuvo a cargo de la Compañia Julien Raybaud.

En la misma ciudad el día tres de noviembre, en el Instituto Español, el actor Manuel Collado obtiene un clamoroso éxito con la presentación de « El bululú de ayer y de hoy ».

En el auditorio cultural del Consulado General de España en Tetuán, el mismo genial artista cosechó un nuevo éxito con la presentación en la

ciudad tetuaní de su espectáculo, tan original como de dificil realización, el día cuatro de noviembre.

La sociedad tangerina « Amigos del Teatro de Francia » presentaron el día 9 de diciembre « Euridice », pieza en 4 actos, de Jean Anouilh, puesta en escena por Albert Botbol. Entre otras personalidades asistieron el Ministro de Francia y Sra. Pierre Bouffanais.

Al día siguiente, en Rabat, se ofreció el mismo programa con notable éxito de crítica y público.

CONFERENCIAS

En la ciudad de Rabat el día 19 de octubre dió comienzo, bajo la presidencia del Ministro de Educación Nacional y en el anfiteatro de la Facultad de Letras una serie de conferencias y coloquios científicos de la Sección permanente de Geomorfología periglaciar de la « Union Geográfica Internacional », de la que forma parte Marruecos. Intervinieron en estas reuniones científicas profesores de las Universidades de Alemania, Austria, Bélgica, Canadá, España, Marruecos, Francia, Paises Bajos, Polonia, Checoslovaquia y Rusia, especialistas en relieve, paises montañosos y paises fríos. Culminaron con un viaje de estudios al Alto y Medio Atlas y el Rif estudiando el suelo, no solo desde el punto de vista teórico, sino que también aportaron datos interesantes para la mejor defensa del suelo y desarrollo forestal.

El dia veintiuno de octubre, también en la capital del reino, S.M. el Rey presidió en el Palacio Real la primera reunión del Consejo Superior de Educación Nacional. Con este motivo el Ministro del Ramo dirigió una brillante alocución a los reunidos.

En Tánger, el día 21 de octubre, el Profesor Aimé Michel celebra una interesante conferencia sobre el tema « La vida en el universo sideral ». Fué muy aplaudido al final de su científica disertación.

El Sr. Kamm en el patio de la Majzenía del Palacio Real de Fez, ante cuatrocientas personas, pronunció una amena conferencia, cuya finalidad era dar a conocer las grandes reformas llevadas a cabo dentro del palacio, terminada la cual giraron una visita al mismo para contemplarlas.

El día cuatro de noviembre, con motivo de la inauguración del curso de cultura popular, el redactor del « Diario de Africa » Francisco Lancha, pronunció una conferencia con el tema « La evolución del periodismo » en el Centro Cultural de la División de Juventud y Deportes, en Tetuán.

El Dr. Imbert antiguo presidente del Rotary Club, pronunció una interesante conferencia sobre la enfermedad de Mequinez, en el Gran Hotel de Fez, el día cuatro de noviembre.

En Tetuán, el Casino Español abre su ciclo cultural con una conferencia-concierto a cargo del académico español Pedro Echevarria Bravo, el día once de noviembre.

El mismo día, en Tánger, en la Sala Bastianelli, el Profesor M. Blancpain, pronunció una documentada conferencia con el titulo « ¿ Hay una civilización original en la América Latina ? ». Presentó al conferenciante el Director del Instituto Francés, M. Caillat.

El mismo ilustre conferenciante repitió su disertación en Marraquex el día catorce, en el cine Palace, y fué presentado por M. Rouseau, Provisor del Instituto Mangin.

El ilustre Profesor Pasteur Vallery-Radot ha pronunciado un ciclo de conferencias en distintas capitales de Marruecos sobre diversos temas de divulgación médica.

La primera tuvo lugar el día cuatro de diciembre en Casablanca en la Escuela de Enfermeras del Estado con el tema « Evolución de las ideas sobre el tratamiento de las enfermedades alérgicas ». El dia cinco, en la misma capital, en la Prefectura, con el tema « El papel de la intuición en la obra de Pasteur ».

El día seis en la misma Escuela de Enfermeras disertó sobre el tema « Como tratar el asma en el adulto » seguida de la proyección de un film realizado por él mismo sobre « La anafilaxia y la alergia ».

Con igual fecha en Rabat, en el Instituto Cientifico Cherifiano, disertó sobre « Las etapas de la medicina desde hace ciento cincuenta años ».

En la misma ciudad el día siete de diciembre en el Instituto de Higiene de Marruecos habló sobre « Como comprender y tratar las enfermedades alérgicas ». En Mequinez, el ocho de diciembre en la Sala del Cinema Regent repitió « Las etapas de la medicina desde hace ciento cincuenta años ».

En Fez, el nueve de diciembre, en el Instituto Muley Idris trató de nuevo el tema « Como comprender y tratar las enfermedades alérgicas », cerrando con esta intervención el interesante ciclo.

En la capital del Reino se inició, el día 21 de noviembre una serie de charlas instructivas bajo el signo « Connaissance du monde ». La primera estuvo a cargo de M. Jérôme Camilly y tuvo lugar en el Cinema

Royal con el titulo « Turquía ». Al final se proyectó el interesante film de Merry Ottin « Turquía de las mil y una noches ».

En Rabat, también, el día 26 de noviembre, Maurice Bouisson, en los locales de la Alianza Israelita, pronunció una erudita y poética charla sobre « El antiguo Oriente ». La presentación del conferenciante estuvo a cargo del presidente de la citada entidad M. Conquy.

El día cinco de diciembre, el profesor M. Noël Balliff, celebró una interesante charla sobre Persia. Amenizó esta charla con la proyección de unos films en colores y banda sonora originales del conferenciante.

En Kenitra el día 28 de noviembre el jóven novelista Michel Butor, recientemente galardonado con el premio « Theophraste Renaudot », pronunció una bella conferencia con el titulo « Balzac y la realidad ».

El 24 del mismo mes y en la ciudad de Rabat, organizada por la Alianza Francesa en el Hogar de la Misión Cultural, M. Blancpain apasionó a sus oyentes con « La situación de la lengua francesa en el mundo ».

El eminente Profesor Luis Blas y Alvarez disertó en la Sala del Grupo Escolar España sobre « La Quimica al servicio de la Historia ». El conferenciante fué muy aplaudido y felicitado por el escogido auditorio tangerino.

El dia cuatro de diciembre, en la ciudad de Tetuán el profesor Simon Lacouture disertó en el Centro Cultural Francés sobre el apasionante tema « Connaissance de l'Egypte depuis Champollion jusqu'au barrage d'Assouan ». El director del Centro M. Guy Franco presentó al ilustre conferenciante.

En Kenitra, el 10 de diciembre, en el Cinema Fantasio, Noël Ballif repitió su conferencia pronunciada en Rabat el día cinco sobre Persia.

El novelista Michel Butor con el tema « Balzac y la realidad » disertó en el « Regent » de Mequinez el día 11 de diciembre, repitiendo el éxito obtenido con igual tema en Kenitra. La presentación corrió a cargo de M. Bouchut.

En Rabat, el día 20 de diciembre, en el anfiteatro de la Facultad de Ciencias, Mme. Nelly Stark habló sobre « Los orígenes y la evolución de la danza ». La amena charla fué ilustrada por Mme. Nina Jean Baldoui y sus alumnas.

EDUCACIÓN

El Ministro de Educación Nacional y el Rector de las Universidades en una conferencia de prensa celebrada en Rabat el día seis de octubre han expuesto la cuestión de la arabización de la enseñanza y la próxima creación de un centro de estudios e investigaciones para la arabización. Un decreto del Presidente del Consejo llevará a cabo la creación de este centro, cuya misión consistirá en elaborar la lengua árabe de trabajo, contar de nuevo el vocabulario base de la enseñanza, hacer recuento e investigación de los términos técnicos unificados en el mundo árabe y destinados a la elaboración de obras escolares, contar los términos técnicos no unificados, ayudar y favorecer su unificación, contar los términos técnicos que no tengan equivalencía en árabe y contribuir a su creación, ayudar a sacar a luz la literatura árabe científica y popular, armonizar el estudio de la lengua árabe con las lenguas extranjeras empleando medios audiovisuales y los métodos pedagógicos más perfeccionados.

El Profesor Lakhdar ha participado en Madrid en un coloquio que ha reunido a los profesores de diferentes nacionalidades para tratar del estudio de la enseñanza de la lengua árabe en los paises no árabes.

Se llegó a las siguientes conclusiones : 1ª se procederá a la puesta a punto de una gramática que encierre las reglas básicas de la lengua árabe. 2ª determinación de un vocabulario base formado con tres mil palabras. 3ª los caracteres de imprenta presentados por el profesor Lakhdar fueron aceptados, y 4ª la enseñanza de la lengua empezará por una fase oral que será seguida del estudio del alfabeto.

Los profesores que han participado en el coloquio deberán presentar antes de fin de noviembre una lista de palabras corrientes con destino al vocabulario de tres mil. El arabista inglés Mr. Serjent, ha sido encargado de preparar la primera remesa de mil palabras para ilustrar la gramática base.

La compilación estará lista en julio del sesenta y será presentada en el nuevo coloquio que tendrá lugar en EE. UU. en la Universidad de Michigan. El comité que ha sido formado a continuación del coloquio de Madrid ha tomado el nombre de ELAN (enseñanza de la lengua árabe en los no árabes).

El día 18 de octubre en el Museo de Antigüedades de Tánger, a propuesta de su conservador Sr. Kamel Zebdi, se ha creado la Asociación de Amigos del Museo, en cuyo extenso programa a desarrollar figura la adquisición de obras antiguas destinadas a enriquecer sus colecciones, la publicación de un boletín que refleje los trabajos realizados por sus miem-

bros, organización de conferencias sobre prehistoria e historia del arte, que se celebrarán en una sala del mismo Museo, proyección de films educativos y artísticos, etc. Su comité de honor está presidido por el Embajador de Marruecos en Londres, el Principe Muley Hassan ben El Mehdi.

Un grupo de profesores de la Universidad Karauina han permanecido en Pau (Francia) durante un mes, celebrando un cursillo de iniciación a la cultura moderna haciendo su regreso a Fez el día diez de octubre.

En la Escuela de Horticultura de Mequinez se ha celebrado la tradicional ceremonia de bautismo con un puerro a los alumnos de 1er curso, tras haber jurado fidelidad a la Patria, a la horticultura y a la Escuela. Asistió M. Chekof en representación del Ministro de Agricultura, M. Merra, Director de la Escuela, y personalidades afectas al ramo. Dicho acto se llevó a cabo el día 10 de octubre.

La apertura del curso 1959-60 se ha celebrado en Rabat en la Facultad de Ciencias con un solemne acto presidido por S.A.R. el Principe Heredero Muley Hassan. Asistieron al acto el Presidente interino del Consejo M. Buabid, el Rector M. Fasi, decanos de las Facultades, claustro de Profesores y otras personalidades.

Dirigió la palabra el Sr. Fasi, que rindió homenaje a S.M. el Rey por la solicitud que dispensa a la ciencia y a los estudios superiores. Seguidamente cedió la palabra al Profesor de la Facultad de Ciencias M. Henri Arzelies a cuyo cargo corrió la lección inaugural.

En la capital del Reino, el día 24 de octubre se ha celebrado un sencillo acto, en el transcurso del cual S.M. el Rey ha colocado la primera piedra de la Escuela Mohammadia, destinada a la formación de ingenieros. A continuación se dirigió al Instituto Nacional, donde fué recibido por el Ministro del Trabajo y cuestiones Sociales, M. Maati Buabid, que presentó a S.M. el Director y cuadro de Profesores de este nuevo establecimiento.

El día 7 de noviembre S.M. el Rey inauguró en Casablanca una escuela práctica de aplicación de la medicina a la que distinguió con el nombre de « Escuela de Ibn Rochd ». Con motivo de tan extraordinario acontecimiento dirigió unas palabras el Ministro del ramo M. Abdelkrim Benyelum.

Bajo los auspicios de la Universidad marroquí, la Facultad de Derecho de Rabat organiza unos cursos sobre estudios del desarrollo económico y social. Dichos cursos estarán desempeñados por profesores de la citada Facultad y personalidades competentes.

La División de Juventud y Deportes, encargada en Marruecos del Servicio de Educación Popular ha tomado la iniciativa de crear « Centros de Educación popular » en las ciudades importantes. En un plazo mínimo han sido puestos en marcha 27 centros con 350 instructores y 12 000 adultos participantes, inscritos en dichos centros.

CONGRESOS

En la bella ciudad marroquí de Fez se ha celebrado el III Congreso Arqueológico de los Paises Arabes, presidido por el Excmo. Sr. Abdelkrim Ben Yelun, Ministro de Educación Nacional.

Para tomar parte en este congreso han sido invitadas todas las naciones de la Liga Arabe y del Próximo Oriente, además de algunos observadores extranjeros.

17 ponencias sobre temas muy diversos han sido sometidas a estudio minucioso, de las que citaremos algunas que afectan directamente a Marruecos :

« Arqueología Islámica en Marruecos », por el Profesor Abdelaziz b. Abdellah, Director de Enseñanza Superior de Rabat ; « Ciudades Islámicas desaparecidas en el norte de Marruecos » por el Conservador del Museo Arqueológico de Tetuán y Director de la Biblioteca General de la misma capital, Sr. Ahmed Mekinasi ; « La Arqueología Marroquí entre los años 55-57 » por el Profesor Sr. Euzennat, Jefe del Servicio de Antigüedades de Marruecos.

Una serie de reuniones y conferencias públicas se han venido desarrollando a lo largo del Congreso, en un ambiente de amistad y cordialidad.

Despues del acto de clausura, que tuvo lugar en la Facultad de Filosofía y Letras de Rabat, el día 17 de noviembre, S.A.R. el Principe Heredero Muley El Hassan invitó a los distinguidos e ilustres congresistas a un almuerzo en el Hotel « Tour Hassan ».

NOTICIARIO GENERAL

Visitas turisticas.

El día 6 de octubre la expedición de astrónomos suizos, alemanes, suecos e italianos, organizada por la Sociedad Astronómica suiza, para observar el eclipse de sol en Canarias, hizo escala en Casablanca, a bordo

del paquebot « Lyautey ». Al frente de la expedición va el Dr. Herrmann que se muestra satisfecho de los resultados obtenidos ; manifestando que, gracias al excelente clima de las islas Canarias, habían podido observar las protuberancias y corona del sol.

La Inspección regional del Servicio de Juventud y Deportes ha ofrecido un té en la « Casa de los Jovenes » con motivo de la apertura oficial en Tánger de la campaña de Educación popular, acto que tuvo lugar el dia veinte de octubre.

El Dr. Mohamed Lahbabi, ilustre cirujano de Casablanca, ha representado a Marruecos en el Congreso Internacional de Cirugía que se ha celebrado en Munich junto con delegados de sesenta y cinco naciones.

M. Lamrani, Director del Gabinete del Ministerio de Educación Nacional, representará a Marruecos en la Conferencia Regional de la Enseñanza que se celebrará en Túnez organizada por la Internacional Cooperation Administration.

Los representantes de la Federación Francesa de la « Maison des Jeunes et de la Culture », en número de catorce, llegaron a Rabat el día uno de diciembre especialmente invitados por el Gobierno Marroquí, procedentes de diferentes regiones francesas.

El Ministro de Educación Nacional S. Abdelkrim Benyelun ha visitado los centros casablanqueses de observación de la infancia, delincuencia y educación base, interesándose por el funcionamiento de los mismos y posibles mejoras.

La misma autoridad ha inaugurado en la ciudad Yacub El Mansur una escuela de cuadros educadores para jóvenes inadaptados. Acompañaban en su visita al Sr. Ministro M. Omar Mezzur Director de la División de Juventud y Deportes y otras personalidades.

DERNIÈRES PUBLICATIONS — ÚLTIMAS PUBLICACIONES

des sections de recherche de la Faculté des Lettres de Rabat

de las secciones de investigación de la Facultad de Letras de Rabat

I. — PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES

LX. — DEVERDUN (G.), *Inscriptions arabes de Marrakech*, Rabat, Editions techniques nord-africaines, 1956.

LXI. — JEAN-LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, trad. A. Epaulard (2 vol.), Paris, Adrien-Maisonneuve, 1956.

LXII. — DEVERDUN (G.), MEUNIÉ (J.) et TERRASSE (H.), *Nouvelles recherches archéologiques à Marrakech*, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1957.

LXIII. — ALLOUCHE (I.S.) et REGRAGUI (A.), *Catalogue des manuscrits arabes de Rabat* (Bibliothèque générale et Archives du Maroc). Deuxième série (1921-1953), II, Rabat, Editions techniques nord-africaines, 1958.

II. — COLLECTION « HESPÉRIS »

XIV. — LAMBERT (Elie), *Histoire d'un tableau, l'Abderrahman, sultan du Maroc, de Delacroix*, Paris, Larose, 1953.

XV. — VAJDA (Georges), *Juda ben Nissim ibn Malka, philosophe juif marocain*, Paris, Larose, 1954.

III. — COLLECTION « TEXTES ARABES »

XII. — FAURE (A.), *At-Tašawwuf ilā rijāl at-taṣawwuf*. Texte d'Abū Yaᶜqūb Yūsuf ibn Yaḥyā at-Tādilī, publié avec une Introduction et six index, Rabat, Ed. techniques nord-africaines, 1958.

IV. — COLLECTION « NOTES ET DOCUMENTS »

XVIII. — TRYSTRAM (J.P.), *L'ouvrier mineur au Maroc*, Paris, Larose, 1957.

XIX. — AYACHE (G.), *Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de* 1860, Rabat, Imprimerie royale, 1959 (trad. arabe de l'article paru en français dans la *Revue historique*, t. CCXX, oct.-déc., 1958).

INSTITUTO MULEY EL-HASAN

MILLÁS VALLICROSA (José María), *La ciencia geopónica entre los autores hispano-musulmanes*. Traducción árabe de ᶜAbd al-Laṭīf al-Jaṭīb. Tetuán, 1957.

GUENNÚN (ᶜAbd Allāh), *Dīwān del rey de Granada Yūsuf III*. Texto árabe. Tetuán, 1958.

AL-MAGRIBĪ (Ibn Saᶜīd), *Kitāb basṭ al-arḍ fī-l-ṭūl wa-l-ᶜarḍ* (*Libro de la extensión de la tierra en longitud y latitud*). Editado por el Dr. Juan Vernet Ginés. Texto árabe. Tetuán, 1958.

TARRADELL MATEU (Miguel), *Lixus*. Historia de la ciudad. Guía de las ruinas y de la sección de Lixus del Museo Arqueológico de Tetuán. Texto castellano. Tetuán, 1959.

DĀWUD (Muḥammad), *Historia de Tetuán*, vol. I. Texto árabe. Tetuán, 1959.

Al-Tiṭwānī (Muḥammad b. Abū Bakr), *Ibn al-Jaṭīb según sus libros*, vol. II. Texto árabe. Tetuán, 1959.

SERIE « HISTORIA DE MARRUECOS »

I. — PERICOT GARCÍA (Luis), *Prehistoria*. Primera parte : *El Paleolítico y el Epipaleolítico*. Tetuán, 1953.

IV. — VERNET GINÉS (Juan), *La Islamización*. Tetuán, 1957.

V. — BOSCH VILÁ (Jacinto), *Los Almorávides*. Tetuán, 1956.

VI. — HUICI MIRANDA (Ambrosio), *Historia política del Imperio almohade* (2 vols.). Tetuán, 1956-1957.

مجلة علمية تعتني بدراسة المغرب من سائر النواحي الجغرافية والتاريخية والاجتماعية وتهتم بتاريخ الحضارة العربية المغربية بافريقيا والاندلس وتصدر ثلاث مرات في السنة .

تقوم مكتبة كلية الآداب ، بالرباط بالتبادل .

ومطبعة الأكدال – 22 شارع البيارن ، بالرباط بالبيع بالاشتراكات .

UNIVERSITÉ DE RABAT

FACULTÉ DES LETTRES

HESPÉRIS TAMUDA

4° 11 Pièce

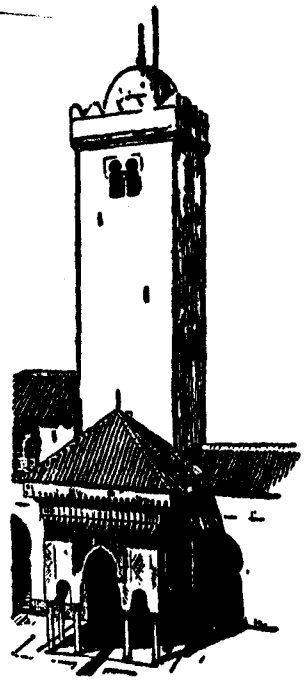

VOL. I II. FASC.

ÉDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES

22, RUE DU BÉARN, RABAT

1960

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA publiée par la section de recherche de la Faculté des Lettres, est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît annuellement en trois fascicules simples. Chaque fascicule comprend, en principe, des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Une revue bibliographique périodique concernant tout ce qui est publié sur le Maroc, complète pour le lecteur le tableau des résultats de l'enquête scientifique dont ce pays est l'objet de la part des savants de toutes les disciplines.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus), s'adresser, provisoirement, pour les articles en français, au **Secrétariat des Publications, Faculté des Lettres, Rabat** ; pour les articles en espagnol, à M. le Directeur adjoint de l'**Institut Moulay el-Hasan, Tétouan** ; pour les articles en une langue autre que le français et l'espagnol, s'adresser indifféremment à l'un des deux secrétariats.

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat est chargée des ÉCHANGES.

Les demandes d'ABONNEMENTS et d'ACHATS doivent être adressées à l'**Imprimerie de l'Agdal, 22, rue du Béarn, Rabat.**

* * *

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HEPERIS-TAMUDA, publicada por la sección de investigaciones de la Facultad de Letras, está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletín del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece anualmente en tres fascículos. Cada fascículo comprende, en principio, artículos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Una revista biliográfica periódica, que recoja todo lo que se haya publicado acerca de Marruecos, completa para el lector el cuadro de los resultados de la investigación científica de que es objeto este país por parte de los especialistas de las distintas materias.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, seperatas, peticiones de reseñas), la correspondencia deberá dirigirse, provisionalmente, para los artículos en francés, al **Secretariado de Publicaciones, Facultad de Letras, Rabat** ; para los artículos en castellano, al Sr. Director adjunto del **Instituto Muley el-Hasan, Tetuán** ; y para los artículos en lengua distinta al francés y al español, la correspondencia podrá dirigirse indistintamente a cualquiera de las dos secretarías indicadas.

La **Biblioteca de la Facultad de Letras de Rabat** tiene a su cargo los intercambios.

Los pedidos de SUSCRIPCIÓN y COMPRA deben dirigirse a la **Imprimerie de l'Agdal, 22, rue du Béarn, Rabat.**

* * *

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas de Estudios Arabes de Madrid y Granada.

	Dirhams *	Dollars Dólares
Prix de l'abonnement — Precio de suscripción anual :		
Maroc, Espagne, France — Marruecos, España y Francia	30	6
Autres pays — Demás países	35	7
Prix du fascicule — Precio del fascículo suelto :		
Maroc, Espagne, France — Marruecos, España y Francia	13	
Autres pays — Demás países	12	2 ½

* 1 dirham = 100 francs marocains anciens.

HESPÉRIS
TAMUDA

Vol. I. - Fasc. II. *1960*

SOMMAIRE – SUMARIO

ARTICLES — ARTÍCULOS :

Rachel ARIÉ. — *Traduction annotée et commentée des traités de ḥisba d'Ibn ʿAbd al-Raʾūf et de ʿUmar al-Garsīfī* (suite) 199

Mariano ARRIBAS PALAU. — *La proclamación de Mawlāy Muslama en Tánger a la muerte de Mawlāy al-Yazīd* 215

M TARRADELL. — *Nuevos datos sobre la cerámica pre-romana de barniz rojo* 235

* * *

COMMUNICATIONS — VARIA :

A. BERTHÉLÉMY (Dr). — *La technique levalloisienne au cours du Tyrrhénien marocain* 253

Jacques CAILLÉ. — *Les prises du raïs Omar* 273

A. COBOS. — *Sobre* Acmaeoderini *de Marruecos comunicados por M. A. Baudon* 285

G. SOUVILLE. — *XVIe congrès préhistorique de France* 291

J. DES VILLETTES. — *La collection de bijoux de la région de Taza au Musée de l'homme* 295

* * *

Histoire - Historia. — Juan TORRES FONTES, *El alcade entre moros y cristianos del reino de Murcia* (Mariano Arribas Palau), p. 315. —

Langue et littérature - Lengua y literatura. — H. FLEISCH, *L'aspect lexical de la phrase arabe classique* (Louis Brunot), p. 318. — Juan VERNET GINÉS, « *Las Mil y Una Noches* » *y su influencia en la novelística medieval española* (Mariano Arribas Palau), p. 320.

Numismatique - Numismática. — Jorge DE NAVASCUÉS Y DE PALACIO, *Estudios de numismática musulmana occidental* (Dora Bacaicoa Arnaiz), p. 322.

Sociologie - Sociología. — Pierre FLAMAND, *Les communautés israélites du Sud marocain* (Louis Brunot), p. 323. — DU MÊME AUTEUR, *Quelques manifestations de l'esprit populaire dans les juiveries du Sud marocain* (Louis Brunot), p. 325.

*
* *

Información cultural de Marruecos - Chronique culturelle du Maroc 327

N.B. — Por dificultades tipográficas nos vemos obligados a transcribir la letra « ج » en la forma « dj », apartándonos de la transcripción adoptada por la Escuela de Estudios Arabes de Madrid y Granada, a la cual ajustaremos la transcripción de las palabras árabes tan pronto se puedan superar las actuales dificultades.

TRADUCTION ANNOTÉE ET COMMENTÉE DES TRAITÉS DE *ḤISBA* D'IBN ᶜABD AL-RA'ŪF ET DE ᶜUMAR AL-GARSĪFĪ

(SUITE)

DE LA SURVEILLANCE DES COURTIERS EN BLÉ (1)

[88] On doit interdire aux courtiers en blé de mélanger la bonne farine avec la mauvaise, celle qui contient des pierres avec celle qui n'en contient pas, de mélanger les bons blés avec les mauvais car cela constitue une fraude si on ne fait pas savoir la quantité de chacun des éléments qui entrent dans le mélange. Mālik a dit : « Quiconque a mélangé du blé avec de l'orge pour sa subsistance ne devra pas vendre la partie du mélange qui lui reste ». Muṭarrif et Ibn al-Mājišūn ont dit : « Quand on a mélangé pour se nourrir soi-même, il n'y a pas de mal à vendre ce qui reste, s'il s'agit de petites quantités ; s'il s'agit de grandes quantités, la vente n'en est point autorisée car l'acheteur ignore qu'il y a eu mélange ». Pour Ibn al-Qāsim qui a rapporté cette tradition, cela n'est pas grave si le mélange n'a pas été fait délibérément en vue de la vente. Il en est de même pour ce qui est du miel, de l'huile, des dattes et autres denrées. L'opinion de Mālik au sujet du patron de bateau qui achète le bon et le mauvais blé est qu'il ne doit pas les mélanger et qu'il doit mettre chaque qualité à part. Cela est la règle pour la plupart des objets susceptibles d'être pesés et mesurés

On doit ordonner aux courtiers en blé de couvrir la farine devant eux afin que n'y tombe pas ce qui pourrait la gâter, c'est-à-dire les poux et autres insectes et de ne pas vendre de blé avant d'en avoir pris posses-

(1) Cf. *Le traité de ḥisba d'Ibn ᶜAbdūn*, texte arabe, 46.

sion. On doit leur interdire de passer le blé au crible dans les marchés et les rues étroites parce que cela nuit aux gens. On doit surveiller les couffins qui servent d'étalons, en vérifier le poids et y imprimer un sceau. On doit leur interdire de fixer les prix du blé. Ibn Ḥabīb a dit qu'al-Qāsim b. Muḥammad (2) et Sālim ont défendu de fixer le prix du blé. Ibn al-Musayyab (3) l'a permis. Rabīʿa (4) et Yaḥyā b. Saʿīd sont du même avis. Il n'y a pas de mal à fixer les prix des denrées si l'Imām est intègre et si cela a lieu pour le bien et dans l'intérêt public des Musulmans ; l'Imām établira ainsi un juste prix que le commerçant devra respecter et dont l'importateur ne devra pas s'écarter. Ibn Ḥabīb a dit : « Il n'est permis à personne de fixer la mercuriale du blé, de l'orge et de denrées du même genre car elles ne sont vendues que par les importateurs ; on ne laissera pas [89] les commerçants les acheter pour les vendre par eux-mêmes. La mercuriale est seulement autorisée pour ce qui est de l'hûile, du miel, de la graisse, de la viande, des légumes, des fruits et choses du même genre qu'achètent les marchands détaillants (*ahl al-aswāq*) chez les importateurs pour les vendre par eux-mêmes. Si l'Imām intègre veut fixer les prix de l'une de ces denrées, il réunira les notables du *sūq* où se vend la denrée en question et fera venir d'autres personnes en même temps afin de s'assurer de leur probité. Il demandera à ces commerçants dans quelles conditions ils achètent et vendent ; s'il constate que la vente se fait à un prix excessif, il discutera sévèrement avec eux en vue de l'intérêt public et de leurs propres intérêts si bien qu'ils accepteront de plein gré le prix qu'il aura fixé. On devra ensuite les surveiller à tout instant. Si on trouve que l'un d'eux a augmenté le prix, on lui ordonnera de vendre au même prix que ses confrères, sinon on l'expulsera du marché et on lui appliquera le châtiment corporel. Si un ou deux commerçants veulent vendre à un prix

(2) Al-Qāsim b. Muḥammad, une des autorités sur lesquelles se fonde Mālik en matière de traditions. Cf. Suyūṭī, *Tanwīr al-Ḥawālik*, 33.

(3) Abū Muḥammad Saʿīd b. al-Musayyab b. Ḥazm b. Abī Wahb b. ʿAmr b. ʿAid b. ʿUmrān b. Maḫzūm al-Qurašī ; l'un des « sept jurisconsultes de Médine », m. en 94/713. Cf. Ibn Ḫallikān : *Wafāyāt*, II, 117 ; R. Brunschvig, *Polémiques médiévales autour du rite de Mālik, al-Andalus*, 1950, X, p. 384 ; J. Schacht, *Origins*, 242.

(4) Abū ʿUṯmān Rabīʿa Ibn Abī ʿAbd al-Raḥmān Farrūḫ, membre de la tribu des Tamīm et mawlā des Qurayš, fut le plus grand juriste de la Mecque au IIe siècle de l'Hégire, le maître de Mālik b. Anas. Il serait mort en 136/753-4. Il est conu sous le nom de Rabīʿat al-Ra'y, parce qu'il fut l'un des tenants du *ra'y* (interprétation personnelle) à Médine. Cf. Ibn Ḫallikān, *Wafayāt*, II, 50, et le Dictionnaire bibliographique d'Ibn Ḫallikān, trad. de Slane, 517 ; cf. également J. Schacht, *The Origins of Muhammedan Jurisprudence*, 247, qui fait d'importantes réserves sur l'athenticité des traditions attribuées à Rabīʿa.

plus bas, on ne le leur interdira pas. S'ils sont en plus grand nombre, on dira aux autres marchands détaillants : « Ou bien vous vendrez comme ceux-là, ou bien vous cesserez de vendre ! ». La mercuriale n'est licite que si elle est acceptée de tous de plein gré ; c'est à cette condition que certains l'ont autorisée. Celui qui a imposé la mercuriale aux gens, celui-là s'est trompé.

DE LA SURVEILLANCE DES BOULANGERS

Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « On doit leur demander de bien cuire le pain et on doit leur ordonner de ne pas verser trop d'eau dans la pâte quand ils le pétrissent car c'est là chose habituelle chez eux; de ne pas placer le pain sur les linges (*takābīs*) (5) — ce sont les mouchoirs que l'on étend sur les planches qui servent à porter le pain au four — car les boulangers font le pain sur les mouchoirs dits *takābīs* en raison de la grande quantité d'eau que contient la pâte. On doit leur interdire de mélanger le pain froid avec le pain chaud. Ils devront séparer bon et mauvais pain, faire la distinction entre le pain avec levain et le pain sans levain. On doit les empêcher de répandre de l'eau et du miel sur la face supérieure du pain avant la cuisson et de l'huile après la cuisson ; on doit leur interdire [90] de diminuer la dose de sel et d'enfumer le pain, après l'avoir enfourné avec le son et le bois à brûler, afin qu'il ait meilleur aspect et soit plus agréable à la vue. On doit les empêcher de faire des galettes avec la bonne farine et la mie du pain car c'est là une action malhonnête. On doit ordonner aux boulangers de faire la différence entre le pain de deux livres (*riṭl*) (6) et le pain d'une livre et demie et ne pas faire d'un pain deux pains ; ils devront prendre soin de la partie inférieure du pain afin qu'il ne soit ni bosselé, ni strié, ni gonflé. Le pain sera pesé. S'il est d'un poids inférieur au poids normal, il sera rompu et vendu au poids ; il en sera de même pour le pain qui aura refroidi.

Dans la *Wāḍiḥa* [d'Ibn Ḥabīb], on lit que Muṭarrif et Ibn al-Mājišūn ont dit d'après Mālik au sujet du pain : « Si on trouve le pain inférieur

(5) Ce mot n'ayant pu être identifié a été traduit par conjecture.

(6) Sur le *riṭl*, cf. H. Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, *J.A.*, 1885, 84 ; E. Lévi-Provençal, *Séville musulmane au début du* XIIe *siècle*, 151, n 91 c ; W. Hinz, *Islamische Masse und Gewichte umgerechnet ins metrische system*, Leyde, 1955, 26 et 33.

au poids normal, qu'on le donne en aumône en guise de leçon pour le boulanger, afin que ce dernier reçoive le châtiment selon la décision de l'Imām : bastonnade, prison ou expulsion du marché. Ibn Ḥabīb a dit : « Cela aura lieu pour de petites quantités ; s'il s'agit de grosses quantités, on brisera le pain et on le laissera au boulanger. Si on trouve chez le vendeur un morceau de pain inférieur au poids normal, on lui demandera ce qu'il a vendu auparavant ; si on trouve devant lui une quantité importante de pain et s'il reconnaît que la quantité de pain vendue est de la même nature que celui qu'il possède encore — soit tant de pains — on évaluera le poids qui manque à chaque pain et on en fera aumône car on ne connaît pas l'acheteur ». On doit empêcher les boulangers de pétrir la pâte avec l'eau du bain public car il n'est pas sûr qu'elle n'ait été puisée dans le bassin et peut-être y est-il tombé ce qui pourrait la polluer. On doit ordonner aux boulangers de partager le pain lorsque les acheteurs désirent en avoir au poids ; on doit les empêcher de choisir l'une des deux parties du pain. Il ne doit pas être possible à un poissonnier, à un boucher ou à une personne appartenant à une corporation sale de vendre du pain. On doit ordonner aux boulangers de couvrir le pain devant eux ; on doit les empêcher de s'entourer de gens de professions décriées tels que vendeurs de sardines et autres catégories : poissonniers, vétérinaires, barbiers et toutes personnes exerçant des métiers analogues. On doit leur ordonner de nettoyer l'espace où ils se trouvent et de s'éloigner des endroits fort malpropres. »

DE LA SURVEILLANCE DES FOURNIERS (7)

[91] Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « On doit empêcher les fourniers de brûler le bois ramassé dans les ruelles et les endroits malpropres dont on ne peut éviter qu'ils soient sales et nuisibles aux aliments cuits. On doit leur interdire de découvrir le pain avant de le mettre au four afin que n'y tombe pas ce qui pourrait le gâter. On doit ordonner que le pain soit gardé et surveillé après avoir été enfourné afin que le feu n'y prenne pas et qu'il ne brûle pas. Marmites et plats de terre gâtent de la sorte les vête-

(7) Sur les fourniers en Espagne musulmane, cf. *Le traité de ḥisba d'Ibn ʿAbdūn*, éd. E. Lévi-Provençal, Caire, 1955, 43 et 48, et l'Introduction de *Séville musulmane au début du* XIIe *siècle*.

ments des gens. On ordonnera que les petits pains (8) soient cuits dès qu'on les aura enfournés ; il ne faut pas les transformer en un grand pain ; la pâte lève alors beaucoup trop et les petits pains aigrissent considérablement. Si on en fait un grand pain, on fera savoir lors de la vente qu'il a été fait avec les petits pains. On fera la distinction entre le pain de blé et les autres pains ; on ne les mélangera point. Il sera ordonné de nettoyer les pelles à enfourner, de les racler, de les laver ; on balaiera hors du four cendres et poussières ; on brûlera tout le bois provenant de la montagne. »

DE LA SURVEILLANCE DES MARCHANDS DE FIGUES

On doit les empêcher de mélanger les figues de bonne et de mauvaise qualités. On doit leur ordonner de les couvrir devant eux. Tous les fruits sont d'une même catégorie ; il n'est pas permis d'en échanger en quantités inégales ; il en sera ainsi des figues. Les couffins servant d'étalons seront inspectés avant la pesée afin que les marchands n'y déposent pas, dans une intention de fraude, ce qui est pourri et pour qu'ils ne mettent pas chaque qualité à part, à moins qu'elles n'aient été mélangées à l'origine.

DE LA SURVEILLANCE DES LAITIERS

[92] Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf dit : « On doit leur interdire de vendre le lait frais avec le beurre frais et le beurre fondu parce que cela n'est pas licite ; on n'en fera du lait caillé que si besoin est ; on ne mélangera pas le lait frais avec le lait de la veille et on ne le coupera d'eau que pour en extraire le beurre et non dans un autre but ; on ne mélangera pas le fromage frais avec le lait caillé d'où on l'a extrait, ce qui est en bon état avec ce qui est gâté. On doit ordonner aux laitiers de se servir d'une outre dont le fond est percé pour en extraire le lait caillé et le breuvage dit *ᶜaqīd* (9) et ce afin que le petit-lait coule à travers les trous et qu'il n'y

(8) Ces petits pains constituaient le salaire du fournier. Cf. *Le glossaire du traité d'Ibn ᶜAbdūn* dans *J.A.*, CCXXIV, avril-juin 1934, 177-299 ; *Séville musulmane au début du* XIIe *siècle*, 153, n. 115 a ; sur la survivance de cette coutume dans le Nord du Maroc, cf. W. MARÇAIS, *Textes arabes de Tanger*, 143, notes 1 et 242.

(9) Sur ce terme, voir DOZY, *Supplément*, II, 151, et L. BRUNOT, *Textes arabes de Rabat*, II, 534.

ait pas d'excédent dans le poids et la mesure. On doit leur ordonner de nettoyer leurs ustensiles, de les laver, de les couvrir devant eux, d'en écarter soigneusement les mouches, de nettoyer l'espace où ils se trouvent. On les empêchera de vendre avec le lait ce qui lui est contraire, le poisson par exemple et tout ce qui pourrait le gâter comme la viande et le charbon. Les laitiers devront éviter les gens de professions sales. Dans la *Wāḍiḥa* [d'Ibn Ḥabīb], Mālik a dit : « Si quelqu'un a frelaté le lait avec de l'eau, on ne répandra pas le liquide ; qu'on en fasse aumône ! Il y aura là une leçon et un châtiment pour lui, comme nous l'avons dit plus haut ». Quant aux grandes quantités de lait, il ne faut pas en faire aumône ; il faut les vendre à ceux qui acceptent de les acheter tout en n'ignorant pas qu'elles sont frelatées. Celui qui a acheté du lait frelaté et — le vendeur le lui ayant caché — en a bu puis s'est rendu compte de la chose, devra se demander s'il est en bonne santé ou malade. Telle est la règle pour tout ce qui comporte de la fraude. On punira les gens de bastonnade, de prison et d'expulsion du marché. On ne prélèvera sur leurs articles qu'une petite quantité du fromage inférieur au poids (10). »

DE LA SURVEILLANCE DES BOUCHERS

Mālik a dit : « On empêchera les bouchers d'acheter une brebis vivante avec une brebis abattue, un bœuf vivant avec une brebis abattue. On les empêchera de mélanger viande rassie et viande fraîche, viande maigre et viande grasse. On a posé [93] à Mālik la question suivante : « Si un boucher a mélangé ces sortes de viande et qu'il n'y ait pas là d'Imām qui l'en empêche, est-il licite que quelqu'un achète la viande au poids ou en gros, tout en ne sachant pas distinguer viande grasse et viande maigre ? » Mālik a répondu : « Pour ce qui est de l'achat de *riṭl* en petites quantités pour un ou deux dirhems, cela est licite ; si les *riṭl* sont au nombre de vingt ou trente, il n'est pas bon que cela ait lieu avant qu'on sache faire la distinction entre tel poids et tel autre ; si on ne procède pas ainsi, il y a aléa ».

(10) Texte corrigé : الجبن.

On ordonnera aux bouchers de faire la distinction entre la viande du mouton et celle de la chèvre, entre la viande des flancs et celle des têtes, la viande du corps et toute autre viande. On leur ordonnera de nettoyer leur devanture quand il y a beaucoup de mouches et d'en écarter les ordures. On empêchera l'éléphantiasique, le lépreux et les autres personnes atteintes de maladies répugnantes de vendre la plupart des aliments et des viandes. On ordonnera aux bouchers de prendre du bois et de couper la viande dessus ; il faut qu'il soit dur et propre ; ils prendront soin de couvrir la viande la nuit à cause des insectes qui rôdent tout autour. A l'endroit où l'on découpe la viande, ils mettront du sel car cela éloigne les insectes. On leur ordonnera de séparer les étaux de viandes de diverses sortes — car c'est le meilleur moyen d'éviter la fraude —, de partager la viande au couteau, non pas au hachoir ; c'est ainsi que les Orientaux partagent la viande au couteau et non au hachoir à moins qu'il ne s'agisse d'un os que l'on ne doit fendre qu'au hachoir, car celui-ci broie entièrement l'os et le mêle à la viande ; ainsi, ils dépouillent l'os de la viande qui l'entoure, au moyen du couteau.

On ordonnera aux bouchers de confier l'égorgement rituel des animaux (*ḏabḥ*) à ceux qui sont dignes de confiance et dont on connaît la probité, si on les trouve. Dans la négative, on mettra à la tête de la corporation des bouchers un prud'homme (*amīn*) qui les surveillera et leur enseignera l'ensemble des règles traditionnelles pour ce qui est de l'abatage rituel des animaux. C'est une tradition que d'utiliser le tranchant du coutelas ; il faut le tenir loin de soi quand on se dispose à égorger la bête et ménager celle-ci quand on la renverse sur le côté, ne pas être brutal, ne pas couper les jarrets de la bête au couteau avant qu'elle ne meure, comme le font certains bouchers, car cela est répréhensible. On ordonnera aux bouchers de ne pas égorger une brebis en présence d'une autre ; Rabīᶜa a déclaré cela blâmable. On leur ordonnera de tourner la bête qu'ils abattent vers la *qibla* et de la renverser sur le flanc gauche, en évitant d'être brutal. Il faut prendre soin de porter le coup au larynx car c'est la jointure à l'extrémité [94] de la gorge ; si le boucher place le coutelas sous le larynx du côté du corps, il frappera la bête au gosier et tranchera la gorge et les veines jugulaires. S'il ignore ce fait, place le coutelas au-dessus du larynx, du côté de la tête et porte le coup, on ne consommera pas la chair de la bête abattue car l'égorgement a eu lieu à la tête, la gorge et les veines

jugulaires n'ont pas été tranchées, ce qui rend la bête abattue illicite, la jointure étant tout à fait à l'extrémité de la gorge (11).

On ordonnera aux bouchers d'invoquer Dieu Très Haut à haute voix, de ne pas lever la main avant d'ouvrir la gorge et les veines jugulaires, de ne pas souffler. Ibn Ḥabib a dit : « Si le boucher a agi ainsi intentionnellement pour égorger la bête après l'avoir écorchée en toute connaissance de cause, on ne consommera pas la chair de la bête abattue. C'est l'opinion du Muṭarrif et d'Ibn al-Mājišūn. Ibn al-Qāsim et Aṣbaġ tiennent celui qui agit de la sorte sciemment pour une personne qui ignore ce qu'il est licite de consommer. Je ne suis pas de cet avis car cette personne du moment qu'elle a abandonné les règles traditionnelles en matières d'abatage rituel, accorde peu d'attention à la bête égorgée. Ibn Ḥabīb a dit : « On empêchera les écorcheurs de souffler la bête après l'avoir écorchée pour montrer à celui qui ignore tout en la matière qu'il y a là beaucoup de graisse ». Ibn al-Qāsim a dit : « Quand on souffle la bête, on change le goût de la viande ». On les punira s'ils récidivent. On doit les empêcher de s'associer pour abattre une seule bête quand cela augmente le prix qu'acquittent les gens, ces derniers ne pouvant acheter qu'individuellement.

On doit interdire aux Musulmans d'acheter intentionnellement de la viande dans les boucheries des tributaires (*ahl al-ḏimma*). Mālik le déclare blâmable et ʿUmar — Que Dieu l'agrée ! — a ordonné qu'on les expulse des marchés tenus par les Musulmans. Ibn Ḥabīb a dit : « Il n'y a pas de mal à ce qu'ils aient une boucherie à part dans le marché ; on doit les empêcher de vendre aux Musulmans. Le Musulman qui achète de la viande chez eux ne verra pas son achat annulé et il est cependant un homme blâmable. Dans la *Wāḍiḥa* d'Ibn Ḥabīb, Muṭarrif et Ibn al-Mājišūn ont dit que si la viande que ce Musulman leur a achetée est de la catégorie des viandes que les tributaires ne consomment pas telles que le *ṭarīf* (12)

(11) Sur l'abatage rituel des animaux, cf. art. *Ṭa'ām, Shorter Encyclopedia of Islam*, 555-6, art. de A.S. Tritton. Al-Wanšarīsī consacre un long chapitre au *ḏabḥ*, cf. *Miʿyār*, trad. E. Amar, XII, 158-174.

Cf. également *Un manuel hispanique de ḥisba*, le traité d'*al-Saqaṭī*, 32, et Ibn al-Uḫuwwa, *Maʿālim al-Qurba*, paragraphe 127 du texte arabe.

(12) Toute bête de boucherie égorgée contrairement aux rites juifs ou bien malade. Cf. Dozy, *Supplément*. II, 38. On lit dans une fatwa d'Ibn Lubāba, le jurisconsulte mālikite de Cordoue (225/839 - 314/926) qu'il y avait divergence d'opinion chez les disciples de Mālik quant à l'achat du *ṭarīf* par les musulmans. Ibn al-Qāsim désapprouvait l'achat de la viande dans les boucheries juives. Par contre, Ibn Wahb et Ašhab, qui comptent parmi les plus grands juristes mālikites, déclaraient l'achat du *ṭarīf* licite. Cf. *Miʿyār*, V, 218, trad. E. Amar, XIII, 36.

et choses du même genre, l'achat en est annulé ; il en sera de même pour la graisse. Dieu Très Haut a dit : « Des bovins et des ovins, nous avons pour eux déclaré illicites les graisses » (13). Ce sont les graisses très pures telles que le saindoux, la graisse des rognons, celle qui adhère à la panse et autres choses du même genre [95]. Dieu Très Haut a dit : « Sauf celles que portent leur dos et leurs entrailles ou ce qui est mêlé aux os » (14). La graisse qui s'y trouve entre dans la catégorie des exceptions. Ces graisses leur étant interdites, il n'est pas licite pour nous de consommer la chair des bêtes que les tributaires ont abattues ou d'en acquitter la valeur réelle. Dans la Révélation les bêtes qu'ils immolent ne leur sont pas illicites ; ce sont eux qui les ont déclarées illicites dans leur jurisprudence (*fiqh*) — il s'agit du *ṭarīf* et choses du même genre. Il est blâmable d'en consommer ou d'en acquitter le prix car cela ne relève pas de leur nourriture. C'est la position de Mālik et de certains de ses disciples. Dans la *Wāḍiḥa*, il est dit : « Quant aux animaux de boucherie que les Chrétiens ont immolés pour leurs églises ou bien au nom du Messie ou de la Croix ou encore pour un motif du même genre, cela est conforme à la parole de Dieu Très Haut : « Ce qui a été consacré à un autre qu'Allāh » (15). Cela est désapprouvé chez nous mais n'est pas interdit car Dieu Très Haut a déclaré licites pour nous les bêtes de boucherie abattues par les Chrétiens — or, Dieu est Très Savant pour ce qu'ils disent et pensent — et également ce qu'ils ont immolé pour leurs fêtes du fait de leur égarement. Il vaut mieux s'abstenir : en consommer serait une façon de glorifier leur incrédulité. Mālik et ses disciples n'ont cessé de blâmer cela. On a questionné Mālik — Que la miséricorde de Dieu soit sur lui ! — au sujet des aliments que les Chrétiens préparent au nom de leurs morts et qu'ils donnent en aumône ; il a répondu : « Il ne convient pas qu'un Musulman en prenne ou en consomme car les Chrétiens les ont faits dans le but de glorifier leur incrédulité ». A propos d'un Chrétien qui avait stipulé par testament qu'une partie de ses biens serait vendue en faveur de l'Eglise, Ibn al-Qāsim a dit qu'il n'est pas licite pour un Musulman de les acheter ; celui qui les achète est un mauvais Musulman.

(13) *Coran*, VI, 147, p. 170.
(14) *Coran*, VI, 147, p. 170.
(15) *Coran*, II, 168 ; 52.

Quand un Musulman achète du vin chez un Chrétien, on répandra le vin qu'on aura trouvé chez lui. Si le Chrétien en a déjà perçu le prix, on le lui laissera. S'il ne l'a pas perçu, on ne le lui attribuera pas par jugement. Si le vin est passé dans les mains du Musulman et qu'il n'en a pas acquitté le prix, on le lui prendra et on en fera aumône. Tous deux seront punis. Si un Musulman a répandu le vin d'un tributaire (*ḏimmī*), il sera puni. La pensée de Mālik a varié pour ce qui est du remboursement de la valeur. Tantôt il a dit : « Le Musulman ne devra rien rembourser, il n'est pas licite d'acquitter le prix pour ce que Dieu a interdit ». Tantôt il a dit : « Le Musulman est tenu de la valeur. » Mālik a désapprouvé le voyage en compagnie de tributaires à bord de leurs bateaux parce qu'il est à craindre que la colère divine ne s'abatte sur eux.

[96] Dans la *Wāḍiḥa*, Ibn Ḥabīb a dit : « On empêchera les bouchers d'acheter la brebis tombée sous des coups, celle qui était malade, celle qui est morte d'un coup de corne et ce que les fauves ont dévoré » (16). Cela est vrai lorsqu'on le sait ou bien si le propriétaire de la brebis l'avoue. Si les brebis entrent dans l'une des catégories énumérées, alors elles sont illicites.

Dieu Très Haut a dit : « Sauf si vous l'avez purifiée » (17). Or, l'abatage rituel (*ḏakāt*) a lieu si la bête est vivante et non dans le cas où elle va mourir. Ibn al-Mājišūn et Ibn ʿAbd al-Ḥakam (18) sont de cet avis. Ibn al-Qāsim a autorisé la consommation de ces bêtes de boucherie. Du premier point de vue, il y a plus de sécurité pour le consommateur : si la bête n'est pas morte de mort naturelle, elle est sur le point de mourir. Il en est de même pour ce qui est dans le ventre de la femelle lorsqu'on égorge celle-ci. Si le rejeton vient au monde mort-né, complet, les poils ayant poussé, il est licite d'en consommer la chair. On ordonnera aux bouchers de passer le couteau sur la gorge pour en faire jaillir le sang de l'intérieur ; ainsi s'il en jaillit du sang, qu'il y a en lui un souffle de vie et qu'on ne l'a pas égorgé jusqu'à ce que mort s'ensuive, alors on pourra en consommer la chair. Si le rejeton vient au monde, qu'il y a en lui un

(16) C'est là un rappel de l'interdiction coranique énoncée au verset 4 de la Sourate V.

(17) *Coran*, V, 4 ; p. 132.

(18) Muḥammad b. ʿAbd al-Ḥakam : disciple égyptien de Mālik, m. en 268/881. La liste de ses œuvres, donnée par Ibn Farḥūn, comporte le *Kitāb Aḥkām al-Qurʾān al-Kabīr*, le *Kitāb al-Waṯāʾiq wa l-Šurūṭ*, le *Kitāb Adāb al-Quḍāt*. Cf. *Dībāj*, 231.

reste de vie — lequel lui permettrait de vivre si on le lui laissait —, si on ne l'a pas égorgé jusqu'à ce que mort s'ensuive, on n'en livrera pas la chair à la consommation.

DE LA SURVEILLANCE DES RESTAURATEURS

Il faut que le *muḥtasib* surveille les restaurateurs matin et soir : le matin, il examinera la viande qu'ils accommodent afin que ce ne soit pas de la viande de mauvaise qualité ou de la viande d'une autre sorte que celle que l'on mange et qu'ils vendent pour de la viande de bonne qualité. Le soir, [il examinera la viande] pour qu'il n'y ait pas de restes et que ces restes ne soient pas ajoutés à une autre viande, mélangés et cuits à nouveau ; l'odeur en est alors masquée et le goût en est altéré. On doit leur ordonner de vendre les morceaux isolés. On les empêchera de préparer autre chose si ce n'est après avoir tout vendu et ce s'ils sont soupçonnés de fraude. On doit leur ordonner d'exposer ce qu'ils ont apprêté dans les plats creux et les grandes marmites pour que l'acheteur puisse le voir ; [97] il ne faut rien lui celer. On doit les empêcher de brouiller les œufs sur les aliments afin de cacher ce qui est en-dessous. On leur ordonnera de nettoyer la devanture, de couvrir les marmites et d'en écarter soigneusement les mouches (19).

DE LA SURVEILLANCE DES POISSONNIERS

Il faut que le *muḥtasib* choisisse pour les poissonniers un emplacement éloigné de la rue afin qu'ils y tiennent leur marché à cause de l'odeur qui y est coutumière et en raison de leur condition et de leur situation. Ils doivent nettoyer l'espace où ils se trouvent ; on les empêchera de jeter le poisson de mer dans l'eau douce — car cela le gâterait —; de mélanger le poisson de la veille avec le poisson frais et de le vendre quand il n'est plus frais. Si on a connaissance de ce fait, on jettera le poisson à terre. Les poissonniers ne doivent pas répandre de l'eau sur le poisson car ils causent du tort aux passants ; il n'y a pas de mal à plonger le poisson

(19) Cf. un passage analogue dans Ibn al-Uḫuwwa, *Maᶜālim al-Qurba*, éd. Reuben Levy, chap. XVIII, paragraphe 138 du texte arabe.

dans l'eau puis à l'en retirer rapidement afin de ne pas incommoder ces derniers. On doit empêcher les poissonniers de saler le poisson qui date de deux ou trois jours car il y naît des moisissures. Il vaut mieux le saler quand il est frais. C'est cela qu'on doit leur ordonner (20).

DE LA SURVEILLANCE DES FRITURIERS ET DES MARCHANDS DE BEIGNETS (21)

On doit ordonner aux frituriers de dépouiller le poisson, d'en extraire ce qui est à l'intérieur et dans la bouche, de le laver, de le nettoyer soigneusement, de ne pas le frire dans une mauvaise huile et de ne pas s'en éloigner. On doit leur interdire d'employer beaucoup de farine quand on y met le poisson lors de la friture ; on doit leur interdire de le plonger dans l'eau et le sel quand on le retire tout chaud de la poêle afin qu'il ait meilleur aspect et pèse plus — cela est connu sous le nom de saumure (*šarmūla*). Les frituriers seront châtiés s'ils ne cessent pas ; on doit leur ordonner de bien frire le poisson et de bien le cuire.

[98] De la même façon, on ordonnera aux marchands de beignets (*isfanj*) d'en parfaire la cuisson et de choisir de la bonne huile pour la friture, de ne mettre dans la pâte des beignets que de l'eau bouillie, si besoin est, de ne pas exposer les beignets longtemps à l'air, de n'y mettre de sel que dans une juste proportion. Il en sera de même pour les beignets au fromage (*mujabbanāt*) (22). On doit ordonner aux marchands de beignets de n'y mettre de fromage que dans une proportion déterminée, de le mélanger avec la pâte et de bien les cuire. On doit leur ordonner de laver les poêles lors de la friture, de les essuyer et de les nettoyer ; on punira celui qui ne s'est pas conformé à ces prescriptions.

DE LA SURVEILLANCE DES MARCHANDS DÉTAILLANTS (23)

Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « Les marchands détaillants sont tenus de diviser les fruits en deux catégories : ceux qu'on vendra à la pièce et ceux

(20) On trouve des recommandations semblables dans le traité de *ḥisba* d'Ibn al-Uḫuwwa, *Maʿālim al-Qurba*, éd. Reuben Levy, chap. XXI, paragraphe 144 du texte arabe.

(21) Sur les frituriers cf. E. LÉVI-PROVENÇAL, *Séville musulmane au début du XIIe siècle*, 100, 101. Sur les beignets (*isfanj*), cf. E. LÉVI-PROVENÇAL, *Séville musulmane*, 97, 100, 101, 154 n. 125 a.

(22) Sur les gâteaux au fromage (*mujabbanāt*), cf. DOZY, I, 172 d'après *Voc.* « caseata » ; *Un manuel hispanique de ḥisba*, glossaire, p. 18 ; *Berbérie*, II, 272 n. 7, et *Esp. mus. au Xe s.*, p. 189 n. 1.

(23) Sur la vente dans la cité musulmane, cf. art. *Bayʿ*, *Shorter Encyclopedia of Islam*, 56-58, art. de J. Schacht.

qu'on vendra au poids. Il est permis de vendre les fruits à la pièce, les plus petits pouvant être vendus au poids et les plus gros à la pièce pour ce qui est des noix, des amandes et fruits semblables. Quant aux fruits que l'on vend à la pièce, ils seront dénombrés par l'acheteur et non par le vendeur, à moins que ce dernier n'ait été habilité par l'acheteur. Pour les fruits que l'on vend à la pièce, il sera ordonné aux vendeurs de faire la distinction entre gros et petits fruits afin que le nombre total soit à peu près toujours équivalent en poids. Parmi les fruits dont on n'arrive à distinguer les bons des mauvais qu'en les brisant, ceux qu'on aura trouvés en mauvais état à l'intérieur seront au détriment de l'acheteur, selon Mālik. Ibn al-Mājišūn a dit : « Quand il s'agit de petites quantités, l'acheteur ne les rendra pas ; pour ce qui est des grandes quantités, il les retournera même si le vendeur avait stipulé, lors de la vente, que l'acheteur prendrait sur soi le risque des défauts que pourrait avoir l'objet vendu (42). Cela n'est pas autorisé car il y a là aléa. Telle est la signification des paroles de Mālik. Aṣbaġ a dit de même dans la *Wāḍiḥa* [d'Ibn Ḥabīb].

Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf dit : « Pour ce qui est des fruits susceptibles d'être vendus et pour les autres aliments que l'on mesure et pèse, s'ils sont d'une seule catégorie, c'est alors à l'acheteur à s'en servir. On ordonnera aux gens de laisser ce que l'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a interdit de vendre à aléa (*bayᶜ al-ġarar*). Au nombre de ces transactions figurent l'achat [99] de dattes ou de figues fraîches sur l'arbre, ou de raisin contre des fruits semblables à la mesure, l'achat d'une plante sur pied ou bien d'une récolte contre du blé à la mesure ou encore d'olives fraîches contre de l'huile ou des olives sèches.

Au nombre de ces transactions est la vente en bloc (*bayᶜ al-juzāf*) de la plupart des choses toutes susceptibles d'être mesurées ou pesées ou bien d'une partie de cette catégorie. Au nombre de ces transactions est la *muḫāṭara* (25) ; c'est la vente des fruits avant qu'ils ne soient mûrs. Au nombre de ces transactions est également la vente à terme (*bayᶜ al-ᶜīna*)

(24) Il s'agit de la clause de non-garantie (*barā'a*).

(25) Dozy (*Supplément*, I, 383) traduit ce mot par contrat, marché. Il s'agit de la vente où l'on court des risques (*muḫāṭara*) : un marchand vend à crédit à un prix élevé ce qu'il rachète à très vil prix, peu de temps après, en payant comptant. Cette transaction a été reprise dans le Moyen-Age occidental sous le nom de *moḫatra*.

([26]) qui consiste à vendre ce que l'on ne possède pas et à faire une promesse que l'on ne peut tenir. La vente à terme a deux aspects : un aspect licite et un aspect illicite. Ce qui est illicite, c'est ce qui se produit lorsqu'un homme se rend chez un commerçant et lui dit : « Vends-moi telle marchandise à tel prix et pour tel terme. » Le commerçant lui dit alors : « Je n'ai pas cette marchandise mais combien me ferais-tu gagner si je l'achetais pour toi ? ». Ils s'entendent alors pour ce qui est du bénéfice ; le commerçant montre ses dīnārs, achète les marchandises mentionnées et les vend au prix convenu. Cela est répréhensible. Dans un autre cas, il dit au commerçant : « Achète-moi telle marchandise et je te ferai gagner tant ». Ou bien, il lui dit : « Et je te l'achèterai à tel prix. » Ou encore il lui achète une marchandise à terme et la vend sur le champ contre paiement comptant. Tout cela n'est pas licite. Ce qui est permis, c'est qu'il n'y ait pas d'accord préalable entre vendeur et acheteur, pas plus qu'aucun des aspects de la vente que nous avons mentionnés, à moins qu'on n'achète pour soi et qu'on ne vende à qui a besoin, à paiement comptant ou à terme, tout cela sans qu'il y ait eu accord préalable entre eux.

Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « On ordonnera aux marchands que la marchandise soit uniforme, on leur ordonnera également d'éviter toute fluctuation dans l'affaire ; il en sera de même pour le raisin et autres fruits qui ne sont pas endommagés quand on les sépare et qu'on les vend par corbeilles. Le raisin est d'une seule sorte ; il n'est pas permis d'en échanger en quantités inégales et s'il en existe diverses qualités, on ne vendra que le pareil pour le pareil, des grappes de raisin contre des grappes de raisin pareilles. Il en sera de même pour les figues vertes ; on doit en empêcher l'échange en quantités inégales. Il n'est pas permis de le faire pour l'ail, les oignons, les poires, les pêches, les concombres, les courges et autres produits du même genre. On ne vendra rien de tout cela avant d'avoir vidé les corbeilles, fait apparaître objets de bonne et de mauvaise qualités, d'avoir bien examiné le tout, les fruits qui se gâtent [100] lorsqu'on les sépare, tels les figues vertes. Il n'y a pas de mal à les vendre à la vue seulement des premiers produits. On interdira aux marchands de fruits de faire varier la qualité entre les premiers produits et les derniers.

(26) Cf. *E.I.*, *Ribā*, III, 1299, art. de J. Schacht.

S'ils récidivent, ils seront passibles du châtiment corporel. » Mālik a dit : « Les œufs d'oiseaux sont tous d'une seule sorte : on ne vendra pas les petits œufs contre les gros œufs, si ce n'est en vertu de la loi de l'égalité. On ne cèlera point les défauts des œufs ; on les montrera avant de les briser. Si on les trouve en mauvais état lors de la vente, on les retournera au vendeur ; il n'est pas permis d'en consommer car ils sont chose interdite par la loi. Le vendeur doit restituer la majeure partie du prix de ces œufs, qu'il ait fraudé ou non. » Ibn al-Qāsim l'a dit dans le livre de Muḥammad. Ibn Ḥabīb a dit : « Pour l'œuf que l'on tire d'une poule morte, il n'est pas licite de le consommer. Si on le jette dans une marmite pleine de viande, il n'est pas permis de le manger ; s'il a été mêlé à des œufs de bonne qualité, il n'est pas non plus permis de manger tous ces œufs, même si l'on arrive à distinguer l'œuf provenant d'une poule morte des autres œufs car les œufs sont jetés sur les légumes et se mélangent tous ». Il a dit : « Pour ce qui est des aliments que l'on achète, on interdira à leur propriétaire de les frelater. S'il ne se conforme pas à la règle et récidive, il sera passible du châtiment corporel et l'on fera aumône de ces aliments ».

Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « On ordonnera aux marchands d'abaisser (27) les bancs de pierre qui se trouvent devant leurs boutiques, de ne pas permettre qu'on les surélève afin que les acheteurs ne puissent voir ce qui est dessus. Là réside un préjudice du fait qu'il n'est pas permis de voir les objets vendus : le vendeur agit à sa guise pour ce qui est des dirhems et autres pièces, le propriétaire étant loin de lui. Cela mène au vol et aux pertes d'argent. On empêchera les vendeurs de sortir les paniers et d'encombrer les rues de la sorte. Pour ce qui est des éventaires de boutiques, on devra empêcher les vendeurs de les construire dans les rues. Quand le melon est vendu au poids, on ordonnera que les pépins en soient enlevés, cela est plus juste que de les y laisser. C'est ainsi que l'on vend le melon à La Mecque — Que Dieu la rende puissante ! »

On ordonnera aux marchands d'aliments de diverses sortes de les mettre devant eux afin que l'œil de l'acheteur se pose dessus, de ne pas les mettre derrière eux, ils seraient dérobés à leur vue. En ce qui concerne

(27) Correction due à Monsieur le Professeur Robert Brunschvig : بتوضعة .

la courge que l'on a trouvée amère, elle est au détriment de l'acheteur, selon Mālik ; Ašhab dit dans le livre de Muḥammad : « Elle sera retournée au vendeur si c'est fort peu de choses car on arrive [101] à le savoir en y introduisant une tige de bois très fine et en la goûtant. » C'est ainsi que l'on fait à La Mecque — Que Dieu la rende puissante ! ». Pour ce qui est des charges, on ne les retournera pas, — Muḥammad est de cet avis —, à moins que la majeure partie du contenu n'en soit amère, car cela n'est pas inconnu du vendeur. Selon al-Abharī (28), on doit les restituer même si le contenu n'est pas amer en majeure partie. »

(A suivre.)

Rachel ARIÉ,
Agrégée de l'Université.

(28) Muhammad Abū Bakr b. ᶜUluwiyya al-Abharī : célèbre jurisconsulte mālikite de Baġdād, né à Abhar, dans le district du Jibāl, m. en 395/1005. Cf. *Fihrist*, 283, *Dībāj*, 255-8, *Marqabā*, 14, 179.

LA PROCLAMACIÓN DE MAWLĀY MUSLAMA EN TÁNGER, A LA MUERTE DE MAWLĀY AL-YAZĪD

El Sultán Mawlāy al-Yazīd, que había sucedido en el trono de Marruecos a su padre, Mawlāy Muḥammad b. ʿAbd Allāh, en Abril de 1790, murió dos años más tarde, en Febrero de 1792, a consecuencia de las heridas recibidas en la batalla que sostuvieron cerca de Marrākuš sus tropas con las de su hermano Mawlāy Hišām, que se había sublevado contra él (1).

A la muerte de Mawlāy al-Yazīd, aspiran a sucederle sus hermanos Mawlāy Hišām, Mawlāy Muslama y Mawlāy Sulaymān. El primero, que se había levantado en armas contra Mawlāy al-Yazīd y había luchado contra él, veía reconocida su autoridad en la parte sudoccidental de Marruecos (2). Mawlāy Muslama se había refugiado en el santuario de Mawlāy ʿAbd al-Salām ibn Mašīš, en el Djabal ʿAlām, en el Norte de Marruecos, y fué proclamado en Tánger (3). Mawlāy Sulaymān, que al final sería reconocido en todo Marruecos, fué proclamado en Fez, en el mausoleo de Mawlāy Idrīs (4)

Prescindiendo ahora de la proclamación de Mawlāy Hišām y de Mawlāy Sulaymān, vamos a examinar las circunstancias que concurrieron en la de Mawlāy Muslama.

(1) Cf. Aḥmad b. Jālid AL-NĀṢIRĪ AL-SALĀWĪ : « *Istiqṣā'* », traducción francesa de Eugène FUMEY bajo el título de « *Chronique de la dynastie alaoui du Maroc* », en « Archives Marocaines », IX (1906), pág 379 ; Henri TERRASSE : « *Histoire du Maroc* », Casablanca, 1949-50, vol. II, pág. 306 ; Abū-l-Qāsim b. Aḥmad AL-ZAYYĀNĪ : «*Turdjimān* », extractos publicados y traducidos por O. HOUDAS, con el título de « *Le Maroc de 1631 à 1812* », Paris, 1886, pág. 91 texto árabe, 167 trad.

(2) Cf. AL-NĀṢIRĪ AL-SALĀWĪ, *ob. cit.*, pág. 383 ; AL-ZAYYĀNĪ, *ob. cit.*, pág. 92 texto árabe, 170 trad. ; TERRASSE, *ob. cit.*, II, pág. 307.

(3) Cf. AL-NĀṢIRĪ AL-SALĀWĪ, *ob. cit.*, pág. 383 ; AL-ZAYYĀNĪ, *ob. cit.*, pág. 92 texto árabe, 169 trad. ; TERRASSE, *ob. cit.*, II; pág. 307 ; y carta de Juan Manuel González Salmón al Conde de Floridablanca núm. 28 y copias anexas, en A.H.N. (Archivo Histórico Nacional, de Madrid), Estado, legs 4327 y 4328.

(4) Cf. AL-NĀṢIRĪ AL-SALĀWĪ, *ob. cit.*, págs. 384-385 ; AL-ZAYYĀNĪ, *ob. cit.*, pág. 92 texto árabe, 168-169 trad. ; TERRASSE, *ob. cit.*, II, pág. 307.

Las primeras noticias que se reciben en España de la muerte de Mawlay al-Yazīd, proceden de Tánger. Por una parte es el propio Gobernador de la ciudad, al-Ṭāhir b. ʿAbd al-Ḥaqq Fannīš, quien lo participa al Cónsul de España en dicha ciudad, Juan Manuel González Salmón, que por entonces residía en Cádiz. En su carta, el Gobernador de Tánger informa a Salmón de la muerte de Mawlāy al-Yazīd, a la vez que se da por muerto también a Mawlāy Hišām. En la misma carta se comunica la proclamación de Mawlāy Muslama (5).

Pero no solo es el Gobernador de Tánger quien comunica estas noticias a Salmón ; también le informa de la muerte de Mawlāy al-Yazīd y de la proclamación de Mawlāy Muṣlama el Cónsul de Portugal en Tánger, Jorge Collaso, quien participa también que la noticia de la muerte de Mawlāy al-Yazīd ha sido llevada a Tánger por el šarīf Mawlāy Djaʿfar, hijo segundo de Mawlāy Muslama, y que la proclamación de éste, que se realizó a pregón por las calles y con salva de artillería, no reunía las formalidades acostumbradas (6).

También comunica noticias semejantes Juan Manuel Gómez, secretario del Cónsul de Portugal, quien añade que la gente no dudó de la muerte de Mawlāy al-Yazīd, pero sí de la de Mawlāy Hišām, no atreviéndose en un principio a aclamar abiertamente a Mawlāy Muslama, hasta tanto que se tuviese confirmación por escrito de la muerte de Mawlāy Hišām, toda vez que, habiendo recibido éste ayuda de España, en el caso de que no estuviera de acuerdo con Mawlāy Muslama Tánger podía verse atacada por Mawlāy Hišām por tierra y por España por mar. Posteriormente se dijo que el Gobernador de la ciudad tenía la certeza de que Mawlāy Hišām había muerto en el campo de batalla, lo cual decidió la proclamación de Mawlāy Muslama, tras las formalidades prevenidas por la ley.

Una vez efectuada la proclamación, la Junta de los Cónsules acreditados en Tánger cumplimentó al šarīf Mawlāy Djaʿfar, hijo segundo de Mawlāy Muslama, el cual los recibió con agrado y en nombre de su padre

(5) Cf. Texto castellano de esta carta, fechada el 28 de Febrero de 1792, anexo núm. 1 a la de J.M. González Salmón al Conde de Floridablanca, núm. 28, del 2 de Marzo de 1792, en A.H.N. Estado, legs. 4327 y 4328.

(6) Cf. Carta de Jorge Collaso a J.M. González Salmón, fechada en Tánger el 27 de Febrero, anexo núm. 2 a la de Salmón al Conde de Floridablanca, núm. 28, del 2 de Marzo de 1792, en A.H.N. Estado, leg. 4328.

les manifestó que se consideraba con todos en el mismo estado de paz y amistad que tenían en tiempos de Mawlāy Muḥammad b. ᶜAbd Allāh (7).

Poco después es el Gobernador de Cádiz, Joaquín de Fonsdeviela, quien recibe estas noticias, comunicadas por al-Ṭāhir b. ᶜAbd al-Ḥaqq Fannīš, Gobernador de Tánger, y por Gerónimo Chiappe, Cónsul de Venecia en Tánger. Las cartas de Fannīš y de Chiappe contienen las noticias que ya hemos visto, y añaden que Mawlāy Djaᶜfar les ha encargado que escriban a España dando cuenta de las novedades ocurridas y autorizando a los buques españoles a cargar mercancías en los puertos marroquíes (8).

La carta de Chiappe es más amplia que la de al-Ṭāhir Fannīš, por lo cual he creído preferible recoger el texto de la que escribe el Cónsul de Venecia. Dice así :

A.H.N. Estado, leg. 4329
[recto]
Nº 2º

Eccmo Sigre. = Con Nave Suedese partita da questa il 3 Corte. ho scritta à V.E. altra mia. La presente serve per far noto a V.E. come il 25 alla notte arivò à questa spedito dal Prencipe Muley Selema che ritrovasi al di loro Santo Muley Abdesselem, il di lui figlio secondo genito coll'aviso di suo Padre d'esser èstato Proclamato Sovrano, doppo della notizia avuta della morte del fú Sovrano Muley Yesid, e del Prencipe Muley Iscem ambi rimasti feriti nella Bataglia del giorno 12 seguita vicino a Marocco. Il sud°. Prencipe Muley Giafar hà cumunicato ai Consoli da parte di suo Padre nuovo Sovrano, di esser in buona Pace ed armonìa con le loro nazioni come lo èra con il diffunto suo Padre, e che ognuno ne scrivesse alla sua Corte, mi disse pure, in loro presenza, che restava in buona Pace ed armonia, secondo l'acordato, con Spagna e che dava a me l'incarico di scriverne alla loro Corte che per cio non manchino di mandare subito il loro Bastimenti a caricare nei suoi Porti, e lo stesso mi ha incaricato questo Governatore in nome di S.M.M., è per ciò hò scritte

(7) Cf. Carta de Juan Manuel Gómez a Juan Manuel González Salmón, fechada en Tánger el 27 de Febrero de 1792, anexa a la de J.M. González Salmón al Conde de Floridablanca, núm. 30, del 4 de Marzo, en A.H.N. Estado, leg. 4327.

(8) Las dos cartas figuran como anexos núms. 1 y 2 a la de Joaquín de Fonsdeviela al Conde de Floridablanca, del 4 de Marzo de 1792, en A.H.N. Estado, leg. 4329.

due righe coll'aviso all'Ecc^{mo}. Sig^{r}. Conte de Floridablanca, acompagnandole altra in arabo del med^{o}. Govern^{re}. che qui troverà occlusa, è V.E. avra la bontà di spedirla con un Propio alla Corte perche la prevenga al piu presto come è la volontà del nuovo Sovrano Amico. Per mia parte posso assicurare l'E.V. di potter spedire liberam^{te}. [verso] se vole, il Barchi spagnoli che saranno da mè assistiti come prima sinò a nuovi determinazioni della Corte. Questo felice sucesso che ci ha resciuscitati, spero che dara mottivo à V.E. di far valere ò far presenti y miei servizij passati, è sono, e sarò pronto con il piu ardente Zelo a cooperare in quanto sia possibile a favor della nazione, e suddi venienti sino à nuove determinazioni della Corte, è V.E. ne puo restar persuaso, è comandarmi per darliene le prove. Se non sono piu esteso nè è culpa il poco tempo, e qualche cosa che manca in questa lo saprà dal mio Comp^{e}. S^{r}. Salmon ; che è quanto per ora è prontis^{mo}. a suoi cenni pieno della piu perfetta stima ho l'onore di essere : Di V.E. = Tanger 28 feb^{o}. 1792 = P.S. = La presente le verra spedita con espreso dal Gover^{re}. di Tarifa. La suplico far consignare il Plicco por il n[ost]ro Console, e le altre che saran occluse = Il mio fratello la riverisce. = Dev^{mo}. Obed^{mo}. Serv^{re}. = G. Girolamo Chiappe = Ecc^{mo}. Sig^{re}. D^{n}. Joachin de Fonsdeviela : &^{a}. &^{a}.

Entre las cartas enviadas al Gobernador de Cádiz para su entrega a los destinatarios figuran una del Gobernador de Tánger y otra de Chiappe dirigidas a Juan Manuel González Salmón (9).

La carta de al-Ṭāhir Fanniš repite las noticias que ya conocemos, sin añadir nada nuevo, pero la de Chiappe añade que Mawlāy Muslama se dirige a Tánger y espera que España le envíe algún socorro en dinero, porque está falto de él y lo necesita para pagar a la tropa y a la gente que le acompaña (10).

Por todo lo que antecede podemos apreciar que la proclamación de Mawlāy Muslama en Tánger se basaba en la información errónea de que Mawlāy Hišām había muerto en la batalla que había sostenido cerca de

(9) De ambas hay una copia anexa a la carta de Salmón al Conde de Floridablanca, núm. 31, del 4 de Marzo de 1792, en A.H.N. Estado, leg. 4327. De la carta de al-Ṭāhir b.^{c}Abd al-Ḥaqq Fanniš hay también copia en el leg. 4328.

(10) Cf. Copia de carta de Gerónimo Chiappe a Juan Manuel González Salmón, anexa a la carta de Salmón al Conde de Floridablanca, núm. 31, del 4 de Marzo de 1792, en A.H.N. Estado, leg. 4327.

Marrākuš contra Mawlāy al-Yazīd. Sin embargo, al conocerse la verdad se dieron cuenta en Tánger de que habían obrado con ligereza y precipitación, lo cual dió que pensar a las gentes. Así lo comunica Jorge Collaso al Cónsul de Portugal en Cádiz, añadiendo que Mawlāy Muslama, a pesar de que intenta convencer de que obra de acuerdo con Mawlāy Hišām, da muestras de no tener mucha seguridad en la solidez de su posición, pues pensando en la posibilidad de que España no lo apoye decididamente, está tratando de procurarse la ayuda de los ingleses. Dice también Collaso que circula el rumor de que Mawlāy Muslama va a ir a Mequinez y Fez antes de dirigirse a Tánger, pues aquellas ciudades no han efectuado la proclamación acostumbrada. Piensa Collaso que el retraso en proclamar allí a Mawlāy Muslama es indicio de que no hay unidad de pareceres y tal vez los marroquíes prefieran a Mawlāy Hišām, que se puso al frente de la rebelión, antes que a Mawlāy Muslama, quien permaneció todo el tiempo refugiado en el santuario de Mawlāy ʿAbd al-Salām b. Mašīš (11).

Por su parte, Juan Manuel Gómez, secretario del Cónsul de Portugal en Tánger, escribe a Salmón en términos parecidos y añade que está resuelto el envío de dos marroquíes a España en calidad de comisionados de Mawlāy Muslama. Se había acordado que los recogiera en Tánger una fragata inglesa, llevándolos a Gibraltar, de donde pasarían a España, pero luego se había caído en la cuenta de que por este medio no serían admitidos en España y quedarían sin resolver los asuntos que debieran tratar. En vista de ello se pensó pedir que fuera a buscarlos un buque español, pero no se ha iniciado ninguna gestión en este sentido (12).

A la vista de estas noticias, Salmón considera que por el momento sería preferible que no enviaran de Marruecos ningún comisionado, ya que así podría España mantenerse mejor al margen de las luchas entre los Príncipes que se disputan el trono, Mawlāy Hišām y Mawlāy Muslama, ambos amigos de España (13).

(11) Cf. Copia de carta de Jorge Collaso, Cónsul de Portugal en Tánger, a Enrique Ribeyro Neves, Cónsul de Portugal en Cádiz, del 6 de Marzo de 1792, anexa a la de Juan Manuel González Salmón al Conde de Aranda, núm. 36, del 13 de Marzo, en A.H.N. Estado, leg. 4328.

(12) Cf. Copia descifrada de carta de Juan Manuel Gómez a Juan Manuel González Salmón, del 6 de Marzo de 1792, anexa a la de Salmón al Conde de Aranda, núm. 36, del 13 de Marzo, y otra de Gómez a Salmón del 8 de Marzo y postdata del 10, anexa a la de Salmón al Conde de Aranda, núm. 37, del 16 de Marzo, todas en A.H.N. Estado, leg. 4328.

(13) Cf. Carta de Juan Manuel González Salmón al Conde de Aranda, núm. 36 del 13 de Marzo de 1792, en A.H.N. Estado, leg. 4328, y la del Conde de Aranda a Salmón, fechada en Aranjuez el 6 de Marzo, en A.H.N. Estado, legs. 4327 y 4328.

Al mismo tiempo que por Cádiz se tiene noticia de la proclamación de Mawlāy Muslama en Tánger, el Gobernador de Ceuta, José de Urrutia, recoge y transmite diversos informes que acreditan la proclamación de Mawlāy Muslama en Tetuán (14). Pocos días después recibe José de Urrutia una carta de Mawlāy Muslama en la que éste le anuncia el envío de un embajador suyo a España. Primero había pensado enviarlo por Gibraltar, pero luego ha preferido que vaya a Ceuta (15). En la misma ocasión recibe José de Urrutia una carta del Gobernador de Tánger dirigida al Comandante General de Ceuta, Luís de Urbina. En ella dice al-Ṭāhir Fanniš que Mawlāy Muslama lo ha designado mediador suyo con España, con la que desea mantener paz y amistad. Repite la autorización concedida por el nuevo Sultán para que los españoles puedan cargar mercancías en los puertos marroquíes, indica la forma a seguir para parlamentar en Ceuta y se ofrece para volver a situar los límites de la plaza donde estaban en tiempos de Mawlāy Muḥammad b. ʿAbd Allāh (16).

Por lo que se refiere a la embajada que Mawlāy Muslama desea enviar a Madrid, la actitud española está de acuerdo con la observancia de una prudente neutralidad, según antes hemos señalado, y así se ordena al Gobernador de Ceuta que se atenga a las instrucciones siguientes : España ha acreditado a Mawlāy Muslama la estimación que le tiene y será la primera en admitir el embajador que envíe como Sultán de Marruecos, siempre que le conste que se halla en pacífica posesión del reino ; entre tanto no puede admitir al embajador, pues faltaría al respeto que debe a su decoro, además de que los dos Príncipes pretendientes al trono de Marruecos, Mawlāy Hišām y Mawlāy Muslama, son amigos de España y ésta no puede preferir a uno de ellos ni perjudicar al otro (17).

En los primeros días de Abril se reciben en Cádiz informaciones que acreditan haber sido proclamado un tercer Príncipe, Mawlāy Sulaymān, en Fez y en Mequinez (18).

(14) Cf. Carta de José de Urrutia, Gobernador de Ceuta, al Conde de Floridablanca, del 3 de Marzo de 1792, y declaraciones anexas, en A.H.N. Estado, leg. 4329.

(15) La carta de Mawlāy Muslama al Gobernador de Ceuta está fechada el 17 de Radjab de 1206 = 11 de Marzo de 1792 y la incluímos en el apéndice documental que figura al final del presente estudio, como documento núm. 1.

(16) Esta carta figura en el apéndice documental al presente estudio, con el núm. 2.

(17) Cf. Carta del Conde de Aranda al Gobernador de Ceuta, fechada en Aranjuez el 15 de Marzo de 1792, en A.H.N. Estado, leg. 4329.

(18) Cf. Cartas de Juan Manuel González Salmón al Conde de Aranda, núms. 41 y 42, del 3 de Abril de 1792, y copias anexas, en A.H.N. Estado, legs. 4327 y 4328.

Poco después recibe Salmón copia de una carta que ha dirigido Mawlāy Muslama a cada uno de los cónsules acreditados en Tánger para que la cursaran a sus respectivas cortes. La copia recibida por Salmón contiene el texto de la que dirige Mawlāy Muslama a la Reina María de Portugal. En ella no se dice sino que ha muerto Mawlāy al-Yazīd y ha heredado el trono Mawlāy Muslama (19). Al mismo tiempo recibe también Salmón copia de una carta cursada por Mawlāy Muslama a la Junta de los Cónsules acreditados en Tánger, en la cual les ordena que vayan a presentársele (20), y la respuesta de los cónsules, en la que éstos se disculpan por no efectuar la presentación requerida ante Mawlāy Muslama, pero le envían un regalo que le ruegan acepte con buen semblante (21). Además de esta carta en árabe para Mawlāy Muslama, los cónsules le envían otra en castellano que entregan a Juan Chiappe para que éste la explique al Príncipe. En ella se dice lo mismo que en la escrita en árabe, pero se añade que Juan Chiappe indicará verbalmente las razones que impiden a los cónsules ir a presencia de Mawlāy Muslama y asegurarle su deseo de que todo el país le reconozca para presentársele y felicitarle, pero hasta que esto se produzca, debe excusarlos (22). Todas estas copias son enviadas por el secretario del Cónsul de Portugal, quien expresa su opinión de que el partido de Mawlāy Muslama va perdiendo fuerza, mientras que aumenta el de Mawlāy Sulaymān (23).

Posteriormente se tiene noticia de que Mawlāy Muslama insiste en que vayan a presentársele los cónsules y que le envíen dinero (24).

Por los mismos días llega a Tánger el nuevo Gobernador, Aḥmad b. Muḥammad, designado por Mawlāy Muslama para sustituir a al-Ṭāhir Fannīš (25).

(19) Esta copia figura en el apéndice documental, con el núm. 3.

(20) La copia de esta carta figura en el apéndice documental, con el núm. 4.

(21) La copia de la respuesta de los cónsules figura en el apéndice documental, con el núm. 5.

(22) Cf. Copia de esta carta, anexa a la de Juan Manuel González Salmón al Conde de Aranda, núm. 44, del 6 de Abril de 1792, en A.H.N. Estado, leg. 4327.

(23) Cf. Copia de carta de Juan Manuel Gómez a Juan Manuel González Salmón, del 28 de Marzo de 1792, anexa a la de Salmón al Conde de Aranda, núm. 44, del 6 de Abril, en A.H.N. Estado, legs. 4327 y 4328.

(24) Cf. Copia de carta de Juan Manuel Gómez a Juan Manuel González Salmón, del 15 de Abril de 1792, anexa a la de Salmón al Conde de Aranda, núm. 49, del 24 de Abril, en A.H.N. Estado, legs. 4327 y 4328, y copias anexas a la carta de Juan Manuel Gómez, en A.H.N. Estado, leg. 4327.

(25) Cf. Copia de carta de Juan Manuel Gómez a Juan Manuel González Salmón, del 15 de Abril, citada en la nota anterior.

Pero poco después se sabe que Mawlāy Sulaymān ha sido reconocido en Rabat y en Salé, lo que ha obligado a Mawlāy Muslama a buscar refugio nuevamente en el santuario de Mawlāy ʿAbd al-Salām b. Mašīš, llamando también al santuario al Gobernador que había nombrado últimamente para Tánger, Aḥmad b. Muḥammad, que marcha a reunirse con Mawlāy Muslama, abandonando Tánger.

Al marchar de Tánger el Gobernador nombrado por Mawlāy Muslama, se dice en la ciudad que Mawlāy Sulaymān ha escrito ordenando que todo siga igual en ella hasta que él pueda ir allá (26).

La gente de Tánger no parece muy decidida a proclamar a Mawlāy Sulaymān, ante el temor de que el otro pretendiente, Mawlāy Hišām, pueda llegar a dominar todo el país (27).

Poco después se tiene que marchar Mawlāy Muslama del santuario de Mawlāy ʿAbd al-Salām, donde se le niega el refugio, y Aḥmad b. Muḥammad regresa a Tánger, lo que origina un tumulto (28).

A partir de este momento Tánger no reconoce ya la autoridad de Mawlāy Muslama y se va inclinando al reconocimiento de Mawlāy Sulaymān, que había de ser quien lograra establecer su autoridad sobre todo el país.

Mariano ARRIBAS PALAU.

(26) Cf. Copia de carta de Juan Manuel Gómez a Juan Manuel González Salmón, del 24 de Abril de 1792, anexa a la de Salmón al Conde de Aranda, núm. 60, del 1º de Mayo, en A.H.N. Estado, leg. 4327.

(27) Cf. Copia de carta de Juan Manuel Gómez a Juan Manuel González Salmón, del 25 de Abril de 1792, anexa a la de Salmón al Conde de Aranda, núm. 60, del 1º de Mayo, en A.H.N. Estado, leg. 4327.

(28) Cf. Copia de carta de Juan Manuel Gómez a Juan Manuel González Salmón, del 26 de Abril de 1792, anexa a la de Salmón al Conde de Aranda, núm. 61, del 4 de Mayo, en A.H.N. Estado, legs. 4327 y 4328, y otra también de Gómez a Salmón, anexa a la de Salmón al Conde de Aranda, núm. 65, del 11 de Mayo, en A.H.N. Estado, leg. 4327.

APÉNDICE DOCUMENTAL

Núm. 1

Mawlāy Muslama al Gobernador de Ceuta
17 Radjab 1206 = 11 Marzo 1792

Le informa de que ha enviado a Ceuta un embajador para que vaya a España. Primero había pensado enviarlo por Gibraltar, pero en vista de la enemistad existente entre ingleses y españoles, ha resuelto enviarlo por Ceuta.

En cuanto a los refrescos, le autoriza a cargarlos sin pagar derechos desde la fecha de la carta hasta que llegue la respuesta del Rey D. Carlos.

La carta la envía por medio del qā'id Al-ʿAbbās, que goza de su confianza.

Original árabe (A.H.N. Estado. Leg. 4329)

بسم الله ولا حول ولا قوة الا بالله

[Sello de Mawlāy Muslama, con su signo y la fecha de su puño y letra]

/2 الى حاكم سبتة سلام على من اتبع الهدى اما بعد /3 فاعلموا اننا وجهنا باشدورنا (29) الى سبتة ومنها /4 يتوجه الى الرى (30) ولد كارلوص (31) لاننا امرناه يتوجه /5 على جبل طارق فاذا بنا تحققنا بان الانجليز (32) يكرهونكم /6 ولا يحبون لكم الخير معنا (33) فاقتضى نظرنا ان لا يتوجه على جبل /7 طارق وانما يتوجه من عندكم و ها نحن انعمنا عليكم /8 بالفريشك (34) توسقونه من غير صاكة (35) تلزمكم عليه من /9 يوم كتبنا (36) هذا الى ان يرد الجواب من عند الرى (30) كارلوص (31) /10 وهذا الكتب (37) وجهناه لكم مع وصيفنا القايد /11 العباس فانه عندنا رجل عاقل بمرؤته وله مكانة /12 عندنا وبذلك وجهناه لكم بهذا الامر انتهى في 17 رجب /13 عام 1206

(29) Transcripción árabe de « embajador », con pronombre afijo de 1ª pers. pl.
(30) Transcripción árabe de « rey », con artículo.
(31) Transcripción árabe de « Carlos ».
(32) Transcripción árabe de « inglés », con artículo.
(33) La palabra « معنا » está interlineada sobre el final de la anterior y el comienzo de la siguiente.
(34) Transcripción árabe de « refrescos », con artículo y preposición « ب ».
(35) Transcripción árabe de « saca », usado en sentido de « derechos de exportación ».
(36) Por « كتابنا ».
(37) Por « الكتاب ».

TRADUCCIÓN

En el nombre de Dios. Y no hay fuerza ni poder sino en Dios

[Sello de Mawlāy Muslama, con su signo y la fecha de su puño y letra]

Al Gobernador de Ceuta :

Paz a quien sigue el camino recto.

Y después :

Sabed que Nos hemos enviado nuestro Embajador a Ceuta, desde la cual se dirigirá hacia el Rey hijo de Carlos ; porque Nos le habíamos ordenado que se fuera por Gibraltar, pero he aquí que hemos comprobado que los ingleses os son adversos y no quieren para vosotros que estéis a bien con nosotros, y nuestro parecer ha obligado a que no vaya por Gibraltar, sino que marche partiendo de junto a vosotros [en Ceuta].

Ahora bien Nos os hemos favorecido con los refrescos, que podréis cargar sin los derechos de exportación que os eran obligados, desde el día del presente escrito hasta que llegue la respuesta del Rey Carlos.

Este escrito os lo enviamos con nuestro joven servidor, el qā'id al-ʿAbbās, porque junto a Nos es hombre de juicio en su virilidad y goza entre nosotros de prestigio. Por todo ello os lo hemos enviado con esta orden.

Concluyó.

A 17 de Radjab del año 1206.

Núm. 2

Al-Ṭāhir b. ʿAbd al-Ḥaqq Fannīš a D. Luís de Urbina

17 Radjab 1206 = 11 Marzo 1792

Mawlāy Muslama ha designado a Al-Ṭāhir Fannīš mediador entre España y Marruecos y quiere mantener la paz y la amistad con España, igual o mejor que en tiempos de su padre Mawlāy Muḥammad.

Mawlāy Muslama ha concedido autorización para que las embarcaciones españolas puedan cargar mercancías en los puertos de Tetuán, Tánger y Larache ; por lo tanto, pueden acudir a dichos puertos con seguridad.

Si los españoles de Ceuta necesitan hablar con los musulmanes del campo fronterizo, deberán levantar la bandera parlamentaria para que vayan los musulmanes de guardia, a los cuales podrán entregar bajo seguridad las cartas que tengan. Los musulmanes procederán de modo similar para la entrega de las cartas.

Por último, si los españoles desean tener los límites de la plaza de Ceuta que había fijado Mawlāy Muḥammad, deberán manifestarlo a Al-Ṭāhir Fanniš para que éste envíe de entre sus amigos a quien acompañe como testigo a Muḥammad Qandjāᶜ y vuelvan a colocar los límites como estaban en vida de Mawlāy Muḥammad.

Los españoles de Ceuta que habían salido en una barca, ha ordenado Mawlāy Muslama que permanezcan en Tetuán y que les traten bien hasta que el Sultán ordene que se envíen a Ceuta.

Original árabe (*A.H.N. Estado. Leg. 4329*)

الحمد لله وحده ولا حول ولا قوة الا بالله

/2 من عبد ربه تعالى وخديم سيدنا نصره الله الطاهر بن عبد الحق فنيش امنه الله /? الى كبير ابناء جنسه الذين بسبتة الكمنضنطى (38) جلنار (39) لويس (40) د (41) اربينا (42) سلام /4 على من اتبع الهدى اما بعد فاعلموا ان سيدنا نصره الله امرني ان نكون /5 واسطة بين سيدنا و بينكم وكل ما تريدونه من عند سيدنا يقضى لكم بالزيادة /6 لان سيدنا معكم على الصلح والمهادنة كما كنتم مع ابيه رحمه الله و زيادة /7 عن ذلك وقد تعرف سيدنا نصره الله بمحبة الراى (43) كارلوا (44) ومحبة وزيره الكندي (45) /8 د (41) فلريدة بلانكة (46) ومحبة جنس الصبنيول (47) في ابيه رحمه الله فلذلك امرني ايده /9 الله ان نكتب اليكم من البر و البحر انه ايده الله معكم على ما كنتم عليه مع /10

(38) Transcripción árabe de « Comandante », con artículo.
(39) Transcripción árabe de « General ».
(40) Transcripción árabe de « Luís ».
(41) Transcripción árabe de « de ».
(42) Transcripción árabe de « Urbina ».
(43) Transcripción árabe de « Rey », con artículo.
(44) Transcripción árabe de « Carlos ».
(45) Transcripción árabe de « Conde », con artículo.
(46) Transcripción árabe de « Floridablanca ».
(47) Transcripción árabe de « español », con artículo.

ابيه قدس الله روحه وانتم ان اردتم ان تبعثوا مراكبكم للوسق لاي مرسة (48) /11 اردتم من مراسى سيدنا الثلاث تطوان وطنجة والعرائش فقد سرح لكم سيدنا /12 الوسق فيهم وكل من اتى من مراكبكم للمراسى المذكورين فهم في امان الله وامان /13 سيدنا نصره الله بحيث الا يخشوا من شيء كذلك اعرفكم ان سيدنا نصره الله /14 فوض لى في جميع امورکم و امرني ان كل ما تريدونه عند سيدنا نصره الله تعرفوني (49) /15 به يقتضيه لكم كذلك ان كان لكم كلام على البر اعملوا علام الامارة ياتون /16 اليكم المسلمون اهل العسة وادفعوا لهم ما يكون عندكم من البراوات في /17 امان الله كذلك ان اتاكم كتاب من عندنا وعملنا الامارة وخرجتم لتقبضونه /18 فانتم في امان الله وامان سيدنا نصره الله وان اردتم ان تكونوا عند الحد /19 الذي كنتم عليه مع ابيه رحمه الله في قرب المدينة واعلمونا نوجه لكم /20 من اصحابنا من يقف مع الشيخ محمد قنجاع حتى يردون الحدود كما /21 كانت في حيات (50) سيدنا رحمه الله من غير زيادة ولا نقصان لان سيدنا /22 ادام الله نصره امرني بان كل ما في خواطركم يقضيه لكم وقد فرحنا /23 والحمد لله لهذا الصلح الذي جعله الله على يد هذا السلطان المبارك /24 السعيد كما جعل سبحانه وتعالى على يده الشريفة كل امر سديد و رشيد /25 والسلام في 17 من شهر رجب عام 1206

[Sello de Al-Ṭāhir b. ʿAbd al-Ḥaqq Fannīš]

/26 خديم المقام العالي بالله /27 الطاهر بن عبد الحق فنيش لطف الله به آمين

/1 (51) ومن تمامة ان النصرى متاعكم الذين /2 خرجوا في الفلوكة امر سيدنا نصره /3 الله ان يبقون بتطوان وان يستوصوا /4 بهم خيرا ويحسنون معهم الى ان يامر /5 سيدنا بتوجيههم اليكم وها نحن /6 كتبنا لسيدنا نصره الله على شانهم / 7 والسلام في تاريخه

/8 الطاهر /9 فنيش

TRADUCCIÓN

Loor a Dios único. Y no hay fuerza ni poder sino en Dios

Del siervo de su Señor (ensalzado sea) y servidor de nuestro señor [Mawlāy Muslama] (Dios lo socorra), al-Ṭāhir b. ʿAbd al-Ḥaqq Fannīš (Dios le proteja),

(48) Por « مرسى ».

(49) Esta palabra aparece algo borrosa.

(50) Por « حياة ».

(51) A partir de aquí el texto está escrito al margen inferior derecho del texto anterior, formando con él angulo recto.

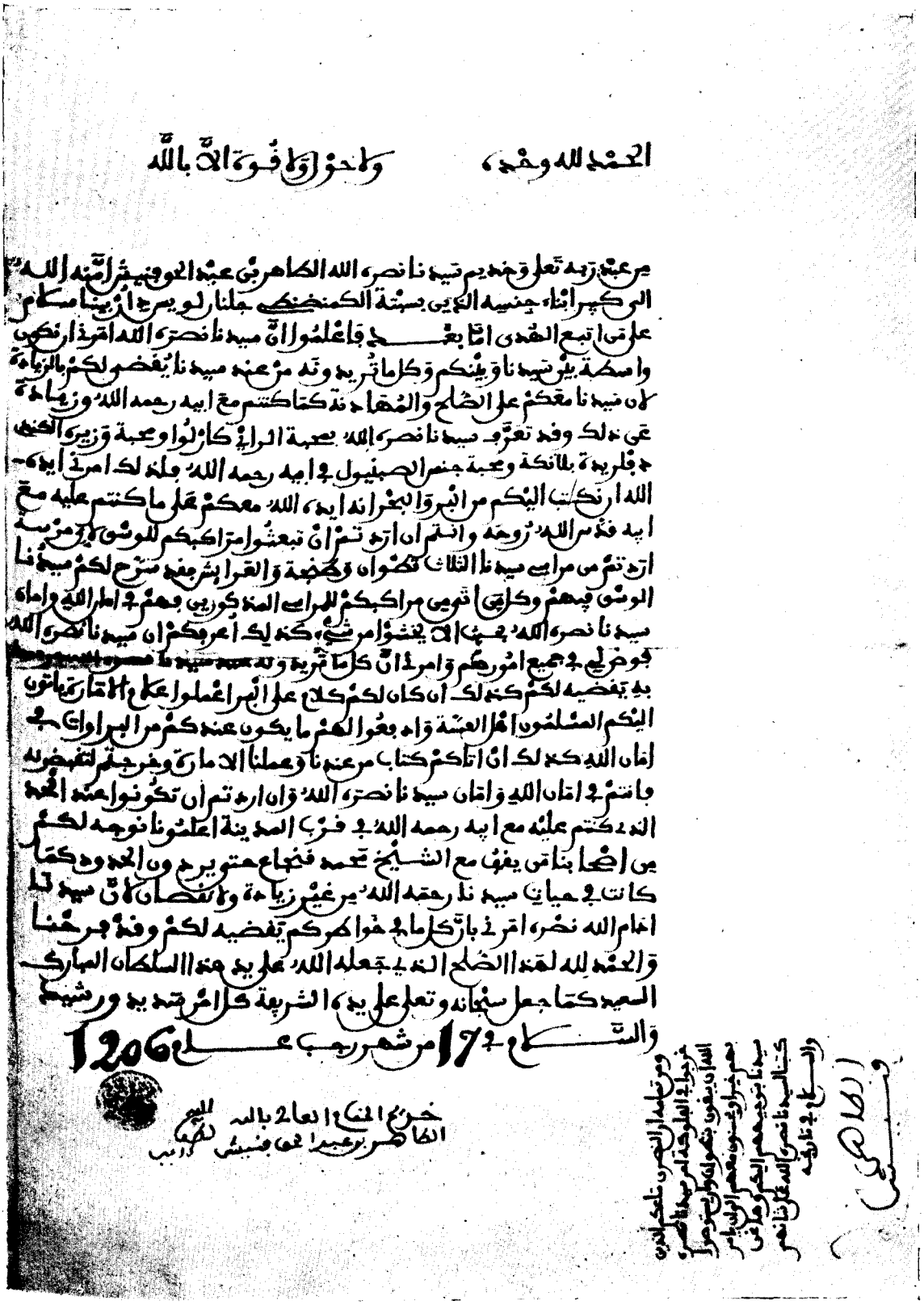

Reproducción de la carta de al-Ṭāhir Fannīš a Luís de Urbina (Núm. 2).

al más grande de los hijos de su nación que están en Ceuta, el Comandante General Luís de Urbina :

Paz a quien sigue el camino recto.

Y después :

Sabed que nuestro señor (Dios lo socorra) me ha ordenado que sea intermediario entre nuestro señor [Mawlāy Muslama] y vosotros, y todo lo que deseéis de junto a nuestro señor os será concedido con creces, porque nuestro señor está con vosotros en paz y tregua, según estabais con su padre [el Sultán Mawlāy Muḥammad b. ʿAbd Allāh] (Dios se haya apiadado de él) y por encima de ello. En verdad se ha informado nuestro señor (Dios lo socorra) de la amistad del Rey Carlos, de la amistad de su Ministro el Conde de Floridablanca y de la amistad de la nación española por su padre (Dios se haya apiadado de él) y por eso me ha ordenado (Dios le ayude) que os escriba por tierra y por mar, diciéndoos que él (Dios le ayude) está con vosotros en la misma situación en que estabais con su padre (Dios haya santificado su alma).

Vosotros, si queréis enviar vuestras embarcaciones para la carga a cualquier puerto que queráis de entre los tres puertos de nuestro señor : Tetuán, Tánger y Larache, [podéis hacerlo], pues, en verdad, os ha facilitado nuestro señor la carga por ellos y todos los buques vuestros que vayan a los puertos referidos estarán bajo seguro de Dios y salvaguardia de nuestro señor (Dios lo socorra), de tal modo que no tengan temor de nada.

Igualmente os hago saber que nuestro señor (Dios lo socorra) me ha encargado de todos vuestros asuntos y me ha ordenado que todo lo que deseéis de junto a nuestro señor (Dios lo socorra), me informéis de ello para que se os resuelva.

Del mismo modo, si tenéis que dirigir la palabra al Campo [fronterizo de Ceuta], poned la bandera de señal ; irán hacia vosotros los musulmanes de la guardia y entregadles las cartas que haya en vuestro poder, bajo seguro de Dios. Igualmente, si os viene una carta de nuestra parte e izamos la señal y salís a recogerla, vosotros estaréis bajo seguro de Dios y salvaguardia de nuestro señor (Dios lo socorra).

Si queréis estar dentro de los límites fronterizos en que estabais con su padre (Dios se haya apiadado de él) en las proximidades de la ciudad

[de Ceuta], hacédnoslo saber para que os enviemos de entre nuestros compañeros quien esté presente junto con el šayj Muḥammad Qandjā', a fin de que devuelvan los límites a como estaban en vida de nuestro señor [Mawlāy Muḥammad b. ʿAbd Allāh] (Dios se haya apiadado de él), sin aumento ni disminución, porque nuestro señor [Mawlāy Muslama] (Dios perpetúe su socorro) me ha ordenado que os resolvamos todo lo que haya en vuestros deseos.

En verdad nos hemos alegrado (loado sea Dios) de esta paz que ha establecido Dios por mediación de este Sultán bendito, feliz, como ha establecido [Dios] (glorificado y ensalzado sea) por su noble mediación todo asunto justo y bien dirigido.

Y la paz.

A 17 del mes de Radjab del año 1206.

[Sello de Al-Ṭāhir b. ʿAbd al-Ḥaqq Fannīš]
El servidor del trono exaltado por Dios,
al-Ṭāhir b. ʿAbd al-Ḥaqq Fannīš,
séale Dios propicio, amén.

Postscriptum : Los cristianos vuestros que salieron en la barca, ha ordenado nuestro señor (Dios lo socorra) que permanezcan en Tetuán, que se les trate bien como recomendados y se haga con ellos el bien hasta que ordene nuestro señor su envío a vosotros. Ahora bien, Nos hemos escrito a nuestro señor (Dios lo socorra) acerca de su asunto.

Y la paz.

En la misma fecha.

al-Ṭāhir Fannīš

Núm. 3

Mawlāy Muslama a la Reina María de Portugal

29 Radjab 1206 = 23 Marzo 1792

Comunica que ha muerto Mawlāy al-Yazīd y que él, Mawlāy Muslama, ha heredado el reino.

Copia árabe (A.H.N. Estado. Leg. 4328)

بسم الله الـرحمن الرحيم ولا حـول ولا قـوة الا بالله

/2 مـن عبـد الله تعلـى امـير المـومنـين مسلمـة بـن محمـد الله ومـولاه وليـه

/3 الى رينـة (52) البرطقيز (53) مـاريـه (54) سـلام على مـن اتبـع الهـدى امـا بعد /4 فاعلموا ان اخانا مولاى اليزيد قد صار الى عفو الله و رحمته /5 ونحن اورثنا الله ملكه فها نحن اعلمناكم و عزيناكـم فيه انتهى /6 وفي تاسع وعشريـن رجب عـام 1206

TRADUCCIÓN

En el nombre de Dios, clemente, misericordioso.
No hay fuerza ni poder sino en Dios.

Del siervo de Dios, ensalzado sea, el Príncipe de los creyentes, Muslama b. Muhammad, Dios y su Señor le sea propicio,

a la Reina de la [nación] portuguesa, María :

Paz a quien sigue el camino recto.

Y después :

Sabed que nuestro hermano Mawlāy al-Yazīd pasó a [gozar del] perdón de Dios y de su misericordia y a Nos nos ha dado Dios en herencia su reino. Ahora bien, Nos os informamos de ello y os manifestamos nuestro dolor por ello.

Concluyó.

A veintinueve de Radjab del año 1206.

Núm. 4

Mawlāy Muslama a los cónsules residentes en Tánger

29 Radjab 1206 = 23 Marzo 1792

Ordenándoles que comparezcan a su presencia en compañía del qā'id Muḥammad b. al-ʿArbī al-ʿŪla y del comerciante Juan [Chiappe].

(52) Transcripción árabe de « Reina ».
(53) Transcripción árabe de « portugués », con artículo.
(54) Transcripción árabe de « María ».

Copia árabe (A.H.N. Estado. Leg. 4328)

الحمد لله وحـده ولا حـول ولا قـوة الا بالله

2/ كافـة القونصوات (55) الذيـن بثغـر طنجـة السـلام على من اتبـع الهـدى امـا
3/ بعـد فنامـركم تقـدمـون علينا لحضرتنـا العلية بـالله صحبة وصيفنـا القـايـد
محمد /4 بـن العربي العولة ء التاجر اجوان (56) عزما و السلام في 29 رجب عام 1206

TRADUCCIÓN

Loor a Dios único. Y no hay fuerza ni poder sino en Dios.

A la Junta de los Cónsules que están en la ciudad litoral de Tánger : La paz a quien sigue el camino recto.

Y después :

Os ordenamos que vengáis a Nos, a nuestra majestad, exaltada por Dios, en compañía de nuestro joven servidor el qā'id Muḥammad b. al-ᶜArbī al-ᶜŪla y el comerciante Juan [Chiappe], pronto.

Y la paz.

A 29 de Radjab del año 1206.

Núm. 5

Todos los cónsules residentes en Tánger a Mawlāy Muslama

6 Šaᶜbān 1206 = 30 Marzo 1792

Han recibido por medio del qā'id Muḥammad b. al-ᶜArbī al-ᶜŪla y el comerciante Juan Chiappe la carta de Mawlāy Muslama en la que trata del asunto relativo a que comparezcan a su presencia.

Piden que les excuse, les perdone y no los castigue, porque les es difícil en esta coyuntura realizar ese viaje, aunque se den cuenta de que las audiencias con él hubieran facilitado todas las cosas.

Le envían un obsequio y piden que lo acepte con benevolencia, para que se le ponga de manifiesto la labor realizada por ellos y no quede en su ánimo nada contra ellos por no haber comparecido a su presencia. Todo

(55) Plural de « قـونصـوا », transcripción árabe de « cónsul ».
(56) Transcripción árabe de « Juan ».

ello está anotado y aclarado en el apunte adjunto a la presente carta que llevan los dos servidores antes mencionados.

Las cartas que cada uno debía enviar a su respectiva corte han sido recibidas y enviadas.

Copia árabe (*A.H.N. Estado. Leg. 4328*)

الحمد لله هذه نسخة كتاب توجه لحضرة سيدنا العالية بالله نصه بعد افتتاحه /2 بعد تقبيل حاشية البساط الكريم للامام امير المومنين و ناصر الدين مولانا /3 مسلمة ابن امير المومنين مولانا محمد السلام التام والرحمة والبركة على على /4 مقام مولانا المنصور بالله الاعلام لسيدنا ومولانا ابقى الله لنا وجوده ان كتاب /5 سيدنا الشريف وافانا صحبة وصيف سيدنا القايد محمد بن العربي العولة و خديم /6 اعتاب سيدنا التاجر اجوان (57) فاستفدنا منه خطاب سيدنا على شان ان نتوجهوا /7 لحضرة سيدنا العالية بالله فليعلم سيدنا ومولانا ابقى الله وجوده اننا طالبين /8 من سيدنا ان يعذرنا ويسامحنا ولا يواخذنا لان السفر في هذا الوقت قد صعب /9 علينا ولو وجدنا لانفسنا الملاقات (58) مع سيدنا والنظر الى وجهه الكريم /10 لهان علينا كل شيء وها نحن وجهنا لسيدنا هدية فنطلب من سيادة سيدنا /11 السعيدة ان يقبل ما وجد حتى يكون ذلك من سيدنا على وجه حسن /12 بحيث ان تتبين لسيدنا خدمتنا ولا يبقى شيء في خاطر سيدنا علينا من عدم/13 قدومنا لحضرة سيدنا وها هي مرسومة ومبينة في زمام يصل سيدنا داخل هذا الكتاب /14 صحبة خديميه المذكورين وكما يعلم سيدنا ايضا ان البراءات الذين بعث لنا /15 بقصد ان يوجه كل وحد منا براءة لكرتيله (59) فقد وصلونا وفي الحين نوجهوا /16 بهم لما امرنا به من سيدنا ونحن الاخدام لسيدنا بارك الله لنا في عمره والسلام /17 في 6 من شهر الله شعبان المبارك عام 1206

/18 عن اذن كافة القوانصة (60) القاطنين /19 بثغر طنجة حاطه الله بمنه

(57) Transcripción árabe de « Juan ».
(58) Por « ملاقاة ».
(59) Por « لكرتي له ». « لكرتي » es transcripción árabe de « corte », con preposición « ل ».
(60) Plural de « قونصوا » transcripción árabe de « cónsul », con artículo.

TRADUCCIÓN

Loor a Dios.

Esta es copia de una carta enviada a la majestad de nuestro señor, exaltada por Dios. Su texto, después de su fórmula de introducción, es :

Después de besar el borde de la noble alfombra del Imām, el Príncipe de los creyentes y defensor de la religión, Mawlāy Muslama, hijo del Príncipe de los creyentes Mawlāy Muḥammad :

La paz completa, la misericordia y la bendición sean sobre el alto trono de nuestro señor, el protegido por Dios.

La notificación [que hacemos] a nuestro señor y nuestro dueño (Dios nos conserve su existencia) [es] que el noble escrito de nuestro señor nos ha llegado en compañía del joven servidor de nuestro señor, el qā'id Muḥammad b. al-ᶜArbi al-ᶜŪla, y del servidor del trono de nuestro señor, el comerciante Juan [Chiappe], del cual hemos extraído la alocución de nuestro señor relativa al asunto de que vayamos a la majestad de nuestro señor, exaltada por Dios.

Ahora bien, ciertamente sabrá nuestro señor y nuestro dueño (Dios conserve su existencia) que nosotros pedimos de nuestro señor que nos excuse y nos perdone y no nos castigue, porque el viajar en este momento es en verdad difícil para nosotros, a pesar de que hallamos en nuestras almas que la entrevista con nuestro señor y la contemplación de su noble rostro, ciertamente nos facilitaría todas las cosas.

Pues bien, nosotros enviamos a nuestro señor un regalo y solicitamos de la feliz señoría de nuestro señor que acepte lo que encuentre de modo que esto sea hecho por parte de nuestro señor con buen semblante, hasta el punto de que se haga evidente a nuestro señor nuestra labor y no quede nada en el ánimo de nuestro señor contra nosotros por nuestra falta de presentación a la majestad de nuestro señor.

Ahora bien, este [regalo], marcado y mostrando los cierres, llegará a nuestro señor dentro de esta carta, en compañía de sus dos servidores mencionados y, como sabrá nuestro señor también, las cartas que nos envió con el fin de que cada uno de nosotros enviase una carta a su corte, nos llegaron y en el acto las enviamos, según lo que nos fué ordenado por parte de nuestro señor.

Nosotros somos servidores de nuestro señor, Dios nos bendiga con su vida.

Y la paz.

A 6 del mes de Dios Šaʿbān, el bendito, del año 1206.

De parte de la Junta de los Cónsules residentes en la ciudad litoral de Tánger, Dios la guarde con su gracia.

NUEVOS DATOS SOBRE LA CERÁMICA PRE-ROMANA DE BARNIZ ROJO

Hace escasamente diez años que se identificó un tipo de cerámica que hasta entonces, a pesar de haber sido hallada en algunos yacimientos, sobre todo en la Península Ibérica, no había llamado la atención de los investigadores. Esta cerámica, caracterizada por hallarse recubierta total o parcialmente de color rojo, ha despertado en el último decenio un considerable interés por representar uno de los elementos básicos del círculo de la colonización fenicia en el extremo Occidente y de sus influencias.

Citada por primera vez en 1952 en unas notas nuestras (1), estudiada a continuación en 1953 por E. Cuadrado (2), quien dió por primera vez un ensayo de conjunto de formas y distribución para España, y por P. Cintas (3), colocándola dentro del conjunto de los materiales fenicio-púnicos occidentales, se ha ido precisando cada vez con mayor seguridad su ámbito geográfico y cronológico. Después de Marruecos y de España, nuevos hallazgos han aparecido — o se han identificado — en Argelia (4) y Por-

(1) M. TARRADELL, *Sobre el presente de la arqueología púnica*, « Zephyrus » III (1952), 151. También, del mismo, *Tres notas sobre arqueología púnica del Norte de Africa (III. Sobre un tipo de cerámica prácticamente inédito)*, « Archivo Español de Arqueología » XXVI (1953), 161.

(2) *Materiales ibéricos : cerámica roja de procedencia incierta*, « Zephyrus » IV (1953), publicado también en tirada aparte como « Monografías del Seminario de Arqueología de Salamanca », Salamanca, 1953.

(3) *Céramique rouge brillante de l'Ouest méditerranéen et de l'Atlantique*, C.R.A.I. (1953), 79, comunicación del 27 de febrero de 1953. Incluída en el libro del mismo autor *Contribution à l'étude de l'expansion carthaginoise au Maroc*, Publ. de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, LVI, 1954, pág. 54. En esta obra además se vuelve sobre el tema con mayor amplitud.

(4) G. VUILLEMOT, *Fouilles puniques à Mersa Maddakh*, « Libyca », Arch.-Ep. II (1954), 299. Del mismo, *La Nécropole punique du phare dans l'Ile Rachgoun (Oran)*, Id. III (1955), 7.

tugal (5), a la vez que se ampliaban los yacimientos en los dos paises primeramente citados y las nuevas excavaciones, especialmente en Mogador (6) y Lixus, permitían llegar a mayores precisiones cronológicas.

El objeto de estas notas es centrar nuestra atención sobre la distribución de los hallazgos en la Península Ibérica y además dar un avance de los resultados de los sondeos estratigráficos en los niveles pre-romanos de Lixus en relación con las fechas de uso de este tipo de cerámica en la vieja colonia fenicia del Lucus.

Conviene señalar previamente que, si bien la cerámica con decoración roja tiene una relativa unidad, y puede y debe ser tratada, por lo menos en el estado actual de nuestros conocimientos, como un conjunto, dista mucho de ser homogénea. En un reciente artículo (7) señalábamos que se trata de todo un mundo, de una moda, con variantes que deben responder a distintos talleres y posiblemente a distintas épocas, y poníamos el ejemplo de la « terra sigillata » romana, como podría pónerse también el de las producciones « campanienses ».

Estas diferencias explican, o contribuyen a explicar, las vacilaciones habidas a la hora de buscar una definición para este tipo de « cubierta » roja que es su característica definidora. Pues si en algunos casos la palabra barniz puede ser aceptable para los productos mejores, y a nuestro juicio más antiguos, posiblemente importados del Mediterráneo oriental, para la masa de hallazgos es evidente que la palabra barniz no corresponde al tipo de cubierta roja obtenida, ya que no alcanza suficiente solidez. Lo mismo cabe señalar, de modo todavía más acentuado, para los tipos finales, que parecen en muchos casos imitaciones producidas al margen de los talleres principales occidentales.

Provisionalmente, nos parece posible distinguir tres tipos, que futuras investigaciones podrán seguramente matizar y subdividir. Son los siguientes :

(5) Mª Lourdes Costa Arthur, *Necropólis de Alcacer-do-Sal*, « II Congreso Nacional de Arqueología (Madrid, 1951) », Zaragoza, 1952, 369.

(6) A. Jodin, *Note préliminaire sur l'établissement pré-romain de Mogador (Campagnes 1956-57)*, « Bulletin d'Archéologie Marocaine » II (1957), 9.

(7) M. Tarradell, *Notas acerca de la primera época de los fenicios en Marruecos*, « Tamuda » VI (1958), 71.

Tipo I. — Es el que posee un barniz de mejor calidad, el único que puede llamarse con propiedad « barniz », pues está constituído por una capa vitrificada, de espesor diverso según los casos, pero siempre formando una película que en algunos casos al desprenderse del vaso en un pequeño fragmento mantiene su cohesión. Así se producen en la vasija algunos desconchados. Sin embargo, su solidez es mucha, y aún en los pequeños fragmentos hallados en las excavaciones se mantiene adherido totalmente. Este barniz es compacto y brillante, y no se diluye al lavar la pieza, pudiendo permanecer largo tiempo en al agua sin apenas alterarse. El color es variado, pero hemos observado que en general es más oscuro que el tipo siguiente, tendiendo a veces al color marrón, a menudo con indicios de haber sido alisado con espátula. En cambio la pasta de las vasijas que tienen este tipo de barniz no presenta uniformidad ni de textura ni de color.

Por lo que hemos podido ver hasta ahora, este tipo de barniz parece poder enlazarse con los corrientes en el Mediterráneo oriental, especialmente el de Chipre (red slip ware). Por otra parte es evidente que en general es característico de las piezas antiguas. En Lixus aparece sólo en los estratos más profundos, mientras que en España no se halla nunca acompañando a la cerámica roja procedente de yacimientos ibéricos que no son anteriores al siglo v. También es de este tipo el oenochoe de Torre del Mar, al que después hemos de referirnos.

Tipo II. — Es el que aparece con mayor abundancia en los yacimientos principales hasta ahora conocidos en Marruecos (Lixus, Mogador). No tiene la calidad del anterior, desapareciendo toda tendencia al vitrificado, al esmalte. La capa de color es muy delgada, ligeramente untuosa al tacto, y llega a diluirse en el agua si se sumerge durante cierto tiempo, e incluso en algunos casos pierde color al lavarse, si se frota. No tiene indicios de espatulado y en cambio con relativa frecuencia se notan series de líneas paralelas, al parecer producidas por el pincel, dando la impresión que el color se colocó con dicho instrumento estando la pieza en el torno. El color tiene más tendencia al rojo que al marrón. También, como en el caso del tipo I, se observan pastas distintas en las vasijas así decoradas.

La cantidad en que aparece en Lixus nos hace sospechar que se trate

de producción, por lo menos en la mayor parte, de origen occidental, sea de talleres locales, sea de la parte meridional de la Península Ibérica.

Tipo III. — Se trata de un tipo decadente. Aquí el término mejor sería el de « pintura », probablemente. La capa de color es muy tenue, y más irregular que en el tipo II, afectándola la acción del agua con facilidad, e incluso puede desaparecer parcialmente, frotándola con las manos, en seco. No cabe duda de que en un alto tanto por ciento de los casos es producción tardía, pues se halla acompañando a la campaniense A en Lixus.

Este es el tipo más frecuente en España, por lo menos entre los ejemplares hallados acompañando ajuares ibéricos en los poblados y necrópolis pertenecientes a esta civilización, y aunque no hemos podido examinar directamente todos los materiales inventariados por Cuadrado en su citado artículo, parece que la observación alcanza un caracter general, del que se exceptúan algunos elementos procedentes de las localidades costeras ligadas con el fenómeno de las colonizaciones, como hemos de ver más adelante.

Naturalmente, éste es un primer ensayo de clasificación provisional, que deberá ser comprobada y ampliada, ya que existe en realidad una complejidad mucho mayor que la que puede reducirse a tres tipos. La dispersión del material complica los ensayos de división en grupos según sus características técnicas, ya que tratándose de apreciar matices que solo pueden resolverse con seguridad si se dispone a la vez de los ejemplares a comparar en la mano, raras veces esto es posible.

Sin embargo, dada la larga duración de este tipo de cerámica, una primera clasificación resulta indispensable si queremos obtener una aproximación histórica conveniente, ya que los resultados obtenidos para el tipo III pueden no ser válidos para el tipo I, por ejemplo. Asimismo es básica, una vez se haya llegado a mayores precisiones sobre los tipos y sus variantes, para el problema de los orígenes de las piezas.

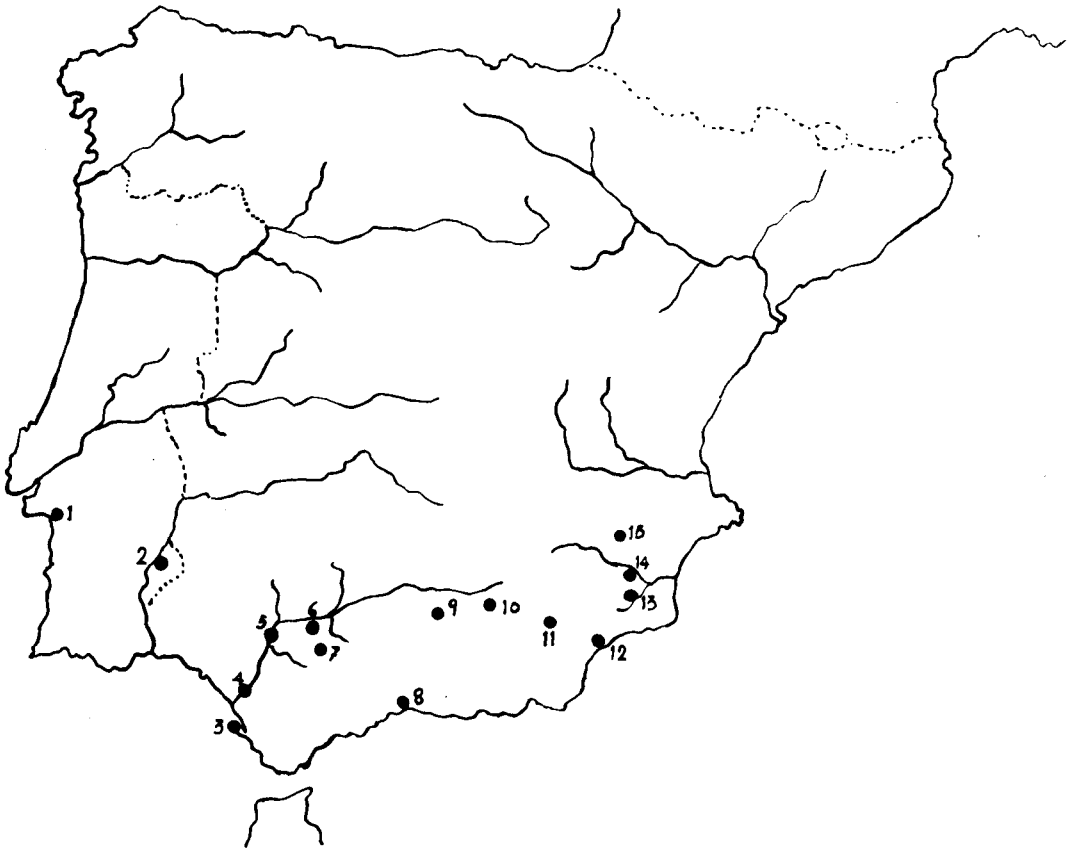

Distribución de la cerámica de barniz rojo en la Península

1. Alcacer-do-Sal
2. Castro de Azougada
3. Cádiz
4. Asta Regia
5. Sevilla (Cerro del Carambolo)
6. Carmona
7. Marchena
8. Torre del Mar, Vélez
9. Almedinilla
10. Peal de Becerro
11. Galera
12. Villaricos
13. Mula (El Cigarralejo)
14. Archena
15. Tobarra (Hoya de Santa Ana)

LA DISTRIBUCIÓN EN LA PENÍNSULA IBÉRICA

Cuando en 1953 Cuadrado publicó el primer mapa de distribución de la cerámica roja en España, casi todos los yacimientos citados eran poblados o necrópolis ibéricas de la primera época de esta civilización (siglos V-III AJC.). Aparte del material indígena, acompañan a la cerámica roja importaciones griegas, sobre todo vasijas áticas del siglo IV, o de la Italia meridional de los siglos IV y III, en especial campaniense A.

Por otra parte, la ausencia en yacimientos coloniales de la costa de Andalucía, donde se establecieron fundamentalmente los navegantes y colonos fenicios o cartagineses, parecía apoyar la hipótesis de un origen griego. Y así Cuadrado señalaba en su mapa citado las supuestas colonias griegas de la costa valenciana como posibles puntos de entrada de estas producciones cerámicas.

Aunque con las investigaciones posteriores este estado de cosas ha sido modificado, todavía, a la hora de los comentarios y conclusiones, sigue pesando aquella visión. Creemos conveniente resumir la situación actual de los hallazgos, valorando a su vez su papel geográfico y cronológico, aunque alguno de los hallazgos o identificaciones posteriores al señalado trabajo de Cuadrado haya sido citado en otras publicaciones.

Iniciando nuestra lista por el W. peninsular, conocemos dos localidades costeras con cerámica roja en Portugal : unas lucernas púnicas procedentes de Alcácer-do-Sal, publicadas por Mª L. Costa Arthur (8) recientemente, (con lo que se incorpora al mapa de distribución de dicha cerámica una localidad ya conocida por otros hallazgos de importación oriental, como el escarabeo con sello de Psamético I), y otros ejemplares de vasijas diversas del Castro de Azougada, inéditas y que se hallan en el Museo Etnológico de Lisboa, según nos comunicó nuestro colega J. Maluquer de Motes, Catedrático de Arqueología de la Universidad de Barcelona. Son hasta ahora las dos únicas localidades de la costa portuguesa que han llegado a nuestro conocimiento.

El vacío de Cádiz se ha llenado, aunque solo de modo simbólico, por el hallazgo de un fragmento de esta cerámica mientras visitábamos los

(8) Véase el artículo citado en nota 5, lám. LVI, fig. 6.

hipogeos de la Playa de los Números, en 1951, en compañía de P. Cintas (9).

En el Bajo Valle del Guadalquivir, a los hallazgos de Bonsor en la zona de Carmona y Mairena, hay que añadir los siguientes :

1. Los fragmentos procedentes de las excavaciones de Asta Regia, en la zona de Jerez de la Frontera. Son difíciles de identificar a través de la publicación de las excavaciones (10), ya que no fueron debidamente valorados por su descubridor, pero hemos tenido ocasión de examinarlos en el museo de Jerez. Se trata de una colina donde se supuso por algunos que podría hallarse la ciudad de Tartesos. Faltan datos estratigráficos, pues al parecer la poca densidad de tierras y lo revuelto de las mismas no los permiten.

2. En el Cortijo de Montemolín, témino de Marchena, Collantes de Terán recogió algunos ejemplares hace pocos años, que no han sido publicados, como tampoco los resultados generales de la excavación.

3. En el Cerro del Carambolo, en las afueras de la ciudad de Sevilla, con motivo de realizarse unos trabajos en el Club de Tiro de Pichón, apareció hace dos años un tesoro muy importante, compuesto por varias piezas de oro de estilo orientalizante. Como consecuencia, Juan de Mata Carriazo ha realizado excavaciones en el lugar, habiendo resultado ser un poblado pre-romano (posiblemente el antecesor de la Hispalis romana que corresponde a la actual Sevilla). En uno de los estratos ha aparecido cerámica de barniz rojo, en numerosos fragmentos. Cuando Carriazo publique los resultados de sus recientes trabajos, tendremos seguramente una primera base estratigráfica para comprobar la posición de esta cerámica en la Baja Andalucía.

En cambio no estamos tan seguros como Cintas (11) de que el vaso hallado en la Calle de la Cuesta del Rosario, en Sevilla, conteniendo un

(9) Tal como cuenta CINTAS, *Contribution...*, pág. 47.

(10) M. ESTEVE GUERRERO, *Excavaciones de Asta Regia (Mesas de Asta, Jerez)*, « Informes y Memorias de la Com. General de Excavaciones, núm. 22 », Madrid, 1950, lám. VI (aunque se clasifica como de la edad del Bronce, se trata de una pieza de barniz rojo). Véase también, del mismo autor, para campañas anteriores, la monografía sobre Asta Regia publicada en « Acta Arqueologica Hispanica » III (Madrid, 1945).

(11) *Contribution...*, pág. 46.

tesorillo de monedas de plata púnicas y púnico-hispanas ([12]) pueda catalogarse dentro de esta serie. En todo caso debe considerarse entre las imitaciones menos características de nuestro tipo III.

La costa meridional andaluza, que tanta importancia reviste para la solución de los problemas de la penetración fenicia en el extremo Occidente, apenas ha sido objeto de excavaciones sistemáticas, o cuando se han realizado, como en el caso de Baelo, se han limitado a los niveles romanos. Ello puede explicar el vacío que se observa en nuestro mapa adjunto. Pero recientemente ha tenido lugar la identificación de un pieza de gran importancia.

Se trata de un oenochoe de boca de seta (« oenochoe à bobèche ») que se hallaba entre los fondos antiguos del Museo Arqueológico Nacional de Madrid desde 1892, y que acaba de ser publicado por A. Fernández de Avilés ([13]). Procede de un viejo hallazgo inconcreto realizado en el lugar llamado Casa de la Viña, en Torre del Mar, partido de Vélez (Málaga). Schulten ya se dió cuenta de que el lugar tenía excelentes condiciones para haber sido una factoría colonial, y a base de la topografía y de las fuentes escritas situó en dicho lugar la colonia griega de Mainake, sin apoyo ninguno por parte de hallazgos arqueológicos. El vaso ahora identificado es de forma típica entre los de su serie, y está completamente cubierto por una capa de rojo-marrón, excepto en los lugares en que ha saltado por deterioro. Es, sin duda, la pieza más antigua entre todas las aparecidas hasta hoy en la Península dentro del tipo de cerámica que ahora nos interesa, o por lo menos la que puede fecharse con mayor seguridad por la forma dentro de las series del grupo más viejo, ya que es difícil rebajar su cronología más allá de los siglos VII-VI.

Otro punto a añadir a la lista es la factoría púnica de Villaricos, en la costa NE. de Almería, conocida desde hace años ([14]). En la publicación que M. Astruc dedica a los huevos de avestruz hallados en las tum-

(12) C. Fernandez Chicarro y de Dios, *El tesoro de la Cuesta del Rosario, de Sevilla*, « Numario Hispánico », I (1952), 63, fig. 2.

(13) A. Fernandez de Avilés, *Vaso Oriental de Torre del Mar (Málaga)*, « Arqueologia e Historia », VIII (1948), 39 (aparecido a fines de 1959).

(14) L. Siret, *Villaricos y Herrerias*, Madrid, 1908.

bas (15), se señala la existencia de lucernas púnicas de dos picos con barniz rojo entre los ajuares de las tumbas.

Por lo que respecta a la parte SE. de la Península, se puede por ahora mantener la visión proporcionada por el mapa establecido por Cuadrado, con la salvedad de que a nuestro juicio no pueden considerarse como cerámica de este tipo las piezas que dicho autor incluye, procedentes del yacimiento ibérico de San Miguel de Liria, en las proximidades de Valencia, así como tampoco los inmediatos de la comarca de Casinos, ambos recogidos en la lista de Cintas (16). Estas piezas están en realidad recubiertas por una pintura rojo-oscura que no se diferencia ni en la técnica empleada ni en color de lo característico de las cerámicas ibéricas pintadas de franjas, típicas sobre todo de la primera época de las producciones ibéricas.

Podemos añadir como dato significativo la ausencia de la cerámica roja entre los hallazgos de Ibiza. Una revisión que hemos efectuado recientemente de toda la cerámica que, procedente de dicha isla, se guarda en los museos arqueológicos de Ibiza, Barcelona y Madrid, que constituyen las tres grandes colecciones, no nos ha permitido hallar ni una sola pieza que pueda clasificarse dentro de este estilo.

Veamos ahora cuáles son las novedades y los matices de interpretación que esta nueva y más completa visión de la distribución en la Península puede proporcionarnos.

En primer lugar se demuestra que todas las nuevas localizaciones se concentran hacia la costa meridional mediterránea y atlántica, mientras no han aumentado los hallazgos de las tierras interiores y siguen sin aparecer en la costa del Este.

Es decir, si proyectamos el mapa de hallazgos sobre otro en el que se indiquen las respectivas áreas de influencia griega y de influencia fenicia en la Península, la cerámica roja queda casi exclusivamente en el área de la influencia fenicia, y falta en la zona que fué más helenizada.

Esta visión se confirma si tenemos en cuenta que esta cerámica no se halla en Ampurias, el gran centro griego del más extremo Occidente, cuyas excavaciones, realizadas a través de medio siglo, han proporcionado gran-

(15) Miriam Astruc, *La necrópolis de Villaricos*, Madrid, 1951. Señala lucernas con barniz rojo entre los ajuares del grupo que denomina A (pág. 20), del B (pág. 24), que parecen ser los grupos más antiguos de la necrópolis, que posiblemente empieza en el siglo VI.

(16) *Contribution...* pág. 45.

des cantidades de materiales ([17]). El área de mayor influencia comercial emporitana viene señalada con precisión por el mapa de dispersión de las monedas acuñadas por esta colonia. Estas monedas aparecen en Cataluña, Valencia y se extienden por parte del valle del Ebro internándose también hacia el otro lado de los Pirineos y esporádicamente hacia la Meseta en su parte oriental ([18]). O sea, que ni en la misma Ampurias ni en su más clara área de influencia comercial hallamos la cerámica roja. Parece evidente que los foceos de la colonia de la costa catalana no jugaron ningún papel en relación con estas producciones cerámicas.

Un panorama similar hallamos en relación con la posible entrada a través de las supuestas colonias griegas de la costa valenciana (Alonis, Hemeroscopeion, etc.) que solo conocemos a través de las fuentes literarias y sobre cuya existencia en tanto que ciudades nosotros abrigamos personalmente serias dudas. Desconociéndose sus emplazamientos, nada podemos saber de los materiales que pueden caracterizarlas. Pero hay un fenómeno singular : la cerámica roja no aparece en las poblaciones indígenas que teóricamente fueron influídas por estos centros o mercados. Ni en Elche, a pesar de la intensa investigación que se ha realizado en los estratos pre-romanos de la ciudad por Ramos Folqués, ni en el Tossal de Manises, gran centro costero indígena en las inmediaciones de Alicante, con abundantes importaciones griegas de los siglos IV y III AJC., ni en otros centros análogos de la misma época en la región de Valencia, se halla esta cerámica.

Ante este panorama, no hay más remedio que renunciar a la hipótesis de que la introducción se debe a la acción colonial y comercial helénica. Solo así resulta explicable que falte en Ampurias y en la costa hasta Murcia.

En cambio, el yacimiento costero más oriental de la Península que ha dado hasta ahora alguna muestra es fenicio-púnico : Villaricos. Así, el grupo de hallazgos ligados a poblados ibéricos de la zona interior del SE. peninsular, cuyo ejemplo típico es El Cigarralejo de Mula, en Murcia,

(17) En cambio se hallan ciertos paralelos entre otros tipos de cerámicas pintadas, como ha visto muy bien JODIN, *Note préliminaire...* (cit. nota 6), págs 33 y sigs., entre las producciones « jonio-focenses » y ciertos ejemplares de los estratos profundos de Mogador.

(18) M. ALMAGRO, *Ampurias. Historia de la ciudad y guía de las excavaciones.* Barcelona, 1951, mapa de la fig. 122 y catalogo págs 256 y sigs.

donde Cuadrado identificó el tipo cerámico rojo por primera vez en España, deben relacionarse más con Villaricos y otros posibles centros costeros hermanos que no con los establecimientos griegos de la costa valenciana.

Otra observación que se impone a través del nuevo mapa de distribución, así como en relación con los diversos tipos de barniz, es el papel secundario que en la creación y difusión de esta cerámica hay que atribuir al mundo cultural ibérico.

En el mapa de Cuadrado, sobre el cual insistimos porque representa la primera visión que se tuvo de su distribución en la Península, la mayor parte de localidades de hallazgo eran interiores, mientras las costas quedaban en blanco. Ello inducía a establecer una estrecha relación de dependencia entre el barniz rojo y los grandes centros de la civilización ibérica en Andalucía y en el SE., faltando en cambio relación entre la cerámica roja y los puntos más destacados y zonas más inmediatas a la proyección colonial semítica. Pero ahora que tenemos hallazgos en Alcacer-do-Sal, en Cádiz, en la costa de Málaga y en la factoría de Villaricos, la relación entre dicha cerámica y la expansión fenicio-púnica no puede desconocerse.

Por otra parte, los hallazgos procedentes de estaciones ibéricas se caracterizan por ser en su gran mayoría de nuestro tipo III, el de peor calidad, e incluso en algunos casos es dudoso que puedan incluirse dentro de la cerámica que estudiamos. En determinadas ocasiones creemos que habrá de emplearse el término de « imitaciones ibéricas de la cerámica roja », o algo así. Es también muy característica la diferencia de formas que se observa entre los tipos I y II, por una parte, y III, por la otra. En los hallazgos del N. de Africa (Mogador, Rachgoun, Lixus, etc.) con predominio de los tipos de barniz I y II, las formas se emparentan muy estrechamente, cuando no son las mismas, con las producciones orientales, fenicio-chipriotas o cartaginesas de la primera época, fechables en torno a los siglos VII-VI. Lo mismo sucede con el hallazgo antes reseñado de Torre del Mar. Uno de los tipos más claros de esta serie antigua, con barniz rojo de buena calidad, normalmente de nuestro tipo I, es el oenochoe de cuello de seta (oenochoe à bobèche), que aparece ahora por primera vez en España en el ejemplar de Torre del Mar (fig. 1), y en las costas de Marruecos en Mogador (19), Lixus (fig. 2), así como en Rachgoun

(19) JODIN, *Note préliminaire*.. fig. 9, b.

en la costa del Oranesado ([20]), enlazando así con los de Motia, Cerdeña, Utica y Cartago.

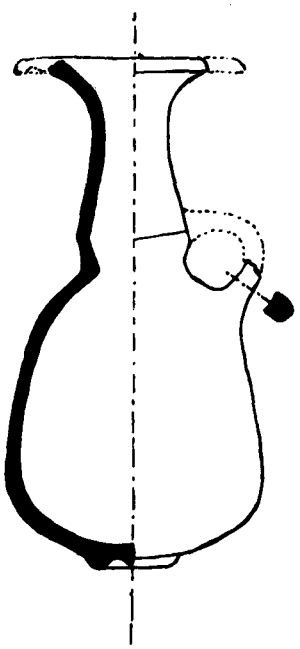

Fig. 1.

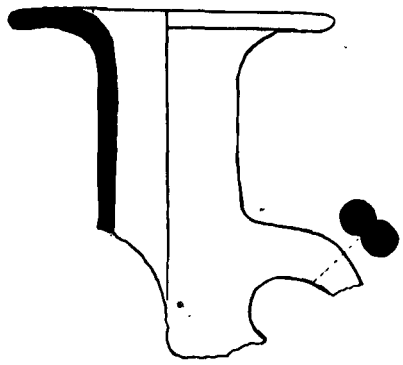

Fig. 2.

Las formas antiguas de la cerámica roja, asociadas como indicamos con los barnices de tipo I y II, están ausentes de los poblados ibéricos. Cuando aparece en éstos la cerámica roja, las formas son distintas, como observa Jodin con relación a los hallazgos de Mogador ([21]), y se ven sustituídas por otras que no tienen apenas relación con la tipología feniciopúnica, si se exceptúan algunos de los tipos de platos y páteras ([22]). Si tenemos en cuenta pues, 1) las diferencias de formas, 2) las diferencias de barniz, de menor calidad — tipo III —, y, 3) la dispersión de los hallazgos, con tendencia a situarse hacia el interior de las tierras, en estrecha

(20) VUILLEMOT, *La nécropole... de Rachgoun* (cit. nota 4), lám. IX, fig. 16.

(21) *Note préliminaire...* págs. 29-31.

(22) Las páteras forma *a* de la clasificación de Cuadrado, se hallan en otros yacimientos al margen del ambiente cultural ibérico, por ejemplo, en Lixus. Pero las formas *c, d, e, f, g, h, i* son inexistentes, al parecer, en los yacimientos costeros tanto peninsulares como norteafricanos. Véase CUADRADO, *ob. cit* (nota 2) figs 9 a 13.

relación con los grandes núcleos urbanos ibéricos, podremos deducir que la mayoría de los hallazgos señalados por Cuadrado deben ser producciones indígenas, ibéricas, imitando producciones anteriores, sea llegadas del Mediterráneo oriental, sea producidas en las factorias coloniales fenicias de las costas y que empezaron mucho antes. En efecto, así como las viejas producciones rojas pueden fecharse en los siglos VII-VI, las que proceden de ambiente cultural ibérico se centran en el IV. Parece, pues, que estamos ante un tipo que tuvo una larga vida en Occidente. Esta observación, que se desprende de lo que acabamos de indicar, viene a confirmarse a través de los resultados obtenidos en Lixus, de los que vamos a ocuparnos, esquemáticamente, a continuación.

CRONOLOGÍA DE LA CERÁMICA DE BARNIZ ROJO EN LIXUS

A partir de 1949 hemos realizado en Lixus una serie de sondeos estratigráficos para estudiar los niveles pre-romanos. Los resultados de estos trabajos se publicarán, por amable invitación de M. Euzennat, en el *Bulletin d'Archéologie Marocaine*. Entretanto, creemos útil incluir aquí algunos de los resultados a que se ha llegado en relación con la cerámica que ahora nos interesa, ya que es uno de los puntos en que ha podido obtenerse una serie estratigráfica más completa, y por lo tanto es de especial interés para las cuestiones de su cronología. No repetiremos ahora el resumen que hemos dado en breves notas preliminares (23), ni tampoco podemos entrar en detalles que podrán verse cuando aparezca el artículo a que acabamos de referirnos en el B.A.M.

Nos limitaremos a señalar que los resultados son en los puntos sondeados que, por causas diversas, no han resultado estériles, de una gran uniformidad por lo que se refiere a la sucesión de materiales estratificados,

(23) M. TARRADELL, *Sobre el presente de la arqueología púnica*, « Zephyrus », III (1952), 151 ss.
ID., *Las excavaciones de Lixus y su aportación a la cronología de los inicios de la expansión fenicio-púnica en Occidente*, « Crónica del IV Congreso Internac. de Ciencias Pre- y Protohistoricas (Madrid, 1954) », Zaragoza, 1956, 789.
ID., *Notas acerca de la primera epoca de los fenicios en Marruecos*, « Tamuda », VI (1958), 71.
ID., *Aportación a la cronología de la cerámica de barniz rojo*, « V Congreso Nac. de Arqueol. (Zaragoza, 1958) », Zaragoza, 1959, 269.

Niveles	Estratos de excavación	Aretina	Campaniense B	Campaniense C	Campaniense A	Ibérica	Barniz rojo	Pintada	Otros elementos de interés
I	1 a 10	Cerámica romana imperial y árabe							Vertedero
Intermedio	11	○							
II	12		●						
	13		●						
	14		●	○		○			Anforas in situ Monedas de Lixus
Intermedio	15		●	○					**Suelo de tierra batida**
III	16		●		○			○	Moneda númida
	17		○	○	●	○	○	○	
	18		○		●		○	○	Huevo de avestruz - Lucerna púnica - Moneda númida
Intermedio	19				●		○	●	**Pavimento**
IV	20				●		○	●	
	21				○		○	○	Lucerna púnica
Intermedio	22						●	○	**Pavimento** Frag. de cerámica ática
V	23						●	○	Lucerna púnica
	24						●	○	Oenochoe «à bobèche» - Huevo de avestruz - Lucerna pún.
	25						●	○	
	Roca (fondo)								

Cuadro estadístico de los hallazgos de cerámica en el sondeo « del algarrobo », de Lixus. Los círculos negros indican mayor proporción de hallazgos que los círculos blancos.

o sea que la visión, (aunque fragmentaria debido a la enorme extensión del yacimiento pre-romano en relación con los puntos en que se han alcanzado las capas más profundas), puede ser tenida por firme. Unos sondeos han resultado más ricos en materiales o más seguros por su estratigrafía : pero las líneas generales se repiten con gran regularidad. Por ello tomaremos como modelo los resultados conseguidos en el sondeo llamado « del algarrobo », abierto a media ladera de la vertiente S. del yacimiento. Un primer ensayo se realizó en 1951, ampliándose considerablemente en 1957. Aunque ha sido uno de los más instructivos y ricos, los restantes confirman plenamente las indicaciones que de él se derivan.

En este sondeo, por debajo de una capa de 2' 30 m. (Nivel I = a estratos de excavación 1 a 10) formada por un vertedero con materiales árabes y romanos, aparecen otras 4 capas pre-romanas (niveles II a V) hasta alcanzar la roca virgen a los 5 m. de profundidad. Más que una descripción, puede dar una visión rápida y esquemática, que es lo que ahora pretendemos, el adjunto cuadro de hallazgos.

En este cuadro se puede observar el desarrollo y desaparición de la cerámica roja en relación con otras especies que tienen fecha más segura.

Así vemos que en el nivel pre-romano (entendiendo por pre-romano anterior a la incorporación de Marruecos al mundo romano en tiempo de Claudio) la cerámica roja tiene una gran duración.

En el nivel II (estratos de excavación 12, 13 y 14) no aparece. Este nivel representa el final de la vida de un grupo de viviendas que existen desde el nivel IV, y que han ido modificándose y elevando su suelo, con la construcción de nuevos pavimentos, a medida que el tiempo ha transcurrido. Esta última fase de la construcción se inicia en un momento ligeramente posterior a la desaparición de la campaniense A, y en pleno auge de la campaniense B, destruyéndose violentamente el edificio, que se abandona, antes de la llegada de la « terra sigillata » de Arezzo. Sus fechas de vida son pues, aproximadamente, desde principios del siglo I AJC. hasta la mitad del mismo.

Entre los pavimentos de los estratos 15 y 19, tenemos una capa que representa otra unidad cronológica, el nivel III. Aquí hay una mezcla de las campanienses A y B, con predominio de la primera, o sea que puede fecharse en el siglo II llegando hasta los alrededores del año 100.

En este nivel aparece por vez primera la cerámica roja, pero en poca cantidad y en general con barniz de mala calidad, predominando el tipo que nosotros llamamos III, lo que parece demostrar que estamos ante los finales de una industria en plena decadencia y que se extinguía. También es significativo que junto a este tipo rojo aparezca asimismo por primera vez la cerámica decorada con líneas paralelas pintadas en rojo oscuro y negro o violeta, característica de las zonas más profundas y que se ha hallado en otros yacimientos marroquíes de los siglos III y II AJC., como Banasa, o aparecidos en el siglo II, como Tamuda. La moneda númida del estrato 18 confirma esta cronología y el fragmento de huevo de avestruz y la lucerna púnica nos indican que estamos al final de la fase de influencia fenicio-púnica, que en las zonas superiores ya ha desaparecido.

Una nueva modificación del grupo de viviendas, representada por el nivel IV, viene señalada por los hallazgos realizados entre el pavimento que cerraba el nivel anterior y otro más profundo, que es contemporáneo a la construcción del grupo de edificios (que luego, con las modificaciones advertidas, perduran hasta el nivel II, del siglo I AJC.). Este nivel IV, constituído por los estratos de excavación 20 y 21, tiene como único elemento cronológico seguro la cerámica campaniense A, mientras que la roja existe poco abundante, en condiciones parecidas a las del nivel anterior. Podriamos situar este nivel IV en el siglo III, quizá entrando también en el II. Entre las piedras del pavimento inferior de una de las cámaras se halló un fragmento de cerámica ática negra, lisa, fechable en el siglo IV con ciertas probabilidades, ya que por tratarse de un fragmento muy pequeño la clasificación no puede hacerse con absoluta garantía.

El nivel V corresponde a unas construcciones distintas, de las que solo quedan algunos restos de muros, en dirección distinta y con otra técnica que los de los niveles superiores a que hasta ahora nos hemos referido. En este nivel no existen en absoluto importaciones de cerámicas finas procedentes del mundo griego. Aparte de los fragmentos de ánforas, de vasijas sin decorar y de cerámica elaborada a mano, de tradición prehistórica (que debió ser la fabricada por los indígenas en la primera época de la colonización), los únicos tipos decorados son la cerámica roja y la pintada en líneas paralelas. La roja es muchísimo más abundante que en los niveles inmediatamente superiores, y sólo en éste se hallan los ejemplares con barniz bueno (de nuestro tipo I). De este nivel procede el

fragmento superior de un oenochoe « à bobèche », a que antes nos hemos referido (fig. 2). En cambio, la de estrechas bandas paralelas pintadas es menos abundante que en el nivel anterior, el IV. Este nivel se apoya directamente sobre la roca virgen, representando por tanto la primera fase del establecimiento en Lixus.

No cabe duda de que es anterior al siglo IV, y quiza al V, por su relación con los inmediatamente anteriores. Existen pocos elementos para una segura cronología absoluta. Pero a base de la presencia del indicado tipo de oenochoe (24) no parece aventurado datarlo en los siglos VII-V.

Para el problema de la cronología de la cerámica roja este aspecto es secundario, puesto que en otros puntos, como Mogador, Rachgoun y Torre del Mar, tenemos atestiguada su presencia en los siglos VII y VI, y por lo tanto no cabe duda que se usaba en Occidente en estas fechas. Lo más interesante obtenido en Lixus hasta ahora en relación con la cerámica de barniz rojo es la posibilidad de establecer una curva de densidad basándose en la cronología de las importaciones griegas y campanienses.

Queda claro que el momento de máximo empleo es el anterior al siglo IV y, más marcadamente, al siglo III, y que su decadencia empieza acentuadamente en el mismo momento en que se inician las importaciones de cerámica campaniense A. Todavía perdura escasamente y con tipos de mala calidad durante el siglo II, para desaparecer del todo algo después. ¿ Sería quizá posible aventurar la hipótesis de que fue el auge de los nuevos tipos fabricados en Italia, empujados por la expansión comercial romana, lo que produjo su desaparición final ? Si las principales fábricas se situaron en la parte meridional de la Península Ibérica, conviene no olvidar que a fines del siglo III, con motivo de la segunda guerra púnica, Andalucía, y con ella el gran centro fenicio del extremo Occidente, Cádiz, cae en poder de Roma.

Por otra parte es notable observar como no aparece el barniz rojo entre las cerámicas de Banasa, fechables al parecer en los siglos III y II AJC., mientras que en la misma época se seguían usando, aunque muy escasamente, en Lixus. Quizá sería prematuro derivar de este hecho la posible existencia de alfares locales.

(24) Véase las dataciones en CINTAS, *Céramique punique*, y asimismo los resultados a que llegan sobre las fechas de los ejemplares de Rachgoun y Mogador VUILLEMOT y JODIN en sus artículos antes citados, así como también el trabajo de CINTAS sobre Utica en « Karthago », II (1951).

Para cerrar estas notas, quisiéramos hacer dos observaciones.

La primera se refiere a las fases iniciales de la presencia de cerámica roja en Lixus. Aunque falten elementos de datación segura para los estratos más profundos de la ciudad, no es exacta la afirmación ([25]) de que encima del suelo virgen aparecen cerámicas indígenas y púnicas junto con fragmentos griegos no anteriores al siglo v. En todos los sondeos en los que se ha llegado a la roca, o a la tierra virgen, los elementos griegos fechables en los siglos IV y V se hallan en el nivel penúltimo. Debajo de éste hay siempre otro en que los únicos elementos son cerámica roja, pintada en bandas o líneas paralelas y, escasa, la indígena, de tradición « prehistórica » o, si se quiere, « neolítica ».

No hay ninguna razón sólida, pues, para asegurar que la cerámica de barniz rojo del nivel más profundo de Lixus sea posterior a la que en Mogador, por ejemplo, se ha fechado en los siglos VII-VI.

Otra observación se refiere a las características de esta cerámica. Anteriormente a 1958 habíamos podido conocer solamente algunos escasos fragmentos de la cerámica roja de Mogador, y siempre nos parecieron muy similares a los de Lixus, y concretamente a los del nivel más profundo. En el año citado pudimos examinar mayor cantidad en el Museo de Rabat y nuestra impresión se confirmó. Igualmente nuestro colega Jodin nos comunica que, vistas algunas muestras de barniz rojo de Lixus en el Museo de Tetuán, le parecían del mismo tipo que las de Mogador, en especial las correspondientes a los niveles más profundos y que, por tanto, ahora sería mucho más afirmativo que en su artículo preliminar sobre Mogador ([26]) respecto a la identidad de las producciones rojas de ambos yacimientos.

Planteadas así las cosas, tanto por lo que se refiere a la cronología como a los tipos de cerámica, Lixus queda mucho mejor englobada dentro del área de la cerámica roja, y no viene a representar una excepción, sino todo lo contrario, en el proceso de la expansión fenicia en las costas del extremo occidental del mundo antiguo.

M. TARRADELL.

(25) CINTAS, *Contribution...* pág. 62.
(26) Citado en nota 6.

COMMUNICATIONS - VARIA

LA TECHNIQUE LEVALLOISIENNE AU COURS DU TYRRHÉNIEN MAROCAIN

Il sera intéressant de faire un jour l'étude d'ensemble de la technique levalloisienne et de son évolution pendant la longue période du Tyrrhénien marocain. Les quelques éléments qui sont apportés ici seront utilisables à cet effet.

Certains termes doivent être définis avec précision. *Le Tyrrhénien marocain.* — L'observation attentive de la figure 1 est nécessaire. S'il le faut ce bref exposé pourra être utilement complété par la lecture des considérations de détail publiées par ailleurs (I) où sont rassemblées les conceptions des géologues et la bibliographie de leurs travaux.

Le Tyrrhénien groupe plusieurs cycles marins. Il est exactement situé dans le temps par rapport aux Glaciaires européens. Il débute dès la fin de la glaciation de Mindel et se termine avec le Würm en couvrant l'interglaciaire Mindel-Riss, le Riss, le Riss-Würm et le Würm en entier.

Il intègre les mouvements marins suivants portant des noms différents suivant les auteurs.

1° Transgression de 30 mètres et régression efférente : Tyrrhénien s. s., Tyrrhénien Ia. Ce cycle est probablement scindé en trois oscillations secondaires (I).

2° Transgression de 20 mètres et régression efférente : Monastirien, Tyrrhénien Ib.

3° Transgression de 10 mètres et régression efférente : Ouljien, Tyrrhénien II. Le mouvement régressif comporte certainement un stade d'arrêt contemporain de l'inter Würm I — Würm II (II) et peut-être un second palier à l'inter Würm II Würm III (III).

Au complexe tyrrhénien atlantique correspondent des équivalents continentaux de comblement — creusements fluvialiles dont l'ordonnance et les dénominations différentes sont explicitées par la figure 1. C'est uniquement dans le but de simplifier cet exposé que la conception de M. GIGOUT sera seule utilisée ici. Le schéma permettra de passer aisément à la conception de G. CHOUBERT. Il est indispensable de remarquer la position assignée aux croûtes calcaires, repères chronologiques fondamentaux, à savoir :

— la croûte inférieure marque la fin du Tyrrhénien Ia contemporaine de la fin du Riss I.

— la croûte moyenne, la fin du Tyrrhénien Ib, donc la fin du Riss II.

— la croûte supérieure, le début du palier du Tyrrhénien II, donc la fin du Würm I.

La correspondance avec les phases pluviales du Maroc est clairement donnée par la figure 1.

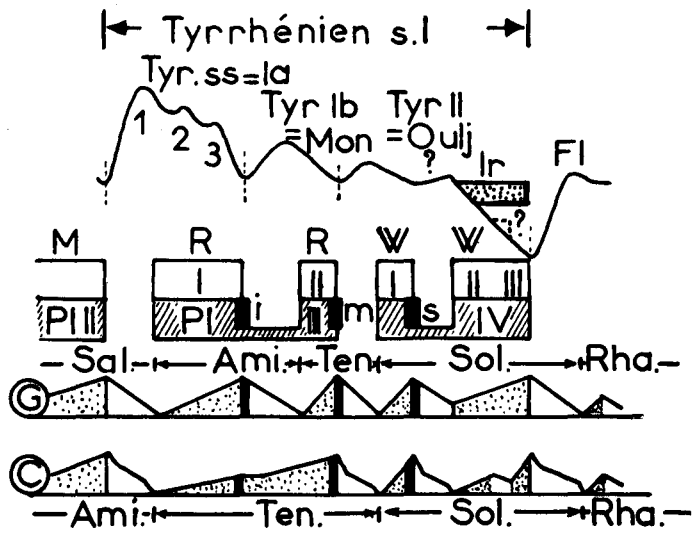

Fig. 1. — Le Tyrrhénien, corrélations des cycles marins et continentaux, des glaciations européennes et des pluviaux. Mon=Monastérien. Oulj=Ouljien. Fl=Flandrien. lr=limons rouges. M=Mindel. R=Riss. W=Würm. i, m, s = croûtes inférieure, moyenne, supérieure. Pl=Pluvial. G=conception de M. Gigout. C=conception de G. Choubert. Sal=Salétien. Ami=Amirien. Ten=Tensiftien. Sol=Soltanien. Rha=Rharbien.

Caractéristiques fondamentales de la technique levalloisienne

On ne doit pas confondre *Levalloisien,* terme créé en 1931 par M. L'Abbé H. BREUIL, désignant une série industrielle européenne parfaitement définie et *technique levalloisienne* au sens large. En Europe les éclats du Levalloisien ne peuvent être obtenus que par l'application de la technique levalloisienne. Celle-ci est utilisée ailleurs pour la taille d'éclats qui ne sont généralement pas du Levalloisien. Il n'existe probablement pas en Afrique. Cependant « au point de vue mondial, la technique levalloisienne proprement dite est bien plus importante et bien plus répandue que celle du Moustérien » et tout particulièrement en Afrique où « un phénomène parallèle à la série levalloisienne paraît s'être développé » (IV).

Ceci est déjà bien connu en Afrique du Sud où à partir du Proto Levalloisien la technique évolue vers les normes du Levalloisien d'Europe presque intégralement appliquées pour la taille du Fauresmithien (Riet Van Lowe). Une évolution parallèle s'observe au Sahara (V). Il est donc intéressant de rechercher si de tels faits se retrouvent au Maroc et dans quelle mesure ils peuvent être reliés à ceux-là.

La technique levalloisienne possède deux caractéristiques fondamentales (IV et IV *bis*).

1° La préparation spéciale de la face supérieure du nucléus en vue de l'obtention d'un ou de plusieurs éclats superposés dont la forme est prédéterminée. Si l'outil désiré est un éclat, les enlèvements de préparation de la face supérieure seront centripètes, si c'est une lame ils seront parallèles de préférence, si c'est une pointe ou encore une lame ils seront convergents. La retouche ne sera pas nécessaire en principe. Elle n'aura jamais pour but de modifier la forme générale de l'éclat qui doit être obtenu d'emblée, mais de mieux l'adapter à ses fonctions.

2° La préparation spéciale du plan de frappe situé sur les bords du nucléus. Elle consiste en un enlèvement pour obtenir un plan de frappe lisse, uni, ou en plusieurs enlèvements relativement parallèles et sagittaux pour créer un plan de frappe à facettes. Le but essentiel de cette préparation est de redresser le plan de frappe afin qu'il coupe la face d'éclatement sous un angle de 90° environ.

Après étude d'un nombre considérable de pièces, ces deux impératifs autrefois classiques, se réduisent en définitive à une caractéristique fondamentale majeure, la préparation de la face supérieure du nucléus (VI). C'est la condition nécessaire et suffisante. C'est aussi l'unique caractère déterminant de la technique levalloisienne au Sahara (V). C'est encore lui, et lui seul, qui caractérisera la technique levalloisienne au Maroc, conformément à nos observations.

Une dernière remarque s'impose relative au plan de frappe. En Europe, certains nucléus clactoniens ressemblent aux nucléus discoïdaux du Levalloisien ancien, duquel ils se différencient par l'absence de plan de frappe orthogonal à facettes (IV). Les origines de l'humanité, telles que nous les connaissons et celles de la technique clactonienne se confondent. Tout au long des âges et jusqu'au Néolithique le plan de frappe uni, large et oblique, comme le procédé de débitage sur enclume, perdureront, quelle que soit la technique dans laquelle ils se rencontrent, bien longtemps après l'extinction du Clactonien.

Ces notions générales étant précisées le résultat des recherches de dix années dans les sédiments continentaux de la région de Marrakech sera succintement exposé en prenant comme exemple trois sites caractéristiques.

Gisement de l'Oued Chichaoua

Carte au 200 000e, Chichaoua 3-4, 2 km en aval du village, à 600 m environ à gauche de la route longeant l'oued. Reposant sur un méplat de collines jurassico-crétacées, il culmine vers 60 m au-dessus du lit. La pente du substratum est de 10 à 20°. Des croûtes épaisses couvrent une surface de 5 000 m² répartie de part et d'autre d'un ravinement superficiel, dû au ruissellement, sur la ligne de plus grande pente. La zone d'aval, la plus petite apparemment, a seule été partiellement fouillée. La fig. 2 donne la stratigraphie. Toutes les couches à partir du substratum sont tyrrhéniennes. Le matériel intact des cycles antérieurs est absent.

Les sédiments de base sont contemporains du Tyrrhénien Ia. La couche G = 0,30 m, 0,50 m, est formée d'alluvions fines, calcaires, avec cailloutis de petit volume, rognons et fragments de silex, pièces préhistoriques entraînées sur le méplat. C'est une couche de la fin du cycle

Amirien, déposée pendant la période quiescente du Tyrrhénien Ia-3. La couche F = 0,50 m, 0,10 m, croûte calcaire inférieure, relativement friable, s'est déposée après encroûtement de la couche G.

Les pièces incluses dans ces deux couches ne sont pas toutes contemporaines et leur sont peut-être antérieurs pour une part tout au moins. Certaines sont usées par le ruissellement, parfois légèrement éolisées, parfois rayées par transport alors que les autres ont des arêtes assez vives.

Les sédiments moyens sont contemporains du Tyrrhénien Ib, Monastirien. Témoins de la phase d'accumulation du Tensiftien, ils sont formés de limons calcaires et cailloutis encroûtés : Couche E = 0,10 m, 0,30 m. En bordure, le ravinement étant mis à l'air, ils ont été altérés et transformés en tirs. Ils restent pratiquement intacts sous la croûte moyenne D = 0,30 m, 0,50 m qui les recouvre (photo 1).

Il ne subsiste plus que la base des sédiments supérieurs sous la forme de croûté calcaire supérieure B = 0,15 m, 0,30 m fortement disloquée par endroits. Cette croûte déposée au contact de la croûte moyenne, témoigne du premier stade du Soltanien, contemporain de la régression préstadiaire du Tyrrhénien II, Ouljien, donc du Würm I.

Toutes les couches sont fertiles. Il n'a pas été trouvé encore de fossiles identifiables. L'extraction des pièces incluses dans les croûtes moyenne et supérieure présente de grosses difficultés.

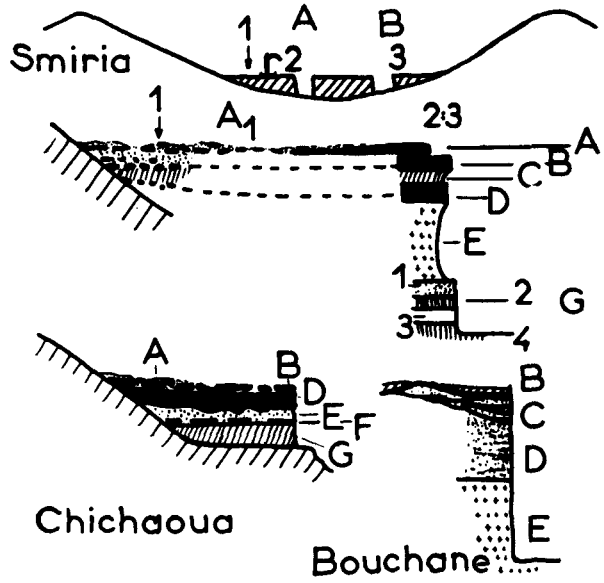

Fig. 2. — Gisements continentaux.
r = route n° 9 ;
2 = rive gauche ravin A ;
3 = rive droite ravin B.

Gisement de Smiria

Côtes : 231,2 × 180, 231,4 × 181 feuille au 200 000e Mechra ben Abbou 5-6.

Le site est croisé par la route de Marrakech-Mazagan. Il siège dans une cuvette appartenant probablement au complexe Villafranchien du Bouchane. Le substratum est entièrement jurassico-crétacé. Son angle de pente varie de 10 à 20° à l'ouest, de 15 à 30° à l'est. L'érosion des versants immédiats a amasse des alluvions dans la dépression. Deux ravins d'abord parallèles puis convergents entaillent les dépôts. Après 2 km de parcours en amont ils se réunissent en un seul lit d'aval, l'oued Smiria, qui s'épuise dans le niveau de base d'une vaste plaine alluviale étalée à 2 km de la rive gauche du Bouchane. On note l'équivalence des strates sur la rive gauche du ravin A proche de la route et sur la rive droite du ravin B (fig. 2).

Les couches de base limitées par une dalle de grès sont antétyrrhéniennes. Elles supportent des formations tyrrhéniennes dans leur totalité.

Les couches basales de 1 m à 5 m d'épaisseur suivant les endroits montrent la superposition de calcaires lacustres G4, d'argiles vertes G3, de calcaires lacustres G2 et de la dalle gréseuse G1. Dans l'état actuel des recherches on ne peut préciser si elles appartiennent au substratum ou si elles représentent des placages de quaternaire ancien, Villafranchien, Moulouyien. On ne retrouve nulle part de couche individualisée et intacte pouvant appartenir au Salétien. Le grand épisode tyrrhénien a dû remanier les témoins du cycle précédent et se les approprier.

Toutes les formations sous-jacentes à la dalle de grès sont stériles.

Contrairement aux couches basales, les dépôts tyrrhéniens contiennent des industries et des fossiles. Ils sont datables avec certitude. On note de bas en haut (fig. 2) :

1. — Couche E = alluvions amiriennes à conglomérats et limons calcaires, rubéfiées, cimentées par encroûtement. Industrie incluse. Epaisseur 2 m à 3,25 m.

2. — Couche D = croûte calcaire inférieure, très dure, épaisse de 0,50 m. Industrie incluse.

3. — Couche C = alluvions conglomératiques tensiftiennes, encroûtées à industrie, 0,30 m, 0,50 m.

4. — Couche B = croûte calcaire moyenne à industrie, 0,20 m, 0,50 m.

5 — Couche A = croûte calcaire supérieure, industrie incluse, 0,20 m, 0,30 m.

Cette succession est retrouvée par sondage en 1 avec, de bas en haut : blocs de croûte inférieure démantelée inclus dans une couche de limons calcaires encroûtés, 0,30 m ; lambeaux de croûte moyenne à industrie, 0,10 m ; limons encroûtés à Atérien certain, 0,40 m ; tirs et blocs de croûte supérieure à Atérien certain, 0,20 m.

Répartition du matériel d'accumulation

L'alluvionnement s'est effectué suivant deux modalités en fonction de la pente plus ou moins forte des versants et de la consistance plus ou moins boueuse de la masse des produits d'érosion. Ceci explique que la couche E présente une stratification dans certaines zones et n'en présente pas dans d'autres.

a) *Pente forte*. Cette modalité est réalisée surtout dans la zone du ravin B où l'on distingue trois phases successives d'accumulation (photos 2-3). Chacune des deux premières édifie une couche d'alluvions grossières recouverte par une nappe d'alluvions plus fines et limoneuses. La dernière apporte une nappe alluviale formée d'éléments fins, limoneux, riches en calcaires. Une période de rubéfaction lui succède, suivie elle-même d'une période d'encroûtement qui cimente la masse. L'accumulation reprend et amasse sur les couches précédentes déjà fortement consolidées, un épais manteau de roche mère qui, soumis à un climat de croûte de longue durée, fournit les éléments de la croûte inférieure. Ainsi sont matérialisées les formations représentant le demi-cycle Amirien d'accumulation. Au demi-cycle de creusement les reliquats de la roche-mère de la croûte sont emportés par les vents et le ruissellement. Le creusement n'est pas très érosif ni très tangentiel dans cette région, il nivelle la face supérieure de la croûte sans l'entamer profondément.

Le matériel de la couche E a pu être fourni par des placages de pentes salétiens. La possibilité d'une stratigraphie inversée doit donc être discutée. Il serait trop long et fastidieux d'exposer ici la résolution de ce problème. Il en résulte que, si l'inversion de certaines couches en certains endroits ne peut être absolument exclue, cela n'a pas apporté de pertur-

bations d'ensemble dans la superposition des industries et les plus basses sont bien ici les plus anciennes.

b) *Pente faible* (photos 4-5). Cette modalité est plus nettement marquée dans la zone du ravin A. L'accumulation s'y fait en masses puissantes ou coulées boueuses, glissant d'un seul jet, le long des pentes et formant verrou dans les dépressions. Leur consolidation est très lente, aussi de nouvelles coulées les attaquent, les ravinnent ou s'y injectent. Ainsi sont réalisées de nombreuses solifluxions indépendantes des cryoturbations (photos 4-5-6). Plus tard les coulées sont rubéfiées, encroûtées et enfin scellées par l'épaisse croûte inférieure.

La superposition de trois nappes distinctes d'alluvions dans les zones de pentes fortes doit être mise en parallèle avec les trois pulsations du Tyrrhénien Ia décelablés sur la côte atlantique (I). Comme lui l'Amirien peut se diviser en trois époques, les deux premières marquées par un ruissellement moins vif avec accumulation de matériel fin. En raison de la répartition du matériel grossier dans toute la masse de matériel fin où il a été brassé et de la présence vers le sommet de blocs inclinés ou redressés, les coulées sont plus vraisemblablement datables de la deuxième époque. Une phase d'encroûtement précède peut-être la troisième époque qui se caractérise par un ruissellement moyen mais répété avec transport de matériel limoneux calcaire et de graviers. L'encroûtement s'est produit très antérieurement à la période de la croûte. Les alluvions déjà cimentées ont été nivelées par le ruissellement puis recouvertes de roche-mère. La croûte inférieure ne forme jamais bloc avec les masses sous-jacentes dont la surface est relativement érodée. L'édification de cette puissante croûte calcaire exige un dépôt de roche-mère d'épaisseur importante (photo 7). Elle est fréquemment surmontée par une nappe plus ou moins haute d'alluvions conglomératiques d'érosion de piedmont correspondant au comblement tensiftien (photo 8). Elles ont été déposées suivant le processus développé ci-dessus, encroûtées puis surmontées de la croûte moyenne épaisse. L'apport alluvial est généralement très réduit entre les croûtes moyenne et supérieure qui scelle, à son tour, la première phase de comblement du Soltanien (photo 9). Lorsqu'il existe, c'est une mince couche de limons rubéfiés et encroûtés. La croûte supérieure parfois encore intacte sous forme de grandes dalles est cependant généralement disloquée. La roche-mère résiduelle, comme les alluvions limoneuses rouges

ultérieures, caractéristiques par ailleurs de la seconde phase de comblement du Soltanien sont, ici, partout absentes. Quelques limons roses encroûtés, désagrégés, quelques minces hamris truffés de blocs de croûte supérieure, constituent la terre arable, très maigrement répartie et parsemée d'industries mélangées le plus souvent. Des exceptions sont à faire cependant en ce qui concerne le point 1 où siège un gisement atérien absolument pur et quelques autres endroits élevés sur la colline où s'étendent des stations intactes de paléolithique supérieur.

Sur la rive gauche du ravin (photo 6) en pleine coulée dans la portion moyenne de la couche E considérablement durcie par l'encroûtement des fossiles ont été trouvés, très proches les uns des autres. Ils étaient recouverts par 2,75 m d'alluvions et gisaient à 0,30 m en arrière du front de fouille qu'il a fallu abattre pour les découvrir. Un premier groupe comprend Equus Mauritanicus et Taurotragus Derbyanus Maroccanus (détermination de E. ENNOUCHIJ espèces banales au Tyrrhénien. L'autre ne compte qu'un seul représentant, une coquille, mais absolument inattendue. Aussi est-il nécessaire de mettre en garde contre une réaction d'incrédulité, bien humaine sans doute, mais qui serait déplacée en raison de la rigueur scientifique et de l'honnêteté avec lesquelles ces recherches ont été faites. Ce fossile était scellé dans le gisement par une couche cimentée encroûtée, très dure, absolument intacte. Il est cependant bien évident que s'il se trouvait là, loin de son habitat d'origine, c'est qu'il avait été apporté par quelqu'un. L'agent de transport est bien un homme, mais c'est un Atlanthrope ou peut-être déjà un Néanderthalien.

Les forces mécaniques au cours de l'enfouissement et de la consolidation de la couche l'ont sectionné en deux parties inégales dans le sens de la longueur. Elles ont été extraites non sans difficultés. Il s'agit d'un mollusque marin absolument étranger au substratum jurassico crétacé et, qui plus est, il s'agit d'un mollusque qui n'a jamais été trouvé encore dans aucun des sédiments du Maroc atlantique.

C'est un Strombus Bubonius Lmk de taille moyenne fortement fossilisé (détermination de M. BREBION du C.N.R.S. au Muséum). Le Strombe est banal dans les sédiments de la côte méditerranéenne en Tunisie, il est plus exceptionnel en Algérie et inexistant au Maroc où Purpurea Hoemastoma en tient lieu. L'homme tyrrhénien attachait une importance particulière à cette coquille et l'a transportée jusqu'à Smiria. Où est-il allé la chercher ?

On sait qu'il a existé une forme ancienne, reconnaissable, de Strombe dans le Miocène européen et que de rares individus, très voisins, ont vécu en Méditerranée au Pliocène et au Quartenaire ancien (VIII). Ces fossiles n'ont jamais été trouvés au Maroc. On n'a jamais découvert de Strombes dans le Quartenaire Mauritanien ou Sénégalais. Il ne vient donc pas du Sud. Peut-être ne faut-il pas aller chercher si loin son origine et admettre avec M. GIGNOUX que « les faciès grésocalcaires, les seuls que nous connaissions encore au Maroc n'auraient pas été favorables au développement du Strombe... Ce fait, joint à la rareté et à l'espacement des gisements, suffirait à expliquer la carence actuelle du Strombe au Maroc, laquelle résulterait ainsi d'une lacune de nos connaissances » (X). Les recherches récentes ayant encore plus profondément scruté le problème il faut admettre que le Strombe était peut-être présent au Maroc tyrrhénien mais qu'il ne pullulait pas. Le fait qu'il vive encore de nos jours sur la côte atlantique au Sud du Cap Blanc de Mauritanie (DE LAMOTHE) ne résoud pas pour autant le problème de la forme fossile de Smiria qui, d'ailleurs, ne saurait être confondue avec l'espèce actuelle.

Gisement de l'Oued Bouchane

Côtes : 215 × 196,5, 216 × 197, feuille au 200 000e Mechra ben Abbou 5-6.

Le Site (photo 10) est entaillé par une tranchée creusée dans les sédiments, parallèlement à l'Oued entre celui-ci et la piste n° 125. L'alluvionnement visible de 2,50 m à 5 m d'épaisseur, totalement étalé sous croûte supérieure représente la moitié finale du cycle Tyrrhénien II, Ouljien, donc, la première phase de comblement Soltanine. L'Oued à débit intermittent s'épuise dans un niveau de base en étalant ses alluvions en bassin fermé. Au Quaternaire il n'a jamais abouti à la mer. Le Site est situé à proximité du sommet du cône de déjection.

La tranchée expose les formations suivantes (fig. 2) :

E : couche de base, limons argileux très calcaires, blancs, nombreux fossiles de grands animaux (Rhinocéros, Equus Mauritanicus, Taurotragus Derbiyannus, Connochoetes, Sus, Gazella...), brèches, graviers fluvialiles et industries brassées. Epaisseur 1 à 2 m.

D : couches superposées, litées, de limons argileux plus sombres avec graviers et industries brassés. Epaisseur 1,20 m, 2 m.

C : complexe de croûte supérieure, dont la dernière carapace est épaisse et nette. Industrie. Epaisseur du complexe y compris les limons encroûtés interstratifiés 0,20 m, 0,75 m.

B : limons calcaires clairs encroûtés recouverts d'une mince couche de Hamris. Epaisseur 0,10 m, 0,25 m.

La couche E, retrouvée sur presque toute la superficie de l'immense plaine alluviale du bassin d'étalement de l'Oued, contient en plusieurs endroits, comme dans la zone ici considérée, des ossements d'animaux bien conservés dans la couche, mais très friables à l'extraction en raison de l'humidité du sol. Ces os gisent en position oblique et verticale, ce qui témoigne d'une translation des squelettes par la masse boueuse qui les a transportés. On constate fréquemment que plusieurs pièces squelettiques d'un même groupe sont encore en contact, membre inférieur et bassin d'un rhinocéros, portion de cage thoracique avec côtes et vertèbres d'un Equus par exemple. L'étendue considérable de cette couche sur des milliers d'hectares et ses caractères particuliers donnent à penser que les différentes espèces contemporaines ont été victimes d'un cataclysme et que leurs cadavres en cours de décharnement ont été transportés et brassés par la lave fluviatile d'une crue extrêmement puissante au cours d'un épisode pluvial particulièrement violent. Plusieurs épisodes similaires sont sans doute à l'origine de l'étalement de la couche E, pendant la première phase d'accumulation du Soltanien, donc au cours du Würm I. Cette phase s'est développée, moins cataclysmique en réalisant par apports successifs, sans ravinement profond des premiers, les couches litées de limons calcaires D, aux teintes plus sombres. La série sédimentaire prolongée par les amas de roche-mère à accumulation rapide au cours d'un climat de croûte, le complexe de la croûte supérieure C à plusieurs écorces superposées et anastomosées, fait savoir l'action de ce climat de longue durée sur des nappes de roche-mère plusieurs fois renouvelées (photo 11). La dernière phase s'est déroulée en période de calme sédimentaire laissant une dernière carapace généralement bien étalée et épaisse de 0,10 m à 0,30 m dans l'ensemble du cône de déjection. Comme pour la couche E, le phénomène de constitution du complexe crustacé C est général dans tout le bassin

d'étalement du Bouchane et du Guérando. Il a été observé par M. GIGOUT dans la tranchée de la voie de chargement des phosphates (206 × 189) à Louis-Gentil (VII). Il se place à la fin de la première période d'accumulation du Soltanien, c'est-à-dire à la fin du Würm I.

Les industries ne sont évidemment pas en place. Elles ont été charriées. On trouve en cet endroit dans la couche E de rares bifaces lancéolés identiques à ceux des gisements atériens (identiques au Micoquien) et de rares nucléus et éclats de technique Levalloisienne identiques à l'industrie de Smiria et surtout un grand nombre de pièces Atériennes.

La couche D est beaucoup plus fournie encore en Atérien riche en lames alors que les pédonculés y sont rares. Le nucléus à lame de l'Atérien (n° 45) provient de cette couche.

*
* *

L'étude de l'outillage extrait des gisements tyrrhéniens énumérés permet d'envisager six étapes évolutives successives de la technique levalloisienne au Maroc.

1° *Technique A* : Le faciès originel semble bien être le Protolevalloisien I, très ancien, encore difficilement datable. Il est pour une grande part antétyrrhénien.

A partir de ce faciès dont la technique est connue par d'autres publications (V-XII) on rencontre les méthodes de débitage suivantes.

2° *Technique B* : gros outillage. — Nucléus encore très volumineux, épais, high backed (n° 1) ; face supérieure polygonale ou ovalaire (longueur 0,15 m, 0,30 m, largeur 0,15 m, 0,20 m). Plan de frappe basilaire ou basilaire latéral, uni à angle de 100 à 120° sur l'éclat, ou à deux facettes, à angle de 100 à 105° sur l'éclat (n°s 4-9-10). Grands éclats épais, ovales ou pointus, bulbe proéminent. Eclats triangulaires (coins) à section trapèzoïdale. Lames longues et épaisses à section triangulaire. Certains outils ont été utilisés comme hachereaux bien que leur technique de taille ne soit pas absolument conforme aux normes de ces instruments. Retouche abrupte. Débitage sur enclume. Pièces usées, parfois striées, souvent encroûtées. Absence de bifaces.

La totalité de l'outillage des couches G et F de Chichaoua (n°s 1 à 12 — Grès siliceux très fin), trois pièces de la base de la couche E de Smiria B

procèdent de cette technique, similaire à celle du Protolevalloisien II type Victoria West II de C. Kiet Van Lowe (XVI), quoique plus allégée et dépourvue des hachereaux classiques. Cette industrie est antérieure ou au maximum contemporaine du Tyrrhénien Ia-1.

3° *Technique C* : outillage moins gros. — Nucléus moins volumineux, souvent plus plats malgre quelques formes high backed, certains sabots de cheval. Nucléus quadrangulaires à lames courtes. Persistance du plan de frappe uni à angle très ouvert (110°-120°) ou plus rarement proche de 90° (n° 20). Apparition du plan de frappe préparé à facettes multiples, redressé à 95° (n°s 13-22-28), et du plan de frappe réduit à un bord. Eclats moins épais de formes variées à plan de frappe basilaire ou basilaire latéral. Lames longues. Petits bifaces mal taillés. Eclats épais de forme pyramidale (coins) et outils allongés et épais (pseudo-pics). Disques. C'est l'outillage des couches E et D inférieur de Chichaoua (n°s 13 à 28, 61 et 62, grès siliceux très fin). La couche E de Smiria aussi bien dans les coulées qu'au ravin B a fourni 25 pièces de technique C, en silex exclusivement, usées, très patinées, un sabot de cheval et un high backed à plan de frappe oblique préparé à facettes ; 2 petits bifaces mal taillés et usés ; 3 coins ; 1 pic ; 17 éclats dont 3 très grands, à face supérieure très préparée, à plan de frappe uni oblique, 9 ovalaires, 1 quadrangulaire, une grande lame, à plan de frappe bi ou multifacettés de 95 à 120°. On y retrouve de nombreuses analogies avec l'industrie du Bouchane (XVII).

L'étude géologique montre que cette technique est contemporaine du Tyrrhénien Ia ou du Tyrrhénien Ib à Chichaoua, antérieure ou contemporaine du Tyrrhénien Ia-1-2 à Smiria. C'est du Protolevalloisien évolué III apparenté au Victoria West III et IV.

Nous avons eu la surprise de découvrir dans la partie supérieure de la couche E de Chichaoua un outil faisant figure d'étranger au gisement. C'est un pseudo-biface amygdaloïde taillé sur éclat, dans un gros galet de quartzite verdâtre. Ce n'est donc pas la matière habituelle des ouvriers de l'endroit. Il n'a pas été dessiné. Il est plaqué sur la croûte moyenne et une certaine épaisseur de celle-ci adhère encore à la face taillée. La pointe est dégagée, ainsi que les arêtes, laissant voir des enlèvements non usés, peu patinés. L'arête droite légèrement sinueuse est obtenue par de nombreux petits enlèvements mordant aussi sur la face dorsale. L'arête gauche, taillée uniquement sur la face ventrale, présente la forme en S

fréquente au stade 8 d'Oldoway. Le talon est réservé, la face dorsale garde le cortex du galet.

On saisit l'analogie de cette pièce importée avec celles de la couche de l'Atlanthrope à Sidi Abderrahmane (Acheuléen moyen II de BIBERSON). Il est possible qu'elle provienne du littoral.

4° *Technique D.* — Nucléus beaucoup plus plats, à face supérieure très préparée, ovales, allongés, quadrangulaires, triangulaires. Quelques plans de frappe encore unis et obliques, nombreux plans facettés très redressés entre 90° et 105°. Quelques éclats très minces, très « levalloisiens ». Certains éclats à une arête torse en S (n°s 48-49). Apparition de nucléus pyramidal. Disques.

C'est une technique très évoluée, se rapprochant du Fauresmithien, dans laquelle figurent certaines pièces facilement confondues avec le Levallois européen. Absente ou mal isolée à Chichaoua, elle est très abondante à Smiria, dans la couche E, zone des coulées, et dans les parties moyenne et supérieure de E, zone du ravin B. Les 104 pièces provenant de ce gisement sont antérieures ou contemporaines du Tyrrhénien Ia-2-3.

5° *Technique E.* — Nucléus discoïdaux, plus petits, plus plats quoique le high backed ne soit pas abandonné. Plan de frappe uni ou facetté, souvent très oblique, moins souvent orthogonal. Face supérieure très soigneusement préparée. Nucléus à pointe. Petits nucléus pyramidaux. Eclats très variés. Bifaces lancéolés très finement taillés, minces, du type Acheuléen supérieur. Pas de pédonculés. Disques et pollicidisques.

Si l'on n'est pas déjà dans l'Atérien (et seule l'absence de pédonculé interdit de ranger cette technique dans l'Atérien), on se trouve en présence du fond « Moustéro-Levalloisien » (mais à prédominance levalloisienne) de « technique proparte levalloisienne... le creuset dans lequel naîtra l'Atérien » (L. BALOUT). La technique E est de l'Atérien probable. Ici le redressement du plan de frappe préparé n'est pas la règle, les plans obliques de 115 à 120° sont la majorité.

La partie supérieure de la couche D de Chichaoua (croûte moyenne) est riche de cet outillage exclusivement en silex brun et patiné.

A Smiria en 1 (fig. 2) s'étend une station atérienne très pure de très bel outillage en silex caramel. Elle a déjà fourni plus de 1 500 pièces dont trois pédonculées seulement. Cet Atérien certain a été ramené *dans les tirs*

de surface par les labours. La croûte supérieure Ai y est totalement disloquée. Un sondage retrouve la croûte moyenne à 0,60 m, où sont incluses des pièces de l'Atérien probable sans pédoncules (planche XII). Le silex utilisé est le même que celui de la station subaérienne. Une couche de limons calcaires encroûtés la surmonte, riche en industrie, absolument semblable à l'Atérien certain, mais sans pédonculés. Nous n'envisageons ici que la technique levalloisienne et ce n'est pas le lieu de faire le procès de la datation de l'Atérien qui a été déjà envisagé ailleurs (1).

6° *Technique F* : application de la technique levalloisienne à une grande partie de l'outillage atérien certain. Le nucléus à lame (n° 45) appartient à ce groupe. Présence de rares bifaces atériens très beaux, identiques à l'Acheuléen supérieur (ex-Micoquien).

Nous n'étudierons pas en détail cette méthode de débitage. Elle a donné lieu à des publications auxquelles on pourra se rapporter (particulièrement V, XI). Elle est contemporaine du Tyrrhénien II à Chichaoua où elle siège dans les couches B et A, à Smiria, couche Ai, et au Bouchane, couche E et D (sous-croûte supérieure).

Quelques particularités techniques intéressantes

On doit à M. Antoine des études de typologie extrêmement précises et et complètes sur les industries préhistoriques du Maroc. Nous ajouterons quelques détails qui n'ont pas été signalés et qui concernent spécialement la technique levalloisienne.

Plan de frappe basilaire latéral. — Il est déjà largement utilisé dans le Clacto Abbévillien de Sidi Abderrahmane (voir les dessins de XIV par exemple). On le rencontre certainement dans le Protolevalloisien I à III du Maroc continental, et dans les faciès évolués. Le plan de frappe est situé aux environs de la base de l'éclat, déporté latéralement à droite ou à gauche. Il peut être aussi franchement latéral. L'angle formé par la rencontre de l'axe du bulbe avec l'axe de plus grande longueur de l'éclat varie de 100 à 160° (n°s 1 = 135°, 3 = 150°, 4 = 155°, 7 = 125°). Cette technique persiste encore au paléolithique supérieur marocain. Elle est apparentée à la percussion latérale de règle dans le Stellenbosch III et IV, méthode de débitage Victoria West I et II.

Technique du bord de frappe. — La rencontre du plan de frappe avec les faces supérieure et inférieure de l'éclat détermine respectivement les bords supérieur et inférieur du plan. Ici le bord supérieur a été abattu, pour être abaissé au contact du bord inférieur, par des enlèvements taillant en pente convexe la partie de la face supérieure proche du talon. Le même procédé est appliqué à la face inférieure du nucléus dans la région du talon. Il n'existe plus alors qu'un bord de frappe plus ou moins épais, plus ou moins saillant, figurant l'arête d'un dièdre à faces convexes, exactement située dans le plan de la face d'éclatement. Sur l'éclat, la face supérieure ainsi abattue forme un angle de 50 à 65° avec la face d'éclatement. Celle-ci forme avec la face inférieure abattue un angle de 50 à 70°. Ce procédé permet d'obtenir une face d'éclatement remarquablement unie et, à l'Atérien, les éclats ainsi taillés sont très minces et très longs (n°s 21, 36, 37, 45, 50, 79).

Le nucléus pyramidal de l'Atérien. — Trois nucléus pyramidaux ont été extraits de la croûte moyenne, deux à Smiria, sondage 1 (n° 55), un à Chichaoua (n° 44). On rencontre fréquemment dans l'Atérien certain des nucléus identiques dont l'origine semble remonter à la technique D (Tyrrhénien Ia n° 64). Le nucléus n° 44 présente des ressemblances avec le nucléus pyramidal de l'Atérien d'El Djouf (VIII p. 104, fig. 43). Mais ils n'avaient pas la même destinée. Celui d'El Djouf devait produire les lamelles par percussion de la face supérieure, celui de Chichaoua un éclat de forme prédéterminée par percussion sur l'une des faces latérales. Cet usage est parfaitement indiqué par le nucléus 55 de Smiria duquel un éclat a déjà été obtenu. Le nucléus d'El Djouf préfigure davantage les nucléus pyramidaux néolithiques à lames et lamelles tels que ceux de la grotte du Kheneg Kenadsa (XV). A. Alimen et J. Chavaillon ont signalé des nucléus de forme « pyramidale presque cônique » dans les industries du groupe de l'Acheuléen final à l'Atérien du Sahara (1er lot, 2e stade — V). Ils trouvent à ces nucléus des « analogies frappantes avec ceux de C. Riet Van Lowe associés aux bifaces du Stellenbosch V ». On peut les comparer au n° 64 du Tyrrhénien Ia.

Le nucléus à lame de l'Atérien

La technique levalloisienne du nucléus à lame a déjà été précédemment mentionnée. Ici un perfectionnement remarquable est utilisé (n° 45).

La face supérieure est préparée par des enlèvements en échelle partant des bords et orientés vers le centre ou vers l'extrémité. Tous sont également inclinés sur la face d'éclatement. L'angle d'inclinaison est de 145° à gauche et de 150° à droite pour le n° 45, il est de 140° à droite et à gauche pour le n° 58. L'examen des lames trouvées dans le gisement permet de constater qu'une première lame a été détachée, laissant à la lame suivante, celle qu'on désire obtenir, une face dorsale très plane sur sa plus grande surface, limitée à droite et à gauche par une étroite bordure, formée par les enlèvements de préparation du nucléus, qui forme biseau sur la face d'éclatement. L'angle des bords est par suite très aigu de 30 à 40° et réalise d'emblée un outil coupant et résistant. On note en outre que le plan de frappe est réduit à un bord, l'angle du talon du nucléus n° 45 est de 130°, celui du n° 58 est de 100°. La face ventrale des longues lames obtenues par cette technique est remarquablement plane et leur épaisseur est de 4 à 6 mm.

*
* *

Au terme de cet exposé où l'on a suivi l'évolution de la technique levalloisienne pendant le Tyrrhénien continental, établissons la comparaison avec les gisements du littoral actuellement connus. On se réfère aux carrières de Sidi Abderrahmane. Elles font office de gisement pilote surtout depuis que leur étude a été reprise par R. BIBERSON (XIII). On peut discuter la génèse des différentes couches sans éliminer pour cela toute une série de faits constituant une argumentation solide. On constate que, pendant le Tyrrhénien Ia, l'industrie nommée Acheuléen Moyen I par BIBERSON prédomine. Elle coexiste avec une autre technique qu'il nomme Protolevalloisien du type Victoria West II. Il est hors de doute que l'une et l'autre sont antérieures à la première transgression tyrrhénienne et qu'elles perdurent pendant la plus grande partie du Tyrrhénien Ia. Or, la technique levalloisienne s'y exprime sous deux formes. L'une encore primitive, et l'examen des pièces conduit à penser qu'elle est la plus ancienne, c'est le Protolevalloisien I. Nous connaissons son antériorité par des gisements déjà publiés (XII). Nous avons là sa forme tardive. L'autre, très évoluée, qui appartient en fait à la technique D avec ses éclats souvent de grande fraîcheur, à talon facetté, avec chapeau de gendarme, à l'angle de frappe proche de 90°. Dans l'intérieur, la même période connaît des

normes de tailles similaires, mais l'Acheuléen est beaucoup moins répandu.

Au début du Tyrrhénien Ib, l'Atlanthrope dont on retrouve l'abondante industrie et les restes fossiles, vivait à Sidi Abderrahmane. Avec lui, nous sommes à la fin du premier épisode du Pluvial III, à l'inter Riss I-II. Il taille de l'Acheuléen dont il a perfectionné la technique. C'est l'Acheuléen Moyen II de BIBERSON. La technique Levalloisienne n'est plus utilisée dans ce gisement. On y trouve des nucléus bruts de type clactonien, et des éclats dont le plan de frappe uni est redressé à 90°, mais dont la face supérieure n'a pas été préparée.

Pendant cette période, à l'intérieur, des groupes humains semblent préférer à l'Acheuléen la technique levalloisienne qu'ils possèdent parfaitement. Elle ne sera pas abandonnée au cours des cycles suivants, l'Atérien probable de la fin du Tyrrhénien Ib l'utilise comme le fait aussi l'Atérien certain du Tyrrhénien II et après lui l'Atérien tardif préflandrien. Se trouve-t-on en présence, dès le début du Tyrrhénien, de deux spécialités différentes d'un même groupe humain ou bien s'agit-il de deux humanités différentes, l'une vivant de préférence sur le littoral, l'autre dans l'intérieur ?

Au Tyrrhénien II, l'Acheuléen supérieur de BIBERSON, autrefois appelé à tort Micoquien, se développe sur tout le pays. Il faudra d'ailleurs préciser un jour ce que l'Atérien à bifaces lui emprunte et ce qu'il emprunte lui-même à la technique levalloisienne. D'après les gisements acheuléens supérieurs que nous avons découverts dans la région préatlassique, nous pouvons déjà dire que les éclats associés aux bifaces semblent plutôt perpétuer la technique des éclats de l'Atlanthrope.

Cependant nous sommes ici à une période où l'Atérien probable existe déjà, ou tout au moins ne tardera pas à se développer.

Pour le moment, d'après les publications faites, on sait que la technique levalloisienne réapparaît sur la côte avec une brève incursion dans la couche 10 de Mougharet el Aliya précédant la croûte supérieure. Elle ne s'installera vraiment, au bord de la mer, qu'avec l'arrivée des Néanderthaliens de la couche 9 de Mougharet à l'inter Würm I-II, et plus tard, jusqu'à la fin du Würm, avec l'édification de la couche I de Dar es Soltan et des couches D et C d El Kenzira. Nous sommes ici, dans l'ensemble, au Würm III. C'est un Atérien évolué. Il n'a certainement pas pris ses

origines sur la côte, dont on peut dire, en gros, qu'au Tyrrhénien, l'industrie préférentielle est faite de technique acheuléenne, alors que celle de l'intérieur est faite de technique levalloisienne. On ne pourrait nier, toutefois, que l'une ait pu influencer l'autre dans certains cas. Ceci reste à déterminer.

Dr A. BERTHÉLÉMY
Juillet 1959

BIBLIOGRAPHIE

I. — BERTHELEMY (Dr) : *Le Tyrrhénien du Maroc,* « Bull. de l'Institut des fouilles des Alpes-Maritimes », 1959 (sous presse).

II. — GIGOUT (M.) et RAYNAL (R.) : *Corrélations des phénomènes marins et continentaux dans le Quaternaire marocain,* « C. R. Ac. des Sc. »,244, 1957, pp. 2523-31.

III. — CHOUBERT (G.) : *Essai de corrélations entre les cycles marins et continentaux du Pléistocène au Maroc,* « C.R. Ac. des Sc. », 245, 1957, pp. 1066-69.

IV. — BREUIL (H.) et KELLEY (H.) : *Le Paléolithique ancien,* Livre jub. de la Soc. Préhist. de France, 1954, pp. 1-26.

IV *bis*. — BREUIL (H.) et KELLEY (H.) : *Les éclats acheuléens à plan de frappe facetté de Cagny-la-Garenne (Somme),* « B.S.P.F. », t. LIII, fasc. 3-4, 1956.

KELLEY (H.) : *Contribution à l'étude de la technique de la taille levalloisienne,* « B.S.P.F. », t. LI, fasc. 3-4, 1954, pp. 149-69.

V. — ALIMEN (H.) et CHAVAILLON (J.) : *La technique levalloisienne au Sahara nord-occidental,* « B.S.P.F. », t. LIII, 1956, pp. 344-51.

VI. — BORDES (F.) : *Etude comparative des différentes techniques de taille du silex et des roches dures,* « L'Anthropologie », t. LI, 1947.

BORDES (F.) : *Principes d'une méthode d'étude des techniques de débitages et de la typologie du Paléolithique ancien et moyen,* « L'Anthropologie », t. LIV, 1950.

BORDES (F.) : *L'évolution buissonnante des industries,* « L'Anthropologie », t. LIV, 1950, pp. 393-420.

BORDES (F.) et BOURBON (M.) : *Le complexe moustérien : Moustérien, Levalloisien et Tayacien,* « L'Anthropologie », t. LV, pp. 1-23.

VII. — GIGOUT (M.) : *Etudes géologiques sur la Meséta marocaine occidentale,* Travaux de l'Inst. scient. chérif., Rabat, 1951.

VII et IX. — VAUFREY (R.) : *Préhistoire de l'Afrique* - T. I : *Le Maghreb,* Publication de l'Inst. des Hautes Et., Tunis, vol. IV, Paris, Masson, 1955.

LECOINTRE (G.) : *Recherches géologiques dans la Meseta marocaine,* « Mém. de la Soc. des Sc. nat. du Maroc », n° XIV, Rabat-Paris, 1926.

X. — GIGNOUX (M.) : *Géologie stratigraphique,* 2e édit., Paris, Masson, 1936.

XI. — ROCHE (J.) : *Note préliminaire sur la grotte de Taforalt (Maroc oriental),* Actes du IIe Congr. panafr. de Préhist., Alger, 1952, pp. 647-52.

XII. — GLORY (A.) et ALLAIN (Ch.) : *Les quartzites taillés de la haute bordure du Drâa supérieur,* Actes du IIe Congr. panafr. de Préhist., Alger, 1952, pp. 435-48.

XIII. — BIBERSON (P.) : *Le gisement de l'Atlanthrope de Sidi Abderrahmane (Casablanca),* « Bull. d'Archéol. marocaine », t. I, 1956.

XIV. — NEUVILLE (R.) et RUHLMANN (A.) : *La place du Paléolithique ancien dans le Quaternaire marocain,* Coll. « Hespéris », Inst. des Hautes Ettudes Maroc., n° VIII, 1941.

XV. — JODIN (A.) : *La grotte néolithique du Kheneg Ḳenadsa à Tendrarat (Maroc oriental),* « Bull. d'Archéol. maroc. », t. I, 1956.

XVI. — LOWE (Van Riet C.) : *The evolution of the Levallois technique in South Africa,* « Man », t. XL, 1945, pp. 49-59.

XVII. — BERTHELEMY (Dr) : *Les industries paléolithiques du Maroc. Aperçu n° 1.* « Bull. de la Soc. de Préhist. du Maroc », n° 3-4, 1951.

PLANCHE I

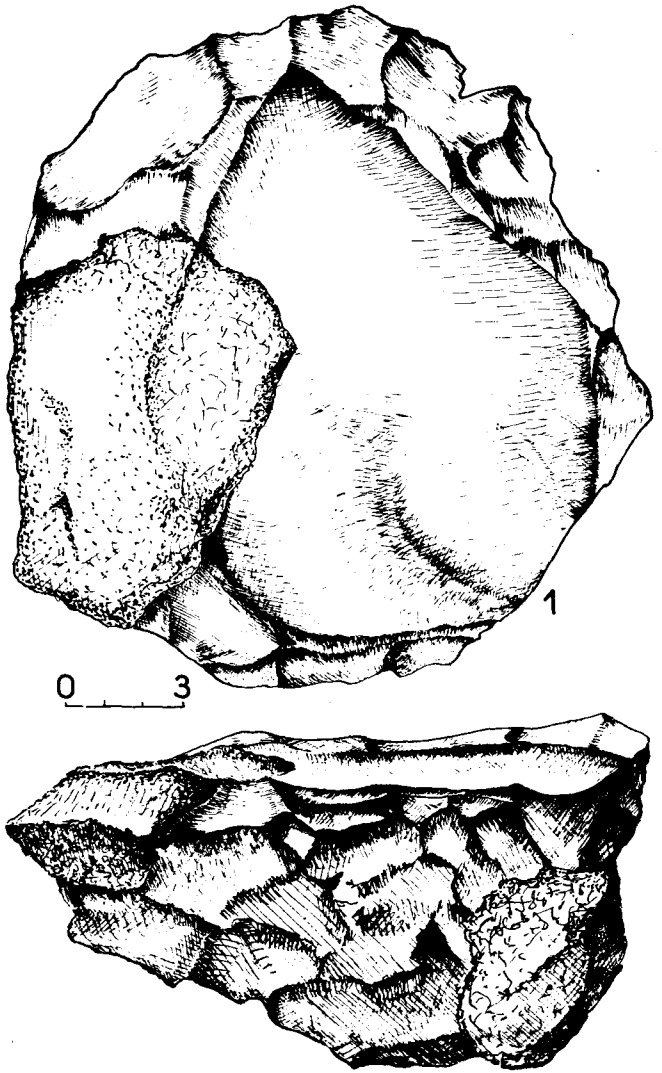

Chichaoua G.F.

1 = nucléus protolevalloisien, high backed, croûte adhérente. Plan de frappe (Pf) uni, oblique, 120° sur l'éclat, basilaire latéral droit : a=135°, négatif de gros bulbe. Arêtes émoussées.

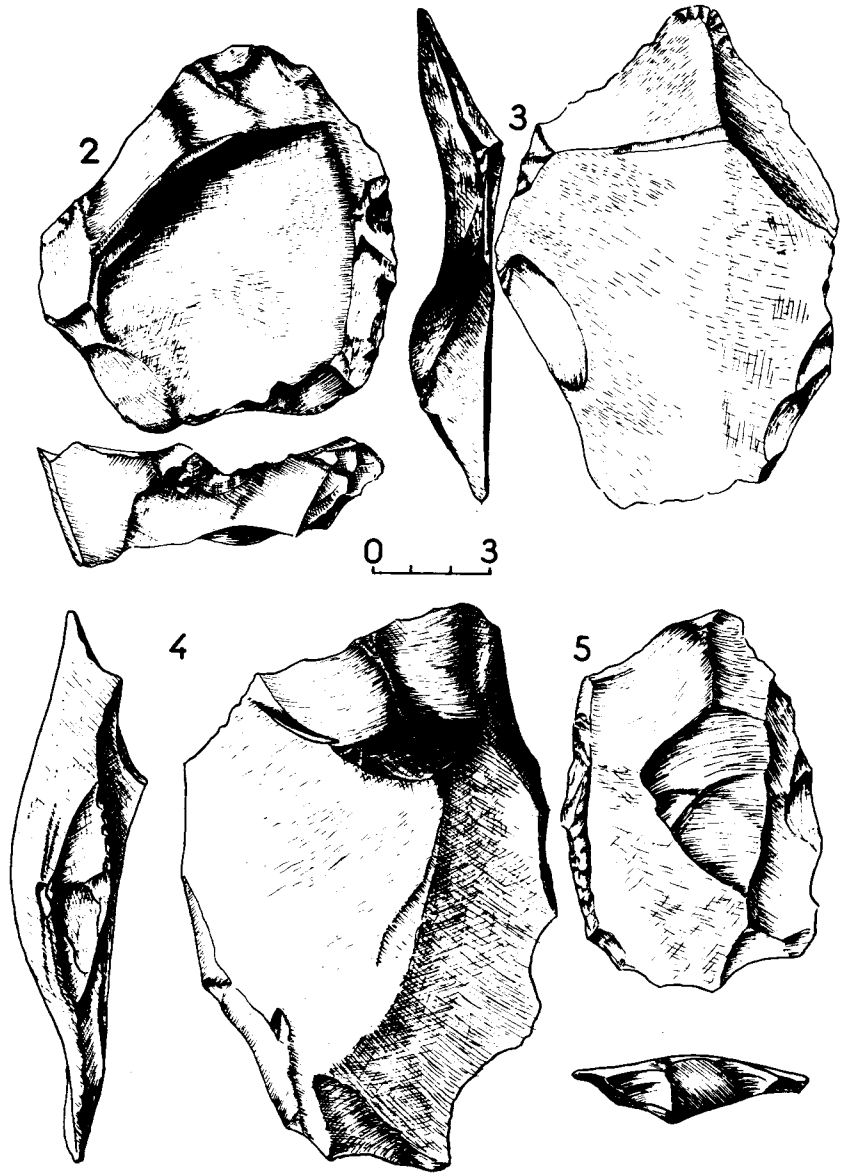

PLANCHE II

Chichaoua G.F.

2 = nucléus plat. Pf basilaire, préparé à deux facettes, oblique, 110° sur l'éclat. Empreinte de gros bulbe

3 = Grand éclat, Pf basilaire latéral gauche, uni, angle 110° sur l'éclat. a=150°. Bulbe proéminent.

4 = Grand éclat hachereau. Pf latéral gauche préparé à deux facettes, angle 100°, a=155°. Deux encoches sur le bord gauche à retouches abruptes dans lesquelles se replient l'index et le médius, le Pf et le bord gauche logés dans la paume de la main, l'éclat ainsi tenu peut travailler en hachereau. Les écaillures d'utilisation du tranchant justifient cet emploi.

5 = Eclat moyen, racloir. Pf brut conservant la patine primitive, uni, angle 110°. Deux enlèvements secondaires de chaque côté du Pf. Bord gauche abattu par retouches abruptes. Ecaillures d'utilisation du bord droit.

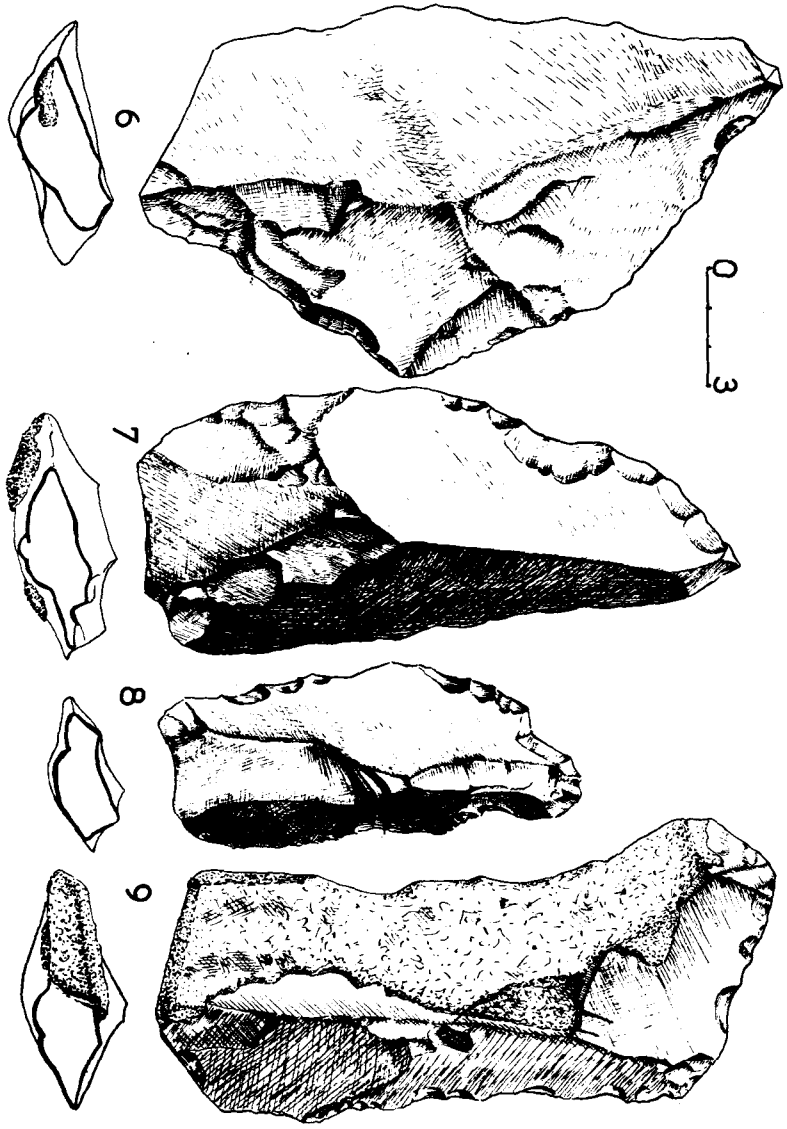

PLANCHE III

Chichaoua G.F.

6 = Grand éclat hachereau trapézoïdal à bulbe abattu. Pf basilaire latéral gauche, uni, angle 110°. Ecaillures d'utilisation du bord distal. Retouches abruptes du bord proximal droit.

7 = Grande lame pointue, section trapézoïdale dans la moitié distale. Pf basilaire uni, angle 120°. Bulbe proéminent. Ecaillures d'utilisation du bord gauche — croûte adhérente.

8 = Lame moyenne à museau, section trapézoïdale. Pf basilaire uni, angle 115°. Bulbe abattu.

9 = Grande lame, section triangulaire. Pf basilaire à deux facettes dièdres, angle 105°. Gros bulbe — croûte adhérente.

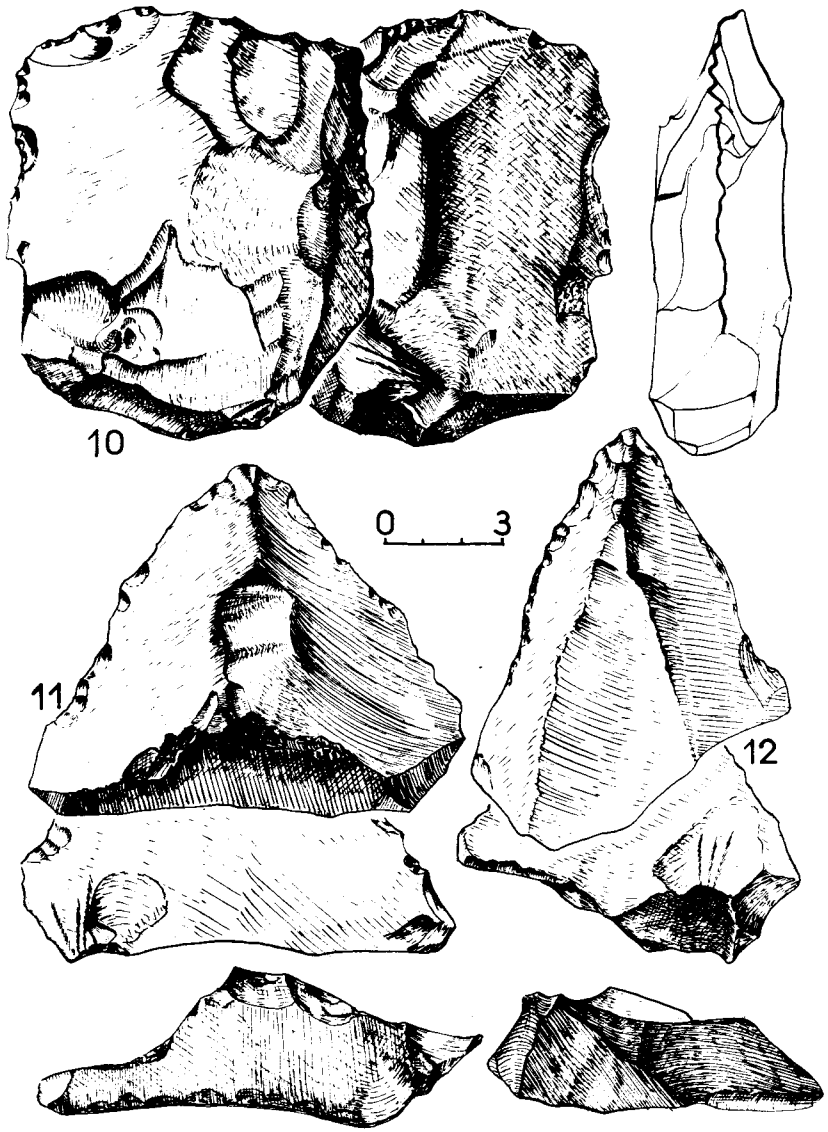

PLANCHE IV

Chichaoua G.F.

10 = Eclat épais utilisé comme hachereau. Pf basilaire gauche, uni, angle 105°. Enlèvement secondaire sur la face d'éclatement, d'un éclat latéral pour amincir le bord droit.

11 = Eclat pyramidal à base trapézoïdale épaisse. Pf uni, basilaire latéral droit, angle 70°. Ecaillures d'utilisation des bords latéraux — Section trapézoïdale (coin).

12 = Eclat pyramidal à base trapézoïde épais. Pf basilaire latéral gauche, à deux facettes dièdres, angle 115°. Section trapézoïdale. Ecaillures d'utilisation des bords — Arêtes usées.

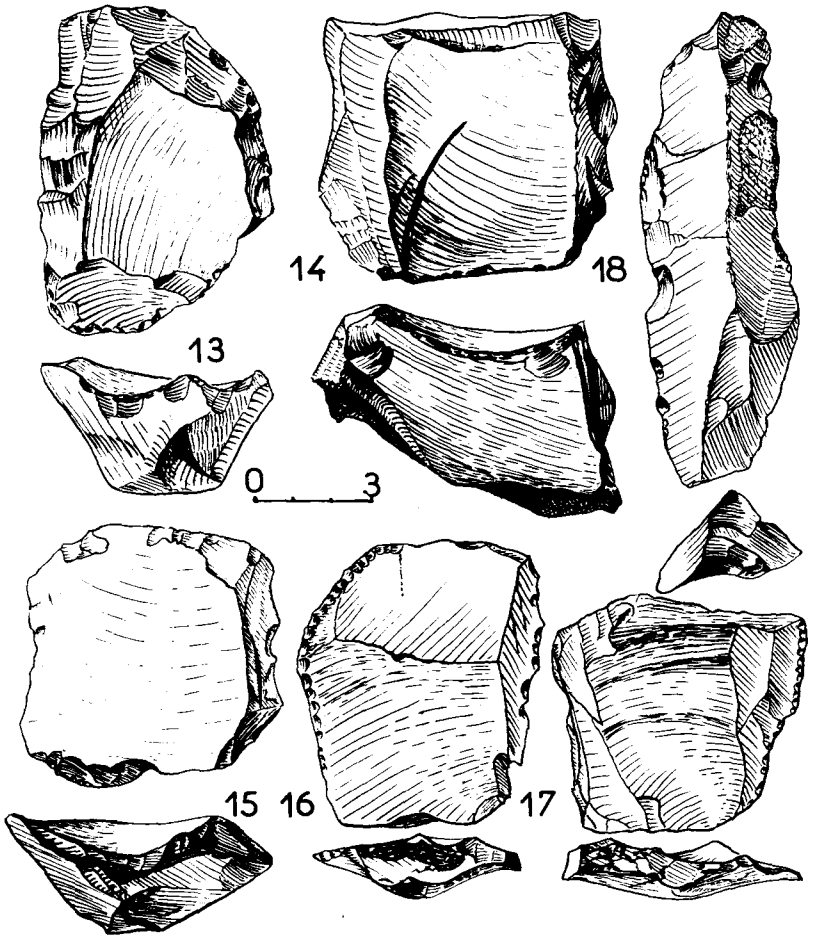

PLANCHE V

Chichaoua E

13 = Nucléus allongé. Pf basilaire latéral droit préparé à facettes, angle 95° sur l'éclat.

14 = Nucléus quadrangulaire à lame courte. Préparation de la face supérieure par enlèvements parallèles. High Backed. Pf uni, 110° sur l'éclat basilaire.

15 = Nucléus quadrangulaire à lame courte, surbaissé. Pf préparé à facettes, angle 120° sur l'éclat basilaire.

16 = Lame courte à dos abattu par retouches abruptes des bords gauche et distal. Ecaillures d'utilisation du bord droit. Pf basilaire, uni, à bord supérieur écaillé par percussion directe, angle 110°. Gros bulbe abattu.

17 = Lame courte, bord gauche abattu par écaillures de percussion directe. Bord droit incliné à 140° utilisé, fines retouches. Pf basilaire, uni, écailles de percussion alignant le talon à gauche, angle 110°.

18 = Outil allongé à section triangulaire. Ecaille d'utilisation des bords droit et gauche. Pf basilaire, uni, 105°. Arêtes usées — croûte adhérente.

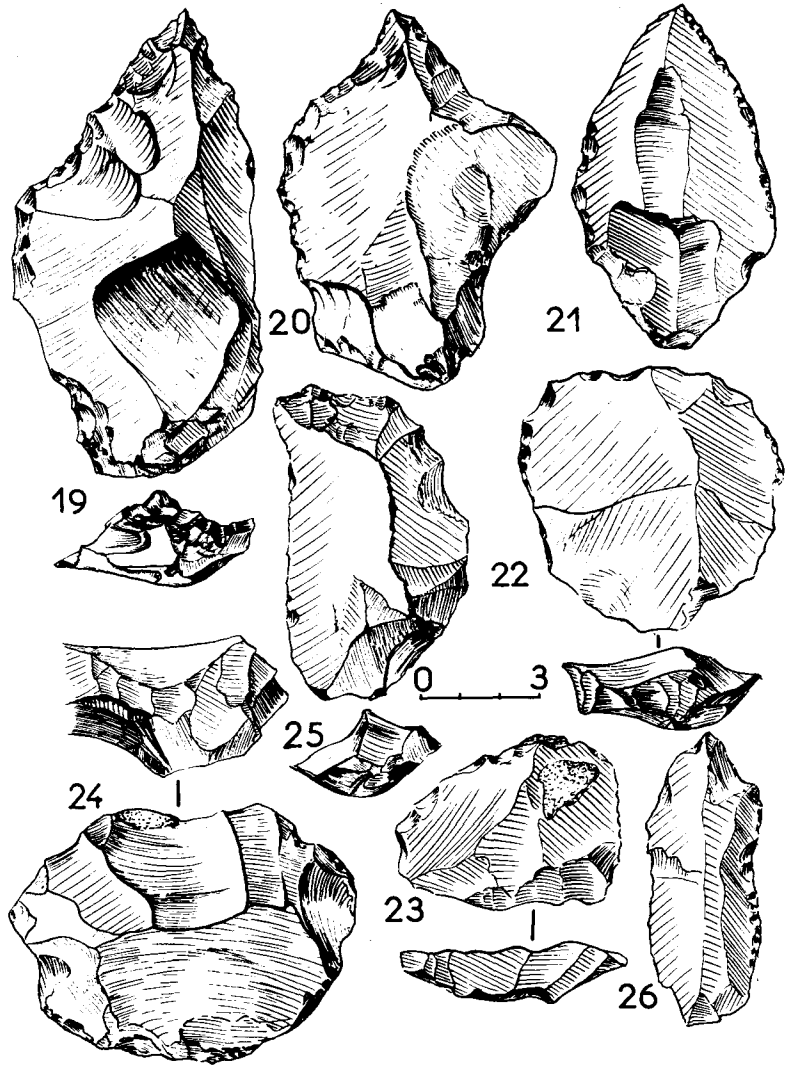

PLANCHE VI

Chichaoua E

19 = Très belle pointe à main, finement retouchée. Pf uni avec écailles de percussion du bord supérieur, angle 105°. Gros bulbe abattu par deux écailles. Groupes de rayures parallèles sur la face d'éclatement. — Arêtes légèrement usées.

20 = Racloir pointu à retouches abruptes du bord gauche. Pf uni, 90°. Gros bulbe. — Arêtes usées.

21 = Très belle pointe à fines retouches du bord droit. Pf réduit à un bord. Très mince. Angle supérieur, face d'éclatement au talon 35°. Face d'éclatement très plane. Cette pièce a pu être emmanchée.

22 = Eclat type levallois. Pf facetté, 95°. Gros bulbe abattu.

23 = Petit éclat type levallois. Pf à deux facettes dièdres, 110°. Gros bulbe — Croûte adhérente. — Pièce usée.

24 = Nucléus à pourtour très soigneusement épannelé. Deux empreintes d'éclat à gros bulbe. Pf de l'éclat du haut facetté et réduit à un bord, 150° sur le nucléus. Pf de l'éclat du bas redressé par facettes, 110°.

25 = Couteau à dos abattu par retouches abruptes. Section triangulaire. Bord gauche presque rectiligne, utilisé. Pf facetté 120°.

26 = Petite lame extraite de la croûte moyenne. Pf facetté 110°.

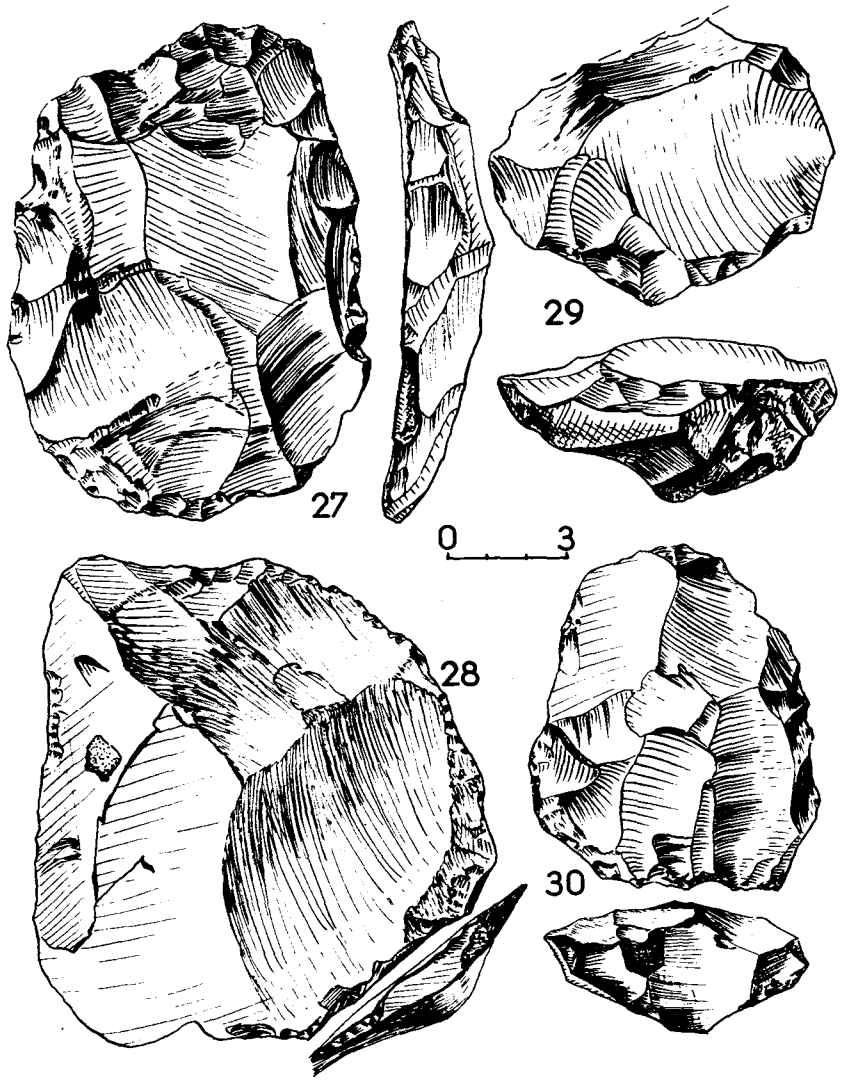

PLANCHE VII

Chichaoua F

27 = Très bel éclat type levallois. Pf latéral bas, uni, 100°. Bulbe très peu proéminent. Face d'éclatement légèrement convexe, incisée de plusieurs groupes de rayures parallèles. Arêtes usées.

28 = Très bel éclat type levallois, très plat, croûte adhérente. Pf basilaire à deux facettes dièdres, 90°. Bulbe proéminent. Fines retouches du bord droit.

Smiria E

29 = Nucléus ovalaire high backed. Pf réduit à un bord 55°, basilaire. Pièce patinée, trouvée cassée *in situ* suivant le pointillé, la cassure est très faiblement patinée.

30 = Nucléus ovalaire, abandonné après essai infructueux à partir du Pf basilaire uni, 105° sur l'éclat.

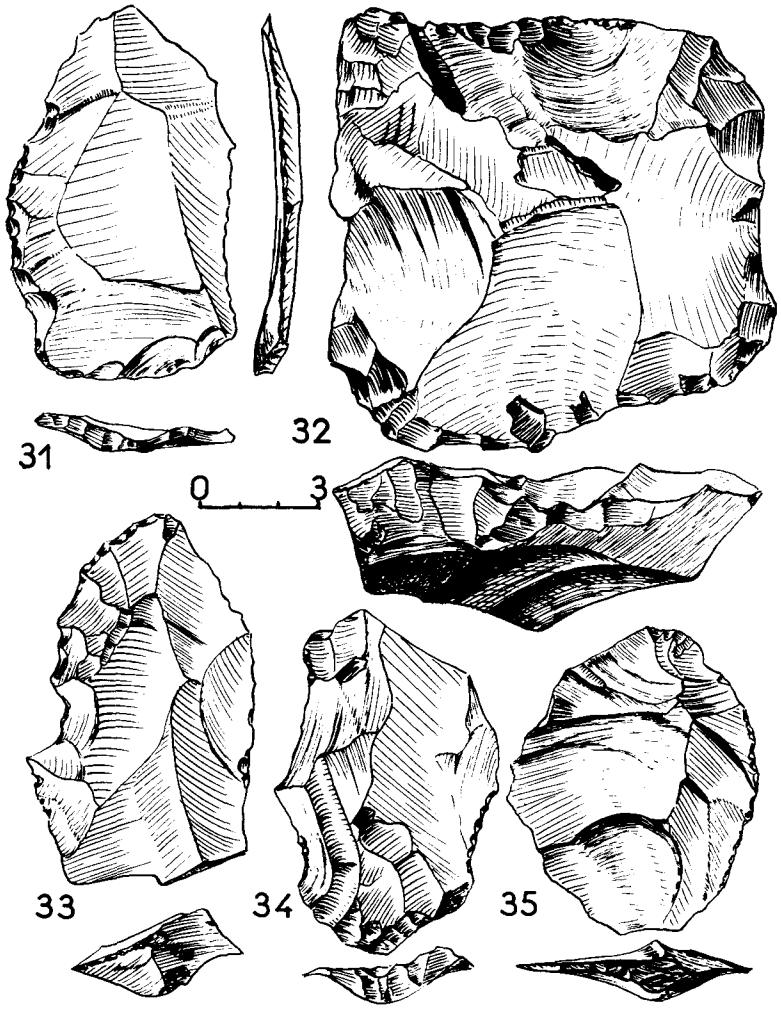

PLANCHE VIII

Smiria E

31 = Très bel éclat type levallois, très mince, plat, peu patiné. Pf à facettes, 90°. Deux bulbes peu saillants séparés de 1,5 cm. Retouches du bord gauche, écaillures d'utilisation du bord droit à la face d'éclatement.

32 = Grand nucléus quadrangulaire. Trois Pf facettés 120° sur l'éclat. Ablation de trois éclats non satisfaisants en raison de cavités dans la pierre.

33 = Racloir pointu. Pf à deux facettes dièdres, 115°. Bulbe abattu.

34 = Eclat outrepassé. Pf facetté 110°. Gros bulbe.

35 = Eclat type levallois. Pf facetté 90°. Bulbe abattu. Eolisé.

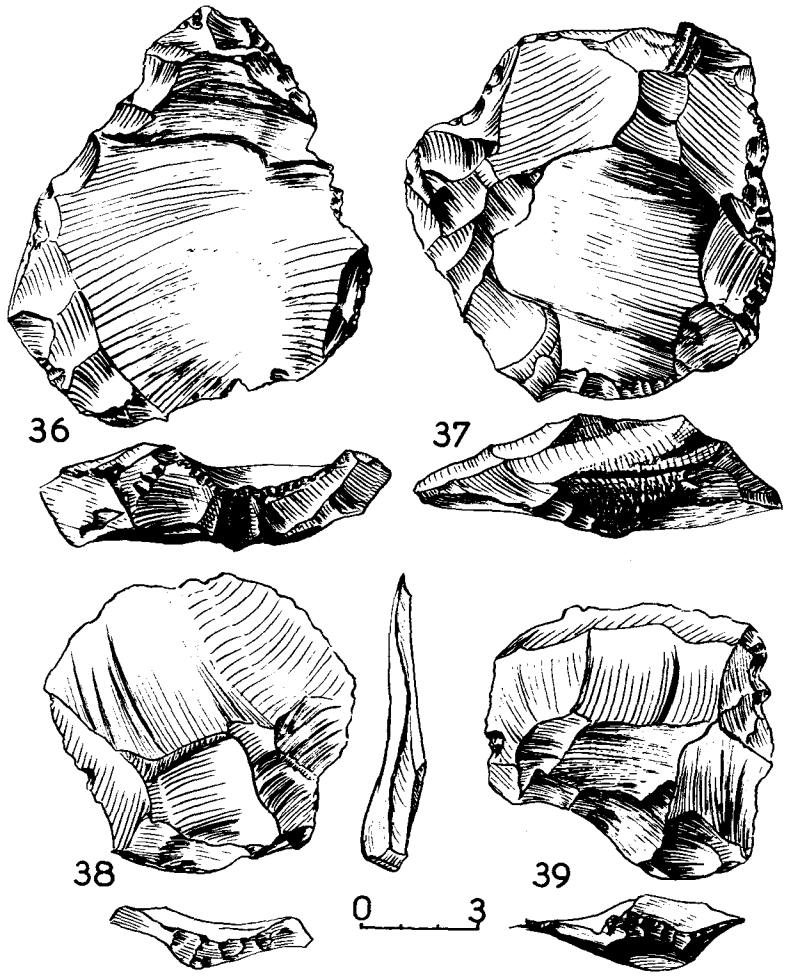

Smiria E

36 = Nucléus surbaissé. Pf réduit à un bord 50°. Gros bulbe. Eclat non satisfaisant.

37 = Eclat emportant toute la face supérieure du nucléus. Pf réduit à un bord, 65°. Face d'éclatement presque plane. Pour la taille, la pièce a été chauffée au feu et garde la patine brun noir sur toute la face supérieure et sur les parties périphériques de la face d'éclatement.

38 = Eclat type levallois. Pf facetté 110°. Bulbe proéminent.

39 = Eclat type levallois. Pf facetté 110°. Bulbe très proéminent abattu par écaille profonde.

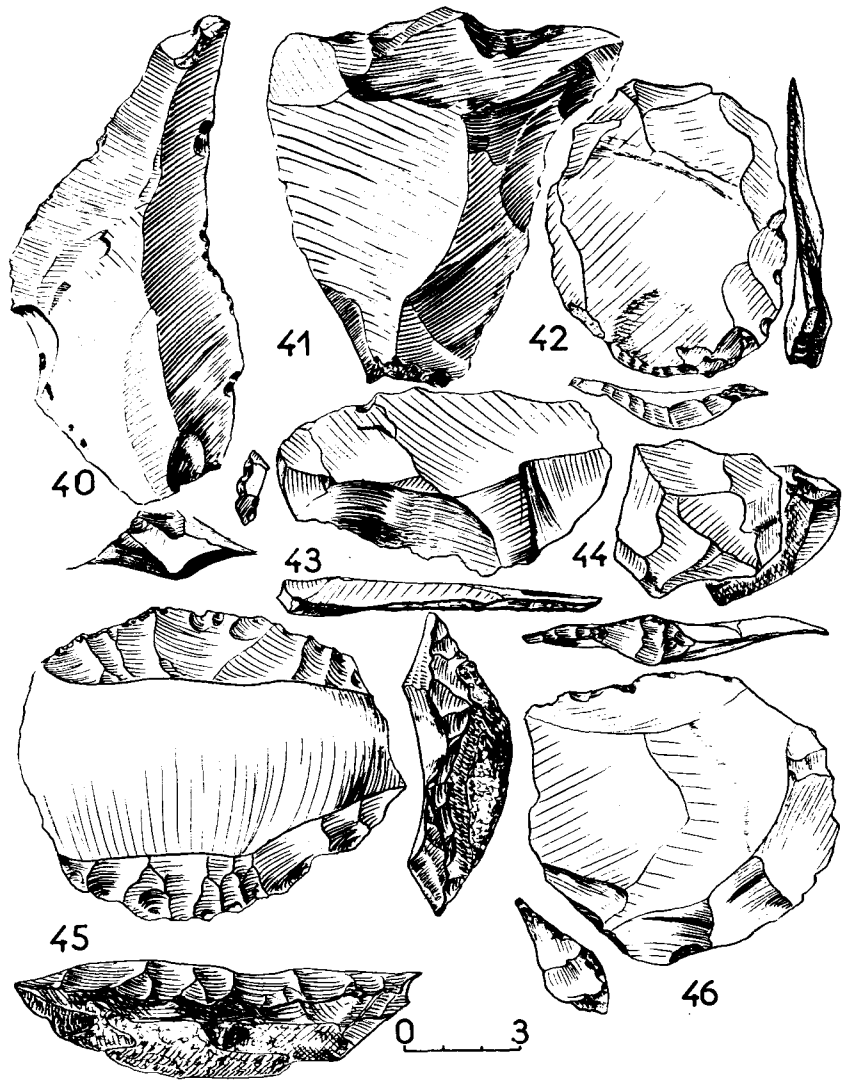

PLANCHE X

Smiria E

40 = Eclat type levallois. Pf uni, 115°.

41 = Eclat type levallois. Pf uni, oblique, croûte adhérente.

42 = Très bel éclat type levallois, très mince. La face supérieure est le négatif d'un éclat sus-jacent. Pf facetté, 90°. Bulbe proéminent. Patine très blanche par séjour dans un milieu calcaire humide avant le charriage dans le gisement.

43 = Lame très mince. Pf facetté, 90° Bord droit cassé par actions mécaniques au cours du charriage dans le gisement.

Chichaoua D

44 = Nucléus pyramidal de l'Atérien probable non utilisé (silex). Préparation de la face supérieure suivant technique levalloisienne. Pf à deux facettes dièdres, 105°.

Bouchane D

45 = Nucléus à lame de l'Atérien certain. Face supérieure préparée par enlèvements orientés vers le centre, obliques sur la face d'éclatement 150° à droite, 145° à gauche. Pf réduit à un bord, 50°.

46 = Bel éclat type levallois, mince à gros bulbe. Pf à deux facettes dièdres, 90°.

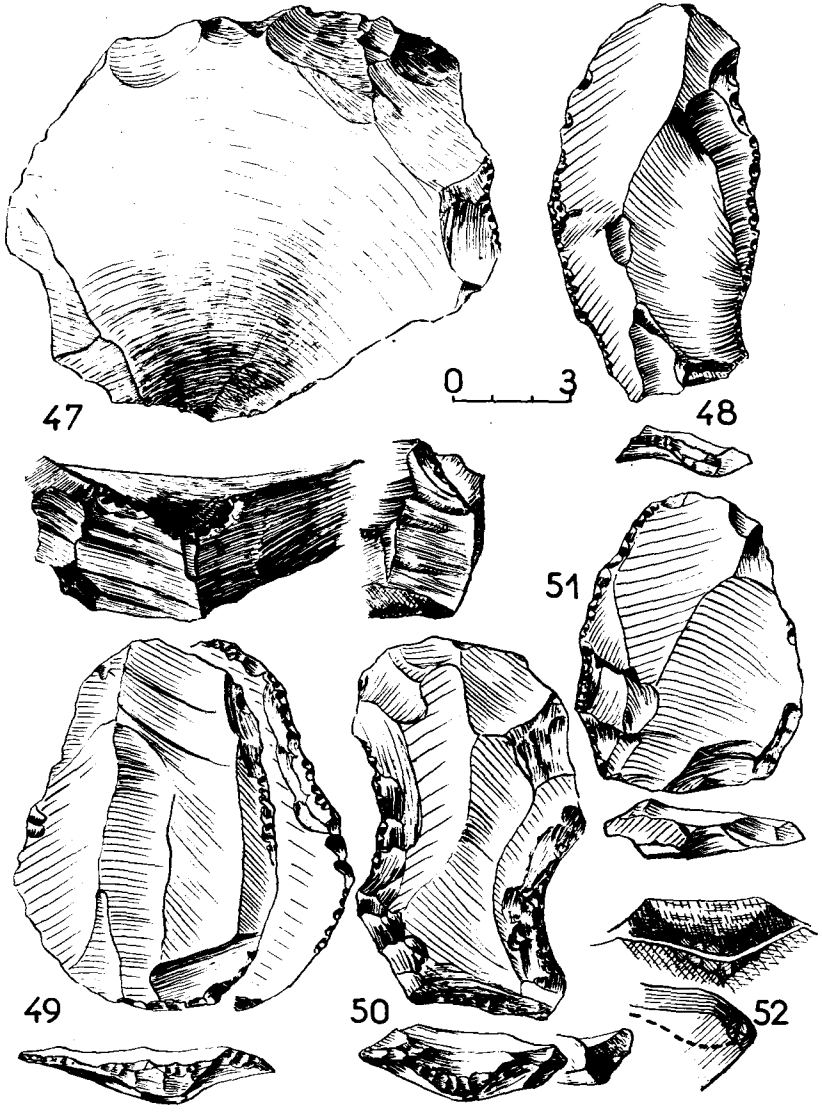

PLANCHE XI

Smiria E

47 = Nucléus. Pf à deux facettes dièdres et enlèvements secondaires, 90°.

48 = Très belle lame type levallois. Pf facetté, 105°. Arête gauche torse en S identique au stade 8 d'Oldoway.

49 = Très bel éclat type levallois très patiné blanc. Pf facetté 90°.

50 = Bel éclat type levallois à patine blanche. Pf réduit à un bord, angle au talon 50°. Ecaillures du bord droit proximal sur la face supérieure formant vaste coche, et retouches sur la face d'éclatement le long du bord distal, donnant à l'arête droite la forme en S identique au stade 8 d'Oldoway.

51 = Bel éclat racloir à patine blanche. Pf réduit, 105°. Bulbe abattu par plusieurs éclats.

52 = Schéma de la technique du plan de frappe réduit à un bord.

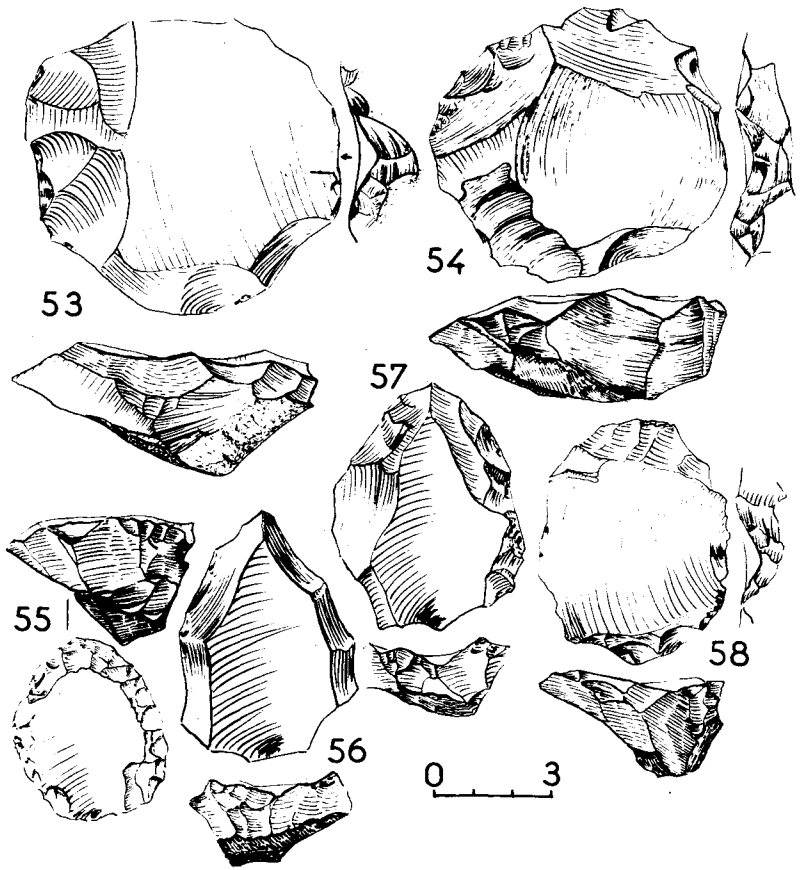

Smiria B

Sondage 1. Atérien probable.

53 = Nucléus High Backed, sabot de cheval. Pf facetté, 110° sur l'éclat.

54 = Nucléus sabot de cheval. Pf facetté, 100° sur l'éclat.

55 = Nucléus pyramidal. Préparation de la face supérieure suivant la technique levalloisienne. Pf à deux facettes dièdres, 100°. Epannelage du pourtour.

56 = Nucléus à pointe. Pf facetté, 125° sur l'éclat.

57 = Nucléus à pointe. Pf facetté, 120° sur l'éclat.

58 = Nucléus sabot de cheval à lame courte. Pf facetté, 100°.

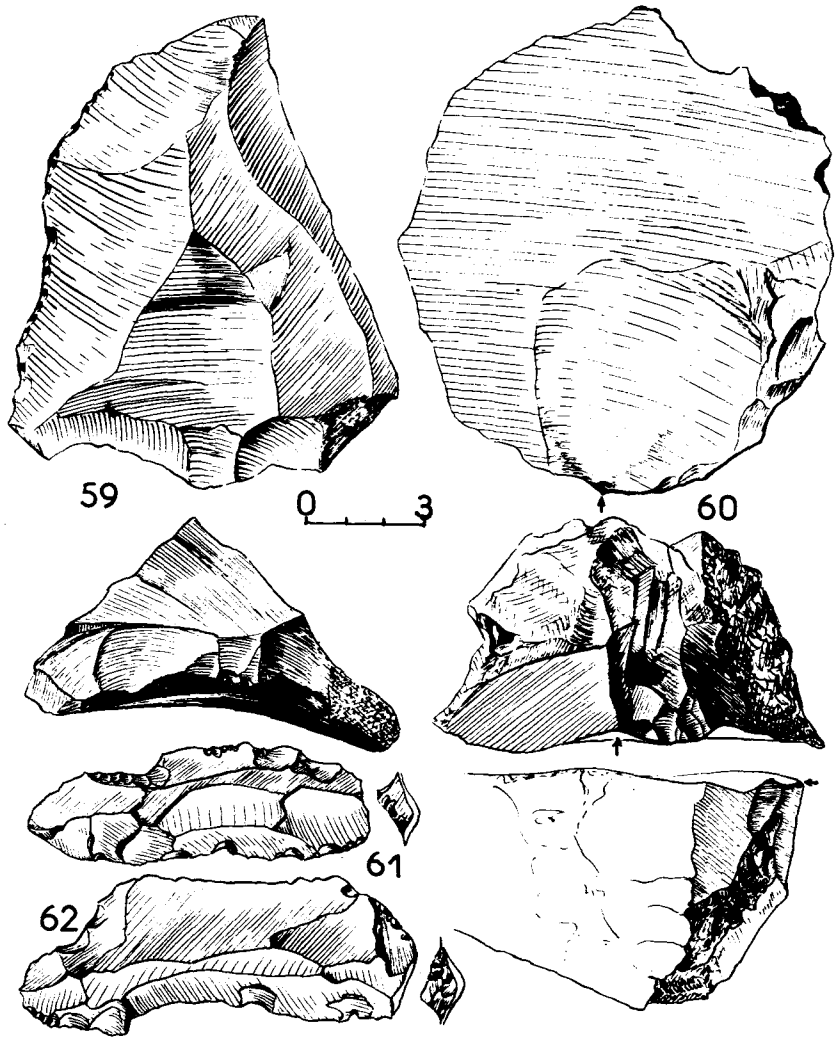

PLANCHE XIII

Smiria E

59 = Nucléus pyramidal pour éclat pointu. Pf facetté, 120°.

60 = Nucléus sabot de cheval, high backed peu épannelé, traité au feu. Pf uni, deux facettes dièdres, 90°. L'éclat a emporté toute la face supérieure du nucléus et laissé un bulbe proéminent et le reste de la face d'éclatement très plane.

Chichaoua D

61 = Lame à section trapézoïdale (grès siliceux), Pf uni, 90°.

Chichaoua D

62 = Lame à section trapézoïdale. Pf facetté, 90°.

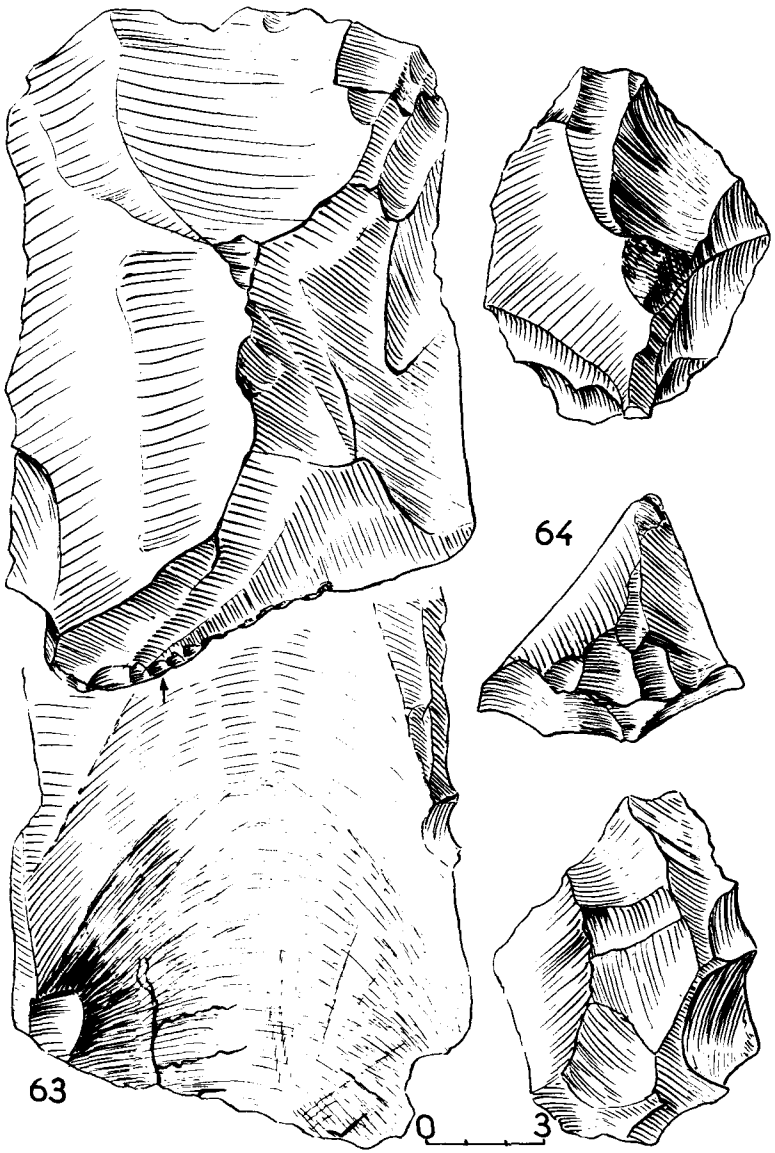

PLANCHE XIV

Smiria E

63 = Grand nucléus high backed. Pf facetté 110° sur l'éclat.

64 = Nucléus pyramidal inutilisé. High backed. Pf facetté, 110° sur l'éclat probable.

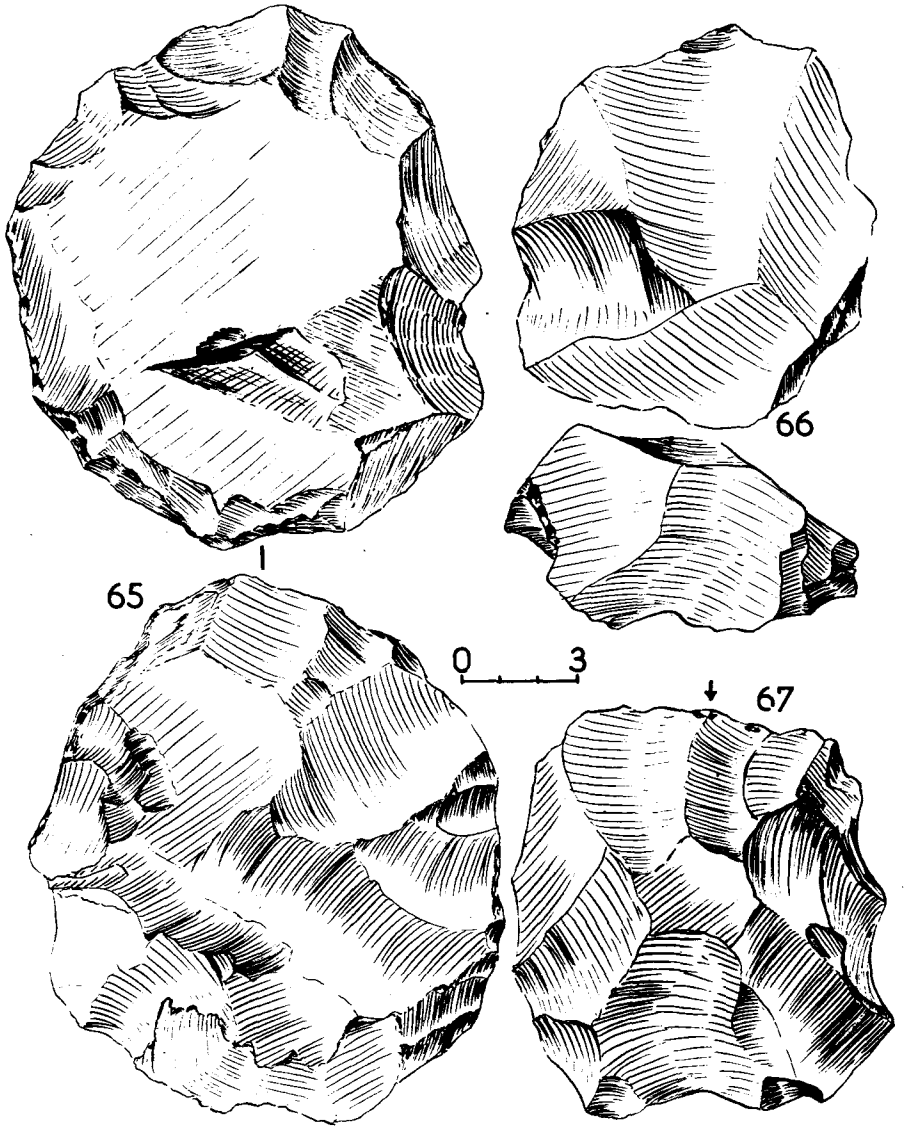

PLANCHE XV

Smiria E

65 = Disque, épaisseur 7 cm.

66 = Nucléus face inférieure et profil. Pf facetté 110° sur l'éclat. Gros bulbe.

67 = Face supérieure de nucléus inutilisé high backed. Pf facetté, 115°.

PLANCHE XVI

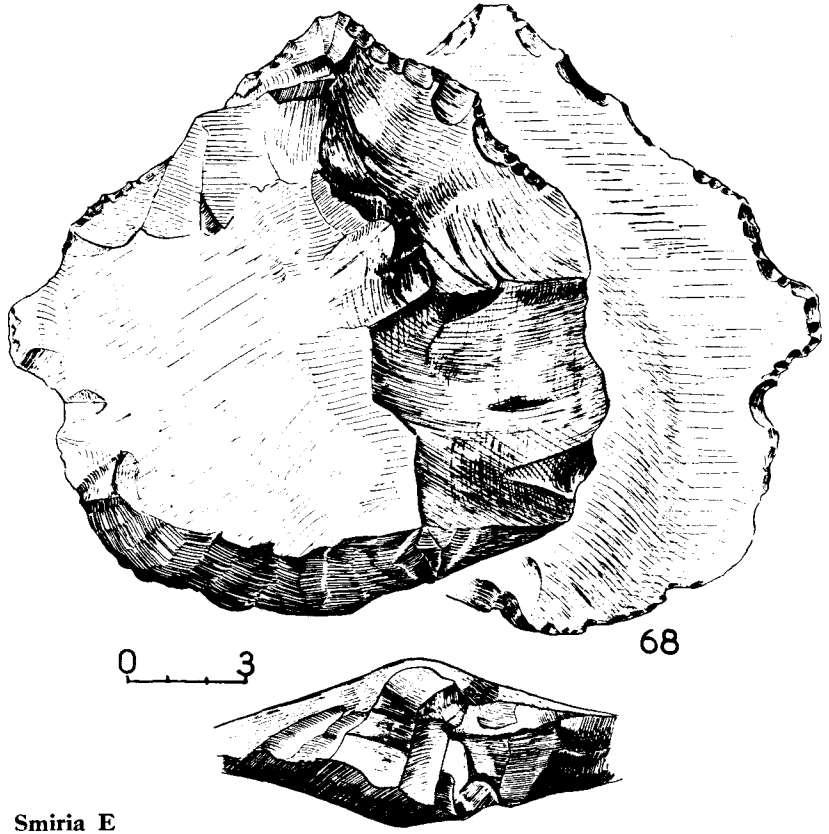

Smiria E

68 = Grand éclat massif taillé au feu. Pf facetté, 120°. Ecailles d'utilisation.

Smiria E

69 = Deuxième éclat plat suivant la technique levalloisienne. Négatif du premier éclat sur face supérieure. Pf uni, 125°. Croûte adhérente.

70 = Eclat type levalloisien. Pf facetté, 105°.

PLANCHE XVII

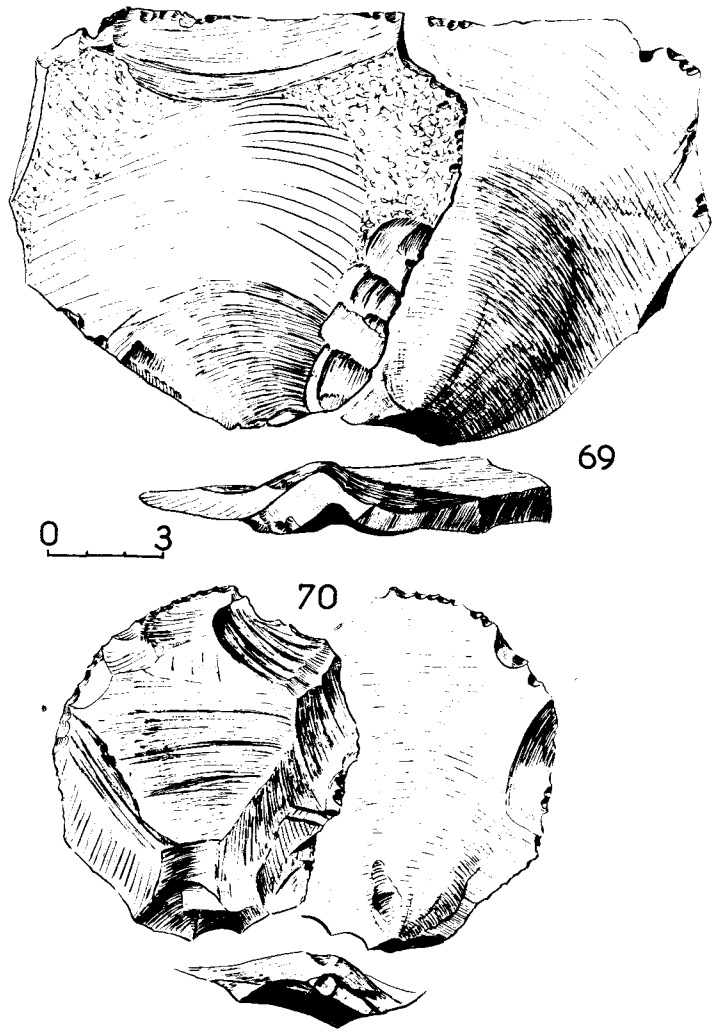

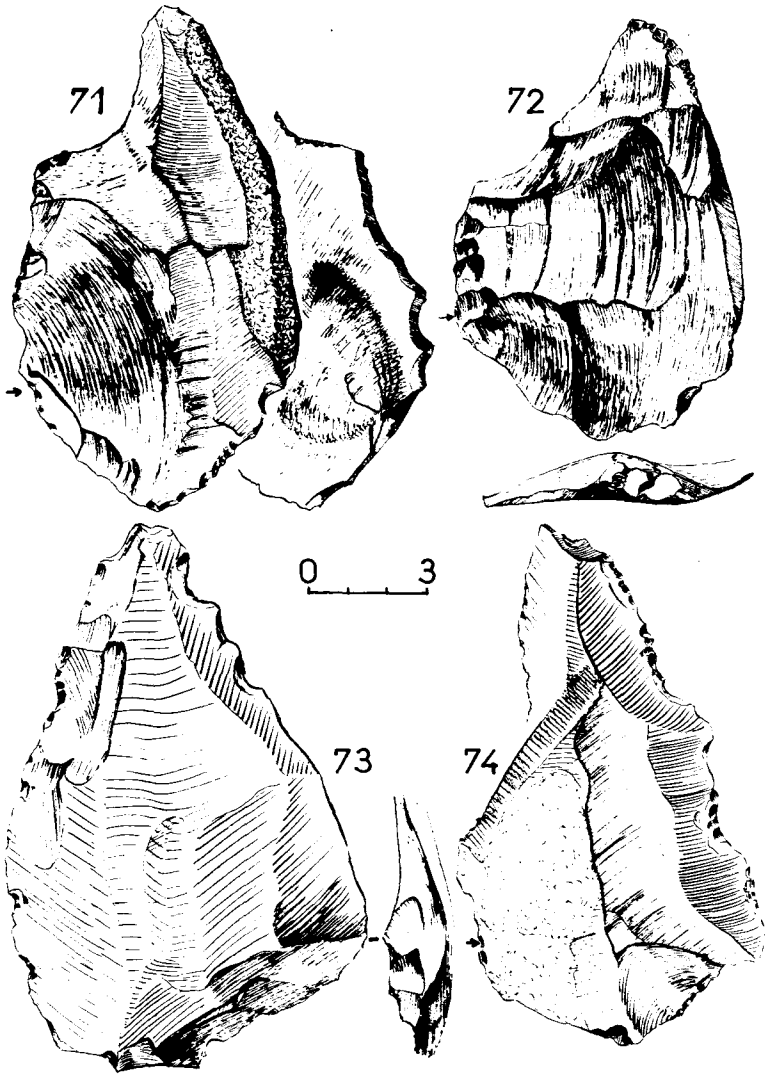

PLANCHE XVIII

Smiria E

71 = Deuxième éclat. Pf basilaire latéral gauche. Pf uni, 120°. Croûte adhérente.

72 = Deuxième éclat mince. Pf facetté, 110°, latéral gauche.

73 = Eclat mince. Pf basilaire latéral, facetté 105°.

74 = Eclat épais. Pf basilaire latéral gauche facetté, 110°. Croûte adhérente.

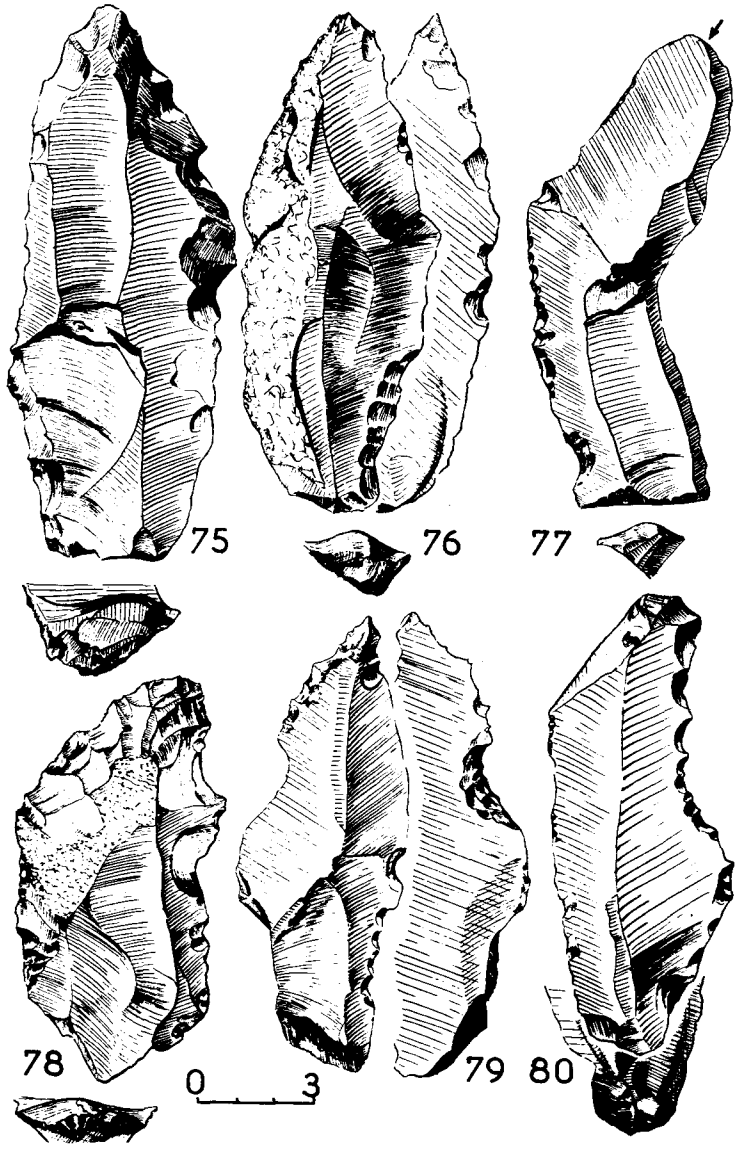

PLANCHE XIX

Smiria E

75 = Lame à section trapézoïdale. Pf uni 95°.

76 = Lame pointue, section triangulaire. Pf uni, 95°. Croûte adhérente.

77 = Lame. Pf facetté, 90°.

78 = Eclat denticulé section trapézoïdale. Pf facetté, 95°.

79 = Lame pointue pouvant avoir été emmanchée. Très patinée blanche. Pf brut, utilisé suivant technique du plan de frappe réduit à un bord.

80 = Lame denticulée — section triangulaire. Pf facetté, 115°.

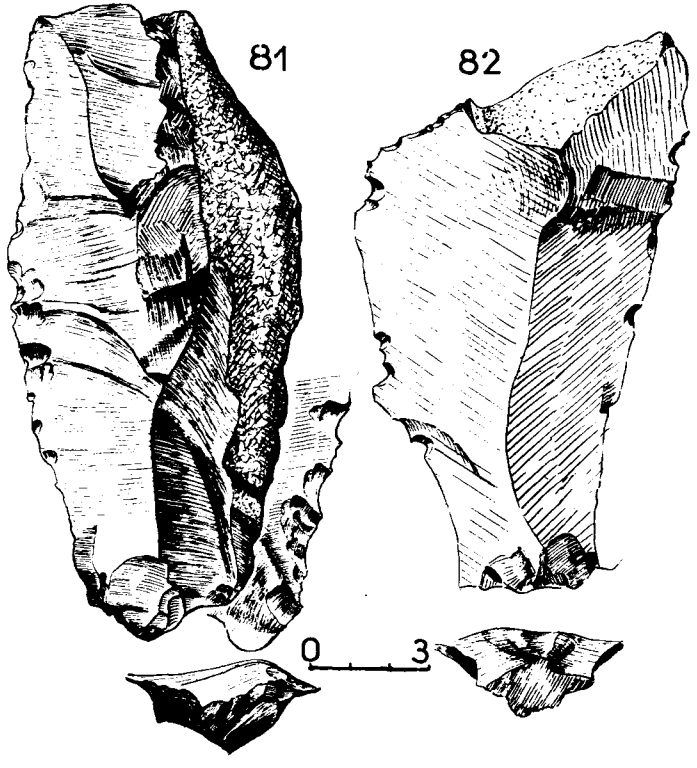

Smiria E

81 = Grande lame épaisse à section triangulaire. Pf facetté, 120°. Cortex conservé sur versant droit de la face supérieure.

82 = Grande lame épaisse à section triangulaire. Pf uni, 120°.

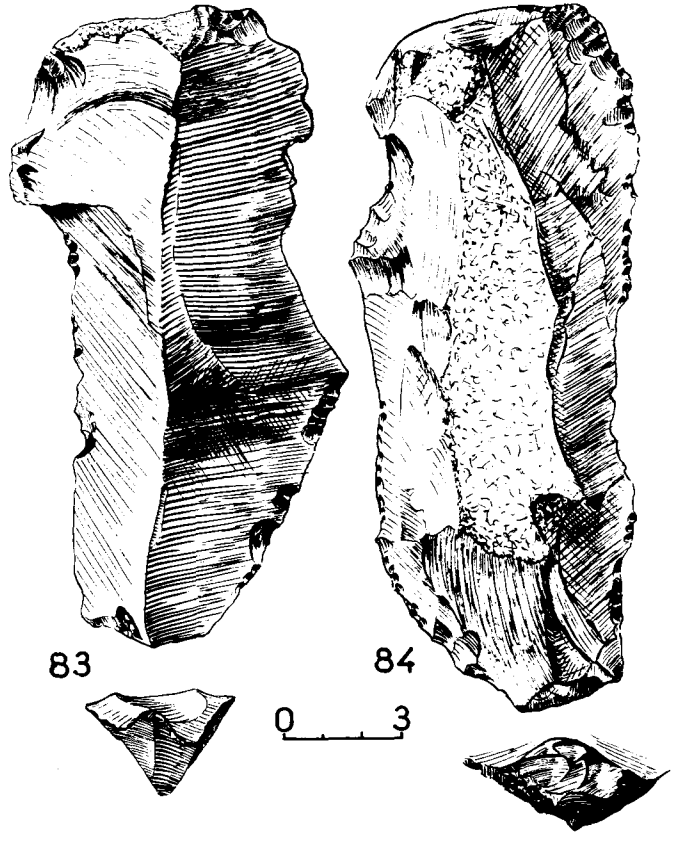

Smiria E

83 = Grande lame épaisse à section triangulaire. Pf à deux facettes dièdres 120°.

84 = Grande lame à section trapézoïdale. Pf facetté, 115°. Cortex en partie conservé.

Photo 1. — CHICHAOUA. — Croûte moyenne D à industrie. Au-dessus, croûte supérieure B disloquée à Atérien.

Photo 2. — SMIRIA (cliché Malhomme). — Ravin B. Couche E. Au-dessus, les trois croûtes.

Photo 3. — SMIRIA. — Ravin B. Couche E. Au-dessus, les deux croûtes D et B. La croûte supérieure n'est pas visible sur cette incidence.

Photo 4. — SMIRIA. — Ravin A. Couche E et croûtes D et B.

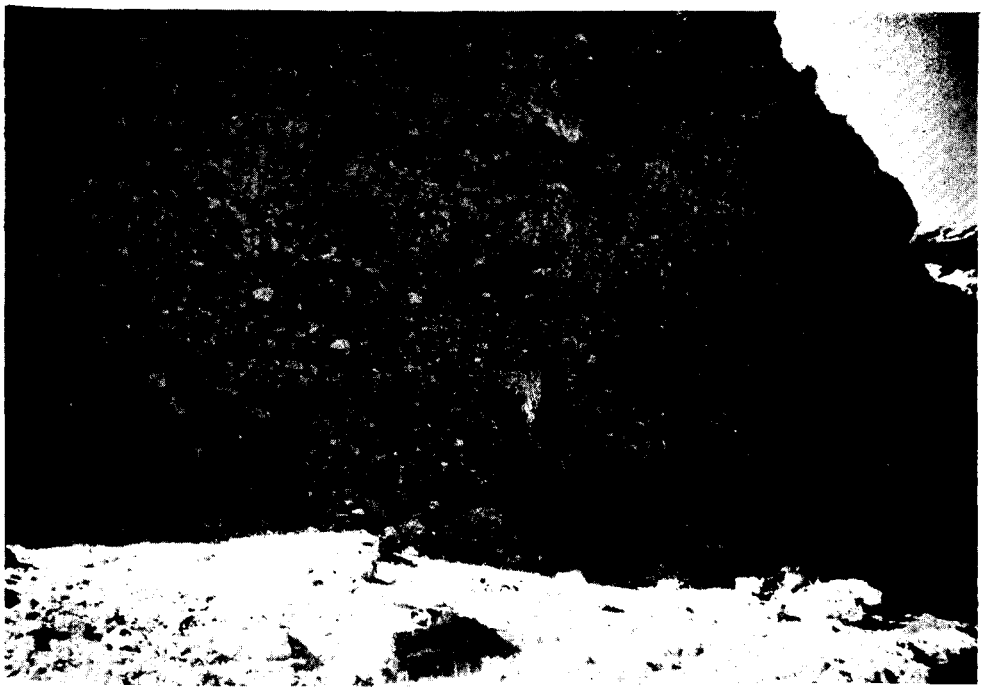

Photo 5. — SMIRIA. — Ravin A. Couche E.

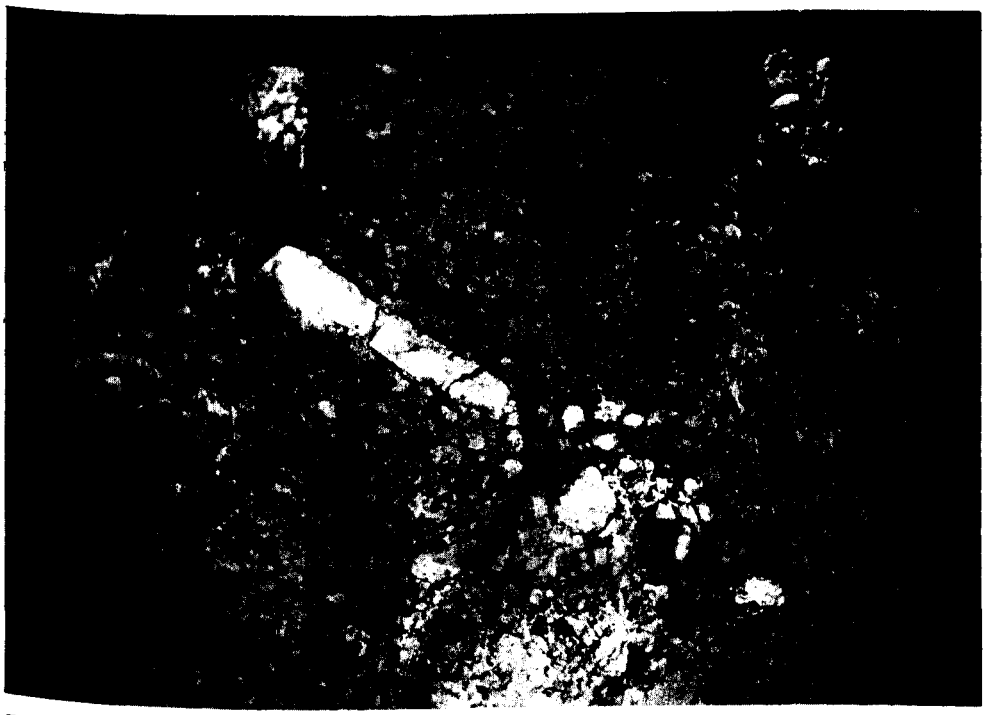

Photo 6. — SMIRIA. — Solifluxions. Les fossiles gisaient dans la masse du front de fouille abattu, à hauteur du marteau.

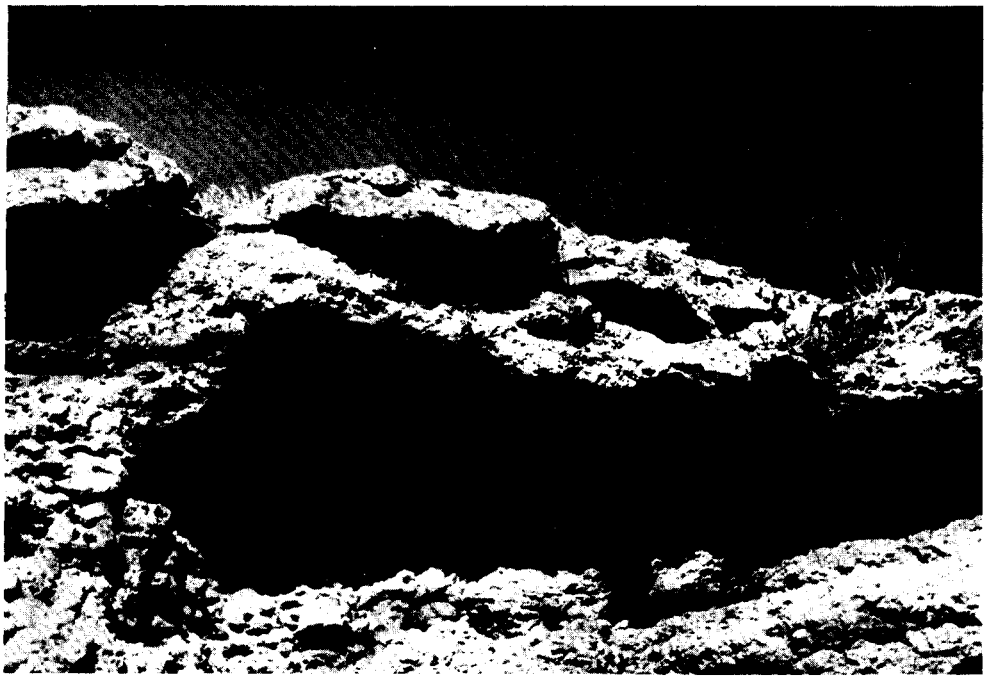

Photo 7. — SMIRIA (cliché Malhomme). — Ravin B. La couche E a été dégagée. La croûte inférieure D est bien isolée. Au-dessus, croûtes B. et A.

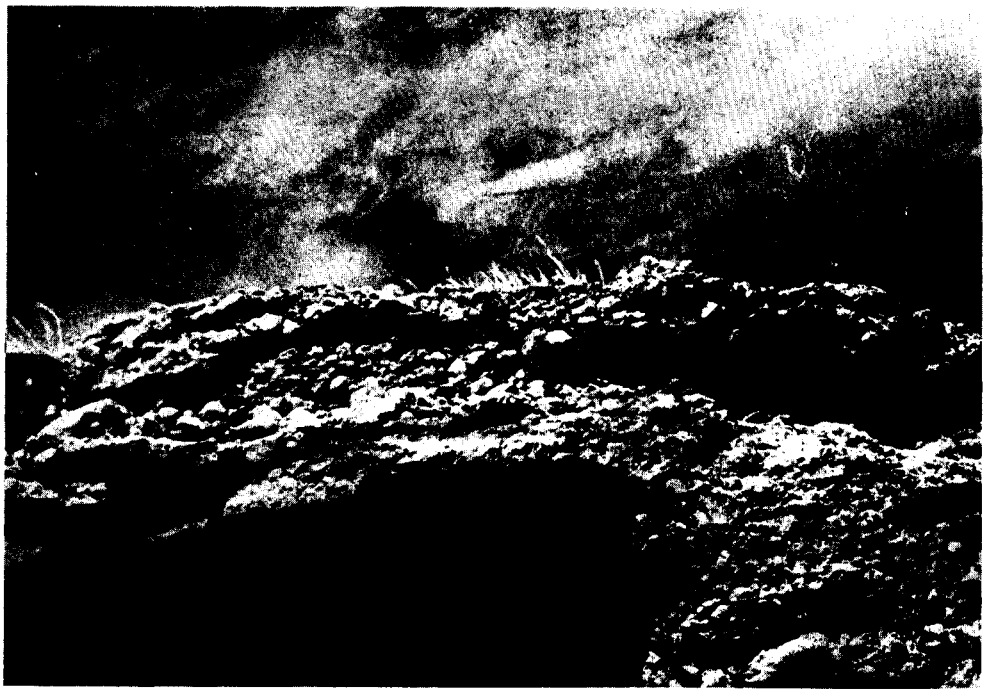

Photo 8. — SMIRIA (cliché Malhomme). — Ravin B. Alluvions conglomératiques entre D et B.

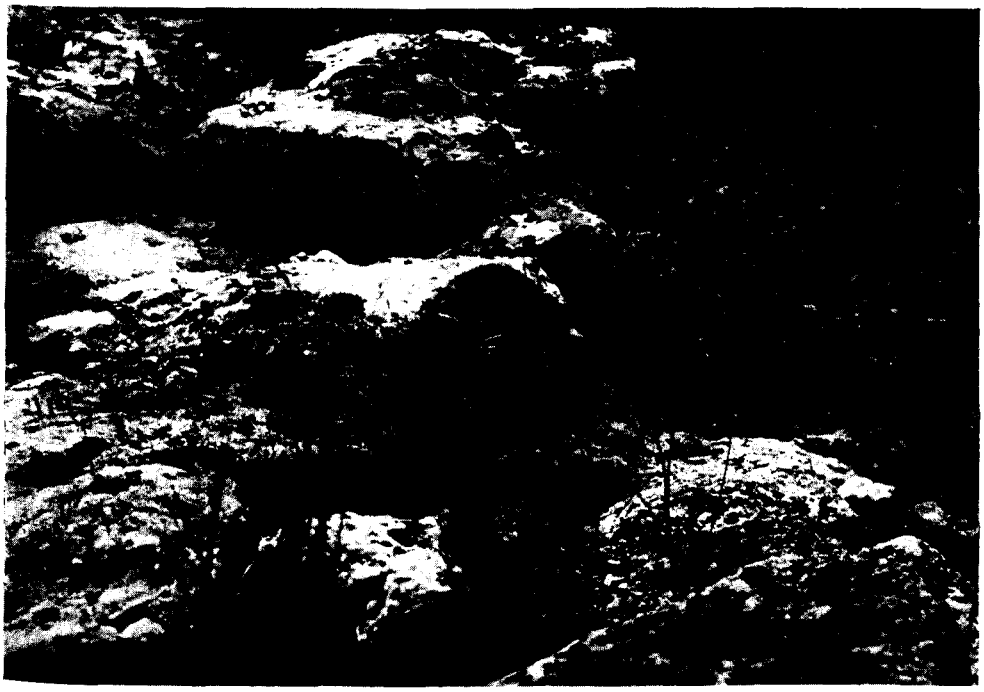

Photo 9. — SMIRIA (cliché Malhomme. — Croûtes B et A vues de haut.

Photo 10. — BOUCHANE. — Couches E, D et complexe C. Hauteur du bâton : 1 m.

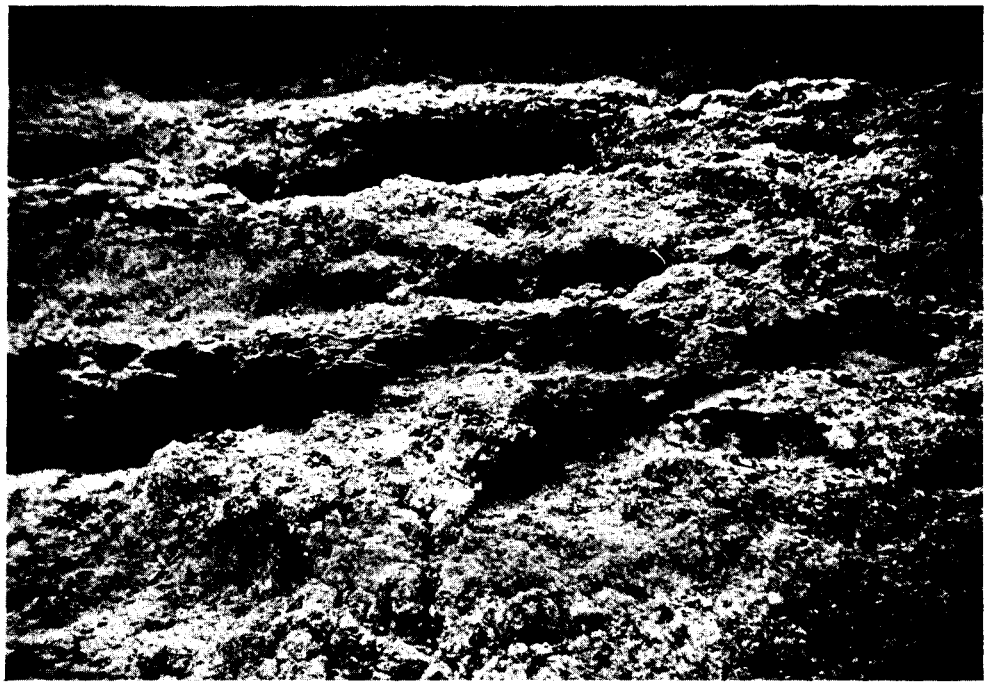

Photo 11. — BOUCHANE. — Complexe C.

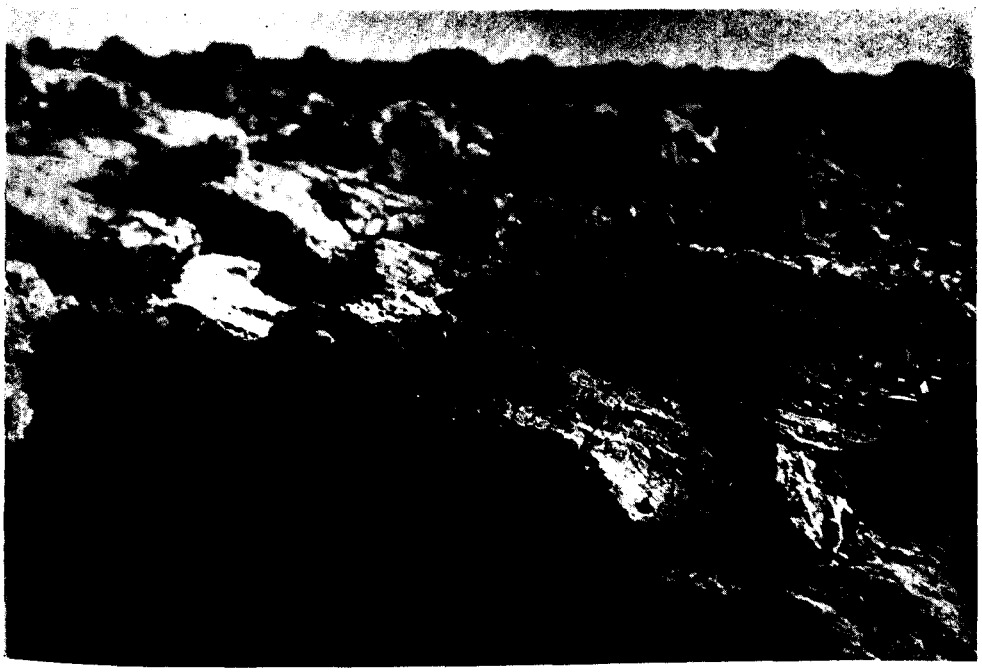

Photo 1. — CHICHAOUA. — Croûte moyenne D à industrie. Au-dessus, croûte supérieure B disloquée à Atérien.

Photo 2. — SMIRIA (cliché Malhomme). — Ravin B. Couche E. Au-dessus, les trois croûtes.

Photo 3. — SMIRIA. — Ravin B. Couche E. Au-dessus, les deux croûtes D et B. La croûte supérieure n'est pas visible sur cette incidence.

Photo 4. — SMIRIA. — Ravin A. Couche E et croûtes D et B.

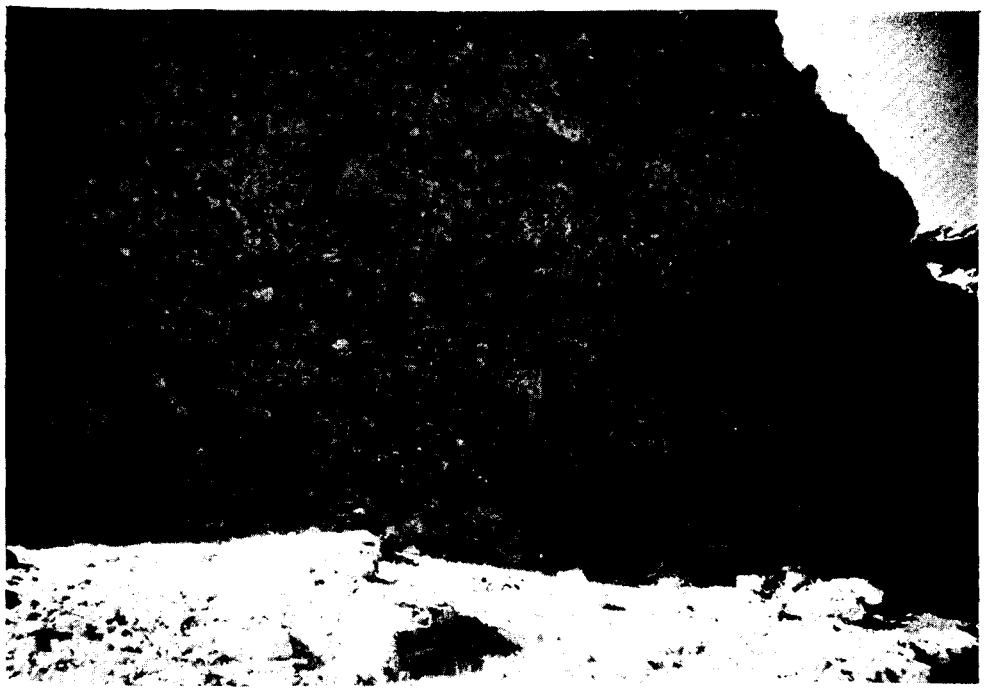

Photo 5. — SMIRIA. — Ravin A. Couche E.

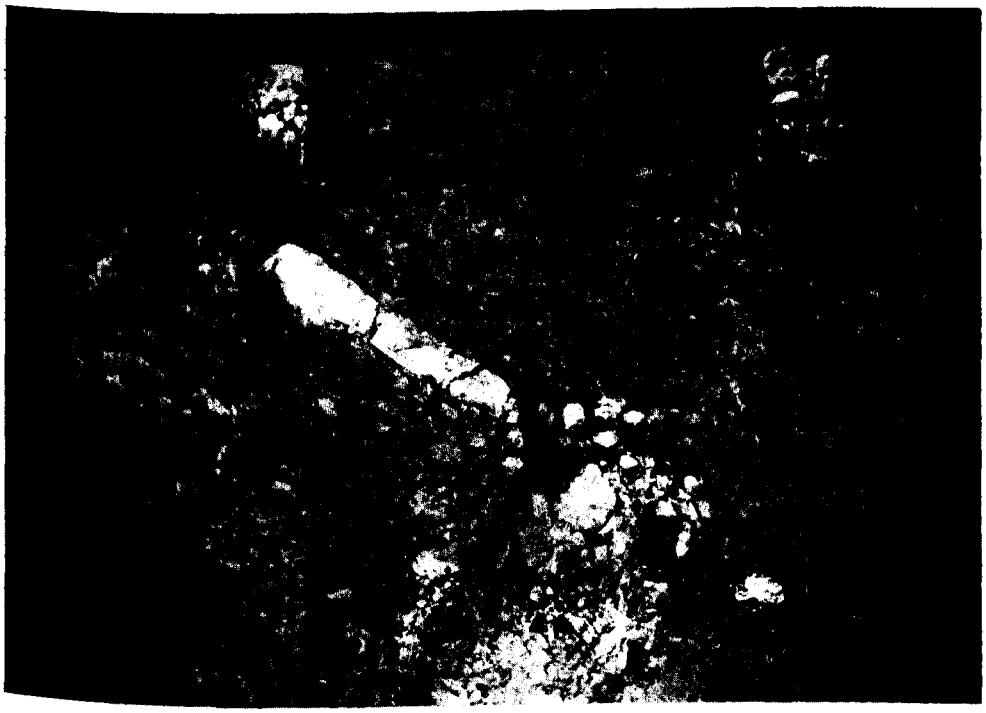

Photo 6. — SMIRIA. — Solifluxions. Les fossiles gisaient dans la masse du front de fouille abattu, à hauteur du marteau.

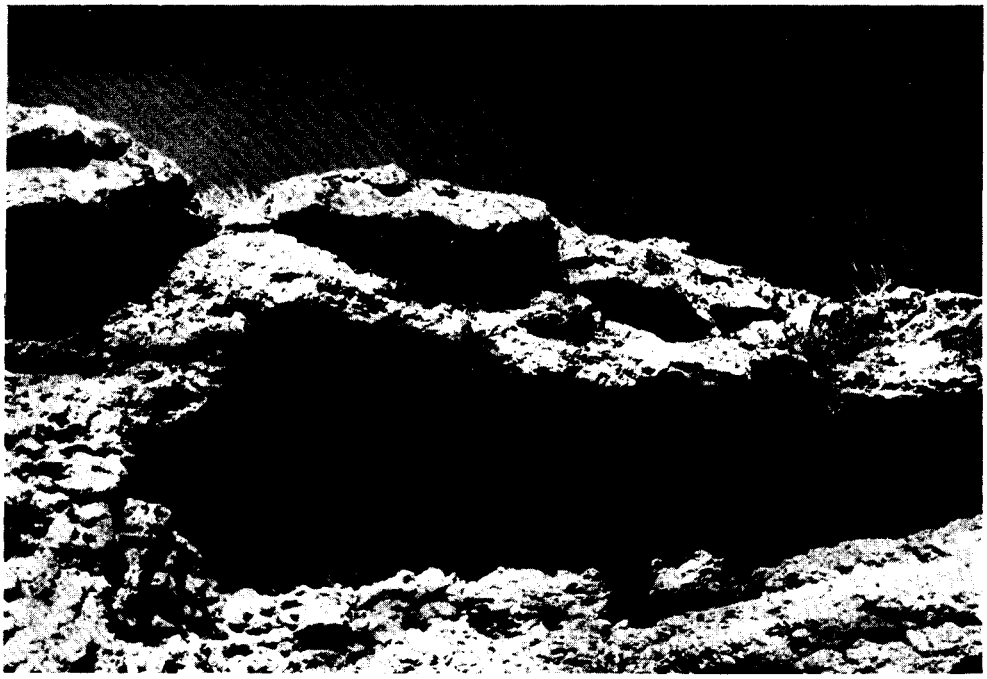

Photo 7. — SMIRIA (cliché Malhomme). — Ravin B. La couche E a été dégagée. La croûte inférieure D est bien isolée. Au-dessus, croûtes B. et A.

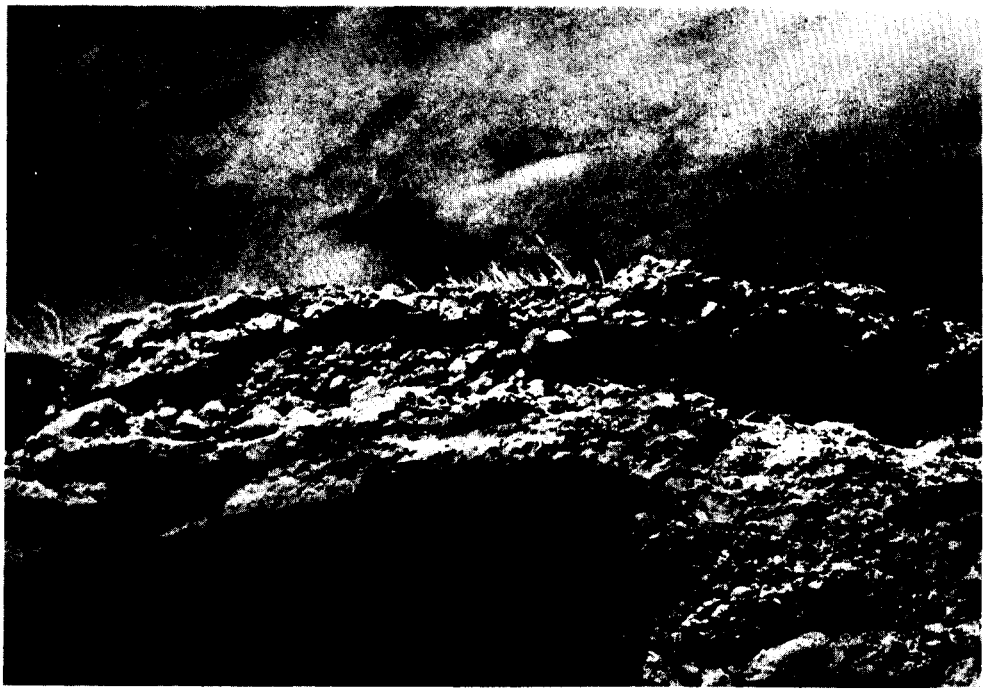

Photo 8. — SMIRIA (cliché Malhomme). — Ravin B. Alluvions conglomératiques entre D et B.

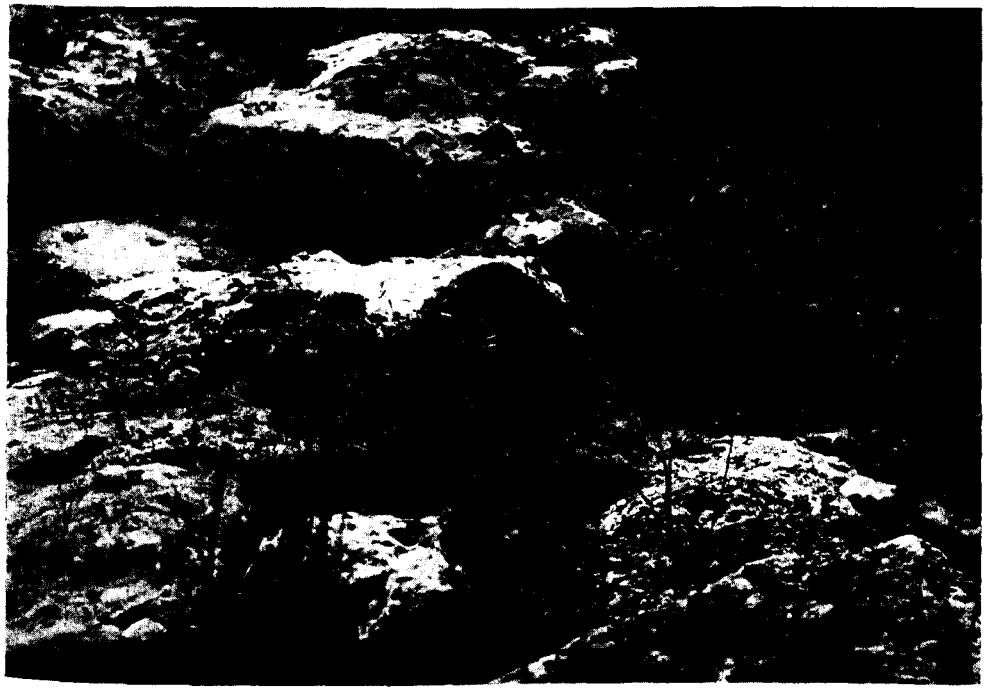

Photo 9. — SMIRIA (cliché Malhomme. — Croûtes B et A vues de haut.

Photo 10. — BOUCHANE. — Couches E, D et complexe C. Hauteur du bâton : 1 m.

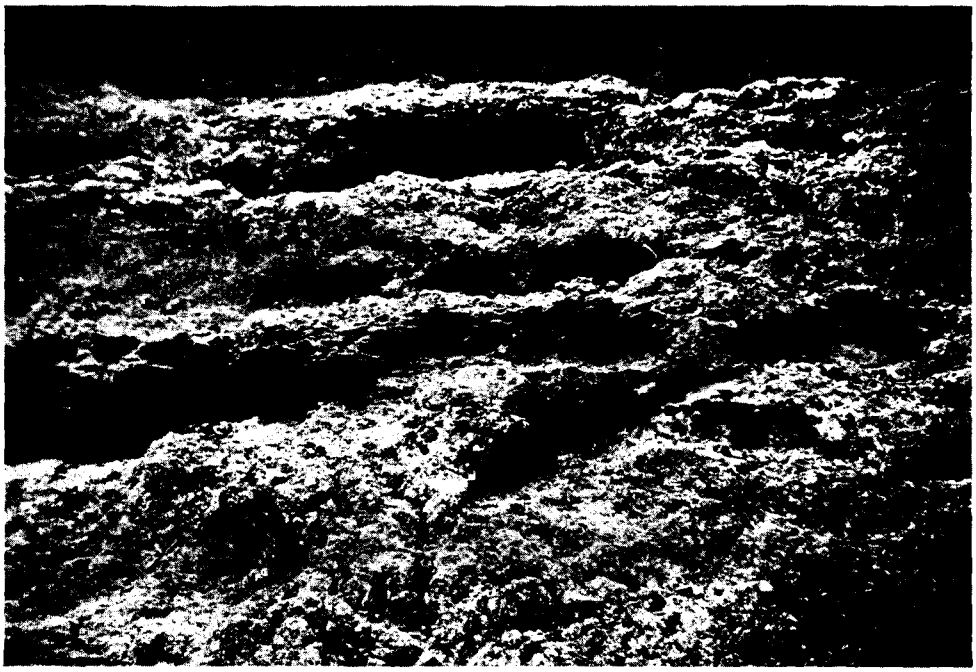

Photo 11. — BOUCHANE. — Complexe C.

LES PRISES DU RAÏS OMAR [1]
(1767)

Le 10 octobre 1765, la France et le Maroc, dont les relations officielles étaient rompues depuis 1718, avaient signé une trêve, « pour travailler plus tranquillement à la conclusion d'un traité de paix et en faire goûter par avance les douceurs aux sujets des deux Empires » [2]. Conclue pour un an, la suspension d'armes fut prolongée à deux reprises et, la seconde fois, jusqu'au 1er mai 1767. Pendant ce temps, un négociant français établi à Safi, Jean-Jacques Salva, se mit d'accord sur les conditions de la paix avec Moulay Driss, ministre et cousin du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah et il fut convenu qu'un ambassadeur du roi Louis XV se rendrait au Maroc pour signer un traité régulier.

Le comte de Breugnon fut désigné pour remplir cette mission [3]. Il quitta Brest le 7 avril 1767, à la tête d'une escadre de trois bâtiments et mouilla en rade de Safi le 26 avril. Toutefois, il ne descendit à terre que le 4 mai et partit seulement le 11 mai pour Marrakech, où se trouvait la cour chérifienne. Pendant qu'il séjournait à Safi, il apprit des nouvelles qui risquaient fort de compromettre son ambassade.

*
* *

En effet, le 20 avril 1767, un corsaire marocain, le raïs Omar, avait capturé et conduit à Tétouan un petit navire français de soixante-dix

(1) Sources et bibliographie. — *Archives nationales, Affaires étrangères,* B^{1} 831, *passim. Archives du Ministère des Affaires étrangères, correspondance politique, Maroc,* vol. 1, *passim. Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille,* J 1548. *Archives départementales de la Charente-Maritime,* Amirauté de La Rochelle, Provisoire, 178, 180. Bidé de Maurville, *L'affaire de Larache,* Amsterdam, 1775, pp. 291-295, 306, 310-311. Louis de Chénier, *Recherches historiques sur les Maures et histoire de l'empire de Maroc,* 3 vol., Paris, 1787, t. III, p. 528. *Journal du consulat général de France à Maroc (1767-1785),* publié par Charles Penz, Casablanca, 1943, pp. 6, 10, 13, 49, 61, 74, 79, 83-86, 96.

(2) Cf. J. Caillé, *La trêve franco-marocaine du 10 octobre 1765,* dans *Revue d'histoire diplomatique,* 1959, pp. 30-43.

(3) Cf. J. Caillé, *L'ambassade du comte de Breugnon à Marrakech en 1767,* dans *Revue d'histoire diplomatique,* 1960.

tonneaux, la *Thérèse* ; ce bâtiment, sous les ordres du capitaine breton Julien Dréano, allait de Marseille à La Rochelle et Rochefort, avec une cargaison d'huile, de savon, de soufre et de diverses autres marchandises.

De plus, cinq jours plus tard, le même raïs s'était emparé de deux autres navires français, qu'il avait ramenés dans le port de La Mamora, aujourd'hui Mehdiya. C'étaient la *Mutine,* de La Rochelle, capitaine Dardaine et l'*Ulysse,* de Nantes, capitaine Bellanger ; tous deux venaient pareillement de Marseille et se dirigeaient vers l'Amérique.

A Tétouan, la cargaison de la *Thérèse* — qui s'était échouée dans la rivière — avait été mise à terre et transportée « dans une tour », où elle fut exposée « aux injures de l'air et de la saizon ». En outre, le capitaine Dréano se plaignit : qu'on lui eût enlevé, ainsi qu'à son équipage, « la majeure partie de leurs hardes » ; que bon nombre de « voiles, agrès et ustancilles » de son navire eussent disparu ; que le mât de misaine du bâtiment eût été cassé ; enfin que les vivres du bord eussent été pillés. D'autre part, la *Mutine* et l'*Ulysse* avaient également subi certaines déprédations : les hommes du raïs Omar y avaient enlevé toutes les provisions et la plus grande partie des vêtements des équipages. Cependant les marins des deux navires n'avaient pas été maltraités par les corsaires et se trouvaient « assez bien » à La Mamora, où le gouverneur de la place avait pourvu à leur logement et les laissait libres de circuler dans la ville à leur gré.

C'est le 6 mai qu'à Safi, le comte de Breugnon eut connaissance de la capture de la *Thérèse.* Le jour même, il écrivit à Moulay Driss pour demander une prompte réparation. « Toute ma confiance, disait-il, est dans la justice de Sa Majesté et dans l'espérance que vous voudrez bien lui exposer combien cette infraction serait contraire aux principes d'équité dont Sa Majesté fait profession et au motif qui doit me procurer l'honneur de me présenter à sa cour ». Trois jours plus tard, il apprit que la *Mutine* et l'*Ulysse* avaient été conduits à La Mamora. Immédiatement, il adressa une nouvelle lettre au ministre du sultan. Je devrais, écrivait-il, ne pas me rendre à Marrakech avant « que les prises faites... soient entièrement restituées », mais « ce serait douter de la sincérité de vos intentions ». Aussi annonçait-il son départ imminent, ajoutant : « J'ose me flatter qu'à mon arrivée, vous aurez déjà aplani tous les obstacles que la conduite du corsaire pourrait faire naître ». En même temps, il écrivit directement à

Sidi Mohammed ben Abdallah pour se plaindre du « procédé irrégulier » du raïs : « Je ne saurais, disait-il, concilier la paix avec ces prises » (4).

La capture des trois bâtiments français constituait manifestement une violation de la trêve du 10 octobre 1765, valable jusqu'au 1er mai 1767 et dont l'article II disposait : « Tous actes d'hostilité cesseront de part et d'autre tant par terre que par mer et pourront lesdits sujets [des Etats contractants] réciproquement faire leur commerce dans les deux Empires, naviguer en toute liberté pendant le tems de ladite suspension, d'armer comme ils feroient en pleine paix, sans en être empêchés, sous quelque prétexte que ce puisse être ». D'autre part, l'article III de la même convention prévoyait la réparation du préjudice susceptible d'avoir été causé. Il était conçu en ces termes : « Que si, par accident ou par quelque autre méprise imprévue..., il survenoit quelque prise, violence, pillage ou dégât, dans les bâtimens, biens, effets et personnes des sujets respectifs, il a été bien expressément arrêté et stipulé qu'en ce cas toutes les prises seront restituées, les personnes libres et les dommages réparés pleinement et sans exception, et de bonne foi de part et d'autre et de quelque manière que lesdits cas soient arrivés ».

*
* *

(4) D'après Bidé de Maurville (*op. cit.*, pp. 291-295), le comte de Breugnon était encore en rade de Safi, à bord de son vaisseau l'*Union*, quand il eut connaissance de la prise de la *Mutine* et de l'*Ulysse*, au moment même où le sultan venait de lui faire savoir qu'on ne lui « rendrait les honneurs » habituellement prévus pour les ambassadeurs étrangers qu'une fois la paix signée. Le représentant du Roi Très Chrétien ne voulut pas descendre à terre avant d'avoir réglé ces deux questions. Un agent du marchand Salva fut aussitôt envoyé à Marrakech, mais sans résultat. Salva se rendit à son tour à la cour chérifienne. « Pendant plusieurs jours », ses démarches restèrent vaines, mais il annonça au sultan que le comte de Breugnon, s'il n'obtenait pas satisfaction, se retirerait à Cadix et y attendrait les instructions de son gouvernement. Alors seulement, Sidi Mohammed ben Abdallah déclara au marchand français : « Assure-le [l'ambassadeur] ... que je lui ferai rendre tous les honneurs possibles ... Lorsqu'il sera ici, je lui donnerai la satisfaction qu'il pourra désirer au sujet des prises qui sont à La Mamora. ». En conséquence, Salva étant revenu à Safi le 2 mai, le comte de Breugnon débarqua le 4 mai.

Il n'est pas possible que les faits se soient ainsi passés. En effet l'envoyé du roi Louis XV était arrivé en rade de Safi le 26 avril et n'avait pu connaître immédiatement la capture des navires effectuée. Or, Salva, qui ne serait allé à Marrakech qu'après le voyage de son agent et y serait resté « plusieurs jours », n'avait pas eu le temps d'être de retour à Safi le 2 mai, pour permettre à l'ambassadeur de quitter son navire le surlendemain.

Les souvenirs de Bidé de Maurville étaient certainement quelque peu imprécis lorsqu'il rédigea son ouvrage, publié seulement huit années après les événements dont il s'agit. Au surplus, son récit est en contradiction formelle avec la correspondance — notamment celle de Breugnon et de Salva — par nous trouvée aux Archives nationales et d'après laquelle nous avons ci-dessus exposé les faits. Cette correspondance signale en effet que la première nouvelle des exploits du corsaire marocain ne parvint à la cour chérifienne que le 4 mai. Toutefois, elle ne nous a pas permis de savoir si l'ambassadeur, au moment où il quitta Safi pour se rendre à Marrakech, avait reçu une réponse du makhzen au sujet des prises du raïs Omar.

La capture de la *Thérèse* avait été connue à Marrakech le 4 mai et celle de la *Mutine* et de l'*Ulysse* le 6 mai. Le sultan avait aussitôt convoqué le Genevois Rillet, un marchand de Marrakech qui entretenait d'excellentes relations avec Salva et l'avait invité à mettre celui-ci au courant des événements. Pendant une croisière en Méditerranée, lui dit-il, le raïs Omar avait rencontré de nombreux bateaux chrétiens de différents pays et laissé passer tous ceux dont les papiers étaient en règle. S'il avait ramené trois bâtiments à Tétouan et La Mamora, c'est que ceux-ci n'avaient aucun passeport ; leurs capitaines s'étaient bien dits Français, mais sans pouvoir en justifier. Or, c'était l'usage que les navires sans passeport fussent capturés. Une fois reconnue leur nationalité, on les remettait en liberté avec leurs équipages, mais on gardait leurs cargaisons. En outre, Sidi Mohammed déclara au Genevois qu'il ne « ferait que ce qui était équitable » et il ajouta : « Quand l'ambassadeur sera ici, tout s'ajustera à sa satisfaction ». Rillet se permit de lui faire remarquer que les bateaux français étaient toujours munis de papiers en règle et que les capitaines de la *Thérèse,* de la *Mutine* et de l'*Ulysse* n'avaient sans doute pas osé montrer les leurs, dans la crainte qu'on ne les confisquât.

Sur l'ordre du sultan, Rillet partit le 7 mai pour La Mamora, où Dréano avait rejoint les deux autres capitaines. Le Genevois était chargé de ramener à Marrakech les trois officiers et de se renseigner exactement sur la façon dont les faits s'étaient passés.

Deux jours après son entrée dans la capitale du Sud, le comte de Breugnon fut, le 18 mai, reçu en audience solennelle par Sidi Mohammed ben Abdallah. Il demanda naturellement la libération des marins et des navires retenus à Tétouan et La Mamora. « Sa Majesté l'assura qu'en supposant même qu'elle put avoir quelques droits sur ces prises, elle y renoncerait avec plaisir pour marquer au roi son désintéressement ». Le lendemain, Sidi Mohammed lui fit connaître qu'il « donnerait des ordres pour la restitution entière des trois bâtiments ». Puis, au cours d'une audience ultérieure, le chérif déclara qu'il avait envoyé un caïd à La Mamora pour faire relâcher la *Mutine* et l'*Ulysse*. Ce caïd avait l'ordre de faire indemniser les deux capitaines des dommages qu'ils auraient pu éprouver et de leur demander des certificats attestant qu'ils avaient eu satisfaction. En outre, le sultan ajouta qu'il avait l'intention de punir le

raïs Omar pour « avoir commis un pareil acte d'hostilité contre ses ordres ».

Le 23 mai, les trois capitaines arrivaient à Marrakech. Ils furent aussitôt présentés à Sidi Mohammed ben Abdallah, qui leur posa quelques questions sur leur détention, puis les envoya sans délai au comte de Breugnon, « en le faisant assurer qu'il luy rendra toute la justice qu'il peut exiger ». Le surlendemain, l'ambassadeur fit une nouvelle démarche auprès de Moulay Driss et lui remit une « note des effets que les capitaines ont reconnu avoir été distraits ». Il lui représenta combien un plus long délai « à renvoyer les capitaines arrêtés pouvait leur devenir préjudiciable ». Le ministre marocain promit « positivement qu'il ne manquerait rien aux trois bâtimens qui ne fut payé ou remplacé ». Par la suite, le consul Chénier (5) eut également plusieurs entretiens avec Moulay Driss sur le même sujet.

Le sultan décida bientôt d'envoyer à La Mamora et à Tétouan deux hommes sûrs, le raïs Salah, « amiral de Maroc » et le caïd Ali. Ceux-ci partirent de Marrakech le 28 mai avec l'ordre du chérif de « faire rendre la justice la plus exacte aux capitaines français et, si cela n'était pas fait, de lui apporter la tête du raïs Omar et celles des gouverneurs » ; ils devaient en outre châtier ceux qui auraient usé de violence envers les marins chrétiens. Aux deux Marocains se joignirent les trois capitaines et le chancelier du consulat de France, Pothonier, que le comte de Breugnon et Chénier avaient chargé de « faire exécuter fidèlement les ordres de l'Empereur et de donner aux capitaines toute l'assistance possible ». L'ambassadeur se félicita de la mesure prise par Sidi Mohammed ben Abdallah : « La bonne et prompte justice que le roy de Maroc a faite rendre à l'égard des bâtimens, disait-il, est une preuve de la sincérité de ses intentions ». De son côté, Chénier écrivait au secrétaire d'Etat du Roi Très Chrétien : « Nous aurions beaucoup obtenu, si indépendamment de la restitution des effets, nous pouvions être assurés de la punition du

(5) Un consul du roi de France devait prendre ses fonctions au Maroc dès que le traité aurait été conclu. Louis de Chénier — le père de Marie-Joseph et d'André Chénier — avait été désigné pour ce poste. Accompagné du futur chancelier de son consulat, Barthélémy Pothonier, il s'était embarqué à Brest sur un des navires de l'escadre du comte de Breugnon.

raïs Omar et de celle de quelques matelots qui ont usé de violence, comme on nous l'a promis ».

*
* *

Le comte de Breugnon convint à Marrakech, le 28 mai, des clauses d'un traité « de paix et d'amitié », qu'il signa deux jours plus tard avec Moulay Driss. En même temps qu'il rétablissait ainsi la bonne entente entre la France et le Maroc, il avait racheté la totalité des esclaves français — au nombre de cent quatre-vingt-dix — qui se trouvaient alors dans l'empire chérifien. Revenu à Safi le 6 juin, il s'y embarqua le 18 juin et leva l'ancre le 23 juin pour regagner son pays.

Jusqu'à son départ, l'ambassadeur ne cessa d'insister auprès du makhzen pour que justice fut rapidement rendue aux marins des trois prises du raïs Omar. Il eut la satisfaction de recevoir à Safi une lettre de Moulay Driss, dans laquelle celui-ci lui écrivait que Sidi Mohammed ben Abdallah avait d'abord été persuadé que les trois navires capturés étaient dépourvus de passeports et qu'il avait cependant décidé de les restituer, « en témoignage de la considération qu'il avoit pour Sa Majesté Très Chrétienne ». Mais, par la suite, le sultan avait vu les papiers parfaitement en règle des trois capitaines et, en conséquence, il « a rendu les navires par acte de justice, ayant été arrettés pendant la trêve ». Dans une autre missive, le ministre chérifien répétait les mêmes explications et ajoutait aimablement : « Nous sommes charmés qu'ils vous appartiennent de droit ».

Néanmoins, dans une lettre adressée à Louis XV et remise à l'ambassadeur, le sultan écrivait : « J'ai... fait relâcher les prisonniers français qu'un de nos corsaires avait faits en mer. Ledit corsaire s'était emparé des bâtiments sur lesquels ils étaient parce qu'ils n'étaient pas munis de passeports ; cependant, aussitôt que votre ambassadeur a paru, j'ai donné ordre qu'on lui remit les prisonniers avec les bâtiments et leurs chargements. Le tout, je l'ai fait en votre considération ». Il y avait là une contradiction flagrante avec les déclarations précitées de Moulay Driss et le comte de Breugnon ne manqua pas de le faire remarquer à ce dernier. Le ministre offrit alors de faire écrire par le sultan une nouvelle lettre, qui donnerait satisfaction au roi de France ; nous ignorons la suite donnée à sa proposition.

Quoi qu'il en soit, le comte de Breugnon ne voulait pas quitter le Maroc avant de « savoir hors du pays » la *Mutine* et l'*Ulysse*. Vers le 15 juin, il apprit que les deux navires étaient prêts à reprendre la mer. Dans ces conditions, il décida de partir et, en regagnant la France, de passer par La Mamora, afin de s'assurer que les prises avaient bien été relâchées. Mais les vents contraires l'empêchèrent de réaliser son projet et il fit voile directement pour Brest.

Tandis que l'envoyé du roi de France menait son ambassade à bonne fin, Pothonier et ses compagnons remplissaient avec conscience la mission qui leur avait été confiée : faire exécuter le plus rapidement possible la promesse du sultan. Ils passèrent à la qasba de Bou Laouane, près de laquelle ils traversèrent l'Oum er-Rebia, à défaut de bateau, sur un radeau soutenu par « des peaux gonflées ». Puis, ils s'arrêtèrent à Salé, où ils trouvèrent les marins des trois navires capturés. Le chancelier du consulat de France fit alors le nécessaire pour gagner avec tout son monde La Mamora et, à cette fin, loua sept mules pour les officiers et trente-cinq chameaux pour les matelots. Avec le concours du raïs Salah et du caïd Ali, il prit les dispositions utiles pour que la *Mutine* et l'*Ulysse*, qu'il fallut remorquer hors du Sebou, fussent bientôt en mesure d'appareiller. Les difficultés rencontrées se résolurent assez facilement, car les Français se montrèrent très conciliants sur les réparations que, conformément aux ordres de Sidi Mohammed ben Abdallah, ils auraient été en droit d'exiger. Le 10 juin, les bâtiments des capitaines Dardaine et Bellanger étaient prêts à partir, dès que les vents seraient favorables. Ils attendirent huit jours et, le 18 juin, firent voile pour Saint-Domingue, la *Mutine* ayant embarqué à son bord quatre des esclaves rachetés par le comte de Breugnon et qui désiraient gagner l'Amérique.

Pothonier ne crut pas devoir aller à Tétouan, sans doute par raison d'économie. Il loua onze mules, sur lesquelles s'y rendirent le capitaine Dréano et son équipage, accompagnés seulement du caïd Ali, qui devait les assister. D'ailleurs, Chénier avait chargé un Israélite de confiance, Juda Aboudarham — « qui nous est affidé », écrivait-il — de leur donner toute l'aide dont ils auraient besoin. Mais la *Thérèse* avait été utilisée par les Marocains, qui l'avaient fait naviguer. Son capitaine dut aller la chercher à Gibraltar et la ramener à Tétouan, où il y rembarqua ses marchandises, à peu près intactes, sauf l'huile qui avait subi un certain

coulage. Cependant, il lui manqua plusieurs voiles et bon nombre d'agrès. Fort heureusement, la frégate la *Sincère,* qui faisait partie de l'escadre du comte de Breugnon et retournait en France, vint à Tétouan le 3 juillet. Son commandant, le comte de Durfort, fournit au capitaine Dréano tout ce dont il avait besoin. Grâce à lui, la *Thérèse* put le 6 juillet mettre à la voile à destination de La Rochelle.

*
* *

Ainsi les marins français avaient repris possession de leurs navires et recouvré la liberté. Mais ils n'avaient pas obtenu toutes les réparations promises.

A Tétouan, on réussit, non d'ailleurs sans peine et sans frais, à faire recharger sur la *Thérèse* la quasi totalité des marchandises qui en avaient été enlevées. A La Mamora, pour remplacer les provisions de la *Mutine* et de l'*Ulysse,* Pothonier dut faire fabriquer soixante-quinze quintaux de biscuits, mais nous ignorons qui en paya le coût. En outre, les Français ne récupérèrent pas les vêtements qu'on leur avait pris et ne furent pas indemnisés de ce chef.

Dans l'ensemble toutefois, les dommages étaient moins importants qu'on aurait pu le craindre et le comte de Breugnon écrivait que, dans les mêmes circonstances, ils auraient été inévitables dans n'importe quel pays. Néanmoins, il ne fut pas « possible d'avoir une satisfaction aussi étendue que le cas pouvait l'exiger » et Pothonier dut « passer sur bien des choses ». C'est que, pour obtenir une pleine justice, il aurait fallu de longues discussions, qui auraient causé un grave préjudice aux armateurs. Ceux-ci en effet, subissaient une perte considérable du fait de l'immobilisation de leurs navires, qu'il convenait de réduire au minimum. Au surplus, il eut été imprudent et de mauvaise politique de multiplier les difficultés, en se montrant trop exigeant, au moment où la paix venait d'être rétablie.

Il n'est pas douteux cependant qu'en raison des termes formels de l'article III de la trêve du 10 octobre 1765, le makhzen aurait dû réparer « pleinement et sans exception » le préjudice résultant des prises du raïs Omar. Or, ce préjudice comprenait non seulement les dommages causés aux navires et à leurs équipages, mais encore les frais nécessités par la

restitution et la remise en état des bâtiments. Chénier écrivit dans ce sens à Moulay Driss, mais ne reçut point de réponse et n'insista pas.

Par suite, il régla lui-même, sur les frais du consulat, le coût du voyage à La Mamora de Pothonier. Celui-ci en effet, à son retour, lui présenta un « Etat des dépenses faites à l'occasion des navires des capitaines Bellanger, Dardaine et Dréano », état qui s'élevait à 500 piastres fortes et 14 onces (6), soit environ 2 500 livres de l'époque ou 10 000 nouveaux francs français de 1960. Le chancelier avait donné par exemple : au raïs Salah et au caïd Ali, qui l'accompagnaient, respectivement 50 et 30 piastres ; au gouverneur de Salé, 22 piastres ; à un guide en traversant les Doukkala, 5 piastres. La location d'un cheval pour lui, de chameaux ou de mules pour les marins et le salaire des chameliers et des muletiers lui avait coûté plus de 100 piastres. A Salé, il avait versé 112 piastres à la femme du vice-consul de Hollande, chez lequel il était descendu, ainsi que les capitaines des trois navires capturés. Figuraient en outre dans son mémoire les sommes par lui payées pour : des frais de courrier, le remorquage hors du Sebou de la *Mutine* et de l'*Ulysse*, des achats de provisions, des salaires de domestiques, etc.

De son côté, à Tétouan, le commandant de la *Sincère* acquitta un compte de 229 piastres, soit au moins 1 145 livres ou 4 580 nouveaux francs. Cette somme représentait les dépenses faites par Juda Aboudarham pour les besoins de la *Thérèse* et de son capitaine. L'Israélite avait remis : à ce dernier, 2 piastres pour ses menues dépenses et 50 piastres pour acheter des provisions ; au gouverneur de Tétouan, 100 onces ; au caïd Ali, 15 onces. Pour recharger les marchandises à bord du navire, il avait fallu acheter des jarres, des barriques, un baril, le tout s'élevant à plus de 188 onces. En outre, Aboudarham avait acheté 100 onces de bois « pour la provision du bâtiment », 34 onces de biscuits et distribué un certain nombre de gratifications : au caïd du port, à des « mariniers », à des portefaix, aux gens de l'entourage du gouverneur de la ville, etc. Enfin, il s'était attribué à lui-même 80 piastres, « pour assistance jusqu'au départ du capitaine ».

(6) La piastre forte valait au moins cinq livres et il fallait un peu plus de huit onces pour faire une piastre.

Un état des dépenses de l'ambassade du comte de Breugnon porte « qu'il y a au-delà de 800 piastres fortes pour l'affaire des capitaines arrêtés par Reys Omar ». En effet, dans le détail des comptes de l'ambassadeur figurent certains frais qui viennent s'ajouter aux sommes versées par le consul et le commandant de la *Sincère*. C'est ainsi qu'on donna : 20 piastres au caïd venu annoncer que les trois navires allaient être relâchés ; 127 piastres au Genevois Rillet, pour son voyage à La Mamora ; 70 onces à un courrier et 30 onces pour un louage de mule. L'affaire coûta donc au gouvernement français au moins 890 piastres, c'est-à-dire 4 450 livres ou 17 800 nouveaux francs.

Mais à cette somme il faut encore ajouter le montant des déprédations causées aux trois navires et que supportèrent les armateurs ou leurs assureurs. Rien que pour la *Thérèse,* une expertise judiciaire, ordonnée par l'Amirauté de La Rochelle, évalua les dommages causés à 4 491 livres, soit environ 18 000 nouveaux francs de 1960.

On conçait dans ces conditions que Chénier ait écrit au secrétaire d'Etat, à Versailles : « Cette aventure, Monseigneur, nous coûte cher ».

La France eut cependant la satisfaction morale de voir les autorités chérifiennes prendre certaines sanctions.

Chénier rapporte en effet que le raïs Omar, à la suite des prises par lui faites, « fut démonté pour toujours ». Toutefois le nom du raïs figure parmi ceux des corsaires auxquels le consul français remit en 1767 des passeports, en exécution de l'article III du traité signé par le comte de Breugnon, mais on ne le trouve plus sur les listes des années suivantes. On doit en conclure que la sanction ne fut prise contre lui qu'à la fin de l'année 1767.

D'autre part, les envoyés du sultan voulurent, à La Mamora, punir de la bastonnade les Marocains qui avaient dérobé les provisions de la *Mutine* et de l'*Ulysse* et les vêtements des marins des deux navires. Ce fut le chancelier Pothonier qui s'y opposa ; il le fit, dit-il, « avec bonhomie », car un tel châtiment n'aurait pas fait retrouver les marchandises et les habits disparus.

*
* *

Chénier pensait que le raïs Omar avait capturé les trois navires français sur l'ordre de Sidi Mohammed ben Abdallah. Il écrivait en effet au

mois de juillet 1767 : « Je vois presque à n'en pas douter que le corsaire n'a pas agi de son chef ». Trois mois plus tard, il eut à Mogador un long entretien avec le raïs ; celui-ci, rapporte-t-il, « n'a pas hésité à me dire qu'il n'a fait contre nous que ce qui lui a été ordonné ». Mais on a vu que le sultan avait formellement déclaré au comte de Breugnon que son corsaire avait agi « contre ses ordres ». En outre, certains documents français parlent de « la surprise » du chérif, quand il apprit les agissements du raïs Omar.

L'opinion de Chénier semble basée sur le caractère incomplet des réparations obtenues. Le motif ne paraît pas décisif, quand on sait combien Sidi Mohammed ben Abdallah était économe, sinon même avare, comme le rapportent tous ceux qui l'ont approché.

Quant à la déclaration du raïs, elle ne saurait constituer une preuve ; il lui était difficile en effet d'avouer sa culpabilité au représentant de la France. Mais le corsaire était un homme hardi et un excellent marin. Renégat portugais, il parlait plusieurs langues, connaissait même le latin et, avant sa conversion à l'Islam, avait voyagé au Brésil. Il possédait toute la confiance de son souverain et la méritait par « ses connaissances et l'intelligence parfaite qu'il avait de son métier ». Cependant, comme la plupart des corsaires marocains, il n'hésitait pas à prendre des initiatives audacieuses. Dans le cas qui nous occupe, il pouvait espérer tirer un bénéfice de ses prises, même faites irrégulièrement.

Par contre, on ne voit pas l'intérêt qu'aurait eu Sidi Mohammed ben Abdallah à ordonner la capture de navires français, au moment où un ambassadeur du Roi Très Chrétien venait au Maroc pour conclure un traité de paix. Cette violation manifeste de la trêve du 10 octobre 1765 risquait de compromettre gravement les négociations diplomatiques. Le comte de Breugnon, d'ailleurs, envisagea de se retirer à Cadix et d'y attendre les instructions de son gouvernement, s'il n'obtenait pas satisfaction. Or, le sultan cherchait à développer ses relations avec tous les pays européens (7) et souhaitait, depuis de longues années déjà, renouer de bons rapports avec la France. D'autre part, dès qu'il eut connaissance des prises du raïs Omar, il ordonna de les relâcher. Sa décision ne fut

(7) Cf. J. Caillé, *Les accords internationaux du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (1757-1790)*, Paris, 1960, Introduction historique.

sans doute pas exécutée aussi rapidement qu'on aurait pu le souhaiter, mais il ne doit pas en être tenu pour responsable. Le retard en incomba aux lenteurs des communications à l'époque et aux difficultés qui se présentèrent pour que les bâtiments pussent reprendre la mer. De plus, le chérif infligea une sanction à son corsaire et ce fut le chancelier du consulat de France qui refusa le châtiment proposé contre les auteurs des déprédations. Si le sultan avait prescrit des hostilités contre la marine française, il ne se serait pas empressé de réparer le dommage causé.

Aussi, croyons-nous qu'il convient de s'en rapporter à la déclaration faite par le souverain du Maroc au comte de Breugnon et de laisser au raïs Omar l'entière responsabilité de sa conduite.

Certains regretteront peut-être que la cour de Versailles n'ait pas obtenu une réparation complète du préjudice causé par les agissements du corsaire. Mais les quelques milliers de livres dépensées à cette occasion comptent bien peu à côté du million de livres que coûta l'ambassade du comte de Breugnon.

Quoi qu'il en soit, la capture de la *Thérèse,* de la *Mutine* et de l'*Ulysse* fut évidemment un incident regrettable. Néanmoins, l'affaire se termina aussi bien que possible, grâce à la modération de la France et à la bonne volonté de Sidi Mohammed ben Abdallah.

Jacques CAILLÉ

SOBRE *ACMAEODERINI* DE MARRUECOS COMUNICADOS POR M. A. BAUDON

(*COLEOPTERA, BUPRESTIDAE*)

Se trata de un importante lote de especies de *Acmaeodera* y *Acmaeoderella* ofrecidas para su estudio por mi colega y buen amigo M. André BAUDON. Estos materiales son producto, en casi su totalidad, de sus minuciosas y fructíferas prospecciones entomológicas por Marruecos.

El lote contiene numerosas especies interesantes tanto por su rareza como por sus nuevas y a veces imprevistas localizaciones, así como una curiosa forma inédita de *Acmaeodera rubromaculata* LUCAS.

He creído útil publicar el resultado del conjunto de todos estos materiales, bien que haya alguna que otra especie trivial, para así ofrecer una idea comparativa de la extensión, convivencia y preponderancia de unas especies sobre otras según las estaciones, y no perder así nada del esfuerzo realizado por M. BAUDON, a quién soy deudor de múltiples atenciones.

Acmaeodera cylindrica (FABRICIUS)

Ft. Boulhaut, 3-V-1959 (1), 1 ej.
Este individuo es notablemente pequeño, inferior a los 7 mm.

Acmaeodera rubromaculata rubromaculata LUCAS

Tizi N'Test, Alto Atlas, 17-V-1959, 1 ejemplar.

(1) Siempre que no se mencione nombre de colector deberá entenderse que las capturas han sido hechas personalmente por M. A. BAUDON.

Acmaeodera rubromaculata grosseseriata nov. ssp.

Almis du Gygou, piste Boulemane, Atlas Medio, 14-V-1959 (J.P. PRUJA coll.).

Esta nueva forma difiere de la tiponominal como sigue : estrías elitrales, salvo las dos primeras — que son finas y subiguales, borrándose solo hacia el ápice —, sustituídas por series de gruesos puntos ovales no confluyentes y tan anchos como las interestrías ; éstas planas ; ornamentos elitrales ramosos y muy irregulares, sobre un fondo parduzco oscuro, del que destacan poco ; escultura del pronoto menos marcada, con las mallas de la reticulación más finas y éstas más amplias ; surco longitudinal mediano del mismo más fuerte ; cuerpo proporcionalmente más alargado y esbelto.

Difiere de las demás razas del complejo, sobre todo por la estructura elitral. En las 5 razas que hasta ahora eran conocidas, las estrías elitrales, más o menos bien marcadas en toda la longitud, son particularmente profundas hacia el ápice, todo lo contrario de *grosseseriata*.

Holotipo (ejemplar único) : ♂.

Acmaeodera bipunctata flavopunctata LUCAS

Pt. Tazaot, Rif, 3-VIII-1959.

Tres ejemplares capturados sobre *Abies*. Esta especie se sabía que atacaba en Marruecos los *Cedrus* (PEYERIMHOFF, COBOS), y en Eurasia los *Pinus* ; excepcionalmente en Argelia LE CERF la había observado sobre troncos muertos de *Thuja*, género de coníferas exótico en el Africa del Norte (las 6 especies actuales viven entre América del Norte y Asia Oriental). Su inclusión en la biocenosis del *Abies pinsapo maroccana* resulta muy interesante.

Acmaeodera algirica KERREMANS

Jbel Tazzeka, Atlas Medio, 1900 m. alt. 11-VIII-1959 (J.P. PRUJA coll.), 1 ejemplar ; Ifrane, Atlas Medio, 20-VI-1959, 1 ejemplar.

Solo era conocida de Argelia y el Rif. Su presencia en el Atlas Medio extiende considerablemente su área hacia el S.W. Ambos ejemplares han sido capturados en el bosque de *Cedrus*.

Acmaeoderella adpersula (ILLIGER)

Fte. Ademine, 10-IV-1959, 2 ej. ; Fte. Boulhaut, 3-V-1959, 2 ej. ; Oued Korifla, 5-VII-1959, 1 ej. ; Agadir, 10-IV-1959, 1 ej. ; Biougra, Sous, 10-IV-1959, 2 ejemplares.

Acmaeoderella lanuginosa mogadorica COBOS

Mogador, 12-IV-1959 (ejemplares topotípicos), 2 ej. ; Taroudant, 2-V-1958, 3 ej. ; Forêt de Mamora, 31-V-1959, 1 ejemplar.

La cohabitación de *lanuginosa mogadorica* y *lanuginosa* tiponominal en el S.W. marroquí —entrecruzadas desde Rabat a Mogador— me hace pensar en una posible raza biológica más que geográfica (tal vez sea ambas cosas a la vez). La forma *mogadorica,* cuyo límite geográfico meridional todavía es incierto (por lo pronto llega hasta Taroudant), según los presentes documentos alcanza, enrareciendose, hasta la Forêt de Mamora hacia el norte ; la forma tiponominal, en cambio, no parece rebasar el Gran Atlas hacia el sur.

Acmaeoderella lanuginosa lanuginosa (GYLLENHAL)

Rabat, 31-V-1959, 1 ej. ; Forêt de Mamora, 31-V-1959, 1 ej. ; Merzaga, alrd. de Marchand, 12-V-1959, 1 ej. ; Mogador, 12-IV-1959, 1 ejemplar.

Acmaeoderella lanuginosa baudoni COBOS

Bou-Izakarn, extremo sur marroquí, 10-IV-1959, 3 ej. ; Goulimine, 10-VI-1959, 7 ejemplares.

Esta raza, entrecruzada también con las anteriores hasta la Forêt de Mamora (localidad típica ; descrita sobre un ejemplar ♀), desciende más que ninguna, alcanzando las últimas estribaciones del Anti-Atlas. Mejor diferenciada morfológicamente de *mogadorica,* casi podría constituir una especie autónoma a causa de su notable escultura protorácica.

Acmaeoderella discoidea (FABRICIUS)

Bab-Taza, Rif, 2-VII-1959, 1 ej. (correspondiente a la f. *albosetosa* ROSENHAUER) ; Aïn Kherzega, Atlas Medio, 1 850 m. alt. 17-VIII-1958, 1 ej. (f. *albosetosa*) ; Imirgen, Alto Atlas, 2 500 m. alt !, 7-V-1959, 1 ej. ; Ouirgane, al N. de Tizi N'Test, 1 000 m. alt. 19-V-1959, 3 ejemplares.

Resulta extremadamente interesante la considerable altitud alcanzada por esta especie en el Atlas (ya señalada por KOCHER, 1956), sobre todo, teniendo en cuenta el carácter altamente termófilo del género. Son contadísimos los Bupréstidos paleárticos que, en su dispersión vertical, alcancen desde el nivel del mar a esta altitud, e incluso entre los orófilos típicos. A mi conocimiento, solo le es comparable el caso de *Anthaxia funerula* (ILLIGER) —y otras especies de *Acmaeoderella* que se citan a continuación— que en Sierra Nevada (España) llega también a los 2 500 m. alt., empero aquí se trata de un género mucho más adaptable a las condiciones de las zonas subalpinas, y con mucha más extensión geográfica latitudinal en ambos hemisferios.

Acmaeoderella coarctata (LUCAS)

Forêt d'Ademine, Sous, 11-IV-1959 (M. ANTOINE y A. BAUDON), 3 ej. ; Merzaga, de Maaziz a Marchand, 26-IV-1959 (J.P. PRUJA coll.), 1 ej. ; Biougra, Sous, 10-IV-1959, 2 ej. ; Ouirgane, Alto Atlas, al N. de Tizi N'Test, 1 000 m. alt. 19-V-1959, 2 ej. ; Imirguen, al E. de Tizi N'Test, 2 500 m. alt. !, 7-V-1959, 2 ejemplares.

La misma observación que en la especie anterior a propósito de la altitud, aunque en ésta no había sido señalada hasta ahora por encima de los 1 800 m. (Aguer-n-Ifar, KOCHER, 1956).

Acmaeoderella elegans simillima (THERY)

Larache, IV-1959 (A. ANTOINE coll.), 6 ej. ; Forêt de Mamora, 31-V-1959, 3 ej. ; Merzaga, cerc. de Marchand, 25-IV-1959, 9 ej. ; Oued Korifla, 5-VI-1959, 1 ej. ; Mogador, 11-IV-1959, 1 ej. ; Agadir, 11-IV-1959, 8 ej. ; Taroudant, 2-V-1958, 1 ej. ; Biougra, Sous, 11-IV-1959, 9 ej. ; Forêt d'Ademine, 10-IV-1959, 2 ej. ; Imirgen, Alto Atlas, 2 500 m. alt. !, 7-V-1959, 3 ej. ; Tizi N'Test, Alto Atlas, 1 000 m. alt., 1 ejemplar.

Se repite la observación sobre la altitud, con la variante de que esta especie no había sido señalada todavía como orófila ! Por otra parte, su dispersión horizontal era bastante mal conocida en Marruecos. Casi solo había con certeza una localización : Mogador ; las restante citas —de las que yo no he visto ningún individuo— parecen referirse, como decía el coronel KOCHER (Cat. Col. Marr. 1956), a insectos bastante heterogéneos

confundidos con la verdadera *simillima* de THERY (descrita de Túnez : Kairouan, pero que existe igualmente en Argelia). Los datos aquí reseñados indican ya claramente una propagación de este a oeste a lo largo del sistema atlásico.

Acmaeoderella bolivari (OBENBERGER)

Tizi N'Test, Alto Atlas, 17-V-1959, 1 ej.

Especie de dispersión todavía mal conocida. Todos los ejemplares hasta ahora identificados proceden de Mogador. Su presencia en el Alto Atlas no deja de ser sumamente interesante.

Acmaeoderella virgulata (ILLIGER)

Biougra, Sous, 10-IV-1959, 1 ejemplar.

La especie, poco común en Marruecos, parece enrarecerse gradualmente hacia el sur, al ser sustituída, quizás, por otras próximas : *susica*, *fossulicollis*, etc. ; en todo caso, esta es la cita auténticamente más meridional que conozco.

Acmaeoderella fossulicollis (ESCALERA)

Biougra, Sous, 10-IV-1959, 1 ej. ; Tt. d'Ademine, 10-IV-1959, 1 ejemplar.

Conocida hasta ahora solo de Mogador (localidad típica) e Imi-n-Tanout (KOCHER).

Acmaeoderella maculipennis paradoxa (ESCALERA)

Taroudant, 7-V-1959, 1 ej.; Imirgen, Alto Atlas, 7-V-1959, 1 ejemplar.

Es la cuarta especie conocida que alcanza esta considerable altitud, siendo como los otros congéneres ciertamente muy adaptable ; las otras tres también viven bien, casi normalmente, al nivel del mar poco más o menos.

Estos cuatro casos de extrema e inusitada dispersión vertical pueden ser debido a la combinación de dos factores principales : En primer lugar a la gran plasticidad ecológica de dichos elementos, que les permite estas variaciones altitudinales. En segundo lugar —y no mucho menos importante— a la sensible diferencia ambiental del Gran Atlas con respecto a

las demás alineaciones orográficas hacia el norte, inclusive con respecto al vecino Atlas Medio y Rif, o sea, en parte a una cuestión de latitud y en parte a una cuestión de disposición frente al Sáhara, que sin duda suaviza los rigores altimétricos. El Gran Atlas es, en efecto, más elevado que el Atlas Medio, pero también más seco ; el Atlas Medio, debido a su fuerte pluviosidad combinada con la altitud y la defensa meridional del Gran Atlas, ofrece un clima, como dice el coronel KOCHER, comparable al del mediodía de Francia (por ello mismo todavía rico en reliquias nórdicas).

A. COBOS
del Instituto de Aclimatación (Almería)
y del Instituto Español de Entomología (Madrid)

XVIe CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE

Du 25 août au 5 septembre 1959 s'est tenue à Monaco la seizième session du Congrès préhistorique de France qui bénéficiait du patronage du Prince Rainier III et des autorités de la Principauté. Elle était organisée par M. Louis Barral, conservateur du Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco, et par MM. Gaudron et Peccatier, secrétaire général et secrétaire général adjoint du Congrès et de la Société préhistorique française. Tous trois, aidés de leurs principaux collaborateurs, furent des hôtes particulièrement accueillants et efficaces, sachant allier une parfaite amabilité à une rigueur indispensable.

Le Congrès siégea au nouveau Musée d'Anthropologie préhistorique, non encore inauguré et d'une parfaite installation tant point de vue scientifique que muséographique, dans le cadre du Jardin exotique, face au rocher et à la baie de Monte-Carlo. Le Congrès fut ouvert par une séance solennelle, le 28 août, au cours de laquelle on entendit successivement le ministre d'Etat, M. Pelletier, puis M. Barral, qui fit l'historique des recherches préhistoriques dans la Principauté depuis le règne du Prince Florestan, au temps de Boucher de Perthes, jusqu'à notre époque qui voit se créer un nouveau Musée. Comment ne pas évoquer l'aide considérable qu'apporta aux recherches préhistoriques le Prince Albert Ier, fondateur de l'Institut de Paléontologie humaine. Enfin, MM. Joffroy et Gaudron rappelèrent les précédents congrès.

Les séances de travail furent agrémentées de visites à la grotte de l'Observatoire (dite du Jardin exotique) et au magnifique Jardin exotique, de très agréables réceptions et de trois excursions. La première, le 31 août, avait pour thème principal le Quaternaire marin : Monaco, Cap Aïl et Nice, avec visite de la grotte du Lazaret et de l'enceinte préhistorique du Mont Bastide ; la seconde, le Ier septembre, nous montra le Musée de Menton, puis les célèbres grottes de Grimaldi, et se termina par une séance spéciale à l'Institut Bicknell d'Etudes ligures à Bordighera. Enfin la troisième, le 3 septembre, devait faire visiter la grotte de Méailles dont l'habitat va du Néolithique à l'âge du Fer et à l'époque historique.

Le Congrès devait réunir environ 220 préhistoriens, venus surtout de France mais aussi de différents pays européens, notamment d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne et d'Italie. Le Maroc était représenté par G. Souville, inspecteur des Antiquités préhistoriques. Les communications, au nombre de 120, furent variées et souvent très importantes. Parallèlement au XVIe Congrès préhistorique de France se tenait le IIe colloque Rhône-Rhin, animé par M. J.-J. Hatt, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg.

Nous ne citerons ici que les communications intéressant plus ou moins directement le Maroc. D'abord, celles portant sur d'autres gisements de l'Afrique du Nord : Roger de Bayle des Hermens étudie la *Station préhistorique du Bois de Pins, route Tiaret-Tagdempt (Oran)* ; Pierre Cadenat donne les *Principaux résultats de la campagne de fouilles 1956-1957 à Columnata,* signalant notamment l'existence d'une très importante nécropole d'hommes de Mechta-el-Arbi avec pratiques funéraires. Jean Morel apporte une *Contribution à l'étude des formations quaternaires littorales de La Calle (Est algérien)*. Jacques Tixier étudie *L'industrie capsienne d'Aïn Zannouch* qui est située à 30 km à l'Est de Gafsa et qui est le gisement le plus oriental du Capsien typique. Henriette Camps-Fabrer signale de *Nouvelles pierres gravées du Capsien.* Enfin, Henri Hugot fait un *Essai sur la poterie néolithique du Sahara* et publie un *Polissoir à perles provenant de la Khanfoussa.*

D'autres communications plus générales intéressent partiellement le Maroc. Ainsi, Harper Kelley donne une première liste de *Bifaces de dimensions exceptionnelles,* c'est-à-dire d'au moins 270 mm ; parmi eux se trouve un biface d'Aïn Fritissa et un autre du Drâ.

Mlle H. Alimen, J. Chavaillon et J. Margat apportent une *Contribution à la chronologie préhistorique africaine* en établissant une corrélation entre les données géologiques et préhistoriques du Tafilalet, du Guir et de la Zousfana, et de la Saoura. Il y a cependant un peu trop d'interpoliations ; de plus, nos connaissances archéologiques sur le Tafilalet sont encore insuffisantes, réduites à des récoltes de surface.

Gabriel Camps fera une première communication sur les *Monuments funéraires à niche et à chapelle dans la protohistoire africaine,* basée par-

tiellement sur des exemples du Tafilalet. Il étudiera ensuite les *Relations entre la Sicile et d'Afrique du Nord à la fin des temps préhistoriques* dont la preuve lui est apportée par des arguments anthropologiques et archéologiques : industrie en obsidienne en Tunisie et S.W. du cap de Fer, alors que cette roche est inconnue en Afrique du Nord et qu'elle est fréquente en Sicile et aux îles ioniennes ; monuments funéraires, céramique.

Quatre communications furent spécialement consacrées au Maroc. G. Souville donne le résultat de ses *Recherches sur les Kjokkenmoeddings de la région de Rabat* ; André Jodin apporte de *Nouveaux documents sur la civilisation du vase campaniforme au Maroc* venant de Mehdiya (récoltes anciennes de P. Sugier, où trois fragments de vase campaniforme sont associés à des pendeloques en terre cuite et à une industrie géométrique avec notamment un rectangle) et de la grotte des Contrebandiers à Témara (un fragment de jatte campaniforme se trouve associé à de la céramique à incisions ou impressions, à une industrie lamellaire, à des microlithes géométriques, dont un rectangle, et à de la pierre polie).

Jean Malhomme étudie *Les Pétroglyphes du Grand Atlas. Quelques curiosités*. Il s'agit probablement de figurations d'idoles, ce qu'a bien vu l'auteur, mais qu'il indique prudemment avec son habituelle probité scientifique.

Enfin, Mme Andrée Bleton demande : *Les galets de Sidi Abderrahman (Casablanca, Maroc) sont-ils des messages du passé* ? Elle présente des galets de quartzite recueillis à Sidi Abderrahman, de couleur rouge ou brune et portant des taches blanchâtres ; après avoir rejeté les explications par action naturelle, elle en vient à affirmer qu'il s'agit de dessins intentionnels et reconnaît des motifs variés, voire des personnages ou des animaux. Les galets ne se trouvent pas seulement à Sidi Abderrahman, et, par un choix savant et un peu d'imagination, on peut y trouver de multiples représentations. Mme Bleton n'a pu encore découvrir le procédé employé pour la coloration. De nombreuses objections lui furent présentées. Le reproche lui fut fait de ne pas avoir d'analyse pétrographique. Il est impossible d'y voir une action humaine ; ce n'est que le résultat d'un phénomène naturel courant : migrations de pigments ferrugineux.

Georges SOUVILLE

LA COLLECTION DE BIJOUX DE LA RÉGION DE TAZA AU MUSÉE DE L'HOMME

Les bijoux de la Tache de Taza sont représentés au Musée de l'Homme par un ensemble de cinquante-sept objets d'une remarquable unité de style, appartenant à trois collections (1). En 1928, M. Goudard, à qui on doit deux de ces collections, remarquait que, sous l'influence de la mode des villes, ces bijoux n'étaient plus portés que par de vieilles femmes (2). On les trouvait alors dans les tribus des Aït Seghrouchen, des Aït Youssi, des Imarmouchen. Fabriqués par des bijoutiers juifs habitant El Mers des Aït Seghrouchen, ils étaient vendus sur les marchés de la région. Les bijoux de la troisième collection, recueillis par Mlle Jouin vers 1930, ont été fabriqués par l'orfèvre juif de Taza. De même type que ceux d'El Mers, ils leur sont très inférieurs par la matière, la forme et le décor.

La matière à peu près uniquement employée est l'argent, quelquefois sous forme de pièce de monnaie, le plus souvent à bas titre. Les seules exceptions viennent d'une paire d'anneaux de cheville en bronze et d'une paire de bracelets de fillette en corne de gazelle d'un modèle répandu dans toute la vallée de la Moulouya. Le corail intervient comme élément décoratif dans quatre pièces seulement. La matière est plus pauvre pour les bijoux de Taza ; l'argent a quelquefois comme substitut le fil de fer et le corail des perles de verre rouge.

La technique est simple. L'argent, une fois transformé en lingots, est aplati en plaques minces, ciselées puis niellées (3) ; les seuls objets fondus dans des moules de sable sont les fibules (*tiseghnas*). Selon M. Goudard, les originaux viennent de Fès ou de Meknès mais ces modèles sont sans

(1) 31.45 ; 38.78 ; 38.79.

(2) Cf. Lt GOUDARD, *Bijoux d'argent de la Tache de Taza*, in *Hespéris*, 3e trim. 1928, pp. 285-332.

(3) En fait, ce n'est pas le procédé technique du niellage qui a été employé, bien que le résultat soit le même. Une résine, celle du genevrier oxycèdre a été versée dans les parties creuses de la ciselure. Le terme a été gardé pour plus de commodité. Ce procédé technique est le même que celui des émaux utilisé dans le Sous

doute d'origines plus diverses (4). Ces fibules, ainsi moulées, sont ensuite ajourées au poinçon.

Ces trois collections réunissent, *venant d'El Mers* :

un collier (v. pl. I)
deux fronteaux avec crochets
trois paires de temporaux : cupules et pendeloques (v. pl. II *a*)
deux cupules isolées de temporaux (v. pl. II *a*)
trois paires de boucles d'oreille avec pendeloques
une paire de boucles d'oreille sans pendeloque
trois bagues avec pendeloques
une boîte à talisman (v. pl. II *b*)
deux crochets isolés (v. pl. II *a*)
deux paires d'anneaux de cheville
une paire de bracelets de fillette
une paire de fibules avec chaîne et accessoires
cinq paires de fibules dont deux montées sur pièces de monnaie

venant de Taza :

un fragment de frontal
une paire de boucles d'oreille avec chaîne et crochet
une épingle
deux paires de fibules dont une montée sur pièces de monnaie.

I. — FORME ET COMPOSITION

Les bijoux d'El Mers et de Taza se composent d'un élément fonctionnel principal : chaîne (collier), anneau (bague et bracelet), bandeau et crochet (frontal), cupule (temporal), anneau et ardillon (fibule) et d'éléments secondaires, décoratifs ou prophylactiques : pendeloques, plaquettes, boutons, sphère réunis à l'élément principal par des anneaux ou chaînettes. Eléments principaux et secondaires ont tous une forme géométrique simple : cercle, rectangle, losange, pointe lancéolée, triangle ou « écu », (nous entendons par ce terme un rectangle surmonté d'un

(4) Cf. EUDEL, *Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord*, Paris, Leroux, 1906, qui reproduit une fibule kabyle très voisine (p. 26, en bas, à droite).

triangle à angle obtus, rectiligne ou curviligne). L'épaisseur des pièces est très réduite et quelques éléments secondaires seuls : boutons, sphères, organes de fibules comme les « tortues » (*ikfer*) présentent un volume (5).

N'ont que l'élément principal, les bracelets mal représentés, il est vrai, par la paire de bracelets de fillette et les anneaux de cheville. Tous les autres bijoux s'ornent de nombreux éléments secondaires qui jouent le rôle décoratif essentiel. C'est le cas du collier où la pendeloque est devenue envahissante ; la chaîne porte cinq lourdes pendeloques reliées entre elles par des anneaux et composées chacune de trois éléments : deux plaquettes losangiques (4,5 cm × 5 cm), la deuxième étant ornée d'une fleur d'argent fixée par un clou, et une troisième en forme d'écu avec une triple excroissance au milieu des côtés (4 cm × 6,5 cm) (fig. 1). En somme ce bijou tient plus d'un poitrail moyenâgeux que d'un collier.

On retrouve des pendeloques beaucoup plus modestes (2 cm × 2,5 cm ou plus) aux temporaux, boucles d'oreille, bagues, frontaux et accessoires de chaînes des fibules ; elles sont au nombre de trois, plus rarement quatre ou plus par bijou. Chacune de ces pendeloques réunit un, deux ou trois éléments, l'élément inférieur étant presque toujours une main de Fatma très stylisée, à forme géométrique, à quatre ou cinq dents. (Dans une bague, cette main de Fatma est remplacée par des piécettes de monnaie et, dans les bijoux de Taza, par une plaquette losangique). La pendeloque est réduite à ce seul élément dans un frontal et une pièce de monnaie décorant une chaîne de fibule.

Lorsque la pendeloque possède deux éléments, on trouve associées à la main de Fatma une plaquette losangique ou des perles de corail, c'est le cas des boucles d'oreilles et de l'épingle de Taza, des bagues d'El Mers. Lorsque la pendeloque a trois éléments (c'est le cas de tous les autres bijoux), on trouve au sommet une plaquette losangique ou une double chaîne et à la rangée médiane un nouvel élément, variable : bouton rond à bord lisse ou dentelé, pièce de monnaie, perles de corail, plaquettes losangiques portant une fleur fixée par un clou.

Des plaquettes rectangulaires, losangiques ou hexagonales sont à l'intersection de chaînettes ou ornent les anneaux d'oreille à l'opposé de

(5) Les *ikfer*, situés au milieu de la chaine qui unit les fibules, ont un plan losangique et une coupe ellipsoïdale.

la fermeture. Dans ce dernier cas, elles sont rectangulaires avec des appendices aux quatre coins et au milieu des petits côtés ; elles sont alors dites « tortues » (*ikfer*) comme les organes de chaîne de fibule.

Les sphères se rencontrent sur une paire de boucles d'oreille d'El Mers. Traversées par l'anneau de la boucle, elles supportent les trois pendeloques qui, sur les autres modèles, sont fixées directement à l'anneau. On les trouve aussi sur deux des bijoux de Taza. Le premier est une fibule d'un type très spécial (qui n'est pas noté par Eudel dans son dictionnaire des bijoux). C'est une épingle en métal blanc dont le sommet aplati est décoré d'encoches. Il soutient une chaînette qui porte en son milieu une sphère avec trois pendeloques munies de perles rouges. Le second est une paire de boucles d'oreille. Elles sont soutenues par une chaîne du milieu de laquelle part un crochet fixé dans la coiffure. Une sphère portant chaînettes et perles de verre coupe en son milieu chacune des deux parties de cette chaîne.

Les boutons hémisphériques, cannelés ou non, réunissent les courtes chaînettes qui fixent à la coiffure le frontal ou les boucles d'oreilles d'El Mers ; ils sont rivés sur une plaquette par un clou à tête allongée. Quand il s'agit de relier trois éléments comme les deux chaînettes et le crochet de frontal, ils sont rattachés à trois anneaux maintenus en forme de trèfle par le bouton et la plaquette.

II. — MÉTHODE DE DÉCORATION

Les méthodes de décoration, utilisées dans cette région de la Tache de Taza, tant pour les procédés de division de l'espace que pour les éléments décoratifs, sont étudiés d'après les bijoux des deux collections Goudard et les reproductions publiées dans l'article d'Hespéris déjà cité. De même qu'à propos de la technique, il faut distinguer dans les bijoux d'El Mers deux groupes : celui des bijoux estampés, ciselés et niellés et celui des bijoux copiés par moulage : les fibules. Les premiers sont des bijoux proprement régionaux et berbères, les seconds des bijoux urbains, de même que la boîte à talisman d'un joli travail de ciselure. Il faut laisser ici de côté les bijoux de Taza qui ne portent aucun décor sauf un frontal où l'effet décoratif est obtenu par un filigrane assez grossier.

Les uns sont simplement ciselés ou estampés. Ce sont les anneaux, qu'ils soient portés aux doigts, aux oreilles ou aux chevilles. Les autres bijoux sont, de plus, niellés : ce sont les formes géométriques simples énumérées tout à l'heure : cercles des temporaux (*tiknouchin*), crochets lancéolés (*iseghnas*), losanges, rectangles, écus des pendeloques. (Selon les cas, la surface de l'écu est assimilée à celle d'un rectangle ou considérée comme deux surfaces indépendantes : triangle et rectangle).

Procédés de division de l'espace. — Les surfaces sont divisées de manière à réduire le plus possible l'espace à décorer.

Les anneaux, qui ont une surface naturellement étroite, ne peuvent être divisés que dans le sens de la longueur. Quand l'anneau est petit (bagues), il est orné d'un galon qui ne fait que répéter le même motif : traits parallèles obliques qui, dans l'un des cas, isolent des losanges décorés d'une croix (6). Quand l'anneau est plus grand (boucles d'oreille), les chevrons (thème du serpent) peuvent être interrompus par place par deux traits croisés en X, encadrés de deux paires de traits verticaux. Un troisième motif est composé de triangles accolés où s'inscrivent trois points. Une boîte à kohl, cylindrique, est également traitée comme un anneau ; elle est encerclée par une paire de galons, identiques à ceux étudiés plus loin. La bande d'un frontal est décorée de motifs qui, bien que niellés, entrent dans cette catégorie des anneaux : les dents de scie de deux doubles lignes de chevrons s'opposent par les sommets en formant des losanges. Dans ces losanges s'inscrivent alternativement des croix et des traits horizontaux ou des fleurons quadrilobés.

La forme des autres bijoux offre des possibilités plus variées. Leur surface est divisée en partant du bord et en partant du centre.

En partant du bord, toutes les surfaces sont réduites par une série de lignes parallèles et par un galon, formé de deux traits parallèles encadrant des hachures verticales espacées régulièrement, plus ou moins épaisses, seules ou par paires. Ces hachures peuvent être remplacées par un chevron double ou simple, la base des petits triangles formés étant alors ornée

(6) Cf. *infra* motif D.

d'un point Bien qu'il soit niellé, ce galon peut être rapproché de celui qui constitue la décoration des anneaux.

En partant du centre, les surfaces sont divisées par des diamètres ou des axes de symétrie qui sont, soit représentés (par une simple droite ou un galon, voir fig. 2), soit suggérés. Cette suggestion se fait par la décoration en quatre motifs égaux (fig. 3) ou par un motif crucifère central dont les bras se prolongent par des points et des lignes suggérés : centres de spires, sommets et bissectrices d'angle ou par des traits et motifs représentés (voir fig. 4). Ces lignes de division sont toujours des droites dans le cercle et le crochet lancéolé ; ce sont des droites ou des courbes dans le losange et le rectangle

Le nombre maximum de ces diamètres et de ces axes de symétrie étant limité à quatre, leur disposition offre quinze possibilités dont, en fait, cinq seulement sont utilisées. Elles sont ainsi réparties selon les types de bijoux (fig. 5) :

Disposition	cercle	losange	rectangle	crochet lancéolé
I	1	3	4	
II			2	8
III		2	1	
IV	11	8	3+4 (7)	
V	3	1		
Nombre total	15	14	10	8

La disposition en croix se distingue de celle en x, d'après le sens dans lequel est porté le bijou. Dans la moitié des cas, cette division en x, de loin la plus fréquente, se fait avec une variante ; ce ne sont plus des axes de symétrie ou des diamètres qui se coupent mais des arcs de cercle qui sont tangents. Dans le cas d'un cercle, les lignes de division du type V sont le

(7) Ce second chiffre indique que, lorsqu'il y a deux divisions successives de la surface, la deuxième se fait selon la disposition IV.

seul élément décoratif. Une sixième disposition (voir VI), variante de IV, combine la division en X et le carré dont l'X représente les axes de symétrie ; elle ne se trouve que dans un cercle (fig. 4).

Les surfaces obtenues par ces différents procédés sont des triangles dans trente-trois cas (le quart de cercle et le segment de cercle, décorés de la même manière que le triangle lui sont assimilés) ; ces triangles, rectangles dans le cercle et quelquefois dans le losange, sont toujours isocèles ailleurs. Le losange vient ensuite dans huit cas seulement, (quand le losange initial a été divisé par un X, type IV) et le rectangle dans deux cas, (quand le rectangle est divisé selon le type I).

L'ensemble de la décoration, comme chaque motif, est toujours conçu symétriquement par rapport à un point ou à une ligne. Dans le cercle (fig. 6) et le losange (fig. 7), les motifs qui s'opposent au centre sont identiques deux par deux. Les lignes de symétrie peuvent se confondre avec les lignes de division ; dans ce cas, les espaces décorés sont symétriques par rapport à ces lignes, ainsi dans le cercle et dans le rectangle (fig. 8), quand la division est de type I ou II, et dans le losange (fig. 9) quand la division est de type I. Quand il s'agit des types III ou IV, les lignes de symétrie ne se confondent plus avec les lignes de division qui sont formées par les diagonales du losange (fig. 7), les axes de symétrie du rectangle ou le grand axe de symétrie du crochet lancéolé (fig. 10). Lorsqu'il y a une seule ligne de symétrie, elle est verticale (par rapport au sens où le bijou est porté) ; lorsqu'il y en a deux, elles forment une croix, mais, même ainsi, l'emphase porte surtout sur la ligne verticale. C'est toujours le cas pour le rectangle et le crochet, c'est le cas 9 fois sur 14 pour le losange et 7 fois sur 15 pour le cercle. Il y a alors prédominance des lignes courbes de chaque côté de cette ligne de symétrie verticale (voir fig. 10, 11, 16, 38).

Dans les surfaces obtenues après division, les motifs sont construits d'après des axes de symétrie qui sont les bissectrices des angles dans les triangles et les diagonales dans les losanges.

Cette première analyse montre déjà que le système de décoration, s'il est géométrique, n'est pas simplement rectiligne mais recto-curviligne : lorsque les figures sont formées par des lignes droites, comme le losange et le rectangle, les lignes de division sont courbes dans 11 cas sur 24 ; lorsque les figures sont formées par des lignes courbes (cercles et crochets lancéo-

lés), les lignes de division sont toujours droites. Nous retrouvons ce même système recto-curviligne dans les éléments décoratifs.

Eléments décoratifs. — Les orfèvres avaient à résoudre le problème du remplissage des angles des surfaces ainsi obtenues ; ils ont utilisé un système qui, outre la symétrie dans l'ensemble de la construction et dans chaque motif, faisait appel à l'opposition des surfaces claires et des surfaces sombres par le « niellage » du métal. Le motif le plus simple, M, peut donc consister en triangles ou en losanges aux côtés parallèles et intérieurs les uns aux autres ; ce motif est employé dans le type de division V. A un losange, divisé selon le type IV et ainsi décoré, la petite diagonale, traitée en galon comme les lignes de division, ajoute un élément décoratif.

Le motif A, le plus fréquent, est celui dit « corne de gazelle » (*ichch n ououmllal*). Il est construit symétriquement par rapport à la bissectrice de l'angle compris entre les deux côtés égaux. Sa forme varie en fonction de la surface qu'il occupe (voir fig. 12, 13, 14). Dans cette catégorie A, nous faisons entrer aussi ce motif réduit à la moitié, réduction qui se rencontre dans le cercle, le crochet lancéolé, le rectangle (voir fig. 15, 16 et 17).

Le motif B, « oiseaux » (*ijḍaḍ*) est inséparable du motif C, fleur trilobée, car il y a toute une série de motifs intermédiaires impossible à rattacher à l'une ou l'autre catégorie. (Les renseignements dont nous disposons ne disent pas si on les distingue ou non localement). Ces deux motifs sont toujours inscrits dans un triangle et dérivent du motif M ; construits selon les bissectrices, ils peuvent d'ailleurs se réduire au seul squelette que sont les lignes tracées sur le parcours de ces bissectrices (fig. 18 et 19). Si les traits sont accentués par le niellage, ils font ressortir la surface claire, (fig. 20 et 21).

Si, au lieu de tracer une ligne partant du point d'arrivée de ces bissectrices, on en trace une de chaque côté, on obtient des motifs un peu plus complexes, qui varient aussi suivant la forme du triangle (fig. 24, 25, 26, 27). Ce motif de l'oiseau se rencontre une fois simplement cerné d'un trait noir et déformé ; comme il se trouve dans un trapèze, espace laissé libre entre le triangle supérieur et le triangle inférieur d'un crochet lancéolé, ce cas aberrant provient seulement des nécessités de la décoration (fig. 28).

Le motif D, « celui qui est rempli » (*bou taouant*), est un fleuron quadrilobé, construit dans un losange, suivant les diagonales et les médianes (fig. 29 et 30) ; il dérive aussi du motif M où deux losanges ont leurs côtés parallèles et intérieurs l'un à l'autre. De ce groupe relèvent des variations nombreuses, suivant que le trait est plus ou moins épais, (dans certains cas, il est d'ailleurs difficile de savoir si l'importance est à donner aux traits ou à la surface qu'ils dégagent) ou suivant les combinaisons des traits (fig. 31 à 33). Certains triangles sont traités comme des demi-losanges (fig. 34, 35) et entrent donc dans cette catégorie, de même que quelques carrés ornés d'une croix (fig. 36, 37).

Le motif E, « yeux de perdrix » (*allen n teskkourt*) que l'on trouve une fois sous ce nom (fig. 38) dans une plaquette losangique d'un collier, existe aussi dans un écu (fig. 39). Il est à peu près identique à ces carrés ornés d'une croix (fig. 36, 37). Nous l'isolons parce qu'il a reçu un nom spécial.

Le motif F « travail du poignard » (*chren n thakmit ?*) est peut-être appelé ainsi parce que les traits évoquent la vue en coupe d'une lame, (fig. 40). Il est à rapprocher de l'*oiseau* dont la tête et les ailes sont ornées d'un trait (fig. 28).

A l'origine du motif G, se trouve la division en X, obtenue par deux arcs de cercle tangents (fig. 41, 42). On le trouve dans quelques subdivisions de l'écu et surtout dans les pendeloques. Certaines variations sur ce thème ont un aspect anthropomorphique (fig. 43). Dans cet ensemble organisé, il reste deux motifs aberrants que l'on trouve dans deux crochets lancéolés, (fig. 44, 45).

Les motifs les plus courants A, B, C et D peuvent se combiner entre eux, soit pour former un seul motif, soit pour décorer le bijou entier. La combinaison la plus fréquente dans un seul motif est celle de la *corne de gazelle*, qui ne se trouve jamais seule, et du fleuron (fig. 10, 12), l'un et l'autre entiers ou réduits à un élément (27 cas). La *corne de gazelle* peut se combiner aussi avec l'*oiseau* (fig. 17) (5 cas), mais dans tous les modèles étudiés de ce type, elle est alors réduite à une seule spire, sauf dans le cas très particulier ci-dessous (fig. 46).

Dans un ensemble de quarante-six surfaces décorées, il y a 27 fois des associations de deux motifs, et 19 fois des répétitions d'un seul motif. L'association de A avec B ou C se rencontre douze fois et l'association

A-D, quatre fois ; les autres associations sont exceptionnelles et, sauf une fois où l'on rencontre E et G, l'un des termes est toujours B, C ou D.

Ces motifs gravés et niellés constituent l'essentiel du décor ; il ne faut cependant pas négliger deux éléments surajoutés à un certain nombre de bijoux et qui vont toujours ensemble : un fleuron en argent ciselé et le clou qui le rive au bijou (fig. 47). Plus ou moins finement travaillés, les fleurons sont formés de huit pétales en double croix, dont la longueur varie de un à deux centimètres. Ils décorent le centre de quatre paires de temporaux sur onze, d'un crochet lancéolé, des plaquettes losangiques qui sont le deuxième élément des pendeloques des colliers et d'une paire de temporaux. Ils sont enfin la seule ornementation des bracelets de fillette en corne. Fleurons et clous sont seuls avec les éléments secondaires à donner un aspect de relief

BIJOUX URBAINS

Les fibules. — Les sept paire de fibules de cet ensemble comportent pour chaque fibule une boucle et un ardillon. L'ardillon est soudé à une languette de métal qui est repliée pour former un anneau où passe la boucle et enserrant l'élément décoratif du bijou.

On distingue trois types dans ces éléments. Le premier est une pièce de monnaie, douro ou demi-douro hassani ; les extrémités de la languette qui l'enserre forment un fleuron à trois lobes, où sont ciselés les motifs A et D.

Si les deux autres types sont exécutés par moulage, c'est sans doute parce que le travail qu'exige leur décoration plus raffinée dépasse les moyens des orfèvres locaux. Ces deux types de fibules sont très voisins par leur construction : d un motif central circulaire ou ovoïde divergent seize ou huit rayons portant des motifs floraux reliés entre eux par des festons.

L'un est dit *aghroum n tzizoua,* « pain des abeilles » ; « ajouré de nombreux petits trous, il évoque aux yeux des Berbères, l'image d'un gâteau de miel » (8). Le motif central circulaire est une triple rosace aux pétales découpés. Il est le point de départ de 16 rayons ; huit en double

(8) Cf. Lt Goudard, *op. cit.*

croix sont en relief, ils supportent des fleurs à cinq ou six pétales, encadrées par des tiges qui rejoignent le centre et les rayons intermédiaires en dessinant des arceaux. Une des deux paires de fibules de ce type a été « berbérisée » : des fleurons ont été rivés par un clou sur ces rayons intermédiaires. Les moulages de ce type sont repercés au poinçon dans les parties en creux.

Au centre de l'autre type, un motif ovoïde est partagé par une variante de la division en X représentée par deux arcs de cercle tangents. Dans les deux paires de ce type, les losanges supérieurs et inférieurs sont occupés par des fleurons plus ou moins compliqués qui sortent des branches de l'X comme d'un culot (fig. 50). Huit branches seulement partent du centre en double croix, quatre sont dans le prolongement des axes de symétrie et des fleurons, les quatre autres prolongeant les bras de l'X. Toutes ces branches portent des motifs floraux à leur extrémité et sont reliés par des motifs en croissant (fig. 51) ou des fleurons quadrilobés.

La troisième paire de fibules appartenant à ce type des anciens bijoux urbains marocains vient de Taza ; la décoration y est réduite à l'extrême. La surface de l'amande centrale, entourée de vingt-deux petites perles ciselées dans la masse du métal, est nue comme les huit rayons. Ces derniers sont reliés par des motifs losangiques où sont ciselées neuf petites perles. Sauf cette dernière paire, les fibules portent des poinçons difficilement lisibles (fig. 52).

La boîte à talisman. — Elle est en argent ciselé, de facture urbaine. Sa technique et son style sont habiles. Le décor est ciselé par larges enlèvements, il n'y a pas de niellage et les motifs se détachent sur un fond finement piqueté. L'une des faces (fig. 48), divisée en quatre carrés par une croix suggérée, est décorée d'un entrelacs curviligne. Autour d'une fleur à six pétales s'enroule une tige qui part du cœur de la fleur voisine et porte des feuilles incurvées (9).

Sur l'autre face (fig. 49), deux carrés, dont l'un est partagé par une croix, s'entrelacent en formant une étoile à huit pointes. Dans les angles dessinés par la croix, des fleurons trilobés jaillissent de palmes bifides. Ce motif, plus développé (les palmes ont trois lobes souples et allongés),

(9) Ce motif se retrouve sur la poignée d'un *khenzer* dont la photographie a paru dans *Hespéris*, 26 1939 (Buttin, *Les poignards et les sabres marocains*, pl. IV, fig. 7).

se retrouve dans les angles de cette face de la boîte et, à peu près semblable, sur le couvercle.

BIJOUX DE TAZA

La technique utilisée pour décorer le frontal, le seul bijou de Taza où il y ait un motif ornemental en dehors des fibules, est celle du filigrane ; elle n'est pas employée à El Mers. Des lamelles d'argent s'enroulant en cercle sont soudées sur une plaquette rectangulaire (2,4 cm × 3,5 cm) ; un double listel de deux fils d'argent tressé court au bord du rectangle et le divise dans le sens de sa largeur en trois petits rectangles où s'inscrivent les cercles de filigrane. Bien qu'il y ait toujours opposition entre surfaces claires et sombres, l'effet décoratif n'est plus obtenu par la ciselure et le niellage mais par le relief des motifs se détachant sur un champ plat. Des perles de verre rouge relient les grands côtés des quatre plaquettes. Il n'y a pas de pendeloque.

CONCLUSION

Cet ensemble de bijoux n'est pas assez important pour que l'on puisse en tirer les règles de l'art décoratif local ; les bracelets, en particulier, ne sont pas représentés et il n'y a que deux colliers. Cependant, le groupe des bijoux berbères est assez homogène pour que quelques conclusions s'imposent.

a) *Forme du bijou.* — Chaque élément a une forme géométrique simple, régulière, rectiligne ou curviligne

Les bracelets mis à part, il n'y a pas de bijou réduit à un seul élément. Ils réunissent par des chaînettes des éléments secondaires : plaquettes, sphères, boutons, crochets.

b) *Rapports de cette forme et de l'organisation du décor.* — La surface à décorer est toujours réduite par des lignes de division en triangles et losanges. Quand la forme est curviligne, les lignes de division sont toujours droites ; l'inverse est vrai dans la moitié des cas.

La forme du bijou étant toujours régulière, il est normal que le décor soit organisé symétriquement. Cette symétrie donne une impression d'unité à ce qui est un art de la division.

c) *Organisation du décor.* — Il y a une tendance très nette, surtout dans les formes oblongues à mettre en valeur l'axe de symétrie vertical et à l'encadrer de lignes courbes pour rompre la monotonie du dessin. C'est une construction qui se retrouve bien ailleurs en particulier dans l'arbre de vie sassanide. On sait l'influence exercée par l'Orient sur l'art maghrébin. Le cadre de cette étude est trop restreint, la documentation trop réduite pour rechercher si cet art local a été effectivement influencé. Il peut s'agir aussi d'un fonds commun ou d'une tendance générale. Malheureusement les exemples ne sont pas assez nombreux pour savoir si l'alternance entre lignes droites et lignes courbes se poursuit plus loin. Les motifs décoratifs utilisés dans le cas où les lignes de division sont courbes font-ils appel de préférence aux lignes droites ? Il semblerait que oui.

d) *Construction des motifs décoratifs.* — Six sur sept de ces motifs décoratifs constituent simplement du remplissage. Les plus fréquents d'entre eux sont construits à l'intérieur des triangles et des losanges fondamentaux en suivant des lignes droites précises, selon le système très simple que nous avons vu. L'analyse de cette méthode montre nettement que l'artiste leur a donné des noms dans le seul but de les distinguer les uns des autres ; ce ne sont pas des représentations voulues (10).

Le septième motif, dit « corne de gazelle », de loin le plus fréquent, est d'un autre type. Formé de deux spires encadrant un axe de symétrie vertical, il n'a plus avec la même force ce caractère de remplissage. Il peut représenter réellement des cornes de gazelle. Quelle origine lui attribuer ? Est-ce une marque de tribu ? On sait que les Aït Seghrouchen de la Tache de Taza, pasteurs moutonniers semi-nomades, sont un rameau détaché des Aït Seghrouchen qui nomadisent aux confins algéro-marocains. Nous manquons de données sur les motifs décoratifs utilisés par ces derniers ; en tout cas, ces bijoux ornés de cornes de gazelle sont portés aussi par les femmes des Aït Youssi et des Imarmouchen. Est-ce un motif porte-bonheur ? Les cornes de gazelle, comme les cornes de bélier, sont une protection contre le mauvais œil. Dans la Tache de Taza, les hommes les porteraient dans leur coiffure ou leurs vêtements, cousues dans un petit sac de tissu noir. Dans la région d'Aïn Sefra et de Géryville, on les trouve

(10) Cf. HERBER, *Onomastique des tatouages*, in *Hespéris*, 1948, 1er trim., p. 55.

placées aux portes d'entrée des maisons (11). Cette pratique est-elle à rapprocher de celle qui consiste à enterrer près du seuil la tête du mouton sacrifié au moment où l'on emménage (12) ? Desparmet note ailleurs (13) que « la victime peut être un chevreau ou un bouc dans les milieux moins délicats de la campagne » mais il ne relève rien de spécial à propos des cornes

Faut-il rechercher l'origine de ce motif porte-bonheur dans le culte du dieu-bélier attesté dans la préhistoire par les gravures du Sud oranais ? On a vu en elles la preuve de superstitions zoolâtriques, associées peut-être à un culte solaire (14), qui se sont poursuivies dans une histoire plus ou moins récente. Laoust en retrouve les traces dans un personnage de carnaval, couvert d'une peau de bélier « ... pour s'être vêtu de la dépouille du dieu, Boujloud personnifiait le dieu lui-même et sa promenade dans les douars et les villages pouvait être considérée comme une vraie source de bénédictions » (15).

D'autres éléments décoratifs retiennent l'attention. Westermarck a attribué une signification magique aux fleurons d'argent avec clou central. Ces fleurons à huit pétales en double croix, de longueur différente, formeraient deux fois le nombre magique cinq, si l'on compte le clou avec les quatre pétales de chaque croix. Il a vu également une protection contre le mauvais œil dans le triangle et la spire qui représenteraient tous les deux un œil. L'absence totale de renseignements à ce sujet sur les motifs que nous avons décrits, ne permet pas de faire autre chose que de signaler ce

(11) Renseignements oraux communiqués par les Sœurs Blanches.

(12) Cf. E. DESTAING, *Etude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen*, Paris, Leroux, 1920, p. VIII.

(13) Cf. DESPARMET, *Coutumes, institutions, croyances des Musulmans de l'Algérie*, Alger, Carbonnel, 1948, et *Ethnographie traditionnelle de la Mitidja*, in *Revue Africaine*, 1923, n° 314.

(14) Cf. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, pp. 248, 251. H. BASSET, *Quelques notes sur l'Ammon libyque*, in *Mélanges René Basset*, Publications de l'I.H.E.M., t. X, Paris, Leroux, 1923, pp. 1-30. VAUFREY, *L'art rupestre nord-africain*, Archives de l'Institut de Paléontologie humaine, n° 20, Paris, Masson, 1939. GAUTIER, *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris, Payot, 1952, p. 38. GERMAIN, *Le culte du bélier en Afrique du Nord*, in *Hespéris*, 1948, pp. 93-125.

(15) Cf. LAOUST, *Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas*, in *Hespéris*, 1921, t. I, pp. 253-317.

[Tout ce développement à propos des *cornes de gazelle* peut prêter à discussion. On remarquera que l'auteur se contente de poser les questions, loin de prétendre fournir une réponse passe-partout. Elle m'écrivait à ce propos le 3 septembre 1957 : « J'ai trouvé des détails intéressants sur les « cornes de gazelle », que G. Marçais et Chapuis appellent motifs cordiformes, dans le gros livre *Objets kairouanais*. C'est un motif très ancien, que l'on trouve à plusieurs reprises dant l'art musulman, et bien avant, dans l'art chrétien des premiers siècles et dans les mosaïques des villas romaines où il était employé dans un but prophylactique. » J. TUBIANA.]

point de vue (16). Le but prophylactique des pendeloques représentant des mains de Fatma est, lui, bien établi (17).

Une dernière question se pose enfin à propos de la monture de ces bijoux et de l'importance qu'y prennent plaquettes et chaînettes. On peut se demander si le bruit que doivent faire toutes ces pendeloques au moindre geste n'a pas une valeur esthétique et magique, lui aussi.

Il n'est donc pas impossible de trouver dans la valeur magique qu'auraient possédée plusieurs de ces motifs une explication à l'apparence figée et étroitement réglementée de cet art décoratif local, même si les bijoux eux-mêmes ne sont plus considérés comme des talismans.

e) *Comparaison entre les bijoux de Taza et d'El Mers.* — Les cinq bijoux de Taza forment un groupe assez homogène par la matière employée : argent à très bas titre ou fil de fer, perles de verre et par l'absence de décor.

Si on les compare aux bijoux d'El Mers, on constate chez les premiers :

1° pour les fibules et les boucles d'oreille, un appauvrissement de la matière et des formes qui restent cependant du même type et la disparition d'éléments décoratifs ;

2° pour le frontal et l'épingle, une forme et un mode de décoration différents ;

3° pour le frontal, une technique différente : celle du filigrane.

† J. DES VILLETTES

(16) Cf. WESTERMARCK, *Ritual and belief in Morocco*, Londres, Macmillan, 1926, ch. VIII.
(17) Cf. Dr HERBER, *La main de Fathma*, in *Hespéris*, 1927, t. VII, pp. 209-221.

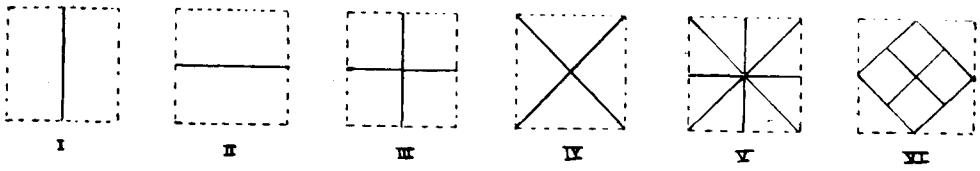

5

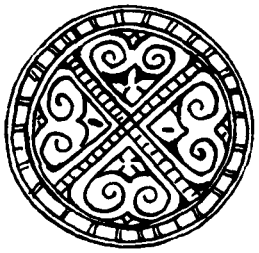

2

3

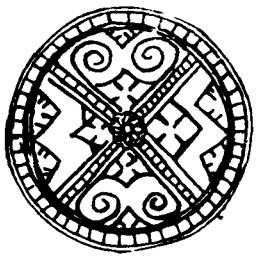

6

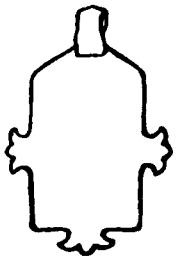

1

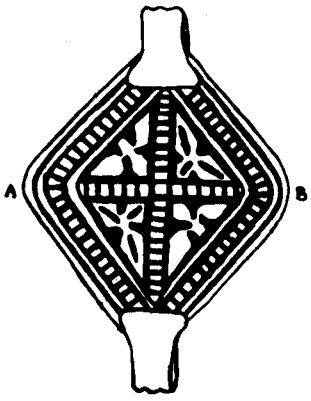

7

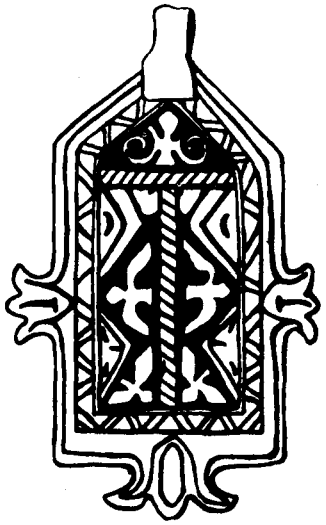

8

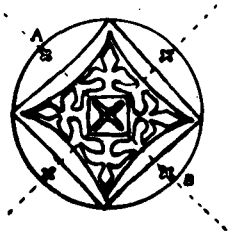

4

10

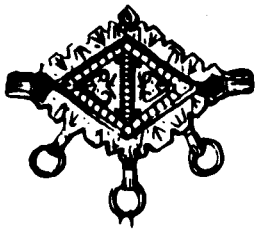

9

17

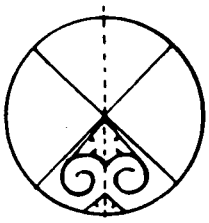

12

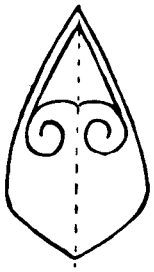

14

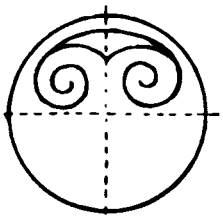

13

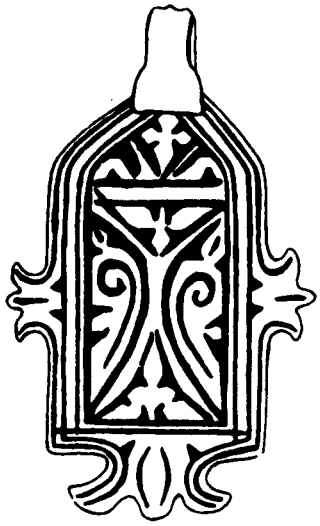

11

16

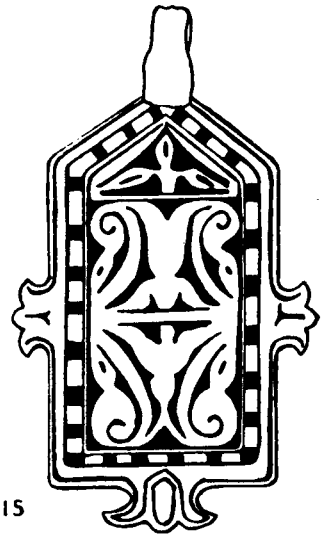

15

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

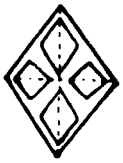

30

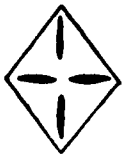

31

32

33

34

35

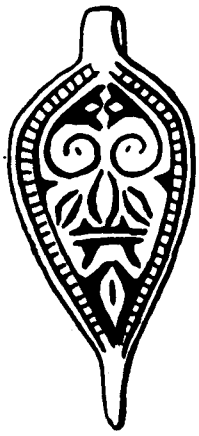

28

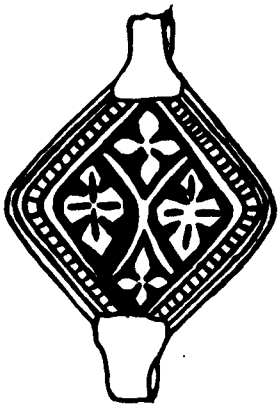

29

44

46

45

36

41

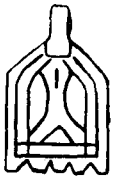

42

43

37

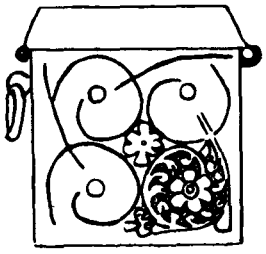

48

47

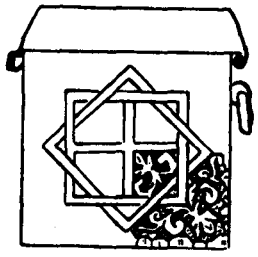

49

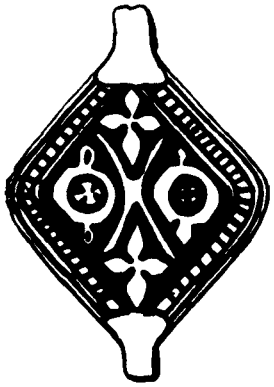

38

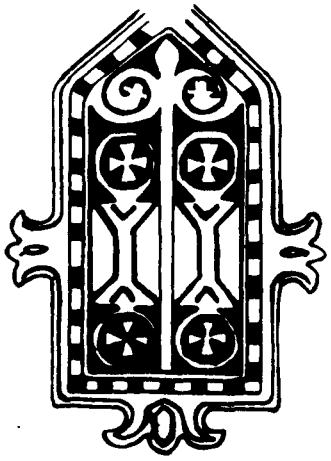

39

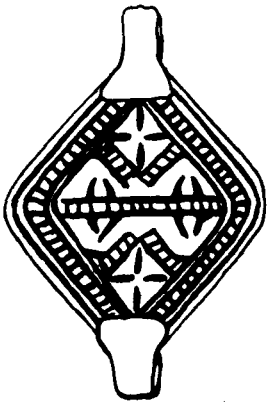

40

51

50

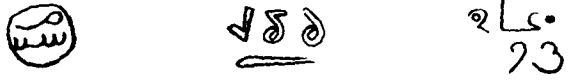

52

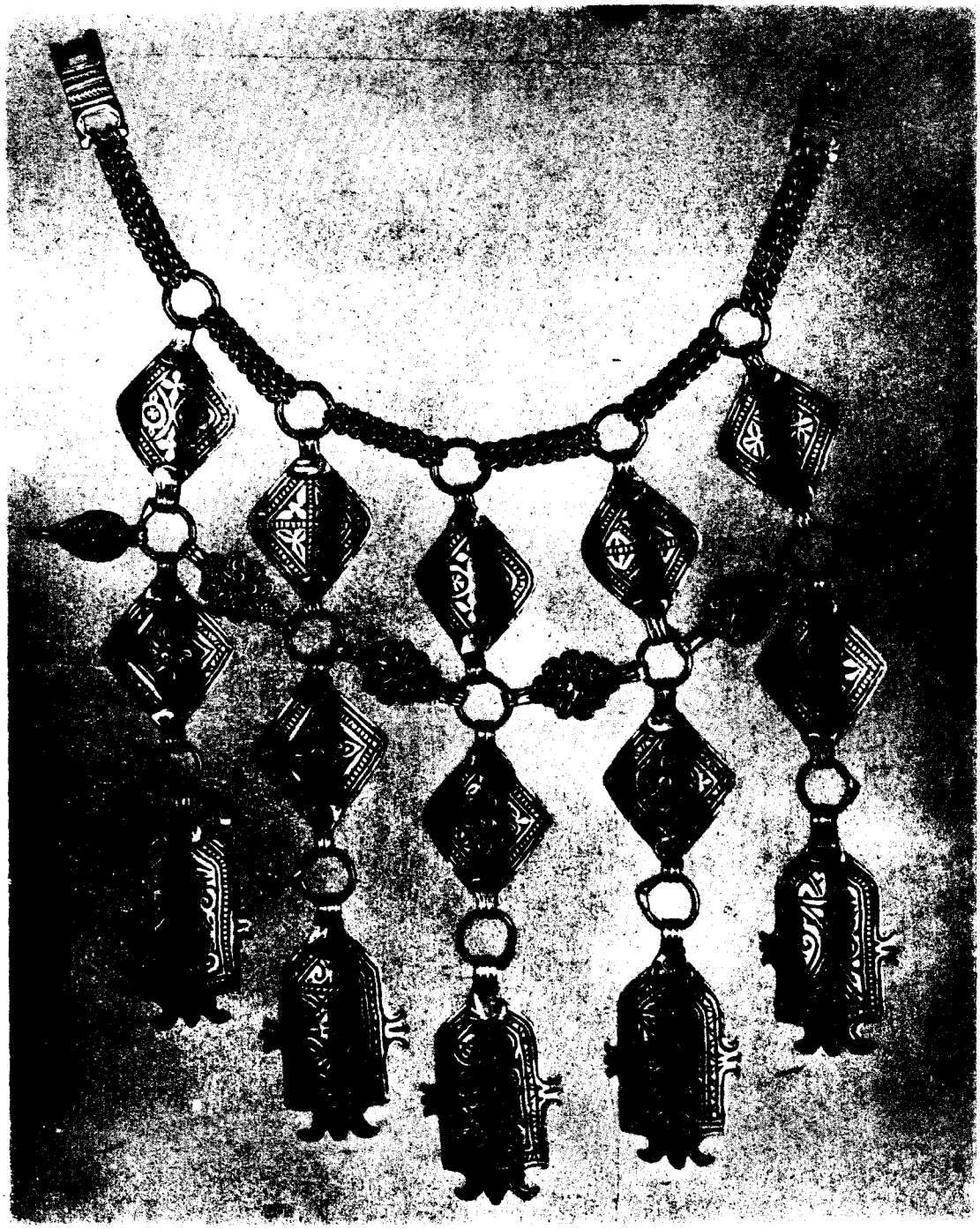

N° 38.79.1. Collier (« tassedit »). Aït Youssi, Aït Seghrouchen.
(V. fig. 1, 7, 8, 11, 29, 38, 40. Comparer les fig. 15 et 39.)

PLANCHE II

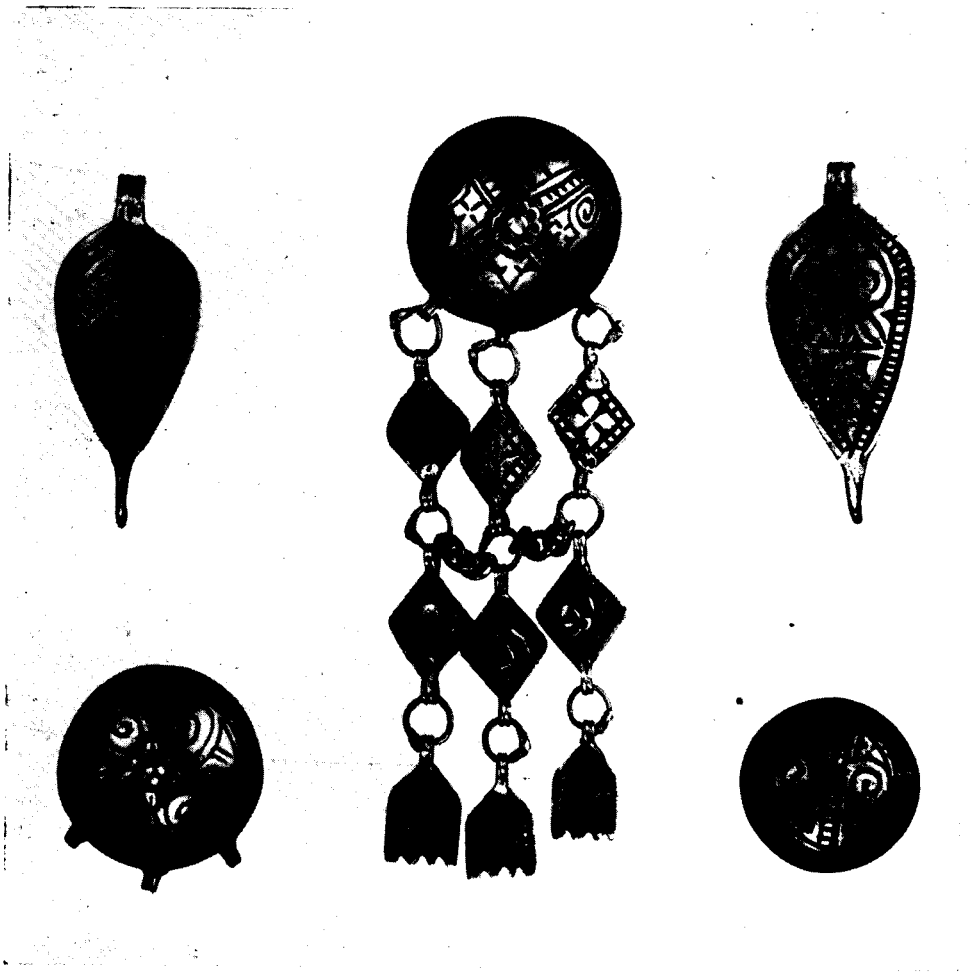

a

b

a

Au centre, n° 38.79.8(2). Temporal (« takhust »). Aït Youssi, Aït Seghrouchen. (V. fig. 6, 41. Comparer les fig. 42, 43.)

En bas, à g. n° 38.79.11, *à dr.* n° 38. 79.12. Cupules de temporaux dépourvues de pendeloques. Même origine. (V. fig. 3 et 16. Comparer la fig. 2.)

En haut, à g. n° 38.79.13, *à dr.* n° 38. 79.14. Crochets pour frontal (« iseghnas »). Même origine. (V. fig 17 et 28. Comparez les fig. 10 et 44.)

b

N° 38.79.7. Boîte à talisman. Aït Youssi, Aït Seghrouchen. (V. fig. 48 et 49.)

Les photographies illustrant cet article sont dues à la courtoisie de la Direction du Musée de l'Homme (Paris). Photos Musée de l'Homme. Cl. J. Oster.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

JUAN TORRES FONTES : *El alcalde entre moros y cristianos del reino de Murcia*. En revista « Hispania », núm. LXXVIII, tomo XX. Madrid, Enero-Marzo 1960, págs. 55-80.

La existencia de un « alcalde entre los cristianos y los moros » ha sido estudiada, por lo que a la frontera de Castilla con Granada se refiere, por el profesor Juan de Mata Carriazo, en un artículo publicado en 1948 en la revista « Al-Andalus ».

El estudio más particular de las funciones de este « alcalde entre moros y cristianos » en el reino de Murcia es el fin que se propone el Sr. Torres Fontes.

Comienza el Sr. Torres Fontes su estudio con una exposición de las causas que exigían el nombramiento de una persona encargada especialmente de atender y resolver las reclamaciones que se presentaban de una y otra parte en las regiones fronterizas entre Castilla y Granada, y evitando que se produjeran actos de represalia, cuyas consecuencias podían ser graves, llegando incluso a romper las treguas establecidas.

Esta tendencia a evitar perturbaciones en la frontera castellano-granadina se aprecia ya en el tratado de 1310, en el que se designan hombres buenos encargados de conservar la paz, lo cual constituye un claro antecedente del nombramiento de alcaldes entre castellanos y granadinos.

También en la tregua de 1331 se estipula la designación de hombres buenos en las regiones fronterizas, para mantener la estabilidad. El rey de Castilla, Alfonso XI, se compromete a establecer estos hombres buenos en la frontera y en el reino de Murcia.

Aparece por entonces en Murcia un personaje llamado Miguel Gisberte, que logra obtener del rey un nombramiento de juez para entender en los pleitos que surgieran entre cristianos y granadinos. Este nombramiento, cuyas atribuciones son todavía imprecisas, constituye un precedente más inmediato que el de los hombres buenos del alcalde o juez fronterizo entre

moros y cristianos. La designación de Miguel Gisberte no fué aceptada por el concejo de Murcia, por lo cual no debió durar mucho.

Igual que en los anteriores, en el tratado de 1344 se establece la necesidad de nombrar hombres buenos para resolver las querellas fronterizas.

En el reinado de Enrique II se nombra a Alonso Yáñez Fajardo para desempeñar el cargo de alcalde entre moros y cristianos en el reino de Murcia y obispado de Cartagena. En el nombramiento se considera el cargo como ya conocido, existiendo varios alcaldes en distintos sectores de la frontera.

Enrique II firmó en 1370 con Granada y Fez una tregua, cuya duración había de ser de ocho años. Antes de terminar el plazo se acordó una prórroga de la paz por dos años más. En el acuerdo de prórroga, firmado en Febrero de 1378, Enrique II establecía la necesidad de nombrar alcaldes entre moros y cristianos. El mismo año 1378, Enrique II nombró alcalde entre moros y cristianos del reino de Murcia a Alfonso Yáñez Fajardo, que ya desempeñaba el cargo de adelantado interino.

El Sr. Torres Fontes fija cuidadosamente las atribuciones conferidas al juez entre moros y cristianos en el reino de Murcia.

Juan I de Castilla confirma en 1379 el nombramiento de Alfonso Yáñez Fajardo como juez entre moros y cristianos, con todas las atribuciones concedidas por Enrique II.

Deduce el Sr. Torres Fontes que Alonso Yáñez Fajardo desempeñó la alcaldía hasta su muerte, a comienzos de 1396. Entonces fué designado adelantado mayor del reino de Murcia el condestable don Ruy López de Dávalos, al cual se asignaba con este nombramiento la alcaldía entre moros y cristianos. Ambos cargos debieron ser desempeñados al principio por Lope Pérez de Dávalos, hermano del condestable.

En 1403, Enrique III nombró corregidor de Murcia al doctor Juan Rodríguez de Salamanca y para facilitar su labor le confirío todos los cargos y oficios que desempeñaba don Ruy López de Dávalos, entre ellos el de alcalde mayor entre moros y cristianos del reino de Murcia. Las funciones militares de los adelantados fueron desempeñadas a la muerte de Lope Pérez de Dávalos por el mariscal Fernán García de Herrera.

A finales de 1403 los granadinos rompieron la tregua, efectuando diversas incursiones por Andalucía y Murcia. Enrique III entabló conversaciones con los granadinos para asegurar nuevamente la frontera. Como esto excedía de las atribuciones concedidas a los alcaldes entre moros y cristianos, el rey de Castilla nombró tres plenipotenciarios para que se entrevistaran en Alcalá la Real con los designados por el de Granada.

Los plenipotenciarios castellanos se informaron por los jueces entre moros y cristianos de las quejas y reclamaciones pendientes, para exponerlas a los embajadores granadinos.

La reunión de los emisarios castellanos y granadinos no solucionó las cuestiones planteadas y los granadinos prosiguieron sus incursiones, lo que obligó a Enrique III a organizar una expedición contra Granada, que se efectuó poco después bajo el mando del infante don Fernando, regente de Juan II.

Entonces fueron restablecidos los alcaldes entre moros y cristianos, cesando Juan Rodríguez de Salamanca en sus funciones de corregidor de Murcia y recobrando el condestable don Ruy López de Dávalos su cargo de adelantado del reino de Murcia, en el cual se comprendía la alcaldía entre moros y cristianos, con autorización para delegar dicha alcaldía a otra persona en su nombre. En virtud de esta autorización, Ruy López de Dávalos designa para desempeñar en su nombre los cargos de adelantado y alcalde entre moros y cristianos del reino de Murcia a Gutierre Fernández de Oterdelobos.

Recoge el Sr. Torres Fontes algunas muestras de la actuación de Gutierre Fernández de Oterdelobos como alcalde entre moros y cristianos, hasta que en julio de 1415 tiene que ausentarse de Murcia y designa como lugarteniente en el adelantamiento y en la alcaldía entre moros y cristianos a Pedro Gómez de Dávalos. A éste sucedieron otros representantes del condestable en los cargos de adelantado y de alcalde entre moros y cristianos, uno de ellos Pedro López de Dávalos, hijo de don Ruy.

En 1424 Ruy López de Dávalos fue despojado de todos sus cargos. El nuevo adelantado de Murcia fue Alfonso Yáñez Fajardo II, hijo del anterior adelantado del mismo nombre, pero la alcaldía entre moros y cristianos del obispado de Cartagena y reino de Murcia fue concedida a Pedro Estúñiga. El concejo de Murcia protestó de esta designación, estimando que el separar la alcaldía de moros y cristianos del adelantamiento habría de irrogar perjuicios a la ciudad.

De esta alcaldía en tiempos posteriores, no se tiene noticia. Se sabe por las distintas treguas firmadas en tiempos de Juan II de Castilla que continuaron en los sectores fronterizos las designaciones de jueces entre cristianos y granadinos, y es de suponer que no variaría la situación durante el reinado de Enrique IV.

Por último señala el Sr. Torres Fontes la existencia de alcaldes de las querellas, jueces de la frontera o conservadores de la paz entre los reinos cristianos. Así, el concejo de Orihuela eleva una queja a Alfonso Yáñez Fajardo, en su calidad de conservador de las treguas existentes entre

Aragón y Castilla. Y en otra queja, también se indica al concejo de Orihuela que se dirija a los conservadores de las treguas.

Termina el Sr. Torres Fontes su estudio con la publicación en apéndice de cinco documentos procedentes del Archivo Municipal de Murcia, que le han servido de base para su interesante aportación al conocimiento del alcalde entre moros y cristianos en el reino de Murcia.

MARIANO ARRIBAS PALAU

H. FLEISCH. — *L'aspect lexical de la phrase arabe classique,* (Studia biblica et orientalia, Volumen II : Oriens antiquus), Rome 1959.

Les travaux de linguistique générale ont conduit les grammairiens à considérer la phrase (ou la proposition) non pas seulement comme une simple association de mots unis par les règles de syntaxe, mais encore comme une « entité nouvelle » ayant valeur d'un mot, jouant le rôle d'un mot. Ainsi par exemple la proposition relative devient un véritable adjectif. La phrase devenue ou considérée comme mot ressortit donc alors au lexique et c'est pourquoi l'on est amené à parler de la lexicalité de la phrase.

Le R.P. Fleisch recherche si l'arabe classique est justiciable de cette affirmation et, après un examen exhaustif de la phrase arabe et des opinions concordantes des grammairiens arabes, trouve et démontre que cette phase apporte une illustration admirable à l'assertion des linguistes.

Il fait observer tout d'abord que l'arabe crée non pas des liaisons mais de véritables soudures entre les mots qui se suivent dans une proposition. Le *waṣl* si minutieusement étudié par les grammairiens arabes en est la preuve. Puis vient l'assimilation des consonnes finales des mots qui précèdent avec les consonnes initiales des mots qui suivent ; on n'hésite pas au besoin à supprimer une voyelle qui gênerait cet *idġām*. Enfin la pause marque la fin de la phrase lexicalisée, c'est-à-dire considérée comme un mot. Peu de langues sans doute, présentent la proposition sous un aspect matériel et phonétique aussi rigide, les mots composants perdant presque leur individualité dans l'ensemble phrase.

Le R.P. Fleisch fait judicieusement remarquer que, de ce fait, à propos de la phrase dite relative. deux plans interfèrent : la proposition relative jouant le rôle de qualificatif, on la considère tantôt sur le plan grammatical, avec tous ses éléments, tantôt sur le plan lexical comme une proposition adjective, comme un simple adjectif.

Il s'ensuit que, tout comme un adjectif, la relative est déterminée par un article relatif *alladī* (= celui qui) si elle complète le sens d'un nom (ou d'un pronom) déterminé. Dans le cas contraire, elle reste indéterminée, c'est-à-dire sans pronom relatif, comme le nom auquel elle se rapporte.

Tout concourt par conséquent en arabe, et d'une façon cohérente et générale, à faire de la phrase une entité lexicale au même titre que le substantif et l'adjectif.

En passant, justice est faite du rôle que d'aucuns prétendent faire jouer à l'accent, cet inconnu. On voit par là que l'auteur de l'article examine toutes les hypothèses et toutes les façons de voir des grammairiens arabes ou européens à l'occasion de l'objet de son étude. C'est d'ailleurs pourquoi ses travaux, inspirés par un souci de clarté aussi scientifique que pédagogique, entraînent la conviction et donnent tous une satisfaction intellectuelle indéniable. Ils font aussi réfléchir et invitent, sur les bases solides qu'ils constituent, à bâtir du nouveau, à s'évader du formalisme dont souffrent les études d'arabe classique (les études d'arabe dialectal heureusement sont plus libres et de ce fait plus instructives).

On pense, après avoir lu cet article qui contient tant de choses, que la proposition relative est l'aboutissement d'une série de moyens que la langue emploie pour désigner, de plus en plus exactement, la chose ou l'objet de la pensée. On rejoint alors la question de la détermination et de l'indétermination, avec celle de la fonction adjective.

Le mot tout nu qu'on appelle substantif correspond à une image virtuelle. Or déjà, par lui-même, il indique un certain nombre des qualités de l'objet, mais pas toutes. Il devient nécessaire de l'actuer en le qualifiant plus complètement, en le déterminant, d'où l'emploi d'une part de déterminatifs plus ou moins forts tels que ceux qu'on appelle adjectifs indéfinis, les articles, les démonstratifs, les possessifs... et d'autre part les adjectifs, c'est-à-dire les mots adjoints qui sont des épithètes, ou des compléments déterminatifs (y compris les pronoms en arabe), enfin la proposition relative. Ex. : cheval, un cheval, quelque cheval, un autre cheval, le cheval, ce cheval, mon cheval, le cheval blanc, le cheval du gendarme, le cheval que je voudrais monter, le cheval que j'ai monté hier...

On remarque alors que le supplément déterminatif répond à une interrogation inexprimée mais que le locuteur devine ou suppose. Amène-moi un cheval ! Quel cheval ? — amène-moi mon cheval blanc que j'ai acheté hier au souq. Et de tout ainsi. C'est pourquoi, tant en français qu'en arabe, les pronoms relatifs sont, avant tout, des interrogatifs, quand ils ne sont pas des démonstratifs.

On voit ainsi se dessiner le schéma d'une grammaire qui serait l'exposé des moyens que la langue emploie pour actuer un concept vague, dans l'espace, avec le nom de plus en plus déterminé de cent façons, dans le temps, avec le verbe localisant et colorant l'action dans le temps.

Mais c'est là une autre histoire. Il faudra beaucoup de solides études comme celles dont il est question ici pour faire sortir l'enseignement grammatical de l'arabe classique des ornières dans lesquelles l'a fait tomber un formalisme étroit, intransigeant.

L. BRUNOT.

JUAN VERNET GINÉS : « *Las Mil y Una Noches* » *y su influencia en la novelística medieval española*. — Barcelona 1959. — 38 págs. — 242 mm.

El Dr. D. Juan Vernet Ginés, Catedrático de Lengua árabe de la Universidad de Barcelona, ha sido elegido Académico numerario de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona. Su recepción pública como tal tuvo lugar el día 25 de Enero de 1959 y en ella leyó el discurso que titula « *Las Mil y Una Noches* » *y su influencia en la novelística medieval española*.

El Dr. Vernet viene a suceder en la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona a don Francisco de P. Barjau Pons, a cuya personalidad están dedicadas las primeras páginas de su discurso.

Pasa luego a exponer el tema de su estudio, que incicia con la publicación por Galland de la obra titulada *Les Mille et une nuit. Contes arabes traduits en Français*, aparecida a comienzos del siglo XVIII. Esta versión, basada en un manuscrito árabe de origen sirio, fué la que predominó en Europa en el siglo XVIII y gran parte del XIX, siendo traducida y adaptada a todos los idiomas.

Ahora bien, en el transcurso del siglo XIX aparecen hasta cinco ediciones del texto árabe de « *Las Mil y Una Noches* », de las cuales solamente dos pueden considerarse como coincidentes, lo cual plantea los primeros problemas críticos acerca de esta obra y da origen a que se multipliquen las traducciones directas del árabe.

Valora el Dr. Vernet esas traducciones y examina con especial atención la francesa efectuada por el médico libanés Mardrús.

En Oriente, las personas cultas del mundo árabe habían despreciado siempre estas narraciones, pero el éxito que obtuvieron en Europa motivó que también hicieran fortuna en Oriente.

El análisis de las varias familias de manuscritos de la obra y de las opiniones emitidas por quienes los han estudiado, permite al Dr. Vernet reconstruir el cañamazo, cuadro o historia-marco original de « *Las Mil y Una Noches* » y esbozar una explicación de las modificaciones sufridas en los detalles, estableciendo los tres elementos fundamentales que constituyen el relato : indio, persa y árabe-musulmán ; después de lo cual pasa revista a las narraciones características de cada uno de ellos, así como a las que se han introducido o separado de la obra.

También somete a examen el Dr. Vernet el marco geográfico, el ambiente histórico, la influencia que ha ejercido el vulgo sobre el texto y, por último, la lengua en que están escritas las narraciones.

Todo ello le permite concluir, con Gabrieli, que « *Las Mil y Una Noches* » han de ser consideradas como « un amplio y variado panorama en el que al lado de risueños paisajes se presentan otros hoscos, duros y desagradables ».

Señala después el Dr. Vernet los temas de « *Las Mil y Una Noches* » cuya influencia en la literatura española es conocida hace tiempo : *El Clavileño, La vida es sueño, La doncella Teodor*. Pero además cree ver el Dr. Vernet el origen de la picaresca española en algunos cuentos pequeños de « *Las Mil y Una Noches* », entre los cuales recuerda la *Historia del Pícaro y al-Ma'mūn, el Ciclo del Barbero, el matrimonio de Ibrahim y el matrimonio de Isḥāq*.

La alternancia que se aprecia en « *Las Mil y Una Noches* » entre prosa, prosa rimada y verso le permite relacionar los cuentos en que se presenta esta alternancia con el género árabe llamado « *maqāma* ».

Termina el Dr. Vernet su estudio con el examen de temas que figuran en el *Ciclo del Barbero*, del que extrae un rasgo típico de la picaresca : la gorronería. Relaciona luego el tema con algunas maqāmas y sigue sus huellas en la literatura española. También destaca el Dr. Vernet la organización de los pícaros en cofradía y aporta textos que prueban la relación literaria existente « entre las culturas árabe y cristiana, que convivieron durante cerca de ocho siglos en el suelo de España ».

Las últimas páginas del librito contienen la contestación del Académico numerario Dr. D. José Mª Millás Vallicrosa, en el cual se resalta la recia personalidad científica del Dr. Vernet y la importancia de su abundante producción.

MARIANO ARRIBAS PALAU

JORGE DE NAVASCUÉS Y DE PALACIO. — « *Estudios de numismática musulmana occidental* ». — « Numario Hispánico ». Madrid. 1958. Tomo VII. Págs. 49-55. 1 lám.

Hace el Sr. Navascués en su artículo tres apartados : 1) El pez en las acuñaciones musulmanas de Occidente ; 2) Tesorillo de bronce romano-musulmán hallado en Córdoba ; 3) Lubb Ibn Hūd de Huesca en el siglo XI.

Aporta el Sr. Navascués en su punto primero noticia de un nuevo tipo de bronce con adorno de pez. De las diez piezas que ostentan la mencionada figura, seis son ya conocidas y cuatro nuevas se describen aquí por vez primera. Una vez descritas las monedas, divide su estudio en dos partes : sobre los feluses y sobre los dirhams. Se pregunta el Sr. Navascués si en los feluses hay reminiscencias de acuñaciones fenicias de Gades, del ciclo hispánico de la Bética o si no sería más seguro suponer que provengan de Africa. La industria del atún existía también, no sólo en las costas hispanas, sino en las de Africa próximas al estrecho de Gibraltar. Por otra parte el nexo lām-álif presenta el mismo « ductus » que el que aparece más tarde en los feluses de la dinastía aglabí, lo que inclina al Sr. Navascués a creer que los feluses citados son africanos y no peninsulares. Sin embargo el segundo grupo de monedas, los dirhams, — acuñados por el califa ḥammūdí ʿAlī en la ciudad de Ceuta (1017/18 a.D.) — no tienen tan clara explicación de los peces. El Sr. Navascués cree en una inspiración remota del jefe de la ceca o de cualquiera de los grabadores en los feluses o bronces romanos y supone que es un elemento de relleno.

De las ventinueve monedas de bronce del tesorillo hallado en Córdoba — punto 2 — sólo cuatro son romanas. Después de describirlas, deduce que la moneda imperial romana de finales del imperio no dejó de circular por las antiguas provincias romanas de la Bética y Mauritania después de seis siglos de su acuñación. Otro resultado importante, aunque problemático, es el de suponer que los diez feluses que describe primero puedan pertenecer a los aglabíes, lo que haría caer la teoría de Vives, Miles y otros sobre que corresponden al emir de Al-Andalus Muḥammad I. Este hallazgo probaría, o bien el intenso comercio entre los omeyas de Al-Andalus y los aglabíes de Qayrawan, o una ayuda a los rebeldes andalusíes, lo que al Sr. Navascués le parece más probable.

Al hacer el Sr. Navascués el inventario de las monedas musulmanas de oro del gabinete numismático del Museo Arqueológico, halló una moneda — punto 3 del artículo — atribuída por Prieto al rey Muḥammad de Calatayud. Leída correctamente resulta partenecer al rey Lubb de Huesca, hijo de Sulaymān. Es interesante señalar — acaba el Sr. Na-

vascués — que desde la época de Calígula (37-41 de C.) hasta el rey Lubb Ibn Hūd no hay moneda conocida que haya sido acuñada en Huesca y asímismo que, después de esta acuñación musulmana, no hay noticia de nuevas acuñaciones.

DORA BACAICOA ARNAIZ

Pierre FLAMAND. — *Les communautés israélites du Sud marocain,* Casablanca, 1959.

M. P. Flamand, a mis à profit le séjour qu'il a fait dans le Sud marocain, en exerçant des fonctions d'inspection des écoles, pour s'instruire de la vie originale des populations juives de sa circonscription enclavées dans une masse berbère qui se dit musulmane.

Si le domaine de ses recherches est limité à ce qu'on appelle le Sud marocain, la cause n'en est pas seulement que ce domaine est précisément celui que lui attribuait son office mais encore, et c'est une heureuse conjoncture, que cette région a ses caractères originaux.

Qu'appelle-t-on le Sud marocain ? C'est tout ce qui se trouve au Sud de l'Oumm er-Rbia (Mazagan et son arrière pays exceptés) jusqu'au Sahara. Il existe en effet trois Marocs, celui du Nord qui va de Tanger à l'Oum er-Rbia, sa capitale est Fès, et de l'Océan à la ligne de partage des eaux à l'Est de Taza, le Maroc Oriental qui s'étend comme le prolongement de l'Oranie et va au Sud jusqu'aux oasis de Figuig et le Maroc du Sud, capitale Marrakech, dont les limites viennent d'être indiquées. Chacun de ces Marocs a ses particularités ethniques, économiques et sociales imposées par le climat et la nature du sol, et on peut les étudier séparément, enfermés dans leurs frontières naturelles, sans trop craindre de contaminations des voisins.

Il faut donc s'attendre à ce que M. Flamand donne la description d'une société originale, d'une société dont l'originalité mérite une description détaillée. Il n'y a pas manqué en employant une méthode d'investigation très sûre, qui donne un sentiment réel de sécurité intellectuelle, et en poursuivant dans tous les recoins des investigations judicieuses. Car il n'y a pas véritablement de détails sans signification dans une enquête de ce genre et les détails ne sont pas à considérer de la même façon selon qu'on explore un milieu social ou un autre, surtout quand il s'agit des Juifs du Sud marocain.

Or, il se trouve que ce groupement juif, séparé des autres de même essence dans le Maroc, se scinde en trois lots, scission due à l'habitat

géographique. Les Juifs des oasis de l'extrême-sud, ne sont pas des répliques des Juifs de la montagne, et ceux des villes se distinguent des autres, en les méprisant plus ou moins, ce qui veut être une preuve ou une conséquence de leur supériorité matérielle et spirituelle.

Là encore, c'est la nature qui crée ces différences. Le groupe juif de la montagne insinué dans une masse berbère n'en est guère distinct que par la religion ; encore mêle-t-il aux dogmes révélés à Moïse un extraordinaire contingent de croyances païennes qu'il a en commun avec les Berbères ses voisins et ses maîtres. Il en résulte, chez les uns comme chez les autres, un magma indescriptible de superstition, de magie et de religion qui fait horreur aux puristes du Judaïsme et de l'Islam, mais qui cependant ne répugne ni aux rabbins ni aux fquihs de ces milieux arriérés.

Le groupe juif des oasis pré-sahariennes, moins fruste, sans doute, n'est pas plus riche dans sa spiritualité, mais plus ouvert à l'appel du dehors ; il a des mœurs moins grossières. Enfin, le groupe juif citadin, très supérieur aux montagnards et aux sahariens, amorce une évolution tardive et embarrassée et peut se prévaloir d'une élite européannisée, de quelques familles que la richesse et l'influence sociale transforment en une aristocratie certaine.

Ces trois groupes ont des caractères communs. C'est d'abord la religion plus ou moins encombrée d'impuretés selon les individus, selon les régions, mais impuretés identiques qui encombrent aussi les Musulmans voisins C'est un legs du passé idolâtre qui réapparaît immanquablement sur le pourtour de la Méditerranée quelle que soit la religion des riverains au Nord comme au Sud.

C'est encore une diminution sociale par rapport aux Musulmans de toute origine qui se croient obligés de mépriser ce qui n'est pas mahométan et particulièrement les Juifs, et ça date des premiers jours de l'hégire.

C'est enfin une misère générale, mises à part quelques exceptions individuelles qui confirment la règle générale de pauvreté commune. Le paupérisme juif du Sud marocain est toujours lamentable, parfois effrayant.

Le plus triste est que cette misère s'aggrave tous les jours du fait de la transformation radicale de l'économie marocaine. Le Juif malheureux n'a su ou n'a pu s'adapter, il a succombé à des concurrences diverses. C'est ce que M. Flamand démontre d'une façon lumineuse et minutieuse. Cette dégradation, il faut bien le souligner, est due aux hommes sans doute, mais la nature aussi est en cause. La société marocaine, même celle du Sud, dans les villes, les oasis, la montagne a évolué rapidement, visiblement, trop visiblement même pour qu'on s'aperçoive que la nature depuis longtemps et sûrement dégradait les conditions de vie des hommes.

Le Sud marocain se dessèche et on n'en veut pour preuve que les fameuses plantations de canne à sucre et les non moins fameuses raffineries de sucre, qui, dit-on, furent une des plus grandes richesses du pays ; elles ont été abandonnées faute d'eau, faute d'irrigation pour une plante qui ne croît qu'en terrain très humide, faute de chute d'eau pour actionner les roues de raffineries n'ayant pas d'autre force motrice. Le Sud du Maroc se dessèche. Le désert a atteint l'oued Dra, puis il a envahi le pays jusqu'au Sous, puis il avance jusqu'à l'Oumm er-Rbia. Et les hommes, les Juifs plus sensibles que les autres, voient leurs groupements s'anémier peu à peu. Il faut partir ou pâtir ou même périr.

M. Flamand nous dit cette dégradation implacable en la montrant sous tous ses aspects. C'est là chose fort instructive car les facteurs de dégénérescence sont partout les mêmes sur la terre : le manque d'imagination, la routine, l'acceptation fataliste des fléaux violents ou insidieux, la paresse sous toutes ses formes, il faut dire ce mot terrible.

L'auteur a mené son enquête et dressé son procès-verbal avec une objectivité parfaite, d'une façon très claire, n'apportant que des éléments sûrs, des observations irrécusables. Son livre, de plus, est aussi lisible qu'intéressant, car il n'est encombré ni de statistiques inutiles, ni de graphiques hermétiques, ni de cercles segmentés, ni de vaines équations qui veulent mettre en chiffres ou en formules mathématiques la statique, la dynamique et la cinétique humaines. La physique n'a rien à faire avec l'homme qui pense, sent et agit. Par contre, et heureusement, M. Flamand nous montre le fond émouvant de ces âmes indéfectiblement attachées à leur foi quoique vivant dans une misère irrémédiable. Ils sont beaux par là autant que pitoyables.

M. Flamand a eu l'heureuse inspiration de compléter et d'appuyer sa description avec des photographies typiques et des annexes (contrats et actes divers, rapports de directeurs d'écoles...), très curieux documents qui font revivre les préoccupations des Juifs dans leurs manifestations coutumières. On lui en saura gré.

Louis BRUNOT.

Pierre FLAMAND. — *Quelques manifestations de l'esprit populaire dans les juiveries du Sud marocain*, Casablanca, 1959.

Il s'agit d'une thèse secondaire qui complète celle dont il vient d'être parlé ci-dessus. L'auteur nous révèle le folklore, les fables, les légendes, les croyances et les superstitions qui sont le fond de l'esprit populaire des

juiveries du Sud marocain ; il y ajoute des dictons, un catalogue d'injures et une description des jeux du peuple (enfants et adultes).

On lit ces pages avec curiosité, sans se lasser, bien que dans son folklore et dans son comportement intellectuel le Juif marocain du peuple, écrasé par la misère et replié dans son mellah, montre assez peu d'imagination. Il partage souvent avec son voisin berbère les mêmes croyances, que l'on retrouve d'ailleurs en grande partie dans toute l'Afrique du Nord et même sur l'autre rive de la Méditerranée. Cependant M. Flamand, a pris soin de faire le départ entre ce qui est, disons banal, aux yeux de l'ethnographe averti et ce qui est spécifiquement juif.

Le recueil d'injures et de malédictions ne manque pas de pittoresque et c'est peut-être dans cette partie du livre que nous percevons chez les Juifs du Sud une certaine originalité amusante. Les proverbes et dictons présentent aussi les caractères bien juifs par rapport à ceux que l'on entend ordinairement chez les berbères et chez les populations arabisées. M. Flamand a pris soin de donner à l'occasion, la version berbère de certains proverbes. Le Juif est sentencieux parce que les malheurs de sa nation et l'idéal de moralité que lui donne sa Loi le font beaucoup réfléchir ; c'est de tradition biblique.

On sera reconnaissant à M. Flamand d'avoir décrit un certain nombre de jeux, tâche toujours délicate et difficile à réaliser. Peu d'ethnographes pensent aux jeux et c'est regrettable car ceux-ci caractérisent bien une mentalité collective. Il faut remarquer, à ce propos, que les jeux ici décrits, d'une part, se retrouvent en majorité chez les voisins non-juifs, d'autre part, sont de plus en plus délaissés et refoulés par les jeux sportifs modernes.

Il va sans dire que toutes ces manifestations de l'esprit populaire des juiveries sud-marocaines font ici l'objet d'explications minutieuses et de commentaires très judicieux qui placent cette étude dans une atmosphère hautement philosophique.

Louis BRUNOT.

INFORMACIÓN CULTURAL DE MARRUECOS

1er Trimestre 1960

ARTE

a) *Conciertos y recitales*

En el Cinema Rex de Fez ha tenido lugar un recital de violoncello a cargo del eminente maestro Guy Fallot, bajo el patrocinio de « Los Amigos de la Música », con el concurso de la pianista Miriam Pascal.

Las numerosas personalidades que asistieron al acto fueron recibidas por Madame Dernoncour, Presidente de la citada entidad. El ejecutante sorprendió al auditorio haciendo llorar y cantar a su violoncello con gran sensibilidad. Su último número « la suite francesa » de Bazelaire con sus canciones de Alsacia llevó al auditorio a través de un circuito folklórico. El concierto tuvo lugar el día 12 de Enero.

El mismo concierto, organizado por tan prestigiosa entidad fue dado a conocer los días 15, 16, 18 y 25 del mismo mes en Mequinez, Safi, Marraquech y Tánger respectivamente.

El día 12 de febrero, en el Paraninfo de la Delegación del Ministerio de Educación Nacional de la ciudad de Tetuán, tuvo lugar un magnífico concierto a cargo del Conservatorio de Música de Rabat, con la valiosa colaboración del guitarrista español Regino Sainz de la Maza, a beneficio de la Interayuda Nacional, en acto organizado por la División de la Juventud y los Deportes bajo el patrocinio del Sr. Bacha de la ciudad, que presidió el acto, al que asistió el Cuerpo Consular en pleno y autoridades locales.

En la Sala del Paraninfo de la Facultad de Ciencias de Rabat ha tenido lugar, el día 16 de febrero, un extraordinario concierto a cargo de la Orquesta del Conservatorio de Rabat bajo la dirección de Jacques Bugard y la intervención del profesor Regino Sainz de la Maza como solista de guitarra.

Fué patrocinado por el Ministro de Educación Nacional, de Asuntos Exteriores y la Misión Cultural Española, con el siguiente programa : la Sinfonía nº 41 de Mozart « Júpiter » y seguidamente, con la intervención de Sainz de la Maza « Concierto de Aranjuez » de Rodrigo, « Pavana para un infante difunto » de Ravel y « Danzas de la vida breve » de Falla. El público, que llenaba la sala, quedó profundamente impresionado por la extraordinaria actuación de tan insigne guitarrista español.

Un bello recital de violin y piano ha tenido lugar en los locales de la sociedad « Amigos de la Música » de Fez el día 17 de febrero, a cargo de Jean Fournier y Ginette Doyen al piano. Beethoven, Albeniz y Debussy, han sido magnificamente interpretados por estos virtuosos de la música.

El mismo programa fué ofrecido a los públicos de Mequinez, Marraquech y Tánger en los días 18, 27 de febrero y 4 de marzo. Como el anterior, estos tres conciertos fueron organizados por « Amigos de la Música ».

La Orquesta de Jazz de la 17e U.S. Air Force, ha ofrecido un variado concierto en el Teatro Agdal de Rabat, el día 24 de febrero ; con un estilo muy particular, han interpretado trozos de música popular, remontándose a los orígenes de la música americana. La recaudación integra ha sido destinada a la Interayuda Nacional.

En Tetuán en la Sala de Cultura Española del Consulado General de España el eminente guitarrista español, Regino Sainz de la Maza cautivó al númeroso y selecto auditorio con una interesante charla en la que mostró la historia de la guitarra. « Danzas Cervantinas » de Gaspar Sanz, « Reverie » de Tárrega, « Soleá » del propio conferenciante, así como algunas composiciones más, maravillosamente interpretadas, sirvieron de ilustración al tema.

Dicha conferencia-concierto tuvo lugar el día 22 de febrero.

El día 25 de mismo mes, en Rabat, la Asociación de Juventudes Musicales, en el Anfiteatro de la Facultad de Ciencias, ofreció « Les mariages de la musique de chambre ». Este concierto fué presentado por M. Goudet que ilustró a la concurrencia con unas palabras acerca de las equivocadas ideas de considerar la música de cámara solo comprensible por aquellos que poseen una sólida cultura musical, pues aquélla se ajusta tanto al corazón como al espíritu y basta con poseer una sensibilidad musical para penetrar sus valores. El númeroso público asistente premió con aplausos la intervención de los concertistas.

El mismo concierto se ha desarrollado el día 26 en Casablanca.

En la Sala de Cultura del Consulado General de España el notable pianista y compositor Federico Mompou y la soprano Francisca Callao han

deleitado a un numeroso público con su maravilloso recital para piano y canto. El programa se componía de dos partes : la primera, para voz y piano, y la segunda para piano solo. La calidad de sus obras y la encantadora expresividad del autor arrancó los aplausos del auditorio.

Lelia Gousseau, relevante pianista francesa, desarrolló un extraordinario recital de piano, bajo los auspicios de « Amigos de la Música » el día 8 de Marzo en Fez, con una técnica extraordinaria y una gran personalidad. El crítico musical Bernard Gavoty dice : « Posee una de las más ricas y generosas naturalezas musicales de nuestra época ».

El mismo concierto tuvo lugar en Rabat el día 11 de Marzo.

A beneficio de las víctimas de Agadir, Federico Mompou, con el patrocinio del Centro Cultural Español, repitió en la Facultad de Ciencias de Rabat, el día 10 de Marzo el mismo concierto que había celebrado en Tetuán el 7 del mismo mes.

En Tánger, el día 22 y en Casablanca el 28 de marzo, Lelia Gousseau, Profesora del Conservatorio de Paris, con su estilo personal y profundo saber musical ha interpretado a Schubert, Mozart, Albert Roussel y Paul Dukas, dejando al auditorio altamente impresionado, repitiendo los éxitos obtenidos en Fez y en la capital del reino.

b) *Exposiciones.*

En las « Belles Images » Christian Porquier y Maurice Brand presentan una colección de bonitas fotografias, estatuillas, tapices persas, joyas de gran originalidad (un chal auténtico de Cachemira), objetos representativos del Nepal. La bella muestra tuvo lugar el día 22 de enero en Rabat.

En la misma ciudad y sala, el día 11 de febrero, Jacques Becker presenta sus interesantes obras, casi todas de Marruecos y en sus aguadas muestra una técnica nueva para poder ser duraderas sin que la intemperie las dañe.

Tambien en Rabat, Madame G.W. Julien expone una bonita e interesante colección de pinturas compuesta de 32 cuadros de variada temática con un conseguido juego de luces y un colorido dulce y suave. Entre sus paisajes merece destacarse « L'Ouest Fés ». La exhibición que tuvo lugar en la sala « Belles Images » se celebró el día 19 de febrero.

En el Casino Municipal de Tánger, el pintor inglés George Apperley, extraordinario dibujante que no ha cedido a las llamadas revolucionarias, siguiendo para su arte la corriente clásica, muestra una excelente exposición en la que destacan retratos, flores, naturaleza muerta, reproducciones y paisajes de Andalucía, de una calidad excepcional. Quedó abierta al público el día 18 de febrero.

En el Centro Cultural Francés de Rabat, el día 24 de febrero, ha sido inaugurada una interesante y atractiva exposición de Bernard Buffet. Veintiocho cuadros, de los que 21 son originales y el resto reproducciones de cuadros célebres, y entre ellos pinturas, dibujos y litografías en colores, constituyen la muestra. Con motivo de esta inauguración se proyectaron una serie de diapositivas sobre los predecesores de Buffet.

En la « Belles Images » de Rabat J.G. Mantel expone una colección de cuadros que llamaron poderosamente la atención : paisajes de Marruecos, Francia y España, retratos de las hijas del artista impregnados de gracia y dulzura, principalmente, han sido muy elogiados.

En la misma sala, el día 12 de Marzo, J. Alerini presenta una colección de lienzos de gran belleza y valor artístico entre los que destacan « la Bouchère » y « Maternité ». Madame Martin presenta al mismo tiempo un pequeño número de esculturas en las que destaca su pureza de lineas.

c) *Teatro.*

El día 11 de febrero, los alumnos del C. M. R. D. representaron en Uazán « Las fourberies de Scapin », con bastante éxito.

La actuación se repitió en Tetuán el día 12 bajo el patrocinio de la División de la Juventud y Deportes, con la obra de B. Johnson « Volpone », adaptada al árabe literal por Saddiki que ha sabido conservar la calidad del original. La interpretación magnífica asi como la puesta en escena y decorados, tuvo lugar en el Teatro Monumental de esta ciudad.

La misma representación con análogo éxito se dió al día siguiente en Tánger, y el 17 en Mekinez.

Los alumnos del Instituto Politecnico de Tánger han celebrado una velada literario-musical en honor de su Director Don Valentin Garcia Yebra. Interpretaron primeramente un sainete de los hermanos Alvarez Quintero y seguidamente una comedia musical titulada « Madrid Chicago Paris » del Sr. Ruiz de Pablo, profesor de Matemáticas del citado Instituto. Un cordial clima se desarrolló a lo largo del acto.

Las alumnas del Instituto Jadiya Um El Muminin de Tetuán, que cursan sus estudios de Declamación en el Conservatorio, han celebrado una magnifica representación teatral a beneficio de los Damnificados de Agadir en el Teatro Cine Monumental de dicha ciudad. Pusieron en escena « La Princesa de Gazan » en árabe literal y la fablilla de « El Secreto bien guardado » de Alejandro Casona, traducida al árabe vulgar por las mismas alumnas.

Las jovenes artistas alcanzaron un grandioso éxito no solo artístico sino económico. La escenificación y dirección de las obras corrió a cargo del Profesor del Conservatorio Sr. Soler.

El día 29 de febrero el « Teatro de Arte » de Piedad Salas ha ofrecido un simpático programa de lectura escenificada de trozos escogidos del teatro español, desde el siglo XVI con « Las mocedades del Cid » hasta el XX con « Bodas de Sangre » y « La Malquerida ». La dirección escénica corrió a cargo de Josefina Diaz.

CONFERENCIAS

El día 4 de Enero en la Sala de Cultura del Consulado de España en Tetuán el Dr. Sr. Obrador pronunció una docta conferencia sobre « La cirugía del cerebro en nuestros días ». Fué muy aplaudida.

El lunes día 11 del mismo mes y en la misma sala D. Manuel Alvar, Catedrático de la Facultad de Filosofia y Letras de la Universidad de Granada ha pronunciado una documentada conferencia con el tema « Novelistas españoles de post-guerra ». El ilustre conferenciante hizo gala de sus profundos conocimientos sobre el tema.

El día 14 de Enero en la Sala del Cine Regent de Mekinez, patrocinada por la Alianza Francesa, M. Bouchut, Profesor de Letras del Liceo Poeymirau y Presidente de la citada Alianza, ha pronunciado una conferencia con el tema « ¿Quien es Vd., Sr. de Montherlan? ». El numeroso público que llenaba la sala escuchó con agrado tan interesante conferencia.

En el Liceo Muley Idris de Fez ha tenido lugar, el día 12 de enero, una documentada conferencia a cargo del Profesor Courtin, sobre « Energía termonuclear y energía solar ». Hizo la presentación del conferenciante el provisor del Liceo M. Ayouche. El conferenciante se mostró claro y conciso en sus comentarios acerca de la estructura del átomo y de la teoria de Einstein ; concluyendo que, con el control del uranio y del plutonio, el mundo posee la energía necesaria para un millar de años.

El Sr. Pierre Aimé Touchard ha pronunciado una sugestiva conferencia en Marrakech el día 17 de Enero, patrocinada por la Alianza Francesa, sobre « El joven teatro contemporáneo », dando una visión rápida y profunda del estado actual del teatro francés. Al finalizar la conferencia contestó el conferenciante a varias preguntas hechas por el auditorio.

En la Capital del Reino el día 19 de Enero M. Georges Portman, de la Academia de Medicina y decano honorario de la Facultad de Medicina de Burdeos, ha pronunciado una conferencia con el tema « La primauté

humaine de la médecine française ». Supo cautivar el Sr. Portman al auditorio que siguió con interés y emoción sus palabras.

En el Casino Español de Tetuán el día 16 de Enero, el Cónsul Adjunto de España, Sr. Gil Casares, dirigió una encantadora charla sobre historia compostelana. Evocó el Pórtico de la Gloria, el Botafumeiro, y la Universidad haciendo un recorrido por el itinerario clásico de Santiago. Entre los asistentes figuraban los Sres. de Sangro, Sra. del conferenciante, Sres. de Correcher, de Medialdea y representaciones consulares.

El Sr. Franco, Director del Centro Cultural Francés de Tetuán, ha pronunciado una emotiva e interesante conferencia el día 22 de enero, sobre « Albert Camus ». Empezó el conferenciante haciendo una semblanza del gran escritor y pensador de la época contemporánea, desgraciadamente muerto en un reciente accidente de automovil. A continuación enjuició su obra objetivamente ofreciendo su influencia, su pensamiento filosófico, sus pasiones por el teatro, la poesía, el deporte, etc. Asistió numerosisimo público, destacando entre los asistentes los Consules de España, Francia, Gran Bretaña, Alemania, Italia y Portugal, asi como las autoridades gubernativas de la ciudad.

El notable arabista inglés, profesor de Lengua árabe en la Escuela de Estudios Orientales y Africanos de Londres, Sr. Serfian, ha pronunciado una conferencia en el Instituto Muley Idris de Fez el día 10 de febrero ante un escogido y numeroso auditorio.

Presentó al conferenciante el Consul Inglés Mr. Ischerwood. Las aportaciones de cultura y civilización del Oriente-Medio Islámico a Europa, especialmente en la alta Edad Media, es el tema de la interesante conferencia.

En Essauira el día 17 de Febrero Mme. Hours, Jefe del Laboratorio del Museo del Louvre, ha pronunciado una interesante conferencia en la sala de fiestas de la Misión Cultural Francesa. Versó sobre « Los secretos del Laboratorio del Museo del Louvre ». La conferenciante, ayudada con proyecciones escogidas cuidadosamente, habla sobre todo de la pintura, autenticidad de cuadros y su conservación. Conquistó al auditorio con su sencillez de expresión.

El día 22 del mismo mes en Rabat, bajo los auspicios de la Alianza Francesa, repitió Mme. Hours tan interesante conferencia y el día 25 en Mekinez habló sobre Leonardo de Vinci y Rembrandt siendo muy del agrado del numeroso público asistente, que premió a la conferenciante con nutridos aplausos.

En Larache el día 21 de febrero en el Circulo Israelita el ilustre conferenciante Carlos de Nesry ha pronunciado una admirable conferencia con

el tema « La filosofía del Cantar de los Cantares ». Hizo la presentación el Presidente del Circulo M. Elias Feveves.

M. Damseaux, Ingeniero de la B.A.S.F., en la sala del cine Camerá ha pronunciado una conferencia sobre agricultura, acompañada de proyección de films de gran interés para los agricultores, mostrándoles modernos y provechosos procedimientos de fácil aplicación en sus tareas.

El día 7 de marzo en Marrakech, el profesor M. La Garrigue ha celebrado una documentada conferencia sobre economía internacional ; exponiendo con claridad y elegancia los problemas financieros de diversos países en especial de Francia y Marruecos. El público asistente aplaudió tan acertada intervención.

En el cinema Rex de Fez, patrocinada por la Alianza Francesa, el mismo conferenciante actuó con el tema « ¿ Que es una política financiera ? ».

En la Capital del Reino el día 12 de marzo M. André Petit en el cinema Royal expuso una bonita y amena conferencia en el marco de « Conocimiento del Mundo », titulada « Un viaje a Portugal ». Con cálidas y expresivas palabras pintó un magnifíco cuadro de este bello país, sus costumbres, sus paisajes, sus vestidos... etc. ; para amenizar y documentar su tema proyectó un bonito film.

« Haití perla de las Antillas » es el titulo de la conferencia que M. Rivière, Arquitecto del Servicio de Urbanismo, ha pronunciado en Sefrú el día 17 de marzo, organizada por la Asociación del Circulo Cultural. Mostró la situación geográfica de estas islas, su historia, enumerando reyes, emperadores y presidentes de esta tierra de eterna primavera.

El conservador del Museo de Fez, M. Mesle, ha pronunciado en esta ciudad una conferencia sobre « La Arquitectura de la vivienda marroquí y su decoración ». Con brillantez de lenguaje expuso la distribución de la casa marroquí, la colocación del jardin interior — de origen oriental —, estudiando detalladamente los motivos decorativos esculpidos y epigráficos.

La División de Juventud y Deportes ha organizado una ciclo de manifestaciones culturales a realizar en el mes de Ramadán en Sefrú. Numerosa concurrencia ha seguido con gran interés los distintos actos que con este fin se han venido desarrollando. Una conferencia con el titulo « El nacionalismo árabe », pronunciada por Sidi Aomar Abu Meslih, y « La fé y la creencia musulmanas » por M. Atia han cerrado tan interesante ciclo cultural.

El día 27 de Marzo en Rabat, M. Arzelies, profesor de la Facultad de Ciencias de Rabat, gran especialista en relatividad, ha desarrollado en

la sala de l'A.C.E.E. una magnífica conferencia sobre « ¿ Está el universo en expansión ? ». Al finalizar la conferencia pidió a los asistentes que preguntasen cuantas dudas tuvieran sobre el particular.

EDUCACION

Reuniones.

En el anfiteatro del Liceo Mangin de Marrakech, la Sociedad de Ciencias Naturales ha celebrado una reunión bajo la presidencia de M. Malhomme, que ha presentado unas inscripciones rupestres dibujadas en tinta china, descubiertas en la meseta de Yagur al sur de Ait-Ouirir. Estas extrañas inscripciones de inspiración misteriosa datarán de unos 5 000 años. Los estudiosos de la Prehistoria han acogido con entusiasmo estos descubrimientos que vienen a contribuir al conocimiento de esta región y de su pasado antiguo. La reunión tuvo lugar el día 9 de Enero.

El Ministro de Educación Nacional, M. Abdelkrim Ben Yelum ha presidido en Rabat el día 10 de febrero la ceremonia de reapertura del Museo de Antigüedades Preislámicas. Esta reapertura ha tenido lugar después de la realización de ciertos trabajos de reforma y aprovisionamiento. El Sr. Mohamed El Fassi, Rector de las Universidades, pronunció unas palabras evocando la historia del Museo de Rabat y agradeciendo a todos los que han contribuido a su enriquecimiento y renovación. — El Sr. Euzennat, Jefe del Servicio de Antigüedades, tomó la palabra para hacer una breve descripción del contenido del Museo, recalcando su moderna y elegante presentación.

NOTICIARIO GENERAL

Un grupo de estudiantes suizos de Geología, acompañados del eminente profesor M. Dygaz, de la Universidad de Berna, y del jefe de la expedición M. Greyez, llegan a Marruecos procedentes de España para disfrutar los grandes centros de manganeso y cobalto en Imini, Tiuini y Bon-Azzer, visitando el barranco de Bain El Ouidane, donde estudiaron sus aguas y el subsuelo.

Maria AGUILERA DE SOLER.

CHRONIQUE CULTURELLE DU MAROC

(1er trimestre 1960)

ARTS

a) *Concerts et récitals*

Le 12 février, le maître Guy Fallot a donné au cinéma « Rex » de Fès, avec le concours de la pianiste Miriam Pascal, un récital de violoncelle sous le patronage des « Amis de la Musique ».

Les nombreuses personnalités qui ont assisté au spectacle ont été reçues par Mme Dernoncour, Président de cette association. La maîtrise et la sensibilité de l'exécutant ont été très appréciées du public. Son dernier morceau, la *Suite française* de Bazelaire, a été, grâce à ses chansons d'Alsace, un véritable voyage folklorique.

Ce même concert a été aussi organisé par les « Amis de la Musique » les 15, 16, 18 et 25 février respectivement à Meknès, Safi, Marrakech et Tanger.

Le 12 février, dans la salle de conférences des services du Ministère de l'Education nationale à Tétouan, un concert a été donné par le Conservatoire de Musique de Rabat avec l'éminente collaboration du guitariste espagnol Regino Sainz de la Maza au profit de l'Entraide nationale. Cette manifestation, organisée par la Division de la Jeunesse et des Sports, était patronnée et présidée par S.E. le Pacha de la ville. Dans l'assistance se trouvaient le corps consulaire au complet ainsi que les autorités locales.

Le 16 février, dans la salle de conférences de la Faculté des Sciences de Rabat, un concert a été donné par l'orchestre du Conservatoire de Rabat sous la direction de Jacques Bugard, auquel participait en soliste à la guitare le professeur Regino Sainz de la Maza.

Cette manifestation placée sous le patronage du Ministère de l'Education nationale, des Affaires étrangères et de la Mission culturelle espagnole, nous a offert le programme suivant : Symphonie n° 41 *Jupiter* de Mozart, puis avec la participation de Sainz de la Maza : le *Concerto d'Aranjuez* de Rodrigo, *Pavane pour une infante défunte* de Ravel et *Danses de la*

Vie brève de Falla. L'auditoire qui occupait toute la salle a pleinement apprécié la magistrale interprétation du grand guitariste espagnol.

Le 17 février, à Fès, dans les locaux des « Amis de la Musique », un grand récital de violon et piano a réuni Jean Fournier et Ginette Doyen. Ces deux virtuoses ont interprété successivement des pièces de Beethoven, Albeniz et Debussy.

Ce même programe a été offert par les « Amis de la Musique » aux public de Meknès, Marrakech et Tanger les 18, 27 février et 4 mars.

Le 24 février, au théâtre « Agdal » de Rabat, l'orchestre de jazz de la 17e U.S. Air Force a offert, au bénéfice de l'Entraide nationale, un concert de musique variée ; dans un style très original, cet orchestre a interprété des morceaux de musique populaire, nous faisant remonter aux origines de la musique américaine.

Le 22 février, dans la salle de la Culture Espagnole, le grand guitariste espagnol Regino Sainz de la Maza a fait un très intéressant historique de la guitare. Le guitariste a illustré sa causerie en interprétant plusieurs pages musicales parmi lesquelles *Danzas Cervantinas* de Gaspar Sanz, *Rêverie* de Tarrega et *Solea* composée par lui-même.

Le 25 février, dans l'amphithéâtre de la Faculté des Sciences à Rabat, l'association des Jeunesses musicales nous a offert *Les mariages de la musique de chambre*. Ce concert était présenté par M. Goudet qui, en quelques phrases, montra à l'assistance combien sont erronnées les idées selon lesquelles seuls peuvent comprendre la musique de chambre ceux qui possèdent une forte culture musicale ; cette musique s'adresse, en effet, autant au cœur qu'à l'esprit, et il suffit de posséder une sensibilité musicale pour en apprécier la valeur.

Le même concert a été donné à Casablanca le 26 février.

Dans la salle de la Culture au Consulat général d'Espagne, l'éminent pianiste et compositeur Frédéric Mompou et la soprano Francisca Callao ont offert à un nombreux public un magnifique récital pour piano et chant. Le programme se divisait en deux parties : la première pour voix et piano, la seconde pour piano.

Le choix des œuvres et la valeur de l'interprétation ont été récompensés par les applaudissements de l'auditoire.

De chaleureux applaudissements prouvèrent l'heureux choix des œuvres et l'excellence de leur interprétation.

Le 8 mars, la grande pianiste française Lélia Gousseau a donné à Fès, sous les auspices des « Amis de la Musique », un magnifique récital de

piano mettant en évidence sa grande personnalité et son extraordinaire technique. Le critique musical Bernard Gavoty a dit d'elle : « Elle possède l'une des natures musicales les plus riches et les plus généreuses de notre époque. ».

Le même concert a été donné à Rabat le 11 mars.

Le 10 mars, à la Faculté des Sciences de Rabat, Frédéric Mompou a répété sous le patronage du Centre culturel espagnol et au bénéfice des victimes d'Agadir le concert qui avait eu lieu à Tétouan le 7.

Le 22 mars à Tanger et le 28 à Casablanca, Lélia Gousseau, professeur au Conservatoire de Paris, a interprété magistralement, grâce à sa profonde connaissance de la musique jointe à un style personnel des plus brillants, des pages de Schubert, Mozart, Albert Roussel et Paul Dukas. Elle a obtenu le même grand succès qu'à Fès et à Rabat.

b) *Expositions*

Aux « Belles Images », à Rabat, Christian Pourquier et Maurice Braud ont présenté, le 22 janvier, une collection de belles photographies, statuettes, tapis persans, bijoux très originaux, un châle de Cachemire authentique et des objets caractéristiques du Népal.

Dans la même salle, le 11 février, Jacques Becker a présenté des œuvres pleines d'intérêt et traitant presque toutes du Maroc ; ses aquarelles, grâce à une technique nouvelle employée par lui, résistent à la ternissure causée ordinairement par le temps.

Encore aux « Belles Images », le 19 février, Mme G.W. Julien a exposé une belle et intéressante collection de peintures groupant 32 cadres aux sujets variés avec des jeux de lumières très réussis et des couleurs très douces et nuancées. Parmi ses paysages, *L'Ouest Fès* mérite une place à part.

Le 18 février, au Casino municipal de Tanger, le peintre anglais George Apperley, très grand dessinateur qui a su résister aux appels révolutionnaires pour suivre dans son œuvre le courant classique, a offert au nombreux public une excellente exposition dans laquelle ont été surtout admirés les portaits, les fleurs, les natures mortes, les reproductions et paysages d'Andalousie.

Le 24 février, une exposition de Bernard Buffet a été inaugurée au Centre culturel français de Rabat. Cette exposition comprenait vingt-huit tableaux parmi lesquels 21 sont des originaux et les autres des reproductions de tableaux célèbres, peintures, dessins, lithographies en couleurs.

A l'occasion de cette inauguration, une série de diapositives sur les prédécesseurs de Buffet a été projetée.

« Aux Belles Images » à Rabat, J.G. Mantel a exposé une collection de tableaux qui a suscité l'intrêt du public : les paysages du Maroc, de France et d'Espagne, les portraits des filles de l'artiste, pleins de grâce et de douceur, ont été particulièrement admirés.

Dans la même salle, le 12 mars, J. Alerini a présenté un collection de toiles de toute beauté et d'une grande valeur artistique, parmi lesquelles on a remarqué *La Bouchère* et *Maternité*. Mme Martin a présenté en même temps une série de sculptures remarquables par la pureté de leurs lignes.

c) *Théâtre*

Le 11 février, les élèves du C.M.R.D. ont représentê avec un grand succès *Les Fourberies de Scapin*.

Le 12 février, à Tétouan, ces mêmes acteurs ont représenté, sous le patronage de la Division de la Jeunesse et des Sports, l'œuvre de Ben Johson *Volpone* adaptée à l'arabe classique par Saddiki qui a su conserver la qualité de l'original. La représentation a eu lieu au Teatro Monumental de Tétouan, puis le jour suivant à Tanger et le 17 à Meknès, toujours avec le même succès.

Les élèves de l'Institut polytechnique de Tanger ont organisé une soirée en l'honneur de leur directeur Don Valentin Garcia Yedra. Le spectacle a débuté par l'interprétation d'une saynète des frères Alvarez Quintero et s'est poursuivi par une comédie musicale intitulée *Madrid-Chicago-Paris*, de M. Ruiz de Pablo, professeur de mathématiques à cet Institut. C'est dans un climat de chaude cordialité que s'est déroulée cette manifestation.

Les élèves du Lycée de jeunes filles Khadija Um El-Muminin de Tétouan, qui suivent des cours de déclamation au conservatoire, ont organisé, au bénéfice des sinistrés d'Agadir, une magnifique représentation théâtrale au théâtre-cinéma Monumental de Tétouan.

Au programme : *La Princesse de Gazan*, en arabe classique et la pièce *Le secret bien gardé* d'Alexandre Casona, traduite en arabe dialectal par les élèves elles-mêmes.

Les jeunes artistes ont pu à la fois réussir leur représentation et collecter de substantielles sommes d'argent. La mise en scène de ces œuvres était dirigée par le professeur du conservatoire, M. Soler.

Le 29 février, le *Théâtre d'art* de Piedad Salas a offert un programme de lecture déclamée de morceaux choisis du théâtre espagnol, depuis le XVIIe siècle, avec *Las mocedades del Cid*, jusqu'au XXe siècle avec *Noces de sang* et *La Malquerida*. La mise en scène était dirigée par Josefina Diaz.

CONFERENCES

Le 4 janvier, dans la salle de la Culture au Consulat d'Espagne à Tétouan, le docteur Obrador a prononcé une conférence très brillante et très applaudie sur *La chirurgie du cerveau de nos jours*.

Lundi 11 janvier, dans la même salle, M. Manuel Alvar, Professeur à la Faculté des Lettres de Grenade, a prononcé une conférence sur *Les romanciers espagnols de l'après-guerre*, où il a mis en relief ses solides connaissances littéraires.

Le 14 janvier, au cinéma Régent de Meknès, sous le patronage de l'Alliance française, M. Bouchut, professeur de lettres au Lycée Poeymirau et président de l'Alliance française, a prononcé une conférence sur le sujet suivant : *Qui êtes-vous, M. de Montherlant?* Le nombreux public a pleinement apprécié cette conférence traitée magistralement par M. Bouchut.

Le 12 janvier, au lycée Moulay Idriss de Fès a eu lieu une conférence prononcée par le professeur Courtin sur *L'énergie thermonucléaire et l'énergie solaire*. Le conférencier, présenté par le proviseur du Lycée, M. Ayouch, s'est montré clair et précis dans ses explications sur la structure de l'atome et la théorie d'Einstein ; il est arrivé à la conclusion qu'avec le contrôle de l'uranium et du plutonium, le monde possède l'énergie nécessaire pour un millier d'années.

Le 17 janvier, sous le patronage de l'Alliance française, M. Pierre Aimé Touchard a prononcé à Marrakech une intéressante conférence sur *Le jeune théâtre contemporain*. Après la causerie, le conférencier a répondu aux questions qui lui furent posées.

Le 19 janvier à Rabat, M. Georges Portman, de l'Académie de Médecine, doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Bordeaux, a prononcé une conférence sur le sujet suivant : *La primauté humaine de la médecine française*. M. Portman a su maintenir constamment éveillée l'attention de l'auditoire qui a suivi son exposé à la fois avec intérêt et émotion.

Le 16 janvier, au Casino espagnol de Tétouan, le consul-adjoint d'Espagne, M. Gil Casares, a prononcé une très agréable causerie sur l'histoire

de saint Jacques de Compostelle. Il a évoqué le *Portique de la Gloire*, le *Botafumeiro* et l'Université en faisant une promenade empruntant l'itinéraire classique de Santiago. Dans l'assistance se trouvaient M. et Mme Sangro, Mme Gil Casares, M. et Mme Correcher, M. et Mme Medialdea et de nombreux représentants consulaires.

Le 22 janvier, à Tétouan, M. Franco, directeur du Centre culturel français de Tétouan, a prononcé une conférence émouvante et intéressante sur *Albert Camus*. Le conférencier a commencé par faire un portrait du grand écrivain et penseur contemporain, mort dans un tout récent accident d'automobile. Ensuite, il a porté un jugement objectif sur son œuvre, insistant sur son influence, sa pensée philosophique, sa passion pour le théâtre, la poésie, le sport... Dans la très nombreuse assistance on remarquait MM. les consuls d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, d'Italie, du Portugal ainsi que les autorités de la ville.

Le 10 février, devant un auditoire choisi et nombreux, l'éminent arabiste anglais, M. Sergeant, professeur de langue arabe à l'Ecole d'Etudes orientales et africaines de Londres, a prononcé une conférence au Lycée Moulay-Idriss de Fès. Le conférencier, présenté par le consul anglais M. Ischerwood, a traité des apports de la culture et de la civilisation du Moyen Orient islamique à l'Europe, en particulier dans le haut Moyen Age.

Le 17 février à Essaouira, Mme Hours, chef de laboratoire au Musée du Louvre, a prononcé dans la salle des fêtes de la Mission culturelle française, une conférence sur *Les secrets du laboratoire du Musée du Louvre*. La conférencière a présenté une série de projections choisies avec goût et dans ses explications sur la peinture, l'authenticité des tableaux et de leur conservation, elle a réussi à conquérir son auditoire par sa simplicité d'expression.

Le 22 février à Rabat, Mme *Hours* a répété, sous les auspices de l'Alliance française, cette intéressante conférence; le 25 elle a parlé à Meknès sur Léonard de Vinci et Rembrandt. Sa conférence a été particulièrement appréciée.

Le 21 février, au Cercle israélite de Larache, le célèbre conférencier Carlos de Nesry, présenté par M. Elias Fereres, président du Cercle, a prononcé une admirable conférence sur le sujet *La philosophie du Cantique des cantiques*.

M. Damseaux, ingénieur de la B.A.S.F., a prononcé au cinéma Caméra une conférence sur l'agriculture, accompagnée de projections de films présentant un grand intérêt pour les agriculteurs et faisant état de procédés modernes et rentables d'une facile application.

Le 7 mars, à Marrakech, a eu lieu une conférence du professeur La Garrigue, sur l'économie internationale ; le conférencier a exposé avec clarté et élégance les problèmes financiers concernant de nombreux pays, s'attachant tout spécialement à la France et au Maroc.

Au cinéma Rex de Fès et sous le patronage de l'Alliance française, M. La Garrigue a traité le sujet suivant : *Qu'est-ce qu'une politique financière* ?

Le 12 mars, à Rabat, au cinéma Royal, M. André Petit a prononcé dans le cadre de « Connaissance du Monde » une agréable conférence intitulée *Un voyage au Portugal*. Le conférencier nous a fait un magnifique tableau de ce beau pays, décrivant les coutumes de ses habitants, leurs particularités vestimentaires, et les paysages. La projection d'un excellent film a illustré cette conférence.

Haïti, perle des Antilles tel est le titre de la conférence que M. Rivière, architecte du service de l'Urbanisme, a prononcée le 17 mars à Sefrou. Cette conférence, organisée par l'association du Cercle culturel, fut une exposition de la situation géographique de ces îles et de leur histoire par l'énumération des rois, empereurs et présidents de ce pays à l'éternel printemps.

Le conservateur du Musée de Fès, M. Mesle, a prononcé dans cette ville une conférence sur *L'architecture de la maison marocaine et sa décoration*. Dans un style très brillant, il a exposé la distribution de la maison marocaine et sa décoration, la place du jardin intérieur, d'origine orientale, étudiant en détail les motifs décoratifs sculptés et épigraphiques.

La Division de la Jeunesse et des Sports a organisé à Sefrou, pendant le mois de ramadan, un cycle de manifestations culturelles qui ont été suivies avec intérêt par un nombreux public.

Une conférence intitulée *Le nationalisme arabe*, prononcée par Sidi Aomar Abu Meslih, et une autre, *La foi et la croyances musulmanes*, par M. Atia, ont clos cet intéressant cycle culturel.

Le 27 mars, à Rabat, M. Arzeliès, professeur à la Faculté des Sciences de Rabat, grand spécialiste de la relativité, a fait dans la salle de l'A.C.E.E. un brillant exposé sur le sujet *L'univers est-il en expansion ?*, à la fin duquel des questions ont été posées par des personnes de l'assistance.

ENSEIGNEMENT

Réunions

Le 9 janvier, dans l'amphithéâtre du lycée Mangin de Marrakech, la Société de Sciences naturelles a tenu une réunion sous la présidence de

M. Malhomme qui a présenté des reproductions dessinées à l'encre de chine de quelques inscriptions rupestres découvertes sur le plateau de Yagour au sud de Aït Ourir. Ces inscriptions étranges d'inspiration mystérieuse doivent dater d'environ 5000 ans. Les gens qu'intéresse la préhistoire ont accueilli avec enthousiasme ces découvertes qui contribuent à la connaissance de cette région et de son passé ancien.

Le 10 février à Rabat, le ministre de l'Education nationale, M. Abdelkrim Bengelloun, a présidé la cérémonie de réouverture du musée d'Antiquités préislamiques. Lorsque celle-ci a eu lieu, certains travaux de rénovation avaient été accomplis et les collections avaient été enrichies par de nouveaux apports. M. Mohammed El Fasi, Recteur des Universités, a prononcé quelques mots pour évoquer l'histoire du Musée de Rabat et pour remercier tous ceux qui ont contribué à son enrichissement et à sa rénovation. M. Euzennat, chef du service des Antiquités, a pris la parole pour faire une brève description du contenu du Musée et évoquer sa présentation moderne et élégante.

NOUVELLES GÉNÉRALES

Des étudiants suisses en géologie, accompagnés de leur professeur M. Dygaz, de l'Université de Berne, et du chef de la mission, M. Greyez, sont arrivés en groupe d'Espagne au Maroc, afin de visiter les grands centres de manganèse et de cobalt d'Imini, de Tiouni et de Bouazzer, ainsi que le barrage de Bin el-Ouidane ; ils ont étudié sur place les eaux du barrage et le sous-sol de la région.

Version française : Guy FRANCO.

IMPRIMERIE DE L'AGDAL - RABAT

DERNIÈRES PUBLICATIONS — ÚLTIMAS PUBLICACIONES

des sections de recherche de la Faculté des Lettres de Rabat

de las secciones de investigación de la Facultad de Letras de Rabat

I. — PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES

LX. — DEVERDUN (G.), *Inscriptions arabes de Marrakech*, Rabat, Editions techniques nord-africaines, 1956.

LXI. — JEAN-LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, trad. A. Epaulard (2 vol.), Paris, Adrien-Maisonneuve, 1956.

LXII. — DEVERDUN (G.), MEUNIÉ (J.) et TERRASSE (H.), *Nouvelles recherches archéologiques à Marrakech*, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1957.

LXIII. — ALLOUCHE (I.S.) et REGRAGUI (A.), *Catalogue des manuscrits arabes de Rabat* (Bibliothèque générale et Archives du Maroc). Deuxième série (1921-1953), II, Rabat, Editions techniques nord-africaines, 1958.

II. — COLLECTION « HESPÉRIS »

XIV. — LAMBERT (Elie), *Histoire d'un tableau, l'Abderrahman, sultan du Maroc, de Delacroix*, Paris, Larose, 1953.

XV. — VAJDA (Georges), *Juda ben Nissim ibn Malka, philosophe juif marocain*, Paris, Larose, 1954.

III. — COLLECTION « TEXTES ARABES »

XII. — FAURE (A.), *At-Tašawwuf ilā rijāl at-taṣawwuf*. Texte d'Abū Yaᶜqūb Yūsuf ibn Yaḥyā at-Tādilī, publié avec une Introduction et six index, Rabat, Ed. techniques nord-africaines, 1958.

IV. — COLLECTION « NOTES ET DOCUMENTS »

XVIII. — TRYSTRAM (J.P.), *L'ouvrier mineur au Maroc*, Paris, Larose, 1957.

XIX. — AYACHE (G.), *Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de 1860*, Rabat, Imprimerie royale, 1959 (trad. arabe de l'article paru en français dans la *Revue historique*, t. CCXX, oct.-déc., 1958).

INSTITUTO MULEY EL-HASAN

MILLÁS VALLICROSA (José María), *La ciencia geopónica entre los autores hispano-musulmanes*. Traducción árabe de ᶜAbd al-Laṭīf al-Jaṭīb. Tetuán, 1957.

GUENNÚN (ᶜAbd Allāh), *Dīwān del rey de Granada Yūsuf III*. Texto árabe. Tetuán, 1958.

AL-MAGRIBĪ (Ibn Saᶜīd), *Kitāb basṭ al-arḍ fī-l-ṭūl wa-l-ᶜarḍ* (*Libro de la extensión de la tierra en longitud y latitud*). Editado por el Dr. Juan Vernet Ginés. Texto árabe. Tetuán, 1958.

TARRADELL MATEU (Miguel), *Lixus*. Historia de la ciudad. Guía de las ruinas y de la sección de Lixus del Museo Arqueológico de Tetuán. Texto castellano. Tetuán, 1959.

DĀWUD (Muḥammad), *Historia de Tetuán*, vol. I. Texto árabe. Tetuán, 1959.

Al-Tiṭwānī (Muḥammad b. Abū Bakr), *Ibn al-Jaṭīb según sus libros*, vol. II. Texto árabe. Tetuán, 1959.

SERIE « HISTORIA DE MARRUECOS »

I. — PERICOT GARCÍA (Luís), *Prehistoria*. Primera parte : *El Paleolítico y el Epipaleolítico*. Tetuán, 1953.

IV. — VERNET GINÉS (Juan), *La Islamización*. Tetuán, 1957.

V. — BOSCH VILÁ (Jacinto), *Los Almorávides*. Tetuán, 1956.

VI. — HUICI MIRANDA (Ambrosio), *Historia política del Imperio almohade* (2 vols.). Tetuán, 1956-1957.

مجلة علمية تعتني بدراسة المغرب من سائر النواحي الجغرافية والتاريخية والاجتماعية وتهتم بتاريخ الحضارة العربية المغربية بافريقيا والأندلس وتصدر ثلاث مرات في السنة .

تقوم مكتبة كلية الآداب ، بالرباط بالتبادل .

ومطبعة الأكدال – 22 شارع البيارن ، بالرباط بالبيع بالاشتراكات .

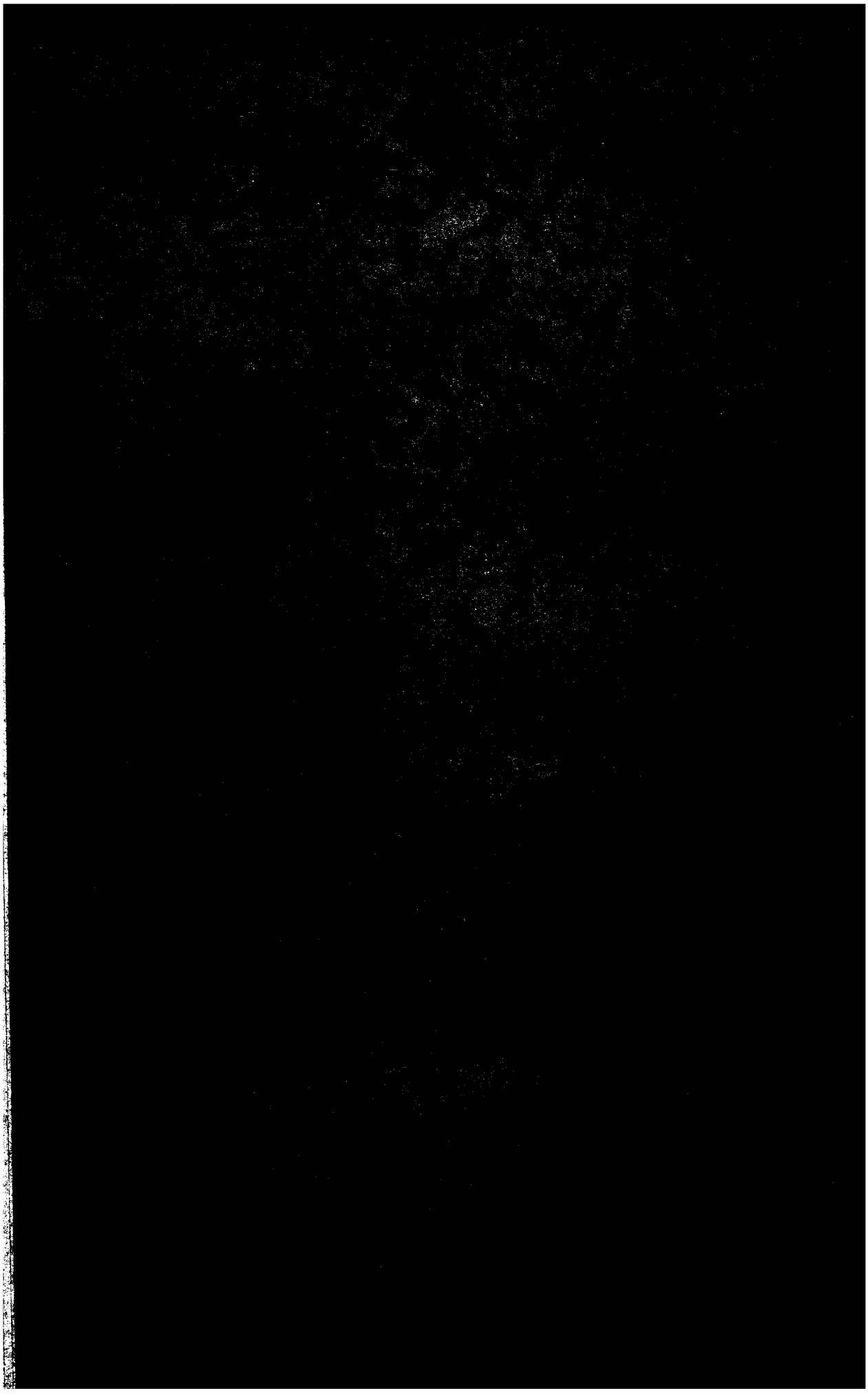

UNIVERSITÉ DE RABAT

FACULTÉ DES LETTRES

HESPÉRIS TAMUDA

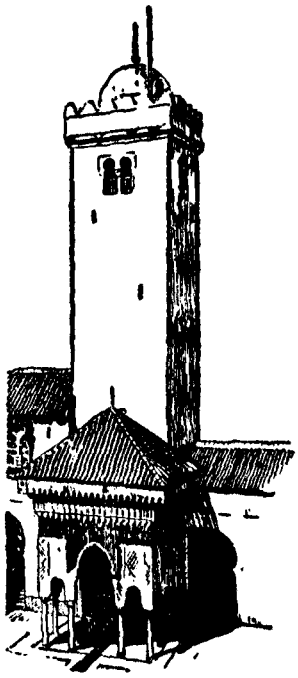

VOL. I

III. FASC.

ÉDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES

22, RUE DU BÉARN, RABAT

1960

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA publiée par la section de recherche de la Faculté des Lettres, est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît annuellement en trois fascicules simples. Chaque fascicule comprend, en principe, des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Une revue bibliographique périodique concernant tout ce qui est publié sur le Maroc, complète pour le lecteur le tableau des résultats de l'enquête scientifique dont ce pays est l'objet de la part des savants de toutes les disciplines.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus), s'adresser, provisoirement, pour les articles en français, au **Secrétariat des Publications, Faculté des Lettres, Rabat** ; pour les articles en espagnol, à M. le Directeur adjoint de l'**Institut Moulay el-Hasan, Tétouan** ; pour les articles en une langue autre que le français et l'espagnol, s'adresser indifféremment à l'un des deux secrétariats.

La **Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat** est chargée des ÉCHANGES.

Les demandes d'ABONNEMENTS et d'ACHATS doivent être adressées à l'**Imprimerie de l'Agdal, 22, rue du Béarn, Rabat.**

* * *

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HEPERIS-TAMUDA, publicada por la sección de investigaciones de la Facultad de Letras, está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletín del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece anualmente en tres fascículos. Cada fascículo comprende, en principio, artículos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Una revista biliográfica periódica, que recoja todo lo que se haya publicado acerca de Marruecos, completa para el lector el cuadro de los resultados de la investigación científica de que es objeto este país por parte de los especialistas de las distintas materias.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, seperatas, peticiones de reseñas), la correspondencia deberá dirigirse, provisionalmente, para los artículos en francés, al **Secretariado de Publicaciones, Facultad de Letras, Rabat** ; para los artículos en castellano, al Sr. Director adjunto del **Instituto Muley el-Hasan, Tetuán** ; y para los artículos en lengua distinta al francés y al español, la correspondencia podrá dirigirse indistintamente a cualquiera de las dos secretarías indicadas.

La **Biblioteca de la Facultad de Letras de Rabat** tiene a su cargo los intercambios.

Los pedidos de SUSCRIPCIÓN y COMPRA deben dirigirse a la **Imprimerie de l'Agdal, 22, rue du Béarn, Rabat.**

* * *

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas de Estudios Arabes de Madrid y Granada.

	Dirhams *	Dollars Dólares
Prix de l'abonnement — Precio de suscripción anual :		
Maroc, Espagne, France — Marruecos, España y Francia	30	6
Autres pays — Demás países	35	7
Prix du fascicule — Precio del fascículo suelto :		
Maroc, Espagne, France — Marruecos, España y Francia	13	
Autres pays — Demás países	12	2 ½

* 1 dirham = 100 francs marocains anciens.

HESPÉRIS TAMUDA

Vol. I. - Fasc. III. *1960*

SOMMAIRE - SUMARIO

NÉCROLOGIE — NECROLÓGICA :

Leopoldo TORRES BALBÁS.

***

ARTICLES — ARTÍCULOS :

Rachel ARIÉ. — *Traduction annotée et commentée des traités de ḥisba d'Ibn ʿAbd al-Raʾūf et de ʿUmar al-Garsīfī* (suite et fin) . 349

Mariano ARRIBAS PALAU. — *Cartas de recomendación cursadas al sultán Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos por el rey de Aragón, Fernando I, el de Antequera* 387

François BUTTIN. — *Les adargues de Fès* 409

David Montgomery HART. — *Tribal and place names among the Arabo-Berbers of Northwestern Morocco* 457

Ambrosio HUICI MIRANDA. — *El Rawḍ al-qirṭās y los Almorávides* 513

***

COMMUNICATIONS — VARIA :

Bernard DUBREUIL. — *Les pavillons des Etats musulmans* (à suivre) 543

Mme HOSOTTE-REYNAUD. — *Quatre documents inédits touchant les relations entre la France et le Maroc (1794-1810)* 549

* * *

Comptes rendus des séances mensuelles de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines 563

* * *

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES — RESEÑAS BIBLIOGRÁFICAS

Histoire - Historia. — Jacques CAILLÉ, *Les accords internationaux du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (1757-1790)* (Mariano Arribas Palau), p. 569. — Marcel LEGENDRE, *Survivance des mesures traditionnelles en Tunisie* (Jean-Louis Miège), p. 571. — Roger LE TOURNEAU, *La décadence sa'dienne et l'anarchie marocaine au XVIIe siècle* (Gaston Deverdun), p. 572. — Luís SECO DE LUCENA PAREDES, *Más rectificaciones a la historia de los últimos nasríes. Un sultán llamado Muḥammad « El Chiquito »*, (Mariano Arribas Palau), p. 572. — E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire, de l'Etat romain à l'Etat byzantin* (Raymond Thouvenot), p. 574. — Juan TORRES FONTES, *Xiquena, castillo de la frontera* (Mariano Arribas Palau), p. 581.

Langue et littérature - Lengua y literatura. — R.P. Henri FLEISCH, *Premiers résultats d'une enquête dialectale au Liban* (Louis Brunot), p. 584. — Fernando DE LA GRANJA, *Origen árabe de un famoso cuento español* (Dora Bacaicoa Arnaiz), p. 585. — Albert LENTIN, *Supplément au dictionnaire pratique arabe-français de Marcelin Beaussier* (Louis Brunot), p. 586. — Hans-Rudolf SINGER, *Neuarabisch Texte im Dialekt der stadt Tetuan* (Louis Brunot), p. 587. — DU MÊME, *Grundzüge der Morphologie des arabischen Dialektes von Tetuan* (Louis Brunot), p. 589. — DU MÊME, *Neuarabische Fragewörter* (Louis Brunot), p. 590.

Religion - Religión. — G.-H. BOUSQUET, *Quelques remarques sur la pratique rituelle en Afrique du Nord, principalement au Maroc* (Dora Bacaicoa Arnaiz), p. 591.

Préhistoire - Prehistoria. — J. MALHOMME, *Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas* (Gabriel Camps), p. 592.

* * *

Información cultural de Marruecos - Chronique culturelle du Maroc 595

NECROLÓGICA

LEOPOLDO TORRES BALBAS

Estaba componiéndose este tercer fascículo de « Hespéris-Tamuda », cuando nos llega la noticia de que el 21 de Noviembre ha fallecido D. Leopoldo Torres Balbás.

Su pérdida es sensiblemente dolorosa, especialmente en el campo del arte hispano-musulmán, al que D. Leopoldo venía dedicándose con reconocida maestría y en el que deja un vacío muy difícil de llenar.

Como muestra de su labor hay que señalar su asidua colaboración en la revista « Al-Andalus », ininterrumpida desde el volumen II (1934) de la revista, y bajo el título de « Crónica arqueológica de la España musulmana ». Publicó tambien varias obras sobre el mismo tema, como, por ejemplo, la titulada « Artes almorávide y almohade ».

Había pronunciado varias conferencias en Marruecos y la revista « Tamuda » se honró con su colaboración.

Pertenecía a la Real Academia de la Historia de Madrid y era doctor *honoris causa* por la Universidad de Argel.

« Hespéris-Tamuda » se asocia al luto por la pérdida irreparable que ha sufrido la ciencia hispano-musulmana, en la cual ha dejado tan honda huella la constancia y la vocación de Don Leopoldo Torres Balbás.

Descanse en paz.

TRADUCTION ANNOTÉE ET COMMENTÉE DES TRAITÉS DE *ḤISBA* D'IBN ᶜABD AL-RA'ŪF ET DE ᶜUMAR AL-GARSĪFĪ

(SUITE ET FIN)

DE LA SURVEILLANCE DES MARCHANDS DE FROMAGE

[101] Ibn Ḥabīb a dit : « On ne mangera pas le fromage des *Majūs* (1) parce qu'ils font de la présure avec la caillette des bêtes qu'ils ont abattues et qu'il n'est pas licite aux Musulmans de consommer. Il n'y a pas de mal à consommer le fromage des Chrétiens qui vivent parmi nous. Certains Compagnons du Prophète (*Ṣaḥāba*) mangeaient le fromage sans savoir s'il était licite ou non, et d'autres Compagnons s'abstenaient d'en manger à moins d'être certains que le fromage était fabriqué par des Musulmans. » On ordonnera aux marchands de fromage de séparer ce qui est mou de ce qui est dur, ce qui est de bonne qualité de ce qui est de mauvaise qualité, et on leur ordonnera de mettre du sel sur le fromage. Le fromage, qu'il s'agisse de fromage de vache ou de fromage de brebis, est une catégorie que le marchand devra vendre de la manière suivante : le pareil pour le pareil, fromage frais contre fromage frais, fromage sec contre fromage sec ; il ne devra pas vendre du fromage frais contre du fromage sec. Les marchands feront, lors de la vente, la distinction entre les diverses qualités de fromages telles que le fromage de vache, le fromage de brebis, le fromage de chèvre, le fromage des vaches dites *ḫīsī* (2), le fromage de buffl esse. On surveillera attentivement les marchands toutes les fois que le lait des vaches dites *ḫīsī* se caille et qu'on le transforme en fromage.

(1) A l'origine, les Zoroastriens. Sur l'extension de ce terme à des populations de l'Occident musulman qui n'avaient rien de commun avec les Zoroastriens, cf. R. Brunchvig, *Conquête de l'Afrique du Nord*, dans les *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales*, Alger, VI, 1942-47, 112, et Dozy, *Recherches*, II, 250 sqq.

(2) Il s'agit d'une vache à longue nuque et aux cornes en demi-lune, que l'on trouve surtout en Egypte.

DE LA SURVEILLANCE DES MARCHANDS DE *HARĪSA* (3)

On ordonnera aux marchands de *harīsa* de broyer le blé, de le décortiquer, de le laver, de laver le pilon et la marmite où l'on prépare la *harīsa*, de les nettoyer, de ne pas les laisser découverts, d'apporter tous leurs soins à la cuisson de la *harīsa*, de beaucoup la remuer en sorte qu'elle devienne solide et compacte. On ne la pèsera que lorsque la cuisson en sera achevée et ce, avant la vente, car on met dans la marmite un poids (*ṣanja*) fort lourd. Si l'emplacement en est fixe, c'est une bonne chose et la vente de la *harīsa* sera ordonnée ; si le poids adhère [102] au fond de la marmite, cela n'est pas bon et on ordonnera aux marchands de ne pas vendre la *harīsa*. Ce serait une fraude et il est dit qu'on doit faire aumône de la *harīsa*. On examinera le miel que l'on vend avec la *harīsa* afin qu'il ne soit pas mélangé avec de l'eau. Il en sera de même pour le beurre qu'on ne doit pas mélanger avec la graisse. L'huile ne doit pas contenir de lie. Pour ce qui est de la *harīsa* à base de graisse, la viande qu'on y met fera l'objet d'un examen lors de la cuisson, avant qu'on la place dans la marmite et ce afin de satisfaire l'acheteur. On examinera également la graisse qui fond et que l'on place à l'intérieur ; il ne faut pas y mettre de l'huile que l'on aura fait brûler pour que les gens s'imaginent que c'est de la graisse. On surveillera les marchands tous les jours afin qu'ils n'aient pas de *harīsa* demeurée pour compte ; ils pourraient l'ajouter à la *harīsa* fraîche. On les punira après sommation (*iʿḏār*).

DE LA SURVEILLANCE DES NATTIERS (4)

Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « On empêchera les nattiers d'utiliser des cordelettes d'alfa courtes dans leurs travaux. On leur interdira de faire bouillir l'alfa et de faire croire aux gens à tort qu'il est teint. S'ils en tirent quelque

(3) Sur ce terme qui désigne une « sorte de bouillie », mets très répandu dans l'Occident musulman, cf. les références citées dans DOZY, II, 754 ; E. LÉVI-PROVENÇAL, *Séville musulmane*, 153, n. 117 a, et surtout *Un manuel hispanique de ḥisba*, 31, lignes 15 et 17. Le muḥtasib de Malaga y fait, de la même façon qu'Ibn ʿAbd al-Raʾūf, la distinction entre la *harīsa* de blé et la *harīsa* composée de viande, de graisse et de blé, tout en indiquant les fraudes auxquelles se livrent les marchands. Sur la *harīsa* de blé, cf. W. MARÇAIS, *Textes arabes de Tanger*, 150, en note et également le *Glossaire du traité de Ḥisba d'Ibn al-Uḫuwwa*, éd. et trad. Reuben Levy. Sur la *harīsa* au Maroc, cf. L. BRUNOT, *Textes arabes de Rabat*, II, Glossaire, 798. Sur le sens du terme *harīsa* dans l'Orient musulman, au Moyen-Age, cf. Ch. PELLAT, Index des mots arabes ou arabisés, dans le *Livre des Avares d'al-Ǧâḥiẓ* (trad. fr.), et M. RODINSON, *Recherches sur les documents arabes relatifs à la cuisine*, Revue des Etudes Islamiques, 1949, 139 avec note.

(4) Sur les nattiers, cf. un passage plus détaillé dans *Un manuel hispanique de ḥisba*, 64.

chose, on coupera immédiatement l'alfa et on dénoncera la fraude. On leur ordonnera de coudre parfaitement la natte (*ḥaṣīr*) (5) ou tout autre objet. La meilleure façon de coudre consiste à prendre deux lisières à droite et deux lisières à gauche ; s'il y en a trois par-ci et trois par-là, il n'y a là aucun mal ; les nattiers auront tressé auparavant le fond de l'objet, s'il y en a un ».

DE LA SURVEILLANCE DES PEAUSSIERS ET DES FABRICANTS DE CHAUSSURES

Ibn Ḥabīb a dit : « On empêchera les peaussiers de vendre les peaux brutes des bêtes de boucherie qu'ils ont abattues ; ils doivent les vendre tannées pour qu'on en fasse des sandales, qu'on fasse de la mouture dessus ou qu'on s'en serve à la maison. On ne doit pas les utiliser avant le tannage. L'opinion du Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — est celle-ci : « Si le cuir non préparé est tanné, il en sera purifié ». Il entend par là que le cuir purifié est destiné aux seuls usages que nous avons énumérés, [103] non pour qu'on fasse la prière dessus et qu'on en fasse des vêtements. » Ibn Wahb (6) est tolérant en la matière. On a dit : « Les peaux ne doivent pas être vendues ; si elles sont vendues, même tannées, la vente en sera résiliée ».

On empêchera les fabricants de semelles de remplir l'entre-deux des semelles avant de les coudre. Il en sera de même pour ceux qui découpent le cuir cru, on doit les empêcher de trancher, à l'endroit où ils coupent, avec le dos du couteau ou bien avec un outil en fer qu'ils utilisent à cet effet pour masquer de la sorte la minceur du cuir ; il aurait ainsi l'air épais à première vue et aurait également meilleur aspect. Tout cela relève de la fraude. L'acheteur devra restituer le cuir qu'il a acquis ainsi et on punira celui qui s'adonne à cette pratique. Telle est l'opinion d'Ibn Ḥabīb.

(5) Sur la natte (*ḥaṣīr*), cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Glossaire, 265. L'auteur y rappelle que l'andalou semble avoir connu uniquement la forme masculine *ḥaṣīr*. L'arabe moderne emploie volontiers la forme féminine : *ḥaṣīra*.

(6) ʿAbd Allāh Abū Muḥammad b. Wahb : disciple égyptien de Mālik. Selon Ibn Yūnus al-Miṣrī (*Tāʾrīḫ*), Ibn Wahb serait le mawlā de Yazīd b. Riḥām ; d'autres l'appellent Ibn Wahb al-Qurašī. Né au Caire en 125/743, il y mourut en 198/814. C'est un des disciples les plus célèbres de Mālik ; il commenta le *Muwaṭṭaʾ*. Cf. *Dībāj*, 132 ; *Fihrist*, 281 ; *Wafayāt al-Aʿyān*, éd. Wustenfeld, nº 323 ; une de ses œuvres les plus importantes, le *Djāmiʿ al-Ḥadīth*, a été éditée partiellement et commentée par J. David-Weill sous le titre suivant : « *Le Djāmiʿ d'Ibn Wahb* », Le Caire, Publications de l'Institut français d'Archéologie orientale, 1939-1941-1948.

On empêchera également les fabricants de chaussures de coudre un morceau de cuir servant d'élargissure dans la chaussure (7) — si ce n'est avec deux aiguillées de fil — et de le couper en lamelles, de crainte que la couture des semelles ne repose sur le joint ; ils devront coudre de façon extrêmement soignée. Le fil sera de chanvre ; le talon de la chaussure doit être taillé dans des lamelles de cuir de vache trempé dans la colle. Il ne faut pas y mettre de terre à foulons pas plus que sous les semelles. Si les fabricants agissent contrairement à ce qui leur a été prescrit en la matière, on découdra leur travail et ils seront punis.

DE LA SURVEILLANCE DES PELLETIERS

Ibn al-Qāsim a dit : « On interdira aux pelletiers d'apprêter les faces de la pelisse pour qu'elle ait meilleur aspect ; certains de ses défauts sont parfois masqués ; aussi appliquera-t-on la bastonnade à ceux qui agissent de la sorte. Celui qui achète de la fourrure et ignore tout cela peut la restituer s'il y trouve un défaut ou bien si, ne l'ayant pas trouvé, il apprend qu'il y avait là un défaut avant que la fourrure ne fût apprêtée, ou encore quand il ignore que l'apprêtage avait masqué les défauts de la fourrure et en avait amélioré l'aspect. » Dans la *Wāḍiḥa* d'Ibn Ḥabīb, Aṣbaġ a dit : « On ordonnera aux pelletiers, quand la pelisse est en peau de bélier à longue laine, de ne pas la couper avec des cisailles, de ne pas la battre avec force après la coupe au moyen d'une baguette [104] pour faire croire à tort aux gens qu'il s'agit d'une pelisse en peau de mouton. Il y a là fraude et vice et on doit rendre la fourrure à cause de cela. » Aṣbaġ a dit : « Il en est ainsi de la pelisse que le fabricant a prise, a mouillée aux endroits où elle n'était pas cousue, qu'il a ensuite étirée et dont la longueur a considérablement augmenté, afin de la vendre tout entière. Quand l'acheteur la revêt, il en manque un morceau et elle reprend son aspect primitif. Il y a là fraude et vice. » On a posé à Aṣbaġ la question suivante : « Ne faut-il pas que la pelisse neuve rétrécisse ? ». Il a répondu :

(7) Sur *qurq*, outre les références citées dans la note 15 de cette traduction (*Hespéris-Tamuda*, 1960, fasc. I, p. 19), cf. l'article récent de Jaime Oliver Asin dans *al-Andalus*, 1958, 138 sq : « Quercus en la España musulmana ».

Sur *waṣl*, cf. *Un manuel hispanique de ḥisba*, Glossaire, 71. Sur la persistance de la fraude, décrite dans le passage, au Maroc, cf. L. Brunot, *Noms de vêtements masculins à Rabat*, « Mélanges René Basset », t. I, 1923, 90 sq, et *Cordonnerie*, *Hespéris*, 1946, 13 et 14.

« Il ne convient pas qu'elle rétrécisse de la sorte ; quand elle dépasse en rétrécissant la juste mesure, on la restituera au vendreur à cause de cela ». Aṣbaġ a dit : « Quand la fourrure comporte un morceau ras, sans laine, et qu'on a posé dessus un morceau comportant de la laine, ou bien quand le morceau de laine n'a pas de doublure et qu'on a mis dessus un morceau de bonne doublure sans laine, tout cela constitue un défaut qui entraîne la restitution de la fourrure au vendeur, n'y aurait-il qu'un seul morceau dans la fourrure, soit de la grandeur d'un trou ou si ce n'est très peu de choses ».

On contrôlera de la même manière les pelisses en peaux de lapins et toutes les pelisses fournies de laine ; on interdira la fraude aux pelletiers ; s'ils récidivent, ils seront passibles du châtiment corporel et on les empêchera d'agir de la sorte.

DE LA SURVEILLANCE DES TISSERANDS

Mālik a dit : « On empêchera les tisserands et leurs pareils de teindre le brocart afin qu'il devienne de la sorte plus épais et plus ferme. » Il en sera de même pour le traitement de la soie grège (*qazz*), de la soie, du mélange de soie et de laine (*ḫazz*) et autres variétés de soie. On les empêchera d'asperger ces étoffes d'eau, de les frotter avec l'eau servant à faire le pain ou bien avec de l'amidon afin qu'elles deviennent plus fermes et s'améliorent. Il n'est pas bon d'agir ainsi ; ce serait une fraude. On examinera les pièces d'étoffes que teignent les tisserands, qu'il s'agisse de coton (8) ou de lin, et on donnera aux tisserands un étalon afin qu'ils prennent les mesures en long et en large. Si on constate qu'elles sont inférieures à la mesure que l'on était convenu d'adopter, on confisquera les pièces, en guise de punition. S'ils recommencent, on les châtira sévèrement en outre. On leur ordonnera de continuer le tissage de la lisière, [105] de ne pas la laisser intacte, car c'est là la bordure du tissu. On leur ordonnera de nouer les fils qui se sont rompus et de ne pas les tordre. On examinera leurs balances et leurs mesures de poids (*riṭl*), s'il plaît à Dieu Très Haut.

(8) Sur le mot *ḫazz* cf. E. LÉVI-PROVENÇAL, Glossaire du *Traité de ḥisba d'al-Saqaṭī*, 14 : « sorte de tissu [de coton ?] », L. BRUNOT, *Textes arabes de Rabat*, II, Glossaire, 41 : « étoffe, toile, cotonnade ».

DE LA SURVEILLANCE DES MARCHANDS D'HUILE, DE BEURRE ET DE MIEL

Dans la *Wādiḥa*, Ibn Ḥabīb a dit : « L'huile d'olive est tout entière d'une seule sorte ; pour ce qui est de l'huile que l'on extrait des olives très mûres (*zayt al-mā'*) et de l'huile du pressoir, raffinée et brute, de bonne et de mauvaise qualité, il n'est pas permis d'en échanger en quantités inégales (9). Il est permis de vendre l'huile d'olive en l'échangeant contre des quantités inégales d'huile de sésame, d'huile de graines de lin, d'huile de noix car elles sont utiles à divers titres ». On empêchera les marchands d'huile de mélanger l'huile de mauvaise qualité avec l'huile de bonne qualité, l'huile de bonne qualité avec la mauvaise huile de graine de lin (*zayt ḥārr*) ; on ne doit pas frelater l'huile avec de l'eau ou autre chose. Si les marchands agissent intentionnellement et si on a connaissance de ce fait, ils seront châtiés. On leur ordonnera de bien remplir la mesure pour l'acheteur et de faire aumône des restes de leurs mesures d'huile qui s'accumulent dans les écuelles. Il ne faut pas conserver ces restes car ils reviennent en droit au public. De la même façon, le miel d'abeilles est tout entier d'une seule sorte ; on en empêchera l'échange en quantités inégales. Il est permis d'en vendre contre des quantités inégales de jus de canne à sucre. On ordonnera de ne pas mêler ce qui est de bonne qualité à ce qui est de mauvaise qualité ; on ne doit pas frelater [le miel] au moyen d'eau ou de colorant. Tout cela relève de la fraude et de la falsification. Les disciples de Mālik ont dit : « Le beurre de vache et le beurre de brebis [fondus] sont tenus pour une seule sorte ; il n'est pas permis d'en échanger en quantités inégales ». Il en est de même pour ce qui est du beurre raffiné. On ordonnera à celui qui en vend de ne pas mélanger le beurre frais avec le beurre rance, le beurre de bonne qualité avec celui de qualité inférieure, de ne pas le mêler à la graisse, de ne pas lui donner une coloration pareille à celles du fenu grec, du carthame et autres plantes afin

(9) Les prescriptions édictées dans ce chapitre relèvent d'une importante règle du droit musulman, soit « la défense d'échanger une certaine quantité d'une denrée alimentaire contre une quantité différente de denrée de même nature ». Cf. à ce sujet J. SCHACHT, art. *Ribā*, *E.I.*[1], III, 1227-1230. L'interdiction coranique du *ribā* (usure) s'applique aux métaux précieux : or et argent, au blé, à l'orge, aux dattes, au sel (d'une manière isolée, au beurre et à l'huile). Mais les écoles juridiques ont émis des points de vues divergents dans l'interprétation des traditions relatives au *ribā*. Par exemple, le blé et l'orge constituent une seule espèce pour Mālik et ses disciples et ne peuvent, par conséquent être échangés en quantités inégales. Par contre, les Ḥanafites, les Šāfi'ites, les Ẓāhirites et une partie des Ḥanbalites considèrent les deux denrées comme deux sortes différentes.

qu'il change de couleur. Tout cela relève de la fraude et doit être totalement interdit. Si les marchands récidivent, ils seront passibles du châtiment corporel ; on vendra leurs articles à ceux qui s'en servent comme corps gras pour cuire les aliments (10) ou bien à celui dont on est sûr qu'il n'écoule pas de produits frelatés. On doit également examiner le charbon destiné à la chauffe des fours, on ordonnera à celui qui en vend de ne pas le mélanger avec le charbon [106] du forgeron, avec celui que l'on tire du bois de chêne ou tout autre charbon. S'il agit ainsi, il y aura là fraude et falsification et il sera puni.

SECTION RELATIVE À LA SURVEILLANCE DES POIDS ET MESURES, DES PLATEAUX DE BALANCES, DES PESONS ET DES POIDS D'UNE LIVRE (11)

Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « Pour ce qui est des balances, il convient qu'elles aient un étalon auquel on doit se référer et sur lequel on se fonde quant à l'exactitude et à la justesse des poids. Il se trouvera chez celui à qui on a confié la tâche de vérifier la justesse des poids et mesures parmi les gens du commun et l'aristocratie. On ordonnera que les poids soient en fer et on empêchera que du plomb y soit ajouté. S'il y a beaucoup (12) de plomb, la fraude sera possible de ce fait. On doit surveiller les marchands lorsqu'ils mettent des grains d'orge et de caroube dans les balances ; parfois un grain équivaut à plusieurs grains. Les fils des balances ne doivent pas être raccourcis (13), mais tendus le plus possible pour éviter toute falsification. Il en sera de même pour le fil que le vendeur tient en mains. On ordonnera que soit tendu le fil avec lequel on tire le sommet de la tige ; il ne faudra pas le raccourcir car il convient de repousser toute fraude, s'il plaît à Dieu Très Haut. »

(10) Sur les racines أدم et يدم cf. Dozy, I, 15 ; W. Marçais : *Textes arabes de Tanger*, 503, ainsi que les références citées dans L. Brunot, *Textes arabes de Rabat*, II, Glossaire, 832 ; cf. également W. Marçais, *Textes arabes de Takroûna*, II, Glossaire, t. I, 53-55.

(11) Sur la balance cf. *E.I.*[1], II, *al-Karasṭūn*, 802-805, art. de E. Wiedemann et *E.I.*[1], III, *al-Mīzān*, 602-612, art. de E. Wiedemann.

(12) Texte imprimé : زادت.

(13) Correction due à Monsieur Brunschvig : تقصر.

DE LA SURVEILLANCE DES PESONS (14)

Il dit « Il convient que les marchands utilisent si possible des poids en fer car ce sont les meilleurs. S'il n'est pas possible de les choisir en fer, alors qu'on les prenne en pierre. Le mieux est que le poids soit en pierre unie ; si l'on n'est pas d'accord à ce sujet, alors le poids supplémentaire sera en fer ou toute autre matière. [107] Son étalon-poids doit correspondre au poids d'un *dirhem kayl* (15), soit à un dirhem deux cinquièmes. Il en est de même du poids d'Orient jusqu'à ce qu'il atteigne le nombre de dirhems proche de l'once puis de la livre et ainsi jusqu'à ce qu'il atteigne le nombre de livres du peson dont il faut vérifier le poids, s'il plaît à Dieu Très Haut. On fera de même pour vérifier les livres, les onces et les dirhems. Le dirhem peut être pesé à l'aide de grains d'orge ; les Orientaux l'évaluent avec les grains de blé. Le mieux est que les poids à peser soient tous en fer. Pour ce qui est des poids d'une livre (*riṭl*) (16) que l'on utilise pour les fruits, les légumes et ceux avec lesquels on a coutume de faire bon poids lors de la pesée, il n'y a pas de mal à ce qu'ils soient en pierre. »

DE LA SURVEILLANCE DES PLATEAUX DE BALANCES

Il convient que les plateaux de balances soient en fer ou en cuivre ; ainsi ils ne seront pas sujets à augmentation ou à diminution ; si on n'en trouve pas, alors ils seront en bois car ils sont meilleurs que les plateaux en pierre ; les objets visqueux se collent sur ceux-ci lorsqu'on les pèse et ils en sont plus lourds. On doit ordonner que les plateaux soient tout le temps essuyés et ce, lors de toute pesée, afin qu'ils ne se salissent pas et ne pèsent plus lourd. Les marchands pourraient frauder de la sorte.

(14) Sur l'appareil à peser dit *rubᶜ*, cf. remarques d'E. Lévi-Provençal dans le Glossaire du *Traité de ḥisba d'Ibn ᶜAbdūn*, *J.A*, 1934, 271 : « ... il semble s'agir d'une sorte de balance romaine. ».

(15) Sur le *dirhem* cf. *E.I.*[1], I, 1005-1006, art. de E. v. Zambaur, et sur le *kayl* cf. *E.I.*[1], 682, art. de E. v. Zambaur ainsi que Dozy, II, 506. Cf. également W. Hinz, *Islamische Masse und gewichte umgerechnet ins metrische system*, Leyde, 1955, 1-8, qui, corrigeant les évaluations de H. Sauvaire (*J.A.*, 1882), donne pour le *dirhem* un poids de 3,3 g, dans l'Espagne musulmane.

(16) Sur le *riṭl*, cf. Dozy, I, 535 ; H. Sauvaire (*J.A.*, 1885, 84) ; *Un manuel hispanique de ḥisba*, Glossaire, 32 ; E. Lévi-Provençal : Glossaire du *Traité de ḥisba d'Ibn ᶜAbdūn* et *Séville musulmane*, 151, n. 91 c ; cf. surtout W. Hinz, *op. cit.*, 33 : « Dans l'Occident musulman, le *riṭl* était une mesure de poids équivalant à 453,3 g ».

DE LA SURVEILLANCE DES SETIERS

Il faut vérifier la justesse des setiers en se servant de poids-étalons. On choisira une mesure juste et on apposera sur les parois du setier un poinçon de garantie qui atteigne la partie supérieure afin qu'il n'y ait ni augmentation ni diminution de poids. Les setiers seront inscrits sur le registre du *muḥtasib* au nom de leurs propriétaires. Toutes les fois que l'on aura appris qu'un setier n'a pas été marqué ou bien ne porte pas de poinçon de garantie, ou encore que son poinçon ne figure pas sur le registre du *muḥtasib*, [108] le propriétaire en sera puni. On ordonnera aux marchands de ne pas choisir le setier large, carré mais de le choisir haut et large à la base, étroit au sommet, sur le modèle des setiers d'Orient que l'on appelle là-bas *awbiya* (17). On évitera ainsi toute falsification lorsqu'on verse le liquide et qu'on remplit le setier. Dans la *Wādiḥa*, Ibn Ḥabīb dit : « C'est que le Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui apporte le salut ! — a dit : « Bénie est la base du setier car celui dont le col est étroit ne supporte que peu de choses à la base ; aussi pèse-t-il peu. Si la base en est plus large, il supportera de grosses quantités, le poids sera plus juste » (18). Il a blâmé le fait de remuer et d'agiter la mesure de capacité. Les frais de mesurage incombent au vendeur.

DE LA SURVEILLANCE DES MESURES D'HUILE

Il dit : « Il est nécessaire que la mesure d'huile soit une poterie en terre émaillée et fine. Cela vaut mieux que le cuivre car celui-ci se couvre rapidement de vert-de-gris. Dans toute autre poterie que celle en terre émaillée, l'huile reste au fond. On doit mettre sur les setiers, lorsqu'on y verse le liquide, une marque évidente que verront vendeur et acheteur. On doit examiner les récipients ; parfois les marchands y laissent un résidu d'huile puis ils l'ajoutent lorsqu'ils mesurent le liquide. Celui d'entre eux que l'on prendra sur le fait sera blâmé ; s'il récidive, il sera châtié. »

(17) Le setier égyptien dit *wayba* équivalait à une mesure de capacité de quinze litres, selon W. Hinz, *op. cit.*, 52.

(18) Cf. le recueil de *ḥadīṯs* d'al-Tirmiḏī, chapitre de la nourriture, 12 et celui d'Abū Dāwūd, *idem*, 17.

COMMENT DOIVENT ÊTRE PLACÉES LES BALANCES DONT SE SERVENT LES MARCHANDS

Ibn ʿAbd al-Raʾūf dit : « Il convient que les marchands mettent leurs balances en avant, loin des produits d'alimentation et des objets se trouvant devant eux car il font parfois tomber les dirhems, à dessein, devant eux ; il est alors difficile pour l'acheteur de rechercher ces pièces de monnaies ; il les abandonne. C'est le cas des *waqqāfūn* (19) et de leurs pareils. On doit ordonner que [109] les balances soient placées correctement et à l'écart de l'endroit où a lieu la livraison, car il arrive que les marchands fassent tomber les dirhems à l'endroit de la livraison. Ils mettent ensuite les produits de mauvaise qualité à la place des produits de bonne qualité qu'ils soustraient, et ils rendent les premiers à l'acheteur. Il est nécessaire, à cet effet, que la balance repose sur une écuelle de terre (*ṣaḥfa*) ou sur quelque chose dont le fond est plat et très visible. Si elle est ainsi placée, les marchands ne pourront pas faire tomber les objets de bonne qualité et mettre les objets de mauvaise qualité à leur place. »

Pour résumer tout ce qui a trait au sujet que nous avons abordé, Ibn ʿAbd al-Raʿūf dit : « On ne laissera pas un citadin vendre à un campagnard pour ce qui est des aliments transportés d'un endroit à un autre et autres choses du même genre. On ne laissera pas les boutiquiers et autres stockeurs jeter les objets importés tels que les corps gras ou autres choses soit l'huile, le miel, le beurre fondu, les raisins secs, les figues et toutes choses du même genre dont les gens ont besoin. On ne se livrera pas à l'accaparement car l'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — l'a interdit. Il a dit — Sur lui soit le salut ! — : « Seul celui qui est dans l'erreur se livre à l'accaparement ». Ibn Ḥabīb a dit : « Il faut entendre par là que l'accaparement est un péché. » Mālik l'a dit. Ibn Ḥabīb a ajouté : « L'accaparement n'est tolérée que s'il s'agit du marchand en gros ou du cultivateur et Mālik n'y voit nul mal en ce qui les concerne. » Si les marchands s'y livrent après

(19) Sur le *waqqāf*, cf. Dozy, II, 834, qui donne « page, fournier, boulanger, intendant, surveillant », d'après *Vocabulista*, « cubicularius, fornarius », 215 ; cf. *Un manuel hispanique de ḥisba*, Glossaire, 72 ; le mot est encore vivant ainsi qu'en atteste L. Brunot, *Textes arabes de Rabat*, II, Glossaire, 818 : « surveillant de travaux, préposé à l'administration des biens de la mosquée » au Maroc.

que défense leur en aura été faite, ils seront châtiés ; on confisquera leurs marchandises ; on les distribuera au public et aux nécessiteux. Ils y participeront en fonction du prix payé pour l'objet. Si on ignore ce prix, ce sera selon la mercuriale promulguée le jour où a lieu l'accaparement (C'est ʿUmar — que Dieu l'agrée ! — qui en a décidé ainsi), à moins que les gens ne prennent ce dont ils ont besoin et qu'il ne reste quelque chose qui ne fasse pas partie des aliments ; il n'y a pas de mal à cela. On agira de même pour ce qui est des grains dans leur totalité car ils constituent la subsistance des hommes et le fourrage des bêtes de somme. Le marché où en en vend se tiendra dans la métropole où les gens vont acheter. Les marchands ne pourront agir avant que les gens ne prennent ce dont ils ont besoin, à moins que les marchands n'achètent pour eux-mêmes. Pareillement, défense leur sera faite d'[110]accepter en dépôt les marchandises dont le prix a baissé sur le marché, même si elles proviennent d'un endroit qu'on ne peut atteindre qu'au bout d'un ou deux jours. Mālik l'a dit. Ibn Ḥabīb a dit : « L'achat de la marchandise prohibée est résilié et on doit la restituer au vendeur. Si celui-ci est parti, si on ne l'a pas trouvé et si l'acheteur n'est pas coutumier de ce fait, on lui laissera la marchandise ; défense lui sera faite de s'adonner à nouveau à cette pratique. En cas de récidive, il sera passible du châtiment corporel qui sera livré à l'appréciation de l'Imām : bastonnade, prison ou expulsion du marché. » Dans la *Wāḍiḥa* d'Ibn Ḥabīb, Mālik a dit : « Si la marchandise est passée entre les mains de l'acheteur au moyen d'une vente et qu'il en a eu du bénéfice, je préfère qu'il soit fait aumône de ce bénéfice ; cela n'est pas interdit ». Ibn Ḥabīb a dit : « Quant à celui qui est sorti de la ville un ou deux jours avant le jour du *Naḥr* afin d'acheter des brebis destinées au sacrifice et qui a couvert une distance d'un mille depuis la ville, c'est là une pratique prohibée par la religion (*talaqqī*) (20). Ibn Wahb l'a rapporté d'après Mālik. Mālik a dit : « On ordonnera aux tanneurs de ne pas acheter les peaux des bêtes offertes en sacrifice ; elles ne doivent pas être données à quiconque les partage par moitié. » Ibn Ḥabīb a dit : « Quiconque a vendu par ignorance la peau d'un animal

(20) Sur la survivance du *talaqqī-r-rukbān* dans la Berbérie orientale à l'époque des Ḥafsides, cf. *Berbérie*, II, 245.

offert en sacrifice doit faire aumône du prix. Il en sera de même si son esclave ou bien certains membres de sa famille l'ont vendue sans qu'il l'ait ordonné. » On doit également défendre aux bouchers d'acheter les bêtes destinées aux sacrifices, dans leurs enclos, le jour de *ʿAšūra*, chez les marchands en gros, puis de les vendre avec profit après la fête du *mawsim* (21) car cela cause du préjudice aux gens et fait hausser les prix des moutons pour le plus grand bénéfice des bouchers. Il convient de laisser les gens débattre le prix de la vente; il ne faut pas chercher à minimiser ce prix.

DE LA SURVEILLANCE DES RUES

Ibn ʿAbd al-Raʿūf dit : « On doit interdire aux gens de s'asseoir dans les rues, de s'y tenir, de s'y réunir en cercle sans nécessité aucune, à moins qu'il ne s'agisse de personnes particulièrement dignes de confiance.

On empêchera les gens de jeter les ordures, les cadavres d'animaux et autres choses du même genre sur les routes car cela entraîne des inconvénients [111] pour les demeures des particuliers. Quant aux détritus, ils engendrent la malpropreté, surtout lorsqu'il pleut. Les gens doivent se charger de transporter tout cela hors de la ville. On inspectera soigneusement les mosquées, les parvis et tout ce qui se rattache aux mosquées ; on empêchera les gens de jeter les ordures et les matières souillées dans leurs cours. On leur défendra d'agir ainsi ; s'ils récidivent, ils seront punis.

On empêchera les porteurs de bois à brûler et tous ceux qui sont chargés de fardeaux de marcher dans les chemins et dans les rues étroites, on doit leur recommander de stationner sur les places publiques très vastes où a lieu la vente. On doit les empêcher, eux et leurs pareils, d'arrêter leurs bêtes de somme quand elles portent des charges de bois à brûler jusqu'à ce que ces charges soient vendues. On les punira s'ils recommencent. Il en sera de même pour ceux qui portent sur le dos des fardeaux fort lourds ; on doit les en empêcher car ils peuvent périr sous la charge ou bien les fardeaux peuvent tomber, du fait de leur poids, sur un passant et causer sa mort.

(21) Sur le *mawsim*, cf. *E.I.*[1], III, 484, art. de A.J. Wensinck; Dozy, II, 805, qui donne « fête ayant lieu à une époque fixe de l'année, foire ».

On doit empêcher les teinturiers et ceux qui ont un métier semblable d'étendre les tissus teints et mouillés dans les rues : ils incommodent les passants et gâtent leurs vêtements. Défense leur sera faite de mettre leurs fours dans les rues ; la fumée qui s'en dégage dérange les passants. On doit recommander à celui qui a creusé un égout et qui a fait sortir ce qui s'y trouvait de transporter ces matières hors de la ville, d'égaliser l'endroit où a été creusé l'égout, de niveler la rue, de la nettoyer des saletés afin que le passant n'en soit pas incommodé.

On ordonnera aux potiers et à ceux qui ont un métier analogue d'ôter les poteries qu'ils déposent dans les rues et ce de crainte qu'elles ne se gâtent ; elles encombrent les rues et sont une source de maux et de querelles.

On empêchera les gens d'entrer dans les bazars (*qaisariyya*) (22) et les marchés, à dos d'animaux, car on ne se met pas en sûreté contre cela. On doit les empêcher de stationner dans les rues étroites et d'y laisser leurs bêtes sans entraves. Quiconque a créé un incident dans une rue sera réprimandé et puni, en cas de récidive. S'il s'agit d'un enfant, défense lui sera faite d'agir ainsi et son tuteur en sera informé.

[112] On empêchera les marchands de légumes et les nattiers de jeter leurs ordures dans les rues.

On empêchera les fourniers et les vitriers de mettre les fagots de bois à brûler à proximité du feu de crainte que le feu n'y prenne et que les fagots ne s'enflamment. Cela incommode les gens et les voisins.

On défendra aux plâtriers de mélanger la terre et le plâtre lors de la cuisson et d'y introduire ce qu'on appelle *qaṭā'if* (23). Il y a là une fraude. On leur ordonnera de passer le plâtre au crible à l'aide d'un blutoir moyen.

On ordonnera aux potiers de fondre leur glaise, de l'améliorer et d'y mettre peu de sable. Il en sera de même pour le fabricant de briques et de tuiles ; on lui ordonnera de les épaissir, de faire un travail correct, de bien les cuire afin qu'elles ne soient ni fondues ni tordues, ni de faible épaisseur. On ordonnera également au fabricant de briques de terre de diminuer la quantité de sable lorsqu'il les fait, de trier la bonne terre à

(22) Sur ce mot, Cf. DOZY, II, 432 ; *E.I.*[1], art. *Kaisāriya*, II, 700-701, art. de M. Streck ; R. BRUNSCHVIG, *Berbérie*, II, 235 ; E. LÉVI-PROVENÇAL, *L'Espagne musulmane au X*[e] *siècle*, 188, n. 1.

(23) Sur ce mot qu'il n'a pas été possible de préciser, cf. un passage analogue dans *Un manuel hispanique de ḥisba*, 64, ligne 20.

cet effet, d'en améliorer la qualité, d'égaliser l'endroit où on les fabrique et de les sécher parfaitement. S'il y met, au lieu de sable, du mortier broyé, c'est là une bonne chose, s'il plaît à Dieu Très Haut !

Nous parlerons tout aussi brièvement des jongleurs, des conteurs de rues (24), des vendeurs d'amulettes et de leurs pareils ; il faut les surveiller. Pour ce qui est des vendeurs d'amulettes, on leur ordonnera d'écrire leurs formules de leurs mains, de ne pas les écrire sur l'étui car il n'est pas magique; on doit leur défendre d'en parler en usant de leurs tours. On interdira aux jongleurs de placer devant eux les têtes d'oiseaux de proie et d'aigles, ainsi que les dents, d'utiliser serpents et scorpions. Ils seront réprimandés à ce sujet et on saisira le miroir qu'ils mettent au soleil, il peut prendre feu et les gens seront induits en erreur de ce fait.

On surveillera les faiseurs de férules, de thériaques, d'onguents et de galènes ; ils seront l'objet d'une inspection ; s'il y a fraude, ils seront punis et on les empêchera de s'asseoir par terre pour vendre leurs articles (25).

[113] On empêchera les conteurs de rues de parler de ce qu'ils attribuent au Prophète — Sur lui soit le salut ! — du fait de leur ignorance en la matière car ils mentent et inventent beaucoup. Pour ce qui est des récits où il est question des rois et des Israélites (*Banū Isra'īl*), il n'y a nul reproche à leur faire.

On empêchera ceux qui se promènent dans les marchés, en chantant des chansons populaires telles que les *zajal* et autres chansons, de le faire au moment où l'on appelle les gens à la guerre sainte (*jihād*) et où l'on se rend au Ḥijāz en pèlerinage. S'ils poussent les gens à y aller, dans le sens qui convient, il n'y a alors aucun mal à cela.

On interdira également aux prestidigitateurs de faire croire aux gens qu'ils agissent alors qu'ils ne font rien, d'imaginer des enchantements; de faire semblant de transformer les objets et autres choses du même genre. Tout cela est du domaine de la magie. Le baladin qui outrepasse les limites de ce qui lui est permis, se verra blâmé, à moins qu'il ne soit châtié.

(24) Sur le *qāṣṣ* pl. *quṣṣāṣ* . « conteur de rues, conteur en plein air, bateleur » cf. E. Lévi-Provençal : *Esp. mus.*, 190 ; *Séville musulmane*, 147, note 54, et Glossaire du *Traité de ḥisba d'Ibn ᶜAbdūn*, *J.A.*, 1934, 288.

(25) Cf. une description des bateleurs et des charmeurs de serpents à Fès au XVIᵉ siècle dans Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, I, 227, trad. A. Epaulard.

On surveillera ceux qui se roulent à terre dans les marchés et font croire aux gens que c'est le haut mal (*ṣarᶜ*). On devra les examiner. Il en sera de même pour ceux qui sont atteints d'abcès et de hideuses pustules, pour celui dont la chair malade pend, pour celui qui se plaint à haute voix de souffrir de la gravelle, pour celui qui fait semblant d'être cul-de-jatte, pour ceux qui se blessent aux mains et font croire aux gens qu'ils sont atteints de lèpre, alors qu'ils mentent. Tout cela est ruse de leur part ; ils ne cherchent qu'à extorquer de l'argent aux gens. Il importe que le chef de la *ḥisba* empêche véritablement tout cela. Il faudra punir ceux d'entre eux qui ont recours à ces subterfuges.

On ordonnera aux gens d'apprendre la course (26), le tir, la nage ; il n'y a aucun mal à cela.

On ordonnera aux maquignons de ne pas faire passer une bête de somme plus d'une ou deux fois devant l'acheteur et de ne pas faire souffrir les animaux.

On empêchera les femmes de se tenir aux portes des maisons car elles ont le visage découvert et sont dévoilées.

[114] On empêchera les gens de s'asseoir à la porte des Juifs soupçonnés de vendre le vin car ils deviendront suspects de ce fait.

On empêchera les saigneurs d'arracher une dent avant d'être sûrs que c'est celle qui est gâtée et dont l'extraction est nécessaire. Si c'est la dent d'un enfant, qu'ils ne l'arrachent point sans le consentement de son tuteur ou de son père.

On empêchera un homme suspect de prendre des impubères à son service, s'il n'est pas digne de confiance. On l'empêchera aussi de prendre des femmes pour servantes à moins qu'elles ne soient des parentes au degré prohibé. Il n'y a alors aucun mal à cela. »

DES LARGEURS DE TISSUS

La pièce d'étoffe (*šuqqa*) compte trois empans un tiers de large. La pièce d'étoffe appelée *radda* a pour largeur plusieurs empans, sans le liséré. L'étoffe de soie dite *malḥam* compte trois empans moins le quart.

(26) Correction apportée au texte imprimé par Monsieur Brunschvig : السِّبَاق.

La pièce d'étoffe appelée *tafṣīla* a pour largeur deux empans et demi, sans le liséré et la bande de toile de lin (*šaddāda*). Il en est de même des vêtements faits sur commande. La bande de toile de lin dont on ne fait pas de vêtements sur commande mesure une aune (*qāla*), sans la bordure. La pièce d'étoffe (*šuqqa*) étroite a trois empans de large moins le quart. La pièce d'étoffe de Majāṣ (27) est d'une aune et quart. Pour ce qui est des ceintures (*aḥzām*), la ceinture dite *subā'ī* vaut cinq [empans] et demi sans plus et la ceinture dite *sudāsi* vaut quatre [empans] et demi sans plus.

OÙ IL EST FAIT MENTION DE CE QUI CONVIENT AU TRAVAIL DES TISSERANDS ET DE CE QUI GÂTE LES ÉTOFFES

En ce qui concerne l'étoffe trouée par le limaçon, la loi exige qu'on livre une étoffe pareille. Il en est de même pour l'étoffe dont la largeur est inférieure à la normale et pour celle dont la bordure est étroite. Il est interdit de mêler l'étoupe à la filasse, les fils tendus sur un métier pour faire la toile (28) avec les fils épais. Il est mauvais de passer un fil très fin entre les chaînes de l'étoffe.

[115] Les blanchisseurs d'étoffes écrues ne devront pas battre les étoffes sur le torchis ; cela les gâte. Il est également mauvais de battre les tissus sur la pierre sculptée à l'aide du burin ; il est mauvais de les battre avant de les avoir blanchis. Il est mauvais de les étaler sur la pierre, sans y avoir mis de l'herbe verte. C'est une pratique blâmable que de mettre de l'eau sur les tissus et de mal tailler les grands draps de toile de lin.

(27) Sur ce terme, cf. LÉON L'AFRICAIN, *op. cit.*, I, 304, qui dit des habitants du Mont Megasa (Mgassa, dans le Maroc actuel) : « Ils tissent tous des toiles, parce qu'ils récoltent une certaine quantité de lin ».

(28) Sur le terme hispanique *qiyyim* « chaîne » cf. DOZY, II, 426, qui donne un pluriel قوائم d'après le *Vocabulista*. A Tétouan, le « fils de chaîne » se dit *qiyām* de même qu'à Tlemcen, cf. BEL et RICARD, *Le travail de la laine à Tlemcen*, 1913, 341 ; L. BRUNOT, *Textes arabes de Rabat*, II, 679.

LE TRAITÉ DE *ḤISBA* DE ʿUMAR AL-GARSĪFĪ

[119] ʿUmar b. ʿUṯmān b. al-ʿAbbās al-Garsīfī, humble serviteur de Dieu l'Elevé, le Grand, dit :

« Louange à Dieu qui seul possède fierté et puissance, perfection et magnificence, qui n'a ni compagne, ni descendance, ni pareils, ni semblables, qui est supérieur à toute compréhension, à tout accident, à toute transformation et qui, au début de la Création a comblé ses créatures de dons et de grâces ! Le salut et la paix soient sur notre Seigneur Muhammad, sa famille, la meilleure des familles !

Or donc, l'office de la *ḥisba* compte parmi les plus importants car il nécessite la connaissance d'un grand nombre de lois. Il n'est, après la judicature, de charge plus noble que celle de la *ḥisba* parce qu'elle relève des devoirs religieux ; comme la judicature elle compte de nombreuses sections. Le cadi Abū'l-Ḥaṣan al-Māwardī (1) — Que la miséricorde de Dieu soit sur lui ! — a dit : « Les Imāms des premiers temps de l'Islām l'exerçaient eux-mêmes à cause de son caractère d'utilité publique et des mérites importants qui en découlent. Mais quand le prince s'en désintéressa, qu'il y appela des gens de peu de valeur, qu'elle devint un objet de lucre et une source de pots-de-vin, la direction de la *ḥisba* se relâcha et la gestion en fut négligée aux yeux de tous. » Quand survient le trouble, il n'en résulte pas la non-application d'une règle. Il faut donc qu'une personne témoigne en faveur de la religion jusqu'au jour de la Résurrection. En somme, la *ḥisba* consiste essentiellement à ordonner le bien et à interdire le mal au moyen de règles fondées sur de justes déductions et sur un excellent contrôle. Dieu Très Grand a dit : « Qu'il surgisse de vous une communauté dont les membres appellent au Bien, ordonnent le Convenable, interdisent le Blâmable » (2). La *ḥisba* est utile parce qu'elle

(1) Abu' l-Ḥasan ʿAlī b. Muḥammad b. al-Ḥabīb al-Māwardī : sur le célèbre jurisconsulte šafiʿite (né à Baṣra en 364/974, mort à Baġdād en 450/1058), auteur du fameux traité de droit public : *al-Aḥkām al-Sulṭāniyya*, cf. *E.I.*[1], III, 477, art. Brockelmann ; Brockelmann, *GAL*, I, 386 ; *Wafayāt*, II, 444-5.

(2) *Coran*, III, 100 ; p. 89.

redresse les situations compliquées, remet les gens dans le droit chemin au moyen des notions de mesures, [120] de poids, de nombre là où il est possible de les appliquer. Elle met un terme à la vente en bloc de denrées qui n'ont pas été pesées, à la supercherie et à de nombreuses fraudes.

Les conditions exigées du titulaire de la *ḥisba* sont plus importantes que celles qui sont nécessaires à l'exercice de la judicature afin qu'il mène les choses à bonne fin et suive en cela les traces des docteurs de l'orthodoxie (*ahl al-sunna wa'l-jamāᶜa*), ses prédécesseurs. Il sera versé dans la connaissance des moyens qui permettent aux hommes de gagner facilement leur vie et dans celle des subterfuges des marchands. Il arrivera de la sorte à connaître des fraudes et des malfaçons, à distinguer entre contrôle et dissimulation. Ces qualités ne se rencontrent que chez un homme énergique, perspicace et vigilant, connu pour ses bonnes mœurs, [jouissant] de la confiance et de la considération du prince, qui pourra venir à bout de toutes choses susceptibles d'amélioration et de réforme, appliquera la réprimande à ceux qui sont passibles du châtiment corporel (*taᶜdīb*) et du châtiment arbitraire (*taᶜzīr*), et fera fi des attaques et de la jalousie émanant de sots et d'ignorants, facilement animés de mauvaises intentions (3).

J'exposerai donc clairement les divers chapitres de la *ḥisba* avec précision, j'éviterai les longueurs et le verbiage. La règle fondamentale qui vient en premier lieu consiste à mettre en parfait état les instruments de mesures et de poids au moyen d'un examen rigoureux, à vérifier les objets susceptibles d'altération, à couper court aux fraudes et falsifications de toutes sortes dans les transactions et les métiers quant au prix d'achat et au prix de vente, à interdire les aspects du dol, à prohiber l'achat de marchandises avant qu'elles n'arrivent aux marchés désignés à cet effet, à interdire la vente le vendredi, l'Imām étant en chaire.

Il faut que le préposé à la *ḥisba* examine en détail les aliments des Musulmans ; il ordonnera qu'ils soient propres et mûrs. Il fixera un prix quand cela est licite et au moment permis, en tenant compte des différences

(3) Sur les qualités exigées du *muḥtasib* et ses attributions, cf. pour l'Occident musulman : Ibn Ḫaldūn, *Prolégomènes*, éd. Quatremère, I, 405-407, trad. de Slane, I, 458-460 ; al-Maqqarī, *Nafḥ al-Ṭīb*, I, 134-135 ; *Un manuel hispanique de ḥisba*, 3-13 ; al-Wanšarīsī, *Kitāb al-Wilāyāt*, éd. Bruno et Gaudefroy-Demombynes, 19 sq. Pour l'Orient musulman : cf. al-Ġazālī, *Iḥyā' ᶜUlūm al-Dīn*, éd. Caire, II, 309-357 ; Ibn al-Uḫuwwa : *Māᶜālim al-Qurba*, éd. R. Levy, chap. I ; al-Maqrīzī, *Ḫiṭāt* I, éd. Caire, 1324, II, 342 , al-Māwardī, trad. Fagnan, 513 sq. ; al-Šayzārī, *Kitāb Nihāyat al-rutba fī ṭalab al-ḥisba*, éd. Caire, 1946, 10 sq.

entre les marchandises de bonne ou de mauvaise qualité, en les purgeant ainsi des divers défauts qui les entachent ou qui pourraient s'y attacher, soit la vente avec usure que pratiquent effrontément les vendeurs au détail dans les marchés, le mépris des gens dont ils font preuve en rendant, lors du change, des pièces de terre cuite et des pierres au lieu de pièces de monnaies, la vente par gestes, [121] la vente à un prix non convenu, surtout pour ce qui est des marchandises malpropres. Il devra empêcher tout mouvement qui cause du préjudice aux gens, effectué à un moment qui les dérange. Il empêchera la vente d'objets sans aucune utilité ou dont les effets sont à redouter, tels les champignons de toutes espèces ou encore la vente de toutes sortes de choses interdites par la religion, soit les boissons enivrantes et leurs variétés, les images prohibées qui représentent l'ombre d'une personne ou d'un animal, exception faite de la main, du pied et de la figure, images qui, dans les jeux de fillettes, servent de moyens d'éducation, et autres objets du même genre. Le *muḥtasib* appliquera la censure des mœurs quant à ces images en les brisant si elles sont en bois ou bien en les endommageant. Toute personne coutumière de leur achat sera châtiée. Une censure semblable sera appliquée aux instruments de musique. On ne doit pas gaspiller les aliments, la chair et les peaux des bêtes offertes en sacrifice ; on suivra en cela le rite de Mālik — Que la miséricorde de Dieu soit sur lui !

Il importe que le titulaire de la *ḥisba* fasse porter ses efforts sur la pureté en ce qui concerne aliments, boissons, vêtements et autres choses, qu'il surveille attentivement les mosquées, les cours de celles-ci, les rues qui y mènent, les rigoles qui servent à la purification lors des pratiques et obligations du culte et dans les lieux publics. Il ordonnera aux gens de couvrir leurs parties honteuses là où il est possible de le faire, dans les bains publics et autres lieux de ce genre. Il empêchera les femmes de suivre les cortèges funèbres, d'aller au cimetière, de se promener, à moins que ce ne soit en compagnie d'un époux ou d'un parent au degré prohibé (4). Cette interdiction s'applique surtout aux jeunes femmes car elles ont tendance à porter des parures interdites par la religion. Le *muḥtasib* fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher hommes et femmes de se réunir là où cela est possible, c'est-à-dire au cours des fêtes du mariage et lors des cérémonies

(4) Cf. des passages analogues dans *Séville musulmane au début du* XIIe *siècle*, 59 et 128.

funéraires. Il surveillera attentivement les jeunes femmes. Il est nécessaire que le contrôle exercé sur celles-ci s'applique aux jeunes garçons qu'on pourrait regarder avec plaisir et ce afin que la calomnie ne se répande pas du fait de la corruption des mœurs de ce temps. Al-Nawawī (5) — Que la miséricorde de Dieu soit sur lui ! — a dit que [122] tout croyant doit baisser les yeux et détourner le regard de ce qu'il lui est interdit de contempler, qu'il s'agisse d'une femme ou d'un garçon jeune et agréable ; en effet, regarder l'impubère au beau visage est illicite, qu'il y ait là désir charnel ou non, qu'on soit à l'abri de la séduction ou non. Telle est la doctrine choisie et tenue pour juste par les savants — Que Dieu les agrée tous ! Al-Šāfiʿī (6) — Que la miséricorde de Dieu soit sur lui ! — a interdit dans un texte qui fait autorité (*naṣṣ*) (7) que l'on regarde les éphèbes et il a empêché les gens de s'asseoir dans les endroits et lieux douteux. Quand un fait semblable aura été constaté ou que des personnes dignes de foi l'auront rapporté au *muḥtasib*, celui-ci tentera aussitôt d'y apporter réforme sans qu'il y ait de sa part espionnage en ce domaine.

Il faut que le *muḥtasib* surveille les quartiers, les marchés des Musulmans pour tout ce qui les salit, en rend la traversée difficile, les obscurcit ou les assombrit, soit les arcades et les galeries, la vente dans les rues car elle encombre les quartiers des Musulmans. ʿUmar — Que Dieu l'agrée ! — ordonna que l'on brisât le soufflet du forgeron qu'il avait rencontré dans la rue. Le *muḥtasib* doit aussi surveiller l'édification des latrines, des égouts et des tas de fumier, l'abandon des cadavres et autres faits semblables.

Il empêchera les tributaires (*ahl al-ḏimma*) (8) de construire des maisons plus élevées que celles des Musulmans, de regarder ce que font ces derniers, d'exhiber le vin et la viande de porc dans les marchés tenus par

(5) Sur Al-Nawawī, célèbre jurisconsulte šāfiʿite, né en 631/1233 à Nawā, au sud de Damas, mort en 676/1277, cf. *E.I.*, III, 945-946, art. de Heffening ; Brockelmann, *GAL*, I, 394 sq ; G. Bousquet, *Les Quarante Ḥadīṯs d'al-Nawawī*, trad., Alger, 1951 ; al-Ḏahabī, *Taḏkirat al-Ḥuffāẓ*, Haydérabad, 1339 H, IV, 182-186.

(6) Sur al-Imām Abū ʿAbd Allāh Muḥammad b. Idrīs al-Šāfiʿī, fondateur de l'école juridique cf. *E.I.*[1], IV, 261-263, art. de Heffening.šafiʿite, né à Gazza en 150/767, mort à Fusṭāṭ en 204/820,

(7) Sur ce terme, cf. Dozy, II, 674.

(8) Sur la condition des tributaires en Espagne musulmane, cf. *Séville musulmane au début du XII*[e] *siècle*, 108, 109, 110, 112, 114, 127 et 128, et al-Maqqarī, *Nafḥ al-Ṭīb*, I, 137 et 345 ; pour l'Ifriqiyya et le Maghreb, cf. *Miʿyār*, trad. Amar, XII, 229-266, et XIII, 29-36. Les mêmes prohibitions leur étaient appliquées dans l'Orient musulman, si l'on s'en rapporte à Ibn al-Uḫuwwa, *Maʿālim al-Qurba* chap. IV, 14-15 du texte anglais.

les Musulmans, de monter les chevaux sellés et de porter le costume réservé aux Musulmans ou bien le vêtement d'apparat. Il leur fera porter un insigne par lequel ils se distingueront des Musulmans, soit un morceau d'étoffe (*šukla*) (9) pour ce qui est des hommes et une clochette pour ce qui est des femmes. Il empêchera les Musulmans d'accepter de la part des tributaires toute besogne vile ou humiliante pour les Musulmans, c'est-à-dire le transport des balayures et des outres à vin, la garde des pourceaux et autres tâches du même genre où pourrait résider la supériorité des Infidèles sur l'Islām. Quiconque aura agi de la sorte sera châtié.

[123] Il faut que le *muḥtasib* interdise les pratiques susceptibles de profaner les tombes comme celles qui consistent à jeter des ordures et à allumer des feux dans les cimetières, à prendre des chiffons votifs sur les tombeaux et autres choses de ce genre. On ne devra pas exhumer un mort ou le porter hors de sa tombe à moins qu'on ne lui ait donné une sépulture qui ne lui appartenait pas. On devra réprimander les vendeurs en détail qui leurrent les gens et les induisent en erreur au moyen de propos impudents et bas tels que dans l'histoire suivante : « Un homme s'adresse à son adversaire au cours d'une discussion en ces termes : « Dis la vérité, tu n'es pas un homme si tu ne te dresses contre moi ! ». On eut dit qu'il l'engageait à la querelle et lui montrait sa bague. L'opinion courante en cette affaire et en de nombreux autres exemples consiste à attendre que la preuve soit évidente ; on recommandera que des hommes de haut rang (10) aient vu le trouble que comporte la chose. Quiconque nuit à un Musulman recevra un châtiment exemplaire.

Il faut que le *muḥtasib* lance l'interdit, d'une façon générale, sur toutes les personnes susceptibles de nuire aux Musulmans, comme les vendeurs de plantes médicinales qui composent, sans aucune connaissance des thériaques, diverses sortes de poisons afin de préserver les gens de leur nocivité. On empêchera également les montreurs de singes d'entrer dans les demeures des particuliers car ils effraient les femmes enceintes et les enfants. On interdira aussi l'accès des maisons à ceux qui trompent les gens et les induisent en erreur, en leur contant des fadaises et en les distrayant par des mensonges, soit les diseurs de bonne aventure, les devins, les

(9) Sur la *šikla* dans l'Occident musulman, cf. *Berbérie*, I, 404-405 : « Pièce d'étoffe jaune que les Juifs portent à la tête ou au cou » dans l'Ifriqīya ḥafside.

(10) Sur l'expression ذوو الهيئات cf. Dozy, II, 772.

herboristes, les bouffons, les chanteurs efféminés (11), les débauchés, tous les barbiers et les fileurs ayant atteint la puberté, et toute personne qui ignore un art, s'en réclame et le revendique. Il en sera de même pour les sages-femmes ignorantes. Le *muḥtasib* interdira l'accès des maisons aux garçons de bains qui nuisent aux gens en pénétrant dans leur intimité, lancent des pierres et corrompent les enfants des Musulmans. Il empêchera également les joueurs de dés, les taverniers et les ivrognes de se promener dans les marchés. Il appliquera le châtiment corporel à quiconque se sera comporté de la sorte. Ce n'est pas au *muḥtasib* à appliquer les peines légales (*ḥudūd*) car celles-ci relèvent de la judicature. Quant aux faibles d'esprit et aux malades très déprimés qui traversent les marchés et nuisent aux gens, il sera ordonné qu'on les lie et cet ordre ne sera point négligé. [124] Le *muḥtasib* empêchera les hommes de basse classe et les jeunes gens d'asperger d'eau les marchés et les rues, de rendre les chemins glissants le jour du *Mahrajān* (12) et de jouer avec gourdins et bâtons dans les quartiers (13). Il donnera des ordres pour qu'il soit défendu de faire souffrir les animaux, de faire porter aux bêtes de somme des charges qu'elles ne peuvent supporter et ce sans bât, de faire entrer des chiens dans les maisons de la ville, d'édifier un mur qui menace ruine et autres faits du même genre.

Le *muḥtasib* s'adressera aux potiers en commençant par l'origine de leur glaise car elle est le plus souvent saisie sans l'assentiment des propriétaires. Puis il veillera au mélange des minerais, au soin que l'on apporte à en tirer parti. Le mélange sera fait selon les règles de la profession, dans la mesure où les efforts le permettront.

Le *muḥtasib* s'adressera aux vendeurs de papier, examinera le choix et le tri des chiffons, l'attention qu'ils apportent à les aplatir et à les purifier de tous défauts, à les tremper. Les cubes seront égaux, le froment neuf sera mûr, préservé de moisissures et de vers. Le moule que l'on a coutume d'utiliser sera rempli de façon à n'être ni trop plein ni arrondi.

(11) Cf. *Un Manuel hispanique de ḥisba*, Glossaire, 26.

(12) Sur cette fête, cf. *E.I.*[1], *Mihr*, 551, art. de Plessner, et plus particulièrement sur le *mihrajān* en Espagne musulmane, qui correspond à la fête de la Saint-Jean le 24 juin, cf. E. LÉVI-PROVENÇAL, *Espagne musulmane*, 172, n. 1.

(13) Léon l'Africain décrit ce jeu, fréquent dans le bas peuple de Fès ; cf. *Description de l'Afrique*, I, 214, trad. Epaulard ; cf. DOZY, II, 333 ; E. LÉVI-PROVENÇAL, Glossaire du *Traité de ḥisba d'Ibn ᶜAbdūn*. *J.A.*, 1934, 288.

Le papier sera glacé, égalisé et exempt de trous, de dents et de cassures. Le *muḥtasib* surveillera particulièrement les vendeurs de papier car ils sont chargés du pivot de la religion et de la vie d'ici-bas. Il en sera de même pour les parcheminiers quant au choix du cuir ; celui-ci sera égalisé, raclé et nettoyé.

Le *muḥtasib* s'adressera aux inspecteurs des biens de main-morte tombés en déshérence, dont l'origine est devenue obscure ou qui ont été détournés de leur affectation, tels les mosquées, les routes, les ponts, les bassins servant aux ablutions, les lavoirs des Musulmans. Il font partie de la caste supérieure qui comprend les juristes, les Imāms, les témoins instrumentaires, les muezzins. Le *muḥtasib* s'adressera à eux en fonction de leur puissance, des possibilités, des circonstances, de la nature du pouvoir et avec l'assistance de Dieu car la loi religieuse n'a pas été révélée pour quelques-uns. Quiconque voudra savoir de quelle façon il incombe aux croyants d'agir [125] devra se référer au chapitre sur la *ḥisba* dans les *Statuts Gouvernementaux* du cadī Abu'l-Ḥasan al-Māwardī — Que la miséricorde de Dieu soit sur lui ! — car il y a là un jalon de sa part sur le chemin de la piété. On ne peut connaître les choses que lorsqu'elles arrivent et se produisent, en fonction de la durée, de la continuité, et ce grâce à une ferme résolution, à l'étude, grâce aux conseils que l'on prodigue aux Musulmans et à l'inspection perpétuelle des marchés.

Il ne faut pas que le titulaire de la *ḥisba* néglige la condition des marchands détaillants ou bien qu'il confie tout ce qui est de leur ressort à quiconque ne donne pas satisfaction. Au contraire, il surveillera le comportement de son entourage et celui de ses intimes. Il fournira tous efforts en ce domaine afin qu'aucune équivoque à ce sujet n'altère ses jugements. Il n'acceptera ni pots-de-vin ni autres cadeaux. L'ordre en serait troublé et l'Imām aurait une mauvaise opinion de lui car les vendeurs seraient amenés à la corruption et s'exposeraient à voir leurs marchandises interdites et prohibées. Toutes les fois que le prix d'un objet aura varié du fait de la fraude et de la mauvaise fabrication, le *muḥtasib* apposera dessus une marque distinctive pour que la tromperie apparaisse et que l'utilité des jugements soit évidente. Il agira soit en mélangeant l'objet à d'autres si possible, soit en brisant ce qui doit être brisé ou répandu afin que le châtiment soit d'ordre pécuniaire ou relève de l'aumône légale. Ibn Sahl rapporte dans ses *Aḥkām* qu'un *muḥtasib* exerça son contrôle sur les bouchers parce

qu'ils travaillaient mal. Aussi voulurent-ils l'expulser du marché. Ibn ᶜUttāb (14) a dit qu'ils n'en avaient pas le droit ; c'est celui qui cherche à le faire qui sera chassé. Le travail falsifié qu'ils ont fourni sera détruit parce qu'ils ne cherchent qu'à extorquer de l'argent aux Musulmans. Ibn al-Qaṭṭān (15) est du même avis. Ibn al-Qaṭṭān a également décidé dans une consultation juridique au sujet des draps dont le tissage était défectueux qu'ils seraient brûlés. Ibn ᶜUttāb a rendu une consultation juridique pour qu'ils soient déchirés en morceaux et donnés aux indigents, dans le cas où le maître de la corporation ayant donné des ordres aux compagnons, ceux-ci n'ont pas obéi. — Il leur avait reproché de tisser des draps trop larges et trop ténus —. Ibn ᶜUttāb a ordonné, dans une consultation juridique, qu'on rompe le pain frelaté ou inférieur au poids normal et qu'on le donne en aumône. Ibn al-Qāsim a entendu dire : « Le lait frelaté sera donné en guise d'aumône légale ». [126] Ibn al-Qāsim a dit : « Ceci a lieu pour de petites quantités ». Dans le livre d'Ibn Muzayn (16) et dans celui d'Ibn Ḥabīb, on attribue à Mālik — Que la miséricorde de Dieu soit sur lui ! — l'opinion suivante : « Quiconque a fraudé pour ce qui est des poids et mesures sera expulsé du marché ; cette mesure est plus sévère que la bastonnade ». Dans le livre d'Ibn Yūnus (17), on lit : « Mālik a dit dans la *Mudawwana* : « ᶜUmar — Que Dieu l'agrée ! — a versé du lait frelaté pour en châtier le propriétaire » et on cite l'opinion de Mālik dans le livre d'Ibn al-Mawwāz (18) au sujet du lait ou de tout autre produit falsifié : « On ne le répandra pas et on en fera aumône ». Abū'l-Ḥasan al-Laḫmī (19) a dit : « Mālik — Que la miséricorde de Dieu soit sur lui ! — a dit :

(14) ᶜAbd al-Raḥmān b. Muḥammad b. Uttāb ; jurisconsulte mālikite d'al-Andalus, mort en 520/1127 ; cf. *Dībāj*, 150.

(15) Sur ᶜAbd Allāh b. ᶜAdī b. ᶜAbd Allāh al-Jurjānī b. al-Qaṭṭān, jurisconsulte mālikite, né en 277/890, mort en 360/971, cf. *GAL*, I, 167.

(16) Abū ᶜUmar Aḥmad b. ᶜUmar Abū'l ᶜAbbās al-Qurṭubī, connu sous le nom d'Ibn Muzayn : jurisconsulte mālikite, né en Espagne musulmane en 598/1202, vécut à Alexandrie et y enseigna le fiqh. Il mourut dans cette ville en 650/1253. Cf. *Dībāj*, 68, 69, 70.

(17) Abu Hāmid Muḥammad b. Yūnus b. Muḥammad b. Minᶜa b. Mālik b. Muḥammad : jurisconsulte šafiᶜite, né à Irbil en 535/1141, mort à al-Mawṣil en 680/1185, enseigna à la Madrasa Niẓāmiyya de Baġdād, puis à al-Mawṣil. On lui doit le *Kitāb al-Muḥīṭ fī' jamᶜ bayn'al maḏhab al-waṣīṭ* ; cf. Ibn Ḫallikān, *Wafayāt*, III, 385.

(18) Sur Muḥammad b. al-Mawwāz cf. *Dībāj*, 265 : jurisconsulte mālikite de Cordoue, il rapporta des traditions d'après Yaḥyā b. Yaḥyā et mourut au début du règne de l'émir ᶜAbd Allāh (275/888).

(19) Deux juristes mālikites portent ce nom. Ce sont : ᶜAlī Abū' l-Ḥasan al-Laḫmī qui, né à Kairouan, vecut à Sfax et fut le maître de Māzirī, juriste mālikite de Monastir. Il mourut en 498/1104 ; cf. *Dībāj*, 203 ; et ᶜAlī b. al-Mufaḍḍal b. ᶜAlī Abū' l-Ḥasan al-Laḫmī, juriste d'Alexandrie, né en 544/1150, mort au Caire en 611/1219 ; cf. Ibn Ḫallikān, *Wafayāt*, II, 453-454.

« Le mieux est que l'on en fasse aumône ». Il dit : « Il en sera de même pour le safran et le musc, si on les a frelatés pour soi. Si on les a achetés frelatés, ils n'auront pas le même sort ». Ibn al-Qāsim a dit : « Cela a lieu pour de petites quantités ; il n'en sera pas de même pour les grandes quantités ». Ibn al-Qāsim a dit encore : « Qu'on punisse de coups le délinquant ! Qu'on ne fasse pas l'aumône légale en son nom ! ». Abū'l-Ḥasan a dit : « La divergence d'opinions pour ce qui est des petites quantités réside en ceci : « Doit-on les jeter ou bien en faire aumône ? » Pour ce qui est des grandes quantités, la divergence d'opinions est celle-ci : « Doit-on en faire aumône ou bien les laissera-t-on à leur propriétaire ; punira-t-on ce dernier ?» Si un homme en achetait tout en sachant qu'il y a là fraude, pour les vendre aux gens sans les en avertir, on le jugera comme on juge quiconque a fraudé et on fera aumône de ces objets ou bien on punira le propriétaire, comme le dit Ibn al-Qāsim. Le principe est que le châtiment porte sur les biens de l'individu par analogie avec les autres cas de ce genre. Le Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — ordonna au sujet des chaudrons dans lesquels on avait fait cuire de la viande de butin, avant le partage, que le contenu en fût distribué.

Toutes les fois que le *muḥtasib* s'aperçoit que quelqu'un n'a pas obtempéré aux ordres et n'a pas été atteint par la réprimande, on ordonnera qu'il soit expulsé des marchés et on lui interdira toute vente et tout achat. Mālik — Que la miséricorde de Dieu soit sur lui ! — a ordonné que l'on vende les bestiaux qui nuisent à l'agriculture et aux vignes ou bien qu'on les envoie dans un pays où il n'y a ni agriculture ni vignes. Ceci est également une des variétés du châtiment, même s'il s'agit d'animaux. On surveillera attentivement ceux qui frelatent [127] les diverses sortes d'aliments car cet examen est le pivot de toute cette matière ainsi que sécurité. Dans la plupart de ces cas, on ne s'écartera pas de la voie tracée par les hommes du passé justes et tenus pour des modèles en religion, et on se conformera à toutes ces prescriptions malgré ceux qui font preuve d'audace et de témérité. Remontrances et réprimandes seront destinées à redresser les méchants. La punition corporelle et le châtiment exemplaire varient en fonction des circonstances ; ils ne s'appliqueront pas de la même façon aux membres des corporations décriées et aux tenants des métiers nobles, à l'homme audacieux qui fait fi des préceptes de la religion et à l'étourdi

non averti. Les hommes, en ce domaine, sont semblables aux nerfs et aux veines. De la même façon qu'on frotte légèrement nerfs et veines, il est des hommes auxquels suffit une réprimande légère, suivant une juste politique et une bonne administration. Il est des nerfs et des veines qui exigent une saignée et la pose de ventouses en fonction de la force et de la sagacité du praticien. Si l'état du malade s'aggrave et si le mal est puissant, il faut alors user du fer chaud et refroidir les artères. Le texte de la loi étant tombé en désuétude et les situations se trouvant fort obscures, d'autres textes indiqueront au *muḥtasib* l'autorité dont il jouira. Le châtiment arbitraire (*taᶜzīr*) repose sur l'appréciation personnelle du juge des délits civils (*ḥākim*). Il fera la distinction entre la situation du délinquant et la nature du délit et veillera à ce que le châtiment arbitraire dépasse la peine légale (*ḥadd*). ᶜUmar — Que Dieu l'agrée ! — frappa d'environ trois cents coups de fouet celui qui avait falsifié son sceau, bien que l'homme fût coiffé de la *qalansuwa* (20); ᶜUmar le frappa à la tête avec le nerf de bœuf (*dirra*) ; la *qalansuwa* tomba et ᶜUmar dit : « Si je l'avais trouvé tête rase, je l'aurais frappé à la nuque ». Mālik — Que Dieu l'agrée ! — ordonna qu'on battît celui qui s'était isolé en compagnie d'un impubère et il continua de le faire fouetter si bien que la fustigation atteignit quatre cents coups de fouet. Le père de l'homme battu s'adressa alors à Mālik et lui dit : « Ô serviteur de Dieu ! Les cieux ne sont pas élevés contre la terre qu'à juste titre ». Mālik lui répondit : « Ce qu'à fait ton fils est chose des plus vilaines ! Il est justiciable de la décollation en tant que châtiment arbitraire ». L'envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a fait crucifier vivant un homme sur la montagne appelée Abū Nāb. Il n'est pas interdit au crucifié de manger et de boire, non plus que de faire ses ablutions pour la prière ; il fait celle-ci par signes et la recommence quand il est relâché. La décollation ne dépassera pas trois jours ; à titre de châtiment arbitraire, [128] le coupable peut être dépouillé de ses vêtements, excepté ceux qui recouvrent

(20) A l'origine, bonnet d'origine persane porté par les califes ᶜabbasides, par leurs vizirs et par les cadis, la *qalansuwa* désigna par la suite une coiffure d'homme « en forme de pain de sucre » que l'on mettait sur le turban ou bien directement sur la tête. Les criminels étaient également coiffés de la *qalansuwa* au cours de la promenade ignominieuse dite *šuhra* dans les rues de la ville ; cf. *E.I.*[1], II, 718, *Kalansuwa*, article de W. Bjorkman ; Dozy, II, 401 (références). Dans l'Ifriqiya ḥafside, la *qalansuwa* désignait le bonnet que portaient « les hommes du commun ou en tenue négligée », cf *Berbérie*, II, 279.

ses parties honteuses et on peut le promener (21) parmi le public tandis qu'on clame ses fautes lorsqu'il les a répétées sans venir à récipiscence. Il est permis de lui raser les cheveux mais non la barbe. Il y a divergence de vues pour savoir s'il est permis de lui noircir la face. La plupart des juristes l'affirment ; le plus petit nombre l'interdisent.

Dieu Très Haut assiste l'ensemble des Musulmans dans le droit chemin. Il nous préservera de l'injustice, de l'erreur et du bien mal acquis. Il n'est d'autre assistance pour moi qu'en Allah ! En Lui j'ai mis ma confiance ! Il est mon garant ! Grâces soient rendues au Protecteur ! »

Rachel ARIÉ,
Agrégée de l'Université.

(21) Texte corrigé : يُشهّر

GLOSSAIRE

ا

إجَـاص – اجص « poire », au Maroc ; ce mot s'y prononce إنْجَـاص (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 99, ligne 18) ; à Damas, il désigne « une excellente espèce de prune » (Dozy, I, 10). Cf. M. Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie à l'époque des Mamelouks*, 1923, p. 25, n. 5.

أُشْتُبّ « étoupe » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 114, l. 14). Cf. Dozy, I, 24, d'après *Vocabulista* « stupa », 17.

ب

بَـالَـة – بـول « pelle à enfourner le pain » ((Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 91, l. 8). Cf. *Vocabulista*, « pala », et Dozy, I, 130.

بَـان – بـون « bétel » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 86, l. 14) ; outre la référence citée dans la note 76 (*Hespéris-Tamuda*, 1960, fasc. I, p. 36) cf. Dr Aḥmad ᶜIsā bey, *Dictionnaire des noms de plantes en latin, français, anglais et arabe*, Caire, 1930.

بَلّـوط – بلط « chêne » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 106, l. 1). Leclerc (*Histoire de la médecine arabe*, cité par Colin et Renaud, *Tuḥfat al-aḥbāb*, paragraphe 87, 40) rappelle qu'en arabe le fruit du chêne et l'arbre lui-même sont désignés par le même mot.

ت

تُـرَاب الفخّـار – تراب – ترب « glaise » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 112, l. 6), cf. Dozy, I, 143.

تِـرْيَـاق pl. تـريـاقـات « thériaque » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 112, l. 18 ; ᶜUmar al-Garsīfī, p. 123, l. 9), cf. Dozy, I, 146 (références).

ث

ثَـوْب – ثـوب « pièce d'étoffe » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 114, l. 13) ; cf. Dozy, *Vêtements*, 21, 105, et *Un manuel hispanique de ḥisba*, glossaire, 18.

ج

جَـرّ – جـرر « filasse » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 114, l. 14), cf. Dozy, I, 179.

جُلْجُل – جلجل « clochette » (ᶜUmar al-Garsīfī, p. 112, l. 16), cf. *Vocabulista* : « tintinnabulum », 80.

ح

حَبَّـة – حبب « grain » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 106, l. 7). Sur cette mesure, cf. H. Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, *J.A.*, 1885, 43; *E.I.*[1], II, 196 sq., art. de Zambaur; W. Hinz, *Islamische Masse und Gewichte umgerechnet ins metrische system*, Leyde, 1955, 12.

حِـرْز pl. أحـراز – حـرز « amulette » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 112, l. 13), cf. Dozy, I, 269, qui donne également un pluriel حروز.

حِـزام pl. أحـزام – حـزم « ceinture » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 114, l. 11). Sur le fichu appelé *ḥizām*, qui servait de ceinture aux hommes et aux femmes, cf. Dozy, *Vêtements*, 139 sq. et Dozy, I, 281.

حَشّاش – حشش « vendeur de plantes médicinales » (ᶜUmar al-Garsīfī, p. 123, l. 8).

حَـاشِيَـة – حش « liséré » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 114, lignes 7, 9, 10 et 14) ; cf. *Vocabulista*, « ora », 83, et Dozy, I, 293.

حُلْبَـة – حلب « fenu grec » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 105, l. 14). Cf. Colin et Renaud, *Tuḥfat al-aḥbāb*, paragraphe 175, 79, qui supposent que cette « panacée de la médecine populaire » se rattache au mot *ḥalīb*, « lait », « faisant allusion aux propriétés galactogogues de cette plante fourragère ». Cf. Dozy, I, 314.

حِنّـاء – حنـأ « henné » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 86, l. 17) ; cf. *Tuḥfat al-aḥbāb*, paragraphe 174, 79.

حَنْتَـم « terre à potier » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 108, l. 7) ; cf. Dozy, I, 331, et *Glossaire d'Ibn ᶜAbdūn*, *J.A.*, 1934, 265.

خ

خَـزّ – خـزز « mélange de soie et de laine » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 104, l. 13).

خَمّـار – خمـر « tavernier » (ᶜUmar al-Garsīfī, p. 123, l. 17) ; cf. *Vocabulista* : « caupo », 96 ; E. Lévi-Provençal, *Documents inédits d'Histoire almohade*, Glossaire, 236.

د

دِرْهَـم pl. دراهـم – درهـم « étoffe de soie et de coton » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 86, l. 6). Cf. Dozy, I, 438.

دُهْـن pl. أدهـان – دهـن « onguent » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 112, l. 18). Dozy (I, 468) donne le nom d'artisan دَهّـان « préparateur et vendeur d'onguents ».

ذ

ذريعـة – ذرع « prétexte » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 78, l. 4). Cf. Dozy, I, 485, et *Un manuel hispanique de ḥisba*, Glossaire, 29.

ز

زَيْت المـاء – زيت « huile extraite des olives très mûres, non encore passées au pressoir » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 105, l. 4), cf. Dozy, I, 617, G.S. Colin, *Chrestomathie marocaine*, 225; *Berbérie*, II, 214 ; Ch. Pellat, *Index du Livre des Avares d'al-Jâḥiẓ* ; W. Marçais, *Textes arabes de Takroûna*, II, Glossaire, tome IV, 1718.

س

مِسْقَلَة – سقل « limaçon, escargot » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 114, l. 13), cf. Dozy, I, 663.

سَمْن – سمن « beurre fondu » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 92, l. 1), cf. Dozy, I, 686, par opposition à زُبْـد « beurre frais » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 105, l. 13). A ce sujet, cf. Dozy, I, 578 et *Textes arabes de Takroûna*, II, Glossaire, t. IV, 1651.

سندىّ – سند « baladin » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 113, l. 8) cf. Dozy, I, 692 : « natif du Sind, bohémien ».

ش

شِبْـر – شبر « empan » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 114, l. 7), cf. Dozy, I, 719 ; H. Sauvaire, *op. cit.*, *J.A.*, 1887, 242 ; *Esp. mus.*, III.

شَـدَّادة – شـدد « bande de toile de lin » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 114, l. 9); cf. Dozy, I, 736, d'après le Lexique grenadin de Pedro de Alcala.

شَـرْمُـولَـة – شـرمـل « saumure » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 97, l. 13) ; cf. Beaussier, 525. La *chermoula* désigne un plat de poisson que l'on mange à Tunis, à Bizerte et à Sfax ; cf. E.G. Gobert, *Usages et rites alimentaires des Tunisiens*; *Archives de l'Institut Pasteur de Tunis*, 1940, p. 110 du tirage à part ; *La chermoula*, *IBLA*, janvier 1942, 52-54, *Les références historiques des nourritures tunisiennes*, *Cahiers de Tunisie*, 1955, nº 12, 525-526.

شَقَّـة – شقـق « pièce d'étoffe » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 114, lignes 7 et 10). La شقّـة est également une pièce de toile de lin (cf. *Vocabulista*, 125) ou une pièce de drap (cf. Dozy, I, 773).

ص

صِحَـاف pl. صَحْفة – صحف « écuelle » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 105, ligne 8). Dozy (I, 820) signale que la صَحْفَـة est au Maghreb le nom d'une mesure de capacité (12 quintaux) ; cf. à ce sujet H. Sauvaire, *op. cit.*, *J.A.*, 1887, 78 ; W. Hinz, *op. cit.*, 51.

صنجـات pl. صَنْجَـة – صنج « poids » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 101, ligne 15 ; « poids pour peser » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 106, l. 4) ; cf. à ce sujet H. Sauvaire, *op. cit.*, *J.A.*, 1885, 116, 117 et 119; *Un manuel hispanique de ḥisba*, Glossaire, 42.

ط

طَـابِيَـة – طـوب « torchis » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 115, l. 1) ; cf. *Vocabulista* : « tapia » ; les remarques de Dozy (II, 65-66) ; *Berbérie*, II, 210 et 282.

طَعَـمَ – طعـم « passer un fil entre les chaînes » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 114, l. 14).

ع

معتـوهـون pl. مَعْتُوه – عتـه « faible d'esprit » (ᶜUmar al-Garsīfī, p. 123, l. 18).

عَشَّـابـون pl. عَشَّاب – عشب « herboriste » (ᶜUmar al-Garsīfī, p. 123, l. 12).

عُصْفُـور – عصفـر « carthame » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 105, l. 14) ; cf. COLIN et RENAUD, *Tuḥfat al-aḥbāb*, paragraphes 306 et 348. Cultivée à Fès, cette plante servait à « faire du fard pour les femmes ».

عـود – عـود « bois vert » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 86, l. 14) ; cf. *Tuḥfat al-aḥbāb*, paragraphe 308, 136 : « bois odoriférant employé comme parfum à brûler, ... les différentes sortes ont été décrites par Avicenne... ».

عـود – عـود « Luth » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 83, l. 7). Outre l'article de l'*E.I.*[1] cité dans cette traduction (*Hespéris-Tamuda*, 1960, fasc. I, p. 32, n. 61), cf. E.W. LANE, *Manners and Customs of Modern Egyptians*, 370.

بيـع العينة – عين « vente à terme » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 85, l. 15, p. 99, l. 4). Il s'agit, plus précisément, d'une opération qui consistait à vendre une marchandise à un prix payable à terme et à la racheter ensuite à l'acquéreur moyennant un prix inférieur au premier.

ف

فضـالى pl. فضلاء – فضل « grand drap de toile de lin » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 115, l. 3). Beaussier traduit ce mot par « pièce d'étoffe, de drap, pièce de soie, toile de lin ».

تَفْصِيلَـة – فصل « pièce d'étoffe » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 114, l. 8), cf. DOZY, II, 272.

فَطِـير – فطر « pain sans levain » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 89, ligne 15); cf. *Vocabulista* : « azimus », 155. — « Beignet », cf. *Berbérie*, II, 272. — « Plat de pain sans levain », cf. à ce sujet M. RODINSON, *op. cit.*, 140.

ق

قِـدْر – قـدر « marmite » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 101, lignes 12, 15, 16, et p. 102, l. 4) ; outre DOZY (II, 313) qui donne قِدْر = قِدْرَة « pot, marmite », cf. L. BRUNOT, *Textes arabes de Rabat*, II, Glossaire, 633-634, avec références.

قَـزّ – قـزز « soie grège » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 104, l. 2); cf. DOZY, II, 342. Le nom d'artisan est قـزّاز (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 104) ; cf. *Vocabulista* : « textor », 161, 609.

قفف – قُفَّة pl. قِفَف « couffin » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 91, l. 12). Cf. Dozy, (II, 382), sans doute du latin « cophinus », selon Simonet, (Glosario, 11, art. *Alguinio*) ; cf. L. Brunot, *Noms de récipients à Rabat*, 133, et *Le moulin à manège à Rabat-Salé* (Mémorial Henri Basset, 1928, tome I, 144) ; E. Lévi-Provençal, *Glossaire du traité de ḥisba d'Ibn ᶜAbdūn, J.A.*, 1934, 289.

قلب – قَلْب الأعيان Cette expression « s'emploie en parlant des prestidigitateurs qui semblent transformer les objets » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 113, l. 7) ; cf. remarques de Dozy (II, 388).

قمر – قَمَّار pl. قمّارون « joueur de dés » (ᶜUmar al-Garsīfī, p. 123, l. 16), cf. *Vocabulista*, « aleator », 236 ; Dozy (II, 404) et L. Brunot, *Textes arabes de Rabat*, II, Glossaire, 670.

قهرم – قَهْرَمَان pl. قَهَارِمَة « jongleur » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 112, ligne 12). A l'origine, mot persan, qui signifie « intendant », cf. à ce sujet Dozy, II, 415.

قَالَة « aune » cf. Dozy, II, 296 avec références, ainsi que Bel et Ricard, *Le travail de la laine à Tlemcen*, 341 ; L. Brunot, *Mélanges René Basset*, 105.

ك

كحل – كُحْل pl. أكحال « galène ou sulfure de plomb » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 112, l. 18) ; cf. dans Dozy (II, 446-447) une description des pratiques auxquelles se livraient les charlatans dans l'Espagne musulmane en utilisant le كُحْل cf. également *Berbérie*, II, 281 : « collyre ou sulfure d'antimoine ».

كغد – كَغَّاد pl. كغّادون « vendeur de papier » (ᶜUmar al-Garsīfī, p. 124, l. 9), cf. Dozy (II, 475, références) ; W. Marçais, *Tanger*, 451 ; *Un manuel hispanique de ḥisba*, Glossaire, 61 ; *Esp. mus.*, 189 ; G.S. Colin : *Un document nouveau sur l'arabe dialectal d'Occident au* XIIᵉ *siècle*, 14 ; cf. également L. Brunot, *Textes arabes de Rabat*, II. Glossaire, 725, qui, après avoir rappelé que la racine apparaît en andalou avec un *d* final (Pedro de Alcala, p. 342, l. 25, « cágad » et étudié l'aire d'emploi du terme dans l'Afrique du Nord, donne كَغَّاط « papetier ».

كمد – كَمَدَ « donner le cati à une étoffe » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 86, l. 4), cf. Dozy, II, 488 ; E. Lévi-Provençal, *Glossaire du traité de ḥisba d'Ibn ᶜAbdūn, J.A.*, 1934, 291.

كَهَّان et كَاهِن – كهن
pl. كَهَنَة

« devin » ou « diseur de bonne aventure » (ᶜUmar al-Garsīfī, p. 123, l. 12), cf. Dozy, II, 496 (d'après *Vocabulista* et Beaussier); *E.I.*[1], II, 665-667, art. de A. Fischer ; *Séville musulmane*, 148, note 54 ; glossaire *Coran*, 676.

ل

آلات المَلاهي – لهو

« les instruments de musique » (ᶜUmar al-Garsīfī, p. 121, l. 7) ; cf. Dozy, II, 554 ; E. Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, 244.

لَوَّايَة

« lisière, bourrelet » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 102, l. 11), cf. Dozy, I, 561.

م

مَلْحَم

« étoffe de soie » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 114, l. 8) ; cf. *Vocabulista* : « camisia », 195 ; Dozy, *Vêtements*, 113 : « sorte d'étoffe dont la chaîne est de soie, mais non pas la trame », à la différence du *dībāj* dont la trame est de soie comme la chaîne.

منديل pl. مناديل – مندل

« mouchoir » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 89, l. 13). Sur les acceptions diverses de ce mot, cf. Dozy, *Vêtements*, 411-418, *Un manuel hispanique de ḥisba*, 65; G.S. Colin, *Un document nouveau sur l'arabe dialectal d'Occident au XIIe siècle*, 18, n. 2 (d'après *Vocabulista* : « mapa » et Pedro de Alcala, p. 342, l. 8).

مَيْص – ميص

« petit-lait » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 92, ligne 5) ; cf. Dozy, II, 629 (مَيْص et مَيْس) ; E.G. Gobert, *Usages et rites alimentaires des Tunisiens*, 102 : le mot *mis* désigne le petit-lait dans le dialecte tunisien.

ن

أَنَافِح pl. إِنْفَحَة et إِنْفَحَّة – نفح

« présure » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 101, l. 4), cf. Dozy, II, 695.

مَنَاكِب pl. مَنْكِب – نكب

« largeur » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 114), cf. Dozy, II, 719 ; d'après *Vocabulista* : « latitudo », 198.

نَوَارِيج pl. نَارِج – نرج

« enchantement » (Ibn ᶜAbd al-Raʾūf, p. 113, l. 8), cf. Dozy, II, 655, et al-Jawāliqī, *Muᶜarrab*, éd. Caire, 1361/1942, 336.

ه

مِهْـرَاس – هـرس « pilon » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 101, l. 12), cf. Dozy, II, 754 ; L. Brunot, *Récipients*, 137 ; *Textes arabes de Rabat*, II, Glossaire, 798.

و

وَصَالَى et وَصْلات pl. وَصْلَة – وصل « planche sur laquelle on porte le pain au four » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 89, l. 13). Sur ce terme hispanique, cf. Dozy, II, 813 ; W. Marçais, *Tanger*, 495.

ويتـأكّد الأَمْـر في – وكـد et أكـد « recommander, charger, ordonner de faire » (ᶜUmar al-Garsīfī, p. 121, l. 12).

ي

يَسِـير – يسر « un peu de » (Ibn ᶜAbd al-Ra'ūf, p. 108, l. 5), cf. *Un manuel hispanique de ḥisba*, Glossaire, 72.

INDEX DES CITATIONS CORANIQUES

	FASC.	PAGES
Coran, II, 40	I	25
Coran, II, 41	I	14
Coran, II, 168	II	207
Coran, II, 180	I	25
Coran, II, 231	I	30
Coran, II, 276	I	34
Coran, III, 100	III	365
Coran, III, 104/104	I	14
Coran, IV, 38	I	32
Coran, V, 4	II	208
Coran, V, 8	I	16
Coran, V, 9	I	16
Coran, VI, 147	II	207
Coran, VII, 198	I	14
Coran, XI, 116	I	15
Coran, XVIII, 44	I	27
Coran, XXXIII, 21	I	27
Coran, LXII, 9-10	I	21
Coran, LXXXVII, 14-15	I	26

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

	FASC.	PAGES	NOTES
al-Abharī	II	214	28
Abū Bakr	I	25	39
Abū Ḥanīfa	I	26	41
Ašhab	I	22	25
Aṣbaġ	I	34	70
Bilāl	I	18	13*b*
al-Ḥasan al-Baṣrī	I	34	67
Ibn Ḥabīb	I	18	13
Ibn ᶜAbd al-Ḥakam	II	208	18
Ibn ᶜUttāb	III	372	14
Ibn al-Qāsim	I	22	24
Ibn al-Qaṭṭān	III	372	15
Ibn al-Mājišūn	I	25	36
Ibn Muzayn	III	372	16
Ibn al-Musayyab	II	200	3
Ibn al-Mawwāz	III	372	18
Ibn Wahb	III	351	6
Ibn Yūnus	III	372	17
al-Laḫmī	III	372	19
Mālik b. Anas	I	15	5
al-Māwardī	III	365	1
Muḥammad	I	36	72
Muṭarrif	I	24	33
al-Nawawī	III	368	5
al-Qāsim b. Muḥammad	II	200	2
Rabīᶜa	II	200	4
Saᶜīd b. Jubayr	I	23	28
al-Šafiᶜī	III	368	6
ᶜUmar b. ᶜAbd al-ᶜAzīz	I	26	43
ᶜUmar b. al-Ḫaṭṭāb	I	17	12
Yaḥyā b. Saᶜīd	I	15	6

TABLE DES MATIÈRES

(FASCICULE I) PAGES

Introduction 5

Bibliographie 10

LE TRAITÉ DE *ḤISBA* D'IBN ᶜABD AL-RA'ŪF 14

De la surveillance de la prière rituelle 15
De la Prière du Vendredi 21
De la surveillance des funérailles 23
De la surveillance du jeûne 24
De la surveillance de l'aumône légale (*zakāt*) 25
De la surveillance du mariage 27
De la surveillance des fondations pieuses 33
De la surveillance des ventes 33
De la surveillance des métiers 35
De la surveillance des marchands d'épices 36
De la surveillance des fileurs de lin 37

(FASCICULE II)

De la surveillance des courtiers en blé 199
De la surveillance des boulangers 201
De la surveillance des fourniers 202
De la surveillance des marchands de figues 203
De la surveillance des laitiers 203
De la surveillance des bouchers 204
De la surveillance des restaurateurs 209
De la surveillance des poissonniers 209
De la surveillance des frituriers et des marchands de beignets 210
De la surveillance des marchands détaillants 210

(FASCICULE III) PAGES

De la surveillance des marchands de fromage 349
De la surveillance des marchands de *harīsa* 350
De la surveillance des nattiers 350
De la surveillance des peaussiers et des fabricants de chaussures 351
De la surveillance des pelletiers 352
De la surveillance des tisserands 353
De la surveillance des marchands d'huile, de beurre et de miel 354
Section relative à la surveillance des poids et mesures, des plateaux de balances, des pesons et des poids d'une livre 355
De la surveillance des pesons 356
De la surveillance des plateaux de balances 356
De la surveillance des setiers 357
De la surveillance des mesures d'huile 357
Comment doivent être placées les balances dont se servent les marchands 358
De la surveillance des rues 360
Des largeurs de tissus 363
Où il est fait mention de ce qui convient au travail des tisserands et de ce qui gâte les étoffes 364

LE TRAITÉ DE *ḤISBA* DE ᶜUMAR AL-GARSĪFĪ 365

Glossaire 376

Index des citations coraniques 384

Index des noms de personnes 384

CARTAS DE RECOMENDACIÓN CURSADAS AL SULTÁN ABŪ SAʿĪD ʿUṬMĀN III DE MARRUECOS POR EL REY DE ARAGÓN, FERNANDO I, EL DE ANTEQUERA

El infante de Castilla don Fernando, el de Antequera, es elegido rey de Aragón en 1412. A partir de entonces mantiene constante relación con Yūsuf III de Granada y con Abū Saʿīd ʿUṭmān III de Marruecos, tanto en su calidad de rey de Aragón, como en la de tutor de su sobrino Juan II, rey de Castilla. De esta relación y del doble carácter con que actúa Fernando I son buena muestra las treguas que firma con Granada. En ellas el monarca aragonés desempeña una doble función, la de regente de Castilla y la de rey de Aragón, mientras que por la parte musulmana las treguas se hacen extensivas a Marruecos, quedando encargado el monarca granadino de gestionar la adhesión de Abū Saʿīd ʿUṭmān III a los tratados firmados (1).

Pero Fernando I de Aragón no mantiene con Abū Saʿīd ʿUṭmān III sólo esa relación indirecta, a través de Yūsuf III de Granada, encaminada a confirmar las treguas. Al poco tiempo de ser proclamado rey de Aragón, Fernando I recibe una embajada de Abū Saʿīd ʿUṭmān, a la que corresponde el monarca aragonés con otra, para la cual designa a Fr. Antonio Caxal, Maestre de la Orden de la Merced, y a mosén Ramón de Conesa (2).

(1) Cf. Mariano ARRIBAS PALAU, *Las treguas entre Castilla y Granada firmadas por Fernando I de Aragón*. Tetuán, 1956.

(2) Cf. Mariano ARRIBAS PALAU, *Intercambio de embajadas entre Abū Saʿīd ʿUṭmān III de Marruecos y Fernando I de Aragón*. Tetuán, 1956.

Y además, en los registros correspondientes a su reinado, conservados en el Archivo de la Corona de Aragón, figuran una serie de cartas cursadas por Fernando I al sultán Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos.

Los motivos fundamentales de estas cartas son dos. Unas tienen por objeto recomendar a diversas personas y otras contienen reclamaciones de diversa índole que formula Fernando I.

En esta ocasión me propongo recoger las cartas de recomendación enviadas por Fernando I a Abū Saʿīd ʿUṯmān III que he podido encontrar, reservando para otra oportunidad aquéllas en que se formulan reclamaciones.

La primera de estas cartas de recomendación lleva fecha del 22 de Febrero de 1413 y está redactada en favor de Rodrigo Gallo, que se dirige a Marruecos y lleva la carta personalmente (3).

Poco después, el 12 de Marzo, dirige Fernando I otra carta de recomendación a Abū Saʿīd ʿUṯmān. Esta vez el recomendado es un caballero granadino al que se designa en la carta con el nombre de « Mahomat Enmareui ». Este caballero va a Marruecos para ponerse al servicio de Abū Saʿīd ʿUṯmān y Fernando I lo recomienda al sultán marroquí, rogándole que lo tenga seguro en Marruecos y que le haga bien y merced, « segunt se pertenesce tractar e fazer a caualleros strangeros » (4).

A finales del mismo año, el 30 de Noviembre, Fernando I se interesa en favor de un castellano llamado Bartolomé de Marchena, que ha sido apresado por algunos granadinos. De Granada fue enviado a Marruecos y allí está cautivo en poder de ʿUmar ibn Zayyān, cuñado de Abū Saʿīd ʿUṯmān, pues está casado con una hermana del sultán marroquí (5). Algunos parientes y amigos del cautivo acuden al rey de Aragón, suplicándole que interceda en su favor. Fernando I accede a estas súplicas y pide a Abū Saʿīd ʿUṯmān que dé orden de que el citado Bartolomé de Marchena sea puesto en libertad « graciosament » y sin pagar ningún

(3) El texto de las cartas que he recogido figura al final del presente estudio como apéndice documental. La carta en favor de Rodrigo Gallo es la núm. 1.

(4) Cf. carta núm. 2.

(5) Sobre ʿUmar ibn Zayyān véase también mi *Intercambio de embajadas*... antes citado, págs 21, 22, 51 y 52.

rescate, de modo que pueda regresar libremente junto a sus parientes y amigos (6).

La carta anterior debe llevarla a Marruecos un castellano llamado Juan de Maza, tío del cautivo, el cual va con el propósito de conseguir la liberación de Bartolomé de Marchena. Fernando I le entrega también a Juan de Maza una carta de recomendación que debe presentar a un alcayde de Marruecos cuyo nombre no se nos ha conservado. En esta carta se expresa la finalidad del viaje de Juan de Maza y se da cuenta de la carta que el rey de Aragón dirige a Abū Saʿīd ʿUṯmān (7).

A comienzos del año siguiente, 1414, se presenta al rey de Aragón un castellano de la ciudad de Toledo, llamado Fernando de Toledo, el cual le expone que tiene en la ciudad de Fez a su mujer, Elvira Ruiz de Castellblanch, a sus hijos y a su suegra. El mencionado Fernando de Toledo tiene deseo de regresar a su patria y entonces Fernando I pide a Abū Saʿīd ʿUṯmān que conceda autorización al referido Fernando de Toledo para que pueda sacar de Marruecos a toda su familia citada así como sus bienes y llevárselos a España (8).

La carta debe llevarla personalmente el propio Fernando de Toledo. En su favor escribe el rey de Aragón otras dos cartas, dirigidas respectivamente al visir y chambelán de la corte marroquí ʿAbd al-ʿAzīz y a Aḥmad Xipión (9). En ellas les informa de la carta que ha escrito al sultán, de la cual les acompaña una copia, y les pide que insten a Abū Saʿīd ʿUṯmān para que conceda a Fernando de Toledo la autorización solicitada, relativa a la salida de Marruecos de su familia y sus bienes (10).

A mediados de Febrero del mismo año 1414, Fernando I escribe a Abū Saʿīd ʿUṯmān una carta de recomendación a favor de dos caballeros alemanes, Nicolás de Claustrof y Gregorio de Xelendrof, y del acompañamiento que llevan. Los dos caballeros se dirigen a Granada y Marrue-

(6) Cf. carta núm. 3.
(7) Cf. carta núm. 4.
(8) Cf. carta núm. 5.
(9) El visir y « ḥādjib » (chambelán) ʿAbd al-ʿAzīz es Abū Fāris ʿAbd al-ʿAzīz al-Lubābī, citado por Auguste COUR, *Les derniers mérinides*, en « Bulletin de la Société de Géographie d'Alger », Argel 1905, págs. 103-119. La cita de al-Lubābī figura en la pág. 112. En cambio, no he podido hallar ninguna referencia a Aḥmad Xipión, el cual parece, por su apellido, que pudiera tratarse de un renegado
(10) Cf. carta núm. 6.

cos movidos por el afán de recorrer mundo y conocer países extranjeros, « assin como yes acustumbrado de otros caualleros », según dice el rey de Aragón en su carta (11).

A finales de Abril de ese mismo año, el rey de Aragón solicita de Abū Saʿīd ʿUṯmān que dé permiso a García de Escamilla, súbdito de Juan II de Castilla, para que pueda trasladarse con seguridad de Marruecos a Castilla. El citado García de Escamilla es castellano y desea regresar a su tierra, pero no se atreve a hacerlo sin obtener previamente la licencia del sultán marroquí. La carta de Fernando I nos informa también de que García de Escamilla « anda en la compenyia de Ruy Diez de Fonollosa » (12).

En los primeros días de Junio de 1414 escribe Fernando I a Abū Saʿīd ʿUṯmān una carta cuyo único objeto es el de recomendarle a varias personas que están en Marruecos y rogarle que los trate a ellos y a sus cosas de modo favorable y benigno. Las personas recomendadas en esta ocasión son : el alcayde García López de Celazedo ; la suegra de éste, Margarita Guillem, viuda del alcayde Juan Gonzálvez de Valledares ; y, por último, Antón Rodriguez, que ejerce el cargo de escribano de las pagas de los cristianos que están al servicio del sultán (13).

A principios de Julio son varias las cartas que dirige Fernando I a Abū Saʿīd ʿUṯmān. La primera de ellas, fechada el día 1 de dicho mes, es una petición para que el sultán de Marruecos autorice la salida de Marruecos, y regreso a España de Juan Gonzálvez, Gonzalvo Gonzálvez y Pero Fernández, con sus familias y bienes. En la misma forma se escribió otra carta, en la que el rey de Aragón solicitaba de Abū Saʿīd ʿUṯmān III que autorizase la salida de Marruecos y regreso a su patria de Gonzalvo Martínez, con su mujer y sus hijos, y una tercera solicitando la misma autorización para Juan Dalvillos, su mujer y sus hijos (14).

Al día siguiente, 2 de Julio, figura una carta dirigida por Fernando I a ʿAbd al-ʿAzīz al-Lubābi, visir y secretario de Abū Saʿīd ʿUṯmān, en

(11) Cf. carta núm. 7.

(12) Cf. carta núm. 8. No sé quien pueda ser este Ruy Díez de Fonollosa, en cuya compañía está García de Escamilla. Probablemente se tratará del capitán de una compañía de castellanos al servicio de Marruecos, en cuyas filas figurase García de Escamilla.

(13) Cf. carta núm. 9.

(14) Cf. carta núm. 10.

la cual le comunica que ha escrito al sultán pidiéndole que dé licencia a Juan Dalvillos, Juan Gonzálvez, Gonzalvo Gonzálvez y Pero Fernández para que puedan salir de Marruecos con sus familias y bienes. El rey de Aragón recomienda todos estos cristianos a ʿAbd al-ʿAzīz al-Lubābī y le pide que les ayude y dirija a fin de que puedan obtener la licencia que soiicitan del sultán de Marruecos y salir de dicho reino con todos sus bienes, de manera segura y en completa libertad (15).

En otra carta, dirigida por Fernando I a ʿAbd al-ʿAzīz al-Lubābī, visir y secretario de Abū Saʿīd ʿUṯmān III, el 3 de Julio, le dice haberse enterado de que tiene en su poder un cautivo llamado Andreas del Catarra y le pide que le dé la libertad para que pueda regresar a su tierra. Esta carta la envía Fernando I con « maestro Alfonso », al cual pide que sea entregado el cautivo (16).

A los pocos días, el 6 del mismo mes de Julio, el rey de Aragón escribe a Abū Saʿīd ʿUṯmān III una carta en la que recomienda a todos los soldados cristianos, de toda clase y condición, así como a sus mujeres e hijos, toda vez que se ha informado de que fueron leales servidores del sultán « en el tiempo de vuestro menester » (17). Por ello pide Fernando I al sultán marroquí que favorezca y ayude a dichos soldados cristianos en todo cuanto de él puedan necesitar (18).

Unos meses más tarde, a finales de Octubre, Fernando I dirige una carta al sultán Abū Saʿīd ʿUṯmān III, en la que le confirma otra anterior, escrita en Barcelona, en la que le pedía que concediera la libertad a una cautiva llamada Marió, esposa de Bernardo Arimbau, que está en poder de la sultana madre del propio Abū Saʿīd ʿUṯmān, y a otras tres cautivas llamadas María, Francisca y Clarita, la primera esposa y las dos últimas hijas de Guillermo Martí, de las cuales es dueña la hermana del sultán, llamada Proma (19). Estas cautivas proceden del lugar de Barenys y hasta el momento Abū Saʿīd no ha querido atender la petición de Fernando I.

(15) Cf. carta núm. 11. Sobre ʿAbd al-ʿAzīz al-Lubābī, cf. nota 9.

(16) Cf. carta núm. 12 y la nota 9 relativa a la identidad de ʿAbd al-ʿAzīz al-Lubābī.

(17) El comportamiento de las milicias cristianas en Marruecos al servicio de Abū Saʿīd ʿUṯmān debió ser puesto a prueba con ocasión de la lucha contra el pretendiente Saʿīd. Cf. mi *Intercambio de embajadas...* antes citado, págs. 9 y 10.

(18) Cf. carta núm. 13.

(19) No he podido encontrar esta carta anterior a que se refiere Fernando I en la que ahora nos ocupa.

Este insiste en su solicitud, pidiendo que Abū Saʿīd ʿUṯmān las ponga en libertad « graciosament » y las deje ir del reino de Marruecos al de Aragón, sin tener en cuenta que las mencionadas Francisca y Clarita se hayan convertido a la religión musulmana, pues el rey de Aragón considera que lo han hecho inducidas por la sultana madre de Abū Saʿīd y a una edad en que no tenían todavía el discernimiento necesario para efectuar dicha conversión con conocimiento de causa, por lo cual considera que tal conversión carece de validez (20).

El interés que tiene Fernando I en lograr la libertad y regreso de estas mujeres cautivas queda evidenciado en otra carta que escribe también el 29 de Octubre, aunque desgraciadamente no sepamos a quién va dirigida. En ella da cuenta Fernando I de la carta que escribe al sultán Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos, de la que envía adjunta una copia, y manifiesta su deseo de que se solucione pronto el caso, por lo cual ruega y ordena al destinatario de la carta que escriba de su propia mano al sultán de Marruecos, a su madre y a su hermana, suplicándoles que accedan a conceder la libertad a las cautivas, según lo solicitado por Fernando I de Aragón. El monarca aragonés comunica también que escribe a los hijos del destinatario pidiéndoles que se ocupen de obtener la gracia pedida (21). En el caso de que sea imposible conseguir por este procedimiento la libertad de las cautivas, el rey de Aragón autoriza al destinatario para que trate de obtenerla por vía de cambio con cautivos musulmanes o bien mediante rescate, al precio mejor que pueda conseguir, comprometiéndose Fernando I a reembolsar al destinatario de la carta todos los gastos que haya efectuado razonablemente por este concepto. Por último indica Fernando I en esta carta que no debe tenerse en cuenta la conversión de las dos hijas de Guillermo Martí, Francisca y Clarita, por haber sido inducidas a efectuarla por la madre de Abū Saʿīd ʿUṯmān cuando no tenían todavía la edad necesaria para que esa conversión tuviera validez (22).

La última de las cartas de esta clase cursada por Fernando I de Aragón al sultán Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos, lleva la fecha de 16 de

(20) Cf. carta núm. 14.
(21) Tampoco he podido encontrar estas cartas a que alude el rey de Aragón.
(22) Cf carta núm. 15.

Julio de 1415 y está relacionada con otra que antes hemos mencionado : la firmada por el rey de Aragón el 1 de Julio de 1414 en solicitud de que se autorizara el regreso a España a Gonzalvo Martínez, con su mujer y sus hijos (23). Abū Saʿīd ʿUṯmān, atendiendo la petición de Fernando I, ha autorizado a Gonzalvo Martínez de Rueda para salir libremente y con seguridad de Marruecos y le ha entregado una carta para Fernando I de Aragón. Este le contesta dándole las garcias por haber accedido a lo que le pedía y le ruega que complete el favor concedido, autorizando la salida de Marruecos a la mujer del citado Gonzalvo Martínez, llamada Isabel Fernández, y a dos criadas suyas, Catalina Rodríguez, mujer de Juan de Serpa, e Isabel, con todas sus pertenencias. En un principio la carta estaba escrita para ser llevada en persona por Gonzalvo Martínez, pero luego se corrigió, indicándose solamente « el portador de la present » (24).

Es lamentable que no se nos haya conservado ninguna referencia que sirviera para saber la suerte corrida por las recomendaciones cursadas por Fernando I de Aragón al sultán Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos, pues solamente la última de las cartas que he reunido guarda relación con una petición anterior. Sin embargo, y a pesar de ello, este grupo de cartas nos ofrece un cuadro muy claro de un tipo de relaciones mantenidas entre el rey de Aragón y el sultán de Marruecos, así como nos ilustra sobre el procedimiento empleado por los soldados españoles que deseaban ofrecer sus servicios al sultán marroquí, los cuales solicitaban la recomendación del monarca aragonés, o por los que estando al servicio de Abū Saʿīd ʿUṯmān deseaban repatriarse, para lo cual necesitaban la oportuna licencia del sultán, que Fernando I se encargaba de recabar, o bien, por último, vemos también en qué forma solicitaba el rey de Aragón que se concediera la libertad a un cautivo que estaba en Marruecos, cuando se lo pedían sus súbditos, y el interés que ponía Fernando I en conseguir su liberación.

Mariano ARRIBAS PALAU.

(23) Cf. carta núm. 10.
(24) Cf. carta núm. 16.

APÉNDICE DOCUMENTAL

Núm. 1

Fernando I de Aragón a Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos
Barcelona, 22 de Febrero de 1413

A.C.A., R. 2382, fol. 8 v., l. 10.

Nos don ffe*r*rando *etc.* Enuiamos asaludar vos el alto grande honrado exalcado *e* allabado /11 ent*re* los moros Mule buzayd*e* Rey d*e* benamari*n* e d*e* feç n*uest*ro muy caro e muy amado herma /12 no *e* amigo como aq*ue*ll por qui querriamos q*ue* diesse dios tanta vida *e* salut /13 co*n* honra qua*n*ta vos mismo desehad*es* Alto grande honrada (*sic*) exalçado *e* allabado /14 ent*re* los moros n*uest*ro muy caro *e* muy amado hermano *e* amigo Como Rodrigo /15 gallo portador de la prese*n*t vaya a vos rogamos vos afectuosame*n*t q*ue* aquell /16 por n*uest*ro esguard hava*d*es en v*uest*ra recome*n*dacion E sera cosa d*e*la qual nos fared*es* /17 muyt (25) gra*n*t plazer el qual muyto (25) vos agradeçeremos E si cosas algunas alto /18 grande axalçado *e* alabado ent*re* los moros n*uest*ro muy (25) caro *e* amado /19 hermanō *e* amigo vos so*n* plazient*es* d*e* n*uest*ros Regnos *e* tierras scriuit no se*n* car /20 nos las compliremos d*e* buena volundat Dada en Barch*in*ona di*us* n*uest*ro /21 siello sec*r*eto a XXII dias d*e* ffebrero d*e*l a*n*yo d*e*la nat*ividat* d*e* no*st*re se*n*yor M /22 CCCC XIII Rex fferd*inandus*

Núm. 2

Fernando I de Aragón a Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos
Barcelona, 12 de Marzo de 1413

A.C.A. R. 2382, fol. 33 r., l. 5.

Nos don fferrando *etc.* Enuiamos asaludar a vos el alto grande honrado /6 exalcado e alabado entre los moros bucayde Rey d*e* benamarin e de

(25) Aparece una « i » sobre la « y ».

fez n*uestr*o /7 muy caro e muy amado hermano e amigo como aquel pora quien querrie*m*os /8 q*ue* diesse dios tanta vida *e* salut con honra quanta vos mismo deseades Alto /9 grande honrado exalçado e alabado ent*re* los moros n*uestr*o muy caro e muy amado her /10 mano e amig*o* Notificamos vos q*ue* mahomat enmareui cauallero del Rey d*e* gra /11 nada sen passa de present en v*uestr*o s*er*uicio Porq*ue* vos rogamos afectuosam*en*t que /12 por honor e contemplacion n*uestr*a hayades aqu*el* por recomendado teniendo lo seguro /13 en v*uestr*o Regno e faziendole bien e mercet segu*n*t se p*er*tenesce tractar e fazer a /14 caualleros strangeros E s*er*a cosa dela qual nos fared*es* grant plazer el qual /15 muyto vos agradesceremos E si cosas algu*n*as Rey alto grande honrado exalçado /16 e alabado ent*re* los moros vos son plazient*es* de n*uestr*os Regnos e tierras scriuit nos /17 en car nos las compliremos d*e* buena volu*n*tat Dada en barch*inon*a di*us* n*uestr*o siello /18 sec*re*to a XII dias de março d*el* anyo d*e*la nat*ividat* d*e* n*uestr*o senyor M CCCC XIII Rex fferd*inandus*

Núm. 3

Fernando I de Aragón a Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos
Lérida, 30 Noviembre 1413

A.C.A., R. 2382, fol. 151 v., l. 24.

Nos don ferrando *etc*. En viamos muyto asaludar a vos el alto Grande honrado /25 exalçado [e] alabado ent*re* los moros mule buzayde, Rey de benamarin e de fez, n*uestr*o muy /26 (26) caro e muy amado hermano e amigo, como aqu*el* p*er*a quien q*uer*riamos, que diesse dios /27 tanta vida e salut con honra quanta vos mesmo desead*es*. Alto grande honrado exal /28 çado e alabado ent*re* los moros n*uestr*o muy caro e muy amado hermano e amigo, faze /29 mos vos sab*er* que barthalome de marchena, natural del Regno de castilla, fue p*re*so /30 por algunos moros del Regno de granada, entre Mat*er*era e Zara. E despues fue /31 passado en v*uestr*o Regno do es de p*re*sent assi como catiuo en poder del nob*le*

(26) Al margen izquierdo « pau*per* »

amar /32 abenzien cunyado v*uestr*o porq*ue* asuplicacion de algunos parient*e*s e amigos del //*fol. 152 r.* 1 del (27) dito barthalome vos rogamos Rey muy caro e muy amado hermano e amigo /2 q*ue* p*or* honor e contemplacion n*uestr*a que aquesto h*ab*emos muyto acorazon e fariamos /3 por vos semblant*e*s e mayor*e*s cosas querad*e*s mandar deliberar gr*a-ci*osament e sien*e*s /4 Rescat algu*n*o el dito barthalome en man*er*a que sen pueda segurame*n*t retornar /5 enca sus parient*e*s e amigos E s*er*a cosa d*e*la qual nos fared*e*s gran plazer el qual muyto /6 Vos agra-desceremos E si cosas algu*n*as Rey muy caro e muy amado hermano e amigo /7 vos son plazient*e*s de n*uestr*os Regnos e tierras scriuit nos en car nos las compliremos /8 de buen grado Dada en la ciudat de lerida di*us* n*uestr*o siello sec*r*eto a XXX dias de noe*m*br*e* /9 En*e*l a*n*yo d*e*la nat*ividat* de n*uestr*o senyor M CCCC XIII Rex fferd*inandus*

Núm. 4

Fernando I de Aragón al alcayde...
Lérida, 1 de Diciembre de 1413

A.C.A., R. 2382, fol. 152 r., l. 13.

El Rey daragon *e* de Sicilia
/14 Alcayde Ahi va el fiel n*uestr*o Johan de maça del Regno de castilla por sacar de /15 p*r*esion barthalome de Marchena su sobrino el qual sta preso en ffez en poder de /16 Amar abenzien marido q*ue* es d*e*la her-mana del Rey de ffez en fauor del qual bartha /17 lome nos scriuimos al d*i*to Rey de ffez Porq*ue* vos rogamos afectuosament /18 quel dito Johan hayad*e*s por n*uestr*a Reu*er*encia por recomendado en toda buena e br*e*u /19 spedicion d*e*los afer*e*s porq*ue* anda en tal manera que sen pueda tornar ayna /20 con buen recaudo E s*er*a cosa deq*ue* nos fare-d*e*s plazer e s*er*uicio el qual vos agradesce /21 remos muyto Dada en lerida di*us* n*uestr*o siello sec*r*eto el p*r*im*er*o dia de deziembr*e* del /22 anyo M CCCC XIII Rex fferd*inandus*

(27) Repetida la palabra « del » al fin del fol. 151 v. y comienzo del 152 r.

Núm. 5

Fernando I de Aragón a Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos
Zaragoza, 27 de Enero de 1414

A.C.A., R. 2385, fol. 24 r., l. 1.

Nos don fferra*n*do (28) po*r* la grac*ia* de dios Rey daragon de Sicilia *etc.* /2 Enuiamos asaludar a vos el alte (*sic*) grande honrado exalcado /3 e alabado ent*re* los moros Mule bucayde Rey de benamerin e de /4 ffez n*ues*tro muy caro *e* muy amado Ermano (*sic*) e amigo como aq*ue*ll /5 por aquien q*ue*rriamos q*ue* diesse dios ta*n*ta vida *e* salut con honra /6 qua*n*ta vos mismo q*ue*rriades Alto grande honrado exalcado *e* ala /7 bado ent*re* los moros fazemos vos sab*er* q*ue* segu*n*d es seydo a nos /8 supplicado por ff*er*rando de toledo natural dela Ciutat de Toledo /9 el tiene en la v*ues*tra Ciudat de ffez su mug*er* clamada Aluira ruyz (29) /10 de castell blanch *e* sus fijos *e* su suegra e ha gra*n*d deseo de retornar /11 e repat*ri*ar en n*ues*tros Regnos delas part*es* daqua Por aq*ues*to alto /12 grande honrado exalcado e alabado ent*re* los moros Rogamos /13 vos assin affectuosame*n*t como podemos q*ue* por honra e conte*m*pla- /14 cion n*ues*tra qui fariamos por vos semblant*es* e maior*es* cosas que /15 rad*es* dar licencia al dito ff*er*rando de toledo q*ue* segurame*n*t *e* fra*n*cha /16 *e* sines contrast algu*n*o pueda seccar de v*ues*tro Regno la dita /17 su mug*er* co*n* todos sos fijos *e* suegra *e* bienes *e* trayer aq*ue*llos /18 en n*ues*tros Regnos E s*er*a cosa la qual mucho vos agradesce*r*emos /19 E si cosas algunas alto grande honrado exalcado e alabado /20 ent*re* los moros n*ues*tro muy caro e muy amado hermano *e* amigo /21 vos so*n* plazient*es* de n*ues*tros Regnos *e* tierr*as* sc*ri*uit nose*n* car nos /22 las compliremos de buena volu*n*dat Dad*a* en Carag*oça* di*us* n*ues*tro /23 siello sec*re*to a XXVII dies de Jane*ro* del anyo dela nat*ividat* de nos*tre* senyor /24 M CCCC XIIII Rex ferd*inandus*

(28) figura tachado « *etc.* ».
(29) Sobre la palabra « ruyz » hay una línea de supresión que parece innecesaria.

Núm. 6

Fernando I de Aragón a ʿAbd al-ʿAzīz y a ʿAḥmad Xipion
Zaragoza, 27 de Enero de 1414

A.C.A., R. 2385, fol. 24 r., l. 27.

El Rey daragon *e* de Sicilia

/28 Alguatzir bien caro *e* amado n*uestr*o Sabet q*ue* nos en fauor de ffer /29 rando de toledo *e* de su muger *e* de sus fijos *e* suegra scr*i*uimos al /30 alto grande honrado exalcado e alabado entre los moros /31 Mule bucayde Rey de benamerin *e* de ffez n*uestr*o muy caro *e* muy /32 amado hermano *e* amigo por n*uestr*a letra dela qual vos embi /33 amos tr*a*nslat dientre la presente E como nos hayamos /34 affeccion en aq*ue*stas cosas Rogamos vos affectuosament q*ue* por /35 honra n*uestr*a instedes al dito n*uestr*o hermano *e* amigo el Rey q*ue* ell /36 quier*a* dar licencia a los desuso ditos q*ue* franchament *e* segura puedan /37 sallir de sus Regnos con todo lo suyo E daq*ue*sto nos faredes grand plazer /38 el qual hauremos bien a memoria en su caso dad*a* en Caragoça d*ius* /39 n*uestr*o siello secreto a XXVII dias de Janero del anyo dela nat*ividad* //*fol. 24 v.* 1 natividat de nostre senyor M CCCC XIIII. Rex Ferd*inandus*.

/2 Dirigit*ur* Al noble *e* amado n*uestr*o Abdaliz algutzir *e* hagep /3 del Rey de benamerin n*uestr*o muy caro amigo *e* hermano.

/4 Sub s*im*ili forma fuit scr*i*ptum A Amet xipion
/5 Al noble *e* amado hamet xipion n*uestr*o caro amigo e ser*u*idor.

Núm. 7

Fernando I de Aragón a Yūsuf III de Granada
y a Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos
Zaragoza, 16 Febrero 1414

A.C.A., R. 2385, fol. 20 r., l. 1.

Al alto grande honrado exalçado, e alabado entre los moros Juçaf /2 Rey de granada n*uestr*o muy caro *e* muy amado ermano *e* amigo /3 Nos el Rey d'aragon *e* de Sicilia vos enbiamos muyto a salu- /4 dar

como aq*ue*ll (30) queriamos q*ue* diesse dios tanta vida, e salut con /5 honra qua*n*to vos mismo deseade*s* Alto grande honrado amigo (31) /6 En exi v*uestr*o Regno d*e* Granada /7 ande*n* els nobl*es*, e deuotos n*uestr*os Nicholau d*e* claustrof *e* Gregorio /8 d*e* xelendrof d*e* las parte*s* (32) d'alama*n*ya por ce*r*car v*uestr*os Regnos /9 e tierras, e veer l*es* nobleses d*e* las muyt grande*s* casas *e* stados /10 d*e* los Reyes d*el* mondo assin como yes acustumbrado d*e* otros /11 caualleros en ce*r*car, e veer l*as* tierras strange*r*as d*e* los grandes p*r*incipes /12 *e* senyore*s* d*el* mondo Por ende alto grande honrado exalçado /13 alabado ent*re* los moros n*uestr*o muy caro *e* muy amado hermano /14 *e* amigo vos rogamos affectuosame*n*t q*ue* los ditos nobles (33), e los qui ande*n* /15 con ellos haya*d*es por honra *e* contemplacion n*uestr*a fauorablame*n*t /16 por recomandados E si cosas algunas Rey alto grande honrado /17 exalçado, e alabado ent*re* los moros n*uestr*o muy caro *e* muy amado /18 ermano *e* amigo vos son plazientes d*e* n*uestr*os Regnos *e* tierras /19 q*ue* buename*n*t podamos fazer sc*r*iuitlas nos *e* nos fazerlas emos /20 d*e* buena volu*n*dat dad*a* en Çaragoça di*us* n*uestr*o siello sec*r*eto a XVI /21 dias d*e* ffebrero En el a*n*yo d*e* la nat*ividat* d*e* n*uestr*o senyor M CCCC /22 X IIII. Rex fer*dinandus*

/23 Dirig*itur* Regi Granate

/24 Sub s*imi*li for*m*a fuit sc*r*iptu*m* Mule buçayde Regi d*e* benamerin /25 *e* d*e* fez hoc addito q*uod* incipiebat l*itte*ra nos don fferra*n*do cu*m* toto titulo /26 Enuiamos muyto a saludar a vos el alto *etc.* id*em* p*er* tota*m* se*r*iem

/27 Idem (34)

(30) Faltan las palabras « pora quin » que deberían aparecer aquí de acuerdo con la fórmula utilizada *corrientemente*.

(31) La palabra « amigo » esta interlineada sobre « exal » que está tachado, así como el texto siguiente « çado, e alabado ent*re* los moros », que figura al comienzo de la línea 6.

(32) Hay dos letras tachadas.

(33) La palabra « ditos » está interlineada sobre « nobles » y a continuación está tachado « q*ue* ».

(34) En toda la carta falta el trazo inferior de la letra « ç », que unicamente aparece en la segunda « ç » de la palabra « Çaragoça ».

Núm. 8

Fernando I de Aragón a Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos
Zaragoza, 25 de Abril 1414

A.C.A.. R. 2385, fol. 38 v., l. 7.

Nos don ffe*r*rando *etc*. Embiamos a saludar a vos el alto gra*n*de /8 honrado exalcado, e alabado ent*re* los moros Mule bucayde Rey d*e* /9 Benam*er*in *e* de ffez n*uest*ro muy caro, e muy amado Ermano *e* /10 amigo como aq*ue*ll por a qui*en* querriamos q*ue* diesse dios ta*n*ta vida /11 *e* salut co*n* honra qua*n*ta vos mismo q*ue*rriade*s* Alto gra*n*de /12 ho*n*rado *etc*. fazemos vos saber q*ue* Garcia descamilla [súbdito de] n*uest*ro muy caro /13 *e* muy amado sobrino el Rey d*e* Caste*l*la nos embio pedir p*or* m*er*ced /14 q*ue* por qua*n*to ell querria passar alos Regnos d*e* castella donde /15 ell es nat*ur*al *e* q*ue* no osaua passar sin v*uest*ra licencia E q*ue* v*uest*ra (*sic*, por nuestra) /16 merced fuesse d*e* vos sc*ri*uir v*uest*ra carta sobr*e* este negocio p*or* q*ue* ell /17 pɋdiesse passar salua *e* segura*mente* dexi v*uest*ro Regno d*e* ffez al /18 dito Regno d*e* castella Por q*ue* alto gra*n*de ho*n*rado *etc*. vos rogamos /19 q*ue* ma*n*dedes dar v*uest*ra carta d*e* seg*uro* porel dito Garcia el qual dito /20 Garcia anda en la compe*n*yia d*e* Ruy diez d*e* fonollosa por q*ue* el dito /21 Garcia pueda salir del dito v*uest*ro Regno *e* venirse*n* al dito Regno de /22 caste*l*la E se*r*a cosa la qual mucho vos agradesce*r*emos E si cosas /23 algu*n*as alto grande *etc*. vos so*n* plazientes d*e* n*uest*ros Regnos *e* tierr*a*s /24 sc*ri*uit nose*n* car nos las co*m*pliremos d*e* bue*n*a volu*n*dat Dad*a* en Çara- /25 goca di*us* n*uest*ro siello sec*r*eto a XXV dias dabril d*e*l a*n*y M CCCC XIIII Rex fer*dinandus*.

Núm. 9

Fernando I de Aragón a Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos
Zaragoza, 4 de Junio de 1414

A.C.A., R. 2423, fol. 44 v., l. 1.

Garsie lupi d*e* çelazedo *et* quor*un*dam (35) /2 alior*um*

/3 Nos don Fferrando por la gra*cia etc*. Embiamos a saludar a vos

(35) En la palabra « quor*un*dam » la « r » y el signo de supresión correspondiente a « um » están superpuestos a una « d ».

/4 el alto grande honrado e exalcado e alabado entre los moros /5 (36) bucayde Rey de bonamerin e de fez n*uestr*o muy caro e muy /6 amado hermano e amigo como aq*ue*ll por aquen queriamos q*ue* /7 dios diesse tanta vida e salut con honra, qua*n*ta a vos mismo /8 querriades ; alto grande honrado exalcado e alabado ent*re* los /9 moros n*uestr*o muy caro [e] muy amado hermano e amigo Segunt ha- /10 uemos sabido en v*uestr*o s*er*uicio stan de p*r*esent Garcia loppez de cela- /11 zedo alcayde Marguarita Guillem (37) su suegra q*ue* fue muller /12 de Johan goncaluez de valledar*e*s alcayde e anthon rodriguez /13 scriuano d*e*las paguas d*e*los *christ*ianos qui stan en v*uestr*o s*er*uicio los qua- /14 les vos rogamos afectuosame*n*t haiad*e*s por contemplacion, e /15 amor n*uestr*a en singular recomendacion e aq*ue*llos e sus cosas tracte- /16 des fauorablement e benigne de q*ue* nos fared*e*s plazer muy agra- /17 dable E si algunas cosas alto grande honrado exalcado e ala /18 bado entre los moros n*uestr*o muy caro e muy amado hermano /19 e amigo algunas cosas vos son plazient*e*s d*e* n*uestr*os regnos e tier- /20 ras embiatlas nos adesir car nos las compliremos d*e* buen cora- /21 con Dad*a* en Caragoca di*us* n*uestr*o siello menor a IIII dias d*e* /22 Junio d*e*l any M CCCC XIIII Rex fer*dinandus*.

/23 Al muy alto p*r*incep Bucayda Rey d*e* benamari n*uestr*o muy /24 caro *e* muy amado hermano.

Núm. 10

Fernando I de Aragón a Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos
Morella, 1 de Julio de 1414

A.C.A., R. 2381, fol. 53 v., l. 6.

Nos don fferrando *etc.* Al muy alto princep bucayde Rey de benamari*n* *e* /7 de ffez n*uestr*o muy caro *e* muy amado hermado (*sic*) Salut como a Rey pora quien /8 querriamos muyta salut honor *e* buena ventura muy alto p*r*incep *e* muy /9 caro *e* muy amado hermano *e* amigo como hayamos entendido que Joha*n* /10 gonçaluez gonçalbo gonçaluez *e*

(36) Está tachada la palabra « Mule ».
(37) Sobre la palabra « Guillem » aparece un signo de supresión que creemos supérfluo.

Pero fferrandez habitantes enel dito Regno /11 de ffez con sus mulleres fillos e fillas quieran sallir del dito Regno e venyr /12 se enla tierra en do son naxidos rogamos vos tanto quanto podemos que por /13 contemplacion e amor nuestra dedes licencia alos sobreditos que quando querran /14 puedan sallir consus mulleres fillos e fillas e todos sus bienes del dito vuestro /15 Regno de ffez liberament franqua e quita e desto muy alto princep nuestro /16 muy caro e muy amado hermano e amigo nos faredes grant plazer /17 el qual muyto vos agradeceremos E si de nuestros Regnos e tierras algunas /18 cosas vos son plazientes embiat las nos adezir car nos las compliremos /19 de buen coraçon dada enla villa de morella dius nuestro siello secreto el primer /20 dia de Jullo del Anyo dela natividat de nuestro senyor M CCCC XIIII Rex ferdinandus

/23 Sub simili forma fuit scriptum dicto Regi de benamarin /24 e de fez in fauorem Gondisalui martinez /25 et eius vxoris et filios /26 Item alia littera simÍlis in fauorem Johannis daluillos /27 eius vxoris et filiis

Núm. 11

Fernando I de Aragón a ʿAbd al-ʿAzīz al-Lubābī
Morella, 2 de Julio de 1414

A.C.A., R. 2381, fol. 54 v., l. 1.

Don fferrando por la gracia de dios Rey daragon etc. Al amado nuestro audalla / hazit hellubebi alguatzir e Secretario del muyt alto princep buçayde Rey /3 de benamari nuestro muyt caro e muyt amado hermano e amigo Salut /4 e buenauentura nos scriuimos al dito muyt alto princep buçayde Rey /5 de benamari nuestro muyt caro hermano e amigo que por amor e con /6 templacion nuestra quiera dar licencia a Johan daluillos Johan gonsal /7 uez Gonsaluo Gonsaluez e Pero fferrandez con sus mulleres fillos e fillas /8 e todos lurs bienes habitantes enel dito Regno de fez puedan sallir /9 del dito Regno con sus mulleres fillos e fillas e todos sus bienes e portal /10 que hauemos muyto acoraçon que los sobreditos hauiessen la dita licencia /11 e fuessen dela part daqua vos rogamos tantó quanto podemos que por /12 contemplacion nuestra hayades los sobre ditos Johan dauillos Johan Gonsaluez /13 Gonsaluo

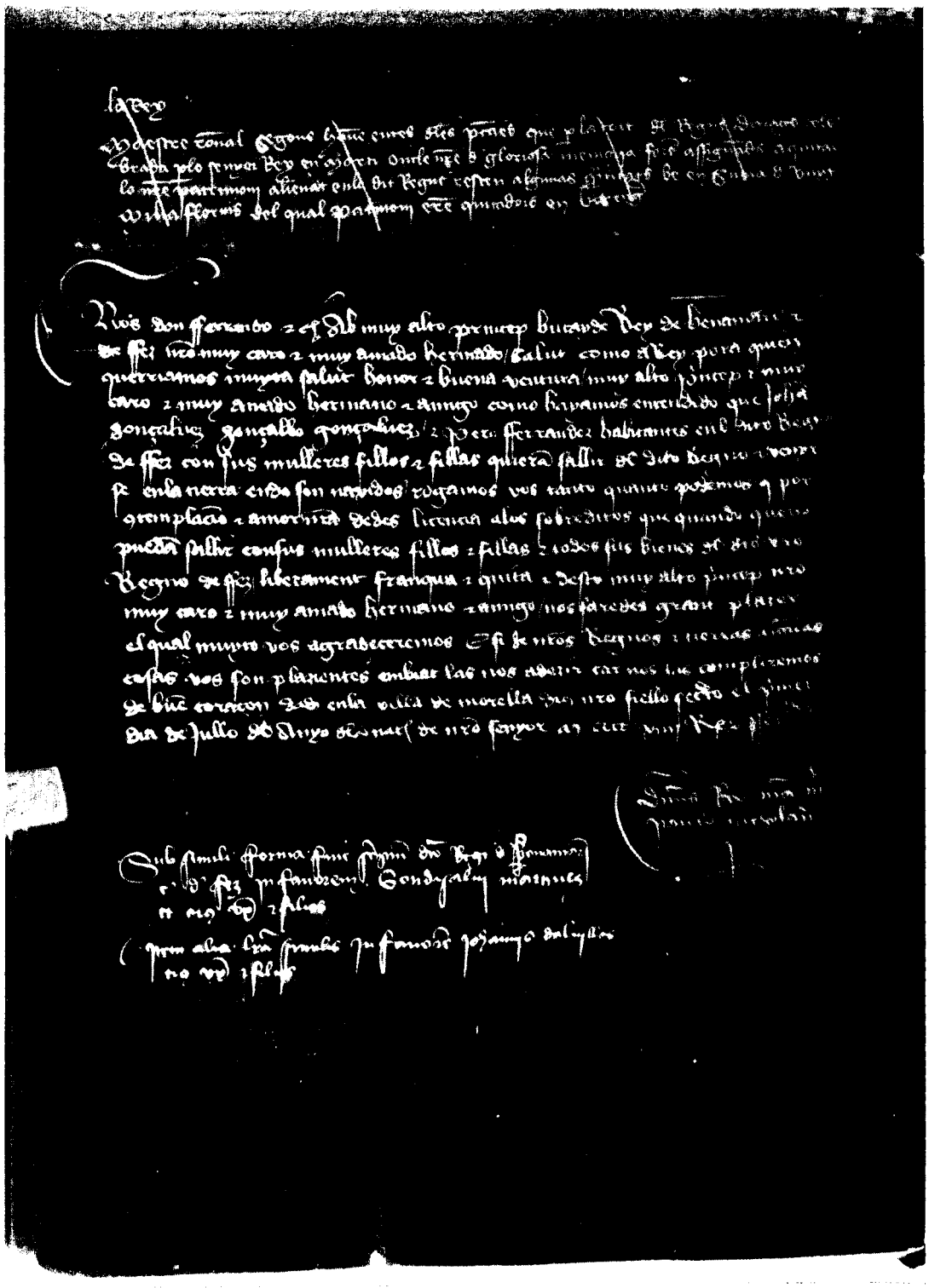

Reproducción del folio 53 v. del registro 2381 del Archivo de la Corona de Aragón, en Barcelona, que contiene la carta núm. 10.

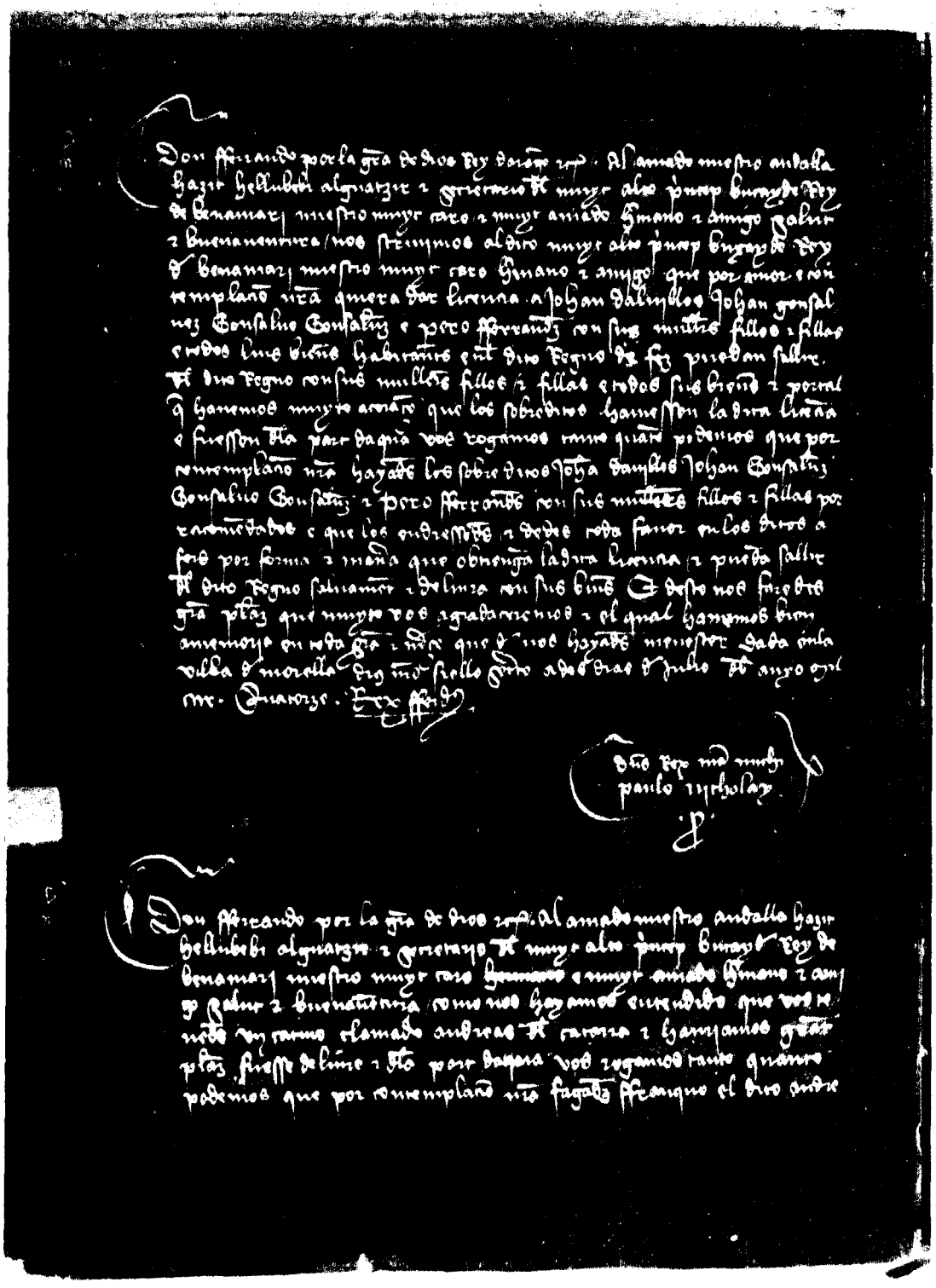

Reproducción del folio 54v del registro 2381 del Archivo de la Corona de Aragón, en Barcelona, que contiene la carta núm. 11 y el comienzo de la núm. 12

Gonsaluez *e* Pero fferrandes con sus mulleres (38) fillos *e* fillas por /14 racomendados e que los endressedes *e* dedes toda fauor enlos ditos a /15 fers por forma *e* manera que obtiengan la dita licencia *e* puedan sallir /16 del dito Regno saluament *e* deliura con sus bienes E desto nos faredes /17 gran plazer que muyto vos agradeceremos *e* el qual hauremos bien /18 amemoria en toda gracia *e* merçe que de nos hayades menester Dada enla /19 villa de morella dius nuestro siello secreto a dos dias de Julio del anyo Mil /20 CCCC Quatorze. Rex fferdinandus.

Núm. 12

Fernando I de Aragón a ʿAbd al-ʿAzīz al-Lubābī
Morella, 3 de Julio de 1414

A.C.A., R. 2381, fol. 54 v., l. 24.

Don fferrando por la gracia de dios etc. Al amado nuestro audalla hazit /25 hellubebi alguatzir *e* Secretario del muyt alto princep bucayde Rey de /26 benamari nuestro muyt caro (39) e muyt amado hermano *e* ami /27 go Salut *e* buenauentura como nos hayamos entendido que vos te /28 nedes un catiuo clamado andreas del catarra *e* hauriamos grant /29 plazer fuesse deliure *e* dela part daqua vos rogamos tanto quanto /30 podemos que por contemplacion nuestra fagadez ffranquo el dito andre //*fol. 55 r.* 1 as e que ffranquament *e* quitia pueda venir en su terra e enuiat anos /2 lo con maestro alfonso portador dela present E de aquesto nos faredes grant /3 plazer que muyto vos agradeceremos el qual hauriemos bien amemoria /4 en toda gracia *e* merce que de nos hayades menester Dada en la vila de Mo /5 rella dius nuestro siello Secreto a III dias de Julio del anyo dela natividat /6 de nuestro Senyor Mil CCCC Quatorze Rex fferdinandus

Núm. 13

Fernando I de Aragón a Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos
Morella, 6 de Julio de 1414

A.C.A., R. 2381, fol. 59 v., l. 13.

Don fferrando por la gracia de dios Rey daragon de Sicilia etc. Al muy

(38) En la palabra « mulleres », hay una ligera corrección.
(39) hay un espacio con la palabra « hermano » tachada.

/14 alto princep bucayde Rey de benamari *e* de feç n*uestr*o muy caro e /15 muy amado hermano e amigo Salut como a Rey poraquin q*ue*rriamos /16 muyta Salut e buena ventura Muy alto p*r*incep e muy caro ermano e /17 amigo Rogamos vos tanto qua*n*to podemos que por amor e (40) contemplacio*n* /18 n*uestr*a haiades por recome*n*dados todos los *christ*ianos assi alcaydes como /19 mosferrat*es* e companyon*es* e sus muyeres e fillos portanto como nos /20 somos stado informado que fueron leyales s*er*vidor*es* en*el* tiempo d*e* v*uestr*o /21 manester d*e*la qual (41) cosa nos hauiemos gran plaz*er* por q*ue* vos placia aq*uel*los fauo /22 reiar *e* p*ros*seguir en lo que haura*n* necessario d*e* v*uestr*as grac*ias* *e* m*er*cedes E desto /23 muy alto p*r*incep n*uestr*o muy caro *e* muy amado ermano e amigo nos fared*es* /24 gra*n*t plazer al qual muyto vos agradesceremos E si de nuestras Regnos /25 *e* tierras algunas cosas vos son plazient*es* enbiat les nos adezir car nos /26 les compliremos de buen grado Dada en la vila d*e* moriella di*us* n*uestr*o /27 siello Sec*r*eto a VI dias d*e* Julio enel lanyo (*sic*) d*e*la natiuidat d*e* n*uestr*o s*e*n /28 yor Mil CCCC Quatorze Rex fferd*inandus*

Núm. 14

Fernando I de Aragón a Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos
Montblanch, 29 de Octubre de 1414

A.C.A., R. 2389, fol. 9 r., l. 8.

vx*or* b*er*n[ardi] Arimbau captiu*a*

/9 Nos don fferrando *etc*. Al muy alto p*r*incep buçayda Rey de benamar*in* /10 *e* de fes n*uestr*o muy caro *e* muy amado h*er*mano Salut com a Rey por aqui*n* /11 querriamos muyta honra *e* buena vent*ur*a muy alto p*r*incep n*uestr*o muy /12 caro *e* muy amado h*er*mano stant*es* nos en la Ciudat n*uestr*a de barch*in*ona /13 vos scriuimos rogando vos q*ue* por honor n*uestr*a quessiessed*es* soltar *e* lexar /14 Mario muller de bernado arimbau catiua d*e*la Reyna madre v*uestr*a *e* /15 Maria muller *e* ffrancescha [e clareta] fill*es* de Guillem marti qui stan agora /16 cati-

(40) hay un signo de « con » y un trazo largo inicial de letra « p » tachados.
(41) la palabra « qual » está superpuesta a « cosa ».

uas en poder de proma [pronia ? proina ?] Ermana vuestra los quales catiuos fueron /17 del lugar de barenys setuado dentro nostre senyoria E vos daqui ago- /18 ra no hauedes querido condescender alas ditas nuestras rogarias de que /19 somos muyto merauellados car mas fariemos por amor vostra /20 Porque como hayamos les dites coses tanto a corazon que mas no pode- /21 mos vos rogamos otra vegada que por honra nuestra querades condescen- /22 der alas ditas (42) nuestras Rogarias Mandando las ditas catiuas /23 seyer graciosament sueltas e aquellas dexe vuestro Regno sines alguno /24 embargo lexar venir no contrestando que las ditas ffrancesca e clare- /25 ta se sean tornadas moras por força a induccion dela dita madre /26 vuestra la qual peruersion no ha valor como fuessen de tiempo que no hauian /27 discrecion Certifficantes vos e les dites hermanas nuestras muy caras /28 vuestra mare e hermana nos ne complazeredes muyto e en su caso //*fol. 9 v.* 1 e lugar fariamos por vos e ellas semblantes e maiores cosas E si /2 algunas cosas muy alto princep muy caro e muy amado hermano /3 vos son plazientes de nuestros Regnos e tierras certifficat nos ne que /4 nos las compliremos de grado. Dada en Montblanch dius nuestro /5 siello secreto a XXVIIII dias de octubre enel anyo dela natividad de nuestro /6 senyor Mil CCCC XIIII. Rex fferdinandus.

Núm. 15

Fernando I de Aragón a...
Montblanch, 29 de Octubre de 1414

A.C.A., R. 2389, fol. 9 v., l. 9.

pro eisdem

/10 Lo Rey

/11 Nos hauents grantment a cor que mario muller den benet arimbau /12 e Maria muller ffrancescha e clareta filles den Guillem marti qui son /13 naturals del (43) nostre loch de barenys isquen prestament de catiu scriuim /14 per nostres letres al Rey de benamarin deles quals

(42) Está tachada la palabra « cosas ».
(43) Al final de la palabra « del » hay una « s » tachada.

te enuiam translat dins /15 la present interclus E com nos haiam molt a cor les coses contengudes /16 en la present haian prest recapte pregam e manam te expressament que scriuas /17 vna letra de ta ma al dit Rey e a sa (44) mara e a sa germana ab /18 que los soplichs de ta part que vullen les dites coses effectualment /19 complir notifficant lurs com nos ne complauran grantment e en son cars (*sic*) /20 e loch fariam semblants e majors coses per ells E axi mateix ne /21 scriuim affectuosament a tos fills quey treballen per nostre seruir fiansosament /22 E en cas que nou volguessen fer manam te que per via de cambi ab altres /23 moros catius, o de rescat al menys que poras tu fasses que los dits /24 catius isquen e vinguen prestament de part de ça en poder teu car tantost /25 Com hi sian nos te manarem integrament pagar de tot ço que rahonable- /26 ment deuras hauer, o quet hauran costat no contrestant car segons /27 hauem hoyt dir les dites ffrancesca e Marieta per induccio e per força /28 dela Mara del dit Rey de benamarin se sien fetes mores com la dita /29 lur peruersio no valga com no fossen de edat Car certifficam te que /30 sins hi dones manera nos ne faras singular plaer e en son cars (*sic*) e //*fol. 10 r.* 1 loch te o tendrem mes per recomanat E en aço no pos dilacio o tarda alguna /2 sins desiges complaure. Dada en Mont blanch sots nostre segell secret a XXVIIII /3 dies de Octobre del any Mil CCCC XIIII. Rex fferdinandus.

Núm. 16

Fernando I de Aragón a Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos
Valencia, 16 de Julio de 1415

A.C.A., R. 2409, fol. 69 v., l. 22.

Gondisalui martinez

/24 Don fferrando *etc*. Al muyt alto princep bucayde Rey de benamari /25 e de fes nuestro muyt caro e muy amado hermano (45) Salut /26 como a Rey por aquin querriamos que diesse dios tanta honra /27 e buena ventura quanta por anos mismo deseamos. Muy alto /28 princep nuestro muy caro e muy amado hermano : con grant plazer /29 haue-

(44) Está tachada la palabra « muller ».
(45) Está tachado « e amigo »

mos Recebida v*uestr*a letra, por el fiel n*uestr*o Gonsalbo martin*e*z /30 d*e* rueda, el qual graciosament por n*uestr*a honor co*n*descendiendo a /31 Rogarias por l*etr*as n*uestr*as a vos feytas, en fauor d*e* aq*ue*ll, hauedes //*fol. 70 r.* 1 lexado venir a n*uestr*os Regnos franchame*n*t e quitia, la qual cosa vos /2 agradescemos muyto, por q*ue* muy alto p*r*incep n*uestr*o muy caro e muy /3 amado hermano confiantes, q*ue* vos a n*uestr*as Rogarias justas daredes /4 todo lugar e mane*r*a q*ue* poredes a supplicacio*n* por el dito Gonsalbo /5 martinez a nos sobre aq*ue*sto feta, vos Rogamos encara /6 afectuosame*n*t q*ue* por amor n*uestr*a q*ue*rades fazer maior gr*acia* /7 al dit Goncaluo darle (46) licencia, e p*er*matades q*ue* Ginsabell /8 ferrandez su muller, Cat*er*ina Rodriguez muller d*e* Johan d*e* serpa /9 e Ginsabell criadas (47) d*e* la dita su muller, sen partan /10 con todo lo suyo, *e* d'exos v*uestr*os Regnos puedan venir francha- /11 ment en estos n*uestr*os Regnos, con *e*l portador d*e* la present (48). E desto muy /12 alto p*r*incep n*uestr*o muy caro, e (49) muy amado hermano nos /13 faredes asenyalado plazer, el qual muyto vos gradesceremos /14 E si algunas cosas muy alto p*r*incep n*uestr*o muy caro e muy amado /15 h*er*mano vos son plazientes sc*r*iuit nos fiançosame*n*t, car nos /16 las *com*pliremos d*e* buen grado. Dad*a* en Valenc*ia* di*us* n[uest]ro siello sec*r*eto (50) a XVI dias d*e* /17 Julio en *e*l anyo d*e* la nat*ividad* d*e* n*uestr*o se[n]yor M CCCC XV. Rex fer*dinandus*.

(46) Hay escritas las letras « le » que creemos innecesarias.
(47) La palabra « criadas » está interlineada sobre dos palabras tachadas.
(48) « portador de la present » está interlineado sobre dos palabras tachadas que dicen « dito Gonsaluo ».
(49) Está tachada la palabra « n*uestr*o ».
(50) « di*us* n[uest]ro siello sec*r*eto » está interlineado sobre « a XVI dias d*e* ».

LES ADARGUES DE FÈS

Parmi les anciennes productions de l'artisanat marocain, il en est une qui présente les deux particularités assez paradoxales d'avoir occupé dans le passé une place d'une importance exceptionnelle et d'être aujourd'hui presque inconnue. Elle a joui, cependant d'une renommée extraordinaire, non seulement dans tout le nord de l'Afrique, mais aussi dans les pays latins, Espagne, France, Italie, où elle fut utilisée durant plusieurs siècles. De nombreux mémorialistes de langue arabe ont vanté ses qualités. Les documents abondent qui attestent son emploi en Europe. Quelques-uns des historiens, qui ont plus particulièrement orienté leurs recherches vers l'étude des armes anciennes, mentionnent son existence, mais personne n'a tenté de rapprocher entre eux les commentaires des auteurs arabes pour essayer de dégager de leur ensemble la synthèse des faits isolés notés dans leurs récits et encore moins d'établir des relations entre ces commentaires et les documents européens écrits ou figurés.

Cette arme, car il s'agit d'une arme, est un bouclier de cuir, formé de plusieurs épaisseurs de peau assemblées entre elles suivant une technique particulière et dont la fabrication, arrêtée par les progrès considérables des armes à feu, ne cessa finalement au Maroc qu'au XVIIIe siècle.

Nous nous proposons d'examiner successivement les documents berbères, les textes arabes et les documents européens qui la concernent, en nous efforçant de compléter les leçons des uns par les informations que l'on peut tirer des autres.

I. LES DOCUMENTS BERBÈRES

Le peuple berbère n'a laissé aucun témoignage écrit. Ni ses traditions orales, ni ses coutumes ancestrales ne fournissent de renseignements précis sur son origine et son histoire, certains motifs caractéristiques de son art

traditionnel ont permis toutefois d'échafauder quelques hypothèses sur son passé.

Les seuls documents expressifs connus qui lui appartiennent sont les gravures rupestres du Haut Atlas et il se trouve qu'elles apportent une précieuse documentation à notre étude.

Les sites berbères, inventoriés à ce jour, s'étagent de la fin de la période néolithique à une époque relativement moderne.

Les scènes de bataille, que l'on voit sur les rochers du col de Tizi n'Tirlist, environ 130 kilomètres à vol d'oiseau à l'est de Marrakech, appartiennent à celle-ci. Elles montrent des guerriers à pied ou à cheval, munis d'un bouclier rond et armés les uns d'épieu, les autres de lance (pl I). Quelques parois rocheuses du voisinage sont couvertes de dessins reproduisant les diverses armes de ces combattants et l'échelle en est suffisante pour permettre l'examen détaillé des nombreux boucliers qui y figurent. M. l'abbé André Glory, qui a particulièrement étudié les peintures de l'âge du métal en France méridionale, est venu examiner sur place ces gravures et estime qu'elles datent, comme celles qu'il a relevées dans l'Ariège, d'un âge du fer tardif. L'éminent préhistorien rappelle à leur propos le texte de Strabon, le grand géographe grec du 1er siècle, suivant qui « *les Maurusiens, qu'un détroit séparait de l'Espagne, combattaient avec un coutelas, un javelot à fer large et court, et un bouclier rond en cuir.* » (1).

Ornés de franges sur leur pourtour, les boucliers gravés sur les plaques de grès du Tizi n'Tirlist, avec leur surface décorée de motifs variés, arcs de cercle, rosaces, chevrons, triangles ou damiers, sont les pièces les plus marquantes de ces panoplies berbères (pl. II).

(1) André GLORY : *Gravures rupestres du Haut Atlas. Un épisode guerrier de l'histoire berbère* « La Nature », n° 3218, pp. 174-180, juin 1953.

Notons à ce sujet que, depuis plus de dix ans, Jean Malhomme consacre tous les loisirs, que lui laisse la profession qu'il exerce à Marrakech, à relever les gravures rupestres du Grand Atlas, pour la plupart inconnues avant ses recherches. Le Service des Antiquités du Maroc a commencé la publication de ses documents (*Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas* - 1re partie. Rabat, 1959). On trouve reproduit dans cet ouvrage sous le n° 171, p. 91 et pl. IV, un motif qui paraît semblable aux boucliers du Tizi n'Tirlist et qui provient de Talaat n'Iisk, environ 25 km au S.E. de Marrakech. Ce même volume renferme d'autre part les dessins d'un très grand nombre de disques, dont la surface intérieure est plus ou moins décorée et qui se rapprochent des dessins des boucliers. L'auteur du *Corpus* a voulu que sa publication soit purement objective, il fera sans doute connaître plus tard l'interprétation qu'il donne à ces signes. Si tant est que l'on puisse rapprocher ces gravures du Grand Atlas des gravures rupestres de l'âge du métal relevées en Espagne, en France, en Italie et dans les pays scandinaves, il est probable qu'il convient de voir dans ces disques plutôt des manifestations du culte solaire que de nouvelles reproductions d'armes défensives.

Ces gravures rupestres témoignent du développement remarquable qu'atteignit très tôt l'industrie du cuir dans cette région. Il faudra attendre plusieurs siècles pour trouver, en France, sur la même arme défensive, une ornementation qui puisse se comparer au décor des boucliers du Haut-Atlas.

Comme nous allons d'ailleurs le voir, en étudiant les documents arabes, le sud du Maroc a continué, au cours des siècles suivants, de tenir une place prépondérante dans la confection des boucliers en cuir.

II. LES TEXTES ARABES

Sur l'ordre du sultan de Grenade, Mohamed VI, l'écrivain Aly Ben Abderrahman Ben Hodeil El Andalusy composa, au XIVe siècle, un traité consacré à l'hippologie et l'équitation, qu'il compléta par quelques remarques au sujet de l'armement du cavalier.

Du début légèrement confus de ses considérations sur le bouclier, il se dégage, toutefois, qu'en son temps cette arme est dénommée *daraqa* ou *ḥajafa*. L'auteur précise ensuite :

vers 1400 « ... les *hajaf* sont en bois. Les *daraq* se font en cuir d'onagre, de bœuf ou de *lamt*. » (2).

Il ajoute plus loin dans son commentaire :

vers 1400 « Au combat, quand on est armé du bouclier, il faut s'abriter de la partie médiane de cet instrument, contre sabre, pique ou pierres. On le fait tourner de droite et de gauche ... Eviter de le tenir étroitement contre son corps ... Il doit servir à la protection du cavalier et de son cheval tout à la fois, selon les positions diverses qu'on lui donne...

« Se protéger contre la lance avec la totalité du bouclier, ou sa plus grande surface possible. Dès que l'on sent que le fer de lance a touché le bouclier, le déplacer d'avant en arrière et l'écarter de son corps. Bien

(2) Aly ben Abderrahman ben Hodeil EL ANDALUSY : *La parure des cavaliers et l'insigne des preux*, traduction Louis Mercier, p. 269, Paris, Librairie Geuthner, 1924.

se garder, à ce moment, de fournir, au bouclier, la résistance du poids du corps, de crainte d'être désarçonné. » (3)

Plus de deux siècles auparavant, l'éminent géographe de Ceuta, El Idrissi, avait déjà parlé des qualités nécessaires à cette arme. Si nous avons cité en premier lieu l'opinion d'Ibn Hodeil, c'est qu'il est l'un des rares auteurs à mentionner l'existence au Maroc de boucliers en bois et la diversité des cuirs utilisés pour la confection des *daraq*. Ses compatriotes, historiens ou voyageurs, ne paraissent connaître qu'une seule arme défensive, la *daraqa*, et un seul cuir pour sa confection, la peau du *lamt*.

Dans sa célèbre *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, El Idrissi, en effet, décrivant l'ancienne capitale de la région du sud-ouest du Maroc, comprise entre les oueds Noun et Drâ, s'exprimait déjà ainsi :

1153 « Noul est une ville grande et bien peuplée, située sur une rivière qui vient du côté de l'orient et dont les rives sont habitées par des tribus de Lemtouna et de Lamta. On y fabrique des boucliers connus sous le nom de *lamtiens* qui sont les plus parfaits qu'on puisse imaginer à cause de leur solidité et de leur élégance. Ces boucliers étant d'une très bonne défense et très légers à porter, les peuples du Maghreb s'en servent dans les combats. » (4)

Comme l'indiquent ces deux auteurs, le bouclier devait réunir deux qualités difficilement compatibles, résistance au choc des armes, dont il servait à parer les coups, et légèreté qui permette, en le tenant d'une seule main, de l'opposer rapidement en toutes directions à l'adversaire.

Pour répondre à ces deux conditions, les artisans européens, *selliers, gainiers, blasonniers* ou autres, modifièrent fréquemment la forme de cette arme. A côté du bouclier rond fortement bombé des Mérovingiens et des Carolingiens, prit place, au Xe siècle, le grand écu ovale, dont la partie inférieure devint peu à peu plus étroite, pour permettre de mieux ficher cette arme en terre. C'est celui que portent les guerriers de la tapisserie de Bayeux. Avec le XIIIe siècle il continue à se modifier : plus petit, il tend vers la figure de l'écusson héraldique, tandis que, dans le même

(3) Id : *ibid.*, p. 270.
(4) Edrissy : *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, pp. 68-69, édit. Dozy et M.J. de Goeje, Leyde 1866.

temps, le combattant à pied s'abrite derrière un immense pavois presque rectangulaire. En Europe centrale apparaît alors la targe. Elle offre la forme approximative d'un trapèze, dont la base est le plus souvent chantournée ; un angle supérieur en est fréquemment écorné pour prêter support à la lance. La rondache, moins bombée que ne l'était le bouclier du haut Moyen Age, représente le dernier avatar de cette arme défensive en Europe.

A l'exclusion de la rondache, ces boucliers se composent presque toujours d'un panneau de bois, parfois nu ou peint, mais plus généralement recouvert de toile, de cuir ou de parchemin. Il n'est guère d'animaux du nord de la Méditerranée, dont le cuir n'ait été utilisé dans ce but : veau, mouton, chèvre, bœuf, cerf, loup, daim, ours lui-même. Les Turcs employèrent à cet usage la dépouille de certains requins. Avec les peaux plus épaisses des pachydermes, en Asie comme en Afrique, on fabriqua des boucliers tout en cuir. Les rondelles de l'Inde en peau de rhinocéros translucide et les boucliers d'Abyssinie en cuir d'éléphant connurent une grande renommée.

*
* *

Le *lamt*, dont les artisans marocains employaient la peau, concurremment à celle du bœuf ou de l'onagre, pour la confection des boucliers en cuir, est longtemps resté un animal mystérieux. Se retranchant derrière l'autorité de Firuzabady, certains ne croyaient même pas à son existence. En effet, dans son dictionnaire, l'encyclopédiste persan ne fait pas dériver le mot *lamt* du nom d'un animal, mais de celui de la tribu des *Lemta* (5). Il est d'ailleurs exact que certains textes pourraient facilement s'interpréter dans ce sens.

Cependant Ibn Khaldoun émet sans ambiguïté un avis contraire. Bien plus, quelques auteurs arabes donnent sur le *lamt* des détails assez précis pour que l'on puisse identifier cet animal presque avec certitude.

Dans sa *Description géographique de l'Espagne et de l'Afrique*, El-Bekri n'écrit-il pas :

XIe siècle « Parmi les animaux qui habitent le désert on remarque le *lamt*,

(5) Cf. Aly ben Abderrahman ben Hodeil El Andalusy : *op. cit.*, p. 269, n. 1.

quadrupède moins grand qu'un bœuf, et dont les mâles ainsi que les femelles portent des cornes minces et effilées. Plus l'individu est âgé, plus ses cornes sont grandes; quelquefois elles atteignent la grandeur de quatre empans. Les boucliers les meilleurs et les plus chers sont faits de la peau des vieilles femelles, dont les cornes avec l'âge sont devenues assez longues pour empêcher le mâle d'effectuer l'accouplement. » (6).

Léon l'Africain, dans le dernier chapitre de son ouvrage, dépeint le *Lant* ou *Dant*. Malgré la différence d'orthographe, il s'agit du *lamt*, ainsi que le remarque d'ailleurs l'académicien Schefer (7). Temporal, qui, le premier, mit cette œuvre en français, a traduit comme suit cette description :

1556 « Cet animal est de corpulence semblable à un bœuf, mais il est de plus petite taille et de poil blanc, ayant les ongles des pieds tresnoirs et fort légers à la course tellement qu'autre animal ne s'y pourroit à luy parangonner, hors mis le cheval barbare ... Du cuir de cet animal se font aucunes targues, fortes à merveilles, de sorte qu'elles ne sauroyent être trépercées par un pistolet à feu au moyen de quoy elles se vendent chèrement. » (8)

Aucun doute ne peut subsister après la lecture de ces portraits. Le *lamt* fait partie de la famille des antilopes. Pour l'arabisant Slane, le traducteur d'Ibn Khaldoun, ce serait l'antilope bubale (9). L'orientaliste Schefer, qui a annoté la réédition de la traduction Temporal de Léon l'Africain, croit plutôt à l'antilope mohor (7). Henry de Castries, à qui le Maroc doit la publication des documents provenant des principales archives européennes, source capitale pour l'étude de son histoire, hésite entre l'antilope bubale et l'antilope addax (10). La question a été récemment étudiée par Th. Monod, le directeur de l'Institut français d'Afrique

(6) El Bekri : *Description de l'Afrique septentrionale*, traduction Slane, p. 274, Paris, 1859.

(7) Jean Léon l'Africain : *Description de l'Afrique tierce partie du monde*, nouvelle édition annotée par Ch. Scheffer, tome III, p. 437, n. 1, Paris, E. Leroux, 1896.

(8) Id. : *ibid.*, tome III, pp. 437-438. La première édition de la *Description* rédigée en italien par Léon l'Africain lui-même parut en 1550. Elle fut suivie d'une seconde édition en 1554. En 1556 parurent à Anvers une traduction en latin et la traduction en français de Jean Temporal.

(9) Ibn Khaldoun : *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, traduite de l'arabe par le baron de Slane, tome III, p. 243, n. 2. Paris, Libr. Geuthner, 1934.

(10) Henry de Castries : *Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845. — Première série. — Dynastie saadienne 1530-1660*, tome I, p. 594, n. 2. Paris, Leroux, 1905.

Noire, ce savant spécialiste de la faune du Sahara. Publiant la *Description de la Côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal*, par Valentim Fernandes, il a trouvé dans ce texte un alinéa consacré à l'*anta*, désignation du *lamt* en portugais (11). Saisissant cette opportunité, il a traité ce problème sous ses aspects linguistique et naturaliste et nous ne saurions certes mieux faire que le suivre dans ses conclusions. Il constate que les érudits européens ont donné de ce mot des traductions diverses et relève sous leur plume les noms d'hippopotame, Dammhirsch, deer, zébu, Büffel, bubale, antilope, antilope mohor (12). Il aurait même pu y ajouter l'élan (13). D'après les descriptions des auteurs arabes et tirant argument de la nature des peaux utilisées par les Touareg pour confectionner leur bouclier, il voit dans le *lamt* une antilope du genre oryx. « Le *lamt* appelé *ante, dante* en espagnol, *anta, danta* en portugais, est une antilope du groupe des Hippotraginae, l'Oryx tao. » (14) Et l'ancien biologiste de l'Océan, que l'étude du désert passionne depuis bientôt quarante ans, poursuit :

« Cette antilope occupait encore au moyen-âge une aire bien plus vaste que de nos jours où elle n'habite plus que la lisière méridionale du désert (zone sahélienne), remontant toutefois dans le Sahara atlantique — désert atténué — jusqu'au Rio de Oro. Peuplant principalement les semi-déserts, particulièrement accessibles aux chasseurs parce que proches des lieux habités (extrême-sud marocain, littoral atlantique et Adrar, Hodh, etc.) l'Oryx devait être alors un gibier plus facile à atteindre que l'autre grande antilope de la région, l'*Addax*, plus désertique. On peut d'ailleurs se demander si le terme de *lamt* s'est appliqué toujours exclusivement à l'*Oryx* et si la peau d'*Addax* n'a pas été utilisée, elle aussi. » (12)

Sur le plan philologique, le professeur Monod ne pense pas qu'il convienne de rapprocher le mot *lamt* du nom des tribus citées par El Idrissi : les mots s'écrivent différemment en caractères arabes et ne

(11) P. DE CENIVAL et Th. MONOD : *Description de la Côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal par Valentim Fernandes (1506-1507)*, pp. 100-103. Paris, Larose, 1938.

(12) ID. : *ibid.*, pp. 159-161, n. 191.

(13) V. GAY : *Gloss.*, I, p. 611, col. 1. Il est vrai que Victor Gay pouvait se retrancher derrière une référence du XVIIe siècle. Nicolas Perrot avait déjà en 1667 traduit le mot *lamt* par *élan* dans sa traduction de *L'Afrique de Marmol* (tome II, p. 181, édit. Paris, Iolly, M.DC.LXVII).

(14) Le professeur Monod a également indiqué cette signification du mot *lamt* au cours de l'une des causeries, qu'il a données à Radio-Dakar pendant la dernière guerre, et qui ont été publiées en volume sous le titre *L'Hippopotame et le Philosophe*, p. 207. Paris, Sequana, 1943.

proviennent sans doute pas de la même racine. Consciencieusement il doit toutefois reconnaître que l'origine du mot *lamt* reste inconnue (12).

Ainsi que l'indique un texte espagnol, la *daraqa* se composait de plusieurs épaisseurs de cuir collées et cousues les unes aux autres. C'est dans la réussite de l'étroite union de ces peaux à l'aide d'un agglutinant spécial que paraît résider le secret qui donnait à ce bouclier légèreté et résistance. Ibn Hodeil, de son côté, avait dit du *lamt* :

vers 1400 « Ce dernier mot désigne un animal de l'une des régions les plus curieuses du Maghreb, animal qui vit dans les steppes : les boucliers fabriqués avec sa peau présentent cette particularité que, s'ils sont atteints d'un coup de sabre, de lance ou de flèche, la déchirure se referme, se cicatrise aussitôt que produite et disparaît, sans laisser de trace. » (15).

L'exagération est certaine, et c'est précisément son côté trop merveilleux qui avait déterminé le consul Louis Mercier à voir dans le *lamt* un animal fabuleux.

On peut cependant penser que le produit agglutinant utilisé pour lier les épaisseurs de peau les unes aux autres permettait de rapprocher les lèvres de la plaie causée à la surface du bouclier et, en quelque sorte, à la refermer.

*
* *

Au surplus, même si elle ne possédait pas cette propriété de cicatrisation, la *daraqa* jouissait d'une haute réputation dans tout le nord de l'Afrique. Les circonstances qui accompagnent sa mention dans les récits des chroniqueurs en témoignent éloquemment.

C'est ainsi un auteur égyptien qui décrit les trésors d'un sultan mameluk, le calife Mostanzer, et y fait figurer en bonne place :
vers 1400 « 1900 boucliers de *Lamat.* » (16)

C'est ailleurs une tribu berbère rassemblée en plein air aux environs

(15) Aly ben Abderrahman ben Hodeil El Andalusy : *op. cit.*, p. 269.
(16) Extrait de l'Histoire des Sultans Mameluks (*Kitab-es-Solouk*), traduction Quatremère : *Memoires sur l'Egypte*, tome II, p. 379. Ap. V. Gay : *op. cit.*, t. I, p. 184, col. 1.

de Tunis qui procède à l'élection de son nouveau chef. Un pareil bouclier sert de premier trône au candidat choisi :

1382 « ... Othman fut inauguré séance tenante. Pour accomplir cette cérémonie, on posa par terre un bouclier *lamtien* sur lequel on le fit asseoir ; puis ... l'on se courba pour lui baiser la main. » (17)

La *daraqa* est par excellence l'arme défensive des combattants du Maghreb, celle que nomme tout historien qui désire préciser la nature de leurs boucliers. Sans multiplier les exemples, choisissons deux textes parmi les plus caractéristiques. A la célèbre rencontre d'Ez-Zallâqa :

1086 « le Commandeur des Musulmans ayant donné un ordre à sa garde de noirs, environ quatre mille d'entre eux mirent pied à terre et pénétrèrent sur le champ de bataille armés de boucliers en cuir de *lamt*... » (18)

Plus tard, à Grenade, l'équipement des troupes andalouses comporte :

début XIVe siècle « des casques dorés, des selles arabes, des écus en cuir d'antilope dite *lamt*... » (19)

Il n'est guère de cadeaux somptueux adressés à l'étranger par les gouverneurs de Fès qui ne comprennent ces boucliers. Pour s'assurer la protection du souverain El Mansour, Ziri Ibn Atia lui envoie à Cordoue, en l'an 381 de l'hégire (991-2 de notre ère) :

1382 « deux cents chevaux de race, cinquante chameaux méhari d'une vitesse extraordinaire, mille boucliers en peau de *lamt*, plusieurs faisceaux d'arc ... » (20)

Ayant conquis le Maroc et se préparant à passer en Espagne, le premier sultan almoravide Yousouf Ibn Tachfin répond sèchement aux lettres d'allégeance des rois d'Andalousie, mais joint à son message :

XIe siècle « ce qui convenait à ses destinataires en faits d'objets précieux

(17) IBN KHALDOUN : *op. cit.*, tome IV, p. 277.

(18) Ahmed ben Khaled EN-NACIRI ES-SLAOUI : *Kitab el-Istiqça li-Akhbar doual el-Maghrib el-Aqça*, tome II, traduction de G.S. Colin, p. 177, « Archives Marocaines », vol. XXXI. Paris, Geuthner. 1925.

(19) Lisan ad-Din IBN AL-KHATIB : *Al-Lamh'a al-badrîyya fî akhbar ad-dawla an-Nas'rîyya*. Ap. I.S. ALLOUCHE : *La vie économique et sociale à Grenade au XIVe siècle*, p. 11, « Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'Occident musulman », Alger, Impr. officielle, 1957.

(20) IBN KHALDOUN : *op. cit.*, tome III, p. 243.

et des boucliers en peau de *lamt*, objets qui n'existaient que dans son pays. » (21)

De Fès encore, le sultan mérinide Abou el Hassan Ali fait offrir, en témoignage d'amitié, au souverain d'Egypte, des chevaux, des tissus de soie et surtout :

1382 « plusieurs boucliers tirés des régions du Désert et enduits de ce fameux vernis qui les rend si solides ; on les appelle *lamtiens* du nom de l'animal dont la peau sert à leur fabrication. » (22)

Un *iman* contemporain a noté avec exactitude la liste de ces présents et nous savons ainsi par lui que ce cadeau comportait :

« quatre mille boucliers faits de cuir de *lamt* dont deux cents avec bouton en or et huit cents avec bouton en argent. » (23)

*
* *

Si Noun avait été au XIIe siècle, selon El Idrissi, le centre de fabrication de ces boucliers, Fès paraît l'avoir ensuite totalement supplanté. Léon l'Africain, qui fit dans cette ville de longues études et y séjourna plusieurs années avant de voyager dans la région du Sous, eut l'occasion de le constater et rapporte maints détails à ce sujet.

Tantôt il décrit l'arrivée à Fès des messagers du seigneur de la montagne de Tensita, qui apportent au roi :

1556 « environ six cens cuirs d'animaux qui s'appellent *elamt*, desquels on couvre de fortes targues, dont la pièce se vend huit ducats dedans Fez. » (24)

Tantôt il dépeint la région d'Hascora, dont les habitants :

1556 « savent quasi tous couroyer, et leur aporte l'on toutes les peaux des montagnes prochaines pour maroquiner ... Les marchands de Fez pratiquent fort en ces païs-là, trocquans des toiles contre des maroquins. » (25)

(21) Ahmed ben Khaled EN-NACIRI ES-SLAOUI : *op. cit.*, tome II, p. 161.
(22) IBN KHALDOUN : *op. cit.*, tome IV, p. 241.
(23) Ahmed ben Khaled EN-NACIRI ES-SLAOUI : *op. cit.*, tome IV, traduction de Ismaël Hamet, p 207, « Archives Marocaines », vol. XXXIII, Paris, Champion, 1934.
(24) Jean LÉON L'AFRICAIN : *op. cit.*, livre II, tome I, p. 285.
(25) ID. : *ibid.*, livre II, tome I, p. 262.

ou mentionne Tagodast, dont :

1556 « les habitants transportent leurs cuirs à Fez et Mecnasa. » (26)

Ailleurs l'industrie locale est plus perfectionnée. Ainsi à Elgiumuha se trouvent des artisans, les uns corroyeurs, les autres maréchaux. Ceux-ci livrent leur fabrication en certains pays, échangeant leurs fers à cheval contre :

1556 « cuirs de certains animaux qui sont au désert, dequoy ils font de bonnes et fortes targues, puis amènent toutes choses à Fès, pour les trocquer contre des toiles, draps et autre chose... » (27)

On vendait donc à Fès des boucliers confectionnés dans d'autres localités. Mais surtout on y tannait les peaux ou l'on utilisait les cuirs provenant du sud pour fabriquer des *daraq* rondes restées assez semblables aux armes berbères de l'âge du fer ou des boucliers de forme différente montés plus spécialement à l'intention des pays d'Europe. C'est ce qu'indique Léon l'Africain lorsqu'il note dans la description des artisans de la ville de Fès :

1556 « ceux qui font les targues et écus de cuir, selon la coutume africane et comme on en voit en plusieurs lieux de l'Europe. » (28)

Dans l'utilisation du cuir, les ingénieux fassis ne s'étaient pas contentés en effet de suivre la voie tracée par leurs prédécesseurs. Ils avaient su donner à certains boucliers, en plus de leur consistance particulière, une apparence originale, inspirée des formes en usage en Europe, et ce sont ces armes qui assurèrent à leur industrie son succès dans les pays latins.

III. LES TEXTES EUROPÉENS

Des rives du Bosphore jusqu'au rivage de l'Atlantique, tout bouclier de cuir se nommait *daraqa* dans les pays de langue arabe.

(26) Id. : *ibid.*, livre II, tome I, p. 271.
(27) Id. : *ibid.*, livre II, tome I, p. 275.
(28) Id. : *ibid.*, livre III, tome II, p. 98.

En contact avec les Turcs, l'Europe centrale leur emprunta une arme défensive en forme de trapèze. Dans le rude langage des Germains, cette *daraqa* devint *Tartsche*, d'où les Italiens tirèrent *targa* et les Français, *targe*.

Le nord du Maroc avait servi de base de départ aux envahisseurs de l'Espagne. Les envois d'armes et les allées et venues de troupes maures et ibériques entre le Maghreb et la péninsule furent incessants pendant plusieurs siècles. Aussi l'Espagne fut-elle le premier pays d'Europe à apprécier les qualités du bouclier fabriqué à Fès. Les Espagnols changèrent à peine son appellation d'origine : légèrement contracté, *al daraqa* donna naissance, dans leur langue, au mot *adarga*, et c'est sous ce nom que cette arme prit place dans leur littérature.

Il peut paraître surprenant que Léon l'Africain, qui parlait couramment l'arabe et l'espagnol, ait appelé les *daraq* du Maroc, des targes et non des adargues. C'est en effet lui-même qui a écrit son ouvrage en langue italienne pendant son séjour à Rome, d'après son manuscrit arabe, perdu peu après et aujourd'hui inconnu. On pourrait supposer que, n'étant pas spécialement versé dans la science des armes, il ait employé un mot pour l'autre, sans y attacher grande importance. La réalité est différente. Les auteurs français et italiens du temps appelaient indifféremment targes aussi bien les boucliers d'Europe centrale, inspirés de la *daraqa* des Turcs, que les *daraq* de Fès. Léon l'Africain se conforma donc simplement à leur usage et Jean Temporal, à qui l'on doit la première traduction française de cette *Description de l'Afrique*, n'eut, pour la même raison, aucun scrupule à traduire par targe le mot italien, dont s'était servi Léon l'Africain.

Quelques exemples contemporains de cette pratique justifieront cette assertion. En 1579 parut la traduction française d'un récit espagnol relatant la fâcheuse aventure du roi de Portugal D. Sébastien au Maroc. Il avait été rédigé, quelques mois après l'anéantissement du corps expéditionnaire portugais, par le frère prêcheur, Fray Luis Nieto, témoin de ce désastre (29). Décrivant le groupe principal des cavaliers marocains,

(29) Henry de Castries : *op. cit.*, tome I, *Les relations de la bataille de El-Ksar El-Kébir — Note critique*, pp. 398-399.

il avait écrit :

1578 « Y quarenta y dos mill cavalleros de lança y adarga. » (30)

Le texte français mentionne :

1579 « Quarante deux mille Alarbes lanciers à cheval et couvers de leurs targues. » (31)

A maintes reprises, le traducteur emploie la même tournure pour parler de la cavalerie maghrébine :

1579 « Quatre vingts mille chevaliers avec leurs lances et targues. » (32)

1579 « vingt mille chevaux lanciez et armez de targues. » (33)

1579 « dix mille chevaux lanciers et armez de leurs targues. » (34)

En une circonstance, cependant, il apporte une variante à sa description :

1579 « deux cens hommes de cheval armez de lances et pavois à leur mode. » (35)

Et ceci, bien que le texte espagnol, lui, n'ait pas varié dans sa forme :
1578 « Dozientos cavalleros de lança y adarga. » (36)

Utilisant entre autres la documentation du récit de ce témoin, Agrippa d'Aubigné, pour narrer les mêmes événements, emploie à son tour une périphrase presque identique pour désigner l'adargue des cavaliers de Moulay Mohammed :

1616 « Pour cavallerie, il fit monstre de trente mille lanciers avec leurs targues à la mode du païs. » (37)

Les auteurs français de cette époque ne créèrent donc aucun néologisme pour qualifier la *daraqa*, pas plus, d'ailleurs, que ne l'avaient fait

(30) Fray Luis NIETO : *Relación de las Guerras de Berbería...*, « Colección de Documentos inéditos para la Historia de España », tomo C, pp. 411-502, Madrid, 1891. Ap. CASTRIES : *op. cit.*, tome I, p. 473, n. 8.

(31) *Histoire véritable des dernières guerres advenues en Barbarie ... traduicte de l'Espagnol en François*, Paris, Nicolas Chesnau, MDLXXIX. Ap. CASTRIES : *op. cit.*, tome I, p. 473.

(32) *Idem*. Ap. ID. : *ibid.*, p. 453.

(33) *Idem*. Ap. ID. : *ibid.*, p. 457.

(34) *Idem*. Ap. ID. : *ibid.*, p. 486.

(35) *Idem*. Ap. ID. : *ibid.*, p. 461.

(36) Fray Luis NIETO : *op. cit.* Ap. CASTRIES : *op. cit.*, tom. I, p. 461, n. 3.

(37) Agrippa D'AUBIGNÉ : *Histoire universelle*, édit. 1616, tome II, livre III, ch. XX, p. 321. Ap. CASTRIES . *op. cit.*, tome I, p. 633.

leurs aïeux, ainsi que nous le verrons plus loin, pour parler de l'*adarga* au temps où les cavaliers espagnols utilisaient ce bouclier sur les champs de bataille de Navarre et d'Italie qui les opposaient aux troupes du roi de France.

Les Portugais, eux, se servirent de la même désignation que les Espagnols. Nous en rencontrerons divers exemples dans des textes se rapportant à l'usage de cette arme au Portugal. Mais c'est également le même mot qu'emploie un de leurs ambassadeurs pour noter, à l'occasion de sa visite d'une province du royaume de Marrakech, que tous les hommes sont cavaliers et possèdent lance et bouclier :

1596 « He toda terra de muita cavalaria, porque nam ha homem que não tenha hum cavalo, e lansa, e *adarga*. » (38)

Le mot *adarga* établit donc, sans conteste, l'origine mauresque de cette forme du bouclier. Certains textes apportent au surplus la preuve que l'*adarga* qu'utilisaient Espagnols et Portugais, était composée du même cuir que la *daraqa* du Maghreb et que Fès fut, à l'origine et pour longtemps, le seul fournisseur de la péninsule ibérique.

*
* *

L'un des anciens conservateurs de la Real Armeria de Madrid note, sans autre commentaire, que, dans divers passages des vieilles chroniques espagnoles, l'*adarga* est dite *de ante* ou *dante* ou *dargadante* (39). On a trouvé également la forme *adaragadante* (40). Il est évident que ce complément qualifie la nature du cuir employé à la fabrication de ce bouclier.

D'ailleurs un historien de Grenade, qui suivit Charles-Quint lors de l'entreprise dirigée par cet empereur contre Tunis en 1536, demeura ensuite vingt ans avec l'armée espagnole en diverses garnisons de l'Afri-

(38) Henry DE CASTRIES : *Une description du Maroc sous le règne de Moulay Ahmed El-Mansour (1596), d'après un manuscrit portugais de la Bibliothèque nationale*, p. 20, Paris, Leroux, 1909. Cf. également ID. : *op. cit.*, tome II, pp. 232 et suiv., Paris, Leroux, 1909.

(39) Don José María MARCHESI : *Glosario compuesto de varias palabras cuya esplicación es necesaria para la inteligencia del Catálogo que antecede*. In fine *Catálogo de la Real Armería*, p. 5, Madrid, Aguado, 1849.

(40) DOZY et ENGELMANN : *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, p. 195, Par' , 1869.

que du Nord et passa enfin près de huit années en captivité au Maroc, Luís del Mármol y Carvajal, a composé un important traité sur l'Afrique, sa géographie et son histoire, complété, à la mode du temps, de renseignements glanés sans vergogne dans des ouvrages parus auparavant. Il s'inspire ainsi de Léon l'Africain pour dépeindre les animaux d'Afrique, parmi lesquels il décrit, lui aussi :

1573 « El *Dante*, que los Affricanos llaman *lamt*... » (41)

Son œuvre fut traduite par Perrot d'Ablancourt, à qui nous emprunterons quelques lignes de cette description :

1667 « Le Dante, que les Africains appellent *Lampt*, est de la forme d'un petit bœuf ; mais il a les jambes courtes, et le col fort long. Ses oreilles ressemblent à celles des chèvres. Il a une corne noire au milieu de la teste, qui se courbe en rond comme un anneau, et est façonnée. Il est blanchâtre, et a les ongles des pieds fort noirs et fendus. Du reste, il est si viste, que nul animal ne le peut atteindre, si ce n'est peut-être un Barbe ... l'on fait de leur peau de belles rondaches dont les meilleures sont à l'épreuve des flèches, aussi sont-elles fort chères, et on les blanchit avec du laict aigre. » (42)

La corne unique relève de l'imagination de l'auteur. Le blanchiment du cuir constitue au contraire une remarque qui offre plus de vraisemblance : il est souvent question dans les textes de la blancheur des adargues. La date de cette traduction explique l'emploi du mot rondache : à cette époque, en France, la targe a depuis longtemps disparu de l'armement et la rondache est la seule forme du bouclier qui soit encore en usage.

Cinq ans après la publication de l'ouvrage de Marmol, se livrait au Maroc, le 4 août 1578, la célèbre bataille d'El-Ksar El-Kébir. Nous avons déjà eu recours au texte et à la traduction de l'un des nombreux récits qui en relatèrent les péripéties. Henry de Castries a découvert dans les archives de la Bibliothèque nationale à Paris le manuscrit resté inédit d'une autre narration espagnole de cet événement, dont les conséquences furent si considérables pour le Portugal. Son auteur, le *capitan* Luis de Oxeda,

(41) Luís DEL MÁRMOL Y CARVAJAL : *Primera parte de la descripción general de Affrica...*, Granada, Rene Rabut, 1573. Ap. CENIVAL et MONOD : *op. cit.*, pp. 160 et 186.

(42) *L'Afrique de Marmol de la traduction de Nicolas Perrot sieur d'Ablancourt*, tome I, p. 52, Paris, chez Thomas Iolly, M.DC.LXVII.

témoin oculaire, énumère avant la bataille les forces en présence et commente leur valeur. Il dépeint entre autres les cavaliers arabes les mieux équipés, qui portent morions et boucliers en cuir d'*anta*, ces *adargues*, qui, cependant, ajoute-t-il, commençaient alors, même au Maroc, à tomber en désuétude, leur surface offrant trop de prise au vent et freinant l'élan du cheval :

1582-86 « Los demas, que son Moros de reputacion, van algo mas vestidos, y llevan estos murriones y cueros de *anta* ; las *adargas*, quasi las han desusado, por deçir que impiden, con el viento que en ellas da, el correr del cavallo. » (43)

Aucun doute ne peut donc s'élever sur la nature du cuir de l'adargue. Il n'en est alors que plus piquant de rappeler les vers humoristiques de Juan del Encina, ce précurseur de la Comédie Espagnole :

vers 1500 « Y una espada de madero
Y la vaina de bramante,
Y una buena dargadante
De papel, que no de cuero. » (44)

Faisant fi de toutes les antilopes, ce n'est pas en cuir, mais en papier, que ce poète veut la *dargadante* digne de tenir compagnie à l'épée de bois et à la peau *mugissante* du fourreau, dont il arme son héros !

Par ailleurs les chansons de geste espagnoles confirment les indications de Léon l'Africain. Elle est de Fès l'adargue du guerrier de Grenade, qui donne ordre de lui seller un poulain gris et de lui apporter un solide jazeran :

fin XVe siècle « Ensillenme el potro rucio
Del alcaide de los Vélez ;
Dénme la adarga de Fez
Y la jacerina fuerte. » (45)

*
* *

(43) Luís de Oxeda : *Commentario que trata de la infeliça jornada que el rey D. Sebastian hizo en la Berberia, el año de 1578*... Bibl. nationale, fonds portugais Ms 8 (ancien 15). Ap Castries : *op. cit*, p. 594.

(44) Juan del Enzina : *Cancionero*. Ap. Marchesi : *op. cit.*, p. 5.

(45) Perez de Hita : *Guerras civiles de Granada*, part. I, cap. 8. Ap. Marchesi : *op. cit.*, p. 5.

Le volumineux dictionnaire, que l'Académie royale espagnole composa au début du XVIIIe siècle, apporte une contribution appréciable à l'histoire de cette arme. Déjà, cependant, les membres de cette savante assemblée omettent de mentionner sa fabrication au Maroc et le nom de l'animal, dont on utilisait la peau pour sa confection. Les premiers auteurs espagnols, que nous avons cités, suppléent heureusement à ces oublis.

Avant d'examiner les diverses propositions de l'article rédigé par les académiciens, nous commencerons par reproduire leur notice en entier :

1726 « ADARGA s.f. Cierto género de escudo compuesto de duplicados cueros, engrudados, y cosidos unos con otros, de figura quasi oval, y algunos de la de un corazón : por la parte interior tiene en el medio dos asas, la primera entra en el brazo izquierdo, y la segunda se empuña con la mano. Usabanlas antiguamente en la guerra contra los Moros los soldados de acaballo de lanza, y aun hasta poco tiempo a esta parte se conservaba esta milicia en Oran, Melilla, y Costa de Granada, y oy dia se conserva en la plaza de Ceuta, aunque en menor numero que antes. Serviá la adarga para guarecerse de los golpes de la lanza del enemigo. Consérvase el uso de ellas (aunque menos fuertes) para la fiestas de cañas y alcancias, con la diferencia de que las que se usan para las alcancias, son de la misma hechura ; pero compuestas de tablas delgadas, para que las alcancias se rompa en ellas. Es voz Arábiga, y viene de la palabra Adarraq, que vale embrazar el escudo. » (46)

Pareille documentation ne pouvait échapper à l'attention des érudits qu'attirait, à juste titre, l'étude de l'histoire si méconnue des armes au cours du Moyen Age et pendant la Renaissance. Victor Gay, dans son célèbre Glossaire, donne une traduction presque intégrale de cette notice, accompagnée de quelques brèves remarques complémentaires (47). S'inspirant de cette précieuse information, Wendelin Boheim consacre une page à l'adargue dans son traité sur les armes anciennes, *Waffenkunde* (48). Après eux, Charles Buttin, étudiant les particularités de l'armement ibéri-

(46) *Diccionario de la lengua castellana ... compuesto por la Real Académia Española*, tomo primero, p. 78, col. 2. En Madrid, Francisco del Hierro, 1726.
(47) V. GAY : *Glossaire*, tome I, p. 6, col. 1 et 2.
(48) W. BOEHEIM : *Waffenkunde*, pp. 182-183. Leipzig, Seemann, 1890.

que pour restituer à l'école espagnole le tableau d'un primitif attribué par erreur à l'école allemande, rappelle l'existence de ce bouclier (49). Les indications données par ces auteurs, dont l'autorité est reconnue dans le monde entier, ont fourni une base à nos recherches. De très nombreux documents, dont ils n'avaient sans doute pas eu connaissance, nous ont permis de compléter ou de modifier leurs commentaires succincts et de donner à l'étude de cette arme la considération, que mérite l'importance particulière des personnages et des événements auxquels se rattache son histoire en Europe.

Mais nous devons tout d'abord signaler la naissance d'une curieuse erreur qui vit le jour au milieu du XIXe siècle.

*
* *

L'Armeria Real de Madrid possède dans ses collections une arme indienne composée d'une javeline, portant en son milieu un petit bouclier, dont l'umbo est une forte lame de dague (50). C'est une de ces armes étranges, comme on les affectionnait dans les pays orientaux, plus effrayantes en apparence qu'efficaces en réalité. Il en existait dans l'Inde des formes variées appelées communément *sainti* (51). Avant que le comte de Valencia de don Juan n'ait reconnu son origine orientale, l'arme de Madrid était simplement désignée dans ce musée sous le nom de *Jabalina a daga*, javeline à dague, et classée de provenance inconnue.

Désirant publier une étude sur l'Armeria Real, Achille Jubinal fit relever par G. Sensi le dessin des armes et armures les plus importantes qui s'y trouvaient réunies. La *jabalina a daga* fut du nombre, mais sa désignation mal transcrite fut métamorphosée, *jabalina* disparut, *a daga* devint *adarga* et cette arme indienne fut présentée comme une adargue mauresque (pl. III) par l'ancien élève de l'Ecole des chartes sur l'une des planches de son ouvrage (52). Se fiant à cette haute autorité, Asselineau adopta

(49) Ch. BUTTIN : *Un primitif espagnol de la collection Manzi*, pp. 85-96. « Gazette des Beaux-Arts », Paris, 1926.

(50) Comte de VALENCIA DE DON JUAN : *Catálogo de la Real Armería de Madrid*, G. 163, p. 250. Madrid, MDCCCXCVIII.

(51) Cf. EGERTON : *Handbook of Indian Arms*, pl. X, p. 114, et p. 118, n° 557. London, W.H. Allen 1880.

(52) JUBINAL Achille : *La Armeria Real ou Collection des principales pièces du Musée d'Artillerie de Madrid*, pl. 32. Paris, s.d.

ce *sainti* pour représenter l'image de l'adargue (53). P. Lacombe, qui rédigeait, quelques années plus tard, un ouvrage de vulgarisation sur les armes et les armures, n'hésita pas à faire confiance à ses illustres devanciers et il définit l'adargue mauresque, « un petit bouclier adapté sur une lance courte, ou plutôt un javelot. Le bouclier est lui-même surmonté d'une dague à laquelle il sert de poignée » (54). Il donnait à l'appui de cette définition une figure inspirée du dessin de Sensi (55).

Le canard était bien lancé, mais la publication du glossaire Gay et du catalogue de la Real Armeria, rédigé par le comte de Valencia, lui coupèrent prématurément les ailes et mirent fin à son envolée. Du moins le mot adargue était-il ainsi intronisé dans la langue française pour désigner l'*adarga*.

*
* *

Après cette brève incursion dans le domaine de l'archéologie romancée, si florissante sous le second Empire, revenons à la description de l'adargue par les académiciens de Madrid, dont le glossaire Gay traduit ainsi le début :

« C'est une sorte d'écu fait de cuirs redoublés, collés et cousus les uns aux autres; sa forme ovale présente quelquefois la figure d'un cœur, à l'intérieur deux énarmes occupent le milieu, l'une pour passer le bras gauche et l'autre la main qui l'empoigne. » (47)

Pour être plus complet, il convient de préciser que les premières *daraq* utilisées en Europe par les musulmans étaient rondes. Ce n'est pas avant le XIIIe siècle que l'on peut voir apparaître sur certains documents iconographiques cette arme avec l'apparence d'un cœur. La forme ovale vient plus tard encore, vers la fin du XIVe siècle. Il s'agit d'ailleurs d'une figure assez irrégulière, qui ressemble à l'aspect d'un coquillage bivalve ouvert. Pour la définir en termes géométriques, c'est la surface que détermine le contour de deux ovales égaux, ayant leur petit axe sur une même ligne, le centre de l'un placé près de l'extrémité du petit axe de l'autre.

(53) Asselineau : *Armes et armures du Moyen Age et de la Renaissance*, Paris, A. Lévy, 1864.
(54) P. Lacombe : *Les armes et les armures*, p. 225. Paris, Hachette, 1877.
(55) Id. : *ibid.*, fig. 49.

Afin d'affermir leur maintien, les cuirs redoublés et collés de cette arme sont cousus en boudin sur la périphérie. Cet encadrement de nervures sur une, deux ou trois rangées contribue à la solidité et à la résistance de l'assemblage. Souvent même des nervures médianes complètent l'effet des premières.

La présence des deux énarmes que signalent les académiciens madrilènes est exacte, mais le commentaire en est totalement erroné. Les membres de cette savante assemblée assimilent à tort la manière de tenir l'adargue au port des autres boucliers. Pour manier targes et écus, rigides et alourdis par leur armature en bois, on passait en effet le bras gauche dans l'une des énarmes pour saisir l'autre énarme de la main gauche. Cette arme défensive faisait ainsi corps avec l'avant-bras et le combattant ne disposait que d'un champ de manœuvre très étroit. Le bouclier « *embrassé* » servait principalement à amortir les coups dirigés contre la tête. Les énarmes de la rondache *s'embrassaient* de la même façon et le rôle de cette arme était lui aussi essentiellement passif.

Il eut été impossible d'utiliser l'adargue dans de pareilles conditions. La main et l'avant-bras auraient ressenti trop durement les coups au travers de son étoffe. Aussi existait-il en son centre, à l'intérieur, une plaque rectangulaire de renfort en cuir durci. Deux énarmes raides et cambrées étaient fixées par leurs extrémités à ses quatre coins. Au combat, le guerrier empoignait ces deux anses de la main gauche. Leur arcature et leur rigidité écartaient sa main de tout contact direct avec la surface interne du bouclier. Il pouvait de la sorte manier son arme à bout de bras avec toute la souplesse que permettait la mise en jeu des articulations de l'épaule, du coude et du poignet. La diversité des positions que le combattant pouvait donner à l'adargue en rendait la manœuvre plus subtile. L'art de s'en servir constituait une véritable escrime, dont Hodeil El Andalusy a donné les rudiments dans le traité, dont nous avons parlé au début de notre étude.

Il a d'ailleurs existé en Europe un petit bouclier le plus souvent de forme ronde, de vingt-cinq à trente centimètres de diamètre, dénommé rondelle de poing ou *boce*, qui fut utilisé par les combattants à pied presque sans interruption depuis le haut Moyen Age. Cette rondelle, que les documents iconographiques montrent aussi en forme de petite targe, s'em-

poignait tout comme l'adargue. Longtemps en bois clouté, parfois avec un umbo métallique, puis entièrement en fer, cette arme fut employée dans toute l'Europe occidentale, jusqu'au début du XVIIIe siècle. Elle connut sa plus grande vogue comme arme de duel, lorsque l'armure fut abandonnée. De nombreux traités ont enseigné son usage qui s'apparente étroitement à l'art de manier le bouclier en cuir de *lamt*.

*
* *

L'adargue est également pourvue d'une longue tresse ou courroie. En dehors des combats, le piéton la passe en bandoulière, le cavalier la met autour du cou, l'arme repose sur la hanche du premier ou l'épaule de l'autre et le guerrier conserve les deux bras libres.

Sur la face extérieure de ce bouclier se trouvent, en général, deux ornements métalliques, rondelles, étoiles ou patères, fixés vers le tiers supérieur et de part et d'autre de l'axe vertical. De leur centre sort un cordon terminé par une houppe ou un gland à franges. Parfois aussi, et particulièrement sur les premières adargues ovales de forme bivalve, ces ornements sont doublés et ils retiennent chacun deux cordons à gland au lieu d'un seul. Plus rarement ils sont disposés quatre par quatre sur deux rangées distantes l'une de l'autre, et reliés par des cordons verticaux fixes.

Un auteur portugais, dans un texte que nous citons plus loin, parle des *enxarrafas* des adargues. Le sens de ce mot inusité depuis des siècles et n'ayant été que très rarement employé restait inconnu. A ce titre, il intriguait les érudits. Le professeur David Lopes, le grand maître des études luso-marocaines, a proposé de le faire dériver du mot arabe *ech-charrâba*, signifiant cordon, houppe, gland de soie (56). Les nombreux artistes du Moyen Age et de la Renaissance, qui ont représenté des cordons et leur houppe sur les adargues, témoignent éloquemment en faveur de son interprétation.

Ces cordons soyeux ornaient la surface nue de l'adargue. On peut se demander toutefois s'ils ne jouaient pas également un autre rôle. La

(56) Cf. DOZY : *Supplément aux dictionnaires arabes*, I, 1927, p. 741, col. 1. Ap. CENIVAL et MONOD : *op cit.*, p. 162, n. 195.

soie résiste aux coups de taille et il faut la scier pour la couper ; aussi les peuples orientaux en firent-ils grand usage dans leur armement défensif. En Europe même, au XVe siècle, et précisément au Portugal, on imagina de protéger la main qui tenait la poignée de l'épée (57) ou la hampe du vouge à l'aide de houppes de soie, comme on peut le voir sur les panneaux du célèbre polyptyque de Nuno Gonçalvès (58). Les cordons de l'adargue apportaient donc aussi un complément de protection. Ils apparaissent souvent d'ailleurs sur les sculptures, lacés l'un à l'autre et formant une épaisse matelassure de renfort.

Les auteurs arabes ne parlent pas très explicitement de ces ornements. Il doit cependant s'agir d'eux dans le texte que nous avons rapporté précisant que sur les quatre mille boucliers destinés à un souverain d'Egypte, deux cents avaient bouton d'or et huit cents, bouton d'argent.

Grâce à Marmol, nous savons que les adargues luxueuses de l'escadron de la garde à cheval du roi de Fès étaient enrichies de cette parure. Il eut occasion de les voir, vers 1560, durant sa captivité. Nicolas Perrot a transformé, dans sa traduction, le cuir de *lamt* de ces boucliers en peau d'élan et baptisé rondaches ces adargues, mais il n'a pas modifié la description de leurs ornements :

1667 « Le jour de la montre ou de la bataille, ils portent ... des rondaches de peau d'élan fort blanche, garnies de riches houpes d'or et de soye, qui font un fort bel effet. On voit ordinairement trois mille cavaliers equipez de la sorte... » (59).

Le combattant à pied entrelaçait les cordons de son adargue non seulement pour constituer une matelassure de renfort, mais aussi pour ne pas en être gêné dans ses mouvements. C'est d'eux, évidemment, dont il s'agit, lorsqu'un auteur parle d'un soldat qui a mis sous le bras son *adargue enroulée* et a retroussé le bas de ses *faudes*, pour ne pas en être empêtré :

(57) Fr. Buttin : *Armes blanches*, pp. 24-25, Le Tromblon, 1960, n° 7.
(58) Musée de Lisbonne.
(59) *L'Afrique de Marmol de la traduction de Nicolas Perrot sieur d'Ablancourt*, tome II, p. 181, édit. cit

XVe siècle « Las haldas (60) en cinta, la *adarga arrollada* y so el brazo, porque no empache. » (61)

*
* *

L'adargue faisait partie de l'équipement des envahisseurs de l'Espagne à leur arrivée. Ils lui restèrent fidèles jusqu'à la chute de leur dernier royaume. Il le savait bien, le poète qui a chanté les ultimes combats de Grenade, la sortie de l'armée maure par la porte menant à Elvire, la cavalcade de ses gentilshommes, la robe baie de leurs juments, leurs lances dressées et leurs blanches adargues :

XVe siècle « Por esa puerta de Elvira
Sale muy gran cabalgada :
Cuanto del hidalgo moro !
Cuanta de la yegua baya !
Cuanto de la lanza en puno !
Cuanta de la adarga blanca !
... » (62)

A l'exemple de leurs conquérants, les Espagnols l'avaient adoptée à leur tour, et l'usage de cette arme s'était répandu dans toute la péninsule ibérique. Des explorateurs nous révèlent que le Portugal allait acheter des adargues et des peaux d'*anta* chez les maures du Sahara occidental, dans la région située au sud du Cap Blanc, près de l'île d'Arguin, que rendit célèbre le naufrage de *La Méduse*.

Pacheco Pareira signale ainsi parmi les cuirs exportés de cette île vers le Portugal :

1505-1508 « couros d'anta para adarguas. » (63)

(60) *haldas* pour *faldas*, en français *faudes*, sorte de tablier de mailles qui recouvrait le ventre et le haut des jambes. L'expression *las haldas en cinta* est devenue proverbiale dans le sens de retrousser ses jupons pour mieux courir.

(61) *Calisto y Melibea*, f° 119. Ap. *Diccionario de la lengua castellana...*, tome I, p. 78. On attribue généralement aujourd'hui cette comédie, plus connue sous le nom de *La Celestina*, à Fernando de Rojas.

(62) Anonyme. Cf. A. Duran : *Romancero General*, Biblioteca de Autores Españoles, t. XVI, vers 1046 et suiv. Madrid, Rivadeneyre, 1861.

(63) Pacheco Pereira, Duarte : *Esmeraldo de Situ Orbis*, p. 76, Lisboa, Soc. de Geogr. de Lisboa, 1905. Ap. Cenival et Monod : *op. cit.*, p. 160 et 189.

Valentim Fernandes cite, lui, parmi les marchandises que les maures apportent du continent dans cette île pour les échanger contre des produits de fabrication portugaise :
1506-1507 « pelles d'antas ». (64)

Ce même voyageur décrit par ailleurs, antérieurement à Léon l'Africain et à Luis de Marmol, l'anta et l'usage que l'on fait de sa peau :
1506-1507 « As antas som tammanhas como huum bezerro de dous annos, e andam em manadas como vacas, e o seu correr he maior que de huum veado. Berre como boy e tem pees e cabeça como boy, saluo que tem cornos dalgados e muy compridos de mea braça e dentro cheo de noos em alto huum pouco pera torto e muy agudos. A coor de dantas som como de asnos aluaçam. Da pelle d'anta fazem as melhores adargas do mundo que nenhûa lança nom passa e valem com suas enxarrafas 10 e 20 cruzados. » (65)

Dans la publication qu'il a assumée de ce texte, Th. Monod a préféré, en le transposant en français, remplacer *antas* par *oryx* et *adargas* par *targes*. Nous nous permettrons, tout en empruntant sa traduction, de laisser à ces deux mots les désignations de *lamt* et d'*adargue* :

« Les *lamt* sont aussi grands qu'un veau de deux ans. Ils vont en troupeaux comme les vaches. Leur course est plus rapide que celle du cerf. Ils mugissent comme le bœuf dont ils ont d'ailleurs les pieds et la tête, aux cornes près, qu'ils ont fines et très longues, d'une demi-brasse, couvertes de nodosités du côté interne, un peu recourbées et très aiguës à l'extrémité. La couleur du *lamt* est comme celle des ânes blanchâtres. De la peau des *lamt* on fait les meilleures adargues du monde, que ne peut traverser aucune lance. On les paie, avec leurs cordons, 10 ou 20 cruzades. » (66)

Nous apprenons ainsi l'existence d'un commerce d'importation au Portugal de peaux de *lamt* pour la fabrication d'adargues en Europe. On ne peut en être très surpris, connaissant la vogue considérable dont jouirent au XVe siècle, les boucliers de ce type. Nous savons par ailleurs

(64) P. Cenival et Th. Monod : *op. cit.*, p. 60.
(65) Id. : *ibid.*, pp. 100 et 102.
(66) Id. : *ibid.*, pp. 101 et 103.

que d'autres cuirs furent parfois utilisés pour leur confection. Les remarques des navigateurs portugais s'ajoutent à tous les textes que nous avons déjà rencontrés, pour attester la supériorité de la peau de l'antilope *lamt* sur celle des autres quadrupèdes. Les documents sont trop nombreux à cet égard pour que l'on soit tenté de ne voir là qu'une légende.

L'adargue ne resta pas cantonnée dans la péninsule ibérique. Les Navarrais lui firent franchir les Pyrénées. Ce bouclier fit partie de l'armement disparate des Grandes Compagnies. Anglais du Prince Noir et Français de Duguesclin eurent ainsi occasion de constater ses qualités et nombre d'entre eux adoptèrent cette arme défensive.

Malgré son emploi dans leur pays, les chroniqueurs français contemporains ne firent aucune mention, dans leurs récits, de sa désignation espagnole caractéristique, ni ne cherchèrent à la transposer. On n'a relevé aucun emploi du mot adargue dans les textes du temps. Tout bouclier autre que l'écu ou le pavois est alors appelé targe. Cependant il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse d'adargues, lorsqu'un auteur parle des « targes navaroises » (67) ou des « targons à la mode d'Espagne » (68).

Les libertés que prit Froissart avec les noms géographiques ne permettent pas de connaître avec certitude la ville du Maghreb qu'il désigne sous le nom d'Auffrique, ni de situer Capadoce, célèbre, selon lui, pour sa production de cuir bouilli. En revanche certaines des anecdotes que rapporte ce chroniqueur à l'occasion du siège de cette place ne peuvent concerner que l'adargue, notamment lorsqu'il écrit :

1390 « (Les Sarrasins) s'arment le plus de cuiries, et portent targes à leurs cols moult légères, couvertes de cuir bouilli de Capadoce, où nul fer ne s'y peut prendre ni attacher, si le cuir n'est trop échauffé.

« ... sitôt ... que les Gennevois arbalétriers leurs arbalètres montroient, tout au devant du trait ils se couchoient, et sur leurs têtes leurs targues tournoient. Par ainsi la force et le péril du trait ils eschevoient, car les flèches sur ces targes tout outre rondeloient, et le trait passé, tantôt se mettoient sur pied et relevoient. » (69)

(67) *Rom. de Cleomades*, ms. Arsen. fr., n° 175, f° 12. Ap. V. GAY : *Gloss.*, tome I, p. 60, col. 1.
(68) Mathieu DE COUSSY, édit. Buchon, p. 151, col. 2.
(69) FROISSART : *Chroniques*. édit. Buchon, tome III, livre IV, chap. XV, p. 86, col. 2.

En même temps qu'il signale la légèreté de la *daraqa* des Sarrasins, Froissart vante la qualité exceptionnelle de son cuir, qui leur permet d'éviter les dangers du tir des arbalétriers de Gênes. Par une expression concise, mais d'une image parlante, il montre l'inefficacité des flèches d'arbalète, les projectiles cependant les plus puissants du XIVe siècle. Les carreaux qui frappent ces adargues, rebondissent sur cet obstacle élastique et parcourent un dernier petit rond avant de tomber au-delà, *les flèches sur ces targes tout outre rondeloient*. La faveur dont jouissait l'adargue et sa supériorité sur les autres boucliers rigides, en apparence plus résistants, résidaient précisément dans sa légèreté, qui permettait de la manier aisément, et la souplesse de son étoffe, qui offrait moins de prise à la percussion.

*
* *

En France, comme en Angleterre, l'emploi de ce bouclier ne fut cependant jamais que fait individuel. Aussi longtemps que régna la diversité dans l'armement, chacun s'équipait à sa guise selon ses moyens, ses aptitudes physiques et parfois aussi au hasard de ses prises de guerre. L'usage de l'adargue cesse dans ces deux pays avant la fin du XVe siècle, sans que cette arme ait jamais fait partie de l'équipement d'une formation même rudimentaire. Il n'en fut pas de même en Espagne, où la cavalerie légère joua de très bonne heure un rôle important.

Les premiers chevau-légers espagnols furent les genétaires. Contrairement à ce que répètent les dictionnaires, à la suite d'interprétations erronées (70), cette désignation ne leur vint pas du nom de leur monture, le genet, ce petit cheval de l'Andalousie, mais du nom de la tribu berbère des Zenata (71), qui fournit d'importants contingents montés aux conquérants de l'Espagne. Dès le XIIIe siècle, le roi de Castille, Alphonse X, mentionne dans la *Cronica*, ce récit des événements du temps écrit sous son inspiration, la présence des *Zenetes*, cavaliers de la tribu berbère des Benu-Marin, au service de Mohamed I, roi de Grenade. C'est à leur

(70) Notamment J.A.C. BUCHON : *Les chroniques de Froissart*, tome I, p. 514, n. 1, et p. 533, n 2 ; V. GAY : *Gloss.*, I, p. 770, col. 2.

(71) Ismaël HAMET : *Sur quelques termes hippiques français*, « Revue Indigène », avril-mai 1913. Cf. Aly ben Abderrahman ben Hodeil EL ANDALUSY : *op. cit.*, pp. 340-341, n. 1.

image qu'à cette époque fut introduite en Espagne la mode de monter et de combattre *à la jineta* (72). Cette expression donna naissance un siècle plus tard en français au mot geniteurs ou genétaires pour qualifier les cavaliers espagnols équipés *à la jineta* et les différencier des gens d'armes couverts d'armure et chargés d'une lourde lance.

Tout l'équipement des genétaires conserva la marque de son origine maghrébine. Leur lance fut l'archegaie (73) et leur seule protection, l'adargue. Unissant dans un couplet ces cavaliers et leur arme défensive de prédilection, l'illustre Gongora a chanté le mauvais tour, que les rayons de la lune jouèrent à quelques-uns d'entr'eux, en se réfléchissant sur la surface de leur bouclier :

XVIe siècle

« Trecentos Genetos eran
De este rebato la causa
Que los rayos de la luna
Descubrian las adarguas. » (74)

Une des pièces les plus célèbres du *Romancero del Cid* dépeint les compagnons du héros équipés, à l'image des genétaires, prêtant serment à Burgos dans la petite église de Santa-Agueda :

XVe-XVIe siècle

« Ya sedespide el buen Cid,
Sin al rey besar la mano
Con trescientos caballeros,
Esforzados fijosdalgo.
Todos son hombres mancebos,
Ninguno hay viejo, ni cano ;
Todos llevan lanza en puño
Con el hierro acicalado,
Y llevan sendas adargas
Con borlas de colorado ;
... » (75)

(72) Comte de VALENCIA DE DON JUAN : *Catálogo de la Real Armería de Madrid*, p. 423. Madrid, MDCCCXCVIII.

(73) *archegaie* de l'arabe *hasagayas*. Cf. DOZY et ENGELMANN : *op. cit.*, p. 223.

(74) LUÍS DE GONGORA Y ARGOTE : *Romancero amoroso*, 5.

(75) *En Santea de Burgos*, vers 57 et suiv.

Tous brandissent d'un même élan leur lance et leur adargue. L'éclat métallique des pointes émoulues et l'écarlate des glands des boucliers proclament leur engagement.

La légèreté de leur équipement donna aux genétaires une mobilité de mouvement qui devait exercer une influence considérable sur la cavalerie principalement composée jusqu'alors des gens d'armes, pesamment équipés et chargés d'une lance difficile à manier.

Les troupes de Charles VIII se heurtèrent aux cavaliers espagnols dès le début des Guerres d'Italie et l'historien contemporain Paul Jove, à qui l'on doit un récit détaillé de ces événements, a consacré quelques lignes à dépeindre leur première rencontre. Dans ses *Etudes sur l'artillerie*, le prince Napoléon Louis Bonaparte les a citées à propos de l'organisation de la cavalerie :

1495 « On vit à Seminara que les cavaliers espagnols ne pouvaient être comparés aux hommes d'armes français, car ils ne portaient pas de casques alors, mais des bonnets de lin et des boucliers de cuir bouilli *en forme de cône*, et une lance de frêne très longue, qui donnait des coups mortels à ceux qui étaient désarmés, mais qui étaient à mépriser pour des hommes munis d'armes défensives. » (76)

Ces boucliers paraissaient différer profondément de l'arme traditionnelle des genétaires. Cette différence nous surprenait d'autant plus que la forme conique, qui leur était attribuée, ne correspondait à aucun des divers boucliers en usage à cette époque en Italie. Il nous suffit heureusement de remonter aux sources de l'information pour faire disparaître l'anomalie qui nous intriguait.

Le futur Napoléon III plus soucieux de l'esprit que de la lettre du texte qu'il traduisait avait pris en effet de très grandes libertés pour décrire ces boucliers. Paul Jove avait dépeint ainsi les cavaliers espagnols :

« utebantur enim eo tempore plerique eorum pro galea linteis tegumentis, scutisque planis e cocto corio, et a summo in imum cuneatis, ... » (77)

(76) Napoléon Louis BONAPARTE : *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, vol. I, p. 114, Paris, Dumaine, 1846.

(77) *Pauli Jovii Historiarum sui temporis tomus primus*, XXIIII libros complectens, p. 49. Lutetiae, 1558.

Ce n'est pas ce texte latin que le captif du fort de Ham avait eu en mains pendant sa détention, mais une traduction italienne, parue deux ans plus tard en 1560. Son auteur, Domenichi, avait cependant soigneusement respecté la description de l'original :

« parecchi di loro in qual tempo esavano in cambio d'elmo berette de lino et scudi pieni di cuoio cotto, et dalla cimia al fondo cuneati, ... » (78)

Avec ces boucliers tout en cuir et, du haut en bas, en forme de coin, il devenait plus facile de retrouver les adargues des genétaires. Dans l'apparence de ces armes, les Espagnols avaient vu la figure d'un cœur, l'historien italien croyait découvrir le profil cunéiforme de l'outil dont se sert le bûcheron pour fendre le bois. L'image était différente, mais s'appliquait visiblement au même objet. Les chevau-légers venus d'Espagne avaient donc bien conservé en Italie leur armement *à la jineta*.

Après avoir paru accepter l'occupation du royaume de Naples par les Français, la république de Venise modifia sa politique et recruta des mercenaires dans divers pays pour faire respecter l'indépendance des Etats italiens. Elle enrôla en Grèce des cavaliers pour jouer dans son armée le rôle qu'exerçaient les genétaires dans les rangs espagnols. Ces Grecs devinrent célèbres sous le nom d'Estradiots. Commines, qui eut à subir leur assaut près de Fornoue, a noté dans ses *Mémoires* la première impression qu'ils lui avaient produite à Venise, où ils s'exerçaient :

1495 « Estradiots sont gens comme Genétaires, vestus à pié et à cheval comme les Turcs ; ... Les Vénitiens s'en servent fort et s'y fient. » (79)

La France reconnut sans tarder l'efficacité de cette cavalerie légère et, lors de la reprise des Guerres d'Italie, Louis XII fit appel à des cavaliers albanais pour ne pas être en reste avec ses adversaires (80). Ils accomplirent si brillamment leur mission de battre l'estrade et d'aller à l'escarmouche que le roi en fit un corps particulier et désigna des officiers pour les encadrer et un général pour les commander.

(78) Paolo Giovio : *La prima parte dell'Istorie del suo tempo*, 3e livre, p. 112, Venetia, 1560.
(79) Commines : *Mémoires*, livre VIII, ch. V, p. 228, col. 2.
(80) Ap. R.P. G. Daniel : *Histoire de la Milice françoise*, t. I, p. 167, Amsterdam, MDCCXXIV.

Dissertant avec un certain recul sur les événements de l'époque, le mémorialiste Brantôme constatait que les cavaliers espagnols :

1598 « s'estoient jettez à porter la zagaye et estre genitaires à la mode des mores et arabes. » (81)

En un autre chapitre de ses *Mémoires*, tirant la leçon de l'influence exercée sur la composition des armées par cette tactique nouvelle venue du Maghreb, le célèbre auteur ajoutait que les genétaires, puis les estradiots et les albanais :

1598 « nous ont apporté la forme de la cavallerie légère et la méthode de faire la guerre comme eux. » (82)

Genétaires, estradiots et autres lanciers dûrent, en Europe, céder le pas aux reitres, dragons, carabins et argoulets munis d'armes à feu. Don Quichotte personnifia le dernier fidèle de la lance et de l'adargue :

1604 « un hidalgo de loz de lanza en astillero, adarga antigua, rocin flaco y galgo corredor. » (83)

Cependant certaines unités espagnoles restèrent longtemps pourvues de ces deux armes. Le dictionnaire de l'Académie de Madrid, qui ne fait pas allusion à l'emploi de l'adargue par les genétaires, note en revanche l'usage de cette arme par les lanciers dans le sud de l'Espagne et l'Afrique du Nord jusqu'au XVIIIe siècle :

« Anciennement les lanciers à cheval en usaient pour combattre les Maures, et cette milice existait il y a peu de temps encore à Oran, à Mellila et sur les côtes de Grenade. Aujourd'hui on la retrouve dans la place de Ceuta, mais en plus petit nombre qu'autrefois. » (47).

Dans leur ferveur traditionaliste, les Espagnols conservèrent d'ailleurs la forme de ce bouclier pour certains de leurs jeux folkloriques et les académiciens complétaient leur notice en ajoutant :

« L'adargue est encore employée dans les joutes à la lance, canas, et dans les jeux des alcancias; mais elle est plus légère, sa surface est couverte

(81) BRANTOME : *Les vies des grands capitaines étrangers*, livre I, ch. XVI, édit. Elzevir, p. 376.
(82) ID. : *Les vies des grands capitaines françois*, livre I, part. II, chap. VI, édit. Elzevir, p. 133.
(83) CERVANTES : *El Ingenioso Hidalgo Don Quijote de la Mancha*, cap. 1°.

non plus de cuir, mais de bois mince pour soutenir le choc des alcancias et les faire voler en éclats. » (47)

Ces *alcancias* sont des boules en terre cuite séchée au soleil, de la forme et de la grosseur d'une orange, remplies de cendres et de fleurs et qui ont servi en Espagne de projectiles dans les carrousels. La surface des véritables adargues était trop souple pour que ces boules se brisent à leur contact. Les planchettes mises en place du cuir offraient la résistance voulue pour simuler l'explosion de ces grenades en projetant en l'air les rouges pétales des fleurs et la fumée poussiéreuse des cendres.

IV. LES DOCUMENTS FIGURÉS

Les auteurs modernes qui ont parlé de l'adargue ont signalé sa présence sur certaines œuvres d'art, les fresques de l'Alhambra (48), les boiseries de la cathédrale de Tolède (49), le tableau d'un primitif espagnol (49) et un dessin de Schoengauer (47 48).

Le nombre restreint de ces références nous faisait craindre, de prime abord, que l'emploi de ce bouclier n'ait été en réalité moins répandu que les textes ne paraissaient l'indiquer. Des recherches nous ont montré qu'il n'en était rien. Les documents figurés qui attestent l'usage des boucliers de Fès dans les pays latins du XIIe au XVIe siècle sont en effet nombreux. Ce sont principalement des scènes inspirées par les événements historiques ou consacrées à des sujets religieux. Les artistes de cette époque n'éprouvaient aucun scrupule à montrer les personnages de la Bible ou de l'Evangile vêtus et armés à la mode de leurs contemporains.

Certaines de ces œuvres présentent pour l'histoire de l'arme que nous étudions un intérêt tout spécial du fait de circonstances particulières. Nous nous efforcerons de les exposer aussi brièvement que possible, afin de ne pas abuser de la patience de nos lecteurs.

C'est un document iconographique d'origine arabe que nous devons citer en tout premier. Parmi les témoignages artistiques du luxe qui régnait à la cour de Cordoue, pendant les dernières années de la dynastie des

Omeyyades, se trouve un magnifique coffret d'ivoire (pl. IV) sculpté en relief, au nom d'Abdelmelik, fils d'El-Mansour, et daté de l'an 395 de l'hégire — 1005 de notre ère — (84). Piétons et cavaliers, qui figurent dans les médaillons de son décor, portent tous un bouclier rond semblable en apparence à celui que l'on peut voir aux mains des combattants espagnols sur diverses miniatures également du XIe siècle (85). La différence entre les deux armes a heureusement inspiré un poète arabe de cette époque en Andalousie. Décrivant les ébats de tortues dans une pièce d'eau, il les voit, à leur apparition en surface, pareils à des guerriers chrétiens portant leur bouclier sur les épaules (86). L'arme de ceux-ci avec son armature en bois fortement bombée comme la carapace d'une tortue contrastait en effet vivement avec la *daraqa* des musulmans et la surface plate et unie de ses peaux simplement cousues et collées les unes aux autres.

Les plus anciennes représentations que nous ayons trouvées de l'adargue en forme de cœur, paraissent sur l'une des miniatures d'un manuscrit espagnol de *La Gran Conquista* (87), cette histoire romancée des Croisades, que l'on attribue au roi de Castille Sancho IV (1258-1295). L'une des peintures de cet ouvrage, qui a figuré à l'exposition de Madrid en 1929 (88), représente l'assaut d'une ville fortifiée (pl. V). Ses défenseurs sont munis d'adargues, dont les cordons dénoués flottent au vent. Les grands hauberts, les heaumes de Saint Louis à timbre plat, les chapeaux de Montauban, ainsi que les longs écus bombés, que portent les croisés sur cette miniature, correspondent à l'armement du XIIIe siècle.

L'art français nous montre ensuite ces boucliers, également en forme de cœur, dans le décor mobilier du XIVe siècle. Ce sont, par exemple, des chevaliers sculptés sur le panneau d'un coffre en bois (pl. VI), qui portent au col, les uns l'écu, les autres l'adargue (89). Pour protéger leurs épaules,

(84) Pampelune, cathédrale.

(85) Notamment FACUNDO : *Beato*, f° 269, Madrid, Bibl. Nacional ; *Biblia de Farfa o Ripoll*, folio 95, Rome, Bibl du Vatican. Ap. Maria Elena GOMEZ MORENO : *Mil Joyas del Arte Español*, pl. 148 et 246, Instituto Gallach, Barcelona, s.d. ; *Biblia de San Pedro de Roja*, Paris, Bibl. nat. ; *Biblia segunda*, León, Colegiata San Isidoro ; *Beato*, collect. Pierpont Morgan, New York. Ap. J. DOMINGUEZ BORDONA : *Catálogo Exposición de codices miniados españoles*, p. 45, fig. 21, p. 57, fig. 28, p. 69, fig 34, Madrid, MCMXXIX.

(86) IBN SARA : *Qal*, p. 273. Ap. H. PERES : *La poésie andalouse en arabe classique*, p. 203, Paris, Adrien Maisonneuve, 1953.

(87) Madrid, Biblioteca Nacional, Sign. 1187.

(88) J. DOMINGUEZ BORDONA : *op. cit.*, p. 192, notice LXII et pl. 47.

(89) Paris, Musée de Cluny.

tous sont munis d'ailettes, ces plaques métalliques qui se fixaient sur le haut du bras et qui disparurent de l'armement vers 1350 (90).

Les minutieux artistes, que furent à cette époque les ivoiriers, n'ont pas manqué de munir de l'adargue certains des personnages figurant dans les scènes, dont ils décoraient leurs œuvres : tel ce piéton, qui tient de la main droite la hampe d'une arme d'hast et porte, sur la hanche gauche, son adargue suspendue en bandouillère (91), ou ces deux cavaliers maures qui galopent, brandissant leur lance, adargue au côté, dans le combat d'une légende de saint Eustache (92).

Les peintures de l'Alhambra méritent plus qu'une simple mention, leur importance est exceptionnelle à maints points de vue. Ce ne sont pas des fresques proprement dites, comme on l'a souvent écrit, mais des peintures en détrempe, exécutées sur le cuir, qui recouvre les voûtes des trois alcôves de la salle des Rois (93). Indiscutablement l'œuvre d'un artiste européen, probablement italien, elles ne représentent néanmoins que des scènes typiquement mauresques. Leur auteur a travaillé pour satisfaire les goûts de ses maîtres et flatter leur orgueil. Exécutées vers 1400, près d'un siècle avant la chute du royaume de Grenade, elles constituent pour la connaissance des costumes, des toilettes et des armes portés par les maures d'Espagne à la fin du XIVe siècle, une source de renseignements d'autant plus précieuse qu'elle est unique en son genre. Il est regrettable que l'humidité les aient endommagées et il serait hautement désirable que ces documents soient photographiés dans leurs moindres détails, pendant qu'il en est temps encore, pour conserver, au moins, la trace de ces peintures dans leur état actuel (94). Sur le plafond de l'une des alcôves latérales (pl. VII), un cavalier maure protégé par le bouclier qu'il tient de la main gauche, perce de sa lance la poitrine d'un Espagnol, son rival.

(90) Cf. DEMAY : *Le costume d'après les sceaux*, p. 126, Paris, Dumoulin, 1880.

(91) Ap. LAKING : *A Record of European Armour and Arms*, vol. III, fig. 900, London, G. Bell and Sons, 1920.

(92) Florence, Musée national. Anciennement collection Carrand. Ap. *Les Arts*, n° 32, p. 23, fig 84, Paris, juillet, 1904.

(93) Cf. TORRES BALBAS : *La Alhambra y el Generalife*, p. 113. Edit. Los Monumentos Cardinales de España, Madrid, s.d. ; Maria Elena GOMEZ MORENO : *op. cit.*, pl. 342 et p. 215.

(94) Dans un bâtiment voisin du Partal, on avait découvert en 1907 des peintures également en détrempe sur crépi blanc. Les scènes domestiques et militaires qu'elles représentaient étaient du plus haut intérêt pour l'étude des mœurs et coutumes mauresques. Elles sont aujourd'hui devenues invisibles et il n'est même pas possible d'en obtenir à Grenade une reproduction photographique.

Cette adargue de forme bivalve est munie de quatre cordons tendus chacun entre deux patères.

*
* *

Avec le XVe siècle, l'adargue figure encore dans les illustrations de certains manuscrits français (pl. VIII) (95) ; mais c'est surtout dans l'art ibérique qu'elle est abondamment représentée.

En premier dans l'ordre chronologique, mais méritant cette place plus encore par son importance exceptionnelle pour l'objet de notre étude, s'inscrit le magnifique retable de l'école de Valence consacré à saint Georges (96). Au milieu de scènes de caractère religieux, son tableau central montre l'intervention légendaire du saint dans un combat entre maures et espagnols (pl. IX). L'accord ne s'est fait ni sur le lieu, ni sur la date de cette bataille. Selon la tradition, il s'agirait de la défaite infligée à Alcaraz en 1094 aux envahisseurs de l'Espagne par le roi Pierre Ier d'Aragon (97), mais certains veulent y voir plutôt la victoire remportée deux ans plus tard par ce même roi à Albocacer, près de Huesca (98). En Angleterre, où se trouve ce retable, on croit que ce panneau représente la bataille livrée en 1237 par un autre roi d'Aragon, Jacques le Conquérant, à Puig de Cebola. En fait rien ne permet d'affirmer que ce tableau se rapporte à l'un de ces événements. La région de Valence fut plus que toute autre le théâtre de luttes continues entre les maures et les aragonais. « C'est l'endroit, dit un poète andalou, où tombent les pluies du combat au sabre et à la lance » (99). Le détail qui pourrait peut-être faire pencher la balance et aider à déterminer de quelle rencontre il s'agit, réside dans le fait qu'elle se déroule entre espagnols et gardes du corps des califes

(95) Notamment Paris, Bibl. de l'Arsenal, *Lancelot*. Cf. ENLART : *Manuel d'archéologie française, tome III*, p. 508, fig. 461, Paris, Picard, 1916.

Alors qu'il publie dans son ouvrage cette excellente illustration de l'adargue au XVe siècle, l'auteur indique comme référence iconographique de cette arme, le bouclier de la statuette d'un chevalier du Musée Bargello de Florence (fig. 430, p. 477). Ce bouclier, ainsi que la lance et l'épée de ce cavalier, ne sont que des restaurations plus ou moins exactes effectuées au XIXe siècle.

(96) Londres, Victoria and Albert Museum.

(97) Sur l'apparition de saint Georges, à cette date, voir notamment *L'Afrique de Marmol de la traduction de Nicolas Perrot*, tome I, p. 292. Pour la reproduction de cette bataille sur le panneau central de ce retable, cf. Maria Elena GOMEZ MORENO : *op. cit.*, pl. 450, pp. 277-278.

(98) Augusto L. MAYER : *Historia de la pintura española*, p. 72, Madrid, Espasa-Calpe, 1942 ; G. ROUCHES : *La peinture espagnole*, p. 30, Paris, Albin Michel, 1958.

(99) IBN HARIQ : *Anal.*, I, III. Ap. H. PERES : *op. cit.*, p. 155.

cordouans. Cette garde, composée de Nègres recrutés en Afrique, avait pris une part brillante à la fameuse bataille de Sacrejas, que les historiens arabes appellent az-Zallâqa, et au cours de laquelle, en 1086, les musulmans infligèrent une sévère défaite aux chrétiens commandés par Alphonse VI. Ce n'est, bien entendu, certainement pas cette journée que commémore le tableau du retable de saint Georges, mais ce pourrait être le combat qui permit aux Aragonais de prendre leur revanche sur la fameuse garde noire de Cordoue.

Le nom du peintre, à qui l'on doit les panneaux de ce retable n'est pas connu de façon certaine. On associe à leur propos le nom de l'espagnol Pedro Nicolau à celui d'Andrès Marzal de Sas. On a relevé le nom de ce dernier à Valence sur divers documents datés de 1396 à 1410. Il y est qualifié de peintre allemand. Son nom indique une origine saxonne et on attribue volontiers à son influence le réalisme qui règne dans certaines scènes de ce retable.

Le style des armures de saint Georges, du roi et des cavaliers qui les suivent correspond au début du XVe siècle. La minutie avec laquelle le peintre les a traitées indique quel était son souci de l'exactitude. Il est aisé de voir qu'il a fait montre des mêmes scrupules pour représenter les musulmans de la garde noire. Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de comparer les moindres détails du harnachement des chevaux que montent les deux cavaliers couronnés. A cette époque, l'auteur était particulièrement bien placé à Valence pour obtenir des informations sur l'armement des guerriers appartenant aux deux civilisations qui s'affrontaient en Espagne. Il eut le mérite de les rechercher et sut en tirer parti. La furieuse et vivante mêlée qu'il a composée offre une merveilleuse source de documentation.

Son tableau ne présente pas moins de neuf adargues. Il indique comment se tenaient ces armes et montre le genre des motifs, qui paraient certaines d'entr'elles. Quelques-uns de ces boucliers sont en partie cachés. On peut voir néanmoins qu'ils sont de différents types, les uns en forme de cœur, les autres de forme bivalve. Presque tous ont quatre ornements métalliques à leur tiers supérieur, retenant des cordonnets de soie assez courts terminés par un gland. Deux sont décorés d'animaux peints sur leur face externe, un scorpion et une tortue. Un autre de ces boucliers,

sans ornements métalliques, avec nervure périphérique torsadé, porte une sentence calligraphiée. Tous les combattants empoignent de la main gauche les deux énarmes de leur adargue et ont soin de la tenir à bout de bras, nettement écartée de leur corps, pour parer les coups qui leur sont portés.

Si ce tableau illustre une victoire des chrétiens, il apporte en même temps un magnifique témoignage à l'héroïsme des musulmans de la garde noire. Vêtus de *burnus*, la tête entourée d'un simple voile, sans aucun harnois de fer, ni mailles, pour se protéger, n'ayant comme arme défensive que leur adargue, un contre deux, ils ont attendus de pied ferme la charge des cavaliers espagnols couverts d'armures *de pied en cap*. Certains d'être écrasés, ils ont voulu faire face, dans le seul espoir de tuer un adversaire avant de succomber.

Nous trouvons ensuite, vers 1450, sur un retable de saint Michel, œuvre attribuée à Bernardo Martorell, l'adargue d'un garde du tombeau du Christ (100) et sur celui des saints Abdon et Sennen, dû au pinceau de Jaime Huguet, celle de l'assistant du bourreau (101).

Une vingtaine d'années plus tard, le roi Alphonse V de Portugal commandait à Tournai cinq tapisseries représentant les principaux épisodes de son expédition au Maroc, le débarquement devant Arcila au mois d'août 1471, l'investissement de cette cité, son assaut, l'entrée à Tanger et enfin le siège d'Alcazarsequer (102). Les cartons, d'après lesquels ont été tissées ces tapisseries , sont d'un style si proche de la manière du célèbre peintre portugais Nuno Gonçalvès, que l'on est fort tenté de les lui attribuer. Des adargues y figurent en très grand nombre, tant aux créneaux des assiégés (pl. X) qu'au bras des combattants portugais (pl. XI). Dans leurs rangs, cette arme se présente en forme de cœur très étiré, comme le sont d'ailleurs également les adargues des manuscrits français du XVe siècle. Cela explique peut-être pourquoi Paul Jove, en 1495, a plutôt comparé l'adargue à un coin qu'à un cœur. Remarquons encore que les adargues portugaises n'ont pas de cordons, mais plusieurs d'entr'elles sont munies

(100) Tarrasa, église Santa Maria. Cf. Dra Gertrudis RICHERT : *La pintura medieval en España*, pl. 78. Barcelona, G. Gili, MCMXXVI.

(101) Egalement à Tarrasa, église Santa Maria.

(102) Pastrana, église paroissiale. On peut aussi en voir des copies au château des ducs de Bragance à Guimaraes, au Portugal.

de fortes houppes qui jaillissent directement de leurs ornements métalliques et rappellent singulièrement les touffes soyeuses des épées et des vouges portugais.

La renommée de l'adargue est telle à cette époque que des artistes étrangers aux pays latins la font aussi figurer dans leurs œuvres. Sur l'une de ses grandioses compositions d'art religieux, achevée vers 1480, *Les Sept Joies de la Vierge*, Hans Memling a placé une adargue à la gauche de l'un des gardiens du tombeau assoupis à l'heure de la Résurrection (103). Il a aussi donné la même arme à un autre de ces gardes, sur le panneau central de l'un de ses triptyques (104). On peut voir ce bouclier dans *Le Portement de Croix* de Juan de Flandres (105). Van Aelst en a muni la plupart des cavaliers de sa tapisserie représentant une chasse aux lions (106). En Allemagne, le maître Martin Schoengauer met, sur quelques-unes des plus célèbres de ses planches, l'adargue à la main des figurants, tel un cavalier de sa *Bataille de saint Jacques de Compostelle* (107) ou un piéton du groupe qui suit Jésus dans sa *Montée au Calvaire* (108). On la trouve enfin dans les gravures (pl. XII) d'un ouvrage édité à Ulm (109).

Mais revenons à l'Espagne. C'est l'époque où pendant six années, — 1489-1494 —, Rodrigo Aleman va consacrer son talent à reproduire les épisodes des guerres hispano-mauresques et à mettre en scène leurs principaux acteurs dans les sculptures des boiseries placées au chœur de la cathédrale de Tolède. Parmi les nombreuses scènes qui ont tenté ce sculpteur mentionnons simplement l'entrée de Boadbil à Marbella, au début de sa captivité (pl. XIII), l'assaut d'Alhama (pl. XIV) ou la reddition de Moclin (110). Sur chacun de ces bas-reliefs nous trouvons l'adargue à la main d'un simple combattant ou sur l'épaule d'un prince qu'il soit musulman ou chrétien

(103) Munich, Pinacothèque.

(104) Paris, Musée du Louvre. Les deux autres panneaux de ce triptyque sont consacrés à l'Ascension du Christ et au martyre de saint Sébastien.

(105) Vienne, Kunsthistorisches Museum.

(106) Portugal, Musée de Caramulo.

(107) Ap. V. Gay : *Gloss.*, I, p. 6, col. 2.

(108) Bartsch, 21.

(109) *Caorsini obsidionis Rhodiae urbis descriptio.* Ap. Mann : *Der Islam einst und jetzt*, p. 105, fig 112, Leipzig, Velhagen und Klasing, 1914. Cette gravure représente un combat entre le sultan Bajazet II et son illustre frère, le prince Djin. Pour donner de la couleur locale à ses personnages, l'auteur confond naïvement l'armement des Turcs d'Asie mineure avec celui des Maures d'Espagne.

(110) Ap. Maria Elena Gomez Moreno : *op. cit.*, pl. 444.

Cette fin du XVe siècle est l'époque où fut peint *Le Christ au Jardin des Oliviers,* ce tableau d'un primitif anonyme de l'école espagnole, à l'arrière-plan duquel Charles Buttin a signalé, au bras d'un garde, une adargue bivalve (49). Un maître de l'école de Castille achève de son côté, pour le retable de Ciudad Rodrigo, une *Résurrection* (111) particulièrement précieuse pour notre étude. Fernando Gallego a mis en effet, sur cette toile, au dos d'un personnage du premier plan, un bouclier qui permet de voir le détail des cordelières et de leurs glands à franges (pl. XV). Enfin Pedro Berruguete, qui compose pour le grand Inquisiteur Thomas de Torquemada une série de panneaux à la gloire de saint Dominique, place la même arme (pl. XVI) au bras de l'un des agents de l'Inquisition (112).

Nous arrivons au XVIe siècle pour trouver, sur l'immense retable que Philippe de Bigarny sculpta et peignit, entre 1520 et 1522 (113), l'épisode de la remise des clefs de Grenade aux rois catholiques. Le garde, qui tient la bride du cheval porte, lui aussi, l'adargue bivalve munie des mêmes cordons à gland.

Si ce bouclier a déjà figuré parfois au bras des personnages espagnols mis en scène dans ces œuvres, il existe à Madrid un témoignage illustre de la considération que l'Espagne témoigne à l'arme défensive qu'ont adoptée ses genétaires. Charles-Quint, qui fut un grand amateur d'armures, se plut à réunir dans son armeria à Valladolid, des pièces qu'il faisait exécuter par les ateliers les plus réputés de son temps. Leur quantité devint telle qu'on dût en dresser un répertoire sous la forme d'un album illustré, l'*Inventario illuminado* (114). Le nombre d'exemplaires de chacune des armes ou armures existant en réserve dans cette garde-robe impériale était inscrit sur les feuillets de ce registre en face du dessin qui la représentait. L'une des pages de cet ouvrage reproduit une adargue (pl. XVII). Au milieu des riches armures forgées, ciselées, repoussées, damasquinées d'or ou d'argent, chefs-d'œuvres des plus célèbres armuriers de l'Europe, la

(111) Richmond, collection Sir Herbert Cook. Ap. Ch. STERLING : *Les peintres primitifs,* pl. 134, Paris Nathan, 1949.
(112) Madrid, Musée du Prado, *L'autodafé présidé par saint Dominique.*
(113) Grenade, chapelle royale.
(114) Madrid, Real Armería. Cf. VALENCIA DE DON JUAN : *Catálogo,* n° 18, p. 392.

présence, dans cet album, de cette arme toute simple, nue et sans décor, apporte la preuve éloquente de la haute estime que cet empereur nourrissait pour l'arme de Fès. Charles-Quint avait d'ailleurs commandé un certain nombre de ces boucliers pour son armeria et, à la date où fut dressé cet inventaire, il ne restait pas moins de dix adargues à Valladolid, comme le précise, à côté du dessin, l'annotation manuscrite « X de iste fassesson ».

Les Etats généraux des Pays-Bas décidèrent en 1531 d'offrir des tapisseries à cet empereur (115). Tissées d'après des cartons de Van Orley (116), elles relatent des épisodes de la bataille de Pavie. L'une d'entr'elles représente l'action des genétaires contraignant les Suisses du duc d'Alençon à franchir le Tessin (117). Plusieurs des cavaliers, qui livrent ce combat, ne portent pas d'autres armes que l'archegaie et l'adargue.

Les documents que nous venons de passer en revue sont certainement loin de constituer la liste complète des œuvres d'art sur lesquelles figure l'adargue. Ils sont en nombre suffisant toutefois pour montrer quelle place capitale ce bouclier tenait dans l'équipement des maures d'Espagne, attester son emploi en France et indiquer le rôle important qu'il joua dans l'armement espagnol et portugais.

V. DANS LES MUSÉES

En général l'histoire d'une arme d'un type déterminé se fonde principalement sur l'étude des pièces qui se trouvent dans les collections publiques ou privées. Leur abondance permet d'établir ses caractéristiques. Des poinçons ou des marques aident à déterminer ses centres de fabrication. Des dates fixent des repères dans son évolution. Les procédés ou le style de l'ornementation précisent sa nationalité. Les documents n'apportent alors que des compléments d'information ou confirment seulement quelques détails incertains.

(115) Musée de Naples.
(116) Paris, Musée du Louvre.
(117) *Les Arts*, n° 25, p. 23, Paris, janvier, 1904.

Ce qui frappe de prime abord qui veut étudier les adargues d'après les objets que les musées offrent à la curiosité de leurs visiteurs, est leur extrême rareté. On ne peut même pas citer aujourd'hui dix boucliers de ce type qui soient en bon état de conservation. Au fond, on ne saurait en être vraiment surpris, si l'on se remémore la nature de cette arme et le caractère éminemment périssable de sa matière. Sa simplicité, au surplus, n'incitait pas à la sauvegarder, comme tant d'armes ciselées ou gravées, que leur riche décor transformait en œuvres d'art.

On ne peut voir aucune adargue dans les collections publiques au Maroc, ni au musée du Batha de Fès, ni à celui des Oudaïa de Rabat. En fait, c'est en Espagne que se trouvait la seule série importante qui ait existé de ces boucliers. Elle devait sa formation à la place spéciale qu'a tenue l'adargue dans l'armement de ce pays et au rôle particulier du bâtiment, où elle était conservée.

*
* *

La Real Armeria de Madrid n'est pas en effet une collection formée d'armes de provenances diverses, résultat de dons ou d'acquisitions, comme le sont la plupart des musées. Le rapprochement des pièces qui y figurent n'a rien de fortuit. Cet établissement est le lieu où se conservent les armes ayant appartenu aux rois d'Espagne. Son origine remonte à Charles-Quint, à son goût très vif pour les belles armures et au nombre élevé qu'il en avait assemblé à Valladolid. Philippe II les fit venir à Madrid vers 1564, pour réunir les armes de son père aux siennes dans les salles qu'il avait tout exprès fait construire à cet usage dans le palais royal. Ses héritiers respectèrent l'institution qu'il avait fondée. Seules, leurs propres armures, celles de certains hauts dignitaires de la Maison d'Espagne, quelques trophées de guerre et des présents royaux trouvèrent place au côté des armes des premiers Habsbourg.

Aux boucliers de Charles-Quint, dont nous avons déjà parlé, étaient ainsi venues de joindre, à la Real Armeria, les adargues de Philippe II, de son fils l'infant Don Carlos et de divers grands personnages attachés à leurs maisons. Il n'y en eut finalement pas moins de quarante-deux, chacune soigneusement marquée au nom de son illustre propriétaire.

Le terrible incendie qui ravagea les locaux de l'Armeria en 1884, leur fut particulièrement funeste. Seize furent entièrement brûlées, vingt-trois perdirent jusqu'à l'empreinte de l'ornementation qui les décorait. Toute trace des noms célèbres de leur possesseur disparut. Trois seulement de ces adargues demeurèrent intactes (118).

Le comte de Valencia de don Juan, qui se voua à la réorganisation de la Real Armeria dans les locaux qu'elle occupe encore aujourd'hui à l'aile gauche du palais royal, rédigea son nouveau catalogue. Il fixa au XVe siècle la date de l'une de ces adargues de forme bivalve. En cuir doublé et cousu, elle est blanche sur sa face extérieure et fauve du côté opposé. Celui-ci est décoré d'ornements brodés de soies de diverses couleurs. Sur une bande périphérique court, en caractères arabes, l'inscription « *Et il n'est pas de vainqueur autre que Dieu* », que reprennent huit médaillons ovales, alternant avec des médaillons ronds plus petits, dans lesquels s'inscrit la formule du souhait « *Le bonheur pour mon maître* ». La provenance exacte de cette adargue est inconnue, mais son décor rend incontestable son attribution aux Maures d'Espagne et affirme l'ancienneté de son origine (119).

C'est du XVIe siècle que ce conservateur date un autre bouclier en cuir de vache, de même forme que le précédent, et, comme lui, blanc et fauve. L'intérieur en est délicatement brodé de soies de couleurs et d'argent et orné d'arabesques. Dans ce décor est également brodé le blason quatre fois répété d'une noble famille espagnole (120).

Le catalogue de la Real Armeria mentionne dix-sept autres adargues du XVIe siècle, la plupart destinées à courir les *canas*, ces jeux des carrousels espagnols, elles ont perdu toute leur ornementation et toute marque distinctive (121).

Le musée de l'Armée à Paris vient bon second avec trois adargues que le colonel Robert décrit dans le catalogue comme targes hispano-mauresques de la fin du XVIe siècle ou du commencenmt du XVIIe siècle (122).

(118) Comte de Valencia de Don Juan : *op. cit.*, p. 161, n. 1.
(119) Id. : *ibid.*, D. 86.
(120) Id. : *ibid.*, D. 87.
(121) Id. : *ibid.*, D. 89-95, D. 97-106.
(122) Col. Robert : *Catalogue des collections composant le Musée d'artillerie en 1889*, tome II, p. 249, I, 36.

Leur pourtour est souligné de gros filets gaufrés. Elles sont pourvues de leurs patères, ces ornements en cuivre ciselé et doré, si nettement visibles sur le tableau de Fernando Gallego. Des arabesques dorées sont imprimées sur leur face intérieure. La dénomination exacte de ces armes n'avait pas échappé à la perspicacité de Demmin, le savant auteur de la première histoire documentée de l'armement (123), ni à l'érudition du grand chercheur que fut Victor Gay (124). L'un comme l'autre les avaient choisies pour montrer à leurs lecteurs la figure de l'adargue.

D'après une pièce des collections d'armes du musée impérial d'Autriche, dont il était conservateur à Vienne, W. Boeheim reproduit la face interne toute brodée d'arabesques et d'inscriptions en caractères arabes d'une adargue (pl. XVIII), qu'il attribue à la seconde moitié du XVe siècle (125).

Ces motifs de style mauresque, dont les artisans marocains, pour parachever leur œuvre, couvraient la surface au dedans de leurs adargues, n'ont rien de commun avec le décor peint qu'en Europe, les écus reçurent de bonne heure sur leur face extérieure. Les emblèmes, qui trouvaient place sur ceux-ci, signes distinctifs de chevalerie, donnèrent naissance aux armoiries. En passant en revue les tableaux sur lesquels figurent des adargues, nous avons vu que quelques-unes auraient reçu, elles aussi, d'après les artistes qui les ont reproduites, des marques extérieures assez semblables aux emblèmes des écus. Aucune des adargues préservées dans les musées n'a conservé la trace d'une pareille décoration.

* * *

Targes et rondaches, employées comme armes de parement, devinrent dans l'Europe du XVIe siècle, de magnifiques objets d'art, en fer repoussé, ciselé, gravé, à la décoration desquels contribuèrent les plus grands artistes. L'influence de cette mode et la haute estime, que nourrissait la maison d'Espagne pour l'adargue de ses genétaires, sont à l'origine d'une arme

(123) DEMMIN : *Guide des amateurs d'armes et armures anciennes*, p. 311, fig. 22 et p. 315, fig. 45, Paris, Renouard, 1879.
(124) V. GAY : *op. cit.*, I, p. 6, col. 2.
(125) W. BOEHEIM : *op. cit.*, fig. 196.

de parement, que sa richesse et son décor font attribuer traditionnellement à Philippe II. C'est la troisième adargue de la Real Armeria qui échappa à l'incendie de 1884 et dont nous n'avons pas encore parlé.

En cuir et de forme bivalve, sa face extérieure est entièrement décorée d'une mosaïque de plumes multicolores, reproduisant des scènes historiques dans un encadrement d'arabesques (pl. XIX). Ce mode peu banal de représentation des couleurs était pratiqué par la tribu des Indiens Amantèques au Mexique et cette adargue est considérée comme un de leurs chefs-d'œuvre (126).

Le modèle fut vraisemblablement préparé en Europe et envoyé à Mexico. Il glorifie quatre des grandes journées dont s'enorgueillissait l'Espagne au dernier quart du XVIe siècle : la bataille de Las Novas de Tolosa au cours de laquelle l'armée de Castille défit en 1212 l'armée musulmane, l'entrée à Grenade des rois catholiques en 1492, la victoire de Charles-Quint sur Barberousse en 1535 à los Pozos près de Tunis et enfin la victoire navale de Lépante sur les Turcs en 1571. Sous une banderolle sur laquelle se lit l'inscription « SERAE SPES VNA SENECTAE », une scène allégorique s'insère entre ces tableaux : deux grues couronnées défendent leur nid contre un serpent ailé. Sous le regard de Charles-Quint c'est Philippe II qui livre combat pour préserver l'Espagne de l'hérésie (127).

Il est tout particulièrement heureux que le hasard ait voulu que cette adargue échappe au redoutable incendie de 1884. Elle apporte à l'historique de cette arme, que marquent déjà tant de particularités inattendues, l'originalité exotique d'une étrange parure, unique dans l'histoire de l'armement.

Hormis la découverte de cette mosaïque et quelques notions sur la nature des décors brodés ou gravés au dedans de ce bouclier, on doit reconnaître que l'examen des adargues qui ont survécu jusqu'à ce jour n'apporte, en fait, que fort peu de renseignements nouveaux. L'arme de parement attribuée à Philippe II et les autres adargues ayant appartenu à ce monarque, à son fils et à divers princes, bien qu'elles soient aujour-

(126) Zelia NUTTALL : *Ancient mexican feather work at the Columbian historical Exposicion at Madrid*, p. 331, Washington Gvt printing office, 1895. Ap. Comte de VALENCIA : *op. cit.*, p. 162, n. 1.
(127) Comte de VALENCIA DE DON JUAN : *op. cit.*, D. 88.

d'hui détériorées, complètent toutefois l'indication qu'avait fournie la planche de l'*Inventario illuminado* de Charles-Quint. Ce bouclier jouissait au XVIe siècle à Madrid d'une faveur telle que le roi et les hauts dignitaires tenaient à posséder leur propre adargue. L'ancienne *daraqa* des maures, devenue l'*adarga* des genétaires, avait poursuivi sa carrière en acquérant, comme arme de parement, droit de présence à la Cour d'Espagne.

*
* *

Ayant épuisé les sources d'information, il nous reste maintenant à faire en quelque sorte la synthèse des faits qu'elles nous ont révélés pour chercher à établir le caractère de l'adargue et déterminer la place très particulière qu'elle mérite parmi tous les moyens de défense corporelle utilisés au Moyen Age.

Cette arme se différencie essentiellement des autres boucliers qui furent utilisés en Europe. Qu'ils soient en bois nu ou peint, recouvert de toile, de peau, de cuir ou de parchemin, renforcé de parties métalliques ou entièrement en métal, ceux-ci ont un point commun, leur complète rigidité, alors que l'adargue formée uniquement de cuirs collés et cousus les uns aux autres, conservait une certaine souplesse.

Différentes sortes de cuir furent utilisées pour sa confection, mais la peau de l'antilope *lamt,* très vraisemblablement l'oryx tao, convenait tout particulièrement à cet usage, tant elle restait impénétrable aux coups des armes d'hast ou de trait, des armes blanches et même des premières armes à feu portatives.

Ce n'est pas seulement leur matière qui rend les adargues originales mais aussi leur configuration. Montées sans armature en bois, elles ne sont jamais bombées, même lorsqu'à l'origine elles ont la forme ronde des autres boucliers. Dès le XIIIe siècle, elles possèdent des contours qui leur sont propres et contribuent, eux aussi, à les caractériser. Abandonnant sa figure ronde, l'adargue se présente alors comme une sorte de cœur, ayant à peu près les mêmes proportions que l'écu. Son pourtour est cousu en boudin pour lui assurer une certaine fermeté. Vers la fin du XIVe siècle, apparaît l'adargue bivalve : c'est la figure que forment deux ovales égaux superposés, mais dont les centres sont légèrement distants

l'un de l'autre. La forme en cœur s'allonge à cette époque et devient presque cunéiforme. Les nervures en boudin se multiplient. Doublées ou mêmes triplées, elles bordent toujours la périphérie et soulignent en plus l'axe vertical, pour mieux raidir la surface et compléter la solidité de l'assemblage.

Ce bouclier se singularise encore par des cordons à glands ou des houppes en soie, que des ornements métalliques, ronds ou étoilés et légèrement bombés, fixent sur sa face extérieure. Ces soies de couleur vive tranchent sur le devant blanchâtre de l'adargue. Entrelacées, ces cordelières forment une matelassure qui contribue à amortir les chocs. Leurs fils de soie résistent aux coups de taille et ajoutent leur résistance à la protection du cuir.

Le maniement de cette arme est lui aussi très différent de celui des autres boucliers. L'écu et la targe ont, au combat, deux emplois successifs. Pendant la charge, ce sont de simples accessoires fixes : suspendus au cou par la guige, ils constituent un plastron de renfort et servent d'appui à la lourde lance couchée. Pour le corps à corps, le cavalier dégrafe la guige, passe l'avant-bras gauche dans une énarme pour saisir l'autre énarme de la main gauche. Son bouclier acquiert ainsi une certaine mobilité et lui sert à se protéger des coups qui lui sont assénés (128). L'adargue, que n'alourdit aucune armature en bois, ne joue qu'un seul rôle, mais beaucoup plus actif. Elle est munie de deux énarmes rigides et cambrées que la main gauche empoigne simultanément. Tenue à bout de bras, elle bénéficie de toute la liberté des mouvements que donne le jeu combiné des articulations de l'épaule, du coude et du poignet. Pendant tout le cours d'une bataille, placée plus ou moins en biais, loin ou près du corps, elle est mobile en tous sens, et la diversité des parades, qu'elle permet d'effectuer, engendre une véritable escrime défensive (129).

(128) Ch. Buttin : *Le tombeau d'Ulrich de Werdt ... Etude sur l'armement au* XIVe *siècle (1re moitié)*, ch. VII, pp. 78 et suiv. Archives Alsaciennes, Strasbourg, Istra, 1925.

(129) Cette différence capitale entre l'écu ou la targe et l'adargue, les académiciens de Madrid l'avaient méconnue, en 1726, dans la notice de leur dictionnaire. L'auteur d'un ouvrage récemment paru reprend à son compte leur conception erronée des deux énarmes de l'adargue, qui auraient servi « l'une pour passer le bras gauche, et l'autre la main qui l'empoigne. » (Maurice Leloir : *Dict. du Costume et de ses accessoires, des armes et des étoffes des origines à nos jours*, p. 2, col. 2, Libr. Gründ, Paris, 1951.

L'antilope *lamt*, dont on recherchait la peau pour la composition des adargues, se tient de préférence dans les régions semi-désertiques et dut au Moyen Age abonder dans le sud marocain. Des gravures rupestres du Haut-Atlas révèlent l'usage de boucliers ronds en cuir dès l'âge du fer. D'après les textes, le plus ancien centre de fabrication du bouclier lamtien se situe dans la région de Noun. Mais de très bonne heure Fès joue un rôle prépondérant dans l'histoire de cette arme. C'est à Fès que sont envoyées les *daraq* confectionnées dans les provinces méridionales et de Fès qu'elles sont dirigées vers les royaumes de Cordoue et de Grenade ou livrées aux sultans d'Egypte. Plus tard la production se fait à Fès, où parviennent des peaux brutes, Son artisanat commence par monter les simples boucliers ronds traditionnels, mais invente sans tarder les formes nouvelles en cœur, en coin ou bivalves, que préfèrent en Europe les maures, les genétaires et les mercenaires des grandes compagnies.

C'est également à Fès que sont finement brodés en soies de couleur les décors d'arabesques, les sourates ou les souhaits calligraphiés, qui ornent le dedans des adargues plus luxueuses destinées aux princes et à leurs hauts dignitaires. En général, le côté extérieur de ces boucliers a comme seul décor les ornements métalliques qui retiennent leurs cordons de soie. Cependant il porte aussi parfois l'inscription d'une sentence ou l'image d'animaux symboliques à la manière des écus des chevaliers chrétiens.

Introduite en Europe par les cavaliers berbères, principalement par les Zenatas, la *daraqa* est adoptée sous le nom d'*adarga* par les cavaliers ibériques, armés *a la jineta*, que les Français surnommeront genétaires. Créés à l'image des maures, leurs adversaires, ces ancêtres des chevau-légers se montrent particulièrement efficaces au cours des combats livrés en terrain accidenté et propre à la guerilla. Les genétaires navarrais, mercenaires des Grandes Compagnies font connaître cette arme, pendant les vicissitudes de la guerre de Cent ans, aux Français et aux Anglais qui, les uns et les autres, l'adoptent à leur tour. Les Portugais munissent de ce bouclier les combattants de leur corps expéditionnaire d'Afrique. Les genétaires d'Aragon l'emportent enfin avec eux au royaume de Naples et leur mobilité exerce une telle influence sur le cours des opérations dans les Guerres d'Italie qu'elle incite Venise à recruter des Estradiots et le roi de France à engager des Albanais pour lutter contre eux à armes égales.

L'adargue disparaît finalement des champs de bataille d'Europe, chassée par la puissance de tir des nouvelles armes à feu. Les lanciers espagnols en conservent seuls l'usage pour leurs combats en Afrique du Nord.

Que l'emploi de l'adargue ait pu se poursuivre dans les pays latins jusqu'au XVIe siècle est la preuve la plus manifeste de ses qualités. Il fallait que les zénètes et les genétaires aient une confiance totale dans sa résistance, eux qui n'hésitaient pas à livrer combat, sans autre protection que ce bouclier, à des adversaires couverts d'armure. Ces qualités, que les chroniqueurs ont été si nombreux à vanter, justifient la renommée extraordinaire que le bouclier lamtien valut au royaume de Fès. Aussi est-ce à juste titre que la capitale séculaire du Maroc pourrait, en symbole de l'habileté médiévale de son artisanat, mettre dans ses armoiries l'adargue, que tant de chefs illustres et tant d'héroïques guerriers ont fièrement arborée sur les champs de bataille.

François BUTTIN.

PLANCHE I. — Détail d'une scène de bataille.

Gravure rupestre du col de Tizi n'Tirlist. (Photo A. Glory.)

PLANCHE II. — Boucliers berbères.

Gravure rupestre du col de Tizi n'Tirlist. (Photo A. Glory.)

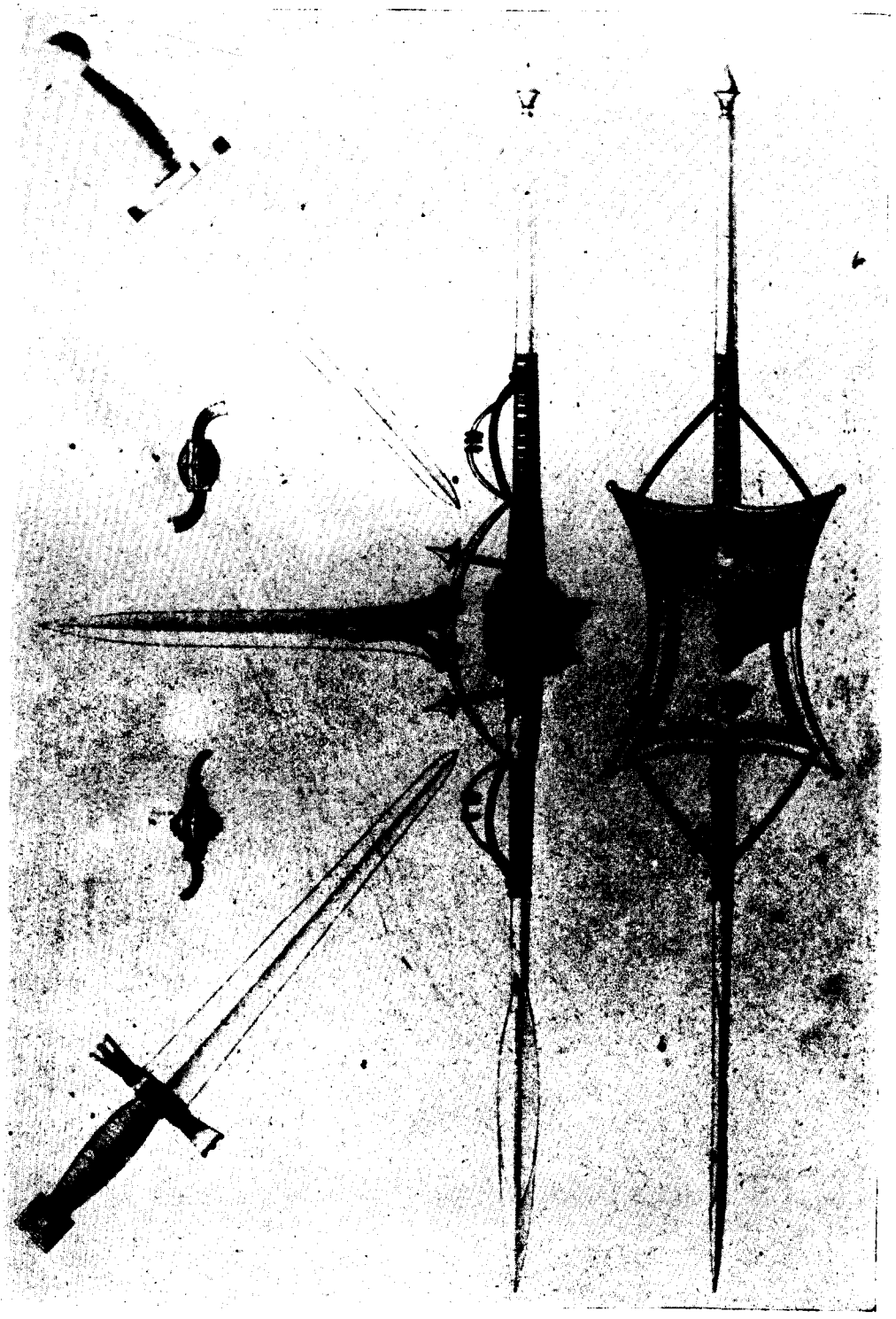

PLANCHE III. — Sainti indien de la Real Armeria de Madrid
présenté comme adargue mauresque par Achille Jubinal.

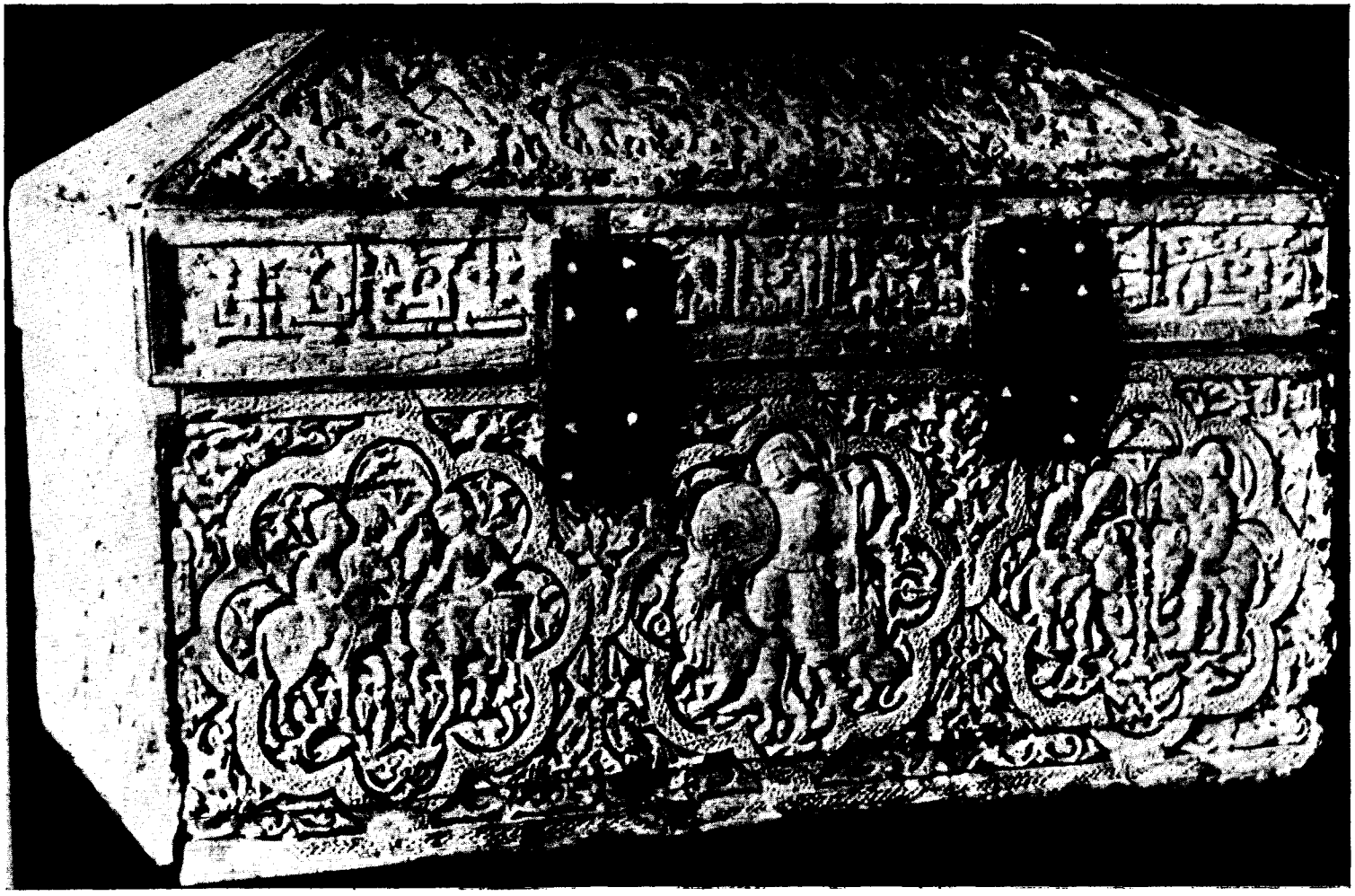

PLANCHE IV. — Coffret d'ivoire daté 395 de l'hégire — 1005 de notre ère. *Cathédrale de Pampelune.*

PLANCHE V. — Miniature d'un manuscrit espagnol. *Madrid, Bibl. Nacional.*

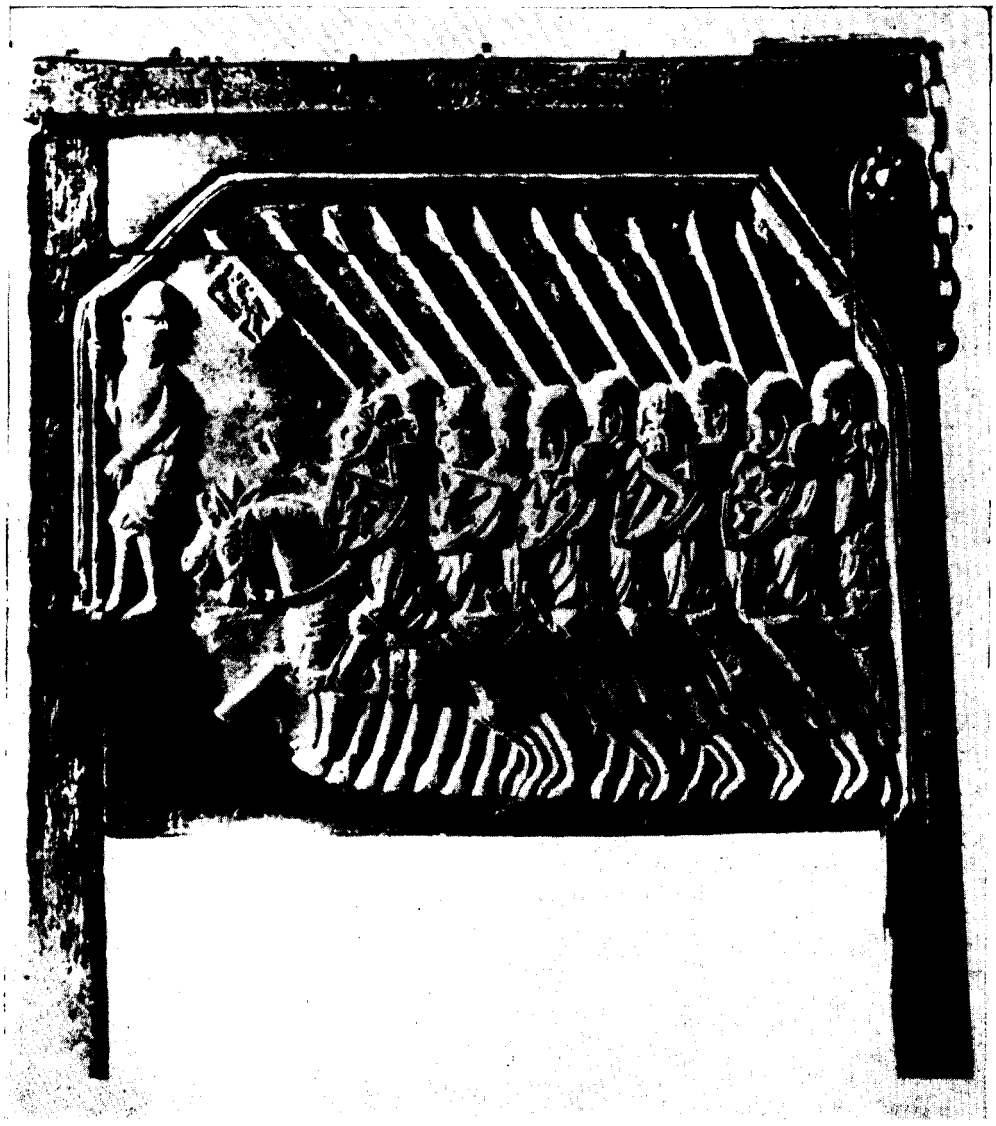

PLANCHE VI. — Panneau sculpté d'un coffre en bois. *Paris, Musée de Cluny.*

PLANCHE VII. — Détail d'une voûte d'alcôve de la salle des Rois. *Grenade, Alhambra.*

PLANCHE VIII. — Manuscrit de Lancelot *Paris, Bibl. de l'Arsenal.*

Planche IX. — Panneau central du retable de saint Georges.

Londres, Victoria and Albert Museum.

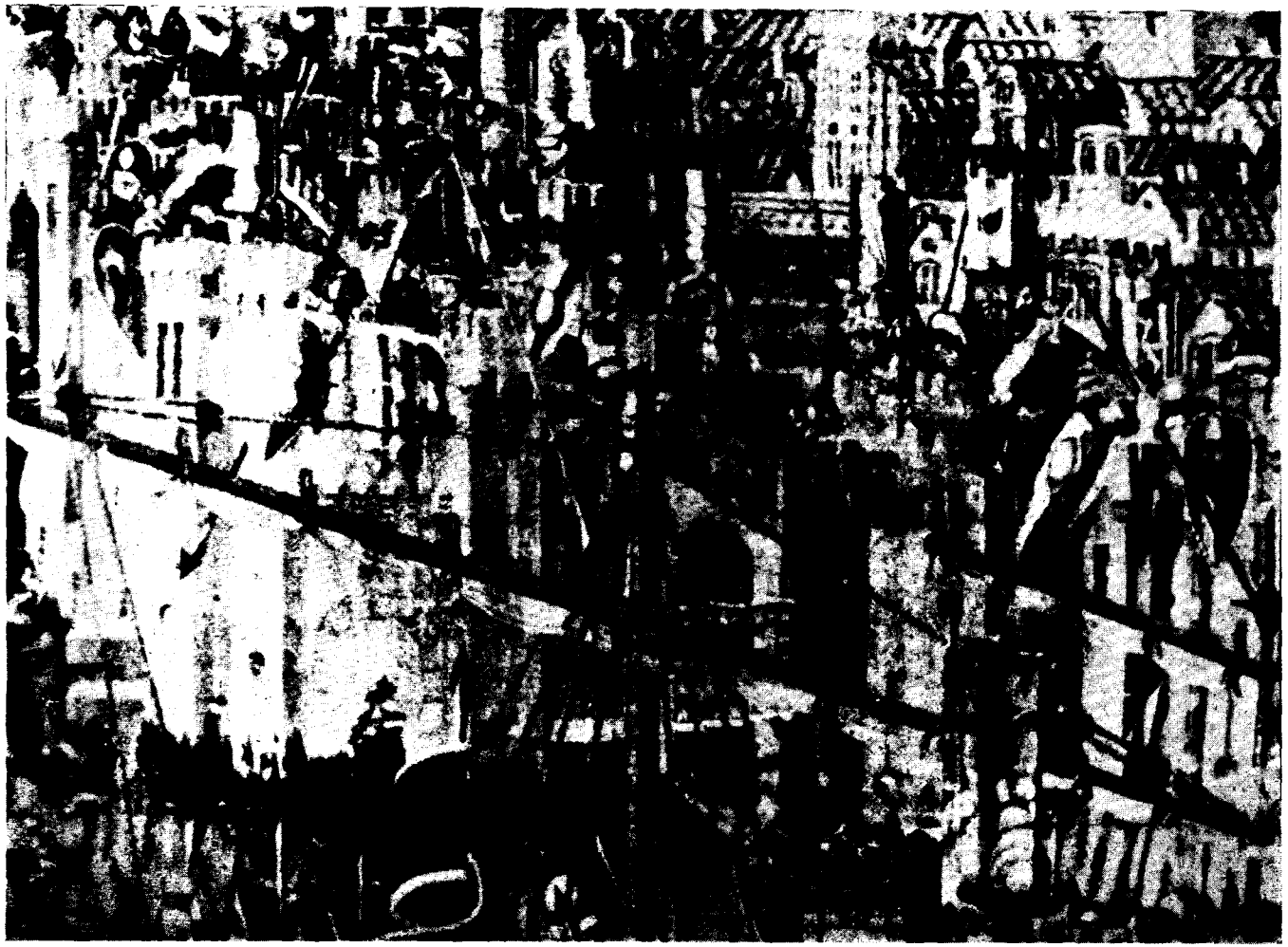

PLANCHE X. — Les remparts d'Arcila. *Détail d'une tapisserie de Paterna.*

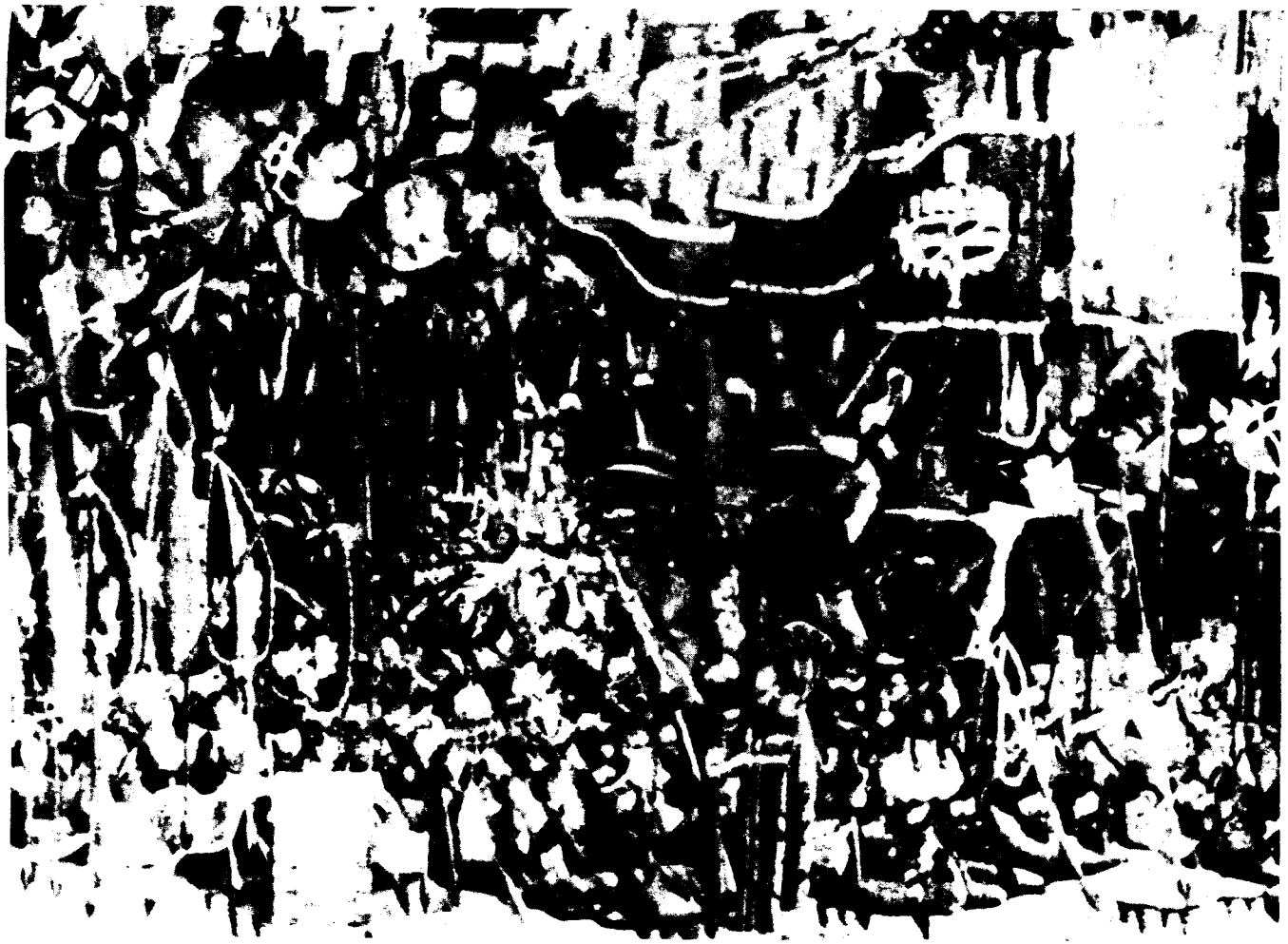

PLANCHE XI. — L'armée portugaise devant Arcila. *Détail d'une tapisserie de Paterna.*

PLANCHE XII. — Combat entre le sultan Bajazet II et son fils le prince Djin.

Gravure de 1496.

PLANCHE XIII. — Entrée de Boabdil à Marbella.

Détail d'une boiserie sculptée du chœur de la cathédrale de Tolède.

PLANCHE XIV. — Assaut de Alhama.

Détail d'une boiserie sculptée du chœur de la cathédrale de Tolède.

PLANCHE XV. — Résurrection du retable de Ciudad Rodrigo. Détail du premier plan.
Collection Sir Herbert Cook. — Richmond, Angleterre.

PLANCHE XVI. — Autodafé présidé par saint Dominique.
Détail des gardes de l'Inquisition. *Madrid, Musée du Prado.*

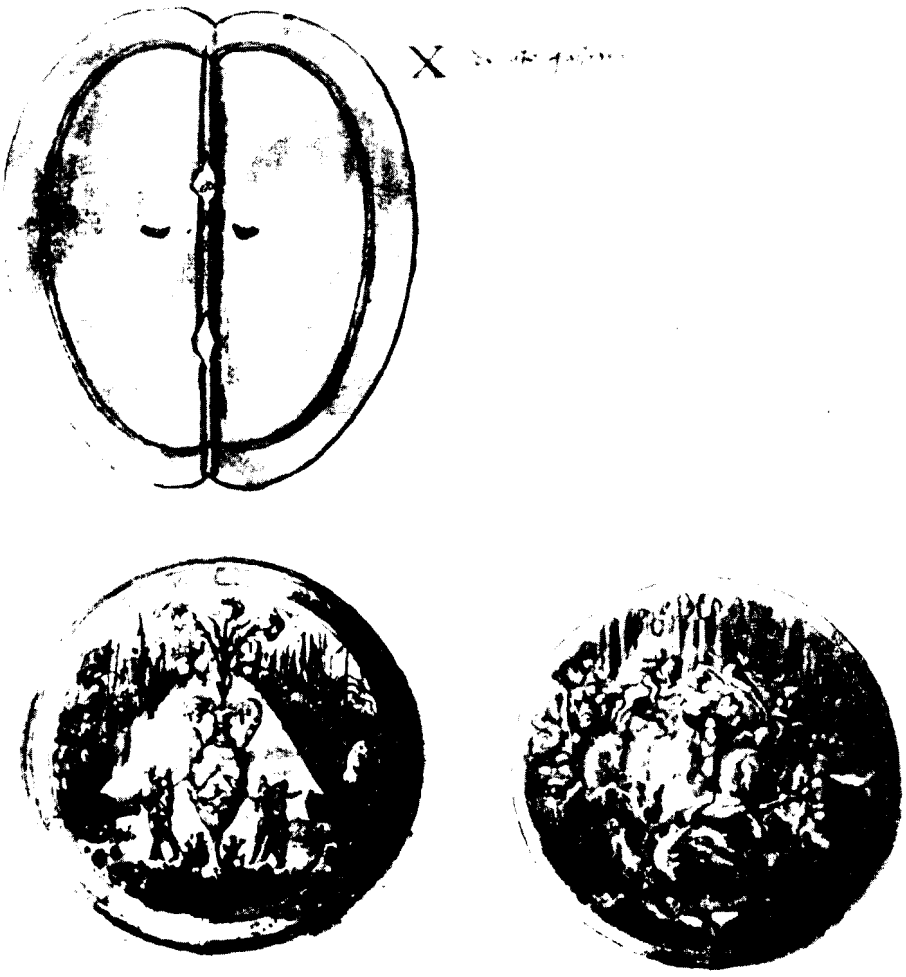

PLANCHE XVII. — Page de l'*Inventario illuminado*. *Madrid, Real Armeria.*

PLANCHE XVIII. — Adargue du Musée impérial de Vienne. *Dessin d'Anton Kaiser.*

Planche XIX. Adargue de Philippe II. *Madrid, Real Armeria.*

TRIBAL AND PLACE NAMES AMONG THE ARABO-BERBERS OF NORTHWESTERN MOROCCO

A PRELIMINARY STATISTICAL ANALYSIS

— I —

Many Moroccans assert that the dialect(s) of Arabic which they speak is (are) very different from those dialects spoken, for instance, in Egypt and the Near East. This is certainly true, but not necessarily for the reason they give : the heavy influence upon their own dialect(s) of what they call « *Shilḥa Barbarīya* », e,g., North African Berber. That this claim is grossly exaggerated, at least with respect to a « working vocabulary », was demonstrated many years ago by certain French Arabists (1). The influence of Berber on Maghribī Arabic is, *in toto*, very slight indeed, but the reverse is not the case at all. Although degrees of Arabic influence on each of the three major Moroccan Berber dialects (Rīfian, Brābir and Sūsī) are « differential » from a regional standpoint, they are nonetheless considerable, if not strong, in all three instances, manifesting themselves primarily through superimposition of lexical elements on the autochnous vocabulary ; and today, if anything, they are on the increase.

The often repeated truism that in the Moroccan « bled », Arabs live (and Arabic is spoken) in the plains (and, of course, in the cities), and that Berbers live (and Berber is spoken) in the mountains, is not only

(1) I think the reference in this case is *Archives Marocaines*, vol. I, but I am not sure. I have written this article while in the field (Central Rif) and without any regular access to the necessary source material, for which I offer due apologies to the reader. Such further citations without page references, etc., will also reflect this fact.

factually inaccurate ; it is seriously misleading. In the first place, Berber is spoken, for example, by the Zimmūr tribe in the plains around Tīflat and Khmīsāt, east of Rabat; in most of the « presaharan » oasis areas south of the Atlas ; and in the open rolling country and flat arid Gāriṭ steppe in the Eastern Rīf. Arabic, on the other hand, is spoken by almost all the mountaineers in the western half of the Rīfian clain, by the people who are called Jbāla and Ghmāra. In the second place, this point of view, to my own way of thinking, is highly static and conceptually crude, for it implies that the phenomena of contact and change are negligible or nonexistent. The reverse, in fact, is the case : Arab-Berber relations have been in a constant state of flux because of the very fact that the two peoples have been living in juxtaposition for over a millennium. Indeed, I heartily endorse the opinion recently expressed by Marvin Mikesell in a personal communication : that the so-called Arab-Berber « division » is not a division at all, but a *process* (my italics) (2).

The western half of the Rīfian chain, the tribal (as well as clan and lineage) and place names of which form the subject of this paper, is an area which illustrates Mikesell's concept of « process » very nicely. With the exception of a small part of Ghmāra (3), the whole region is Arabic-speaking ; and its inhabitants may be considered perhaps the classic example of « Arabo-Berbers ». (The Ṣanhāja Srīr (4) or « Gun-stock »

(2) Personal communication, October 16, 1959. Mikesell states that in a paper he read on this topic at a geographers' meeting in April of the same year, he concluded with these lines : « Wherever Arabic has replaced Berber, there also Qur'ānic law has replaced the old tribal order. In such areas one can no longer speak of « Berbers », but neither can one speak of « Arabs » in the sense of Arabians or Levantines. The cultural dichotomy now evident in North Africa is the result of a long process of assimilation. The forces responsible for this process are analogous to those responsible for the Hispanization of Latin America. This analogy is reasonable, for the number of Arabians in the Atlas is probably no larger than the number of Spaniards in the Andes ».

I disagree in two places with Mikesell's choice of worlds, if I understand them aright : Qur'ānic law has not deplaced « the old tribal order », but rather the old Berber legal system (and in some cases not entirely so), in the areas under consideration ; and the analogy with « Arabians » and « Levantines » loses some of its force because most Levantines are no more « Arab » (in the narrow, peninsular Arabian, sense of the word) than most North Africans are. However, these are minor points ; and I certainly support his general conclusion.

(3) G.S. COLIN, « Le parler berbère des Ġmāra », *Hespéris*, 1929, pp. 43-58 ; Fernando VALDERRAMA MARTINEZ, *Manual del Maestro Español en la Escuela Marroquí*, 2nd Ed., Tetuán, 1955 ; and Julio CARO BAROJA, « Una Encuesta en Gomara : Historia y Tradición », in J. CARO BAROJA, *Estudios Mogrebíes*, Madrid, 1957, pp. 123-141.

(4) For a tribe-by-tribe, clan-by-clan and lineage-by-lineage speech breakdown in the Ṣanhāja Srīr, as well as for the predominantly Arabic-speaking groups of the Western (or Modified or Transitional) Rīf, see F.S. VIDAL, « Ensayo sobre lingüística en el Rif Occidental », *Africa*, Madrid, 1945.

Ṣanhāja (5) area just west of the Rīf proper is rather a different matter : a predominantly Berber-speaking congeries of tribes among which there are strong Arabic elements.)

For better or for worse, the term « Arabo-Berber », meaning a person who speaks Arabic but who is descended from Berbers, seems to have become a standard one in the literature. It is a designation which I find both disturbing and challenging, because of the implied questions it asks : *when* (and also, on a local level, *why, how* and *where*) did the linguistic shift occur ? These questions, basic to any study of Northwest Morocco, have not yet been satisfactorily answered, although Augustin Bernard and

(5) An etymology proposed by Professor G.S. Colin (and later confirmed by Gérard Maurer) in onversation with the author in Rabat, October 20, 1959. Fairly closely associated with it is another etymology, that of « Wood Ṣanhāja », proposed by Eduardo Maldonado (pseud. Et-Tabyi), *Retazos de Historia Marroquí*, Tetuan, 1955. The Ṣanhāja Srīr is the highest and most heavily wooded area in Northern Morocco, and in pre-contact times, its mountains supplied the timber necessary for the stocks of fiintlock guns. Both the stocks and the barrels were made by the members of one of its constituent tribes, Taghzūt, whose people, gunsmiths (formerly), woodcarvers and leatherworkers, are the most highlt specialized in the Moroccan North, and go far afield to ply their trades. José Erola, the former tribal administrator of Aith Waryāghar in the Rīf, told me that he ran into a Taghzūtī in Dakar, during World War II.

While on the subject of Ṣanhāja, it might not be out of place to give a critical appraisal here to a classification of Berbers which has been in vogue now for a century, and which has been generally accepted by the majority of French Berberists ever since Baron MacGuckin de Slane's translation of ibn Khaldūn's *Histoire des Berbères* in 1859 : the Maṣmūda-Ṣanhāja-Zanāta trichotomy. In a recent review of an otherwise highly sophisticated little book by G.-H. Bousquet (*Les Berbères*, series « Que Sais-Je ? », Paris, 1957), Ernest Gellner expressed some doubt the validity of this classification and implied that throught it, certain French scholars (notably, I should add, E.-F. GAUTIER, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, 2nd Ed., Paris, 1942) tended to view Berber history in the Middle Ages as a trilateral tug of war rather than through the concept of balance and opposition between tribes and central governments. I echo this doubt ; and, applying it to the linguistic realm, it may be said that although in 1927 E. Laoust (« Le Dialecte berbère du Rif », *Hespéris*, 1927) labeled the Rifian dialect « Zanātan », most Rifians, in my experience, have no idea whatsoever about such a classification. Gellner has informed me in conversation that the same goes for the « Brabir » of the Middle, Central and Eastern High Atlases regarding the term « Ṣanhāja » ; only the little northern groups of Ṣanhāja (Muṣbaḥ, Ghaddū and Srīr, the first two of which are entirely Arabic-speaking) consciously use the designation « Ṣanhāja » (supposed to be derived from Berber *Iznāgan* — there are at least two lineages claiming this name in the « Zanātan » Rīf, on in Asht Tūzīn and one in the Jbil of Aith Wariyāghar ; they are « brothers », and their tradition myths take them both back to Ikhuwānen of the Igzinnāyen) to describe themselves. Given this slender and tenuous kind of evidence, can we automatically assume that the dialect of Ṣanhāja Srīr, for instance, is « closely related » to that of the Middle Atlas ?

The Maṣmūda-Ṣanhāja-Zanāta scheme may well have had some conceptual validity in ibn Khaldūn's day, but, even if so, this is no reason to suppose that it does today. (André Adam, personal communication, November 17, 1959, supports the M-S-Z classification as a key to understanding medieval Maghribi history, but agrees that it can hardly be invoked at the present time.) Certainly it has no relevance, structural or functional, in present Berber thought or traditions. Perhaps I am stepping on a few toes in this connection, and also, by throwing the problem open for discussion, I may just be adding fuel to the old anthropological argument about the role of history vis-à-vis that of function ; but to me, at any rate, the concept completely lacks any convincing reality, and I would tend to view it more as a « three-ring circus » than as a trichotomy in the proper sense of the word. I do not know what attitude the present generation of Berberists have adopted regarding it ; but the late André Basset, in his *La Langue berbère*, London, 1952, made no mention of it. Perhaps his silence is a testimony to his opinion.

Paul Moussard (6), Henri Terrasse (7), and G.-S. Colin (8) have all made admirable attempts to sequentialize and summarize the scanty evidence available ; their findings will be discussed further on. Since they worked on the problem, it has, to my knowledge, lain largely fallow ; but it seems to me, at least, that a resuscitation would be profitable and that some interesting results might possibly be achieved through the application of glottochronological techniques, as developed by American linguists (notably Swadesh and Greenberg) in the last decade.

I do not intend to develop this idea here, however, for the techniques of linguistic paleontology have been reviewed elsewhere ; and I hasten to add that I am in no position to discuss them with any degree of competence, much less to apply them. (I am not a specialist in linguistics and humbly offer this essay as a possible springboard for future research on the part of more qualified scholars.) However, while I think everyone would agree that fluctuation and change are two major features of languages in general, there are nonetheless certain linguistic phenomena which tend, on the other hand, to remain constant over relatively long periods of time. Among these phenomena are certain ones of great interest to anthropologists : kinship terms, and names, both of people (by which I refer particularly to human social groups : families, lineages, clans and tribes) and of places. And I feel quite sure that a statistical analysis of such names in Northwestern Morocco might eventually prove of value to present or future workers competent in matters of linguistic dating by means of glottochronological or other techniques.

The fact is that although Northwestern Morocco is now almost entirely Arabic-speaking, and that parts of it have been for over a thousand years,

(6) A. Bernard and P. Moussard, « Arabophones et Berbérophones au Maroc », *Annales de Géographie*, vol. XXXIII, 1924, pp. 267-282.

(7) H. Terrasse, « Les Arabophones du Nord », in *Rif et Jbala*, Paris, 1926.

(8) G.S. Colin, « Les Parlers : l'Arabe », in *Initiation au Maroc*, Rabat, 1942, pp. 135-53. See also Isidro de las Cagigas, *Andalucía Musulmana : Aportaciones a la Delimitación de la Frontera del Andalus (Ensayo de Etnografía Andaluza Medieval)*, Madrid, 1950, p. 59, who says, paraphrasing Colin (*Encyclopedia of Islam*, III, p. 335), that not only were the Jbāla and Ghmāra the first occupants of the territory from Ceuta to Shāwen, and on toward the east, but that they were the first to become Arabized, about the 10th century A.D. This is an obvious oversimplification of the matter, and in one respect it is a misstatement of fact : the Arabization of the Ghmāra occurred, most probably, centuries later. De las Cagigas does, however, qualify his statement by saying that we must look on these phenomena with caution, as many of the members of this northern group were originated later by Andalusian Muslims who passed through Northern Morocco or even by Moroccans who returned home after a more or less long stay in Spain.

the result, largely, of its having been a major « contact zone » between the Iberian Peninsula and the North African mainland, it shows strong vestiges (or « survivals », to resurrect a hackneyed term) of former Berber speech through the abundant evidence provided by the names of tribes, clans and lineages or villages. The Berber elements in these names, also, tend to become more and more marked the further east, toward the Rīf proper, that one proceeds. In this region, furthermore, the names of at least two cities, Tetuan and Shāwen, are Berber : the former, prononced *Tsiṭṭāwn* by its inhabitants, is derived from Rīfian *dhīṭṭāwīn*, « eyes » (9), the term referring, I have heard, to some period (indeterminate, but may have been 17th and/or 18th centuries A.D.) in the city's history when it was under Rīfian overlordship, and when its inhabitants had to « keep quiet and keep their eyes open », in order to avoid trouble ; and the latter is derived from another Rīfian word, *ashshawn* (sing. *ashshau*), « horns », referring, very likely, to the horn-like twin peaks of Jbil Magū, just over 2000 meters high, under which the town is sheltered.

— II —

Before proceeding to the statistical analysis of Arabic and Berber frequency ratios in the tribal, clan and village names in Northwestern Morocco which will form the core of this article, I wish first to discuss, in turn, three separate but related problems which all bear strongly on the matter at hand. These are : 1) a summary of what is know historically of the Arabization of the area ; 2) a résumé of Arabic and Berber speech distribution, on a tribe by tribe basis, as it exists throughout

(9) *Not* « springs », as Fernando Valderrama Martinez, « El Culto de Fuentes en Tetuán », in Miguel Tarradell, Ed. : *I Congreso Arqueológico del Marruecos Español, 22-6 Junio 1953*, Tetuán, 1954, pp. 491-500 ; Ernst Rackow, *Beiträge zur materiellen Kultur Nordwest-Marokkos*, Wiesbaden, 1958 ; and Nevill Barbour, Ed., *A Survey of North-West Africa*, London, 1959, p. 8, have all suggested. The Rīfian words for « springs » are quite different : *thaṛīwīn* (sing. *thaṛa*), *r-ᶜanāṣar* (sing. *r-ᶜanṣar*), or *r-mzūyāb* (sing. *r--mzāb*). I have questioned both Rīfians and Tetuanis about the etymology of the name « Tetuan », and all are agreed on this matter (cf. Muḥammad Dāwud, *Taʾrīkh Tiṭṭāwan*, Tetuan, 1956). I believe that the confusion has arisen from the fact that in Arabic (*not* in Berber), *ᶜayn* means both « eye » and « spring2» — but it is the *dual* form, *ᶜaynayn*, which means « eyes », and the *plural*, *ᶜayūn*, which means « springs » ; while the singular form of Rīfian *dhīṭṭāwīn*, e.g., *dhīṭ*, however, not only means « eye », but, in a figurative sense, « anus », as well To call a man « *mmīs n dhīṭ* », in the Rīf, is a very great insult.

Northern Morocco at the present day ; and 3) some general comments on the nature of the names themselves and on certain anthropological problems of a structural kind which underly them. I feel that an understanding of these problems will provide a greater perspective and appreciation, both in breadth and in depth, of an area which, as Professor Colin has so rightly remarked, is « incredibly complex ».

In general terms, the linguistic Arabization of Morocco may be considered to fall into two distinct periods which correspond roughly with the country's ethnic Arabization : 1) the first Arab invasions of the 8th century A.D., and 2) the deportation to Morocco, at the end of the 12th century, of the Banū Hilāl from Tunisia, and the later entry, dating from the 15th and 16th centuries, of the Maᶜqīl. The first period is that of a small and elite group of conquerors ; the second, that of a horde of illiterate Bedouins, who overran and devastated the area to such an extent as to merit the famous comparison which ibn Khaldūn made of them to « a swarm of locusts ». Let us take up what historical evidences we have for each of these invasions, and their effect on the northwestern part of the country, in turn.

In the first place, since the end of the 7th century, the area under consideration here had been in contact with the soldiers of ᶜUqba b. Nāfiᶜ and of Mūsā b. Nuṣayr. And ever since the first appearance of Arabs on the scene, the Arabization of the northwestern tribes had been favored by various political factors : the persecution in the 10th century by Mūsā b. Abī l-ᶜĀfya of the Idrīsī shurfā of Fez, which caused the latter to seek refuge in the mountains of the Jbāla ; the furnishing by the Jbālan tribes of most of the Moroccan army contingents which the sultans took with them on their holy wars in Spain, these contingents eventually returning home more or less Arabized through their contact with the Arabs of Andalusia ; and the revolts and civil wars, such a frequent occurrence in Muslim Spain, introducing as they did an Arabic-speaking element of urban origin (including the founders of Tetuan and Shāwen) into the northwestern mountains, which no doubt had a great effect on the local population; while the people living in the western Atlantic plains left their homeland when the Almohad caliph al-Manṣūr settled the Riyāḥ Arabs there, and were doubled back into the mountains. Finally, in the 15th century, as

a results of the Ṣūfī mysticism which gave rise to most or all of the religious brotherhoods represented in the country today, innumerable families of shurfā established themselves in the Jbāla. Ribāṭs and zāwiyas multiplied when the Christian invader appeared upon the banks of the Lukkūs River ; many marabouts sprang up, « and in the tribe of Bnī Gurfāṭ, they formed a veritable clan of *mujāhidīn* » (10).

The second phase of Arabization, insofar as our area is concerned, was really nothing more than a continuation of the first. The last major segment of the Bedouin invaders, the Maᶜqīl from southern Arabia, began to make its weight felt in Morocco in the first half of the 16th century. During this period, the Saᶜdid sultans brought their Maᶜqīl mercenaries into the plains of Marrakesh ; the latter began life in their new home by opposing themselves to the Banū Hilāl elements, already there, who still supported the last of the Marīnids. The Hilālīs were beaten, and were relegated to the Gharb, where they constitute the present tribes of l-Khlūṭ, Sufyān and Bnī Malik; and « toward the end of the 16th century, Arabophone Morocco as we know it today was almost completely constituted » (11).

Perhaps the central point which emerges from the historical vicissitudes outlined above is the fact that the Jbālan area was the highway to Spain par excellence ; it was called al-Habṭ, « the descent », for it led the conquerors of Andalusia right down to the sea. Of the Jbālans, Mármol wrote : « they are the mortal enemies of the Christians, and they were the best troops which the Kings of Granada had in the wars in Spain » (12). The Habṭ also received many counterwaves of Muslim emigres from Europe, whatever their motives, as indicated above. After 814, with the expulsion of part of the population of Córdoba, refugees came to establish themselves in Ceuta and Tetuan. Many, many others followed in the grand exodus which began in the 14th century and lasted until the 17th. In the words of Bernard and Moussard, « the Jbāla, like the Tāza Corridor, is a region of passage, and this is why it became Arabic-speaking » (13).

(10) Bernard and Moussard, *op. cit.*, 1924, p. 272.
(11) Colin, *op. cit.*, 1942, p. 138.
(12) Luis Mármol del Carvajal, *L'Afrique*, trad. Perrot d'Ablancourt, Paris, 1667, vol. II, p. 244, cited by Bernnard and Moussard, *op. cit.*, 1924, p. 272.
(13) Bernard and Moussard, *op. cit.*, 1924, p. 275.

Colin, however, has more to say than Bernard and Moussard regarding the historical background of Arabic dialect differentiation in the northern area. He distinguishes four subdialects : that of the cities, that of the mountaineers, that spoken by Bedouins, and that spoken by Jews. The main cities with proper city speakers are Fez, Rabat, Salé, Tetuan, Tāza and al-Ṣṣar al-Kbīr ; and although Tangier, Shāwen and Wazzān also have city speakers, their speech is trongly influenced (14) by that of the mountaineers. Meknes and Marrakesh, on the other hand, show Bedouin inflluences (15).

We are only concerned here with mountaineer speech, which Colin divides into two groups, northern and southern. The *northern mountain speakers* are the *Jbāla proper*, extending from the Strait of Gibraltar to south of Shāwen, and including, toward the east, the present confederation of Ghmāra. Almost all of them thus fall into the « North Zone » of Morocco, and, indeed, into the present province of Tetuan. A tribe-by-tribe enumeration will be given in the next section. The *southern mountain speakers* or *Southern Jbāla*, extending from Wazzan to Taza, include the Wargha River Ṣanhāja (the Ṣanhāja Musbah and Ṣanhāja Ghaddū groups, which Colin equates with the « Ṣanhāja of the Sun » — *Ṣanhājat al-Shams* — and « Ṣanhāja of the Shade » — *Ṣanhājat al-Ẓall* — respectively (16), and such Arabic-speaking tribes as Marnīsa, Brānis (17), Dsūl, Maghrāwa and Miknāsa, north of Tāza (18). These tribes Colin labels « Zanātan-related », and thinks that neither they nor the neighboring Ṣanhāja became

(14) Colin uses the term « contaminated ». COLIN, *op. cit.*, 1942, p. 140.

(15) COLIN, *op. cit.*, 1942, p. 140. For a general, historically oriented survey of this problem, see also William MARÇAIS, « Comment l'Afrique du Nord a été arabisée — II : L'arabisation des campagnes », *Annales de l'Institut des Etudes orientales, Faculté des Lettres à l'Université d'Alger*, tome XIV, Algiers, 1956, pp. 5-17. Marçais' discussion, however, is centered around the Arabization of the Tunisian and Algerian countrysides rather than that of Morocco.

(16) The « Ṣanhāja of the Sun » and « Ṣanhāja of the Shade » is another classification, relating primarily to Berber tribes in the Middle and Eastern High Atlases, which is ultimately based on ibn Khaldūn, and which seems to me of as dubious a validity today as the Maṣmūda-Ṣanhāja-Zanāta trichotomy from which it emerged.

(17) According to Bernard and Moussard (*op. cit.*, 1924, p. 270), Brānis contains two Rīfian speaking subsegments, Ūlād Ḥaddū and Jbārna. These border the Rīfian tribe of Igzinnāyen, from whose lowland clan of Asht ṛ-Ūdha they originally came.

(18) I do not have a proper listing available for the southern Jbālan tribes at the date of writing ; and the material in this article is in any case only concerned with the northern group.

established in their present habitat until well after the first Arab conquest; and « the Ṣanhāja of the Middle Wargha almost certainly occupied territories populated by Ghmārans prior to the Almoravid dynasty » (19).

This, then, is the evidence for Colin's belief that the northern group has been Arabized for a longer time than the southern. He considers that the differences between the two groups stem from two causes : 1) an evolution of neighboring urban speakers which came about during the space of time separating the Arabization of the Ghmāra (and Jbāla) from that of the Ṣanhāja-Zanāta — a point which conflicts with the view of Caro Baroja that the Arabization of the Ghmāra was a different phenomenon entirely and did not occur until the 16th-18th centuries A.D. (20) ; and 2) the non-identity of the Berber substrata, which he considers « Maṣmūdan » or « Ghmāran » in the first instance and « Ṣanhājan-Zanātan » in the seconds; and there might possibly be a third and subsidiary cause, that of an undeniably Latin lexical element in the Northwestern Jbāla, which Colin himself has discussed elsewhere (21).

(19) Colin, *op. cit.*, 1942, p. 140.

(20) Caro Baroja, *op. cit.*, 1957 ; and personal communication, May 23, 1960, in which he states that Mármol in the 16th century spoke of the Ghmāra as Berbers with customs completely contrary to the spirit of Islam. One need only recall the false Ghmārī prophet Ḥāmīm (d. 927), who not only wrote a Qur'ān in Berber, but took every possible kind of liberty with the original text, and allowed the eating of pork.

(21) G.S. Colin, « Etymologies maġribines », *Hespéris*, n° II, 1926, pp. 55-82 ; n° I, 1927, pp. 85-102. In this article, Colin adduces as evidence for his belief that, in the area concerned, a number of words were borowed from Latin, the relative frequency of village and lineage names which terminate in *-esh*. This suffix, Colin says, can be equated with the Latin third declension nominative plural ending *-es*. When added to names of individuals (e.g., names *per se* and patronymics), this suffix indicates a lineage or village name (1926, pp. 65 8).

Such names, and Colin presents us with 22 in all, are geographically concentrated in the area between Tangier, l-Qṣar l-Kbīr, Shāwen and Ceuta. The French savant thinks the theory of a Hispano-Roman origin the only acceptable one, for the geographical distribution of *-esh* villages corresponds to the part of Morocco most directly and longest in contact with Roman civilization first, and then with Hispano-Roman from the Iberian peninsula. The only example of the employment of this sufix in another part of the Maghrib, he says, in *Mshūnesh*, an oaṣis in the southern Aures of Algeria (I have also found ʿAin Girnūnesh near Rummāni in the Zaʿir tribal territory about 100 km. from Rabat), and he invokes several distributional hypotheses to account for its presence both there and in the Jbāla (n° I, 1927, pp. 98-100) : 1) that a plural suffix *-esh*, of Latin origin, was in general usage in North Africa before the Arabe conquest and that it fell into disuse afterwards and was only preserved in the Aures and the Jbāla ; 2) that it was borrowed independently in each of these regions ; or 3) that its usage was peculiar to the Eastern Maghrib, and that following their migrations to the west, the Kutāma tribe (mentioned by al-Bakrī and ibn Khaldūn) brought it from their point of origin in Eastern Algeria and introduced it into the northwestern Moroccan massif where Roman influence was much less felt. I myself do not feel sufficiently versed in the question to comment upon any of these hypotheses, but should from strictly an *a priori* standpoint be inclined to support the second rather than the first or third.

In any event, the tribal distribution of Colin's *-esh* names in the Jbāla is as follows : Anjra - 10 ; Jbil Ḥbīb - 10 (*Failālesh*, which I was unable to find in the Jbil Ḥbīb listing I consulted, but which I did find in Bnī Yīdir) ; Bnī Ḥuzmar - 4 (of which I found only one, *Ḥmāmīwesh* (derived from *Hmāmū* a diminutive form of the Berber man's name *Ḥammū*), in the work I consulted); Bni ᶜArūs - 2 (of which only one, *Arārīwesh*, is in my listing) ; Bnī Gurfāṭ - 1 (*Ghailānīyesh*, meaning *l-Ghailānīyīn* or *Ūlād Ghailān*, not the same as either of the two I found) ; Ahl Srīf - 1 (my listing gives none at all for that tribe) ; Bnī Mstāra - 1 (*Rhūnīyesh* — my listing, which covers only the North Zone, does not include this tribe) ; l-Khmās - 1 ; and Bnī Ḥmid s-Surrāq - 1. Colin states that the examples from Bnī Mstāra, l-Khmās and Bnī Ḥmid s-Surrāq, in the southeastern Jbāla, are probably foreign lineages who came from some of the previously mentioned tribes on the list, to the northwest ; and my own finding on the distribution of *-esh* names tend to bear this out very strongly.

My own compilation (taken from Alta Comisaría de España en Marruecos, *Nombres de los Musulmanes Habitantes en la Zona de Protectorado de España en Marruecos : Territorios, Kabilas, Fracciones y Poblados de la Misma*, Tetuán, 1955, pp. 39-67) not only bears out, in general, but considerably amplifies the data presented by Colin. The total number of *-esh* names which I encountered, in just the same general area as that delimited by Colin, is 64.

These are distributed as follows (and I should add that I have counted, where applicable, the occurrence of the same name more than once in the same tribe according to the *number* of times it occurs) :

I) *Anjra - total 18 :* Bilᶜaishīsh, Bghīlesh, Shaᶜirīyesh, ᶜAzībīyesh, Khlīᶜash, Izmizmesh, Dār Ṭwīlesh, Lishqrash and s-Saᶜdīyesh, in the clan of l-Barqūqīyīn ; Htatesh, Dār ᶜAyyādesh and Bilyūnesh (Sp. *Bullones*, from Lat. *bunyolex*, « vineyard », according to Colin, nº I, 1926, pp. 59-60), in the clan of *l-Ghābāwīyīn* ; and Mālīyesh l-Fūqī, Mālīyesh s-Siflī, Ghzīlesh, Lanjrīyesh, Bilᶜaishīsh Milwān and Nwinwesh (the lastest-mentioned being actually one of four Anjra villages located in the Tangier Province), in the clan of *l-Baḥrāwīyīn*.

II) *Wadrās - total 6 :* Silmūnesh and Ziyānesh, in the clan of *Rbaᶜ l-Wisṭī* ; Tawītesh and ᶜAllālesh, in the clan of *Bū Maṭṭāsh* ; and Izbaᶜīresh and Hmīmdesh, in the clan of *ᶜAin l-Qṣāb*.

III) *Bnī Mṣawwar - total 6 :* Būghābesh, ᶜAshwīyesh, Buḥdīdesh, Yaᶜqūbesh, Būlīfesh, and Ḥamadesh, all in the clan of *l-Ḥā'iṭ l-Fūqī*.

IV) *Jbil Ḥbīb - total 3 :* Akhshābesh and r-Rūsīyesh, in the clan of *l-Ḥā'iṭ l-Fūqī* ; and Ḥammīwesh, in the clan of *l-Ḥā'iṭ s-Siflī*.

V) *Bnī Yīdir - total 13 :* Krākesh, Flālesh (cited by Colin for Jbil Ḥbīb), Ḥlīmīyesh, Ḥassānīwesh and Ḥayūnesh, in the clan of *s-Sabṭrīyīn* ; l-Khalānjīyesh, in the clan of *l-ᶜAnṣar* ; and Qurrīresh, Ashqarīyesh, Aᶜbūdesh, ᶜArūqesh, ᶜAtmānesh, Akhlūfesh, and Khandaq ᶜAshīyesh, in the clan of *Saiūla*.

VI) *Bnī Ḥuzmar - total 2 :* Dār Zkīyesh, in the clan of *l-Wād* ; Ḥmāmīwesh, in the clan of *Bnī Rātin*.

VII) *l-Gharbīya - total 1* (a non-Jbālan, Atlantic Coast tribe, descended from Bedouins) : Brīyesh, in the clan of *Ūlād Khālūf*.

VIII) *Bnī Gurfāṭ - total 3 :* Shifrāwesh, in the clan of *Shifrāwesh* (thus counting as two) ; and Lahresh, in the clan of *l-Khṭūṭ*.

IX) *Bnī ᶜArūs - total 5 :* ᶜAyyādesh, in the clan of *Bni Wumrās* ; Ḥammādesh, Arārīwesh, and l-ᶜAmrīyesh, in the clan of *Urā' ḍ-Dhār* ; and l-Hāresh, in the clan of *Yarkūd*.

X) *Bnī Būzra - total 2* (a largely Berber-speaking tribe in the Ghmāra) : Jnānesh, in the clan of *l-Wisṭīyīn* ; and Jnānesh, again, in the clan of *Bnī Mūsā*.

XI) *l-Khmās s-Siflī - total 4 :* Ahlālesh and l-Mrābṭīyesh, in the clan of *Bnī Zarwīl* ; l-ᶜAshāyish, in the clan of *Bnī Jbāra* ; and Zītānesh, in the clan of *Bnī Jāfin*.

XII) *Bni Ḥmid s-Surrāq - total 1 :* Mzīnesh, in the clan of *Bnī Lāwa*.

If the frequency distribution of these names is any indication, the northwestern Jbāla would have been the most Latinized area in Northern Morocco, and a transition from Latin to Arabic may, if it did indeed occur there, have happened more easily and rapidly than that of Berber to Arabic elsewhere. Ghmāra, on the other hand, seems to have been hardly affected at all (which would tie in neatly with Caro Baroja's postulate that the linguistic Arabization of Ghmāra is a relatively modern phenomenon) ; and it is tempting to follow Colin's hypothesis of a western infiltration from the Jbāla proper to explain the existence of the name Jnānesh in Bnī Būzra, the most Berber tribe (if one uses speech as a criterion of judgment) in the Ghmāra group. It goes without saying, of course, that the phenomenon of lineage or village names ending in *-esh* is absolutely nonexistent in the Ṣanhāja Srīr and in the Rīf, both of which Colin considers « less complicated » areas than the Jbāla.

The sum total of available historical data on the Arabization of our area, then, is that in the northern mountain sector, with the probable exception of Ghmāra (my inclination in this instance is to favor Caro Baroja's view over that of Colin), this occurred earlier than elsewhere, with the establishment of cities and the persecution of shurfā who took refuge in the area both playing a considerable role ; that the possibility (admittedly extremely vague) of an earlier Latinization of the northwesternmost part of the region may have made the linguistic shift easier of accomplishment there than elsewhere; and that the area as a whole (with, again, the probable exception of Ghmāra) served as a zone of contact between North Africa and Muslim Spain, a fact which would in itself imply an early Arabization. The factors all help to explain why the Jbāla is an exception to the rest of Morocco : a mountain area in which Berber has disappeared.

We are still, however, faced with the problem of pinpointing this Arabization in time in a satisfactory manner, and beyond saying that it began somewhere between the end of the 7th century and was completed by the end of the 11th, this as yet we cannot do. We are as much in the dark, too, on the Arabization of the Ghmāra, although there is every reason to believe that this occurred much later than in the Jbāla. The abundant number of lineage and place names in the Ghmāra, a far higher figure — as the statistics will reveal — than in the Jbāla, supports Mármol's observation that the Ghmāra was still largely Berber in the 16th century. And Caro Baroja's view regarding the relative recentness of the Arabization process in Ghmāra on a linguistic level (16th-18th centuries) is also borne out by the fact that the tribe of Bnī Būzra, and the clan of Bnī ʿArūs in the tribe of Bnī Manṣūr, still speak Berber to this day.

The occurence of an *-esh* name in the tribe of l-Gharbīya, however, might lead us to imagine that such names may once have existed in the northern tongue of the Atlantic Coastal Plain as well as in the northwestern Jbāla (where their primary center was the tribe closest of all to Spain, Anjra, with a large secondary outcropping in Bnī Yīdir, a group which Colin missed entirely) ; and that in the former area they may, well have been replaced by names provided by incoming Bedouins like the Khlūṭ. In any event, their distribution seems to be roughly coextensive with the area of the greatest amount of Roman strength and colonization in northern Morocco ; and that the further south and east one proceeds, the less frequent village names of this type become — it is highly doubtful if the Ghmāra proper was ever « Latinized », and certainly the Ṣanhāja Srīr and the Rīf never were.

However, the present state of our knowledge of these problems is such that any but the most tentative conclusions would be hopelessly premature.

— III —

The second of our three considerations is present-day linguistic distribution. In this connection, two things must be said at the outset : 1) that the purely Bedouin tribe of Ūlād Stūt, an intrusive group on the west or Rīfian bank of the Mulwīya River, has been grouped with the tribes of the Atlantic Coastal (also purely Bedouin) for the purposes of statistical analysis, and that in this respect it is completely in harmony with them ; and 2) that although the tribes of the Ṣanhāja Srīr, the Western or Modified Rīf, and the Rīfians Proper are all excluded from the more detailed aspects (especially statistical) of this survey, some reference to them cannot be avoided ; and they will be all assessed statistically *as groups* in Section VII, after the tribe-by-tribe analysis of Jbāla, Habṭ and Ghmāra.

The problem of speech distribution in Northern Morocco is one of *who* still speaks Berber and *who* has shifted to Arabic. In the quite small total area of the North Zone, we find that no less than four Berber dialects are spoken, e.g. :

I) *Shilḥa Būzrātīya :* on the Ghmāra coast. Spoken by (a) the tribe of Bnī Būzra (except for the clan of Tandāmān), whence the name, (b) the clan of Bnī ᶜArūs of the tribe of Bnī Manṣūr, and (c) the village of Igūnān in clan Bnī Siddrāt in the tribe Bnī Smiḥ ([22]). It is supposed to have vaguely traditional affiliations with the Tashilḥait dialect of the Sūs and Western High and Anti-Atlases, but such connections appear highly tenuous at best ; its speakers apparently say that Rīfian is easier for them to understand.

II) *Shilḥa Taghzūtīya :* spoken in two tribes of the Ṣanhāja Srīr : (a) in almost all of Taghzūt, and (b), in the clan of ᶜAbd l-Ghāya of the tribe of Ktāma, which adjoins Taghzūt. Here again, affiliations are supposed to be « Sūsī » ; the dialect is considered to be different from that of the Ṣan-

(22) (a) and (b) established by investigations of Colin, *op. cit.*, 1929. (c) established by Caro Baroja, *op. cit.*, 1957, p. 146, who also notes that Tandāmān of Bnī Būzra is now Arabic-speaking ; the implication is that the shift in speech has occurred since the publication of Colin's material.

Another point : the clan name Bnī Siddrāt goes suggest a possible southern origin, in conformity with some of the varying Ghmāran traditions, but from the Drāᶜ rather than the Sūs.

hāja Srīr Proper (23), as well as from Shilḥa Būzrātīya and from Rīfian. The remaining few villages of Taghzūt and the other four clans of Ktāma speak Arabic.

III) *Ṣanhāja Srīr :* spoken in most of the « true » Ṣanhāja Srīr tribes (24) of (a) Aith (or Bnī (25) Saddāt, (b) Aith Khannūs, (c) Aith Ḥmid, (d) Aith Bū Nṣar, (e) Zarqāt and (f) Aith Bshīr, as well as in three villages of (g) Bnī Gmīl and in about half the villages of (h) Aith Mazdūyī. In almost all the above tribes some villages speak Ṣanhājan, others Arabic (for example, the whole tribe of Bnī Bū Shībt, which the Ṣanhājans consider as one of themselves, is Arabic-speaking), in varying proportions; and the same applies to Taghzūt and Ktāma (Shilḥa Taghzūtīya) mentioned above.

(In connection with the Ṣanhāja Srīr, a word should be said about the concept of « bilingualism », one which can often be misleading. It would be difficult, I imagine, to find an adult Ṣanhājan male who does not speak at least some Arabic, and it seems hardly necessary to point out that Arabic is not only the language of religion, but of commerce ; and it would probably be equally difficult to find a Ṣanhājan female who does speak Arabic — for the language of the hearth and home is

(23) Marvin Mikesell, in a linguistic map of the area to be published soon in a revision of his Ph.D. dissertation, for the University of California, on the cultural geography of Northern Morocco, does not differentiate between the Taghzūtīya dialect and that of the Ṣanhāja Srīr Proper, but lumps them together.

(24) My enumeration of the Ṣanhāja Srīr tribes is based on Mikesell (personnal communication, 1958), who lists the following : a) Aith Saddāth, b) Ktāma, c) Taghzūt, d) Aith Khannūs, e) Aith Ḥmid, f) Aith Bū Nṣar, g) Zarqāt, h) Aith Bshīr, and i) Bnī Bū Sbībt. (As Mikesell spent a year or more doing fieldwork in the Ṣanhāja Srīr, he should know, and I take his word. He does not consider either Targīst or Aith Mazdūyī to be Ṣanhājan, and indeed includes the latter with the Rīfians Here I have some reservations : Aith Mazdūyī is certainly a mixture of Ṣanhājan and Rīfian elements, but which of these is the basic one I do not know. And Targīst is certainly another problem in classification. It contains one village, Aith ʿAzza, which still speaks Rifian and is a spill-over from the clan of Aith Ḥadīfa in the neighboring tribe of Aith Waryāghar. But I suspect that the Rīfian elements are recent in time. Politically, as the seat of the shurfa Ikhamṛijen, who controlled virtually the whole of the Ṣanhāja Srīr in pre-Spanish times, it is completely Ṣanhājan. I tentatively include it with the other dubious tribal groups of what I call the Western or « Modified » Rīf (Bnī Gmīl and its offshoot Mistāsa, Targīst, Aith Mazdūyī, Bnī Bū Frāḥ and Aith Yiṭṭuft), tribes which are neither fish nor fowl nor good red herring.)

(25) As Berber speech tends to predominate over Arabic in at least half the tribes, I refer to them as *Aith X* rather than *Bnī X*, thereby giving them « the benefit of the doubt » ; and I shall follow the same procedure in dealing with other tribes (except for the Ghmāran ones) where such is the case, save in the actual statistics — see note 62.

It might be stated here in passing that some of these tribes are too small to have more than one clan or maximal segment, which is coterminous, of course, with the tribe itself.

compartmentalized and distinct from each other ; and bilingualism on a tribal level, therefore, does not really exist, *except* insofar as some villages or clans — and *not* others — may have given up Berber entirely, as the result of various pressures.)

IV) *Rīfian :* spoken, among tribes in the area of Arabic-Berber speech contact, in : (a) the village of Aith ʿAzza in the tribe of Targīst; (b) those villages in the tribe of Aith Mazdūyī which do not speak Ṣanhājan; (c) the village or lineage of Ihārūnen ([26]) in the clan of Ibūyīḥyāten, and that of Igzinnāyen ([27]) in the clan of Agnī, in the tribe of Bnī (or Aith) Bū Frāḥ, the rest of which speaks Arabic only; (d) the clan of Tūfīst ([28]) (with its subclans of Aith ʿAisā and Izarwāṛen) in the tribe of Bnī (or Aith) Yiṭṭūft; and (e) all the Rīfian tribes proper ([29]) (beside which groups a, b, c and d above may be considered « Modified Rīf » only) — those of Ibuqqūyen, Aith ʿAmmarth, Aith Waryāghaṛ, Igzinnāyen, Asht Tūzīn, Thafarsīth, Thimsāmān, Aith Wuṛtshik, Aith Saʿīd,* Ibdhāṛsen, Aith Bū Yiḥyī, the

(26) Descended from the lineage of Ihārūnen in the clan of Aith Ḥadhīfa in the Rīfian tribe of Aith Waryāghaṛ.

(27) Descended from the Rīfian tribe of Igzinnāyen ; there is also a village bearing this name in the essentially Rīfian-descended, though thoroughly composite, tribe of l-Faḥṣ in Tangier.

(28) Descended from the lineage of Ūfīs in the clan of Ijaʿūnen in the Rīfian tribe of Aith ʿAmmarth.

(29) The traditional breakdown of Rīfian into two subdialects, western and eastern, as originally proposed by Pedro SARRIONANDIA, O.F.M. (*Gramática de la Lengua Rifeña*, 2nd Ed., Tangier, 1925) and echoed by Esteban IBAÑEZ, O.F.M. (*Diccionario Español-Rifeño*, Madrid, 1944) I do not find entirely satisfactory, because is does not take into account certain essential sound shifts in the Central (or « Nuclear ») Rīfian area. José EROLA (*Distribución Lingüística del Dialecto Rifeño*, mss., 1952) has proposed a more viable scheme, but even it needs some refining. My own tentative classification, based mainly on the tribal distribution in the central area of such shifts as Arabic or Berber *ll* to Western ond West Central Rīfian *dd* to Central and Eastern Rīfian *ddj* ; « Western » Rīfian *-ag-* to « Eastern » *-ai-* ; « Western » Rīfian *-aith* to « Eastern » Rīfian *-ashth* ; and « Western » Rīfian *-rt* (from usual Berber *-lt*) to « Eastern » *-tsh*, is as follows : 1) *Western, Transitional or Modified* (Rīfian parts of Targīst, Bnī Bū Frāḥ, Bnī Yṭṭūft and Aith Mazdūyī) ; 2) *West-Central* (Ibuqqūyen, most of Aith ʿAmmarth and the Uṭā and Upper Ghīs areas of Aith Waryāghaṛ) ; 3) *Central Highland* (rest of Aith ʿAmmarth — clan of Aith ʿAbbū — and the Nakūr area of Aith Wariyāghaṛ, which is both the ethnic and linguistic keypoint of the whole area, in my opinion, buttressed by the adjacent clans of Igzinnāyen and Asht Tūzīn respectively) ; 4) *Southeast Central* (Igzinnāyen **and Asht** Tūzīn); 5) *East Central* (Thimsāmān) ; 6) *Eastern Proper* (Aith Saʿīd, Aith Wuṛishik, and Thafarsīth) ; 7) *Steppe* (Ibdhāṛsen and Aith Bū Yiḥyī) ; and 8) *Melilla-Mulwiya* (Iqaṛʿāyen, Ikibdhānen and Aith Iznāsen).

five tribes of Iqaṛ'āyen (Aith Sīdāṛ, Aith Shīkār, Aith Bū Ifrūr, Aith Bū Gāfar and Imazūjen), Ikibdhānen and Aith Iznāsen (30).

Arabic is, of course, spoken everywhere else in the area. There are, however, essentially three dialects or subdialects of Arabic involved : 1) that of the northern Jbāla, or Jbāla proper, and Ghmāra areas, Colin's « northern mountain speakers », which includes the tribes of l-Faḥṣ (those in the Tangier Province being linguistically Jbālan today, but largely Rīfian in origin, its ascendants for the most part having been members of the Rīfian garrison which Mulay Ismā'īl brought to Tangier in 1684 to repopulate the city after the British sacked and evacuated it ; the tribal name means « environs », and suggests the group's composite origins, referring as it does to the « environs » of Tangier (31)), Anjra, l-Ḥauz, Wadrās (32), Bnī Mṣawwar (33), Jbil Ḥbīb, Bnī Ḥuzmar, Bnī Ḥassān (34), Bnī Lāyit, Bnī Sa'īd (35), Bnī Yīdir, Bnī Gurfāṭ, Bnī 'Arūs (36), Sumāta, Ahl Srīf, Bnī Yīsif, Bnī Zakkār, l-Khmās l-'Ālī, l-Khmās s-Siflī (37), Ghzā-

(30) There have long been doubts as to how to classify the tribe of Aith Iznāsen, whether with Rīfian proper or as a separate but closely related dialect. The Spaniards, e.g., Sarrionandia (*op. cit.*, 1925) and Ibañez (*op. cit.*, 1944) take the former position while the French, e.g., E. Laoust (« Le Dialecte berbère du Rif », *Hespéris*, 1927, pp. 174-208) and A. Renisio (*Etudes sur les dialectes berbères du Beni Iznassen, du Rif et du Senhaja Serair*, Paris, 1932), take the latter. Upon cursory examination, I find that one of the few significant differences between the two dialects is that the *l* to *r* shift, so common in Rīfian proper, does not occur in Aith Iznāsen — but neither does it, apparently, in Ikibdhānen, which is considered Rīfian. Both of these tribes are said to have a common origin, from a place in Algeria called « Gārṭ » (cf. Aḥmad ibn 'Abd al-Salām al-Bū 'Ayāshī, *Al-Rīf ba'd al-Fatḥ al-Islāmī*, Tetuan, 1954). In addition, Rīfians from many of the « proper » Rīf tribes who know them have told me that they have absolutely no difficulty whatever in understanding the speech of men from Aith Iznāsen ; when I inquired about the dialect of the latter *vis-à-vis* their own, I was invariably given the answer « *kīf-kīf* » ! I thus tentatively back the Spanish position and include Aith Iznāsen with the Rīfian group, for the sake of classificatory (I use the word here in its ordinary, not in its anthropological, sense) simplicity if for no other reason — but I reiterate that this conclusion is purely provisional.

(31) For a discussion of the Faḥṣ, see David M. Hart, « Notes on the Rifian Community of Tangier », *The Middle East Journal*, vol. XI, no. 2, 1957, pp. 153-162.

(32) There are differences of opinion on the etymology of this tribal name. The Muslim historian al-Bakrī argues for the obvious Arabic etymology of *Wādī Rās* or *Nahr Rās*, « river of the head » (G.S. Colin, personal Communication, March 13, 1960), while S. Biarnay (« Un cas de regression vers le Droit coutumier berbère dans une tribu arabisée », *Archives Marocaines*, 1915) thinks it derives from a Berber tribal name *Idrāsen*.

(3) « Sons of the Maker of Pictures » This is incredibly far-fetched, but I neither know nor can think of any etymology which appears any more plausible.

(34) « Sons of the Barber » ?

(35) This tribe has no connection whatsoever with the Rīfian tribe of Aith Sa'īd, despite a very heavy Berber influence, far greater than that among any of its Jbālan neighbors, in clan and lineage names and despite the fact that at least part of this influence is unmistakeably Rīfian.

(36) « Sons of the Bridegroom » ?

(37) « Upper » and « Lower » l-Khmās, despectively, *l-khmās* itself (pl. of *l-khums*) meaning literally « fifths » and figuratively, « clans ».

wa, Bnī Ḥmid s-Surrāq (38), and the nine Ghmāran tribes (all of seven of them and a large part of Bnī Manṣūr and a small one of Bnī Būzra) : Bnī Manṣūr, Bnī Silmān, Bnī Khālid, Bnī Zjil, Bnī Ziyāt, Bnī Būzra, Bnī Grīr, Bnī Smīḥ and Bnī Rzīn (39) ; 2) that of the Western, Transitional or Modified Rīf (including, provisionally, the tribes of Mtīwa, Bnī Gmīl-Mistāsa, Bnī Bū Frāḥ, Bnī Yiṭṭūft and Targīst) ; and 3) that of the descendants of Arabian Bedouins : the tribes of l-Gharbīya, Mzūra-Bdāwa, Bdūr, ʿĀmar, Sāḥil sh-Shimālī, Sāḥil l-Junūbī and Khlūṭ in the western Atlantic coastal plain, and the Ūlād Stūt tribe on the west bank of the Mulwīya and intrusive in the Eastern Rīf, in the east. This last dialect is, of course, an importation resulting from the migrations of the Banū Hilāl — and later, of the Maʿqīl — across North Africa.

I reiterate that only these Bedouin groups, the Jbāla and the Ghmāra will be considered in detail in the following pages.

— IV —

We may now proceed to a few general comments on the nature of the tribal, clan and village and/or lineage names themselves, in the area under consideration, and on certain problems which underly them. The first of these problems is a denotative one.

Given the fact that every North African tribe (40) is genealogically structured, either naturally or forcibly, i.e., irrespective of whether or not its members all claim a common descent from the same ancestor ; and given the further fact that these members always conceive of themselves as « the sons of X » or « the children of X » or « the people of X »,

(38) « Sons of Ḥmid, the thieves » : considered to be descended from Aith Ḥmid of the Ṣanhāja Srīr, although there are no clan or lineage names linking it to the latter tribe.

(39) The Jbālan tribes are of extremely heterogeneous origin, and the very name « Jbāla » suggests a kind of ethnic catch-all ; one tradition of the Ghmāran tribes, however, is that they are all considered to be descended from the nine sons of a Fqih Aghmīr, whose names are in the order listed above (Caro Baroja, *op. cit.*, p. 141). *Aghmīr*, in Rīfian, means « limit, boundary » ; but from this name is probably derived that of Ghmāra.

(40) I have unfortunately not had an opportunity to see or check Jacques Berque, « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? », *Hommage à Lucien Fèbvre, Eventail de l'Histoire vivante*, t. I, Paris 1953, pp. 261-75.

whether they actually are or not, in their external relationships with their neighbors and the outside world, we are at once confronted with a problem in semantics.

Most French investigators of the subject have either thought or assumed that, as tribal or clan designations, the Berber form *Ait X* and the Arabic forms *Bnī X* and *Ūlād X* all mean the same thing, « sons of X » ; this, tacitly or explicitly, seems to have been the majority opinion.

My own researches, however, have led me to the conclusion that this is not the case at all, even though the terms in question are often *used* indiscriminately. In Arabic, *bnī* and *ūlād* both *do* mean essentially the same thing : the former, « sons (of) », and the latter, « children (male) (of) » ; but Berber *ait* (and all its variant forms, *aith* and *asht* in the Rīf, *at* and *ath* in Kabylia, and *id*, *ida* and *idaw* in the Sūs) has as its proper opposite number in Arabic neither of the above, but rather the word *ahl*, « people (of) ». In the Arabic *bnī* and *ūlād* (whose Rīfian cognate, at least, is not *aith* at all, but *tharwa*, « sons », pl. of *mimmi*, and is, in context, employed as ***Tharwa n X*** or ***Tharwa w X***, according to what letter X's name begins with, for purposes of alliteration), the idea of kinship and/or descent is unmistakeably conveyed, whereas in Berber *ait* such is not always the case, and the orientation may be somewhat different. By this I do not mean at all the rather Victorian notion expressed by Georges Marcy of a hypothetical Berber matriliny in ancient times (41), a theory which I do not endorse. I mean rather that the implication in the Berber instance is that kinship is not necessarily the overriding consideration, as it plays a dyadic role with mountain ecology in vying for the position of primary factor among the criteria for group membership.

(41) Marcy has claimed in several articles that the Berber kinship term *ūma*, pl. *aitma*, « brother », ultimately means « son of the mother » — e.g., *ū-ma*, pl. *ait-ma* — and is hence a linguistic residue of a former matrilineal condition. See especially his article « Les vestiges de la parenté maternelle en Droit coutumier berbère et le régime de succession touarègue », *Revue africaine*, 3e-4e trimestre, 1941, pp. 187 sq. In my view, the principal objections to this theory are the following : 1) Stéphane Gsell in his *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* has shown fairly conclusively that Berbers have been patrilineal as far back as recorded history takes them ; 2) the classificatory meaning of the term *aitma* is « agnates », a fact which my Rīfian interpreter was quick to point out and one which Marcy does not mention ; and 3) just because the Tuareg are matrilineal (and recent research among them has cast some doubt even on this), must we therefore assume that all other Berber speakers once were ?... However, according to Lionel Galand (personal communication, November 17, 1960) Marcy's theory despite all other doubts one may have about it, seems to be completely correct on linguistic grounds.

This, I think, if I am not reading too much into it, makes good sense, in view of the fact that, *in general*, the notion of descent from a common patrilineal ancestor *at the tribal level* is more widespread among Arab tribes (especially among Bedouins) than it is among Berber ones, at least Berber ones who are sedentary agriculturists (42). In Northern Morocco, in any case, Arabo-Berbers and pure Berbers alike both tend to show the phenomenon of common patrilineal descent only at lower levels of segmentation : clans or primary segments, subclans or subsegments, and villages or hamlets (which may or may not be coextensive with larger lineage branches in the segmentation process) ; and even here the territorial factor may often be as strong in determining group composition as the genealogical principle. To illustrate : a Bedouin Arab can generally count back through 20 or 25 generations of patrilineal ascendants, on a step-by-step basis, with the sequence immutably fixed in his own mind regardless of whether he may actually skip a century or more in the process (43) ; while a Berber, or at least a Rīfian, can seldom go beyond his patrilineal great-grandfather or great-great-grandfather, and 7 or 8 generations is the absolute maximum. (Whether or not this reveals a greater degree of genealogical « honesty » among Berbers, by Western standards, or rather, a lesser opportunity to « cook the genealogical books » —particularly tempting for lineages aspiring to descent from the Prophet—, is quite beside the point.) Also, among Berbers, naturalization of individuals or even groups from other clans or other tribes, people who have had to leave or flee from their own tribes because of bloodfeuds or dispossession, is extremely common; and this, too, reinforces the notion of *Aith X* as « *people of X* », because bonds of common interest and allegiance are forged which may eventually become as strong as those of kin, and which are, indeed, cemented by the latter through marriage.

(42) I appreciate, nonetheless, the difficulties of trying to generalize about this problem. Any rule has its exceptions ; in this case, they are constituted by a number of Berber tribes in the Central and Eastern High Atlas, whose members *do* claim descent from a single ancestor. Ait Sukhmān and Ait ᶜAṭṭa are both good examples. These tribes, however, are not sedentary agriculturists, but transhumants ; and the temptation to draw an analogy here is a strong one.

(43) Cf. an interesting work by Miguel Molina Campuzano, *Contribución al Estudio del Censo en el Sáhara Español*, Madrid, 1954, which advocates an adoption of the « genealogical method » as the surest and primary basis for obtaining correct census data in Bedouin camps. I myself have found the method to be just as efficacious, for the same purpose, in Rīfian hamlets.

Thus, among the Berbers and Arabo-Berbers of the Moroccan North, the X of Aith X may denote a geographical area or a certain kind of land just as often as it may a village, lineage or clan ancestor. It is true that if any of the inhabitants of our area consider themselves descended from a single person, they will often include the name of the locale in the same breath by saying, « In this village of Y, we are all the sons of X ». If this is not the case, however, and if their origins are heterogeneous, the function of such a place name is almost, as it were, to create the *illusion* of common descent through toponymical and topographical amalgamation. And Caro Baroja makes the telling observation that although the term *qabīla* is used both among Bedouins and among Berbers (generally, in the latter instance, in a Berberized form : *taqbīlt* in the Atlas, and *thaqbīt* or *thaqbītsh* in the Rīf) to denote a « tribe », the *qabīla*-concept is a very different thing in the desert from what it is in the mountains (44). Most of the clues to these differences are provided by topography and ecology, and the vast divergence in basic economy between camel nomads and sedentary farmers. Tribal boundaries in the desert, for instance, undergo gradual but continual shifts, while the heartland of any Bedouin tribe is its wells ; in the mountains, however, boundaries are established more often according to natural features (watersheds, rivers, arroyos, gorges, ravines, etc.), and tend, by comparison, to remain constant. It is for these reasons that I visualize the concept of the *qabīla* in Northern Morocco as an adaptation (and indeed a transfiguration) of the original Bedouin notion to a mountain environment.

And, these structural considerations aside, let us remember that the Jbāla and Ghmāra tribesmen of Northwest Morocco, although they speak

(44) Caro Baroja, *op. cit.*, 1957, pp. 128, 146, who says (p. 146), developing this notion further, that the idea of the lineage with respect to the tribe is also quite different in the Ghmāra from what it is among the Bedouins of the Spanish Sahara (as, indeed, it should be, logically) :

« En la montaña la qabīla es una unidad geográfica claramente definida con ciertos rasgos económicos y administrativos que algunos escritores antiguos ya procuraron destacar, mientras en el Sáhara es una unidad social basada fundamentalmente en la existencia de unos linajes, largos por lo general, emparentados entre sí. Claro es que no hay que exagerar la importancia que tales hechos pueden tener desde el punto de vista de la fuerza coercitiva de un tipo de qabīla y otro, pues *la densidad de población está en relación inversa con la densidad del sistema de linajes* » (my italics, p. 146).

It may be of interest to note here that while the population density of the South Zone of Morocco is some 14-15 people per sq. km., that of the North Zone is 50 people per sq. km. Although this only raises the national average up to 15-16 people per sq. km., however, the North Zone figure gives added weight to Caro Baroja's observation (cf. Antonio Bermejo de la Rica, *Marruecos : Síntesis Geográfica*, Madrid, 1950, p. 72).

Arabic, are essentially Berber otherwise, both institutionally and organizationally. The proof of the pudding, perhaps, lies in the fact they themselves refer to the inhabitants of the Gharb and the Atlantic Coastal Plain as *°Arab*.

Two words of caution, however. The first is that all names are subject to change through time, even though those of larger units (tribes and even clans) have a remarkable staying power. The question of time depth *vis-à-vis* lineage depth is ultimately one of process, and to this end, the reference to Mikesell's concept at the beginning of this essay serves a wider purpose, by providing a continuum. The second is that the similarity of Arabic and/or Berber toponyms over widely different parts of Morocco (or, indeed, North Africa) may often serve more as a pitfall for the unwary investigator than as a source of clues ; for the possible connections suggested by two identical names in different areas often prove misleading or false, and it is thus usually wiser to treat the occurrence as fortuitous. At best, such occurrences lend themselves only to possible lines of inquiry *within* the framework of tribal and kin mythology, which in turn should be taken at its face value only if, when and how it sheds light on the tribal self-image, value system and social structure.

We are now in a position, I think, to look at some of the names themselves, and at whatever rules, linguistic, genealogical or topographical, may govern them. It is all very well to say (as I have said) that *ait* is Berber and *bnī* and *ūlād* are Arabic, but without further elaboration, this becomes a way of approaching the problem which is at once simplistic, question-begging and tautological. There are at least two additional matters to be considered in this connection. The first, and most obvious, is that not all Berber names of lineages, segments or clans begin, in Northern Morocco, with *Ait*. They are often merely a Berberized and pluralized version of *Bnī X* or *Ūlād X*, resulting, generally, in *I—X—n* ; thus *Bnī Fūlān* or *Ūlād Fūlān* (the Arabic equivalent of « so-and-so », whence the Spanish *fulano* or, in context, *Fulano de Tal*, is derived), considered purely hypothetically, *may* become *Iſūlānen* or *Iſrānen* (both of which are hypothetical Rīfian constructs) as easily as *Ait Fūlān* or *Tharwa n Frān*. For example, *Ūlād Ṭāhir* might become *Iṭāhīren* (an actual example from

the clan of Qāᶜasrās in the Ghmāran tribe of Bnī Ziyāt) and *Bnī ᶜAbd Allāh* might become *Iᶜabdallāten* (another actual example, from the clan of Agnūrī in the Jbālan tribe of Bnī Saᶜīd); while *Ūlād l-ᶜArab* might become *Iᶜarāben* (examples of this particular name, « Arabs », are extremely common in the region and are, no doubt, a fairly conclusive testimony to the fact that the group in question is not Arab at all, but Berber; the one I have chosen, purely at random, comes from the clan of l-Wisṭīyīn in the Ghmāran tribe of Bnī Būzra, which just happens to be the *most* Berber of the Ghmāra groups); *Bnī Mūsā* might become *Imūsāten* (clan of Bnī Murrāq in the Ghmāran tribe of Bnī Rzīn); *Ūlād l-Ḥajjām* (« sons of the barber ») might become *Iḥajjāmen* (same clan, same tribe, as the preceding); and *Ūlād Ḥaddūsh*, to take a lineage with a distinctly Berber ancestral name, might become *Iḥaddūshen* (clan of Izimmūren, in the mixed Ghmāran-Transitional or Modified Rīfian tribe of Mtīwa dyāl Bḥar). Examples could be multiplied *ad nauseam*, but the point should be clear by now, if, indeed, I have not already belabored it too heavily : that this aspect of the Berberization process (a process may, after all, work both ways) is invoked when it is so warranted by the name, nickname, patronymic (45) or profession of the lineage or clan ancestor.

The second consideration, which heretofore has not been squarely confronted, is that of clan and hamlet/village and/or lineage names which reflect a topographical feature or a geographical area rather than a common ancestor. It is, of course, impossible to deduce from such a name itself the degree of homogeneity or heterogeneity of the social grouping it represents or whose members (if it is a toponym) live in it. And, indeed, such names, usually referring to a particular kind of land, and associated with the clan or lineage in question either by its own members and/or by

(45) Although, as in most patrilineal societies, patronymics are very much the rule, very exceptional examples of matronymics do occur, in both nickname form (clan of *Bnī Bizzāz*, « sons of the breasts », in the Jbālan tribe of Bnī Saᶜīd, and *Ibizzāzen*, same meaning, I imagine, in the clan of Shwāḥil in the Ṣanhāja Srīr tribe of Bnī Bū Shībt) and in real name form (*Ūlād Maryim*, clan of Ūlād Brāhīm bin ᶜAlī, Eastern Rīfian tribe of Ibdhārṣen (Mṭālsa), and clan of *Ūlād Faṭṭūma* in Eastern Rīfian tribe of Aïth Bū Yiḥyī — true matronymics seem commoner among the Eastern Rīfian seminomads than elsewhere). Matronymy, however, is usually explained through other causes : early death of the father, or polygyny in which at least one wife is from another tribe and is referred to by the feminine form of her tribal name, etc.

outsiders, are generally very difficult to translate, although these are, of course, exceptions — I myself have often found when questioning the etymology of such and such a hamlet name in the Rīf that it is « just the name of that piece of land — *ṣāfī baraka !* » (It goes without saying that an answer shrugged off in this manner can sometimes be the despair of a researcher !) Although I have not personally worked in either the Jbāla or the Ghmāra, I have passed through both of them by car and bus many times, and I infer, after reading Julio Caro Baroja's perceptive paper on the latter area, that the same type of answer would be forthcoming in these regions as well (46).

This paper is not intended to be a glossary of North Moroccan toponymy, and there is thus no need here to give detailed examples of clan and village or hamlet names reflecting places or topographical features which *do l*end themselves to translation. Their meanings would be obvious to any student of Arabic or Berber (e.g., to pick a Berber one at random, *Tāla Mqqrān,* « big spring », in the clan Yaggūn of the tribe of Mtīwa dyāl Bḥar ; or another, more famous one, *Tazrūt,* « little rock », in the clan of l-Mdāshir in the Jbālan tribe of Bnī ʿArūs, the former home of Mūlāy Aḥmad al-Raisūlī). My orientation here is not toward etymology for its own sake, but rather toward the frequency of occurrence, statistically expressed, of toponyms as opposed to names of lineages, clans and tribes, and, transversely, of Berber names as opposed to Arabic ones, over the often tortuous and always rugged and craggy countryside of Northwest Morocco as a whole.

To this end, all of the foregoing may be considered as a combined historical and functional introduction : « historical » from what the primary Arabic sources can give us and « functional » in terms of what we can determine, inductively and deductively, from the present-day ecological, social and toponymical structures of the tribes themselves.

If, as is not only highly probable but almost certain, the vestiges of Berber toponymy in the Jbāla, Ghmāra and Ṣanhāja Srīr areas not only

(46) Quoting Mármol, Caro Baroja also observes that in the former's day, some names which now have *only* a geographical connotation then had a tribal one, e.g., *Bnī Tīzīrān,* which is today just *Tīzīrān* and refers only to a mountain (*op. cit.*, p. 140).

reveal clues to differences in dialect from the Berber presently spoken in the Rīf proper, but also show signs of variation among themselves, I put forth, in my own behalf, an immediate disclaimer, and leave the matter in the hands of professional Berberists.

— V —

For purposes of statistical analysis, I am taking as both a point of reference and as a point of departure a slim pamphlet published under the auspices of the former Spanish High Commission in Morocco and entitled Alta Comisaría de España en Marruecos, *Nombres de los Musulmanes Habitantes en la Zona de Protectorado de España en Marruecos : Territorios, Kabilas, Fracciones y Poblados de la Misma*, Tetuán : Editora Marroquí, 1955 (47), as well as a slightly earlier version, in Arabic and undated, of the main body of the same work, comprising the tribal listings. As I have already implied earlier, the statistical material itself will therefore of necessity be restricted to the « North » (former Spanish) Zone of Morocco, as I do not have at hand relevant data for the Jbālan tribes on the southern side of the former Franco-Spanish protectoral frontier. Not only this, but the material will be further restricted to only the Jbālan, Haḅṭ (or Lukkūs) and Ghmāran tribes, although Ṣanhāja Srīr, Modified Rīf and Rīf Proper will all be given consideration as units in the final section, in order to provide a sounder basis of comparison.

The essential idea and method underlying this analysis is very simple. It involves, on three different levels (tribal, clan or segment, and village-hamlet or lineage) a two-way classification of all names according to whether they are *Arabic* (designated as A) or *Berber* (designated as B) ; and, cross-cutting this, another two-way classification according to whether they refer to *people* (designated as I) or to *places* (designated as II). Thus, IA indicates an Arabic personal name; IIA, an Arabic place name; IB, a Berber personal name; and IIB, a Berber place name.

(47) See footnote 21.

It should be stated here that Roman numeral I is employed in an overall ethnic sense rather than just in the narrow sense of denoting a descent group. It therefore implies not only patrilineal units descended from a putative common ancestor, but agglomerates which have incorporated client and other groups and which have thus maintained a fiction of common descent, as well. This applies to village or lineage, clan, and tribal names indiscriminately. Any other kind of name will, of course, automatically fall into the category of Roman numeral II, or toponyms.

A further note on the statistical key : « T.V. » refers to « Total Villages » (total number of villages or hamlets in each clan). The villages themselves have not been listed by name in this paper because of considerations of space, and because in any case my object is Arab-Berber frequency ratios rather than etymologies. I refer the interested reader, who wishes to check for himself, to my primary source, *Nombres de los Musulmanes ... etc.*, from which the statistics to follow have been drawn.

The following, thus, are four basic factors : A, B, I, II, followed by their four basic combinations : IA, IIA, IB, IIB. All further combinations or composite forms deriving from any or all of the above fall ultimately into one of them (48). It must be remembered, however, that all the statistical data have been processed from a single source, one reflecting a tribal segmentation which may or may not have been slightly modified by the Spaniards for administrative purposes, rather than one which is wholly autochthonous.

An example of this, which has perhaps greater structural than statistical relevance, is that, in my experience, the number of clans (which are called variously *nuṣṣ*, « half », *tulut*, « third », *rbaᶜ*, « fourth », or *khums*, « fifth », usually according to how many of them the tribe contains), in the Rīfian tribes et least, never exceeds five — though this rule of thumb may prove to hold true only for the Rīf itself. Indeed, in the Rīf Proper, five is the most common number. As none of

(48) Such as *Dar l-ᶜUqāl*, « the house of the brains » (in the clan of l-Barqūqīyīn in the Jbālan tribe of Anjra), which is based on *Dār* (IIA), plus *l-ᶜUqāl* (IA), and thus yields an immediate result of IIA+IA. It falls, however, into the IA category because the ultimate referent is persons rather than a place. The same applies to the clan of *Jāmiᶜ ṭ-Ṭulbā*, « the mosque of the students », in the Habṭ or Lukkūs tribe of l-Khlūṭ. Many examples of this type could be given, but these two will suffice. And, in any case, not only would a further breakdown result in a tautology, but it would render the data themselves more difficult to control.

the Rīfian tribes can trace its origins back to a single patrilineal ancestor (although in some instances their clans claim putative clan ancestors) ; as their tradition myths show, to the contrary, a considerable heterogeneity, even though such heterogeneity is essentially localized within the Rīf; and as, on the evidence of medieval Arabic sources, some of them date back at least a millennium within the general areas they now occupy — for these reasons, it is my opinion that in the Rīfian case, at least, the fact that we never find more than five clans is due to a conscious attempt, over time, to align unrelated groups together in a roughly symmetrical fashion (49), the tribe-to-tribe variation in number of clans being directly proportional to the population of the tribe as a whole ; for the bigger tribes have five clans, and the smaller ones have less.

It is, of course, possible that the fact that we find as many as eleven clans in the coastal Jbālan tribe of Bnī Saʿīd, and ten each in another Jbālan tribe, Bnī Ḥmid s-Surrāq, and in the Ghmāran tribe of Bnī Ziyāt, for instance, may indicate as many sons on the part of possible tribal genitors. The clan names themselves, however, in these and other cases, render this hypothesis dubious ; and it seems more likely that at least some of the clans represent increments from outside which have not been fully assimilated, from a nominal standpoint, into a wider system of clanship. Perhaps this is partly a function of topography and ecology. These are only conjectures on my part, but they point up the real need for intensive research in the Jbālan and Ghmāran areas.

This combination of factors may well represent a possible source of error in my statistics. Another source of error, equally possible, may stem from the fact that I have only one tribal listing, and no other, at my disposal; for it is seldom that two listings are exactly alike in all details, although they generally agree on the larger units. This fact, of course, depends in turn upon the ethnographer's informants and upon the degree of ambiguity between the statements of one man and those of the next, an ambiguity which may quite easily, in some instances, be inherent in the whole social organization of the tribe in question. That, however, is another matter.

(49) This type of clan formation and alignment should *not* be confused with the *liff* system of tribal and/or clan alliances, a phenomenon which, although it makes use of the segmentary system, is of quite a different order and does so for quite different ends.

Another perhaps even greater source of error is the fact that the listing gives only the names themselves for the investigator to go on, with no historical or traditional or even *ex post facto* explanations regarding their background ; and it is thus possible that some of the names listed on their face value *qua names* as « Arabic » or « Berber » may in fact, from the point of view of the communities they represent, well be the reverse. And last but by no means least are my own linguistic fallibility and limitations at such classification ; indeed, I feel sure that if some other researcher with more qualifications than I have were to undertake this task in the same (or in a different) way as I have done, the results might not only be quite different, but, no doubt, more accurate.

There is only one more point to be made here : that the names themselves are *relative*, and so is any classification, *ipso facto*, which is based upon them. Just as race, language and culture are apt to follow diverging paths and seldom to parallel each other except fortuitously, names and origins may show an analogous overall trend. Any attempt at a really rigorous classification in this regard is always vitiated by the lack of etymological, etc., knowledge of the people themselves. *Many* are the names which evoke only a question mark, and although it is admittedly « unscientific » to do so, I have felt constrained to « play these names by ear », after weighing all the possibilities — with the help of Rīfian (and hence, regarding Jbāla and Ghmāra, unbiased !) informants, and available dictionaries. No doubt my errors of judgment are numerous, and for them I take full responsibility; but I think that my effort is vindicated, because its overall conclusions very staunchly support such documentary and other evidence as already exists — and vice versa. The known facts of history are here given substantial statistical validation; and although my methodology has undeniable shortcomings (particularly with regard to data control) — and no one is more sensitive to them than I — I believe that the end result is a positive one.

— VI —

Statistics (see following pages).

JBĀLA

I) **Anjra** — name : IB

Clans - 3	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin plural ending
1) l-Barqūqīyīn (IA)	41	40	1	18	23	18	22	0	1	9
2) l-Ghābāwīyīn (IA)	36	33	3	8	28	7	26	1	2	3
3) l-Baḥrāwīyīn (IA)	32	30	2	18	14	18	12	0	2	5
										1 (in Tangier)
Clan names : 100 % IA	109	103	6	44	65	43	60	1	5	18
	%	94.49	5.51	40.37	59.63	39.45	55.04	0.91	4.60	16.49

II) **l-Ḥauz** — name : IIA

Clans - 2	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) s-Saddīnī (IA)	9	8	1	4	5	4	4	0	1
2) l-Baḥrī (IA)	15	15	0	5	10	5	10	0	0
Clan names : 100 % IA	24	23	1	9	15	9	14	0	1
	%	95.83	4.17	37.50	62.50	37.50	58.33	0.00	4.17

III) **Wadrās** — name : IIA or IB

Clans - 4	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
1) l-Baggāra (IA)	20	19	1	4	16	3	16	1	0	0
2) Rbaᶜ l-Wisṭī (IIA)	13	11	2	8	5	7	4	1	1	2
3) Bū Mattāsh (IA)	13	13	0	5	8	5	8	0	0	2
4) ᶜAin l-Ǫṣāb (IIA)	6	6	0	2	4	2	4	0	0	2
Clan names : 50 % IA, 50 % IIA	52	49	3	19	33	17	32	2	1	6
	%	94.23	5.77	36.54	63.46	32.70	61.54	3.46	2.30	11.54

IV) **Bnī Mṣawwar** — name : IA

Clans - 2	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
1) l-Ḥā'iṭ l-Fūqī (IIA)	39	38	1	16	23	16	22	0	1	6
2) l-Ḥā'iṭ s-Siflī (IIA)	18	17	1	3	15	3	14	0	1	0
Clan names : 100 % IIA	57	55	2	19	38	19	36	0	2	6
	%	95.96	4.04	33.33	66.67	33.33	63.16	0.00	3.51	10.53

V) ***l-Faḥṣ Isbanī*** *(50)* — **name : IIA**

Clans - 2	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) ᶜĀmar (IA)	5	5	0	2	3	2	3	0	0
2) z-Zīnāt (IA)	7	7	0	3	4	3	4	0	0
Clan names : 100 % IA	12	12	0	5	7	5	7	0	0
	%	100.00	0.00	41.67	58.33	41.67	58.33	0.60	0.00

VI) **Jbil Ḥbīb** — **name : IIA**

Clans - 2	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
1) l-Ḥā'iṭ l-Fūqī (IIA)	13	11	2	6	7	5	6	1	1	2
2) l-Ḥā'iṭ s-Siflī (IIA)	18	16	2	3	15	2	15	1	1	1
Clan names : 100 % IIA	31	27	4	9	22	7	20	2	2	3
	%	87.10	12.90	29.03	70.97	22.58	64.52	6.45	6.45	9.68

(50) *Isbānī* or « Spanish » refers, of course to the name given the tribe by the Spanish protectorate administration prior to independence. The tribe will possibly be assimilated with the larger Faḥṣ of Tangier in the future (1960).

VII) **Bnī Yīdir** — name : IB

Clans - 4	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
1) s-Sabtrīyīn (IA)	25	23	2	21	4	20	3	1	1	4
2) l-ᶜUnṣar (IIA)	16	16	0	10	6	10	6	0	0	1
3) Sailūla (IIA)	35	32	3	23	12	23	9	0	3	8
4) Bnī Ḥmāyid (IA)	8	7	1	0	8	0	7	0	1	0
Clan names : 50 % IA, 50 % IIA	84	68	6	54	30	53	25	1	5	13
	%	92.86	7.14	64.29	35.71	63.10	29.76	1.19	5.95	15.48

VIII) **Bnī Ḥuzmar** — name : IB

Clans - 5	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
1) l-Wād (IIA)	7	5	2	5	2	4	1	1	1	1
2) l-Jbil (IIA)	7	4	3	3	4	2	2	1	2	0
3) Amtīl (IIB)	3	0	3	0	3	0	0	0	3	0
4) Bnī Maᶜdān (IA)	4	4	0	3	1	3	1	0	0	0
5) Bnī Rātin (IB)	3	3	0	1	2	1	2	0	0	1
Clan names : 20 % IA, 40 % IA, 20 % IB	24	16	8	12	12	10	6	2	6	2
	%	66.67	33.33	50.00	50.00	41.67	25.00	8.33	25.00	8.33

IX) **Bnī Ḥassān** — name : IA

Clans - 3	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bnī ʿAlī (IA)	9	4	5	7	2	4	0	3	2
2) l-Khums (IIA)	4	3	1	4	0	3	0	1	0
3) Bnī Mahrūn (IA)	7	4	3	0	7	0	4	0	3
Clan names : 66.67 % IA, 33.33 % IIA	20	11	9	11	9	7	4	4	5
	%	55.00	45.00	55.00	45.00	35.00	20.00	20.00	25.00

X) **Bnī Lāyit** — name : IA

Clans - 1	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bnī Lāyit (IA)	6	2	4	1	5	0	2	1	3
	6	2	4	1	5	0	2	1	3
	%	33.33	66.67	16.67	83.33	0.00	33.33	16.67	50.00

XI) **Bnī Saʿīd** — name : IA

Clans - 11	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Possible Matronymic	
1) Azarzā (IIB)	7	1	6	4	3	0	1	4	2	0	
2) Msā (IIA)	5	1	4	3	2	0	1	3	1	0	
3) Bnī ʿĀṣim (IA)	4	1	3	2	2	0	1	2	1	0	
4) Agnūrī (IIB)	9	4	5	8	1	3	1	5	0	0	
5) Anāsil (IIB)	7	2	5	5	2	1	1	4	1	0	
6) Tanūdāt (IIB)	6	1	5	3	3	0	1	3	2	0	
7) Tighza (IIB)	7	1	6	4	3	0	1	4	2	0	
8) ʿAzīya (IA)	3	1	2	1	2	0	1	1	1	0	
9) Tizgā (IIB)	8	3	5	6	2	1	2	5	0	0	
10) Warrāq (IA)	12	2	10	7	5	1	1	6	4	0	
11) Bnī Bizzāz (IA - matronymic?)	14	3	11	7	7	1	2	6	5	1	(?)
Clan names : 36.46 % IA, 8.99 % IIA, 54.55 % IIB	82	20	62	50	32	7	13	43	19	1	(?)
	%	24.39	75.61	60.09	39.91	8.53	15.75	52.44	23.27	1.27	(?)

XII) Bnī Gurfaṭ — name : IB

Clans - 5	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
1) Shifrāwesh (IA+Latin ending)	3	3	0	2	1	2	1	0	0	2
2) Būhānī (IA)	3	3	0	1	2	1	0	0	0	0
3) s-Sakhra (IIA)	3	2	1	0	3	0	2	0	1	0
4) l-Kīfān (IIA)	4	4	0	1	3	1	3	0	0	0
5) l-Khṭūṭ (IIA)	4	4	0	1	3	1	3	0	0	1
Clan names : 40 % IA (including 20 % IA+Latin ending), 60 % IIA	17	16	1	5	12	5	11	0	1	3
	%	94.12	5.88	29.41	70.59	29.41	64.71	0.00	5.88	17.65

XIII) **Bnī ʿArūs — name : IA**

Clans - 6	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
1) Abyaṭ (IIA)	10	8	2	3	7	3	5	0	2	0
2) l-Mdāshir (IIA)	7	3	4	4	3	2	1	2	2	0
3) Bnī Wumrās (IB)	12	11	1	7	5	6	5	1	0	1
4) Urā ḍ-Dhār (IIA)	18	9	9	6	12	5	4	1	8	3
5) l-ʿAzzāba (IIA)	17	16	1	8	9	8	8	0	1	0
6) Yarkūd (IIA)	14	7	7	7	7	5	2	2	5	1
Clan names : 83.33 % IIA, 16.67 % IB	78	54	24	35	43	29	25	6	18	5
	%	69.23	30.77	46.16	53.84	37.18	32.05	7.68	23.09	6.41

XIV) **Sumāta** — name : IIA

Clans - 2	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Shnātfa Sīdī Mizwār (IB) ...	7	5	2	4	3	4	1	0	2
2) l-Ḥwīyāt (IIA)	8	4	4	2	6	2	2	0	4
Clan names : 50 % IIA, 50 % IB	15	9	6	6	9	6	3	0	6
	%	60.00	40.00	40.00	60.00	40.00	20.00	0.00	40.00

XV) **Ahl Srīf** — name : IA

Clans - 5	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Marqad aḍ-Dbāb (IIA)	12	12	0	2	10	2	10	0	0
2) l-Jiblīya (IA)	14	13	1	7	7	6	7	1	0
3) l-Utāwīyīn (IIA)	12	11	1	4	8	3	8	1	0
4) Bnī Qūmāḥ (IA)	11	9	2	8	3	7	2	1	1
5) Bnī Idrīs (IA)	14	11	3	6	8	4	7	2	1
Clan names : 80 % IA, 20 % IIA	63	56	7	27	36	22	34	5	2
	%	88.89	11.11	42.86	57.14	34.92	53.97	7.94	3.17

XVI) **Bnī Yīsif** — name : IA

Clans - 5	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Ḥaddādīn (IA)	11	8	3	1	10	1	7	0	3
2) Bnī Yiḥyā (IA)	5	3	2	2	3	2	1	0	2
3) Bnī ʿAbd Allāh (IA)	9	5	4	2	7	1	4	1	3
4) Zlāwīyīn (IA)	9	6	3	1	8	1	5	0	3
5) Bnī Bū Hādī (IA)	12	9	3	2	10	2	7	0	3
Clan names : 100 % IA	46	31	15	8	38	7	24	1	14
	%	67.39	32.61	17.40	82.60	15.22	52.17	2.18	30.43

XVII) **Bnī Zakkār** — name : IA

Clans - 1	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bnī Zakkār (IA)	11	6	5	4	7	4	2	0	5
Clan names : 100 % IA	11	6	5	4	7	4	2	0	5
	%	54.55	45.45	36.36	63.64	36.36	18.19	0.00	45.45

XVIII a) **l-Khmās s-Siflī** — name : IA

Clans - 4	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
1) Bnī Zarwīl (IB)	27	14	13	12	15	7	7	5	8	2
2) Bnī Jbāra (IA)	25	9	16	10	15	6	3	4	12	1
3) Bnī Jāfin (IB)	24	15	9	11	13	10	6	1	7	1
4) Bnī Tlīd (IA)	14	9	5	5	9	5	4	0	5	0
Clan names : 50 % IA, 50 % IB	90	47	43	38	52	28	20	10	32	4
	%	52.22	47.78	42.22	57.78	31.11	22.22	11.11	35.56	4.44

XVIII b) **l-Khmās l-ʿĀlī** — name : IA

Clans - 7	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bnī Filwāt (IA)	10	5	5	2	8	0	5	2	3
2) Bnī Ṣāliḥ (IA)	12	7	5	3	9	3	4	0	5
3) Bnī Dirkūl (IA)	11	2	9	4	7	0	2	4	5
4) l-Khzāna (IIA)	7	5	2	3	4	3	2	0	2
5) Tangāya (IIB)	6	4	2	2	4	2	2	0	2
6) Tisūka (IIB)	4	2	2	1	3	1	1	0	2
7) l-Habṭīyīn (IA)	6	1	5	1	5	0	1	1	4
Clan names : 57.14 % IA, 14.31 % IIA, 28.57 % IIB	56	26	30	16	40	9	17	7	23
	%	46.07	53.93	28.59	71.41	16.07	30.36	12.50	41.07

XVIII Total) **l-Khmās** - Total — name : IA

Clans - 11	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
I) s-Siflī — 4	**90**	**47**	**43**	**38**	**52**	**28**	**20**	**10**	**32**	**4**
II) l-ᶜĀlī — 7	**56**	**26**	**30**	**16**	**40**	**9**	**17**	**7**	**23**	**0**
Total clan names : 63.64 % IA, 8.59 % IA, 8.59 % IB, 18.18 % IIB	**146**	**73**	**73**	**54**	**92**	**37**	**37**	**17**	**55**	**4**
	%	**50.00**	**50.00**	**38.33**	**61.67**	**25.34**	**25.34**	**11.65**	**37.67**	**4.44**

XIX) **Ghzāwa** — name : IA

Clans - 3	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bnī Madrāsīn (IA)	**13**	**12**	**1**	**8**	**5**	**8**	**4**	**0**	**1**
2) Bnī Faghlūm (IA)	**8**	**4**	**4**	**5**	**3**	**3**	**1**	**2**	**2**
3) Bnī ᶜĀmar (IA)	**11**	**3**	**8**	**4**	**7**	**2**	**1**	**2**	**6**
Clan names : 100 % IA	**32**	**19**	**13**	**17**	**15**	**13**	**6**	**4**	**9**
	%	**59.37**	**41.63**	**56.50**	**43.50**	**40.62**	**18.75**	**12.50**	**28.13**

XX) **Bnī Ḥmid s-Surrāq** (52) — name : IA

Clans - 10	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
1) Tāla n Dāwud (IB)	5	3	2	1	4	0	3	1	1	0
2) Bīmām (IIB)	3	2	1	2	1	1	1	1	0	0
3) Tāla Zimmūr (IIB)	6	3	3	1	5	1	2	0	3	0
4) Tafsa (IIB)	4	2	2	2	2	0	2	0	2	0
5) Ishtīwān (IB)	6	6	0	6	0	6	0	0	0	0
6) Adwār (IIA)	4	4	0	2	2	2	2	0	0	0
7) Tālīwān (IIB)	3	1	2	1	2	1	0	0	2	0
8) Kākat (IIB)	9	5	4	5	4	3	2	2	2	0
9) Bnī Mistra (IA)	9	6	3	5	4	3	3	2	1	0
10) Bnī Lāwa (IA)	12	7	5	4	8	4	3	0	5	1
Clan names : 20 % IA, 10% IIA, 20% IB, 50% IIB	61	39	22	29	32	21	18	6	16	1
	%	63.93	36.07	47.53	52.47	34.43	29.50	15.45	20.62	1.64

(51) This tribe is suposedly descended from the Bnī Ḥmid of the Sanhāja Srīr, or at least from a couple of its members who left their origial home, became thieves (hence the nickname *surrāq*) and moved west. The tribe contains no village or clan names showing any possible linkage with Bnī Ḥmid of the Sanhāja, however, although there is a village *s-Surrāq* in the clan of Adwār. From this, presumably the point of origin of the new group, the tribal nickname is no doubt derived.

LUKKŪS, HABṬ, OR NORTHERN GHARB (BEDOUINS)

I) **l-Gharbīya** — name : IA

Clans - 4	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
1) Ūlād Khalūf (IA)	17	16	1	14	3	13	3	1	0	1
2) Ūlād Sbaita (IA)	13	13	0	7	1	7	6	0	0	0
3) Ūlād Ḥabbās (IA)	9	7	2	8	6	6	1	2	0	0
4) Ūlād ᶜArūs (IA)	12	10	2	5	7	3	7	2	0	0
Clan names : 100 % IA	51	46	5	34	17	29	17	5	0	1
	%	90.20	9.80	66.67	33.33	51.86	33.33	14.81	0.00	1.96

II) **Mzūra - Bdāwa** — name IB and IA

Clans - 4	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Mzūra - Bdāwa (IA-IA)	8	8	0	7	1	7	1	0	0
Clan names : 50 % IA, 50 % IB	8	8	0	7	1	7	1	0	0
	%	100.00	0.00	87.50	12.50	87.50	12.50	0.00	0.00

III) **Bdūr** — name : IIA

Clans - 1	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bdūr (IIA)	11	11	0	11	0	11	0	0	0
Clan names : 100 % IA	11	11	0	11	0	11	0	0	0
	%	100.00	0.00	100.00	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00

IV) ᶜĀmar — name : IA

Clans - 1	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) ᶜĀmar (IA)	8	6	2	7	1	6	0	1	1
Clan names : 100 % IA	8	6	2	7	1	6	0	1	1
	%	75.00	25.00	87.50	12.50	75.00	0.00	12.50	12.50

V) a) **Sāḥil sh-Shimālī** — name : IIA

Clans - 1	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Sāḥil sh-Shimālī (IIA)	9	7	2	4	5	4	3	0	2
Clan names : 100 % IIA	9	7	2	4	5	4	3	0	2
	%	77.78	22.22	44.45	55.55	44.45	33.33	0.00	22.22

V) b) **Sāḥil l-Junūbī**

Clans - 3	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Dshār r-Ruwāḥ (IIA)	8	6	2	3	5	2	4	1	1
2) Dshār l-Jdīd (IIA)	7	7	0	4	3	4	3	0	0
3) r-Rqāda (IA)	6	5	1	6	0	5	0	1	0
Clan names : 33.33 % IA, 66.67 % IIA	21	18	3	13	8	11	7	2	1
	%	85.71	14.29	61.91	38.09	52.38	33.33	9.52	4.77

V) Total) **Sāḥil** - Total — name : IIA

Clans - 4	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
I) sh-Shimālī — 1	9	7	2	4	5	4	3	0	2
II) l-Junūbī — 3	21	18	3	13	8	11	7	2	1
Total clan names : 25 % IA, 75 % IIA	30	25	5	17	13	15	10	2	3
	%	83.33	16.67	56.67	43.33	50.00	33.33	6.67	10.00

VI) **l-Khlūṭ** — name : IA

	Clans - 9	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1	1) Jāmiᶜ ṭ-Ṭulbā l-Junūbī (IA) .	22	20	2	21	1	20	0	1	1
	2) Jāmiᶜ ṭ-Ṭulbā sh-Shimātī (IA)	21	20	1	19	2	18	2	1	0
2	3) l-Qṣar r-Rabāl (IIA)	12	12	0	7	5	7	5	0	0
	4) l-Qṣar l-Ḥadd (IIA)	28	25	3	25	3	23	2	2	1
	5) l-Qṣar d-Daḥs (IIA)	17	15	2	16	1	14	1	2	0
3	6) ᶜAwāmra sh-Sharqīya (IA) ...	18	15	3	16	2	13	2	3	0
	7) ᶜAwāmra l-Gharbīya (IA)	21	18	3	17	4	14	4	3	0
4	8) Tlāta Raisāna sh-Shimālī (IIA)	18	13	5	16	2	13	0	3	2
	9) Tlāta Raisāna l-Junūbī (IIA) .	15	15	0	12	3	12	3	0	0
	Clan names : 44.45 % IA, 55.55 % IIA	172	153	19	149	23	134	19	15	4
		%	88.96	11.04	86.63	13.37	77.90	11.04	8.72	2.34

VII) **Ūlād Stūt** (52) — name : IA

Clans - 4	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Ūlād d-Dāwudī (IA)	3	3	0	3	0	3	0	0	0
2) l-Mawādīn (IIA)	7	6	1	6	1	5	1	1	0
3) Ūlād Bū Yiḥyā (IA)	4	3	1	4	0	3	0	1	0
4) Ūlād sh-Shīkh (IA)	4	4	0	4	0	4	0	0	0
Clan names : 75 % IA, 25 % IIA	18	16	2	17	1	15	1	2	0
	%	88.89	11.11	94.44	5.56	83.33	5.56	11.11	0.00

(52) This tribe forms a geographically intrusive enclave in the Eastern Rif, on the west bank of the Mulwīya River ; it is, however, not Rifian at all from an ethnic origins standpoint, but as Bedouin as the Lukkūs groups, and falls entirely into the Lukkūs mean statistically.

GHMĀRA

I) **Bnī Zīyāt** — name : IA (53)

Clans - 10	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bnī Hlīl (IA)	8	3	5	3	5	1	2	2	3
2) Bnī Bārūn (IA)	4	3	1	1	3	0	2	1	1
3) Bnī Būddās (IA)	9	2	7	4	5	1	1	3	4
4) Bnī Bakht (IA)	9	4	5	2	7	1	3	1	4
5) Bnī Jilla (IA)	3	2	1	0	3	0	2	0	1
6) Bnī Ghafar (IA)	8	1	7	2	6	0	1	2	5
7) Bū Rmān (IIA)	1	1	0	0	1	0	1	0	0
8) Bnī Gillūn (IA)	7	1	6	4	3	0	1	4	2
9) Qāʿasrās (IIB)	9	1	8	6	3	0	1	6	2
10) Targa (IIB)	2	0	2	0	2	0	0	0	2
Clan names : 70 % IA, 10 % IIA, 20 % IIB	60	18	42	22	38	3	14	19	24
	%	30.00	70.00	26.67	73.33	5.00	23.33	31.67	40.00

(53) Although all nine Ghmāran tribes are considered by their members to be descended from the 9 sons of the Fqīh Aghmīr (hence the name *Ghmāra*) and thus, as it were, to form nine clans of a single « tribe » ; and although they are all indisputably of Berber origin (having switched to Arabic speech only in relatively modern times), these facts are not necessarily reflected in their names, which are all Arabic or Arabic-derived, nor in all the names of their clans. For the sake of consistency with our material on the Jbāla and Lukkūs groups, we should proceed here on the basis of names *alone*. In any case, such scanty historical data as is available does support, and very substantially so, the results of my statistical analysis, at least on the « grass-roots » levels of village and clan ; for, as mentioned above, it is probable that the linguistic Arabization of the Ghmāra occurred as late as the span between the 16th and 18th centuries.

Etymology of Bnī Zīyāt : suggestive of Rifian *thazīyāt*, « bottle » (?).

II) **Bnī Būzra** — name : IA (54)

Clans - 4	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB	IA + Latin ending
1) Tandāmān (IIB)	4	2	2	2	2	2	0	0	2	0
2) Bnī Manslīmān (IA)	11	3	8	6	5	2	1	4	4	0
3) l-Wisṭīyīn (IA)	7	3	4	1	6	0	3	1	3	1
4) Bnī Mūsā (IA)	15	9	6	3	12	2	7	1	5	1
Clan names : 75 % IA, 25 % IIB	37	17	20	12	25	6	11	6	14	2
	%	45.95	54.05	32.43	67.57	16.22	29.73	16.22	37.83	5.40

(54) This tribe is today the only one in Ghmāra which is, at least in theory, almost entirely Berber-speaking — except for the clan of Tandāmān, which has shifted to Arabic in the last 30 years. Paradoxically enough, however, not only does Bnī Būzra show a higher « Arabic » frequency ratio than any others, but its only clan with a Berber name (Tandāmān, « lagoon of water ») is the one Arabic-speaking segment ! At one point I might have thought that such facts would prove a great obstacle to a study of this kind, and that against such an argument the strong probability that the bulk of the male population, at least, of Bnī Būzra *know* Arabic would have been small consolation ; but upon further reflection (and perhaps rationalization) I now consider it yet another example of the fact that names alone are by no means always a clue, in themselves, to ethnic origins.

III) **Bnī Silmān** — name : IA

Clans - 5	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Asīfān (IIB) (55)	8	0	8	1	7	0	0	1	7
2) l-Wisṭīyīn (IA)	12	6	6	5	7	2	4	3	3
3) Bnī Bū Ḥlū (IA)	5	2	3	4	1	2	0	2	1
4) Bnī Ḥlū (IA)	12	4	8	5	7	2	2	3	5
5) Bnī Fanzar (IA)	19	5	14	6	13	1	4	5	9
Clan names : 80 % IA, 20 % IIB	56	17	39	21	35	7	10	14	25
	%	30.36	69.64	37.39	62.61	12.50	17.50	25.00	45.00

IV) **Bnī Zjil** — name : IA

Clans - 7	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bnī Bū Shiddād (IA)	5	0	5	0	5	0	0	0	5
2) l-Qalʿa (IIA)	10	2	8	9	1	1	1	8	0
3) l-Wisṭīyīn (IA)	5	0	5	2	3	0	0	2	3
4) Bnī Manṣūr (IA)	7	2	5	2	5	1	1	1	4
5) Bnī Shkūra (IA)	10	3	7	3	7	1	2	2	5
6) Bnī Simlūla (IA)	5	0	5	0	5	0	0	0	5
7) Bnī Mūsā (IA)	4	2	2	2	2	2	0	0	2
Clan names : 85.17 % IA, 14.29 % IIA	46	9	37	18	28	5	4	13	24
	%	19.13	80.87	39.13	60.87	10.96	8.61	28.26	52.17

(55) A clan name meaning « rivers » in the Berber dialects of the Western High, Central High and Eastern High Atlases.

V) ***Bnī Khālid*** *— name : IA*

Clans - 6	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bnī Khiyār (IA)	9	4	5	4	5	3	2	1	3
2) Bnī Nbāt (IA)	14	3	11	3	11	0	3	3	8
3) ᶜAbd l-ᶜAzīz (IA)	15	5	10	5	10	2	3	3	7
4) Bnī ᶜĀṣim (IA)	18	7	11	10	8	3	4	7	4
5) Bnī ᶜAmrān (IA)	10	3	7	7	3	1	2	6	1
6) Bnī Zrawlaw (IA)	9	5	4	2	7	1	4	1	3
Clan names : 100 % IA	75	27	48	31	44	10	18	21	26
	%	36.00	64.00	41.33	58.67	13.33	24.00	28.00	34.67

VI) **Bnī Manṣūr** — name : IA

Clans - 6	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Inswān (IB)	4	2	2	3	1	1	1	2	0
2) Bnī ᶜArūs (IA) (56)	7	1	6	3	4	1	0	2	4
3) Afrān Amān (IIB)	5	1	4	0	5	0	1	0	4
4) Bnī Bzūz (IA - matronymic?)	7	1	6	1	6	1	0	0	6
5) Wutilga (Wutliga) (IIA)	5	1	4	2	3	0	1	2	2
6) Bnī Ukta (IA)	5	2	3	3	2	2	0	1	2
Clan names : 50 % IA, 16.67 % IIA, 16.67 % IB, 16.66 % IIB	33	8	25	12	21	5	3	7	18
	%	24.24	75.76	36.36	63.64	15.15	9.09	21.21	54.55

(56) The clan of Bnī ᶜArūs is Berber-speaking ; the other 5 clans of Bnī Manṣūr all speak Arabic.

VII) **Bnī Grīr** — name : IA

Clans - 4	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bnī Ḥamā un (IA)	5	2	3	3	2	1	1	2	1
2) Bnī l-Ḥajj (IA)	8	3	5	3	5	1	2	2	3
3) Bnī Siggūd (IA)	10	4	6	3	7	1	3	2	4
4) Bnī Krāma (IA) (57)	2	0	2	0	2	0	0	0	2
Clan names : 100 % IA	25	9	16	9	16	3	6	6	10
	%	36.00	64.00	36.00	64.00	12.00	24.00	24.00	40.00

VIII) **Bnī Smīḥ** — name : IA (58)

Clans - 4	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bnī Siddrāt (IB) (59)	4	0	4	3	1	0	0	3	1
2) Bnī Yazrif (IB) (60)	10	3	7	3	7	0	3	3	4
3) Bū Digfān (IA)	9	2	7	2	7	1	1	1	6
4) Bnī Bū Zkrī (IA)	5	1	4	4	1	1	0	3	1
Clan names : 50 % IA, 50 % IB	28	6	22	12	16	2	4	10	12
	%	21.43	78.57	42.86	57.14	7.13	14.29	35.72	42.86

(57) Probably derived from the tribe of Bnī Krāma in the south astern Jbāla, Wargha River area ; this and further examples cited below show the Ghmāran notion of common descent from a single ancestor to be, if not a polite fiction, at least a notion which has become greatly obscured.

(58) Could this name possibly be Jewish ?

(59) This name evokes the Ait Siddrāt of the Upper Draᵉ and Todgha Gorge region, and lends a vague support to another Ghmāran origin tradition, that of having « come from the Sūs » (for » Sūs », read « south »).

(60) *Azrif*, « road, way, customary law », in the Berber dialects of the Central and Eastern Atlas, and also in that of the Ṣanhāja Srīr. This clan name again points vaguely to the south as a possible point of origin.

IX) **Bnī Rzīn** — name : IA

Clans - 5	Total Villages	A	B	I	II	IA	IIA	IB	IIB
1) Bnī Murrāq (IA)	7	1	6	4	3	0	1	4	2
2) Awfās (IIB)	4	0	4	2	2	0	0	2	2
3) Tamrīkht (IIB)	6	1	5	1	5	1	0	0	5
4) Bnī Qāsim (IA)	4	1	3	2	2	1	0	1	2
5) l-Wisṭī (IA)	8	3	5	2	6	1	2	1	4
Clan names : 60 % IA, 40 % IIB	29	6	23	11	18	3	3	8	15
	%	20.69	79.31	37.93	62.07	10.34	10.34	27.59	51.73

— VII —

All that is needed in summation is a few general observations on the directional trends which the above statistical columns shows in terms of frequency.

I) *Jbāla :* On the A-B plane, the tribes of the Northwestern Jbāla (Anjra, l-Ḥauz, Wadrās, Bnī Mṣawwar, l-Faḥṣ Isbānī, Jbil Ḥbīb, Bnī Yīdir and Bnī Gurfāṭ) show a very high percentage (over 90 % in all cases save Jbil Ḥbīb, and a total average of 95 %) in the A colomn and a correspondingly very low, indeed almost infinitesimal, percentage in the B column. For these tribes, the A-B ratio is 95-5. The Berber linguistic residue in the Northwestern Jbāla is at best very negligible, and Colin's Latin plural suffix factor, on the village or lineage level, is at its highest in just this area. (The Faḥṣ tribe of Tangier, which does not figure in this survey, is another matter entirely : although culturally and linguistically Jbālan today, its ethnic origins hâve been estimated at 85 % Rīfian, with corresponding ethnic and toponymic residues.)

In the rest of the Jbāla, however (Bnī ʿArūs, Sumāta, Ahl Srīf, Bnī Yīsif, Bnī Zakkār, Bnī Ḥuzmar, Bnī Ḥassān, Bnī Lāyit, Bnī Saʿīd, the two l-Khmās tribes — s-Siflī and l-ʿĀlī, Ghzāwa and Bnī Ḥmid s-Surrāq), the picture changes quite considerably, and except for Ahl Srīf, the number of Berber names increases sharply to an average of some 44 % of the total, and Arabic goes down to 56 % ; in the two l-Khmās tribes between them, rather than separately, the A-B ratio balances evenly at 50 %. In another tribe, Bnī Saʿīd, the B factor shoots up to 75 %, thus raising the average of the whole sub-area not a little — this may be explained either through the fact that 1) Bnī Saʿīd is on the western border of the Ghmāra coast, in the area around Wād Lāu, and that it shows heavy Ghmāran influence in this respect, the B factor in Ghmāra being far higher than in Jbāla; or that 2) as a few of its village names suggest, it shows certain unmistakeable Rīfian influences; or through 3) a combination of both, this last being most problbly the case (61). (In Bnī Saʿīd also, the clan

(61) Rīfian nomenclature influences in Bnī Saʿīd Jbāla include the villages of *r-Rīfiyīn*, « the Rīfians », in clan Msā, *Iḥarmūshen*, Rīfian for « boys » (sing. *aḥarmūsh*) in clan Warrāq, and possibly a number of other *I—X—n* forms, though the bulk of these are probably Ghmāran. There is, however, no linkage of kind any between this tribe and that of Aith Saʿīd in the Easthern Rīf, as aforementioned.

name of Bnī Bizzāz may be possible evidence of a matronym, a fact which, however, if true, would in no way weaken the principle of patrilineal descent.) The Latin plural suffix factor is also present in some of the tribes of the southeastern Jbāla, but its frequency, compared to the Northest, is greatly reduced.

On the I-II plane, the frequencies for the whole Jbālan area are fairly constant, with an area-wide 40-60 ratio in favor of the II factor.

An overall average for the Jbāla on village or lineage names gives us : A—73% ; B—27% ; I—40% ; II—60% ; IA—32% ; IIA—40% ; IB—9% ; and IIB—19%. A clan name analysis for the 20 Jbālan tribes gives us the following reading : A—75 %; B—25% ; I—55% ; II—45% ; IA—47% ; IIA—28%; IB—9%; IIB—16%. And a tribal name analysis produces : A—80%; B—20%; I—75%; II—25%; IA—50%; IIA—25%; IB—25%; and IIB—0%.

II) *Habṭ or Lukkūs :* On the A-B plane, this group (l-Gharbīya, Mzūra-Bdāwa, Bdūr, ʿĀmar, the two Sāḥils, and l-Khlūṭ) shows an overall average of 90-10 in favor of the A factor, and, on the I-II plane, a 70-30 average in favor of the II factor. This is not surprising — although the Arabic factor predominates in both Jbāla and Habṭ, lineage names in the latter area are more common than place names, by a very considerable margin. This, among people who were once Bedouins, is to be expected. There is only one lineage here with a Latin plural suffix, in l-Gharbīya, and it can probably be accounted for through proximity to the Northwestern Jbāla. Falling very nicely into the whole Habṭ mean is the tribe of Ūlād Stūt, the intrusive Bedouin group on the west bank of the Mulwīya River in the Eastern Rīf.

Overall averages on a village name analysis, for the Habṭ, give us : A—90% ; B—10% ; I—82% ; II—18% ; IA—75% ; IIA—13% ; IB—8% ; IIB—4%. On a clan name analysis : IA—58%; and IIA—42%. On a tribal name analysis : IA—63%; IIA—25%; and IB—12%.

III) *Ghmāra :* In the nine tribes of Ghmāra (Bnī Ziyāt, Bnī Silmān, Bnī Ẓil, Bnī Khālid, Bnī Manṣūr, Bnī Grīr, Bnī Smīḥ and Bnī Rzīn), on the A-B plane, the situation is very different from both the Jbāla and

the Habṭ, and the frequency average is 30-70 in favor of the B factor. In Ghmāra, we have not only moved east, but into an area which is also a linguistic « refuge area » for Shilḥa Būzratīya ; and the Berber factor becomes much higher. As aforesaid, Caro Baroja thinks (and I agree with him) that the linguistic Arabization of the Ghmāra was a relatively late phenomenon in time.

Oddly enough, on the basis of names alone, the B factor is lowest in the tribe of Bnī Būzra, the only one of the whole group which still remains largely Berber-speaking; and another anomaly in connection with this tribe is that in it we find the only place name with a Latin plural suffix well outside the Jbāla or its immediate environs. The presence of this name (*Jnānesh*) is difficult to account for in any *a priori* manner.

On the I-II plane, the ratio for the whole of Ghmāra is 36-64 in favor of the II factor. This is a slightly higher II ratio than in the Jbāla, and indeed it is the highest II in all Northern Morocco, Ṣanhāja Srīr and Rīf included.

Overall averages on a village name analysis, for the Ghmāra, give us : A—30% ; B—70% ; I—36% ; II—64% ; IA—11% ; IIA—18% ; IB—27% ; IIB—44%. On a clan name analysis : IA—78% ; IIA—7% ; IB—4% ; and IIB—11%. On a tribal name analysis — with always the reservation that these are Berber tribes, but on the basis of names alone : IA—100%.

IV) *Ṣanhāja Srīr :* In the nine tribes of the Ṣanhāja Srīr (Bnī Saddāt, Ktāma, Taghzūt, Bnī Bu Shībt, Bnī Ḥmid, Bnī Bū Nṣār, Bnī Khannūs, Zarqāt and Bnī Bshīr (62), as in Ghmāra, we have a 29-71 ratio in favor of the B factor, on the A-B plane. On the I-II plane, the Ṣanhāja average is 45-55 ; here the I factor, although still nosed out by the II, gains more ground than it did in Ghmāra. One tribe, the entirely Arabic-speaking group of Bnī Bū Shībt, has what may be a Berber lineage matronym (Ibizzāzen, in the clan of Shwāḥil or Swāḥil).

(62) It must be noted that for the Ṣanhāja Srīr, Modified Rīf and Rīf Proper, tribal, clan and village or lineage names have been analyzed according to the form, whether purely Berber, Arabized or Arabic, that they occur in the *Nombres de los Musulmanes... etc.* From a statistical standpoint, therefore, a tribal or clan name occurring officially, and thus in the text of the above-mentioned work, as *Bnī X* rather than *Aiṭh X* has in these instances been analyzed as such, to ensure greater consistency and data control. Even so, the Berber factor predominates by a very wide margin. This issue does not rise in the Jbāla, Habṭ and Ghmāra.

On an overall village name analysis, we have the following results : A—29%; B—71%; I—45%; II—55%; IA—16%; IIA—13%; IB—26%; IIB—45%. On a clan name analysis : IA—30%; IIA—38%; IB—7%; and IIB—25%. On a tribal name analysis : IA—45% ; IIA—11% ; IB—33%; IIB—11%.

V) *Western, Transitional, Modified or Arabized Rīf :* In the essentially Arabic-speaking groups of the Western or Modified Rīf (Mtīwa dyāl Bḥar, Mistāsa, Bnī Gmīl, Targīst, Bnī Bū Frāḥ and Bnī Yiṭṭuft, as well as the mixed Ṣanhājan-Rīfian tribe of Bnī Mazdūyī), who do not fall readily into any one group or the other — although three of them (Bnī Bū Frāḥ, Bnī Yiṭṭuft and Bnī Mazdūyī) are predominantly Rīfian, with the rest showing certain Rīfian influences, we have, on the A-B plane, a 35-65 ratio in favor of B, slightly less than in either Ghmāra or Ṣanhāja Srīr. On the I-II plane, the result is 46-64 in favor of the II factor.

On an overall village name analysis, we have the following : A—35%; B—65%; I—46%; II—54%; IA—13%; IIA—23%; IB—20%; IIB—30%. On a clan name analysis : IA—35%; IIA—15%; IB—20%; IIB—30%. On a tribal name analysis : IA—29%; IIA—14%; IB—43%; IIB—14%.

VI) *Rīf Proper :* In the Rīf Proper, the overall average for the whole area (all tribes except Ūlād Stūt, which for reasons given above has been grouped with the Habṭ) is, on the A-B plane, 29-71, as in Ṣanhāja Srīr. For the Central Rīf (Buqqūya, Bnī ʿAmmart, Bnī Waryāghal, Gzinnāya, Timsāmān and Bnī Tūzīn), the B factor is quite naturally (for this is the Berber region par excellence of the Moroccan North) higher than anywhere else in the whole area, 77 %, as opposed to 23 % for the A factor. This is what maintains the overall 29-71 average for in the Eastern Rīf, owing to the presence of the seminomads of Mṭālsa (Rīfian *Ibdhārsen*) and Bnī Bū Yiḥyī, and particularly Kibdāna, in which the A factor is higher than the B (57%—43%), the A-B average is 34-66. On the I-II plane, the overall Rīfian average is 65-35, and thus in the Rīf, anthroponyms prevail over toponyms. In the Central Rīf, it is 52-48, almost even, and in the East, 75-25 ; lineage names are commonest among the two seminomad groups, as are also lineage matronyms, which show both Arabic and Berber features.

On a village name analysis for the Central Rīf, we have : A—23%; B—77%; I—52%; II—48%; IA—14%; IIA—12%; IB—44%; IIB—32%. On a clan name analysis : IA—48%; IIA—6%; IB—23%; and IIB—23%. On a tribal analysis : IA—0%; IIA—16%; IB—50%; and IIB—34%.

On a village name analysis for the Eastern Rīf, we have : A—35%; B—65%; I—75%; II—25%; IA—28%; IIA—10%; IB—52%; IIB—10%. On a clan name analysis : IA—38%; IIA—16%; IB—43%; IIB—3%. On a tribal name analysis : IA—45%; IIA—9%; IB—36%; and IIB—10%.

Finally, on a village name analysis for the Rīf as a whole, we have : A—29%; B—71%; I—65%; II—35%; IA—21%; IIA—10%; IB—48%; and IIB—21%. On a clan name analysis : IA—41%; IIA—13%; IB—36%; and IIB—10%. And on a tribal name analysis, we have : IA—29%; IIA—12%; IB—41%; and IIB—18%.

VII) *Summary :* Within each of the two largest of the various culture or sub-culture areas in Northern Morocco, Jbāla and Rīf Proper, we may note two distinct sub- (or sub-sub-, if you will) areas to which the frequency ratios of names attest. In the Jbāla, a *Northwestern* area in which Arabic names are at a maximum and Berber ones at a minimum, and a *Southeastern* area in which the Berber factor, although still less than the Arabic one percentage-wise, tends to rise up very sharply and to make the A-B ratio more even. In two sub-areas of the Rīf Proper, *Central* and *Eastern*, we find the reverse situation; Arabic names are at their smallest minimum in the Central Rīf, while they show a certain increase in the East. The anthroponym-toponym level remains uniform throughout all Jbāla, while in the Eastern Rīf lineage names show a marked increase from the almost 50-50 ratio of the Central Rīf.

In general, the A-B plane throughout the whole of Northern Morocco corresponds with amazing exactitude to actual linguistic distribution. Even in the Central Rīf, there are more Arabic names than there are Berber ones in the Habṭ or in the Northwestern Jbāla, for instance — a testimony to the fact that Arabic influences on Berber, both linguistic and cultural, have always been greater than the reverse.

On the I-II level, we see the same degree of linguistic and ecological consistency, for generally speaking, the I factor predominates more in the flatlands (much of the Eastern Rīf is relatively flat, for example) and the II factor in the mountains. Indeed, we may almost say of Northern Morocco in general that the higher the mountains are, the more toponyms tend to predominate over anthroponyms. We find, for example, a slightly higher incidence of the toponyms factor in Ghmāra or Ṣanhāja Srīr then even in the Central Rīf — and in both these areas, the mountains are higher incidence of the toponyms factor in Ghmāra or Ṣanhāja Srīr then slightly higher, and the valleys deeper than in the Central Rīf. In this respect, Ghmāra shows the highest toponymical frequency of all.

To my mind, the foregoing analysis of the frequencies of Arabic and Berber anthroponyms and toponyms appears to bear out and support the findings of linguistics and ethnography in Northern Morocco remarkably well, with a high correlation in all respects.

It only remains to be said now that the immediate goal of this analysis has been purely one of tabulation and assessment, on a percentage basis, of the material available to me. Ultimately, however, if its conclusions, which are given here purely tentatively, can be used in any way as tools toward historical reconstruction of some of the pressing linguistic and ethnographic problems which are basic to the area, I shall feel that this paper has more than accomplished its purpose.

David Montgomery HART.

EL *RAWḌ AL-QIRṬĀS* Y LOS ALMORÁVIDES

ESTUDIO CRÍTICO

El *Rawḍ al-qirṭās* es una crónica de las dinastías marroquíes y una descripción de la ciudad de Fez, redactada en el primer tercio del siglo XIV, pues termina su narración en el año 726/1326. Su difusión demuestra el gran interés con que ha sido consultada y seguida, tanto entre los marroquíes, como entre los europeos. Las seis ediciones que se han hecho en árabe y sus cinco traducciones al latín, alemán, portugués, francés y español (1) no han bastado para acrisolar su texto y librarlo de todos los errores de transcripción a que su toponomástica y su cronología enrevesada han dado lugar.

Pero aún mas necesaria que una edición crítica, con serlo ésta mucho, es el análisis y comprobación de su valor histórico, el estudio y alcance de sus errores, la gestación de sus leyendas, las características del autor, que se transparentan en su relato y la fe que merecen las fuentes en que tácita o expresamente se apoya (2).

La primera parte de la crónica dedicada a los Idrīsíes y a la fundación y desarrollo de la ciudad de Fez, patria de Ibn Abī Zarʿ, es de una gran importancia informativa por darnos, envuelta entre las leyendas de sus fundadores, la monografía más interesante y completa sobre la capital

(1) Cuatro litografiadas en Fez, los años 1303/1885, 1305/1887, 1307/1889 y 1313/1895; una editada con tipografía moderna en Rabat en 1353/1936 en dos tomos, que sólo llegan hasta el final del reinado de Yûsuf b.ʿAbd al-Muʾmin en 580/1184, por Muḥammad al-Ḥašimī al-Fīlālī; la única edición europea es la de Tornberg, publicada en Upsala en 1843 con una traducción latina. La traducción alemana es de Dombay, el 1784 en Agram; la portuguesa del P. Antonio Moura en 1824; la francesa de A. Beaumier es del 1860 y finalmente la mía en español es del 1918, obra de mi primera juventud, de la que preparo una segunda edición con todas las correcciones y reparos críticos de que doy muestra en este trabajo.

(2) Brockelmann en su *Geschichte der arabischen Literatur*, Supl. II, pág. 339 lo juzga sin ninguna razón y contra toda evidencia como un plagio en lo esencial del *Bayān al-mugrib* de Ibn ʿIḏārī

del Norte marroquí. Su relato sobre la dinastía de los Zanata magribíes no ofrece particular interés, pero al llegar a tratar de los Almorávides, se convierte en fuente de primer orden y en muchos casos casi única, para trazar el esquema de la evolución de este imperio (3).

Los escasos, aunque valiosos, datos que nos ofrece Abū 'Ubayd al-Bakrī en su *Descripción del Africa septentrional* (4), redactada en 460/1068, apenas nos informan sobre el género de vida de los Almorávides en el Sahara, sin llegar siquiera a mencionar a Yūsuf b. Tašfīn, ni alcanzar a la fundación de Marraquech. El *Ḥulal al-mawšiyya* (5), que recoge y extracta la narración del *Bayān al-mugrib* (6), desconocida hasta ahora, no ha sido bastante apreciada ni se ha visto confirmada por la fuente anónima en que se apoya. Y así se llega al *Rawḍ al-qirṭās*, que, seguido fielmente por el *'Ibar* (7) de Ibn Jaldūn y copiado al pie de la letra por al-Salāwī en su *Kitāb al-istiqṣā'* (8), nos ofrece el cuadro general más completo de que disponíamos hasta hoy sobre la gesta almorávide.

Los historiadores, tanto musulmanes como europeos, al no poder contrastar con otras fuentes la veracidad de las afirmaciones del *Rawḍ al-qirṭās*, las han dado por buenas y las han aceptado sin discusión, excepto en el episodio de la batalla de Zalaca = Sagrajas, en el que la concurrencia de numerosas y extensas descripciones con el acopio de pormenores y episodios más o menos reales, han permitido poner en evidencia la fantasía y despreocupación del *Rawḍ al-qirṭās* que, escrito dos siglos y medio después de la batalla, sigue su habitual sistema de bordar sobre el cañamazo de algunos datos históricos fundamentales el tapiz de sus invenciones y juegos literarios (9).

(3) La cuarta parte, referente a los Benimerines, es también muy importante, no sólo por ser Ibn Abī Zarᶜ contemporáneo de casi todo lo que refiere y estar bien informado, sino además por la escasez de fuentes que sobre esa dinastía poseemos.

(4) Edición M. G. de Slane, nouvelle ed., Alger, 1911, y trad. francesa por el mismo, Alger, 1915.

(5) Edición I.S. Allouche, 1936; mi trad. en la *Colección de Crónicas árabes de la Reconquista*, 1952.

(6) Sobre el *Bayān al-mugrib*, sus ediciones y manuscritos, véase mi exposición bibliográfica en *Hespéris*, 1959, 3º y 4º trimestres, págs. 156-58.

(7) Edición de Slane, Argel 1847, tomo I, págs. 235 y sigts.

(8) Edición El Cairo, 1312/1894; trad. G.S. Colin en vol. XXXI de los *Archives marocaines*.

(9) Véase mis *Las Grandes Batallas de la Reconquista*, págs. 20 a 99.

Los Almorávides, cuyo espectacular apogeo tuvo tan rápido y trágico fin a manos de los Almohades, tampoco tuvieron la suerte de que perdurasen los testimonios auténticos y contemporáneos de obras históricas, dedicadas especialmente a exponer su historia externa. Sólo del andaluz Ibn al-Ṣayrafī, secretario de Tašfīn b. ʿAlī b. Yūsuf se han conservado un par de episodios, copiados por cronistas posteriores, que nos hacen entrever por la abundancia y exactitud de sus pormenores, toda la riqueza de información que se ha perdido (10).

A falta de obras especializadas, la gran Crónica de Ibn ʿIḏārī, *al-Bayān al-mugrib*, podía llenar en gran parte esta laguna, pero hasta ahora los mss. de que disponíamos pasaban de los reinos de taifas españoles a los Almohades, durante sus luchas con ʿAlī b. Yūsuf b. Tašfīn. En contraste con esta pobreza, las muchas fuentes de que disponíamos para estudiar el Imperio almohade, nos habían permitido juzgar muy desfavorablemente el crédito que merecía Ibn Abī Zarʿ. Ya Dozy, a mediados del siglo pasado, al estudiar varios episodios de la historia de España en los siglos X y XI, rechaza más de una vez sus afirmaciones (11).

En mi *Estudio sobre la campaña de las Navas de Tolosa* (12) y luego en mi *Historia política del Imperio almohade* (13) he tenido amplio campo para verificar la autoridad del *Rawḍ al-qirṭās* y la exactitud de su narración. Puesto a prueba en un hecho tan importante como la campaña de las Navas de Tolosa y cotejado con autores más antiguos y más serios que él — como el *Muʿdjib* de al-Marrākušī y el *Bayān* de Ibn ʿIḏārī y con tres graves autores cristianos, el *Rawḍ al-qirṭās* me mereció este juicio que hoy vuelvo a suscribir : un siglo posterior a estos dos autores es Ibn Abī Zarʿ y bien se nota el tiempo transcurrido en los ampulosos y fantásticos pormenores con que exorna su relato. Hace pasar a al-Nāṣir el Estrecho de Gibraltar con 600 000 hombres. Afirma contra toda verdad, que a la noticia de su llegada, los cristianos, consternados, abandonaron

(10) Véase *Hespéris*, 1959, pág. 156.

(11) Cuyo severo juicio, tomado de sus *Recherches*, 1ª edic., tomo Iº, pág. 121, he transcrito en el Prólogo de mi traducción del *Rawḍ al-qirṭās* y en mi artículo sobre *La salida de los Almorávides del Desierto*, en *Hespéris*, 1959, pág. 159.

(12) *Anales del Instituto general y técnico de Valencia*, 1916, págs. 111-12.

(13) *Passim*, Editora Marroquí, Tetuán, 1956-57.

las fronteras y se refugiaron tierra adentro ; el viaje que doce años antes hizo Sancho el Fuerte de Navarra por Andalucía — y acaso por Marruecos — lo transforma en una aparatosa presentación del monarca navarro en Sevilla, pocos días antes de que al-Nāṣir entrase en campaña contra Salvatierra, y expone con gran minuciosidad y buscado efectismo la entrevista. Retrasa en un año el sitio de Salvatierra, extiende su duración a ocho meses, en vez de los tres que tuvo, lo pone paralelo al cerco de Calatrava por Alfonso VIII, que supone muy largo, cuando apenas duró tres días y, bordando sobre el asesinato del español Ibn Qādis, alcaide de Calatrava, los rencores de los andaluces y la tiránica altivez del Miramamolín y de su primer ministro, atribuye la derrota a la defección en masa de los andaluces en el trance mas crítico de la batalla. Pinta luego la drámatica escena dialogada de la huída de al-Nāṣir y se desquita del amargor de la derrota haciendo que todos los reyes cristianos que concurrieron a la batalla, muriesen dentro de aquel año. No puede darse mayor cúmulo de errores e invenciones en el exposición de un hecho tan culminante.

En confirmación de estos juicios el Profesor Hopkins en su reciente obra *Medieval muslim government in Barbary* (14) dice : « el *Rawḍ al-qirtās* es una compilación desprovista de crítica. Tiene en gran parte un claro sabor de hagiografía, sus monarcas no son reales, sino descripciones de un ideal musulmán ; sus guerreros son todos héroes y sus enemigos cristianos, una canalla que solo triunfa a fuerza de traiciones. ». Como, a pesar de todo, ofrece alguna información que no es a todas luces inexacta, tanto este autor como los demás historiadores europeos no han tenido más remedio que aceptarla o prescindir de ella, ya que evidentemente está basada en fuentes árabes y las líneas generales de su estructura responden a la realidad.

Pero hoy, gracias al primer legajo de la tercera parte del *Bayān al-mugrib* (15), y al ms. también inédito del *Naẓm al-ḏjumān* en su tomo

(14) Londres, 1958.

(15) Del que he dado ya cuenta en *Hespéris*, 1959, pág. 158.

XIII (16) podemos iniciar la rectificación de los errores y fantasías del *Rawḍ al-qirṭās* en lo referente al periodo almorávide, trabajo que aún no se había emprendido y que esperamos poder ampliar y completar el día en que además del legajo primero, mal conservado y con varias lagunas, se descubra lo que aún falta del relato que Ibn ʿIḏārī dedicó a los almorávides, que no es mucho, como se ha tenido la suerte de descubrir y publicar todo lo referente a Ifrīqiya y el Andalus y casi la totalidad de la historia del imperio almohade.

Comienza el *Rawḍ al-qirṭās* su noticia de la aparición de los saharianos en el campo histórico musulmán con la afirmación de que los Lamtuníes eran de origen árabe (17), descendientes de Ḥimyar, que habían emigrado al Sahara y da la larga lista de sus tribus y la historia y genealogía de sus reyes con sus extraños y deformados nombres bereberes y sus actuaciones legendarias. El *Bayān al-mugrib* (18) dedica un capítulo al linaje de los emires almorávides y afirma que el patriarca de Lamtūna, del que descienden las diversas ramas de sus emires, es Tardjūt y cita a Ibn al-Ṣayrafī, quien por más esfuerzos que hizo para establecer la ascendencia de Lamtūna, no pudo pasar de Tardjūt, que fué el bisabuelo de Yūsuf b. Tašfīn, aunque podía disponer de toda la documentación oficial, como secretario de Tašfīn b. ʿAlī b. Yūsuf, y que consagraba su obra a perpetuar los hechos y las glorias de la dinastía. El *Bayān*, a pesar de este testimonio tan explícito, que acepta, alarga la ascendencia de Turdjūt hasta su abuelo al-Manṣūr. Parece que el emir Tarsina al-Lamtūnī fue jefe de la confederación formada por los Lamtūna y los Gudāla y que a su muerte pasó el poder a su pariente por

(16) Único que se conserva de la Historia universal titulada *Naẓm al-djumān wa wādiḥ al-bayān fī mā salafa min ajbār al-zamān*, escrita por el alfaquí Abū Muḥammad b. al-Qaṭṭān, del que no se encuentra en Brockelmann ninguna referencia. Solo el *Bayān al-mugrib*, tomo segundo de mi trad., pág. 311, lo cita con gran elogio como uno de los secretarios favoritos del penúltimo califa almohade, al-Murtaḍà. Con los datos de estas dos fuentes inéditas y a pesar de sus lagunas, roturas y manchas he redactado cuatro artículos ; tantos eran los errores y tergiversaciones, que se habían acumulado en la historia de este período. En el número anterior de *Hespéris*, 1959, he publicado, *La salida de los Almorávides del desierto y el gobierno de Yūsuf b. Tašfīn. Aclaraciones y rectificaciones* En « *Tamuda* », año VII, semestres I-II, año 1959, he publicado *ʿAlī b. Yūsuf y sus empresas en el Andalus*. Al *Memorial Lévi-Provençal* he dedicado *El gobierno de Tašfīn b. ʿAlī en el Andalus* y finalmente en el tomo en prensa de los *Estudios de la Corona de Aragón* figura un cuarto trabajo bajo el título *Los Banū Hūd, los Almorávides y Alfonso I, el Batallador*.

(17) Tomo II, pág. 3 de la edic. Rabat y 119 de mi trad.

(18) Fol. 7 r.

afinidad, Yaḥyà b. Ibrāhīm al-Gudālī. Inspirados en al-Bakrī (19), coinciden el *Rawḍ al-qirṭās* y el *Bayān al-mugrib* en su descripción de la vida nómada de los saharianos y de los hechos de Yaḥyà b. Ibrāhīm, su peregrinación y su paso por al-Qayrawān hasta volver con ʿAbd Allāh b. Yāsīn a Gudāla.

Pero enseguida empieza el *Rawḍ al-qirṭās* a enmarañar la cronología, fijando el viaje de Yaḥyà b. Ibrāhīm en 427/1036 y su regreso a Gudāla en 430/1039, con un adelanto de unos diez años, error en el que volverá a incurrir varias veces más. Y a continuación empieza a perderse en el campo de la leyenda. Afirma que, ante la resistencia de los Gudalíes a corregir sus costumbres ilegales, Yaḥyà b. Ibrāhīm, en vez de hacer uso de su autoridad, como emir, propone a Ibn Yāsīn retirarse a un ribāṭ imaginario y cuando con su vida cenobítica se han atraído bastantes prosélitos, les da Ibn Yāsīn el título de Almorávides y sale con ellos y con el emir Yaḥyà b. Ibrāhīm para atacar y someter a su propia cabila de Gudāla en Ṣafar del 434 —Septiembre del 1044— y luego a la de Lamtūna y a todas las de Sinhādja, que quedan bajo el emirato de Yaḥyà b. Ibrāhīm hasta su muerte. Entonces, sin que el *Rawḍ al-qirṭās* explique su causa (20), Ibn Yāsīn transmite el poder al Lamtūnī Yaḥyà b. ʿUmar b. Ibrāhīm b. Turdjūt.

Son varios los errores que hay que deshacer en este relato, gracias al *Bayān* : en primer lugar, los Gudāla se mantuvieron sumisos al poder de su emir Yaḥyà b. Ibrāhīm, mientras este vivió y no hubo tal *ribāṭ* (21) ni se derivó de él el nombre de Almorávides. Sólo al morir Yaḥyà b. Ibrāhīm, se rebelaron los Gudalíes contra Ibn Yāsīn y su rigor canónico, lo despojaron de toda autoridad y de sus bienes, forzándole a refugiarse en Lamtūna, cuyo emir, Abū Zakariyā' Yaḥyà b. ʿUmar b. Ibrāhīm b. Turdjūt, lo acogió con sumo agrado y le reconoció la suprema autoridad tanto religiosa como civil. Sólo entonces, seguro de la adhesión de los Lamtūníes, rivales natos de los Gudalíes, da vuelos Ibn Yāsīn a sus afanes de reforma y de conquista, acometiendo la empresa de someter a los demás saharia-

(19) Pág. 164 del texto y 310 de la trad.

(20) El Bakrī la explica claramente, págs. 165-6 del texto.

(21) Sobre este *ribāṭ* véase mi juicio en *Hespéris* 1959, págs. 160 y 161 nota 3.

nos de la zona atlántica, empezando por el ataque a una cabila vecina no islamizada, cuyo nombre desconocemos, que les opuso una terrible resistencia ; perdieron los Lamtuníes en esta batalla (22) la mitad de sus efectivos y solo al cuarto día de lucha lograron el triunfo, gracias a las inflamadas arengas de Ibn Yāsīn, que premia su valor y su resistencia, dándoles el nombre de Almorávides, como claramente consta en el relato que Ibn ʿIḏārī hace de esta batalla y cuyo capítulo lo encabeza así : « Algunas noticias del emir Abū Zakariyā' Yaḥyà b. ʿUmar, emir de los Lamtuníes y la causa de que fuesen llamados Almorávides » (23).

Convencido Ibn Yāsīn con esta victoria de la adhesión de sus secuaces y de su superioridad militar, los animó a salir del desierto para conquistar el Magrib y los llevó contra Sidjilmāsa el año 446 o el 448/1054 o 56, por puro afán de conquista y sin recurrir a los razonamientos religiosos y morales que alega el *Rawḍ al-qirṭās* (24). Este da la fecha del 447/1055 y fija la batalla en el 20 de Ṣafar/21 de Mayo con la derrota y muerte de Masʿūd al-Magrāwī, señor de Sidjilmāsa. El *Bayān al-mugrib* da la version de que Masʿūd huyó y añade que Yaḥyà b. ʿUmar b. Ibrāhīm, después de estar en ella varios meses, dejó una guarnición y se volvió al desierto para someter a los Gudāla, que se habían sublevado. Los Zanata aprovecharon la ocasión para recobrar a Sidjilmāsa y matar a su guarnición almorávide, que se había refugiado en la mezquita. Sus habitantes volvieron a escribir con repetida insistencia a Ibn Yāsīn para que tomase venganza de los Magrāwa y los librase de su tiranía, pero el alzamiento de los Gudāla obligó a Yaḥyà b. ʿUmar b. Ibrāhīm a llevar sus fuerzas al desierto y a encastillarse en Azukkī, su castillo base, donde

(22) Dan cuenta de esta batalla el Bakrī, pág. 168 ; el *Ḥulal al-mawšiyya*, pág. 11 del texto y 29-30 de mi trad. y el legajo primero del *Bayān*, fol. 2 r. El *Rawḍ al-qirṭās* la pasa por alto y se extiende en cambio en describir ese hipotético *ribāṭ*, fundado por Ibn Yāsīn y en explicarnos la vida que en él llevaban sus secuaces hasta que los lanzó a someter a los Lamtūna y a las restantes cabilas de Sinhādja. Tomo II, pág. 13 de la edic. Rabat y 126 de mi trad.

(23) El *Ḥulal al-mawšiyya* es bien explícito al confirmar este significado, pues dice : « perecieron muchos de ellos en esta batalla y entonces el jeque Abū Muḥammad ʿAbd Allāh b. Yāsīn los llamó Almorávides, al ver su gran resistencia y su hermoso valor contra los politeístas », pág. 11 del texto y 30 de mi trad.

(24) Al asegurar que el año 447/1055 se reunieron los alfaquíes y hombres buenos de Sidjilmāsa y del Draʿa y escribieron a Ibn Yāsīn y al emir Yaḥyà b. ʿUmar y demás jeques de los Almorávides una carta en la que los incitaban a ir a sus tierras para purificarlas de las iniquidades y de la injusticia y les hacían saber el abatimiento y tiranía en que tenía a la gente de letras y de religión y a todos los demás musulmanes Masʿūd b. Wānūdīn al-Zanātī al-Magrāwī. Pág. 118-9 del texto y 129 de mi trad

murió (25). El *Rawḍ al-qirṭās* nada dice de la recuperación de Sidjilmāsa por los Magrāwa y se limita a anotar que a principios del 448/Marzo del 1056 — nombró Ibn Yāsīn emir a Abū Bakr, por haber muerto su hermano Yaḥyà en la guerra santa contra los negros del Sudán (26), soslayando así el relato de la guerra civil entre Lamtūna y Gudāla.

Al morir Yaḥyà, su hermano Abū Bakr estaba en el Draᶜa y, según el *Rawḍ al-qirṭās*, se dirige a razziar el Sūs y el Daran — Gran Atlas — y sale en Rabīᶜ primero del 448/18 de Junio a 16 de Julio del 1056 — contra el Sūs y los Gazūla y lleva al mando de su vanguardia a Yūsuf b. Tašfīn para tomar Tārūdānt y someter el Sūs. Ni el Bakrī ni el *Bayān* nombran todavía a Yūsuf b. Tašfīn y además la fecha que da está adelantada, pues fué ese año, cuando según el mismo *Rawḍ al-qirṭās* fué muerto Yaḥyà y los almorávides sufrieron la gran derrota de Azukkī. El *Bayān*, con más acierto, asegura que fué en 450/1058, cuando Ibn Yāsīn va primero a Sidjilmāsa y hace reconocer a Abū Bakr, que llega en Muḥarram de ese año/Marzo del 1058 y, una vez reconocido, sale a los pocos días, no para el Sūs como quiere el *Rawḍ al-qirṭās*, sino para el Draᶜa, donde extermina a un nucleo de herejes rafadíes.

Luego Ibn Abī Zarᶜ con su habitual desenfado hace que Abū Bakr conquiste las montañas del Gran Atlas, que asedie a Āgmāt y que tras acérrima lucha obligue a su emir Laqūt a huir a Tādlā. Entran los Almorávides en Āgmāt el 449/1059 y a los dos meses van a razziar Tādlā, que toman y matan en ella a Laqūt (27). Nada se había podido alegar contra este información amañada, hasta que el *Bayān al-mugrib* nos ha permitido desmentirla. Según él Ibn Yāsīn, que había estado varios años en el Andalus y que a su regreso pasó por la Tāmasnā y conoció las creencias de los Baragwāṭa, se detuvo en el Atlas y exhortó a los jeques de sus numerosas tribus a cesar en sus guerras civiles y unirse bajo un emir. Solo en 449/1057, cuando ya se habían repuesto los Almorávides del

(25) Como expone claramente el Bakrī, pág. 167 del texto y 316-7 de la trad. Véase también mi artículo, *La salida de los Almorávides*, en *Hespéris*, 1959, pág. 165, nota 4.

(26) Pág. 21 del tomo II del texto y 130 de mi trad.

(27) El *Bayān almorávide*, fol. 3 r. nos informa de que no hubo resistencia en el Sūs ni en el Gran Atlas y que gracias a la elocuencia persuasiva de Ibn Yāsīn y a la desunión y rivalidades que incapacitaban a los Maṣmūda para una acción conjunta, se sometieron sin lucha alguna a los Almorávides y Āgmāt les abrió sus puertas pacíficamente.

desastre de Azukkī, se dirige Ibn Yāsīn a Sidjilmāsa y después de hacer reconocer e instalar en ella a Abū Bakr, sale para el Gran Atlas y llega a Āgmāt, se entrevista con los jeques de Ūrīka, Haylāna y Hazmīra, les predica y les propone aceptar al emir de Lamtūna. Conseguido fácilmente su objetivo sin lucha, lleva a Abū Bakr a Āgmāt, lo instala y al cabo de seis meses, sale el primero de ḏū-l-qaʿda/11 de Diciembre del 1058, para la Tāmasnā con el propósito de catequizar a los Baragwāṭa, como lo había hecho con los Masmūda, a los dos meses de haber salido de Āgmāt.

El *Rawḍ al-qirṭās*, que copia una interesante información de al-Bakrī (28) sobre los Baragwāṭa y su religión, exagera al decir que Ibn Yāsīn tuvo con ellos grandes encuentros y retrasa seis meses su muerte hasta el 24 de Djumādà primera/8 de Julio, para dar tiempo a las grandes batallas de que habla y a continuación nos pinta la escena del mártir Ibn Yāsīn, que, herido gravemente en un encuentro, arenga elocuentemente a los suyos. El discurso debe ser una invención de Ibn Abī Zarʿ (29); en cambio es cierto su dato sobre el lugar en que fué enterrado. Parece ser que Ibn Yāsīn entró en la Tāmasnā solo o con muy poco acompañamiento para someter a los Baragwāṭa con sus exhortaciones, pero encontró entre aquellos herejes un clima muy distinto y fué asesinado por un Baragwāṭī. Abū Bakr acudió con un ejército, después de la muerte de Ibn Yāsīn, para vengarlo, pero no los exterminó como el *Rawḍ al-qirṭās* quiere (30), pues aún dieron mucho trabajo a los Almohades antes de extinguirse su herejía.

Pasa el *Rawḍ al-qirṭās* a exponernos los hechos del emirato de Abū Bakr b.ʿUmar, a quien da por nieto de Talākātīn y bisnieto de Wartaqaṭīn, nombres bereberes, probablemente muy alterados, ya que consta por el *Bayān al-mugrib* que su abuelo y su bisabuelo fueron Ibrāhīm y Turdjūt, los mismos que de su primo Yūsuf b. Tašfīn. Luego nos presenta a Abū Bakr en Āgmāt, de donde le hace salir en Ṣafar del 452/Marzo del 1060, con un ejército innumerable y en dos meses conquista el Fazāz y las dos ciudades de Miknāsa — Mequínez — y asalta la ciudad de

(28) Tomo II, pág. 44 de la edición de Rabat y 131 y sigts de mi trad.

(29) Págs. 134 y sigts.

(30) Y con él Ibn Jaldūn y al-Salāwī que lo copian.

Luāta el último día de Rabīᶜ segundo de ese año/2 de Junio del 1060; regresa a Āgmāt y a los tres meses recibe informes de una nueva revuelta contra su autoridad en el Sahara y divorciándose de la bella Zaynab con la que hacía poco que se había casado, deja por su lugarteniente en Marruecos a Yūsuf b. Tašfīn y se va a luchar con los negros del Sudán (31).

Solo gracias al *Bayān al-mugrib* se ha podido deshacer esta maraña de hechos y fechas urdida por Ibn Abī Zarᶜ, que comienza por adelantar en diez años el curso de los sucesos. No se sabe lo que hicieron Abū Bakr y sus Almorávides en Āgmāt, después de la expedición contra los Baragwāṭa hasta el año 460/1068 en que según el *Bayān* (32) se enderezaron los asuntos para Abū Bakr, le obedeció el país y lo proveyó de gobernadores, desde su residencia de Āgmāt; y que esto sea verdad y no la versión del *Rawḍ al-qirṭās* lo prueba el que el Bakrī con los informes que le habían llegado hasta el año 460 en que escribía, diga que el poder de Abū Bakr estaba disperso y no unido y que su residencia era el Sahara (33). Entonces se casó con Zaynab la Nazfawiyya y no ocho años antes como quiere el *Rawḍ al-qirṭās* (34). El *Bayān* acoge también la leyenda de los hechizos y riquezas de esta famosa mujer con varios pormenores inéditos; dice que la pretendieron varios jeques y emires, a los que rechazó y para nada alude a más casamientos suyos que el contraído con Abū Bakr en ḏū-l-Qaᶜda del 460/Septiembre de 1068 (35).

A los tres meses de casado con Zaynab hace el *Rawḍ al-qirṭās* que Abū Bakr se vuelva al Sahara en 453 y no para hacer la guerra a los Gudāla, sino con el piadoso fin luchar con los negros idólatras del Sudán, cuando la verdad es que, llamado con la máxima urgencia por los Lamtūna del desierto, que se veían una vez más acosados por los levantiscos Gudāla, se vió obligado a abandonar su gran tarea y nombrar apresuradamente un lugarteniente que prosiguiese su obra y su empresas. En mi

(31) Tomo II, pág. 23 del texto y 136 de mi trad.

(32) Fol. 3 v.

(33) Pág. 170.

(34) Tomo II, pág. 33 del texto y 137 de mi trad.

(35) Según el *ᶜIbar* estuvo primero casada con Yūsuf b. ᶜAlī b. ᶜAbd al-Raḥmān b. Wāṭās, jeque de Ūrika y luego con Laqūt, señor de Āgmāt. Tomo Iº, pág. 239.

trabajo sobre *La salida de los Almorávides del desierto y el reinado de Yūsuf b. Tašfīn*, publicado en el número anterior de *Hespéris* (36), he puesto de manifiesto todos los errores y falsedades, que fuerzan a Ibn Abī Zarᶜ a hacer volver a Abū Bakr al Sahara en 453/1061, para dar así a Yūsuf b. Tašfīn la posibilidad de afianzar el poder almorávide y dedicarse a la fundación de Marrākuš, en la que no da intervención alguna a Abū Bakr, versión que desmiente el *Bayān*, puntualizando con interesantes pormenores y gran verismo el proceso de los trabajos realizados en la nueva capital y dejando después al cuidado de Yūsuf b. Tašfīn la continuación de obra de tan gran envergadura. Desentendiéndose tan pronto de Abū Bakr, puede el *Rawḍ al-qirṭās* dedicar toda su atención y consagrar todos sus elogios a los triunfos de Yūsuf (37), que solo el 461/1069 empezó a darse a conocer, atacando a los Banū Ifrān y tomando la Qalᶜa de Mahdī b. Tabāla con el ejército que Abū Bakr pone a sus órdenes (38).

Respecto a la salida de Abū Bakr de Marrākuš y a su divorcio con Zaynab, la rectificación que ofrece el *Bayān* es la de que sólo dejó a Yūsuf un tercio de sus tropas y que se puso en marcha el primero de Rabīᶜ segundo del 463/6 de Enero del 1071, después de prometerle Yūsuf obediencia y de acompañarle a su salida. El *Rawḍ al-qirṭās* (39) además de insistir en su repetido error de adelantar en unos diez años las fechas y de reservar para Yūsuf la mitad de las tropas de Abū Bakr, pone la muerte de Zaynab en 464/29 de Septiembre del 1071 a 16 de Agosto del 1072 a los once años de haberla casado con Yūsuf, mientras el *Bayān al-mugrib* atestigua que en esa fecha le dio su hijo primogénito al año de haberla tomado por mujer y que aún cinco años más tarde el 469/1076, le dio otro hijo llamado al-Faḍl. El *Rawḍ al-qirṭās* al enviar a Abū Bakr al Sahara le da tiempo para reunir un gran ejército y conquistar en el Sudán, o sea en el país de los negros, un territorio de tres meses de camino y al mismo tiempo permite a Yūsuf someter la mayor parte del Magrib, hasta que, enterado Abū Bakr de la grandeza del poder de Yūsuf, vuelve

(36) Año 1959, págs. 168 y sigts.
(37) Tomo II, pág. 35 del texto y 138 de la trad.
(38) Cuyo asedio pone en 455 y su rendición en 465.
(39) Tomo II, pág. 33 del texto y 137 de mi trad.

del Sahara para destituirlo. No fija la fecha de este regreso, pero sabemos por el *Bayān* que no sólo no hizo esa larga y fantástica campaña contra los negros, sino que a los dos años estaba ya de vuelta en Āgmāt, el 5 de Rabīᶜ primero del 465/19 de Noviembre del 1072, sin haber hecho mas que imponer su autoridad a los levantiscos Gudāla (40).

El *Bayān* es más extenso y realista en la entrevista de Abū Bakr con Yūsuf, pero por lo menos una vez hay que dar la razón al *Rawḍ al-qirṭās*, al afirmar que Abū Bakr, después de someter a los Gudāla, se dedicó a la guerra santa contra los negros infieles hasta morir en combate el año 480/1087, fecha confirmada por las monedas (41). El *Bayān* no señala la fecha en que murió Abū Bakr, pero nos informa que el año 469-1076, Ibrāhīm, hijo de Abū Bakr y de una negra, que era gobernador de Sidjilmāsa por su padre, llegó a Āgmāt con muchos Lamtuníes para reclamar el reino, que usurpaba Yūsuf, pero llegó muy tarde, cuando el poder de Yūsuf ya se había consolidado, y tuvo que resignarse a volver al Sahara, cargado de regalos, para hundirse en la oscuridad.

EL REINADO DE YŪSUF B. TAŠFĪN

El *Rawḍ al-qirṭās*, después de dar, de acuerdo con el *Bayān*, su genealogía cierta hasta Turdjūt o Turgūt y más infundada hasta Walmāla o Watelmī, se arriesga por su cuenta a darle una ascendencia ḥimyarī. Nos da de él un retrato muy convencional y pondera la grandeza de su imperio, la legalidad de su administración y sus riquezas. Es el único en hacerle nacer el año 400/1009 para llegar a los cien años lunares al morir en el 500/1106 (42). Afirma que al ganar la batalla de Zalaca, los reyes de taifas españoles lo proclamaron Amīr al-Muslimīn, que desde entonces acuñó la moneda a su nombre, datos los dos falsos, pues consta por el *Ḥulal al-mawšiyya* (43) y por el *Bayān al-mugrib* (44) que el año 466/1073

(40) Fol. 6 r.

(41) Véase Harry W. HAZARD, *The Numismatic History of late medieval North Africa*, 1952, págs 96 y sigts.

(42) Tomo II, pág. 35 del texto y 138 de mi trad.

(43) Págs 17 y 18 del texto y 41-43 de mi trad.

(44) Fol. 6 v.

le quisieron dar sus jeques el título de Amīr al-Mu'minīn, pero él lo rechazó y se contentó con el de Amīr al-Muslimīn, como consta por su carta fechada el 15 de Muḥarram de ese año/20 de Septiembre del 1073, así como consta que los dinares los empezó a acuñar a su nombre el año 480/1087, después de la muerte de Abū Bakr, pues hasta esa fecha respetó su ceca (45) y le siguió enviando regalos y presentes (46).

Como nuestro despreocupado autor ha empezado a fijar el gobierno de Yūsuf en 453/1061 con diez años de anticipación, hace que al volver de Sidjilmāsa de despedir a Abū Bakr y llegar al Muluya, reviste un ejército de 40 000 almorávides, nombre cuatro caídes a los que da 5 000 hombres a cada uno con el mando de una provincia y entre en Āgmāt para casarse con Zaynab. Con este poder tan rápidamente logrado, le hace comprar en 454/1062 el terreno en que se edifica Marrākuš, sin aludir para nada a las dificultades con que tropezó su elección y lo pone enseguida a trabajar con sus manos en la construcción de la mezquita. El *Bayān* (47) pone freno a estas demasías con su escueto relato, según el cual, Yūsuf se limitó de momento a continuar las obras de edificación y el amurallamiento del Alcázar de Piedra y a dar cuenta al emir Abū Bakr de todo lo que hacía, como fiel subordinado suyo. Su boda con Zaynab se celebró en Ša°bān del 463/Mayo del 1071 y el *Bayān* asegura que con las riquezas de Zaynab formó una pequeña guardia personal — *ḥašām* — base de su futuro ejército y empezó a ampliar su poder. El *Rawḍ al-qirṭās* embrollado en sus errores y siguiendo sin ninguna discreción a fuentes contradictorias nos da dos versiones de la conquista del Magrib por Yūsuf b. Tašfīn. Primeramente al exponer el final de la dinastía de los Magrāwa, pone en 452/1060 la muerte de Dawnās, emir de Fez, cuyos hijos al-Futūḥ y °Adjīsa se reparten el gobierno de las dos barriadas de la capital, luchando entre sí y con los Almorávides hasta 457/1065, fecha en que al-Futūḥ abdica en favor de Mu°anṣar, sin que nos

(45) Harry W. HAZARD, *The Numismatic History*, loco citato.

(46) El *Ḥulal al-mawšiyya* dice textualmente, pág. 17 del texto y 41 de mi trad. : « el emir Yūsuf b. Tašfīn siguió enviándole regalos y presentes, hasta que los negros del Sudán, sus vecinos en el desierto, lo mataron en una de las guerras que sostuvo con ellos y se apoderó del poder Yūsuf b. Tašfīn, adueñándose de el en el Magrib y en el Sahara. ».

(47) Fol. 5 r.

indique las causas ni lo sucedido con su hermano ʿAdjīsa (48). Muʿanṣar es vencido y muerto en 460/1068 y Yūsuf entra en Fez, para pasar luego a Gomara y dejar a Tamīm b. Muʿanṣar recobrar Fez hasta el 462/1069-70 en que los Almorávides la asaltan de nuevo y la ocupan definitivamente. En su segundo relato, al dar la biografía de Yūsuf b. Tašfīn, hace que en 454/1062 tome Yūsuf a Mediuna y ataque a Fez, sin tomarla hasta el año siguiente 455/1063, contradiciéndose con lo que había dicho antes y haciendo que Tamīm b. Muʿanṣar (49), y no su padre, la recobre enseguida para ser derrotado y muerto y sucederle al-Qāsim b. Muḥammad b. ʿAbd al-Raḥmān b. Ibrāhīm b. Mūsà b. Abī-l-ʿAfiya, quien a su vez derrota a los Almorávides en Wad Sayfīr; suprime ahora la toma de Fez en 460/1068 y por fin solo en 462/1069-70 señala la entrada definitiva de los Almorávides en Fez, de acuerdo esta vez con lo que había dicho antes (50). Para llevar a cabo estas conquistas da a Yūsuf un ejército de cien mil jinetes y no duda en incluir entre ellos a los Guzz —plural Agzāz— que aún tardaron más de un siglo en entrar en el Magrib al servicio de los Almohades (51).

En mi artículo publicado en el número anterior de *Hespéris* (52) creo haber demostrado los errores y confusiones, que el *Rawḍ al-qirṭās* ha sembrado en este relato y haber restablecido, al menos en gran parte, la realidad y significación de los hechos hasta el año 469/5 de Agosto del 1076, fecha en la que el legajo del *Bayān*, que nos ha permitido corregir tantos errores del *Rawḍ al-qirṭās*, presenta una laguna de veintiséis años, desde el 469 al 495/1076 a 1101 y solo gracias a Ibn Bassām en su *Dajīra*, citado por el *Mafājir al-Barbar* (53), podemos recomponer y rectificar el último episodio de las conquistas de Yūsuf b. Tašfīn en el Magrib antes de su paso al Andalus. Los Zanāta expulsados de Fez, se habían acogido a Dimna, al final de la llanura del Magrib junto al territorio de Gomara

(48) Tomo I, pág. 173 del texto y 112 de la trad.

(49) Id. id., pág. 175 del texto y 113 de la trad.

(50) Tomo II, pág. 41 del texto y 145 de mi trad.

(51) En tiempos de Yaʿqūb al-Manṣūr, año 587/1191-2. Véase A. Bel, *Les Banou Ghanya*, pág. 93

(52) Págs. 171 y sigts.

(53) *Kitāb Mafājir al-Barbar*, edic. Lévi-Provençal, pág. 54.

y cerca ya de Tánger (54). Yūsuf envió contra ellos un ejército, que asaltó la ciudad el año 471/1078-9. El *Rawḍ al-qirṭās* insiste en sus desaciertos y coloca este hecho en el 465/1072-3. Los Zanāta vencidos quisieron someterse, pero el partido anti-almorávide con el hijo de Suqūt, se opuso a toda transacción. Esto dio motivo a Yūsuf b. Tašfīn para atacar a Suqūt, quien reunió todas sus fuerzas y juró que saldría tan lejos al paso de los Almorávides, que sus tambores no llegarían a ser oídos dentro del territorio tangerino. En la batalla que se trabó a continuación fué muerto Suqūt el día del eclipse total de ese año 471 que fué el 28 de Rabīᶜ primero/8 de Octubre del 1078. Ese mismo día fué asaltado Tánger y el hijo de Suqūt, que se había quedado en la ciudad mientras su padre salía a luchar, huyó a Ceuta (55). El *Rawḍ al-qirṭās* viene en el fondo a dar la misma versión, añadiendo exageradamente que el ejército de Yūsuf compuesto de 12 000 caballeros almorávides y 20 000 de las tribus sometidas iba mandado por el caíd Saliḥ b. ᶜAmrān y, equivocándose una vez más, da la fecha del 470/1077-8, sin fijar el mes ni el día (56).

Al-Muᶜīzz Diā' al-dawla b. Suqūt se mantuvo durante cinco años en Ceuta, rodeado de poetas, dándose al lujo y a los placeres de los reyes de taifas del Andalus (57). Dedicó la máxima atención a reforzar su escuadra y las defensas costeras, sin ser molestado por los Almorávides, que se veían incapaces de tomarla mientras los ceutíes tuviesen el mar libre. Ocurrió entonces que al-Muᶜtamid construyó en Sevilla una nave de extraordinarias proporciones, que parecía un gran castillo, resistente a las tormentas. La envió a Tánger con fines comerciales; al verla Yūsuf, escribió a al-Muᶜtamid, pidiéndosela con todo empeño y la emplazó contra Ceuta y sus muros, al mismo tiempo que atacaba la ciudad con una poderosa escuadra, que Ibn Bassām no dice fuese la de al-Muᶜtamid,

(54) Cita de Abū Marwān ᶜAbd Allāh b. Mūsà, al-Warrāq en su obra *al-Miqbās*, citado por *Mafājir al-Barbar*, pág. 53, que dice : « el año 464/1071-2 atacó Yūsuf b. Tašfīn a los Zanāta, que eran en extremo injustos y malvados. El peor de todos era Tawāla al-Idjfašī y su hijo Maḥdī, a los que atacó Yūsuf hasta asaltar su fortaleza, que llevaba su nombre. Luego atacó a Sadrāta y Fandalāwa y mató a los señores de Ṣayfir y entró en la ciudad de Fez ; sojuzgó todo el país por donde pasó hasta llegar a Waṭāṭ, al Mulūya y a Udjda y sostuvo dura guerra con el rey de Tāzā al-Qāsim b. ᶜAbī-l-ᶜĀfiya en el llano de Dād. Lo derrotó al-Qāsim, pero volvió a atacarlo al año siguiente de la derrota y lo mató en Guercif. El año 475/1082 se dedicó Yūsuf a edificar Marrākuš.

(55) *Mafājir al-Barbar*, págs. 55 y 56.

(56) Pág. 46 del tomo II y 145 de mi trad.

(57) *Mafājir al-Barbar*, pág. 54.

como generalmente se afirma. El hijo de Suqūt salió un jueves de Ṣafar del 476/Junio-Julio del 1083 con su escuadra a rechazar sus acometidas y al principio venció a la escuadra almorávide, pues al apoderarse de una nave de gran porte, cargada de arqueros y soldados, se atemorizó el ejército sitiador hasta el punto de pensar en retirarse y de abandonar algunas tiendas. La indignación de Yūsuf fué grande y con renovado empuje hizo avanzar la enorme nave de al-Muᶜtamid con el resto de las suyas en la noche del viernes — 4 u 11 de Ṣafar ? — y al ser vencido al-Muᶜīzz b. Suqūt intentó huir por mar, pero no pudo y se refugió en la casa conocida por dār šuīr ?, que los Almorávides asaltaron (58). Cuando se vió abandonado por los suyos, entregó sus joyas y su tesoro, en el que figuraba el sello de Yaḥyà b. ᶜAlī b. Ḥammūd al-Fāṭimī, a uno de sus fieles, que cayó prisionero y no pudo salvarlos. Al amanecer de ese viernes, fué llevado al-Muᶜīzz, hijo de Suqūt, ante su homónimo al-Muᶜīzz, hijo de Yūsuf, y al pedirle éste sus riquezas y negarse insolentemente a entregarlas, fué muerto en el acto (59).

El *Rawḍ al-qirṭās* adelanta la caída de Toledo, que pone en el 477, aunque sólo tuvo lugar a principios de 478/25 de Mayo del 1085 y retrasa la toma de Ceuta hasta Rabīᶜ segundo de ese año 477, en vez de Ṣafar del 476, para dar lugar a que los reyes de taifas escriban a Yūsuf, pidiéndole que los libre de caer en manos de Alfonso VI y sólo entonces, desde Fez, donde ya hacía preparativos para pasar al Andalus, envía a su hijo al-Muᶜīzz (60) a sitiar y tomar a Ceuta y en cuanto se entera de su toma, se encamina a ella para preparar la entrada en el Andalus. Contra esta exposición amañada tenemos el hecho de que Ceuta fué tomada por los Almorávides dos años antes de la caída de Toledo y no para tener el paso libre y hacer la guerra santa en el Andalus, sino para acabar con los Zanāta y con su protector Diā' al-dawla, como lo había hecho cinco

(58) Todos los datos del combate naval y de la toma de Ceuta son inéditos y solo los da el *Mafājir*. Ibn Jaldūn en su *ᶜIbar*, II, 243, dice que el ejército almorávide la sitió por tierra y la escuadra de al-Muᶜtamid por mar. El *Rawḍ al-qirṭās* solo habla del sitio por tierra.

(59) Es bien extraña la afirmación de que al-Muᶜizz, hijo de Yūsuf, fuese enviado por su padre al mando del ejército sitiador, pues, según consta por el *Bayān al-mugrib*, legajo 1º, fol. 5 v., fué el primer hijo que le dió Zaynab el año 464/1071 y por lo tanto sólo tendría al entrar en Ceuta doce o trece años lunares. El *Mafājir al-Barbar* da a Yūsuf como presente al dirigir la batalla naval que decidió la caída de Ceuta, pero luego al ser capturado al-Muᶜizz, hijo de Suqūt y condenarlo a muerte, solo hace intervenir a al-Muᶜizz hijo de Yūsuf.

(60) Tomo II, pág. 51 del texto y 147 de mi trad.

años antes, el 1078, en Dimna y Tánger con su padre Suqūt. Tampoco al caer en sus manos Ceuta, se encaminó a ella para pasar al Andalus, pues aún mediaron tres años entre su toma y el paso a Algeciras, que según el mismo *Rawḍ al-qirṭās* no tuvo lugar hasta mediados del 479/30 de Junio del 1086 (61).

Los cronistas árabes llenan estos tres años con las negociaciones entabladas por los reyes de Taifas para llevar a Yūsuf al Andalus y con las numerosas cartas apócrifas, que adornan estas negociaciones. A falta del texto del *Bayān al-mugrib*, podemos comprobar las exageraciones e inexactitudes del *Rawḍ al-qirṭās*, al cotejarlo con las numerosas fuentes que se ocupan de la campaña de Zalaca-Sagrajas. Ibn Abī Zarᶜ al escribir dos siglos y medio después de la batalla, sigue su habitual sistema de bordar sobre el cañamazo de algunos datos históricos fundamentales el tapiz de sus invenciones y juegos literarios. Para justificar la llamada de los Almorávides hace que Alfonso VI con un ejército innumerable vaya sitiando las ciudades del Andalus una tras otra y cita las palabras que dijo al llegar a Tarifa y al rechazar la oferta de al-Mustaᶜīn en Zaragoza, así como lo dicho por Yūsuf, al recibir la visita de al-Muᶜtamid o cruzar el Estrecho. Es pura invención el que al salir Yūsuf de Algeciras enviase delante a Ibn ᶜĀ'iša con diez mil caballos y que a éstos ya les habían precedido todos los reyes de taifas a las órdenes de al-Muᶜtamid ; así como que el campamento que abandonaba al-Muᶜtamid en una jornada, lo ocupaba luego Yūsuf con sus Almorávides. Desconoce la topografía de Zalaca y por eso afirma que al-Muᶜtamid y Yūsuf acamparon separados por una colina para así amedrentar al enemigo y que entre ellos y los cristianos se interponía el río de Badajoz — el Guadiana — del cual unos y otros bebían. Es completamente imaginaria la descripción de las peripecias de la lucha y su encarnizamiento inaudito. Sabe el *Rawḍ al-qirṭās* que Yūsuf, caballero en una yegua, recorría las filas de sus soldados y conoce las palabras con que los excitaba al ataque, así como la arenga de al-Muᶜtamid a los suyos. Hace que la batalla dure hasta la puesta del

(61) La edición de Rabat señala el viernes, casi al mediodía, de Rabīᶜ primero del 479, para desembarcar a mediodía en Algeciras, 30 de Junio del 1086, pero como ese día la feria fué martes y en cambio en Rabīᶜ segundo, o sea el 30 de Julio, la feria musulmana coincide con la cristiana, creo que se debe leer 2º en vez de 1º. El *Muᶜdjib*, pág. 91 del texto y 101 de mi trad. la retrasa en un mes hasta Djumādà 1ª — 14 de Agosto a 12 de Septiembre del 1086.

sol; Alfonso huye, entonces, derrotado y sin camino con quinientos caballeros — pero no se refugia en la consabida colina — y los musulmanes los persiguen, devorándolos como una bandada de palomas devora un poco de grano (62).

De los 80 000 jinetes y los 200 000 peones cristianos no se salvan mas que cien caballeros con Alfonso. Sufren el martirio 3 000 musulmanes — dato nuevo — ; se cortan las cabezas de los cristianos, pero el *Rawḍ al-qirṭās* en vez de amontonarlas como otros cronistas, prefiere enviarlas por miles a las distintas capitales del Andalus y del Magrib. Añade que Yūsuf escribió una carta oficial, dando cuenta de la victoria y no puede resistir a la tentación de darnos su texto. Aprovecha los datos que nos ha ofrecido en su relato, pero con algunas variantes ; afirma que los musulmanes tomaron la ofensiva, suprime la derrota de los andaluces y del contingente de Ibn ᶜĀ'iša y asegura que Alfonso, en vez de huir perseguido y sin camino, se salva en una montaña próxima, desde donde contempla el incendio y saqueo de su campamento (63).

La segunda travesía de Yūsuf para sitiar a Aledo, de la que me he ocupado con la debida extensión en mi libro *Las Grandes batallas de la Reconquista* (64) apenas ofrece en el *Rawḍ al-qirṭās* más error que el de poner en ese castillo roquero 12 000 soldados, además de sus familias y los refugiados cristianos de los alrededores, de los que no deja con vida más que a cien hombres, cuando los descercó Alfonso VI.

En la tercera travesía de Yūsuf, cuya fecha es correcta, introduce el *Rawḍ al-qirṭās* (65) una hipotética campaña contra Toledo, que ningún

(62) Véase mi artículo *La invasión de los Almorávides y la batalla de Zalaca* publicado en *Hespéris*, año 1953, 1º y 2º trimestres, págs. 17 a 76, y reproducido en mi obra *Las Grandes Batallas de la Reconquista, durante las invasiones africanas*, Madrid, 1956, págs. 19 a 82.

(63) Como era de suponer, los reyes de taifas y el mismo Yūsuf comunicaron a sus súbditos en cartas oficiales la victoria lograda. Ningún texto auténtico de ella se ha conservado, pero tenemos tres redacciones de la de al-Muᶜtamid a su hijo al-Rašīd y a los sevillanos. La del *Ḥulal al-mawšiyya* es la más corta, solo dos líneas, escritas la noche misma de la batalla. El *Rawḍ al-miᶜṭār* da otra más larga con un texto muy diferente, fechada en el campamento, a los ocho días, el 20 de Radjab/ 31 de Octubre. Ibn al-Jaṭīb por su parte, vuelve a coger el tema y suponiendo que la persecución y el saqueo duraron toda la noche, redacta otra carta, aún mas larga, fechada al día siguiente de la batalla, y deja plena libertad a su pluma para redactarla con los trazos efectistas que su imaginación y las leyendas llegadas hasta él le dictan. *Las Grandes Batallas*, pág. 63.

(64) Págs. 85 a 99.

(65) Tomo II, pág. 68 del texto y 157 de mi trad.

otro autor árabe menciona, y el asedio de Granada, al que hace durar dos meses, hasta rendirse. No poseemos todavía la versión del *Bayān al-mugrib*, pero el *Ḥulal al-mawšiyya* (66), que lo copia o se inspira en la misma fuente y sobre todo las *Memorias del último señor de Granada* ᶜAbd Allāh b. Buluggīn (67), desmienten en absoluto esa información. En cuanto a los episodios de la destitución de los reyes de taifas apenas comete más error que el de hacer a Sīr, pariente de Yūsuf, gobernador general del Andalus, cuando solo tuvo el gobierno de Sevilla (68). La toma de Córdoba, que el *Bayān al-mugrib* atribuye a Muḥammad ibn al-Ḥadjdj, el *Rawḍ al-qirṭās* la asigna a Batī, de quien solo por el *Bayān* sabemos que era el Batī b. Ismāᶜīl, caíd de Yūsuf, enviado en 466/1073-4 con un ejército a tomar Miknāsa — Mequínez — que se le rindió sin resistencia. Enumera luego las plazas tomadas a al-Muᶜtamid, entre las que cita a Alvalate y al-Sujairat, que debe ser Los Peñascales, en la provincia de Murcia, si no es un error de transcripción, como la toma de Fraga por los Almorávides, que la fecha en 486/1093, después de la entrada en Játiva, Denia y Valencia y de atribuir a Ibn ᶜĀ'iša la rendición de Segura, olvidándose de que ya la había dado por rendida el año anterior, confundiéndose también en darla como uno de los dominios de al-Muᶜtamid.

Pasa el *Rawḍ al-qirṭās* por alto toda la intervención en Levante del Cid Campeador, al que ni siquiera nombra y llega, dejando una laguna de diez años, a citar la proclamación de ᶜAlī, como príncipe heredero en ḏū-l-ḥidjdja del 496/Septiembre del 1103, en Córdoba, Granada y Sevilla, reconocimiento al que ᶜAlī, según él, no asistió por estar ausente en Ceuta. Tampoco cita su anterior proclamación oficial en Marrākuš y con indicar que Yūsuf enfermó el año 498/1104-5 y fechar su muerte en el 1° de Muḥarram del año 500/2 de Septiembre del 1106, a los cien años de edad, cierra las noticias de su reinado (69).

La causa principal de los errores y desenfoques que, aparte su natural desenvoltura, hacen tan embrollada en el *Rawḍ al-qirṭās* la exposición

(66) Pág. 58 del texto y 86 de mi trad.
(67) Publicadas por Lévi-Provençal en *al-Andalus*, segundo fasc. del tomo III y primero del IV.
(68) Véase su biografía tomada del *Bayān al-Mugrib* en *Tamúda*, 1959, págs. 89 y 107.
(69) Tomo II, pág. 77 del texto y 160 de mi trad.

de la salida de los Almorávides del desierto y del reinado de Yūsuf b. Tašfīn, hay que atribuirla principalmente al adelanto sistemático de unos diez años, con que Ibn Abī Zarᶜ y sus fuentes perturban el desarrollo natural de los hechos y los fuerzan a desatinos tan evidentes como el asedio durante nueve años de la Qalᶜa de Mahdī b. Tawāla en el Fazāz y el doble asedio y toma de Fez y de Tremecén. Al llegar a la invasión almorávide del Andalus y a la batalla de Zalaca, la incongruencia cronológica y los desatinos a que da lugar, se hacen menos evidentes, para dejar el paso a las exageraciones patrióticas y a las leyendas con que esta crónica, como tantas otras, sobrecarga el relato de la inesperada victoria de Zalaca. La fácil rendición de los reinos de taifas apenas merece objeción y está embellecida, desde el punto de vista almorávide y anticristiano con la supresión, al parecer premeditada, de la negra mancha que en ella pone la intervención del Cid en Levante y la conquista de Valencia.

REINADO DE ᶜALĪ B. YŪSUF

Los desvaríos del *Rawḍ al-qirṭās* son menos aparatosos, durante el gobierno del segundo emir almorávide, pero no pôr eso deja de incurrir en frecuentes errores y anomalías, que es preciso anotar y rectificar.

En la proclamación de ᶜAlī no pone más nota discordante que la efímera rebelión en Fez del nieto de Yūsuf, Yaḥyà, hijo de Abū Bakr, el primogénito, que debió morir a raíz de la victoria de Zalaca. Pero no fué solo este Yaḥyà, el que, como nuestros infantes de la Cerda, se creía con más derecho al trono que su tío ᶜAlī. La sucesión al trono entre los Almorávides no sólo no estaba establecida, sino que era hasta contraria a sus normas de sucesión, como lo prueban los pocos datos ciertos que tenemos de la dinastía a partir de su fundador Turdjūt (70). El *Rawḍ al-qirṭās* pasa por alto que en Córdoba, ese año 500/1106-7, al ser proclamado ᶜAlī, se negó su pariente el emir Muḥammād b. al-Ḥadjdj a reconocerlo y al principio fué apoyado por los jeques y alfaquíes cordo-

(70) Sobre Turdjūt, Turgūt o Turkūt y su descendencia, véase mi artículo en *Tamuda*, 1959, págs 90-1.

beses, pero no tuvo fuerzas para sostenerse y fué destituído y degradado (71). También el gobernador de Granada Abū Yaḥyà b. Abī Bakr b. Ibrāhīm, llamado Ibn Tīfilwīt, intentó sublevarse, pero los granadinos se le opusieron, lo apresaron y lo enviaron a Marrākuš, donde estuvo algún tiempo postergado hasta ser no sólo perdonado sino ascendido al gobierno de Fez (72). Todo lo cual, soslayado por el *Rawḍ al-qirṭās*, motivó la inmediata travesía de ᶜAlī al Andalus para acabar de extirpar esos peligrosos brotes de rebelión. Pasa enseguida Ibn Abī Zarᶜ, atraído por el brillo de la victoria, a ocuparse de la campaña de Uclés; comienza por equivocar el año del encuentro, que pone en el 502 de la Hégira, en vez del 501 y se interna por los campos de la imaginación al hacer que el infante Sancho sea elegido a instancias de la reina para sustituir a su padre al frente del ejército castellano y así equipararlo al almorávide, que iba mandado por Tamīm, el hijo mayor de Yūsuf b. Tašfīn. La prudencia con que éste celebra consejo de guerra con los veteranos gobernadores de Murcia y de Valencia, dado el peligro de que los sitiados los atacasen por la espalda, mientras se enfrentaban con el ejército de socorro, y las medidas que tomó para evitarlo y asegurar su campamento contra esa eventual salida, las interpreta como un acto de cobardía, dando lugar a que los historiadores modernos, aceptando su juicio, llamen a Tamīm *el héroe por fuerza de Uclés*. Incluso llega a afirmar que sólo el jefe supremo de la expedición ignoraba la calidad y número de sus enemigos, dejándose engañar por las falsas razones de sus caídes. Supone que en aquella ancha llanura castellana no podía encontrar camino para la huída y de repente, al final, lo presenta animoso, exhortando a los jefes almorávides a luchar denodadamente. Al confirmar la muerte del Infante, eleva a 23 000 las bajas castellanas y hace que Alfonso muera a los veinte días, de pena por la muerte de su hijo, siendo así que aún le sobrevivió un año y un mes, pues murió el 1º de Julio del 1109. Finalmente conoce la carta en que Tamīm dio cuenta de la victoria a su hermano

(71) Ibn al-Abbār, *al-Muᶜdjam*, en B.A.H. tomo 4º, págs. 133 y 193.

(72) *Iḥāṭa*, edic. de El Cairo, II, 245. Estos dos intentos de sublevación inéditos hasta ahora y la manera cómo trató ᶜAlī a sus autores es una nueva prueba de la bondad innata que le reconocen las Crónicas; pues « consideraba a la cárcel como hermana de la muerte »; la misma suavidad, insólita en un bereber del desierto, demostró al dejar en libertad a Ibn Tūmart al-Mahdī, negándose a encarcelarlo.

ʿAlī, carta que, afortunadamente, poseemos y que, escrita en prosa rimada, envuelve en un farrago de frases huecas los hechos esenciales. No habla para nada del envolvimiento por las alas, que señala Ibn al-Qaṭṭān, ni menciona la muerte del Infante y sus circunstancias, por haberse retirado Tamīm precipitadamente de Uclés, antes de terminar el recuento de los muertos, dejando que los gobernadores de Murcia y Valencia acabasen de rendir la alcazaba (73).

A todos estos dislates añade el *Rawḍ al-qirṭās* otro referente a Zaragoza ese mismo año 501/1108; acierta en atribuir a Muḥammad b. al-Ḥadjdj, gobernador de Valencia la ocupación de Zaragoza, que no tuvo lugar ese año, sino en 503/1109; le atribuye la expulsión del último rey de los Banū Hūd, cuando ya los zaragozanos lo habían expulsado al llamarlo a él y abrirle las puertas de la ciudad y aún comete otro error mayor al atribuirle el mando de la expedición contra Barcelona y afirmar que murió en la batalla del Congost de Martorell. La incursión partió de Valencia y fué planeada y dirigida por el gobernador de Murcia, Muḥammad b. ʿĀʾiša, hijo de Yūsuf. Si Ibn al-Ḥadjdj tomó parte en ella, el *Bayān* no lo dice y en cambio nos informa cómo el año siguiente, 509, el día primero de Ṣafar/26 de Junio del 1115, muere luchando contra los castellanos en la zona de Córdoba (74).

El sucesor de Ibn al-Ḥadjdj en el gobierno de Zaragoza es Abū Bakr b. Ibrāhīm, llamado Ibn Tīfilwīt, trasladado de Murcia, a quien el *Rawḍ al-qirṭās* da también el gobierno de Valencia, Tortosa y Fraga y le hace ir directamente contra Barcelona, a la que sitia durante veinte días y tiene encuentros con los catalanes, cuyo resultado no especifica deliberadamente. Esta algarada parece otra invención del *Rawḍ al-qirṭās* (75), ideada como desquite del desastre del Congost de Martorell. El *Bayān al-mugrib* no le atribuye durante el año en que gobernó a Zaragoza, 510/1116, más que una incursión contra Rueda, residencia de ʿImād al-dawla, expulsado de Zaragoza. Ibn Tīfilwīt se limitó a razziar sus alrededores

(73) Tomo II, pág. 72 del texto y 163 de mi trad. Véase mi trabajo *La Batalla de Uclés y la muerte del Infante Don Sancho* en *Las grandes batallas de la Reconquista*, págs. 103 a 134.

(74) Fol. 13 v.

(75) Tomo II, pág. 84 del texto y 164 de mi trad.

y pasó luego a atacar Borja, donde estaba de momento ʿImād al-dawla, y en la que tampoco consiguió nada práctico, pues pactó con sus habitantes y se retiró. La *Iḥaṭa* (76), que nos da la biografía de este emir, no menciona la expedición contra Barcelona y sólo habla de su afición a los placeres y de los aires de soberano que afectó, durante su gobierno, ciñéndose la corona en sus banquetes, rodeado de poetas y literatos. Ibn al-Jaṭīb asegura que todo ese tiempo se vió acosado muy de cerca por Alfonso I, el Batallador, y que, al conocerse la muerte de Ibn Tīfilwīt, su sucesor en el gobierno de Murcia Abū Isḥāq Ibrāhīm b. Yūsuf, el llamado Ibn Tayʿašt, acudió en 510/1116 desde Murcia a tranquilizar a los zaragozanos y que es el de la campaña de Kaskallu (77).

Volviendo atrás, el *Rawḍ al-qirṭās* se equivoca al afirmar que ʿAlī pasó al Andalus el 15 de Muḥarram del 503/14 de Agosto del 1109, pues ya ese día fué cuando asaltó a Talavera y había pasado al Andalus en la segunda mitad del 502/primavera del 1109. Le hace cruzar el Estrecho desde Ceuta con más de cien mil caballeros y después de detenerlo un mes en Córdoba, que asalta, lo lleva a apoderarse en tierra de Toledo de veintisiete castillos, entre ellos Madrid y Guadalajara ; avanza hasta Toledo, la sitia un mes, causándole grandes estragos, y después de humillarla se vuelve a Córdoba. En mi trabajo sobre *ʿAlī b. Yūsuf y sus campañas en el Andalus* (78) he demostrado lo desorbitado que es este relato y cómo las fuentes árabes más sensatas, como el *Bayān al-mugrib* (79) y el *Naẓm al-djumān* (80), además de aportar muchos pormenores inéditos, se limitan a llamarla « Campaña de Talavera » y sólo el *Ḥulal al-mawšiyya* (81) concreta, que acampó ante Toledo, que cruzó la Almunia famosa de sus afueras —Los Cigarrales—, que razzió y asoló el país y que los castellanos se refugiaron en sus castillos y se defendieron en los alcázares fortificados.

(76) Edición de El Cairo, II, 243.

(77) Véase F. HERNANDEZ JIMÉNEZ, *Estudios de geografía histórica española. I. El ribat de Kaskallu en la provincia de Marmaria* en *Al-Andalus*, IV, págs. 330-2.

(78) *Tamuda*, 1959, pág. 84.

(79) Fol. 11 r.

(80) Fol. 6 v.

(81) Pág. 70 del texto y 102 de mi trad.

El año 504/1111 en el mes de ḏū-l-qaʿda —11 de Mayo a 9 de Junio— señala el *Rawḍ al-qirṭās* la toma de Santarem, Badajoz, Oporto, Evora y Lisboa, o sea, todo el Oeste del Andalus, por Sīr, el gobernador de Sevilla, quien escribió sobre su conquista a su pariente el emir ʿAlī b. Yūsuf. ¡ Una vez mas nos encontramos con la habitual mezcla de lo falso con lo verdadero ! Por falta de otras fuentes y dando demasiado crédito a esta crónica, se había aceptado su versión, suponiendo, para justificarla, que Badajoz, que ya había sido tomada por Sīr en 487/1094 al destronar y decapitar a su rey al-Mutawakkil, se había vuelto a sublevar y que para mayor seguridad Sīr ocupó Evora, Cintra, Lisboa, Santarem y hasta Oporto. Como al-Mutawakkil se había entendido con Alfonso VI contra los Almorávides y le había ofrecido Santarem, Lisboa y Cintra, parece que Santarem fué ocupada por los castellanos hasta que Sīr la recuperó el 26 de Mayo del 1119, como lo confirman el *Muʿdjib* (82), el *Cronicón lusitano* (83) y el *Conimbricense* (84). Todo lo demás del antiguo reino de Badajoz no tenía porqué recuperarlo, porque estaba en poder de los Almorávides, excepto, como es de suponer, Oporto.

Acierta nuestro asendereado autor al decirnos que el gobernador de Sevilla, Sīr, murió en ella el 507/1114, pero se equivoca al darle por sucesor a Muḥammad b. Fāṭima, por espacio de tres años, pues el que le sucedió fué su hijo Yaḥyà b. Sīr en ḏū-l-ḥidjdja del 507/Mayo-Junio del 1114, para ser destituído al año en el mismo mes de ḏū-l-ḥidjdja del 508/Mayo del 1115 y entonces el que sucede a este Yaḥyà es ʿAbd Allāh b. Fāṭima, y no Muḥammad, para durar en el cargo dos años, cuatro meses y nueve días, desde Muḥarram del 509/Junio del 1115 a Ramaḍān del 511/Enero del 1118 (85).

Los datos referentes a Mazdalī y la toma de Oreja (86) son exactos, así como la fecha de su muerte en 508/1114, pero hay que corregir lo

(82) Pág. 116 del texto y 120 de mi trad.

(83) *España Sagrada*, tomo XIV, 2ª edic., pág. 420.

(84) Id. id., tomo XXIII, pág. 331.

(85) Véase la lista de gobernadores de Sevilla en el *Bayān al-mugrib*, fol. 26 r. y v. y mi artículo en *Tamuda*, 1959, págs. 107-8.

(86) Que el *Rawḍ al-qirṭās* transcribe mal ارهينة ; Tornberg lo toma por Arjona con la edic. de Rabat y Moura por Archidona. Los *Anales Toledanos segundos* confirman mi lectura, al decir « El rey moro Azmazdali priso Oreja : era MCLI », o sea, el año 507/1113.

del sitio de Medinaceli por el hijo del conde García (87), pues ya estaba esta fortaleza en poder de los castellanos desde el 497/1103-4. Es también cierta la noticia de la reconquista de las Baleares por los Almorávides, pero en cambio al pasar al año 511/1117 ensarta los errores y desatinos uno tras otro. Hace que ʿAbd Allāh b. Mazdalī, que desde el año 509/1115 era gobernador de Granada y que había sido derrotado por los castellanos cerca de Baeza, vaya a gobernar Valencia y Zaragoza conjuntamente; que resida un año entero en Zaragoza, que luche bravamente con Alfonso el Batallador, lo derrote y lo expulse de la región. Muere ʿAbd Allāh b. Mazdalī, queda Zaragoza sin gobernador y nos asegura Ibn Abī Zarʿ que, mientras el rey de Aragón va a sitiarla, otro Alfonso con innumerables tropas emprende el sitio de Lérida, haciendo del Batallador dos Alfonsos, el uno aragonés, que ataca a Zaragoza y el otro, a quien da por castellano, al ser el marido de Doña Urraca, que va a Lérida, al mismo tiempo, como si no le bastase la difícil y larga tarea de rendir a Zaragoza. Nos cuenta luego que Tamīm, el hermano de ʿAlī, ahora gobernador de Valencia, se reune con el ʿAbd Allāh b. Mazdalī, a quien poco antes daba por muerto y con el gobernador de Córdoba, Abū Yaḥyà b. Tašfīn, para derrotar al Alfonso que sitia a Lérida y obligarle a retirarse con pérdida de más de 10 000 hombres y entonces deja que el otro Alfonso cerque a Zaragoza sin que ningún ejército almorávide vaya a estorbarle (88).

Pasa el *Rawḍ al-qirṭās* por alto ese mismo año 511/1117 la expedición de ʿAlī contra Coimbra, que fué un rotundo fracaso y para paliar el gran desacierto de haber dejado abandonada a Zaragoza, se consuela al asegurarnos que envió luego desde Marruecos un ejército de 10 000 caballos, llegados demasiado tarde, cuando ya la ciudad se había rendido.

El año 513/1119 pasa ʿAlī por cuarta vez al Andalus ; la segunda según el *Rawḍ al-qirṭās*, quien soslaya el motivo verdadero, el motín de Córdoba, y le hace ir contra la ciudad de Santa María o Santiberia (89) ;

(87) También es errónea la lectura Ibn al-Zand Garsīs, que se ha traducido el hijo de Zande Garcez por Moura, o por el hijo del conde García.

(88) Tomo II, págs. 89 del texto y 166-7 de mi trad.

(89) La grafía errónea del *Rawḍ al-qirṭās* es traducida por Tornberg como Sanbarijja y en nota propone la variante Schantaberija, hoy Santiberia, provincia de Toledo. Yo leí Sanabria, Conde conjetura que es Calambria ; Beaumier lee Samberya, que identifica con Santiberia, como Tornberg. Codera propone Santamaría o Santarem.

cuyo nombre mal transcrito ha sido interpretado torcidamente. Hoy gracias a la nueva edición de los dos primeros tomos del *Bayān al-mugrib* (90), podemos rectificar ese topónimo, pues se trata de Coria, que estaba en poder de los castellanos desde Septiembre del 1079/472 de la Hégira y que no fué reconquistada por ʿAlī, sino por su hermano Abū Isḥāq Ibrāhīm, el llamado Ibn Tayʿašt (91). Al poner en 513 la llegada de ʿAlī a Córdoba y hacerle permanecer en la Península hasta el 515/1121, o sea, dos años, perturba nuestro autor una vez más la cronología y tergiversa los hechos, pues la toma de Coria fué en 513 y la cuarta travesía de ʿAlī a la Península tuvo lugar el 515/1121 y su estancia en ella fue muy corta, pues, apenas sofocado el motín, tuvo que regresar apresuradamente a Marruecos, alarmado por la sublevación de Ibn Tūmart, al-Mahdī.

Al regresar a Marrākuš, nos asegura el *Rawḍ al-qirṭās* que nombró ʿAlī a su hermano Tamīm gobernador general del Andalus, cargo que desempeñó hasta el 520/1126 en que murió y fué nombrado en su lugar Tašfīn, hijo de ʿAlī, que pasó al Andalus con 5 000 caballos ; convocó a las tropas del país, que acudieron a él y salió de razzia hacia Toledo, apoderándose de una de sus fortalezas y asolando sus alrededores. Ese mismo año 520 derrotó el emir Tašfīn a los cristianos en Faḥṣ al-ṣabāb (92) e hizo en ellos gran mortandad ; expugnó treinta castillos en la región occidental y escribió a su padre sobre la victoria. El año 528/1134-5 razzia Tašfīn a Alcántara Maḥmūd — el Puente de Maḥmūd ; el 530/1135-6 triunfa de nuevo en Faḥṣ ʿĀtiya — Llano de Atiya —; en 531/1136-7 le hace entrar en Karki ? para volverse a Marruecos en 532/1137-8 después de asaltar a Segovia ! (93) y llevarse 6 000 cautivos (94).

Contra esta información tan incompleta, pues ha pasado por alto episodio tan destacado como el de la expedición de Alfonso el Batallador

(90) Edición Lévi-Provençal - G.S. Colin, 1951, tomo I, págs. 307-8.

(91) Llamado así por Ibn al-Abbār, en B.A.H. tomo IV, pág. 55. El *Bayān* lee Tagayyašt, del nombre de su madre, que era negra y el Zarkašī lo deforma en Ta'abbaset ; pág. 6 de la trad. del *Tarīj al-dawlatayn*. Al-Bayḍaq, pág. 84 del texto y 156, lee Tāʿayyašt.

(92) Topónimo desconocido.

(93) Tornberg lee Aschkunija y en nota da la variante de Xecofia. Según Gayangos se debe leer Ocxobona, que por una leve alteración en los puntos diacríticos se halla escrita en Tornberg Aschkunia y que no es otra que la antigua Ocsóbona, hoy Estombar en Portugal. Moura leyó también Segobia, trasladando a Castilla las conquistas de Tašfīn, que no fueron sino en el Algarve. Carta a Herculano en *Historia de Portugal*, IV, 14 y 15.

(94) Tomo II, págs. 90-1 del texto y 168 de mi trad.

por Andalucía, y tan desordenada en su cronología, hay que hacer varias rectificaciones complementarias, suministradas sobre todo por el *Bayān al-mugrib* en su primer legajo almorávide y por el *Naẓm al-djumān* en su tomo XIII. En primer lugar Tamīm, hermano mayor de ʿAlī, no es nombrado gobernador general del Andalus en 515/1121, sino sólo de Granada, y no muere en 520/1126, a raíz de su fracaso ante la expedición de Alfonso el Batallador, sino que es destituído y lo vemos actuar en 522/1128 (95), asistiendo a la proclamación de Sīr, hijo de ʿAlī, como príncipe heredero; es gobernador de Fez en 523/1129 y el 524/1130 es derrotado en el Atlas por los Almohades (96); último, que sepamos, de sus numerosos fracasos y derrotas. Ṣīr es proclamado príncipe heredero en 522/1128 y sólo en 523/1129, después de la derrota de Cullera, sufrida en Radjab/Junio, se decide ʿAlī a dar a Tašfīn el gobierno de Granada, a donde llega el 27 de ḏu-l-ḥidjdja/11 de Diciembre del 1129, a los seis meses del desastre de Cullera. Al año siguiente o sea en Ramaḍān del 524/Agosto del 1130 ataca y toma Tašfīn a Azeca. En 525/1131 acude con el gobernador de Córdoba, Ibn Ganūna, su primo, hijo de una hermana de ʿAlī y con Yaḥyà b. ʿAlī b. Gāniya, gobernador de Murcia, a descercar un castillo de Levante, atacado por los aragoneses, cuyo topónimo no he podido identificar. En el verano del 526/1132 acude a tranquilizar a los sevillanos, derrotados en Azareda por Alfonso VII, y de allí va al Algarve y derrota a los salmantinos. Ese mismo año se le agrega el gobierno de Córdoba, en la que se le manda residir para estar mejor situado y rechazar antes las algaradas de los castellanos, delegando el gobierno de Granada por mas excéntrico y tranquilo en Abū Muḥammad al-Zafir, el Azuel de nuestras crónicas (97).

En año 527/1133 entra el Sulayṭan — el pequeño Sultán — Alfonso VII en Andalucía y llega hasta Jerez, que saquea (98) : Tašfīn no se atreve a enfrentarse con él, pero, cuando los castellanos se retiran, se dirige al castillo de Intakia o Antaniya — Idanha-a-Vella, cerca de la fron-

(95) *Bayān*, fol. 16 r.

(96) *Naẓm al-djumān*, fol. 35 v.

(97) Cronología y datos suministrados por el *Bayān y el Naẓm al-djumān*, como puede comprobarse en mi artículo *Tašfīn y su gobierno en el Andalus* en *Memorial Lévi-Provençal*.

(98) *Naẓm al-djumān*, fol. 72 v. y 73 r.

tera hispano-portuguesa, en la zona de Castell-Branco, a unos 150 kms. en línea recta desde Mérida (99). El *Rawḍ al-qirtās* dice que lo que tomó fué Alcántara Maḥmūd y no el 527 sino el 528 (100). Este último año/1133-4 logra Tašfīn dos victorias sobre los castellanos, una en la zona de Zalaca, de la que regresó vencedor a Córdoba y luego a Granada en Djumādà primera/Abril del 1134, y el mismo año en el otoño tuvo otro encuentro con los castellanos en Albacar a veinte kms. al N. de Córdoba en línea recta, batalla de resultado indeciso, después de la cual se acogió al castillo de Cáceres y de allí regresó a Córdoba (101).

El año 531/1136-7 tuvo lugar en el verano el encuentro de Djabal al-qaṣr (102) — la Montaña del alcázar — topónimo desconocido. El *Ḥulal al-mawšiyya* (103) y el *Bayān al-mugrib* (104) exponen las incidencias del encuentro en el que al fin salió vencedor Tašfīn. Como el *Naẓm al-djumān* confirma ese año la derrota de los cristianos por Tašfīn en el Faḥṣ ʿAtiya, distrito del Algarve, según Yaʿqūt, tendremos la única localización aproximada de este encuentro. El *Naẓm al-djumān* amplía esta información, diciendo que ese mismo año tomó Tašfīn a Escalona, cuyas campanas con el botín dieron lugar a un gran desfile en Córdoba (105). Este año 531/1136-7 se agravó la enfermedad que ʿAlī padecía desde el año anterior y llamó a Tašfīn a Marrākuš para que confirmase la proclamación de Sīr, pero aún tardó en salir de la Península, pues cuando se disponía a cruzar el Estrecho, un ejército castellano vadeó el Guadalquivir cerca de Baeza y Ubeda. Era el otoño del 1137 y el temporal de lluvias impidió a los cristianos hacer más daños. Hicieron balsas, algunas de las cuales se deshicieron con muchos ahogados y después de

(99) Identificación debida a Lévi-Provençal en su *Histoire de l'Espagne musulmane*, I, 299, nota 1.

(100) Tomo II, pág. 90 del texto y 168 de mi trad. El Idrīsī lo llama Qunayṭara — Puentecillo — de Maḥmūd. Sólo sabemos que se hallaba a orillas del Tajo, entre Alcántara y Santarem. Idrīsī, *Descrip.*, pág. 189 del texto y 229 de la trad. Saavedra conjetura que es Abrantes o Villa velha de Rodao en el camino de Niza a Castello Branco o quizás Alconetar, al lado de Garrovillas en la provincia de Cáceres. *La Geografía del Edrīsī*, pág. 53.

(101) *Bayān al-mugrib*, fol. 21 v.

(102) Que Codera no logró identificar y que Conde coloca a su antojo en la Sierra de Alcaraz. Parece que también fué este encuentro en la zona de Cáceres y Badajoz y que se debe aplicarle el nombre de Faḥṣ ʿĀtiya-Llano de Atiya — en el que el *Rawḍ al-qirṭās* señala otra victoria de Tašfīn este año 530, topónimo que Yaʿqūt, *Muʿdjam*, sitúa en el Algarve.

(103) Pág. 101 del texto y 149 de la trad.

(104) Fol. 24 r.

(105) Fol. 79 r. Es el Karki del *Rawḍ al-qirṭās* que se había tomado por Caracuel.

atacar a Sabiote se retiraron. Sólo al cabo de cuarenta días pudo Tašfīn atravesar el Estrecho en Djumādà primera del 532/Enero del 1138, para entrar en Marrākuš el primero de Radjab/Marzo de ese mismo año (106).

El *Rawḍ al-qirṭās* anota escuetamente que Tašfīn fué proclamado príncipe heredero en 533/1138 a la muerte de su hermano Sīr y que en 537/1142, al morir su padre ʿAlī, le sucedió en el trono. Las dos fechas son esta vez exactas. Supone por otra parte que ʿAbd al-Mu'min se dió a guerrear con Tašfīn desde el año 530/1135, cuando aún había de tardar dos años en abandonar el Andalus y acaba afirmando que se despeñó ante Orán al querer atacar el campamento de ʿAbd al-Mu'min (107). Da por fin una lista muy incompleta y defectuosa de los hechos ocurridos durante la dominación almorávide, dejando para el capítulo en que se ocupa de ʿAbd al-Mu'min el relato de la caída definitiva del poder almorávide y la toma de Marrākuš con la muerte del último emir lamtūnī, Isḥāq b. ʿAlī.

Y aquí doy fin a la ingrata y monótona tarea de desfacer los muchos entuertos de esta Crónica y comprobar su veracidad y su solvencia histórica, sin necesidad de seguir más adelante, ya que, si grandes son los errores y el desenfoque con que el *Rawḍ al- qirṭās* traza la historia compendiada del Imperio almorávide, aún son mayores las mixtificaciones y leyendas con que oscurece la perspectiva de la reforma almohade y la gesta de los Miramamolines, ya que al tratar de los Almorávides, ortodoxos y convencidos maliquíes, no tenía nada contra ellos. En cambio al exponer el credo y la política de los Almohades y escribir al servicio de los Benimerines, debeladores del poder y de las doctrinas de la dinastía de ʿAbd al-Mu'min, acoge las más desaforadas y aviesas invenciones para desacreditarlos y probar su mala fe y su sangrienta intransigencia, como lo he demostrado ampliamente en mi *Historia política del Imperio almohade* y en mi trabajo *La historia y la leyenda en los orígenes del Imperio almohade*.

Ambrosio HUICI MIRANDA.

(106) *Naẓm al-djumān*, fol. 81 v.
(107) Lo que hacía es huir.

COMMUNICATIONS - VARIA

LES PAVILLONS DES ÉTATS MUSULMANS

La notion du Pavillon national, considéré comme la matérialisation du concept « Patrie », est apparue assez tard dans le monde musulman. Certains pavillons nationaux européens remontent au XIIIe siècle (Danemark, Autriche). Toutes les nations occidentales avaient déjà un emblème national à la fin du XVIIIe siècle. Il faut, dans la plupart des cas, arriver au XIXe siècle pour voir les Etats musulmans se doter d'un emblème de cette nature.

Par contre, avec l'éclosion accélérée de nouvelles nations arabes depuis le début de ce siècle, on assiste, de nos jours, dans ces Etats qui désirent signifier leur indépendance aux yeux du monde, à une véritable floraison de nouvelles bannières, la dernière en date étant celle de la jeune République irakienne.

Les raisons de cet état de choses sont faciles à comprendre si l'on se rappelle que le fractionnement du monde musulman en nations autonomes est relativement récent : ce monde a trouvé une unité spirituelle, pendant les siècles du règne des califes, vicaires du Prophète, auquel a succédé l'hégémonie de l'immense empire turc qui s'est maintenu jusqu'à l'aube de ce siècle. Il convient d'ajouter à cela l'influence de l'ère coloniale qui n'a guère favorisé le développement d'emblèmes nationaux dans les pays conquis.

On comprendra aisément, dans ces conditions, que jusqu'à une époque récente on ne puisse citer que des pavillons particuliers que nous ramènerons à quatre groupes principaux :

— Pavillons de dynasties ou de familles ;

— Pavillons de cités (principalement maritimes) ;

— Pavillons des corsaires écumeurs de la Méditerranée et de l'Atlantique ;

— Pavillons dérivés des emblèmes turcs, premières ébauches de pavillons nationaux diversifiés.

On s'accorde, cependant, à reconnaître que la représentation la plus ancienne d'un pavillon comme le signe de ralliement d'un groupe ethnique nous est fournie par l'Egypte ancienne. En effet, sur les céramiques découvertes dans les tombes de l'époque primitive sont figurées des bannières déployées représentant des animaux sacrés, vénérés par la tribu ou la famille (totems). Les piliers des temples de l'époque des dynasties thébaines s'ornent de chapiteaux ayant supporté des pavillons de diverses couleurs, en forme de flammes ou de banderolles. Plus tard nous retrouvons les images totémiques sur les pavillons perses (aigles dorées aux ailes déployées), assyriens (colombes), mèdes (triple couronne) ou parthes (lame d'un badelaire).

Avec l'Islamisme apparaissent les emblèmes dynastiques. Les bannières des califes ommeyades étaient blanches, celles des Abbassides noires, celles des Fatimides vertes. Le vert était également la couleur des Raschidites, le rouge étant celle des chérifs de la Mecque.

Les émirs, les chefs arabes des petites dynasties plus ou moins indépendantes qui régnaient en Espagne ou en Perse, eurent leurs propres étendards, de couleurs variées, ornés en général de signes astrologiques ou de versets du Coran.

Les chefs de guerre avaient également leurs emblèmes. Au Maroc, chaque « corps d'armée » possédait plusieurs bannières (jusqu'à 7) qui étaient portées, réunies, au milieu de la colonne. Peu d'entre elles nous ont été décrites ou sont parvenues jusqu'à nous.

Au moyen âge les grandes cités islamiques arborèrent également des pavillons particuliers, sans doute à l'imitation des grandes cités marchandes européennes de la Méditerranée. On trouvera dans notre étude ceux de Damas, Alexandrie, Smyrne, etc.

Du XVIe au XVIIIe siècle, grande époque de la course, les corsaires de Salé, Alger, Tétouan utilisèrent les premiers pavillons de guerre de l'Islam.

Les pavillons dérivés des emblèmes turcs apportèrent à l'Islam la figuration du croissant de lune, sans que l'on puisse établir avec certitude l'origine byzantine, arabe ou turque de ce symbole.

Si l'on veut aujourd'hui dégager les grands principes qui semblent régir la pavillonnerie musulmane, on pourra retenir les données suivantes :

COULEURS. — Sur les 235 pavillons de notre étude, on relève les fréquences suivantes pour chaque couleur : *blanche* (194), *rouge* (168), *verte* (114), *jaune* (72), *noire* (39), *bleue* (36).

Les trois couleurs de base sont donc le *blanc*, le *rouge* et le *vert*. Mais alors que la fréquence des deux premières correspond à peu près à la moyenne mondiale, celle du vert est notablement supérieure, le groupe islamique étant le seul où elle atteigne presque 50 %.

Il est vrai que le vert est la couleur sacrée de l'Islamisme puisque le prophète Mahomet aurait utilisé son turban vert comme premier signe de ralliement.

On remarquera par contre la rareté du bleu et la relative abondance du noir (qui, dans la moyenne mondiale, ne dépasse pas une fréquence de 3 %).

Nous pouvons donc affirmer que les couleurs caractéristiques des pavillons musulmans sont le *rouge*, le *blanc*, le *vert* et le *noir*, le plus souvent associés, d'ailleurs, dans les pavillons modernes.

ORNEMENTATION. — Ici l'élément le plus frappant est évidemment la prédominance absolue des croissants (74) et des étoiles (76).

Ces dernières sont à cinq, six, huit, neuf et même onze branches. Une curieuse explication de leur présence sur les pavillons musulmans est donnée à l'article *Turquie*.

On notera également la fréquence des cimeterres à une lame (25) ou à deux lames (4) ainsi que celle des inscriptions coraniques (11) relatives à la profession de foi musulmane.

Par contre on ne s'étonnera pas que les symboles usuels de l'héraldisme occidental : armoiries (1), couronnes (10), châteaux (1) soleils (15), soient peu employés.

CONSTRUCTION ET FORMES. — Dans ce domaine on remarquera surtout :

— l'abondance des pavillons à champs pleins, sans emblème ou avec un seul emblème ;

— la fréquence des pavillons à bandes horizontales multiples arborées par les corsaires, afin, disent certains auteurs, de jeter le trouble et la confusion dans l'esprit des adversaires attaqués ;

— la variété des formes, parfois vraiment inattendues (cf. *Maroc*, pavillon n° 6).

Telles sont, brièvement résumées, les caractéristiques générales des pavillons musulmans. Nous convions maintenant le lecteur à parcourir les planches en couleurs que nous lui présentons. Ceux que le sujet intéresse trouveront ci-après une liste bibliographique qui guidera leurs recherches. Dans les commentaires qui accompagnent les pavillons décrits nous n'avons pas manqué, à chaque fois que cela paraissait nécessaire en raison de la rareté du pavillon représenté, de faire un renvoi à nos propres sources.

B. DUBREUIL
Administrateur de l'Inscription maritime

BIBLIOGRAPHIE

A — Albums de pavillons

A-I LEGRAS A. — *Album des Pavillons, Guidons, Flammes de toutes les puissances maritimes,* Paris, 1858, in-4°, 66 planches.

A-II SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE. — *Album des Pavillons nationaux et des marques distinctives,* Paris, Imprimerie nationale, 1923.

A-III SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE. — *Album des Pavillons nationaux et des marques distinctives,* Paris, Imprimerie nationale, 1954. (Mis à jour périodiquement par le Service hydrographique de la Marine, 13, rue de l'Université, Paris.)

A-III*bis* Voir notamment correction n° 2 de 1959 (Avis spécial n° 29 du S. H. M., 31-X-1959).

A-IV BRITISH ADMIRALTY. — *Drawnings of the Flags of all Nations,* Londres, 1930.

A-V AMIRAUTÉ ALLEMANDE. — *Flaggen Buch,* 1939 (Supplément 1941).

A-VI HYDROGRAPHIC OFFICE - UNITED STATES NAVY DEPARTMENT. — *Flags of the United States and other countries,* Washington - DC.

A-VII BEELD. — *Encyclopédie* : Arti - N° 1, *Drapeaux,* Alkmaar, Pays-Bas.

A-VIII *Almanach naval* (1941, XIX). Publié par l'Office de liaison avec la presse du Ministère de la Marine d'Italie. S.A. Stab-Arti, Grafiche Alfieri et Lacroix, Milano.

B — Ouvrages généraux

B-I *La Connoissance des Pavillons ou Bannières que la plupart des nations arborent à la mer,* La Haye, Chez Jacques Van den Kiebon, 1737.

B-II Vize-Admiral R. SIEGEL. — *Die Flagge,* 1912. (B.N. 4 V-7591.)

B-III W.G. PERRIN. — *British Flags,* 1922. (B.N. 4 NH 612.)

B-IV OTTFRIED NEUBECKER. — *Fahnen und Flaggen,* Leipzig, Stockmann, 1939. (B.N. 16. G. 1327.)

B-V A. Mac GEORGE. — *Flags,* 1881. (B.N. 4. G. 178.)

B-VI W.J. GORDON. — *Flags of the world,* 1930. Nouvelle édition par V. Wheeler-Holohan, 1939.

B-VII E.H. BAXTER. — *National Flags,* 1934.

B-VIII CROLLA LANZA. — *Storia della bandiere da guerra di tutti i populi e nazioni* (dans le *Giornale Araldico* de 1873 à 1876).

B-IX REINECKE. — *Deutsches Flaggenhandbuch, Flaggenmacht und Flaggenzeremoniell,* Hannover, 1900.

B-X REINECKE. — *Die Flaggen des Kriegs und Handels Marinen aller Staaten der Erde,* Leipzig, 1905.

B-XI REINECKE. — *Flaggenbuch*, Leipzig, 1905.

B-XII SUAREZ INCLAN (J.). — *Banderas y Estandartes de los Cuerpos militares*, Madrid, 1907.

C — Ouvrages particuliers à l'Islam (1)

C-I COINDREAU (R.). — *Les Corsaires de Salé*, Préface d'Henri Bosco, Paris, 1948. Publication de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, t. XLVII, 240 p., 2 fig., III pl. (Annexe : *Les Pavillons barbaresques*, pp. 211-219, pl. I-III).

C-II AHMED Z'KI Pacha. — *Les couleurs nationales de l'Egypte musulmane*, Le Caire, 1921

C-III HUGON (Henri). — *Les emblèmes des beys de Tunis*. — Etude sur les signes de l'autonomie husseinite. Monnaies. Sceaux. Etendards. Armoiries. Marques de dignité et de grades. Décorations. Médailles. Préface de G. Alapetite, Paris, 1913, VI-186 p.

C-IV MOHAMED MADDI PACHA. — *L'étendard d'Erment, trait de coutume locale, Bulletin de l'Institut d'Egypte*, t. I, 1918-1919, pp. 1-6.

C-V CAUVET (G.). — *Les enseignes de guerre portées à dos de chameau des tribus d'Arabie, Er-Rihla*, décembre 1935.

C-VI M. ABDULHA CHAGHTAI. — *The Flag of Islam*, The Eastern Times Daily, Lahore, 9-IX-1936.

C-VII GENDRE (Cdt I.). — *Pavillons et Corsaires du Maroc*, « Vie maritime ill. », Noël, 1931, 2 p., 4 ill. (J. 4° 110 - Bibliothèque générale, Rabat.)

D — Articles de revues ou dictionnaires

D-I Article *Drapeaux et Pavillons* de l'*Atlas universel d'Histoire et de Géographie* de M.N. BOUILLET, 2e édition, 1872, pp. 787-788 et 4 planches doubles.

D-II Article *Flags* de la *Chamber's Encyclopedia*.

D-III Article *Flags* de l'*Encyclopédie britannique*.

D-IV Article *Flags* de l'*American Encyclopedy*.

D-V Article *Pavillons* du *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, 1946.

D-VI *Annales maritimes et coloniales* (France) : *Tableau des Pavillons des puissances maritimes en 1819*, t. XII, 1820, p. 357.

D-VII *Annales maritimes et coloniales* (France) : *Tableau des Pavillons que les puissances maritimes arborent à la mer*, publié par le Dépôt de la Marine, t. XIV, 1821, p. 769.

D-VIII Article *Bandera* de l'*Enciclopedia universal ilustrada Europeo-Americana*, t. 7, Espasa-Calpe S.A., Madrid.

(1) Cette bibliographie d'ouvrages particuliers à l'Islam est citée par G. SOUVILLE dans *Jalons pour l'étude de l'héraldique*, « Archivum Héraldicum », n° 1, 1958.

MAROC

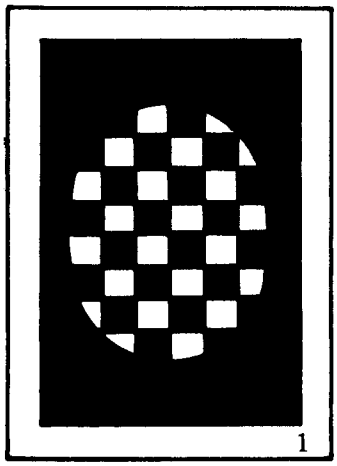
1

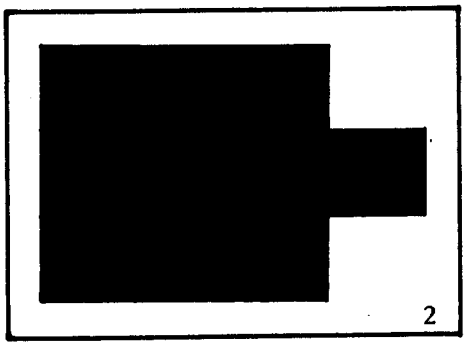
2

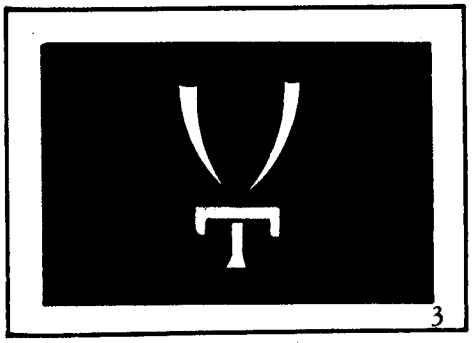
3

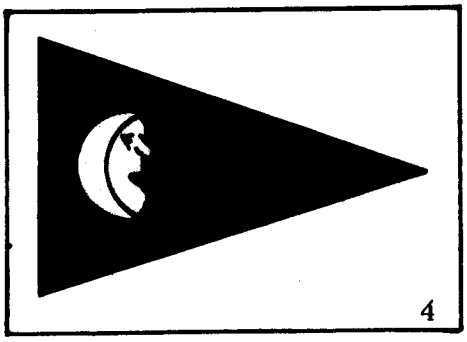
4

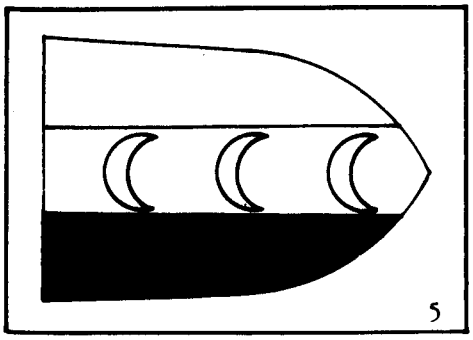
5

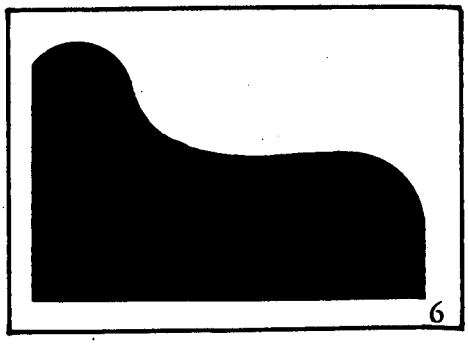
6

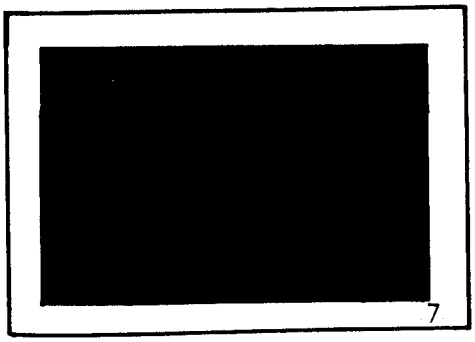
7

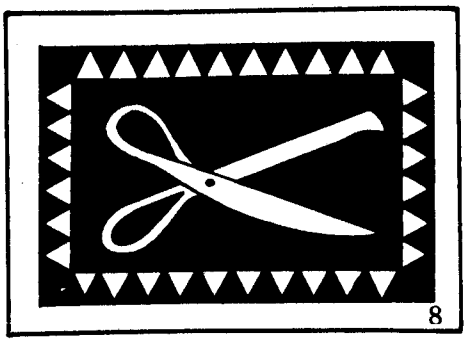
8

ROYAUME DU MAROC (ou EMPIRE CHÉRIFIEN)

1 Ancien pavillon marocain (XIVe siècle)

Extrait d'une miniature arabe de 1367 : ce pavillon est le plus ancien emblème national marocain connu. [B-IV et B-II]

Les pavillons n°s 2 à 8 sont essentiellement des pavillons barbaresques utilisés par les corsaires de Tétouan et surtout de Salé, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ils sont décrits dans un ouvrage intitulé *La Connoissance des Pavillons ou Bannières que la plupart des nations arborent en mer*, édité à La Haye, chez Jacques van den Kiebom en 1737. [B-I]

Malgré leurs formes étranges ces pavillons présentent cependant entre eux certaines analogies, probablement destinées à jeter le doute et la confusion dans l'esprit des adversaires des corsaires. On peut noter surtout l'emploi dominant des couleurs verte et rouge (couleurs ottomanes) et celui des croissants (emblème traditionnel de l'Islam).

2 Pavillon de Tétouan en Barbarie (XVIIe-XVIIIe siècle)

Ce pavillon rappelle les pavillons utilisés par les corsaires d'Alger à la même époque : ceci n'a rien d'étonnant lorsque l'on sait que les corsaires d'Alger ont toujours revendiqué Tétouan comme une de leurs dépendances. Il est « tiercé en fasce de gueules et de sinople ». [B-I et C-I]

3 Pavillon des corsaires de Salé (XVIIe-XVIIIe siècle)

« De sinople, à une épée à deux lames d'argent garnie d'or » [B-I, B-IV, C-I]

4 Pavillon des corsaires de Salé (XVIIe et XVIIIe siècles)

« De gueules à la lune contournée d'or ». [B-I, C-I]

5 Pavillon des corsaires de Salé (XVIIe et XVIIIe siècles)

« Tiercé en fasce d'or, d'argent et de gueules, à trois croissants d'or contournés et rangés en fasce ». [B-I, C-I, B-IV]

6 Pavillon des corsaires de Salé (XVIIe et XVIIIe siècles)

7 Pavillon dit « des Maures de l'Afrique »

On ne sait trop par quels navires ce pavillon, cité par *La Connoissance des Pavillons ou Bannières...* pouvait être arboré. Il est « de gueules au chef cousu de sinople ». [B-I, C-I]

8 Pavillon du Roi du Maroc au XVIIIe siècle

Ce pavillon semble avoir été l'emblème national et royal du Maroc au XVIIIe siècle. Il peut être blasonné comme suit : « De gueules, aux ciseaux ouverts d'argent, les pointes à senestre et à la bordure endentée de gueules et d'argent ». [B-I, C-I, B-IV]

9 Drapeau national du Maroc vers 1870 [D-I]

10 Pavillon de guerre et de commerce (XIXe siècle et début du XXe jusqu'en 1915)

Ce pavillon rouge semble avoir été adopté dès le milieu du XIXe siècle, en l'honneur des chérifs Filalides, descendants des chérifs de la Mecque dont le rouge était la couleur traditionnelle. [B-IV, B-V, A-I]

11 Pavillon national du 17 novembre 1915 à nos jours — Pavillon de la Marine marchande depuis le 28 avril 1956

Ce pavillon fut créé par un dahir du sultan Moulay-Youssef du 17 novembre 1915 (9 moharrem 1334) dont l'exposé des motifs et le texte étaient les suivants :

« En raison des progrès accomplis par Notre Empire chérifien, en considération du renom éclatant qu'il s'est acquis et eu égard à la nécessité de lui constituer un emblème qui le distingue des autres nations, le drapeau adopté pas Nos ancêtres pouvant être confondu avec d'autres pavillons, en particulier avec ceux qui sont utilisés comme signaux dans la Marine,

« ARTICLE UNIQUE. — Nous avons décrété de distinguer Notre Drapeau en l'ornant au centre du Sceau de Salomon à cinq branches de couleur verte.

« Dieu conduise cet emblème dans les voies de la prospérité et de la gloire, présentement et dans l'avenir. Salut ! »

Il convient de noter que l'emblème connu sous le nom de Sceau de Salomon, ou « Pentacle » ou « Pentagramme », était depuis longtemps utilisé sur les sceaux des bureaux marocains ou sur les anciennes monnaies maures. Il était parfois représenté avec 6 pointes. [A-II, A-III]

12 Pavillon de la Marine marchande (1919-1955)

Ce pavillon fut celui de la Marine marchande pour la zone française de l'Empire chérifien, pendant l'époque du Protectorat. Il fut créé par un dahir du 31 mars 1919 (28 joumada II 1337) modifié par dahir du 1er septembre 1923.

Ce texte précisait que la longueur des côtés du pavillon français situé près du guindant devait être égale au tiers de la longueur totale du pavillon et que le diamètre circonscrit au Sceau de Salomon devait être égal au tiers de la hauteur du guindant.

Ce pavillon a cessé d'être utilisé en 1955 et a été abrogé officiellement par un dahir du 28 avril 1956 qui a décidé que le nouveau pavillon de la Marine marchande marocaine serait identique au pavillon national. [A-III]

13 Pavillon de la Marine marchande du Maroc sous Protectorat espagnol 1930-1955)

Ce pavillon était arboré par les navires de commerce basés dans la zone espagnole de l'Empire chérifien [A-VII]

14 Etendard de Sa Majesté le Roi du Maroc Mohammed V [A-III]

15 Pavillon de Son Altesse le Califat de Tétouan (1928-1955)

Le Califat de Tétouan, représentant du souverain au Maroc espagnol, disparut avec l'accession à l'indépendance et l'unification du Royaume. Il convient de noter que, sur les pavillons de la zone espagnole, les emblèmes nationaux portaient 6 branches. [A-III, D-VIII]

16 Pavillon de la Marine marchande du Maroc sous Protectorat espagnol (1930-1955)

Il semble que ce modèle ait été plus utilisé (et soit plus récent) que le modèle décrit au n° 13. [D-II, D-IV]

17 Pavillon de la Marine marchande de la zone internationale de Tanger (1953-1957)

Ce pavillon a été créé par l'article 3 d'un dahir du 20 juin 1953 (8 chaoual 1372) et a été abrogé par un dahir du 11 avril 1957 (10 ramadan 1376). Il n'a pratiquement pas été utilisé.

Il est formé des pavillons marocains portant, près du guindant les armes de la zone de Tanger. Ces armes, créées par une loi tangéroise du 18 août 1938, sont inspirées de l'origine phénicienne de la ville. L'écu est coupé. La partie supérieure représente, sur fond de sable, la tête, en or, de profil, d'un Phénicien. La partie inférieure comporte deux épis d'or sur fond d'azur. L'écu est surmonté d'une couronne murale et orné de branches d'olivier. La banderolle, placée sous l'écu, porte le mot « Tingis », nom romain de Tanger.

MAROC

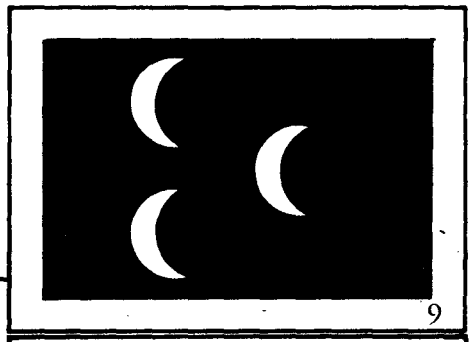
9

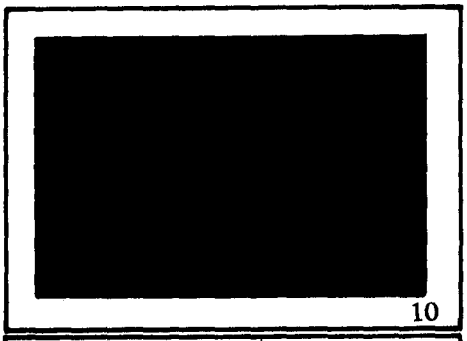
10

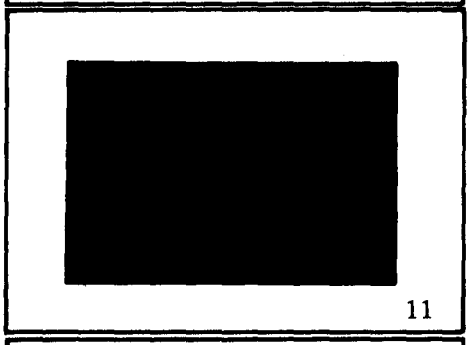
11

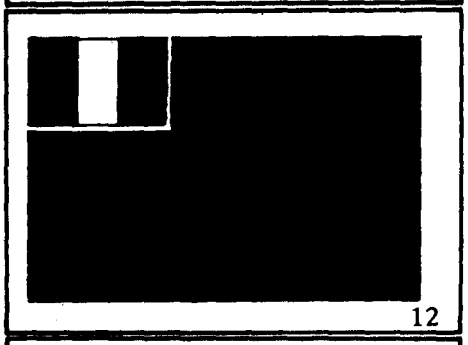
12

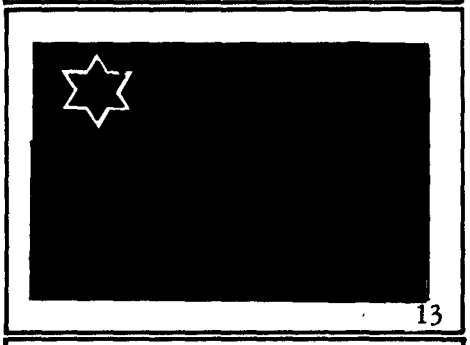
13

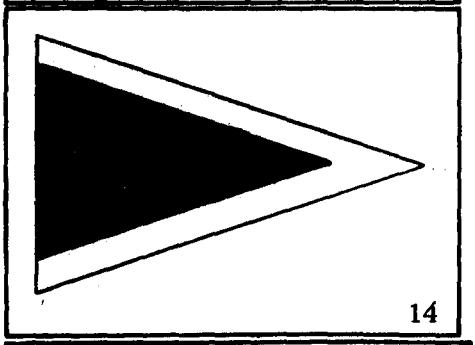
14

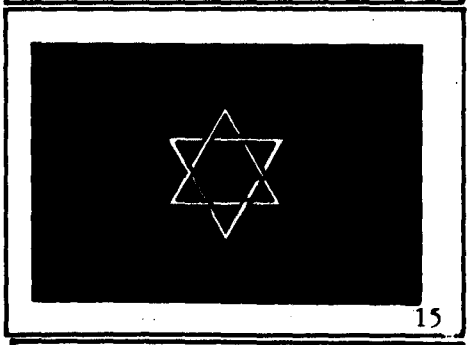
15

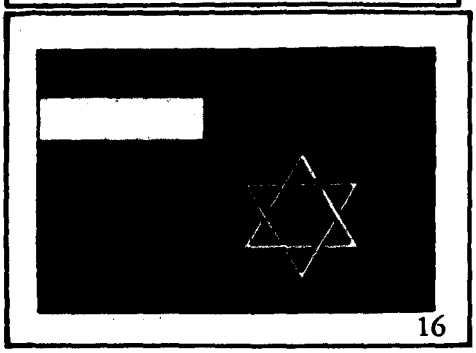
16

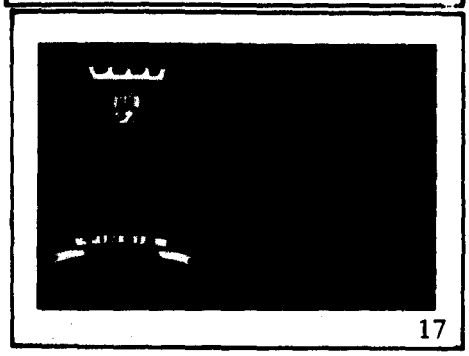
17

ALGÉRIE

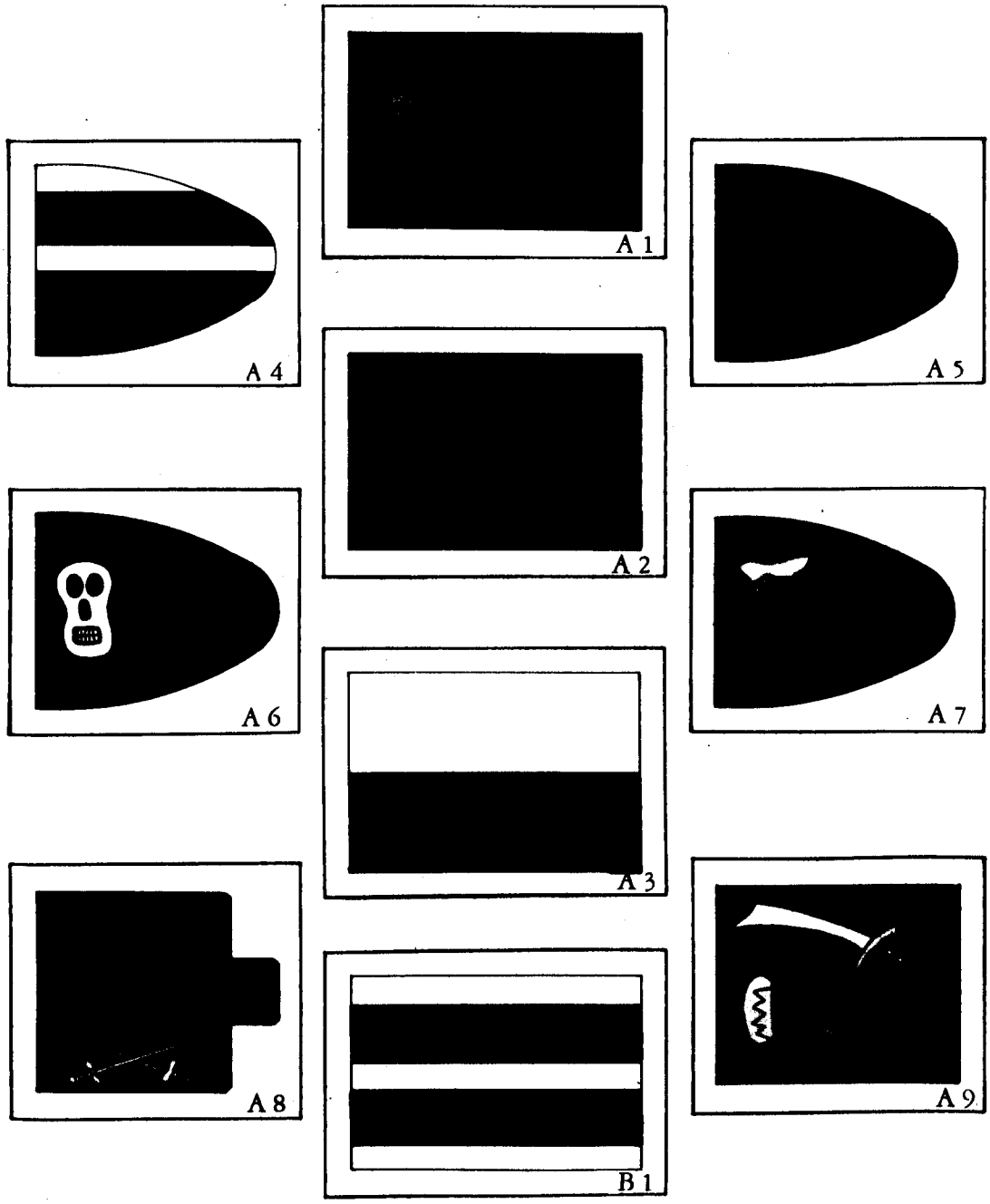

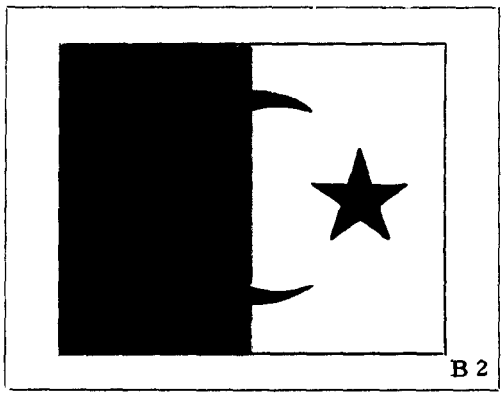

B 2

A RÉGENCE D'ALGER sous obédience turque

1 à 9 Pavillons barbaresques de la Régence aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Les références bibliographiques sont les suivantes :

Pavillon	n° 1	[B-I]	Pavillon	n° 6	[B-IV]
»	n° 2	[B-I]	»	n° 7	[B-I]
»	n° 3	[B-IV]	»	n° 8	[B-I]
»	n° 4	[B-IV]	»	n° 9	[B-I]
»	n° 5	[B-I]			

B ALGÉRIE (sous la colonisation française)

1 Pavillon de la Colonie. Peu utilisé. [A-VII]

2 Pavillon des Nationalistes algériens.

Utilisé surtout depuis le 1er novembre 1954, début de l'insurrection algérienne.

TUNISIE

1 Pavillon particulier de Tunis au XVIIIe siècle
[B-I, B-IV]

2 Pavillon de la Régence de Tunis au XVIIIe siècle
[B-IV]

3 Pavillon de la Régence de Tunis à la fin du XIXe siècle
[B-IV]

4 Pavillon de guerre de la Régence de Tunis à la fin du XIXe siècle
Ce pavillon est parfois également utilisé par quelques navires de commerce des beys de Tunis.
Ce même pavillon, avec des dimensions réduites est hissé au mât de misaine par le bâtiment que monte le *reala* (contre-amiral) de Tunis : il est salué de 15 coups de canon.
Lorsqu'il y a un vice-amiral dans la Régence il arbore ce pavillon au grand mât et il est salué de 17 coups de canon. [A-I]

5 Pavillon national de la Tunisie depuis 1881
Ce pavillon, utilisé au temps du Protectorat français (1881-1955) a été conservé par la République indépendante de Tunisie. [A-II et A-III]

6 Pavillon de S.A. le Bey vers 1900-1925
[A-II et C-III]

7 Pavillon de S.A. le Bey vers 1950-1955
[A-III]

TUNISIE

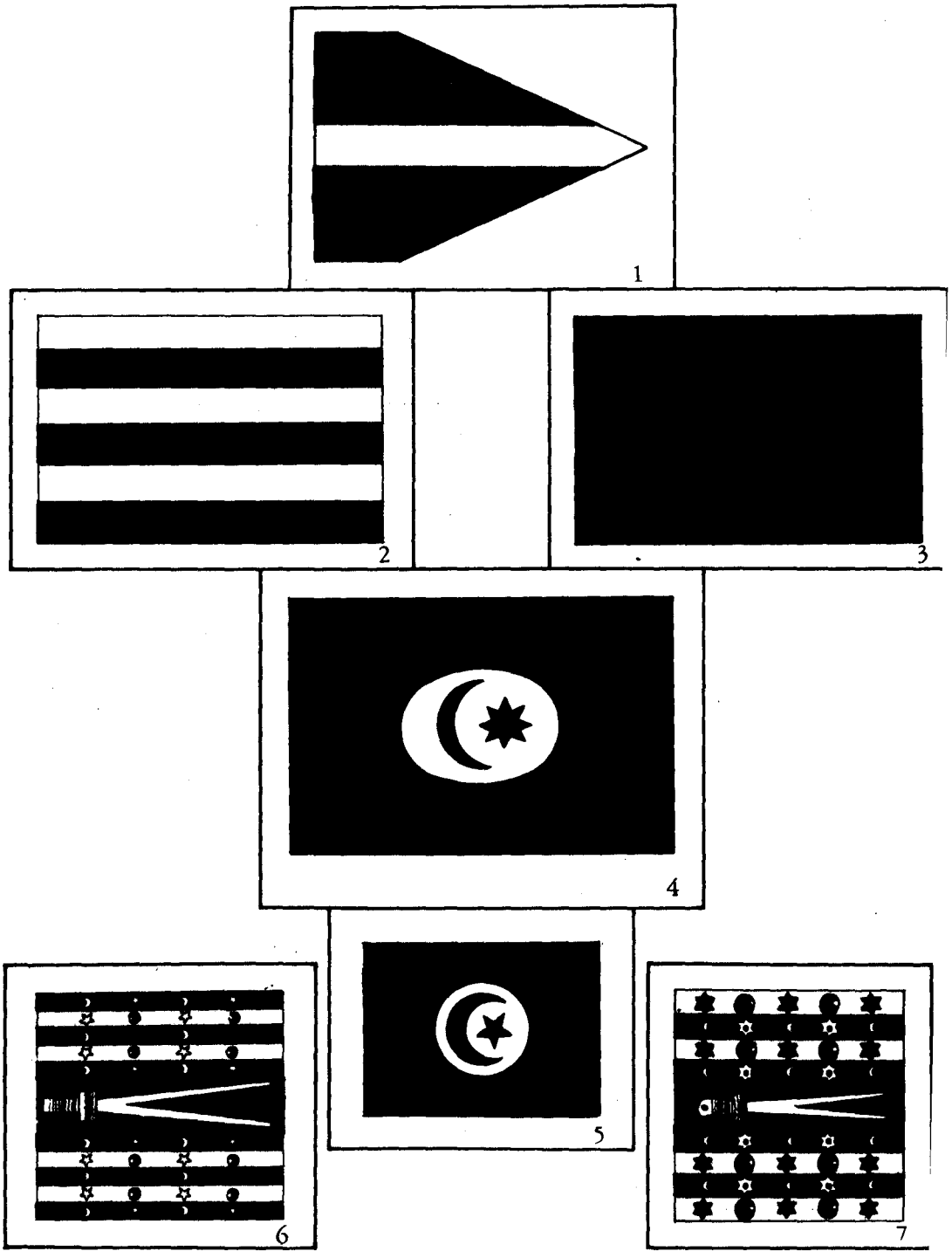

LIBYE

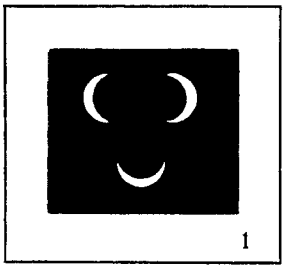
1

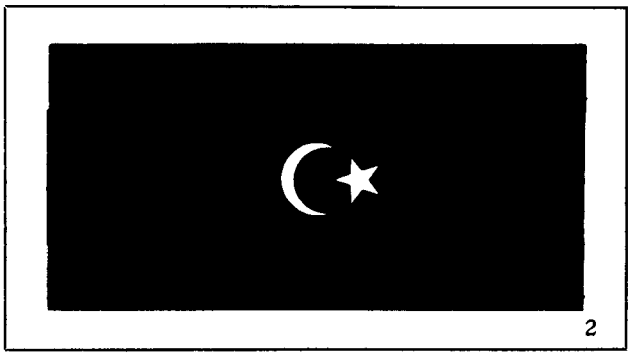
2

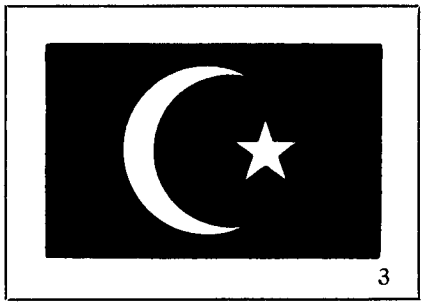
3

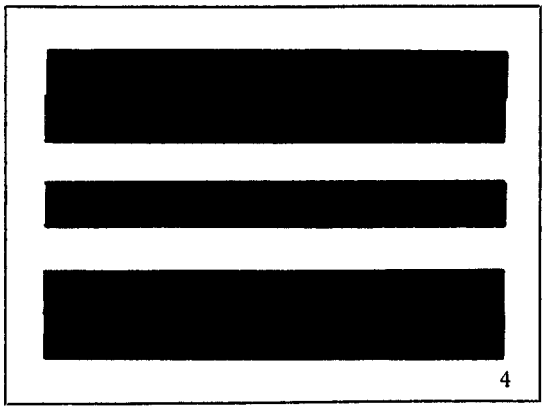
4

LIBYE

1 Drapeau national de la Régence de Tripoli (XVIIIe siècle - 1912)
[D-I]

2 Pavillon national de l'Etat indépendant de Libye
Adopté en 1952. [A-III]

3 Etendard royal (1952)
Ce pavillon est le même que l'ancien pavillon national de la Cyrénaïque. [A-III]

4 Pavillon particulier de Tripoli au XVIIIe siècle
[B-IV]

QUATRE DOCUMENTS INÉDITS TOUCHANT LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE MAROC

(1794-1810)

Les documents que nous présentons ici ne bouleversent évidemment pas l'histoire des relations franco-marocaines, mais ils éclairent des épisodes ou des personnages mal connus.

Ces documents se trouvent aux Archives nationales, à Paris, dans les fonds de la Secrétairerie d'Etat (1).

La transformation des institutions à partir de 1789, la centralisation extrême des pouvoirs exercée alors par le Comité de Salut Public et après lui par le Directoire, le Consulat et l'Empire ont fait que certaines pièces sont restées dans des dossiers où apparemment elles n'avaient rien à faire.

— I —

LA CAPTIVITÉ EN ANGLETERRE DU CONSUL DÛROCHER

On ignorait jusqu'à quelle date Jean-Baptiste Dûrocher, successeur de Louis de Chénier à Rabat avait exercé officiellement ses fonctions ; sa trace se perdait à Gibraltar durant l'été de 1795.

Nous savons maintenant par Dûrocher lui-même de quelle malheureuse aventure le consul fut la victime.

Lorsqu'en 1791, chargé d'affaires au Maroc depuis cinq ans, il regagnait la France, peut-être éprouvait-il une secrète angoisse en laissant les rives du Bou Regreg pour sa patrie où d'étranges changements se préparaient. Il ignorait qu'il voyait ces rives pour la dernière fois et que,

(1) A.N., AFIII et AFIV.

balloté de port en port pendant des années, il mourrait sans avoir pu rejoindre son poste.

L'intention du consul était de profiter de son congé pour la préparation d'une ambassade auprès du successeur de Sidi Mohamed ben Abdallah et les événements semblèrent d'abord répondre à ses désirs. Le nouveau régime l'ayant maintenu dans ses fonctions, il put en 1793 partir pour le Maroc porteur de présents que le gouvernement français destinait primitivement à Moulay Yazid ; mais ce souverain était mort en 1792 et l'on ne savait qui des deux prétendants, Moulay Soliman ou Moulay Hichem l'emporterait. Dûrocher attendait donc à Gibraltar la désignation d'un nouveau sultan par la victoire de ses armes quand le comité de Salut Public, jugeant sa conduite suspecte, le convoqua à Marseille.

C'est seulement après s'être disculpé qu'il reçut de nouvelles lettres de créance.

Il embarqua à Libourne le 2 mai 1795 sur un bâtiment ragusais, le *Notre-Dame-des-Carmes*, qui fit relâche à Gibraltar pour permettre au consul de reprendre les cadeaux et les papiers qu'il avait confiés deux ans plus tôt au gouverneur de la place (2).

Mais la France et l'Angleterre étaient maintenant ennemies. L'amiral Hood revenant d'une croisière en Méditerranée fit mettre sous séquestre les malles, les présents, les papiers et surtout un rapport détaillé sur Gibraltar que Dûrocher avait établi lors de son voyage précédent. Il allait payer cher son zèle d'informateur.

Un piquet de douze soldats conduit par deux officiers montèrent à bord du *Notre-Dame-des-Carmes*, s'assurèrent de la personne du consul non sans l'avoir molesté et l'internèrent sur le navire de guerre *l'Expédition*.

Cependant, grâce à la complicité du capitaine Balthazar Bearloich, Dûrocher avait pu sauver les instructions du gouvernement et le chiffre et les lettres de créances avaient été remises par le chancelier du consulat à Moulay Soliman qui paraissait devoir triompher de son frère et rival.

(2) Rapport du ministre des Relations extérieures sur la situation actuelle de la République relativement aux puissances étrangères ; A.N., AF^3 52-55, dossier 213, plaquette 3.

Le nouveau roi dont le pouvoir était encore mal assuré ne tenait pas à heurter de front les Anglais, mais il trouva fort mauvais d'être privé des présents français ; aussi envoya-t-il son « premier ministre » protester auprès du consul d'Angleterre à Tanger ; il écrivit même une « lettre vigoureuse » au gouverneur de Gibraltar (3).

Pour couper court aux réclamations, peut-être aussi pour punir Dûrocher d'avoir mal usé de l'hospitalité du gouverneur, on le fit partir pour l'Angleterre « avec le grand convoi de la Méditerranée » le 25 septembre 1795.

Arrivé à Spithead le 26 vendémiaire (18 octobre), il écrivit aussitôt au duc de Portland pour se plaindre et obtint d'être prisonnier sur parole à Petersfield (4).

On se plaît à imaginer qu'à force de contempler les froides verdures des collines anglaises, il souhaita souvent retrouver les remparts dorés de Rabat et la douce chaleur de ses saisons.

Nous ignorons dans quelles conditions le consul parvint à rejoindre la France ; probablement à la faveur d'un échange de prisonniers.

Le 26 floréal an V (15 mai 1797) il fut une fois de plus confirmé dans son poste et reçut ses lettres de créance le 15 juillet suivant. Il emportait pour Moulay Soliman de nouveaux présents : un parasol, une montre à répétition avec sa chaîne toutes deux enrichies de diamants (5).

Le 6 octobre 1797 Dûrocher quittait Paris. Au printemps, il était encore à Cadix attendant une occasion de passer au Maroc.

C'est alors qu'il tomba gravement malade, usé sans doute par les désagréments et les inquiétudes de ses voyages forcés. Il informa le gouvernement de son retour et mourut quelque part sur la route.

Un arrêté du 27 floréal an VI (16 mai 1798) désignait Alquier « en remplacement du consul Dûrocher décédé ».

3) Lettres de Mure au Comité de Salut Public, 15 prairial et 14 thermidor an IV (3 juin et 1er août 1795) ; A.N., AFIII 74, d 302, plaquette 2.

(4) Extrait de la dépêche de Dûrocher, Petersfield, 11 frimaire an IV (2 décembre 1795) ; A.N., AFIII 74, d 302, plaquette 2.

(5) Délibérations et arrêtés du Directoire Exécutif concernant les relations extérieures ; A.N., AFIII * 177, 33, 57, 63.

— II —

UN MESSAGE PERSONNEL DE MOULAY SOLIMAN AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

3 SEPTEMBRE 1798

A la fin du XVIIIe siècle la course barbaresque était loin d'être inoffensive et cependant elle avait, comme on dit aujourd'hui, beaucoup perdu de sa puissance de frappe. La course marocaine en particulier était déjà plus qu'affaiblie, presque impuissante dès le règne de Sidi Mohamed ben Abdallah.

En revanche les corsaires français de 1791 à 1815 firent preuve d'une extrême agressivité comme en témoignent les listes des navires interceptés et l'encombrement des dossiers du Conseil des Prises.

Aucune nation, pas même les neutres, n'étaient à l'abri de leur cupidité et les réclamations des victimes obligèrent plus d'une fois le ministre des Relations extérieures à prendre des mesures pour les dédommager et les préserver de nouvelles attaques.

Les difficultés intérieures de Moulay Soliman ne lui permirent d'armer qu'un petit nombre de vaisseaux et cependant le mouvement des navires et le commerce marocains furent gênés par l'activité de nos corsaires. Les commerçants malchanceux retenus dans les ports soumis au contrôle des autorités françaises attendaient des années parfois le jugement qui leur permettait de regagner leur pays. Citons le cas d'Absalem Amyar Muhammed et d'Abdelfar Ismaël qui, partis de Tétouan en novembre 1797 et arrêtés en vue de Livourne le 30 nivose an VI (19 janvier 1798), deux ans plus tard se trouvaient à Paris sans que le Directoire eut encore tranché leur cas (6).

(6) Ces deux négociants porteurs de 4 500 piastres fortes qu'ils avaient converties à Gibraltar en café, sucre, cacao et tabac, avaient affrété un navire danois pour vendre leurs marchandises à Livourne, lorsqu'ils furent pris par le corsaire *Le Patriote* et conduits à Ajaccio. La prise fut d'abord reconnue bonne par le tribunal de Liamone et les marchandises furent vendues. Quelques mois plus tard et après avoir été détenus en Corse, les Marocains obtinrent que le jugement soit annulé. L'affaire fut portée devant le tribunal du Var. Le ministre des Relations extérieures en fit un rapport aux consuls et proposa de substituer la République aux plaignants, d'indemniser ceux-ci et de les renvoyer au plus tôt chez eux ; A.N., AFIV 1687.

Les chargés d'affaires français, Mure d'abord, puis Guillet, ont transmis plus d'une fois les plaintes de Moulay Soliman, plaintes d'autant plus justifiées qu'en plusieurs occasions le souverain avait prouvé qu'il respectait ses engagements envers la France.

La prise d'un navire « impérial » par un corsaire français opérant depuis Malaga devait irriter Moulay Soliman au point de le conduire à une démarche assez inhabituelle.

Au début de 1798 le corsaire *Le Baret* s'empara d'un navire impérial (c'est le terme qu'emploient les textes) et le conduisit à Santa Cruz de Ténérife où il fut reconnu de bonne prise.

L'armateur du corsaire malgré l'intervention de Guillet se refusa à tout accommodement. Pour des raisons inconnues le rapport du consul au ministre de la Justice ne parvint pas à destination.

C'est alors que le 4 novembre 1798, le fkih Es-Sayyed al-Hadj Abderrahman ben Zakur de Fès et un négociant safiote, al Hadj Mohammad Bensalah s'embarquèrent à Salé porteurs d'un message personnel de Moulay Soliman au Directoire Exécutif. Le contenu de ce message nous apprend que l'un des envoyés de l'empereur du Maroc, al Hadj Mohammad Bensalah était parmi les victimes des corsaires français.

Voici le texte de la lettre impériale (7) :

Au nom de Dieu, le Bienfaiteur miséricordieux
et il n'y a d'autre mouvement ni d'autre force que
celles qui viennent de Lui, le Haut, le Puissant.

De la part du serviteur de Dieu, le Prince des Croyants, Empereur de Marrakech, Fès, Meknès, Tafilet, Dra, Sus, et d'autres lieux, Soliman fils de Mohammed, Dieu l'Eternel (ait son âme).

Au Directoire Exécutif de France, le plus Grand des
Gouvernements chrétiens.

(7) A.N., AFIII 74, dossier 303, plaquette 2. Une traduction de Mure jointe à l'originale dans AFIII était peu littérale. Nous devons celle-ci à l'obligeance de M. Thami El-Azmouri.

Les rapports d'amitié et de bonne intelligence que notre père entretenait avec votre nation vous sont parfaitement connus et depuis que Dieu nous a investi de l'empire, nous avons suivi la même conduite que lui pour l'observation des traités antérieurs que nous remplissons avec respect, traitant vos sujets tout comme nous traitons les nôtres.

Mais bientôt, quelques-uns de vos corsaires se sont permis d'enfreindre les traités établis par les soins de nos ancêtres en interceptant en pleine mer le commerce de nos sujets et en s'emparant de leurs biens contre tout droit et sans aucun motif valable. Il y a maintenant bien longtemps que votre chargé d'affaires auprès de nous, établi à Tanger, vous a écrit, et plus d'une fois, à ce sujet, sans que personne ne prît en considération ses interventions et comme les réclamants après avoir longtemps attendu une réponse les concernant, n'ont encore rien vu venir qui fît droit à leur demande, ils nous ont sollicité de vous écrire afin que vous ordonniez la prompte restitution de ce qui leur appartient.

Les requérant, porteurs de cette lettre, sont : le faqih es-Sayyd al-ḥadj ʿAbderraḥman Benzakur de Fès, et son compagnon al-ḥadj Mohammed Bensalah, l'un des négociants de Safi, qui réclament également leurs biens qu'on leur a enlevés arbitrairement.

Nous attendons qu'ils retournent de chez vous, contents d'avoir obtenu la restitution de ce qui leur appartient, et que vous donniez l'ordre aux capitaines de vos corsaires de respecter les traités entre vous et nous, ainsi qu'il convient à des nations amies. Nous vous assurons de notre constante amitié — Salut — Ecrit le 22 du premier mois de Rabiʿ de l'an 1213.

Après cette intervention directe du souverain il devenait indispensable d'examiner l'affaire *Le Baret* et par la même occasion de régler autant que possible toutes les affaires du même genre encore en suspens. C'était l'avis de Talleyrand qui écrivit alors au ministre de la Justice pour le prier de s'en occuper (8).

La décision se fit attendre plus de deux mois. On aimerait avoir quelques détails sur le séjour à Paris des envoyés marocains ; nous n'avons

(8) A.N., BB3 188.

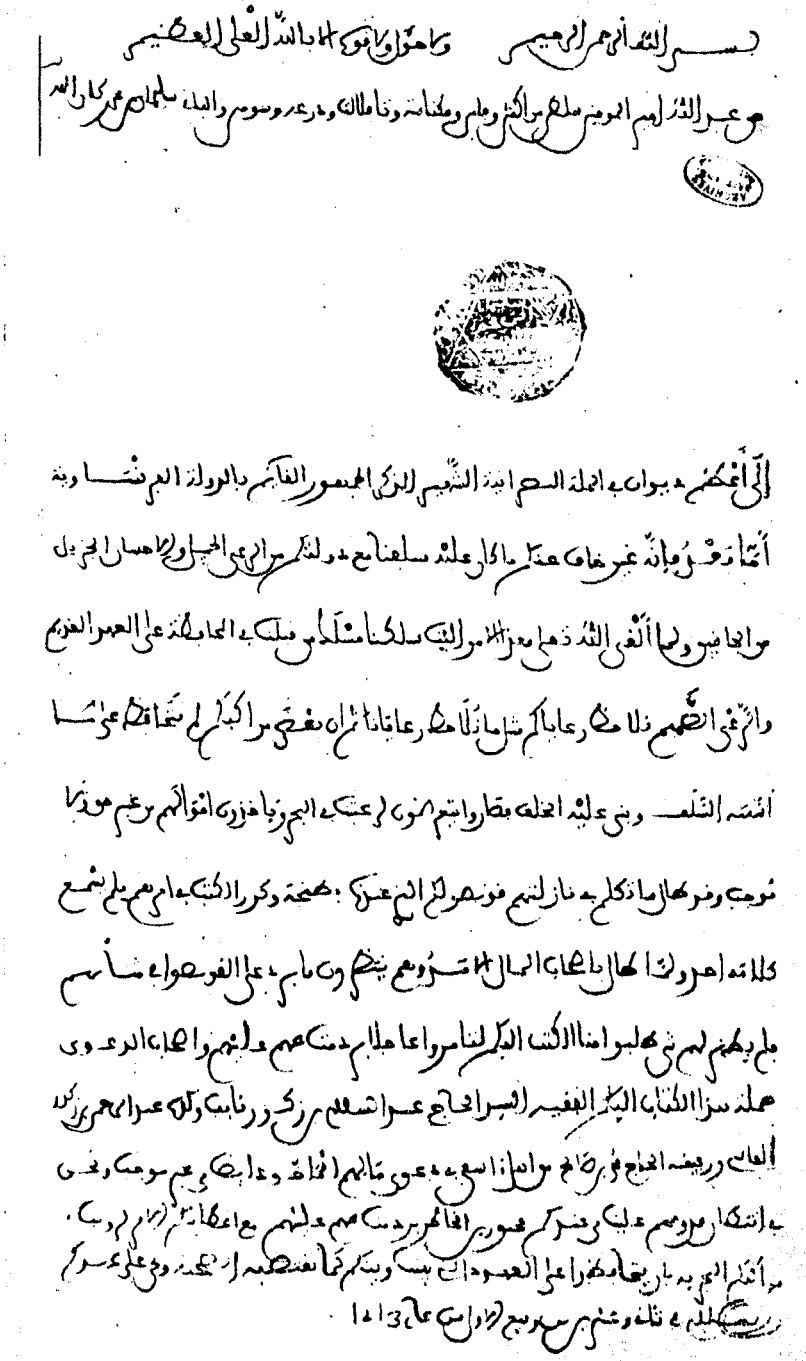

Lettre de l'empereur Moulay Soliman au Directoire Exécutif, 22 rabi[e] 1213.
(A.N., AF III 74)

rien pu trouver à ce sujet, ni dans les pièces officielles, ni dans les journaux de l'époque.

Le temps leur parut-il long ou au contraire la vue, le mouvement de la capitale leur offrit-elle assez de sujets d'intérêts pour piquer leur curiosité ? Nous n'en saurons sans doute jamais rien.

Le 8 germinal an VII (28 mars 1799) un arrêté du Directoire autorisait le ministre des Relations extérieures à prescrire au consul français à Santa Cruz de Ténérife la main-levée de toutes les marchandises « reconnues appartenir » aux Marocains.

Quelques jours plus tard un nouvel arrêté ordonnait au même ministre de mettre, sur les fonds secrets, 9 000 livres à la disposition de neuf Marocains dont les noms se sont pas précisés, pour leur permettre de payer leurs dettes à Paris et de gagner Cadix ou La Corogne où ils auraient également main-levée de toutes les marchandises séquestrées (9).

On voit que ces deux arrêtés donnaient satisfaction non seulement au protégé de Moulay Soliman, mais à d'autres Marocains.

Guillet, dans une lettre au Directoire, mentionne l'arrivée à Cadix d'Abderrahman Benzakur qui avait attendu pour regagner le Maroc que la peste eut cessé d'y sévir.

— III —

UNE LETTRE D'ALI BEY EL-ABBASSI À NAPOLÉON
14 MAI 1808

La lettre d'Ali bey dont nous donnons le texte n'est pas à proprement parler inédite; elle a été publié en 1876 par l'écrivain espagnol Gomez de Ardeche dans ses *Nieblas de la historia patria*.

Mais les Espagnols ont traité Ali bey en figure de romancero et Gomez de Ardèche a refusé de voir la touche de charlatanisme que cette lettre ajoute au personnage.

(9) Délibérations et arrêtés du Directoire Exécutif concernant les Relations Extérieures ; A.N., AFIII * 177, f. 244 et 245.

Tour à tour savant et aventurier, promenant partout un costume de mamamouchi qui ne pouvait plus guère étonner depuis qu'on avait vu des mamelucks, Ali bey a été pris généralement très au sérieux par ses contemporains. Bausset, entre autres, le préfet du palais donne dans ses *Mémoires* un compte rendu enthousiaste de son entrevue avec ce catalan déguisé en Turc qui signe tantôt Ali bey, tantôt Domingo Badia et tantôt le Capitaine Castilla. Mais il est permis de croire que Napoléon, fin connaisseur d'hommes, ne se laissa pas impressionner puisqu'après une audience au cours de laquelle il avait longuement interrogé Ali bey, il ne crut pas devoir utiliser ses services.

Rappelons les circonstances de cette audience.

Au début de 1808, Napoléon, décidé à intervenir en Espagne, s'installe au château de Marrac près de Bayonne. Il pense depuis longtemps à une expédition sur l'Afrique du Nord. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les dossiers de la Secrétairerie d'Etat gonflés de rapports de toutes provenances sur les royaumes de Tunis et de Maroc et sur Alger, sur leurs ressources, les moyens à mettre en œuvre pour s'en emparer.

Le 26 avril 1808 Ali bey envoie à l'empereur une sorte de pétition lui offrant toutes ses notes de voyage et se mettant à ses ordres (10).

C'est alors qu'il obtient un audience. Quelques jours plus tard, le 14 mai, il écrit à Napoléon la lettre que voici (11).

Pour S.M.Y. et R.

Quand j'ai eu le bonheur de parler à S.M. l'Empereur et Roi, je me suis borné strictement à répondre aux questions que S.M.Y. et R. a daigné me faire, en attendant l'occasion de donner d'autres renseignements et observations qui j'espère mériteront l'attention de S.M.Y. et R. et seront peut-être de la plus grande conséquence.

Je doive donc manifester à S.M.Y. et R. que autorisé par mon gouvernement à chercher les moyens de donner au Royaume de Maroc une

(10) A.E., correspondance politique, Espagne, 674, f. 154.
(11) A.N., AFIV 1687.

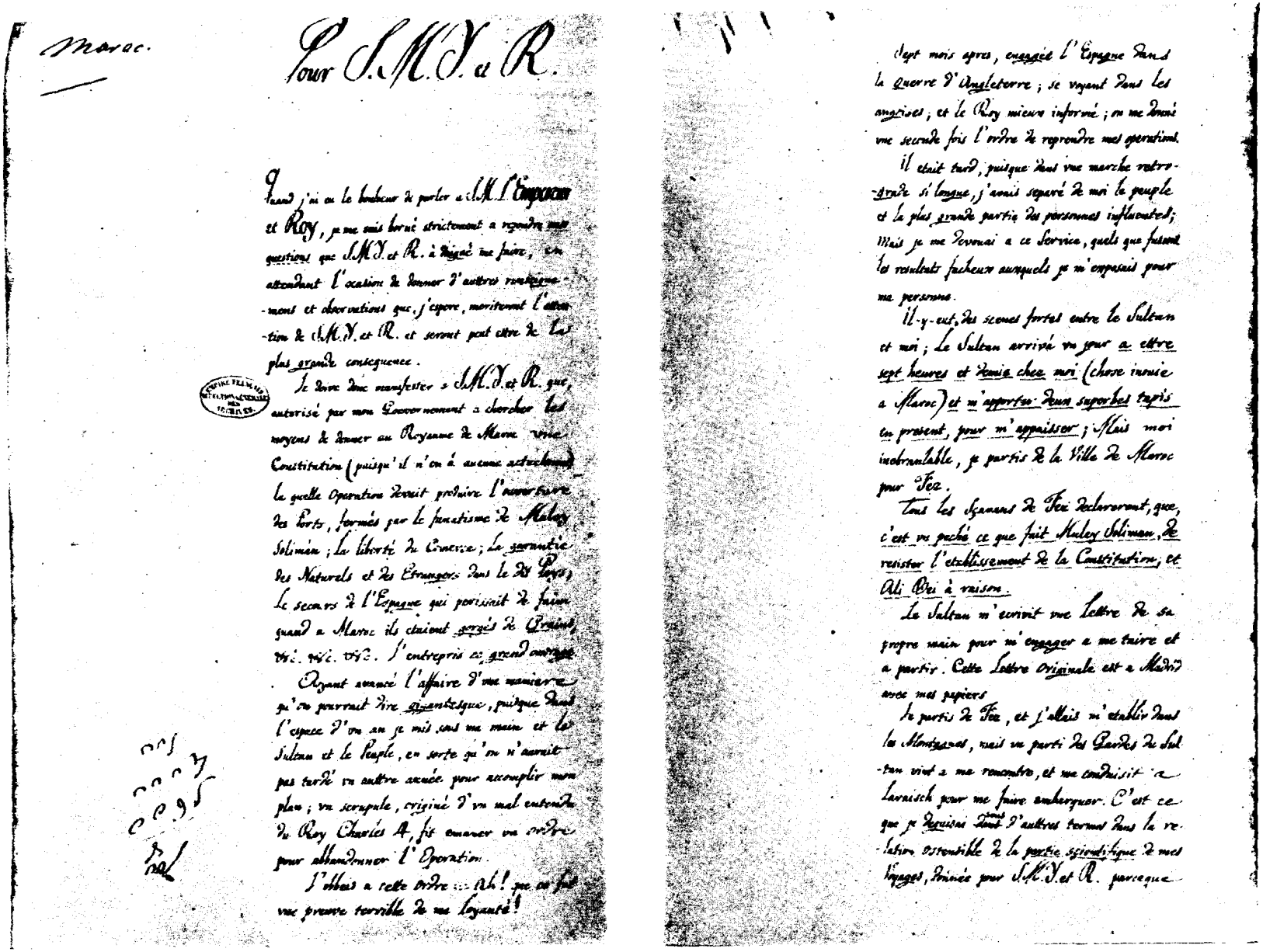

Maroc.

Pour S.M.I. et R.

Quand j'ai eu le bonheur de parler a S.M. l'Empereur et Roy, je me suis borné strictement a repondre aux questions que S.M.I. et R. a daigné me faire, en attendant l'ocasion de donner d'autres renseignemens et observations que, j'espere, meriteront l'attention de S.M.I. et R. et seront peut estre de la plus grande consequence.

Je doive donc manifester a S.M.I. et R. que, autorisé par mon Gouvernement a chercher les moyens de donner au Royaume de Maroc une Constitution (puisqu'il n'en a aucune actuellement) la quelle Operation devait produire l'ouverture des Ports, fermés par le fanatisme de Muley Soliman; la liberté du Commerce; la garantie des Naturels et des Etrangers dans le dit Pays; le secours de l'Espagne qui perissait de faim quand a Maroc ils etaient gorgés de Grains, &c. &c. &c. J'entrepris ce grand ouvrage.

Ayant avancé l'affaire d'une maniere qu'on pourrait dire gigantesque, puisque dans l'espace d'un an je mis sous ma main et le Sultan et le Peuple, en sorte qu'on n'aurait pas tardé un autre année pour accomplir mon plan; un scrupule, originé d'un mal entendu du Roy Charles 4, fit emaner un ordre pour abbandonner l'Operation.

J'obbeis a cette ordre ... Ah! que ce fut une preuve terrible de ma loyauté!

Sept mois apres, engagée l'Espagne dans la Guerre d'Angleterre; se voyant dans les angoises; et le Roy mieux informé; on me donné une seconde fois l'ordre de reprendre mes operations.

Il etait tard, puisque dans une marche retrograde si longue, j'avais separé de moi le peuple et la plus grande partie des personnes influentes; Mais je me devouai a ce Service, quels que fussent les resultats facheux auxquels je m'exposais pour ma personne.

Il-y-eut des scenes fortes entre le Sultan et moi; Le Sultan arrivá un jour a ettre sept heures et demie chez moi (chose inouie a Maroc) et m'apporter deux superbes tapis en present, pour m'appaisser; Mais moi inebranlable, je partis de la Ville de Maroc pour Fez.

Tous les Sçavans de Fez declarerent, que, c'est un peché ce que fait Muley Soliman, de resister l'etablissement de la Constitution; et Ali Bei à raison.

Le Sultan m'ecrivit une Lettre de sa propre main pour m'engager a me taire et a partir. Cette Lettre Originale est a Madrid avec mes papiers

Je partis de Fez, et j'allais m'etablir dans les Montagnes, mais un parti des Gardes du Sultan vint a me rencontre, et me conduisit a Laraisch pour me faire embarquer. C'est ce que je deguisai sous d'autres termes dans la relation ostensible de la partie scientifique de mes Voyages, donnée pour S.M.I. et R. parceque

Lettre d'Ali bey à l'empereur Napoléon Ier. 14 mai 1808. (A.N. AFIV 1687)

je ne me croyais alors assez autorisé comme je le suis aujourd'hui, pour laisser tomber entierement le voile de mes Operations politiques par rapport à l'Espagne.

Je fus traité avec les egards et les honneurs d'un fils du Sultan jusqu'au moment de m'embarquer ; mais dans ce moment là, la Troupe s'empara de mes Femmes et de mes Esclaves, et ils me firent embarquer tout seul.

Cette action de Mulei Soliman, revolta tous les esprits contre lui, et mit en ma faveur presque tout l'Empire ; en sorte que Mulei Soliman meme s'en est repenti, et il craint les suites, puisque dans le Pays ils croyent que je reviendrai venger l'affront, et chatier son peché.

Les utiles applications que peut avoir cette heureuse circonstance, les connaitra S.M. I. et R. mieux que moi. Si on pense a realiser une Expedition, il est indubitable, que mettant mon nom en avant, on ne trouvera pas le Dixieme de la resistence, et on epargnera le sang de nos Braves ; Et si on pense seulement effrayer le Sultan, on obtiendrait largement ce resultat, en envoyant moi meme a present a son Frere Mulei Abdulem, et a tous mes Amis de ce pays-là, en leur annonçant que je suis a coté de S.M.I. et R. et en leur faisant entendre par des Demi-paroles, que nous

nous preparons a leur faire une visite Mr.

Il y a une infinité de reflexions sur cette affaire, et les applications qu'il peut avoir. Si S.M.I. et R. le juge a propos, on pourrait destiner une seance a cet objet là

Bayonne le 14 Mai 1808

El Hage Ali Bey el Abbassi :

constitution (puisqu'il n'en a aucune actuelment) la quelle opération devait produire l'ouverture des Ports fermés par le fanatisme de Muley Soliman; la liberté du commerce; la garantie des naturels et des étrangers dans le dit pays; le secours de l'Espagne qui périssait de faim quand à Maroc ils étaient gorgés de grains, etc. etc. etc. J'entrepris ce grand voyage.

Ayant avancé l'affaire d'une manière qu'on pourrait dire gigantesque puisque dans l'espace d'un an je mis sous la main et le sultan et le peuple, en sorte qu'on aurait pas tardé un auttre année pour accomplir mon plan; un scrupule, originé d'un mal entendu du roy Charles IV, fit émaner un ordre pour abbandonner l'opération.

J'obbeis à cette ordre... Ah ! que ce fut une preuve terrible de ma loyauté !

Sept mois après, engagée l'Espagne dans la guerre d'Angleterre; se voyant dans les angoises; et roy mieux informé; on me donna une seconde fois l'ordre de reprendre mes opérations.

Il était tard, puisque dans une marche rétrograde si longue j'avais séparé de moi le peuple et la plus grande partie des personnes influentes; mais je me dévouai a ce service, quels que fussent les résultats facheux auxquels je m'exposais pour ma personne.

Il y eut des scènes fortes entre le sultan et moi ; le sultan arriva un jour a ettre sept heures et demie chez moi (chose inouïe à Maroc) et m'apporter deux superbes tapis en présent pour m'appaiser; mais moi inébranlable, je partis de la ville de Maroc pour Fez.

Tous les sçavans de Fès déclarèrent, que, c'est un péché ce que fait Muley Solıman, de résister l'etablissement de la constitution ; et Ali Bei à raison.

Le sultan m'écrivit une lettre de sa propre main pour m'engager à me taire et à partir. Cette lettre originale est à Madrid avec mes papiers.

Je partis de Fez et j'allais m'établir dans les montagnes, mais un parti des gardes du sultan vint à ma rencontre et me conduisit à Laraisch pour me faire embarquer. C'est ce que je déguisai sous d'autres termes dans la relation ostensible de la partie scientifique de mes Voyages donnée

pour S.M.Y. et R. parce que je ne me croyais alors assez autorisé comme je le suis aujourd'hui pour laisser tomber entièrement le voile de mes opérations politiques par rapport à l'Espagne.

Je fus traité avec les égards et les honneurs d'un fils du sultan jusqu'au moment de m'embarquer; mais dans ce moment-là, la troupe s'empara de mes femmes et de mes esclaves, et ils me firent embarquer tout seul.

Cette action de Muley Soliman révolta tous les esprits contre lui et mit en ma faveur presque tout l'empire ; en sorte que Muley Soliman même s'en est repenti, et il craint les suites, puisque dans le pays ils croyent que je reviendrai venger l'affront, et chatier son péché.

Les utiles applications que peut avoir cette heureuse circonstance les connaîtra S.M.Y. et R. mieux que moi. Si on pense à realiser une expédition, il est indubitable, que metant mon nom en avant, on ne trouvera pas le dixième de la résistence, et on epargnera le sang de nos Brabes; Et si on pense seulement effrayer le Sultan, on obtiendrait largement ce résultat en écrivant moi-même a présent à son frère Mulei Abdsulem, et a tous mes amis de ce pays-là, en leur annonçant que je suis à côté de S.M.Y. et R. et en leur faisant entendre par des demi-paroles que nous nous préparons à leur faire une visite, etc.

Il y a une infinité de réflexions sur cette affaire et les applications qu'il peut avoir

Si S.M.Y. et R. le juge à propos, on pourrait destiner une séance à cet objet-là.

Bayonne le 14 mai 1808.
El Hage Ali Bei el Abbássi.

Cette lettre nous a paru digne d'une nouvelle diffusion tant à cause des renseignements qu'elle fournit sur la carrière d'Ali bey, que par le portrait involontaire qu'il y trace de lui-même.

Sur la nature de sa mission il ne s'explique pas clairement et pas davantage sur les termes de la prétendue constitution que Moulay Soliman aurait commis « le péché » de refuser.

Nous savons que Godoy l'avait chargé de négocier avec le Maroc un traité particulièrement avantageux pour l'Espagne et que les scrupules de Charles IV, qui refusait d'utiliser contre Moulay Soliman des renseignements frauduleusement obtenus, avaient arrêté l'affaire.

La lettre du 14 mai nous apprend que le roi d'Espagne s'était laissé persuader de « reprendre les opérations » et qu'Ali bey dut ainsi faire au Maroc non pas un, mais deux voyages.

Il n'est pas besoin de souligner l'amusante vanité qui s'étale à chaque ligne, ni à quel point Ali bey s'est lui-même persuadé de l'importance de son personnage. Il va même jusqu'à mentionner l'existence de ses femmes oubliant que la polygamie, du moins légale, a toujours paru très choquante en Europe.

Il termine en suggérant à Napoléon une nouvelle audience.

Mais Napoléon ne revit pas Ali bey. Il se contenta de faire écrire par Champagny qu'il était très désireux de voir publier la relation de ses voyages en français comme en espagnol (12).

L'empereur dut trouver bien inconsistants les projets d'Ali bey ; il lui fallait quelque chose de plus solide. C'est du capitaine Burel qu'il l'obtint.

— IV —

NAPOLÉON ET LES PRESIDIOS (13)

Moulay Soliman dont on connaît les difficultés intérieures se tint toujours à l'écart des combats qui divisaient l'Europe. Toutefois, il est impossible de ne pas remarquer la bienveillance dont le souverain fit preuve envers les Anglais.

La proximité de Gibraltar était certainement pour quelque chose dans cette faveur, mais plus certainement encore la crainte d'une entreprise de Napoléon contre le Maroc.

(12) Lettre de Champagny à Ali-Bey, 9 juillet 1808 ; A.E., correspondance politique, Espagne, 675, f 339.

(13) A.N., AFIV 1687, Lettre de M.A. d'Ornano au ministre des Relations extérieures, 14 mai 1810.

Si la mission du capitaine Burel avait pu donner matière à réflexions à Moulay Soliman, si l'installation d'un Bonaparte en Espagne n'était pas rassurante non plus, les tentatives de Joseph pour mettre la main sur les presidios durent accroître les inquiétudes du Sultan et le persuader d'opposer au moins la force d'inertie aux prétentions françaises.

Nous avons sur ces tentatives la lettre intéressante que le consul à Tanger, Michel-Ange d'Ornano, envoyait au ministre des Relations extérieures le 14 mai 1810.

Au début de 1810, Soult, major général des armées d'Espagne, avait écrit au consul, l'invitant à faire tout son possible « pour attirer la place de Ceuta dans le parti de Sa Majesté Catholique » ; tout ce qu'il ferait dans ce sens aurait l'approbation de l'empereur.

D'Ornano croyait le gouverneur espagnol sur le point de céder à ses sollicitations lorsque celui-ci fut soudain rappelé par la junte. Son remplaçant s'empressa d'ouvrir la porte aux Anglais qui purent y cantonner 1 800 hommes.

La possession de Ceuta dut paraître importante à Napoléon, car il n'en resta pas là.

Le ministre des Affaires étrangères du roi Joseph chargea d'Ornano de proposer à Moulay Soliman une étrange transaction : le consul offrirait les « présidios minores », c'est-à-dire Melilla, Peñon de Velez et Alhucemas en échange d'un terrain « dont on réglerait l'étendue », autour de Ceuta.

A la lettre du ministre des Affaires étrangères du 10 mars 1810, d'Ornano répondit fort justement « que Sa Majesté Catholique n'étant point reconnue à la cour du Maroc pour être souverain de ces différents points » il lui était impossible d'engager des négociations à ce sujet. Le 22 mars Soult écrivit à nouveau à Tanger ; sa lettre contenait une note officielle destinée au souverain marocain. Joseph Bonaparte y faisait part de son avènement et annonçait l'arrivée incessante de son consul général. En attendant il priait Moulay Soliman de prêter l'oreille à tout ce que d'Ornano pourrait lui dire.

Moulay Soliman répondit de la façon la plus aimable. Il reconnaissait Joseph comme roi des Espagnes et empereur des Indes, ajoutant qu'un

homme de confiance porterait ses félicitations à Madrid dès que le nouveau souverain y serait de retour. La réponse du sultan au consul était rédigée dans les mêmes termes avec cependant un léger correctif : on irait féliciter le roi d'Espagne quand tout son royaume serait soumis.

« Cette correction me devint d'autant plus suspecte, écrivait d'Ornano, que ni dans l'une, ni dans l'autre de ses réponses ce souverain ne fait mention de la représentation du royaume d'Espagne au Maroc ».

Le septicisme du consul devait se trouver justifié par la suite des événements. Lorsqu'il voulut obtenir les clefs de la maison consulaire, on les lui refusa et le consul de la régence resta en place, les grains continuèrent à partir vers Gibraltar pour être expédiés aux insurgés et les Anglais poursuivirent leurs approvisionnements.

« On embarque présentement mille bœufs pour le ravitaillement de leurs armées » notait d'Ornano.

Ainsi sans se départir de la plus minutieuse courtoisie, Moulay Soliman éludait les demandes françaises et notre consul pouvait écrire « on ne fait qu'échanger une lettre pour une lettre et tout reste dans le même état qu'auparavant ».

Manon HOSOTTE-REYNAUD.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES MENSUELLES

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1960

M. P. BERTHIER. — *Les anciennes sucreries du Maroc. L'hydraulique* (exposé accompagné de projections).

Cette communication fait suite à celles des

— 20 janvier 1955 (*Hesp.*, 1955, 3e et 4e trim., p. 710);

— 23 janvier 1957 (*Hesp.*, 1957, 3e et 4e trim., p. 361);

— 8 janvier 1958 (*Hesp.*, 1958, 3e et 4e trim., pp. 329, 330);

— 19 mars 1959 (*Hesp.*, 1959, 3e et 4e trim., pp. 263-265).

La discussion qui suivit l'exposé du 19 mars 1959 avait fait apparaître deux questions non résolues par les campagnes de fouilles effectuées en 1958 :

a) Sur le plan industriel, le dégagement des trois installations fouillées dans le Sous (Ouled Messaoud, Tazemmourt I et II) n'avait pas permis d'aller jusqu'au bout du processus de la fabrication du sucre. Dans ces trois points les recherches s'étaient arrêtées à la citerne, collectrice des jus ou vesous, obtenus après trituration des cannes, dans la « salle des machines ».

b) Sur le plan hydraulique, la reconnaissance des canaux d'amenée d'eau par les topographes avait, sans doute, permis de pressentir dans le Sous une immense séguia maîtresse dite séguia Mehdia et sur laquelle les sucreries semblaient montées en dérivation. Un partiteur avait été dégagé à Tazemmourt I (village), mais l'observation complète de ce grand canal ancien n'avait pas pu être terminée.

A l'occasion d'un nouvel exposé, fait le 2 février dernier à la Faculté des Sciences (Société des Sciences naturelles et physiques du Maroc), une réponse a été apportée à la première question : en deux endroits précis, à Tazemmourt II, lieu dit Bou Lajlate, dans le Sous, et à Souïra El-Qedima, dans la vallée de l'oued Qsob, la ligne des fours a été retrouvée.

Elle comporte six foyers disposés sur une ligne continue, ce qui correspond exactement à ce que nous indiquent les anciens traités de fabrication : Labat, Duhamel du Monceau, etc. Des cendres paraissant encore fraîches ont pu être extraites d'un de ces foyers.

Au cours de la présente séance M. B. va s'employer à répondre également à la deuxième question en traitant du problème de l'hydraulique.

L'eau joue, en effet, dans toute cette vaste question de la canne à sucre et de l'industrie du sucre un rôle primordial :

a) Elle était nécessaire à la croissance de la canne qui, dans un pays aride ou semi-aride comme le Maroc, ne peut se développer sans irrigation.

b) Elle était utilisée comme force motrice par les moulins à sucre qui étaient pour la plupart équipés de roues hydrauliques.

Telle était l'utilité de l'eau.

Mais avant de pouvoir en faire usage, il fallait, tout d'abord, aller la chercher dans des endroits où elle était abondante et où il était possible de s'en emparer compte tenu des possibilités techniques assez réduites de l'époque.

D'où l'examen préliminaire des sources d'eau utilisées et des procédés de captage employés.

Les premières semblent avoir été très diverses, allant de l'oued de moyenne importance comme le Tensift aux sources à gros débit comme à Chichaoua.

Quant aux seconds, il semble qu'ils aient principalement reposé sur la dérivation mais que les difficultés de réalisation technique rencontrées par celle-ci aient souvent conduit les constructeurs à remonter très haut le cours de la « veine » à utiliser pour s'en rendre maîtres plus aisément à la faveur d'une gorge, d'un étranglement ou de tout autre accident naturel parfois très particulier (siphon d'Imi n'Ifri).

C'est ainsi que le canal d'amenée du Qsob nous fait pénétrer jusque dans les gorges de Taïtouste, que dans l'Anti-Atlas, la Targa el Makhzen nous oblige à remonter l'oued Assads jusqu'au siphon d'Imi n'Ifri, et que la légende qui fait venir d'Aoullouz les eaux de la Mehdia dans le Sous, ne paraît pas être dépourvue de fondement.

Mais une fois en possession du précieux liquide, il fallait l'amener à pied d'œuvre, à proximité de ces petits « combinats » à la fois hydraulique, agricoles et industriels que représentaient les champs de cannes et les sucreries.

Cinq réseaux principaux ont pu ainsi être déterminés :

1) Le réseau du Qsob. Arrière-pays d'Essaouira (ex-Mogador).

2) Le réseau de Chichaoua.

3) Le réseau de Sidi-Chiker. Seguia Errousiha.

3) Le réseau de la Mehdia dans le Sous.

5) Le réseau de la Targa el Makhzen dans l'Anti-Atlas et le Sous.

M. B. donne une description détaillée et minutieuse de ces divers ensembles dont il possède les relevés topographiques exacts rattachés au nivellement général du Maroc, et qu'il illustre avec de nombreuses projections de diapositives-couleur.

Il insiste sur l'ingéniosité et la variété des moyens employés pour triompher des obstacles rencontrés par les canaux : ouvrages de franchissement, aqueducs, murs de soutènement, passages en tranchée, bassins de régularisation et de récupération, partiteurs, etc.

Effectuant sur la carte une sorte de pointage, il souligne également l'uniformité dans la destination de ces ouvrages qui presque partout aboutissent à des sucreries. Confirmant sa thèse de l'année dernière, il a constaté que celles-ci (sur la Mehdia tout au moins) étaient effectivement disposées en dérivation sur la séguia maîtresse car les partiteurs ont été retrouvés grâce aux fouilles en plus d'un endroit (Ouled Messaoud, Tazemmourt I et II).

Un seul grand réseau hydraulique ancien ferait exception à cette règle c'est la Yakoubia (région de Tamlelt, des Djebilet, de la Bahira et du Mesjoun) étudié de 1948 à 1954 par M. Allain (v. *Hesp.*, 1954, 3e et 4e trim., pp. 435 à 458). Si l'on se réfère à cette étude il n'y aurait pas d'établissements industriels sur son parcours. On peut se poser la question de savoir si un nouvel examen de ce réseau, tenant compte des progrès de la question, n'aboutirait pas à des conclusions différentes.

En conclusion on peut aussi se demander si apparemment les audacieux réalisateurs de ces nombreux travaux n'avaient pas une politique de l'eau plus nette et plus claire que celle de nos ingénieurs modernes (1).

Ils pensaient en effet surtout et peut-être exclusivement à la canne à sucre et comptaient sur les profits des sucreries pour rentabiliser leurs

(1) Il ne saurait être question d'entreprendre ici le procès de l'hydraulique. On peut seulement remarquer que quand les ingénieurs modernes entreprennent de nos jours la construction d'un barrage, ils se soucient, en général, assez peu de l'utilisation agricole des zones dominées, laissant ce soin aux services agronomiques. A leur tour ceux-ci restent parfois longtemps dans l'embarras quant au genre de cultures à préconiser.

ouvrages. D'où en même temps l'importance de cette ancienne spéculation agricole délaissée depuis des siècles et qui a été également pendant des siècles un des éléments moteurs de l'économie du pays.

Une discussion très animée suivit cet exposé au cours de laquelle prirent notamment la parole S.E. Si Abdelaziz ben Abdallah, directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ben Bachir, vice-doyen de la Faculté des Lettres, MM. Faure, Raynal et Le Coz, professeurs à la Faculté des Lettres, le docteur Nain, président de la Société des Sciences naturelles, MM. Marcel Solignac, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et Horlaville, directeur de l'Institut géographique Rabat, Mlle Jouin, du C.N.R.S., etc.

Parmi les problèmes abordés, celui de la revivification de ces anciens canaux et des périmètres irrigués qu'ils déservaient fut un des plus vivement débattu.

On ne peut manquer, en effet, d'être frappé du recul sensible des ressources en eau dans le Sous en particulier. Ce phénomène a donné naissance à des interprétations populaires, sortes d' « on-dit » ou de légendes qui ont été recueillies sous une forme identique en plusieurs points (Taïtouste, Aïn-Ghoula dans le Sous). En dehors d'un changement de climat peu probable, la cause devrait en être recherchée dans un déboisement dévastateur provoqué, peut-être, à l'origine par ces grandes dévoreuses de bois qu'étaient les sucreries elles-mêmes (2). L'érosion brutale qui en résulta fut entretenue ensuite par les abus du pâturage, les incendies volontaires ou non, etc.

Tous ces maux ne sont pas sans remèdes mais les services de la Restauration des sols devront sans doute travailler longtemps avant qu'on ne puisse admirer de nouveau la Mehdia rétablie sur la totalité de son ancien parcours.

(2) Voir à ce sujet l'article de M. Maurice Lombard, professeur à l'École des Hautes Études : *Un problème cartographié : le bois dans la Méditerranée musulmane* (VIIe-IXe *siècles.*), où le rôle de l'industrie du sucre dans le processus du déboisement — bois d'œuvre pour la construction des machines et presses et bois de chauffe — est mis en évidence. *Annales* (économies, sociétés, civilisations), avril-juin 1959, pp. 247 et 251.

Nous retrouvons ici sur le plan marocain un des aspects des passionnants problèmes d'histoire économique magistralement étudiés dans cet article pour l'ensemble du monde musulman et méditerranéen. Nous espérons contribuer pour notre modeste part à cette « géographie rétrospective des productions », ... « seule possibilité de tracer les linéaments d'une histoire économique solidement accrochée au réel ».

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1960

M. J.-L. MIÈGE. — *Les rivalités des grandes banques et la question du Maroc (1900-1905).*

Le problème des rapports établis à la fin du XIXe siècle entre la politique d'affaires et la politique des conversations diplomatiques préoccupe depuis quelques années de nombreux historiens. M. Bouvier, dans une thèse récente, l'a étudié à propos du Moyen-Orient, comme M. Landes dans un ouvrage très neuf. Bankers and Pashas l'a fait pour l'Egypte. M. Miège se propose d'indiquer, dans le sens de ces recherches, l'action des grandes forces financières dans la « question marocain » entre 1900 et 1905.

C'est le moment où, en Europe, le capitalisme financier trouve dans les placements extérieurs ses profits les plus considérables. Dans les décennies 80 et 90 le marché de la Méditerranée orientale a été particulièrement recherché. Il est désormais à la fois en partie saturé et l'objet d'âpres compétitions. L'attention est attirée par le Maroc. Celui-ci traverse en effet une grave crise financière due à des facteurs anciens (altération de la balance commerciale, versement d'indemnités de guerre à l'Espagne...) et à des causes récentes (crise du change espagnol, prodigalités du sultan Abd el Aziz...). Le recours à l'emprunt devient pour le gouvernement chérifien une nécessité. Cet emprunt peut être pour les banques non seulement une affaire lucrative mais aussi l'amorce d'importantes opérations d'équipement et de travaux publics.

Les intérêts capitalistes européens dans le pays se sont, dans le dernier quart de siècle, fortement concentrés. Les principales firmes espagnoles sont passées sous le contrôle du groupe qui soutient la Compañía trasatlántica et qui comprend essentiellement la Banque hispano-coloniale et la Société espagnole de Crédit commercial. Les difficultés traversées par la Péninsule obligent ces organismes à rechercher le soutien des banques françaises. La compagnie de navigation Woermann et la firme Krupp ont, de leur côté, mis la main — entre 1890 et 1900 — directement ou indirectement sur la plupart des intérêts allemands au Maroc. Krupp dispose de l'appui de la Deutsche Orient Bank. Il se trouve, sur tous les marchés d'armement, en concurrence acharnée avec les établissements français du Creusot. Quant aux entreprises anglaises, plus dispersées, elles n'en commencent pas moins à être en majeure partie regroupées sous l'influence de la compagnie de navigation Forwood et de la Manchester and Liverpool District Bank. Cette association est, de longue date, fortement opposée aux intérêts français. Ceux-ci sont représentés au Maroc essentiellement par trois groupes : la maison Braunswick, soutenue par des capitaux lyon-

nais, la société des établissements Gautsh, issue des entreprises Jaluzot, directeur des grands magasins du Printemps, et acquise en mai 1902 par Schneider du Creusot, enfin la Banque de Paris et des Pays-Bas associée au Comptoir d'Escompte dont une agence avait été ouverte à Tanger en 1896.

La rivalité entre ces entreprises prend un aspect national et international. Le ministre français des Affaires étrangères, Delcassé, s'efforce d'empêcher les banques étrangères d'obtenir l'emprunt chérifien. C'est ainsi que son action auprès de Lansdowne explique le refus du Foreign Office de soutenir les projets de la Manchester and Liverpool District Bank, comme d'apporter son appui au plan de Rothschild de création d'un groupe financier franco-anglais qui eût négocié avec le Makhzen en disposant de l'appui de Londres et de Paris. Mais Delcassé se heurte aussi à Rouvier, ministre français des Finances. Celui-ci soutient la Banque de Paris et des Pays-Bas à laquelle il est lié d'intérêt, celui de la Société des Etablissements Gautsh bientôt transformée en compagnie marocaine. La fin de 1903 et le début de 1904 sont marqués par une vive concurrence entre les deux forces. Ce ne sera qu'en mai 1904 qu'un accord négocié à Paris sous l'égide de Delcassé mettra un terme provisoire au conflit et permettra la conclusion de l'emprunt en juin 1904.

Le détail de la compétition, qu'il faut suivre à Paris et au Maroc, éclaire l'opposition entre Delcassé et Rouvier, si importante dans la crise de 1905. Il montre également le rôle des intérêts financiers dans les négociations internationales. Ce rôle qui ne peut être nié, ne doit pas être surestimé : Landsdowne pour des raisons politiques ne se refusa-t-il pas à soutenir la Manchester and Liverpool District Bank ? Il convient de distinguer dans quelles proportions ces intérêts matériels furent des mobiles ou des instruments aux mains des diplomates désireux d'avoir des atouts supplémentaires dans les conversations politiques.

SÉANCE DU 24 MARS 1960

M. Ch. MINGUET. — *Hegel et quelques problèmes de la colonisation et de la conquête de l'Amérique.*

Un extrait de cette communication a été publié dans le *Bulletin de l'Education nationale*, n° 7, mai 1960.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1960

M. Serge COTTEREAU. — *Eton College.*

M. John GRAVES. — *L'enseignement supérieur américain.*
(V. *Bulletin de l'Education nationale*, n° 7, mai 1960.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

Jacques CAILLÉ. — *Les accords internationaux du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (1757-1790)*. Tánger, 1960, 287 págs. + 1 hoja, 250 mm.

A pesar de los progresos que se han logrado en el conocimiento de las fuentes de la Historia de Marruecos, sería necesario para el estudio de las relaciones diplomáticas de Marruecos, disponer del texto de los acuerdos internacionales concluídos a través de los siglos por los califas o los sultanes. Esta necesidad está lejos de ser cubierta. Son bien conocidos los pactos concertados desde hace cien o ciento cincuenta años, mientras que para los siglos anteriores son pocos los textos publicados y las listas de tratados adolecen de excesivamente sumarias o de estar plagadas de inexactitudes.

A llenar en parte esta laguna se han dirigido los esfuerzos de M. Jacques Caillé, al recoger y estudiar los acuerdos internacionales de Mawlāy Muḥammad b. ʿAbd Allāh, sultán de Marruecos desde 1757 hasta 1790, y anteriormente jalifa de Marrākuš durante unos doce años.

Comienza M. Jacques Caillé su estudio con una introducción histórica, en la que analiza la personalidad de Mawlāy Muḥammad, su política exterior, los acuerdos por él concertados con las potencias cristianas y sus relaciones con los cónsules. Trata luego de averiguar cuál fuera el pensamiento íntimo del sultán y los fines de su política exterior.

La última parte de esta introducción histórica está consagrada a determinar la índole de los acuerdos del sultán Mawlāy Muḥammad b. ʿAbd Allāh que debían incluirse en la publicación, después de lo cual M. Jacques Caillé nos da cuenta de las minuciosas búsquedas que ha debido efectuar para obtener el texto de estos acuerdos, las cuales se han visto coronadas por el éxito a excepción de dos casos. M. Jacques Caillé señala la falta de estos dos acuerdos, cuyo texto no ha podido conseguir.

Después de esta introducción, M. Jacques Caillé dedica un capítulo preliminar a la lista de los acuerdos de Mawlāy Muḥammad b. ᶜAbd Allāh. Esta lista comprende en primer lugar los acuerdos cuyo texto se publica en la obra, a los cuales siguen los dos acuerdos concertados cuyo texto no ha podido obtenerse, aquéllos que han podido ser concertados y los que han sido señalados por algunos autores, al parecer por error.

Una vez establecida la lista de los acuerdos, pasa el autor a efectuar un estudio de conjunto, en el que se ocupa de la forma y del fondo de los acuerdos, así como de su publicación y ratificación.

Siguen a este examen varios capítulos en que se analizan particularmente las cláusulas de los acuerdos. Uno de los capítulos está dedicado a las cláusulas relativas a la paz y a la guerra, por una parte, y a los esclavos, por otra ; otro se ocupa de los embajadores y los cónsules ; otro estudia las cláusulas que tratan de la navegación ; en otro se examinan las cláusulas que tienen por objeto el establecimiento de los súbditos respectivos de los estados contratantes, el comercio y la protección de marroquíes por otra nación. Otro capítulo analiza los acuerdos especiales y las cláusulas particulares, fijando la atención en los acuerdos y cláusulas de orden político y en diversas cláusulas relacionadas con el comercio y la navegación.

Como conclusión a esta parte de su obra, M. Jacques Caillé resume la política de Mawlāy Muḥammad b. ᶜAbd Allāh; según se desprende de sus acuerdos internacionales ; estudia los acuerdos de Mawlāy Muḥammad y el derecho de los tratados, y por último analiza el derecho de guerra y los derechos del hombre en los acuerdos de Mawlāy Muḥammad.

La última parte de la obra contiene el texto en versión francesa de los acuerdos internacionales de Mawlāy Muḥammad b. ᶜAbd Allāh, seguido de una lista de fuentes y bibliografía, de un índice de nombres propios y del correspondiente sumario.

Es digna de todo elogio la labor realizada por M. Jacques Caillé para poner a disposición del público el texto de los acuerdos internacionales del sultán Mawlāy Muḥammad b. ᶜAbd Allāh. Tanto este texto como el estudio que del mismo efectúa, constituyen una aportación valiosísima al conocimiento de la Historia de Marruecos y, más particularmente, al del sultán Mawlāy Muḥammad b. ᶜAbd Allāh. El propósito perseguido por el autor está plenamente logrado.

La obra ha sido publicada en la « Collection d'études juridiques, politiques et économiques » de la Facultad de Derecho de Marruecos, en un volumen de cuidada presentación.

Mariano ARRIBAS PALAU.

Marcel LEGENDRE. — *Survivance des mesures traditionnelles en Tunisie.* Presses universitaires de France, Paris, 1958, 90 pages. Publication de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis.

Toute étude d'histoire économique se heurte à l'extraordinaire diversité des mesures traditionnelles variant dans le temps et l'espace. Les problèmes que pose leur conversion peuvent être assez facilement résolus pour l'Europe grâce aux nombreux manuels de métrologie. Mais ceux-ci sont beaucoup plus pauvres, pour l'Afrique du Nord (1).

Le livre de M. Legendre, trop modestement appelé note, rendra donc de nombreux services aux historiens, aux économistes et aux sociologues de Tunisie. Il ne laisse indifférent ni quant à la méthode, ni quant aux données qu'il fournit.

Il a été réalisé à partir d'une enquête systématique à laquelle ont notamment participé les directeurs des écoles franco-arabes. Une table fournit, en annexe, la correspondance des mesures traditionnelles dans les différentes localités. La bibliographie succincte ne donne qu'un aperçu des ouvrages utilisés que M. Legendre cite en note. On peut regretter que ces notes ne soient pas plus explicites et que, pour les ouvrages elles ne fournissent généralement aucune indication sur la date, le lieu de publication, le format, etc.

L'étude de M. Legendre est une constante invite à la prudence. Sous un même nom de mesure on trouve de très grandes variations de valeur d'un lieu à l'autre et parfois dans une même ville. Un exemple, entre mille : la bâla désigne à Mahdia une superficie de 10 hectares, à Kalaa-Srira de 6 hectares, à Tazerka de 1 hectare. La même disparité se retrouve dans tout système traditionnel de mesures. A Marseille, par exemple, la barrique de sucre, au début du XIXe siècle, était d'un poids supérieur aux barriques d'autres marchandises et variait suivant les provenances. A Rabat, dans la première moitié du siècle dernier, les mesures étaient, en période d'abondance moins fortes : on pouvait les rogner assez impunément; dans les temps de disette où la surveillance était rigoureuse, il n'était pas rares qu'elles fussent de 8 à 12 % supérieures. Aussi bien en nulle autre matière peut-être ne convient-il plus de distinguer le droit du fait. L'index qui termine l'ouvrage de M. Legendre est malheureusement inutilisable : l'auteur n'a oublié que l'indication des pages auxquelles il renvoie.

Jean-Louis MIÈGE.

(1) V. Paul BURGUBURU, *Essai d'une bibliographie métrologique universelle*, Paris, 1932, in-8°, 327 pages, que M. Legendre ne cite pas.

Roger LE TOURNEAU. — *La décadence saʿdienne et l'anarchie marocaine au* XVIIe *siècle. Annales de la Faculté des Lettres d'Aix,* tome XXXII, pp. 187-225, une carte.

L'auteur promène un regard pénétrant dans une des plus obscures période de l'histoire marocaine et, comme les grandeurs et les misères de la dynastie saʿdienne lui sont familières, il ordonne avec clarté « le ballet des concurrents au pouvoir ». Ils sont quatre, trois fils et un petit-fils du célèbre sultan Aḥmad al-Manṣūr (mort de la peste, à Fès, en 1603), qui vont s'acharner à se prendre et à se reprendre les principales villes du Maroc, et à ruiner évidemment tout le pays. La cession de Larache aux Espagnols, en 1610, va catalyser toutes les forces de la masse musulmane et la détacher de ses princes. Une demi-douzaine d'aventuriers, dont deux ou trois d'envergure, vont s'appuyer sur la xénophobie populaire pour provoquer une floraison de mouvements à « dominante religieuse » qui finalement se soldèrent en « occasions perdues ». Le pays ruiné et lassé, ne résistera pas aux folles entreprises du chérif du Tafilalet, al-Rašīd. En quelques années, 1664-1670, d'une étonnante réussite, il fondera la dynastie qui règne encore aujourd'hui.

M. R.L.T. est trop loyal pour ne pas reconnaître que l'on ne comprend pas tout « à coup sûr » dans les trois quarts de siècle qu'il résume brillamment. Il faut du reste ajouter que si les saʿdiens ont ruiné leur dynastie en faisant appel à l'Europe, c'est bien grâce à cette immixtion et aux documents conservés dans les archives européennes qu'on peut écrire valablement l'histoire du Maroc au XVIIe siècle.

Gaston DEVERDUN.

Luís SECO DE LUCENA PAREDES. — *Más rectificaciones a la historia de los últimos naṣríes. Un sultán llamado Muḥammad « El Chiquito ».* En revista « Al-Andalus ». XXIV (1959), fasc. 2, págs. 275-295.

La historia del reino de Granada en el siglo XV cuenta con diversas y valiosas aportaciones de D. Luís Seco de Lucena Paredes. En una de ellas, titulada « *Nuevas rectificaciones a la historia de los naṣríes* », publicada también en la revista « Al-Andalus » (vol. XX, 1955, fasc. 2, págs. 381-405), se basaba en una moneda que se conserva en el Instituto de Valencia de Don Juan, acuñada por el sultán Muḥammad b. Muḥammad VIII b. Yūsuf III b. Yūsuf II b. Muḥammad V b. Yūsuf I b. Ismāʿīl ibn Naṣr, para intentar una identificación provisional de Muḥammad *El Cojo* aunque sin olvidar las diversas razones contrarias a esta identifi-

cación, hasta que nuevos documentos vinieran a arrojar más luz sobre las cuestiones planteadas por tal identificación.

La aparición de nuevos documentos permite al Sr. Seco de Lucena asegurar que la moneda referida no corresponde al sultán Muḥammad *El Cojo*, que reinó hasta fines de 1447 o principios de 1448, y que el hijo de Muḥammad VIII *El Pequeño*, a quien pertenece la moneda, ocupaba el trono en la segunda mitad de 1452.

Para ello somete el Sr. Seco de Lucena a un cuidadoso examen todos los datos que poseemos respecto del sultán Muḥammad, hijo de Muḥammad VIII *El Pequeño*, y del sultán Muḥammad *El Cojo*. Documentos fidedignos nos demuestran que existía un monarca llamado Muḥammad *El Chiquito*, que en 1451 y 1452 era sultán de Granada, mientras que otros documentos acreditan que en 1451 y 1452 el sultán de Granada era Muḥammad *El Zurdo*.

Esta inexplicable contradicción unicamente podía ser aclarada por medio de nuevos documentos.

Afortunadamente, algunos documentos encontrados por el Sr. Seco de Lucena en el Archivo Municipal de Murcia, que contienen parte de la documentación de la tregua firmada entre Castilla y Granada en Julio de 1452, vienen a explicar la supuesta contradicción que se nos presentaba.

Estos documentos son : un poder otorgado por Juan II de Castilla a don Pedro, señor de la Casa de Aguilar, alcalde mayor de Córdoba, para tratar y concertar una tregua de cinco años con « el Rey don Mahomad de Granada e con el Rey don [Mahomad] su sobrino, llamado Rey Chiquito » ; una carta de Juan II de Castilla al Concejo de Murcia, comunicando el otorgamiento de poderes anterior para convenir la tregua con « el Rey don Mahomad de Granada e con el Rey don Mahomad su sobrino, llamado Rey Chiquito » ; otra carta de Juan II publicando la tregua convenida con Granada ; una carta de don Pedro, señor de la Casa de Aguilar, otorgando poder a su criado Alfonso de Vargas para vigilar el cumplimiento de la tregua concertada ; y, por último, una carta de don Pedro, señor de la Casa de Aguilar, al Concejo de Murcia, pidiéndole el « seguro » de cumplimiento de la tregua, preciso para obtenerlo « del Rey de Granada para esa cibdad e su tierra ».

Los documentos aportados por el Sr. Seco de Lucena nos demuestran que en 1452 reinaba en Granada un sultán Muḥammad, que tenía asociado al trono a su sobrino Muḥammad *El Chiquito*.

El primero de estos dos sultanes Muḥammad es Muḥammad IX *El Zurdo*. El segundo no puede ser Muḥammad VIII *El Pequeño* o *El Chico*,

porque éste había muerto en 1431, ni tampoco Muḥammad XI (Boabdil), conocido por *El Chiquito*, porque en 1452 no había nacido todavía.

Descartada también la posibilidad de identificarlo con Muḥammad X *El Cojo*, que desaparece de la escena política a fines de 1447, el Sr. Seco de Lucena estima que Muḥammad *El Chiquito*, rey de Granada en 1451 y 1452, es el monarca que acuñó la moneda conservada en el Instituto de Valencia de Don Juan y recoge los diversos datos históricos conocidos que se le pueden atribuir.

Como consecuencia de esto, la identificación provisional de Muḥammad X *El Cojo*, basada en aquella moneda, queda descartada y hay que establecerla a partir de los datos que figuran en las crónicas castellanas.

De ello se deduce que los sultanes naṣríes llamados Muḥammad fueron trece y no doce, debiendo ser rectificado el cuadro genealógico de los naṣríes en la forma que fija el Sr. Seco de Lucena, quien establece también la cronología de los naṣríes, a partir de Muḥammad VIII hasta que alcanza el trono por primera vez Abū-l-Ḥasan ʿAlī, conocido por *Muley Hacén*.

Como apéndice a este trabajo, el Sr. Seco de Lucena reproduce el texto de los cinco documentos que le han servido de base para su estudio.

Mariano ARRIBAS PALAU.

E. STEIN. — *Histoire du Bas-Empire, de l'Etat romain à l'Etat byzantin, 284-476*. Desclée de Browwer, 1959, 1 vol. de texte, 1 vol. de notes.

On ne saurait être trop reconnaissant à M. J.R. Palanque et à ses collaborateurs d'avoir mené à bonne fin la traduction de ce monumental ouvrage du regretté E. Stein sur le Bas-Empire romain. L'ouvrage existait en allemand depuis longtemps déjà, aussi la traduction courait-elle le risque de paraître déjà dépassée, car la science historique progresse, mais M. J.R. Palanque a pu bénéficier d'un rajeunissement du texte allemand par l'auteur lui-même peu avant sa mort, et il a ajouté une deuxième série de notes qui met à jour la bibliographie et traite certains problèmes que l'auteur avait seulement signalés en passant. Quand on voit aussi que c'est M. H.I. Marrou qui a remanié le chapitre sur saint Augustin et Mlle E. Demougeot qui s'est occupée des années tournantes de la fin du IVe siècle et du début du Ve siècle, on peut être assuré de la qualité de l'œuvre.

C'est une période en effet passionnante que ce passage du Haut-Empire romain à l'Etat byzantin. A la conception ancienne du principat et de

l'Etat-Cité va se substituer celle du gouvernement absolu et autoritaire : le *dominat*. Ce n'est pas que des empereurs comme Hadrien ou Septime Sévère n'aient pas déjà exercé la toute puissance, mais désormais la fiction de l'empereur mandataire du peuple souverain disparaît définitivement. L'empereur peut être l'élu de l'armée, mais son pouvoir prend un caractère religieux ; il est bien le représentant de la divinité sur terre ; à la simplicité d'Auguste s'oppose l'apparat des empereurs de Constantinople. A Rome s'oppose une nouvelle capitale : Constantinople. Dans le gouvernement apparaissent un esprit de système, une volonté de centralisation, qui font contraste avec la large autonomie que Rome avait jusqu'alors laissés aux cités, ces petites républiques qui constituaient les cellules de l'Empire. Puis à partir de Constantin l'Etat cesse de persécuter le christianisme, et avec Constance, celui-ci va devenir religion d'Etat ; Constantin a essayé de rétablir l'union dans l'Eglise chrétienne ; il a échoué contre les ariens et les donatistes ; l'empereur se trouve dans une situation toute nouvelle ; Constance et bien des empereurs après lui se conduiront en chefs de l'Eglise et essayeront de la subordonner à l'Etat. La société se transforme ; depuis l'édit de Caracalla, la fameuse *Constitutio Antoniniana* de 212, tous les habitants de l'Empire sont citoyens romains, sauf les Barbares récemment établis, et les *dediticii*, affranchis ou prisonniers fixés au sol, mais ils gardent leurs habitudes et leurs traditions, aussi des influences orientales et helléniques pénètreront-elles le droit romain. C'est en effet à ce moment qu'apparaît le premier recueil systématique d'édits impériaux, le Code théodosien dû à Théodose II (401-450). Mais les grands propriétaires ont de plus en plus de pouvoirs et se substituent souvent à l'Etat dans l'administration de la justice et la levée de l'impôt. La vie économique reste intense, surtout en Orient, mais l'Etat cherche de plus en plus à la réglementer, ce qui n'aboutit souvent qu'à la troubler : l'édit du Maximum de Dioclétien provoqua des désordres et dut finalement être abandonné. Pour assurer à l'Empire la stabilité politique et sociale, les empereurs chercheront à rendre les conditions héréditaires — sans y parvenir d'ailleurs. Le problème crucial sera la levée de l'impôt. L'Empire doit en effet faire face à des charges écrasantes : l'entretien de deux ou plusieurs cours, une administration nombreuse, surtout la solde de l'armée, qui se compose de plus en plus de Barbares, et les frais de guerres presque continuelles et des reconstructions après les raids destructeurs des Barbares surtout en Occident. Dioclétien en organisant la tétrarchie : deux empereurs en chef ou augustes et deux subordonnés ou césars, avaient cru mettre un terme aux compétitions : il n'en fut rien ; lorsque se produisit la grande invasion de 406, deux guerres civiles antérieures avaient quasi anéanti l'armée romaine du Rhin et du Haut-Danube.

Ce qui nous intéresse particulièrement c'est le rôle qu'a joué l'Afrique

durant cette période. Il est de toute première importance et M. E. Stein l'a bien mis en relief.

Au point de vue administratif l'Afrique romaine était divisée en plusieurs provinces : Tripolitaine, Byzacène (Tunisie du Sud), Carthaginoise ou Proconsulaire, Numidie, Maurétanies Sitifienne, Césarienne et Tingitane, celle-ci relevant du vicaire d'Espagne. Carthage restait la véritable capitale de tout le pays ; c'est là que résidaient plusieurs centaines de fonctionnaires ; elle avait ses écoles, ses fêtes ; là se réunit jusqu'aux derniers temps l'assemblée provinciale. L'Afrique ravitaillait pour une grosse part Rome et sa banlieue en blé et en huile — aussi la fidélité des gouverneurs importait-elle au premier chef à l'empereur. Ce fut donc un coup sensible porté à Maxence en 308, lorsque le vicaire d'Afrique, L. Domitius Alexander se révolta contre lui au nom du vieil empereur Maximien qui, au cours des guerres qu'il avait soutenues contre les Maures, s'était sans doute rendu populaire dans le pays. Ce n'est qu'en 311 que Maxence put envoyer en Afrique son préfet du prétoire Rufius Volusianus, qui vainquit Alexander. La lutte se termina près de Cirta qui fut détruite ; c'est Constantin qui la rebâtit et lui donna son nom actuel : Constantine. Maxence fit exécuter ses adversaires et confisqua leurs biens, ce qui le rendit fort impopulaire. En Italie la rupture avec l'Afrique avait provoqué la disette, puis nécessité des impôts supplémentaires, ce qui mécontenta les Italiens qui furent dès lors favorables à Constantin lorsqu'il rompit avec Maxence. L'Afrique avait donc joué un rôle décisif dans le conflit qui aboutit à la victoire de Constantin à la fin de 311.

L'Afrique inversement devait être une cause de soucis pour la dynastie constantinienne à cause des luttes religieuses qui la déchirèrent. Peut-être M. E. Stein a-t-il glissé trop vite sur le schisme donatiste qui ensanglanta le pays jusqu'au début du Vᵉ siècle. Les débuts en sont très complexes : des querelles de personnes (opposition de candidatures déçues au nouvel évêque Caecilianus, susceptibilités régionales des évêques numides, froissés qu'on ne les eût pas attendus pour l'élection — ambitions de clercs désireux de jouer un grand rôle — même une femme, vexée d'être blâmée de sa dévotion exagérée envers des reliques suspectes) — la réaction des chrétiens intransigeants et des confesseurs contre ceux qui avaient faibli durant la persécution, ou les *traditeurs*, ceux qui avaient livré les Livres Saints aux autorités — des questions de discipline ecclésiastique : les sacrements conférés par des ministres indignes sont-ils valables ? et qui est indigne ? — une exagération de l'ascétisme et plus tard le goût maladif du martyre. Au point de vue du dogme, les donatistes ne se séparaient pas de l'église orthodoxe, mais ils poussaient à l'extrême certaines idées de Tertullien et de saint Cyprien qui avaient été abandonnées.

Les donatistes qui tirèrent leur nom de Donatus, le chef de la secte, s'adressèrent successivement au pape Miltiade et à l'empereur Constantin ; condamnés dans deux conciles notamment à celui d'Arles (314) ils cristallisèrent autour d'eux tous les opposants à l'Empire, appelant et rejetant tour à tour les Circoncellions, révoltés sociaux qui semaient la terreur. La politique hésitante de l'Empire, oscillant de brefs accès de rigueur à la tolérance prise pour de la faiblesse, favorisa les donatistes qui finirent par s'implanter un peu partout dans le pays, souvent par la violence, mais ne réussirent pas à se faire accepter des autres églises d'Europe, d'Asie ou d'Afrique. Ils devaient appuyer le Maure Firmus, puis le comte Gildon dans leurs révoltes, sans pourtant qu'on puisse reconnaître chez eux une volonté nette de sécession. Mais l'agitation continuelle qu'ils fomentaient, les troubles dus aux Circoncellions, leurs alliés intermittents, l'occasion qu'ils donnaient aux tribus nomades mal enracinées de reprendre leur vie errante au dépens des sédentaires, étaient pour l'Empire déjà si préoccupé sur le Rhin, le Danube et l'Euphrate, une cause de faiblesse. Le comte Théodose, le père du futur empereur, vint à bout du Maure Firmus, mais il succomba quand il voulut mettre fin aux exactions du comte Romanus en Tripolitaine — et les donatistes ne furent probablement pas étrangers à sa condamnation. Il en fut de même plus tard du comte Marcellinus qui avait réussi en 411 à mettre fin au schisme.

L'Afrique fut en général épargnée par les guerres civiles et l'invasion de 406. Le comte Gildon voulut seulement profiter de la révolte d'Eugène et d'Arbogast en 394 pour rattacher l'Afrique à l'Empire d'Orient, plus lointain, échappei ainsi au contrôle de Rome plus proche, et acquérir par là pouvoir et richesse, mais le régent Stilichon en vint facilement à bout en lançant contre lui son propre frère Mascezel.

M. E. Stein a bien jugé l'œuvre de Théodose : il a eu raison de faire la paix avec les Perses et avec les Goths, d'essayer d'assurer la paix religieuse ; le rhéteur païen Themistios a loué sans réserve cet empereur chrétien. Il a pu croire en mourant en 395 qu'il avait fait pour le mieux. Le régent Stilichon a cru aussi avec la meilleure volonté du monde continuer son œuvre : il a eu le tort de s'hypnotiser sur le retour de l'Illyricum à l'Occident, de ménager Alaric, au lieu de se tourner franchement contre les envahisseurs barbares de 406 et les usurpateurs. Il a succombé devant la cabale antigermanique, qui se révéla d'ailleurs incapable.

Le sac de Rome par Alaric en 410 eut un énorme retentissement en Afrique, où affluèrent les réfugiés, et chez les chrétiens aussi bien que chez les derniers païens. Saint Augustin dut dans plusieurs sermons réconforter ses fidèles. C'est alors qu'il entreprit la composition de son grand ouvrage

théologico-politique : *La Cité de Dieu* qui devait exercer par la suite une telle influence, où il oppose la Cité de Dieu qui rassemble les élus et la Cité purement matérielle, celle du Mal. C'est l'Afrique alors qui est à la tête du mouvement intellectuel et religieux d'Occident et saint Augustin en est le plus brillant représentant.

C'est peut-être parce que l'Afrique était restée forte et prospère que le comte Héraclianus, d'abord fidèle à l'empereur Honorius, se révolta en 413, croyant sans doute avec ses forces intactes en avoir facilement raison ; il débarque bien à Ostie, mais fut repoussé, poursuivi en Afrique, pris et exécuté.

Le patrice Constance avait encore pu à la fin du règne d'Honorius rétablir la situation ; le règne de Valentinien III (425-455) va marquer la décadence de l'Occident. L'Orient, mieux protégé des invasions, dont l'armée est moins pénétrée d'éléments germaniques — mais alors trop peu nombreuse pour venir au secours de l'Occident — reste riche par le commerce et l'industrie épargnés par le fléau barbare, mais a une existence de plus en plus indépendante. La langue latine y recule devant la grecque qui finira par y devenir officielle. Mais les querelles religieuses : nestorianisme, monophysisme y prennent plus d'importance, aggravées par les rivalités entre les patriarcats de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie. L'Occident avait d'abord réussi à écarter les barbares du Haut Commandement, mais alors ce fut la discorde entre les grands chefs. Le *magister militum* Felix était hostile à Aetius, celui-ci à Boniface et à la régente Placidie. Boniface, nommé au gouvernement de l'Afrique, s'y révèle impuissant contre les pillages des Maures et les donatistes irréductibles ; devenu suspect, il repoussa une petite armée impériale envoyée pour réprimer ses velléités d'indépendance. Les Vandales établis en Espagne après la grande invasion, serrés de près par les Romains et les autres Barbares profitèrent de ces troubles. M. Stein croit que Boniface les appela comme alliés, mais leur roi Genséric était assez intelligent pour profiter de la situation troublée. Il débarqua en Afrique en 429. Passa-t-il par Tanger et Volubilis ? C'est peu probable. Une colonne de 80 000 personnes s'étirant par la trouée de Taza et la plaine de Guercif aurait offert aux Maures du Rif ou du Moyen Atlas une proie bien tentante. De Huelva à Almeria, Genséric pouvait rassembler assez de navires pour transporter tout son monde en cabotant jusqu'à l'embouchure de la Moulouya. Boniface qui l'attendait plus à l'est fut surpris et complètement vaincu. Il repassa alors en Italie du Sud où il succomba dans son conflit avec Aetius.

La guerre vandale fut terrible. Les lettres et les sermons et écrits contemporains nous en font connaître les atrocités. Saint Augustin mourut

au cours du siège d'Hippone. M. Stein dit que Gensèric libéra les donatistes de la pire oppression économique et sociale — mais on ne voit nulle part que cet arien fanatique ait fait quelque différence entre orthodoxes et donatistes. Les Africo-romains payèrent-ils moins d'impôts ? J'en doute car les biens des Vandales jouissaient de l'immunité et toutes les charges retombaient sur les autres, et en tout cas les services d'une administration régulière avaient disparu avec ses charges. Si Gensèric conserva une partie de la législation agraire romaine — les tablettes d'époque vandale trouvées à Tebessa prouvent la persistance de la *lex Manciana* — il y eut quand même de sa part une volonté certaine d'anéantir l'élite de la société romaine, laïque et ecclésiastique, pour mieux asseoir sa domination. Les rois francs, goths, burgondes se montrèrent plus perspicaces, qui firent au contraire de ces éléments cultivés leurs collaborateurs. Le résultat fut que les tribus maures reprirent l'avantage et toutes les régions méridionales, que Rome avait gagnées à l'agriculture, redevinrent des steppes.

Gensèric traita bien avec Rome en 435, lui laissant la Carthaginoise, ne gardant que la Numidie et les Maurétanies, mais, fourbe autant que cruel, il profita des embarras d'Aetius en Gaule et en Espagne pour recommencer la guerre en 442. Cette fois il prit la Carthaginoise, plus riche et rendit les Maurétanies qu'il devait d'ailleurs reprendre quelques années après. Il profita de la mort de Valentinien III pour aller piller Rome en 455. En 468, les deux empires d'Orient et d'Occident montèrent contre lui une expédition formidable qui échoua piteusement par l'incapacité de son chef Basiliscos. M. Stein a bien montré ici les interférences de la politique vandale : Gensèric au fond voudrait dire son mot à Rome, y avoir un empereur à sa dévotion, tout comme l'avaient essayé les rois wisigoths depuis Alaric. Les grands propriétaires italiens ne lui étaient pas défavorables, la noblesse gallo-romaine lui était au contraire hostile. Aetius aurait peut-être pu résoudre le problème : il fut paralysé par la guerre d'Attila — et il jouait aussi son jeu personnel, appuyé sur les grands propriétaires, contre Valentinien III qui aurait voulu gagner les classes populaires.

Le règne de Majorien (457-461) aurait pu être une renaissance, mais il fut gêné par le manque d'argent : la perte de l'Afrique se faisait sentir, et la plus grande partie de l'Espagne et de la Gaule était aux mains des Barbares. Il aurait voulu reprendre l'Afrique, mais sa flotte d'Espagne fut incendiée par Gensèric et il succomba sous les coups de son général, Ricimer, un barbare arien qui ne pouvait être empereur, mais fit des empereurs à sa dévotion. Il s'opposait ainsi à Gensèric qui, en bons termes désormais avec l'Orient, aurait voulu la tutelle de l'Occident : il avait enlevé à Rome Eudocie, la fille de Valentinien III, qu'il fit épouser à son fils Hunéric, et il revendiqua ses biens en Italie. Ricimer refusa, car c'était

eux qui lui permettaient de solder sa garde personnelle. La mort de Théodoric II, assassiné par Euric, arien zélé et hostile à Rome, le priva de l'alliance gothique et permit à Gensèric de s'emparer des îles : des Baléares à la Sicile.

Euric renonçant à la fiction qui faisait des rois barbares fédérés les vasseaux de l'Empire voulut conquérir pour son compte la Gaule jusqu'à la Loire et au Rhône. Il finit par s'emparer de Clermond-Ferrand malgré la belle défense des habitants dirigés par leur evêque Sidoine Apollinaire, le dernier poète et prosateur latin de l'Antiquité, dont les poèmes et les lettres reflètent de façon saisissante, mieux que le pamphlet de Salvien, la chute de l'Empire en Occident. Les ravages des pirates saxons, les empiètements des fédérés francs et burgondes, l'indifférence de l'Empire d'Orient, amenèrent l'effondrement de la « *pars Occidentis* ».

Les Etats germaniques, burgonde et wisigothique surtout, s'organisaient peu à peu avec des cadres administratifs romains et un personnel mixte, avec application de plus en plus grande du droit romain. M. Stein a bien marqué les différences entre eux, souligné la romanisation plus rapide des Burgondes.

Le patrice Ricimer s'était à peine débarrassé de l'empereur Anthémius que lui avait envoyé l'Orient, qu'il mourut (472) puis ce fut le nouvel empereur Olybrius, favori de Gensèric ; le roi des **Burgondes Gondebaud** proclama Glycère, un Romain, *comes domesticorum*, c'est-à-dire chef des gardes du corps — mais l'empereur Léon Ier lui préféra Julius Nepos qui commandait en Dalmatie et que reconnut aussi Gensèric (474). Ainsi l'armée faisait et défaisait les empereurs, tout comme lors de la crise de 68-69 et de l'anarchie militaire au IIIe siècle, mais cette fois les généraux étaient barbares — et finalement les populations romaines éloignées, dans le domaine des rois fédérés, ne savaient plus qui commandait à Rome, et l'idée impériale allait s'affaiblissant.

Finalement le nouveau généralissime Orestès, un ancien Romain secrétaire d'Attila, contraignit Nepos à s'enfuir en Dalmatie. Il proclama empereur son propre fils Romulus qu'on surnomma Augustulus, le petit Auguste, mais il dut abandonner les derniers pays au nord des Alpes où l'évêque saint Séverin († 482), chef spirituel des provinciaux romains, les protégea efficacement grâce à son prestige auprès des rois ariens des Ruges.

Orestès, réduit à l'Italie appauvrie par les ravages qu'elle subissait depuis trois générations ne pouvait plus payer ses mercenaires barbares ; ils se révoltèrent et exigèrent des terres comme on avait fait pour les Suèves, les Burgondes, les Goths ; Orestès refusa ; leur chef Odoacre le mit

à mort et déposa Romulus Augustulus (476). L'empereur Népos devait être assassiné en 480 ; en Gaule du Nord, la dernière parcelle de territoire romain était gardée par Syagrius, un membre de la noblesse gallo-romaine qui avait succédé à Aegidius et au comte Paul dans le commandement de l'armée romaine de Gaule ; il fut vaincu à Soissons en 486 par le roi des Francs Saliens Clovis, fils de Childéric qui, lui, s'était toujours montré un fédéré fidèle.

Il fut heureux pour les anciennes populations de l'Empire que les royaumes barbares se soient organisés progressivement : malgré des heurts, des violences, des incompréhensions, l'ensemble de la civilisation gréco-latine fut ainsi sauvé. C'est en Afrique, avec les Vandales stupidement hostiles à Rome, qu'elle devait subir ses plus lourdes pertes.

Ainsi se termine cet exposé magistral d'un maître de l'Histoire ancienne trop tôt disparu. Les auteurs de cette traduction et de cette adaptation ont bien mérité de nos études, qui ont mis à notre disposition un instrument de travail si précieux.

Raymond THOUVENOT.

Juan TORRES FONTES. — *Xiquena, castillo de la frontera.* — Murcia, 1960. 170 págs. + 1 hoja + 17 láms., 210 mm.

D. Juan Torres Fontes, al cual debemos valiosas aportaciones al conocimiento de la frontera de Murcia con Granada, especialmente en el siglo XV, se propone en esta obra seguir las vicisitudes del castillo de Xiquena, situado en los límites occidentales de la provincia de Murcia, en la época en que Xiquena era una fortaleza avanzada en la frontera con Granada. Esta época comprende unos cincuenta años, de los cuales los correspondientes al reinado de Juan II de Castilla son los que tienen mayor interés, ya que es entonces cuando Xiquena es reconquistada y pasa a ser el punto fundamental en el sector Este de la frontera con Granada. En tiempos de Enrique IV, este sector de la frontera permanece quieto, pudiéndose apreciar la transformación física y moral sufrida por Xiquena. Las épocas siguientes, perdido el carácter fronterizo de Xiquena, tienen menos importancia.

Ahora bien, para poder apreciar en su justo valor el papel que desempeña Xiquena, se hace preciso encuadrarlo en el marco general de la frontera, y para ello el Sr. Torres Fontes dedica un capítulo a exponer las características de la frontera de Castilla con Granada, estabilizada desde mediados del siglo XIV, y las de los fronteros encargados de su

defensa. En este capítulo podemos apreciar la forma en que estaba señalada la línea fronteriza en tiempo de paz, con una ciudad en cada sector y, delante de ella, una serie de atalayas fortificadas, castillos roqueros o fortalezas, con una misión de contención de las fuerzas enemigas, de vigía, de asegurar el dominio sobre un amplio territorio y de permitir una incompleta repoblación propia. A estas misiones se pueden añadir las de constituir la base de una ofensiva y un refugio defensivo.

Hace notar igualmente el Sr. Torres Fontes la falta de una unidad de acción en esta línea defensiva, analizando sus causas y los intentos realizados por los monarcas castellanos para aunar el mando, mediante el nombramiento de adelantados mayores de la frontera, sustituídos luego por los capitanes mayores de guerra, el de caudillos mayores y el de fronteros mayores o « frontaleros », señalando las diferencias entre unos y otros cargos.

También para atención en los elementos individuales que se incorporan a las fuerzas defensivas de la frontera : los homicidas fugitivos de la justicia y los nobles, caballeros y escuderos desterrados de la Corte y obligados a prestar servicio en las plazas fronterizas.

Señala las dificultades que surgían para emprender una acción ofensiva, comparándolas con la inmediata ayuda que se prestaba en defensa de los lugares amenazados por los granadinos.

Al encenderse en Castilla la guerra civil en el segundo tercio del siglo XV, se imposibilita la prosecución de la Reconquista y la frontera con Granada no es alterada más que por algunos hechos aislados. A las etapas de guerra suceden años de intercambio, de diversos contactos, de coexistencia e incluso de mutua admiración y de convivencia entre castellanos y granadinos.

La acción de los granadinos es siempre conjuntada, mientras que los castellanos actuaban siempre faltos de coordinación y sólo hay una cierta cooperación cuando participa el monarca. La guerra civil llega a la frontera de Granada y entonces es cuando Castilla corre el mayor peligro. Los fronteros mantienen la defensa del territorio y ante este peligro surge una momentánea unidad.

Durante el reinado de Enrique IV desaparecen en el reino de Murcia las banderías ; Pedro Fajardo gobierna con un poder absoluto ; se olvida la amistad con Granada y el frontero marcha a participar en las luchas interiores, teniendo que ser sustituído por el homicida, protegido por el derecho de asilo. La frontera se mantiene casi sin alteración y pierde en movimiento lo que gana en seguridad. Esta situación dura hasta que los Reyes Católicos emprenden la acción decisiva que debía poner fin a la Reconquista.

Otro capítulo nos expone las variaciones que experimenta la frontera con Granada desde 1432 a 1439. Esta exposición está dividida en dos partes que comprenden respectivamente desde la tregua de 1432 a 1436, y de 1437 a la tregua de 1439. Así podemos seguir las consecuencias de la muerte de Yūsuf IV y la elevación de Muḥammad VIII al trono de Granada por segunda vez, con lo cual se abre una época de hostilidades en la frontera, que el Sr. Torres Fontes nos relata, señalando entre las demás expediciones granadinas y castellanas, la que permitió reconquistar las fortalezas de Xiquena y Tirieza.

Las hostilidades continúan hasta 1439, en que se firma una tregua por tres años, en la cual se reconocen los avances logrados por Castilla.

Un tercer capítulo está consagrado al período comprendido desde la tregua de 1439 a la de 1450, dividido igualmente en dos partes, que abarcan de 1439 a 1445 y de esta fecha a la tregua de 1450. La tregua de 1439, renovada en 1443, permitió que la frontera castellano-granadina se mantuviera sin variaciones hasta 1445, mientras la guerra civil de Castilla ejercía su atracción sobre los fronteros, los cuales marchan a participar en ella, dejando casi desguarnecida la frontera.

En 1445 se produjo en Granada una discordia, en la cual participó Juan II de Castilla, apoyando a un pretendiente. La ayuda castellana a éste hizo que Muḥammad X considerase rota la tregua y abriese las hostilidades, logrando recuperar numerosas posiciones estratégicas, que las guerras internas de Castilla no permitían defender adecuadamente. Muḥammad X llegó incluso a intervenir en la guerra civil que existía en Murcia, apoyando alternativamente a uno u otro bando, y logrando obtener cuantiosos beneficios.

Las dificultades internas a que hubo de hacer frente Muḥammad X le llevaron a firmar la tregua de 1450, en la que se reconocía el dominio de Granada sobre las plazas de que se había apoderado. Xiquena y Tirieza no figuran entre ellas, sino que por el contrario se mantienen en poder de Castilla.

Otro capítulo nos expone las vicisitudes por qué atraviesa la frontera murciano-granadina desde 1454 a 1492, fecha en que termina la Reconquista.

Durante el reinado de Enrique IV, la frontera murciano-granadina permanece quieta, en contraste con la agitación que reina en Castilla. A consecuencia de ello, la frontera cambia de defensores : desaparece el frontero y el monarca castellano ha de recurrir a conceder privilegio de asilo a las fortalezas avanzadas de la frontera, con el consiguiente per-

juicio para las poblaciones próximas. La fortaleza de Xiquena se benefició de uno de estos privilegios.

El reinado de los Reyes Católicos no produjo modificaciones sustanciales en la frontera de Murcia con Granada hasta 1488. Entonces se inicia la ofensiva castellana en aquel sector y Xiquena pierde su posición fronteriza. Poco después los Reyes Católicos reconquistan Granada.

El mismo capítulo tiene una segunda parte dedicada a Xiquena y a la función que desempeña en la época en que constituye una posición avanzada en la frontera. En los siglos siguientes la vida de Xiquena se pierde en el anonimato y unicamente quedan varias noticias contradictorias sobre un pleito entablado por su posesión, resuelto en 1504 y confirmado en 1505. Dos siglos más tarde se reproduce el pleito, resuelto definitivamente en 1733.

En otro capítulo se ocupa el Sr. Torres Fontes más concretamente del castillo de Xiquena, que describe con todo lujo de detalles.

La última parte de la obra está destinada a un apéndice documental, que contiene la concesión del privilegio de asilo al castillo de Xiquena por Enrique IV y su confirmación por los Reyes Católicos.

El estudio de D. Juan Torres Fontes, sólidamente documentado, pues además del apéndice abundan las referencias y citas de documentos, nos ofrece una clara perspectiva de la forma en que se desarrollaban las actividades de una fortaleza fronteriza en el transcurso del siglo XV y las fluctuaciones sufridas por la frontera murciano-granadina durante dicho siglo.

MARIANO ARRIBAS PALAU.

R.P. Henri FLEISCH. — *Premiers résultats d'une enquête dialectale au Liban, Orbis,* bulletin international de documentation linguistique, tome VIII, n° 2, 1959.

Les linguistes du Maroc qui s'intéressent à la dialectologie ne resteront pas indifférents aux quinze pages nourries de faits et d'idées que le R.P. Fleisch consacre aux premiers résultats d'une enquête dialectale au Liban.

Il est à remarquer que les dialectes marocains sont dans l'ensemble beaucoup plus simples que ceux du Liban mais que cependant ils offrent avec eux des particularités communes qui distinguent les uns et les autres des parlers des nomades et des ruraux arabisés. Comme le fait remarquer

le R.P. Fleisch, il s'agit au Liban, dans la partie qu'il explore, de populations sédentaires. Ont-elles fourni des contingents aux envahisseurs arabes du Maghreb, contingents qui ont fondé des villes et implanté leurs parlers ? On lira, à ce propos, avec un grand intérêt la page qui expose la question du *qâf* et de son passage à *hamza*, car elle se pose aussi au Maroc dans les plus vieux parlers, ceux de Tétouan et de Fès et ceux des Juifs citadins. Il n'est, en tout cas, pas question au Maroc de substrat araméen pour expliquer, comme l'a fait Cantineau, la mutation *qâf*>*hamza* ; il y a eu certainement implantation directe et primaire de *hamza* à la place du *qâf*. Il est regrettable que les Arabes de la première invasion n'aient pas cru devoir décrire leurs parlers.

L'article du R.P. Fleisch servira de guide à qui s'occupera de géographie linguistique surtout dans la partie concernant la morphologie. Il est heureux que des savants de sa valeur fouillent avec autant d'ardeur et de sagacité, et les dialectes locaux et la vieille langue classique. Les deux aspects de l'arabe s'éclairent ainsi réciproquement. C'est aussi vrai pour les langues sémitiques que pour les langues indo-européennes.

Louis BRUNOT.

Fernando DE LA GRANJA. — *Origen árabe de un famoso cuento español*, « Al-Andalus », vol. XXIV, fasc. 2, 1959, págs. 317-332.

Estudia Fernando de la Granja en este artículo no sólo el « Enxiemplo X » del « Libro del Conde Lucanor » de don Juan Manuel, « De lo que contesció a un omne que por pobreza et mengua de otra vianda comía altramuces », sino la décima de la jornada I de « La Vida es Sueño » de Calderón, considerada siempre como su directa heredera.

Después de analizar los antecedentes que se han imaginado hasta ahora del « Ensiemplo X », nos ofrece de la Granja el origen auténtico del apólogo. Se trata de una anécdota vivida por el sabio ʿAbd al-Raḥmān ibn Marwān al-Anṣārī al-Ḳanāziʿī al-Qurṭubī cuando estaba en Egipto (anécdota recogida por el « Mugrib » de Ibn Saʿīd de ibn Baškuwāl).

Pasó que al-Ḳanāziʿī para romper el ayuno del Ramadan no tenía más que unos altramuces. Mientras se los comía pensaba si habría otro hombre en situación peor que la suya. Y al levantar la cabeza vió a otro hombre que comía las cáscaras que él tiraba.

D. Juan Manuel —por el camino que fuese— llegó a conocer esta anécdota que él —literaria y funcionalmente— transformó, conservando

intacto el detalle de los altramuces. Y así un hombre rico llora, al comer los altramuces, recordando antiguos esplendores. Siente pasos cercanos y ve a otro, que había sido más rico que él, comer las cáscaras que él tiraba. Calderón, por su parte, nos dice « Cuentan de un sabio... » « ¿ habrá otro, entre sí decía, más pobre y triste que yo ?... » He aquí cómo el protagonista recobra su ser auténtico. Es « sabio », y como al-Qanāzi'ī « piensa si habrá otro hombre más mísero ». Varía el hecho de que no come altramuces, palabra que, como dice muy bien de la Granja, no es poética, y así nuestro sabio come hierbas. Pese a ello ve justamente de la Granja que Calderón está más cerca de la versión primitiva. Es decir que D. Pedro por conductos hasta ahora tan desconocidos como los de D. Juan Manuel conoce la anécdota original y por tanto no se inspira en el apólogo del Infante.

Este trabajo, como es costumbre en de la Granja, es tan ameno como bien documentado.

Dora BACAICOA ARNAIZ.

Albert LENTIN. — *Supplément au dictionnaire pratique arabe-français de Marcelin Beaussier,* Alger, Maison des Livres, 1959.

En présentant son inestimable dictionnaire, en 1887, Marcelin Beaussier disait : « Je ne le considère que comme un jalon posé pour l'avenir, comme base d'un dictionnaire complet de l'arabe parlé dans toute l'Afrique septentrionale. ». Mais son ouvrage monumental que tous les arabisants, des plus modestes aux plus renommés, interprètes civils et militaires, professeurs, candidats aux examens d'arabe, ont possédé dès le premier jour de leurs études, leur inpira trop de respect pour qu'aucun d'entre eux osât penser à la rédaction d'un supplément. Et cependant tous ces Beaussier qu'on trouve dans les bibliothèques des arabisants sont bourrés de notes manuscrites marginales, presque toutes précieuses. Elles restent là inemployées. M. Lentin a eu plus de courage : il nous donne le meilleur de ces notes marginales relevées au cours d'une longue carrière professorale passée dans le Constantinois. Beaucoup de ces mots, dit-il, lui ont été fournis par ses élèves musulmans originaires de différents points du département. Excellente méthode, celle qui consiste à utiliser la présence de bons bilingues ; nous l'avons tous employée dès que nous avons voulu faire œuvre sérieuse d'arabisant.

Nous avons donc, grâce à M. Lentin, plus de 300 pages pleines de renseignements nouveaux. On s'arrête volontiers à chaque vocable, on

le compare à ceux qui s'emploient autour de nous, aux mutations sémantiques, on s'amuse avec les emprunts, on écrirait volontier un nouveau supplément en étalant ses fiches personnelles.

C'est justement là un des plus grands mérites de l'œuvre : tout comme le souhaitait Beaussier, elle donne le désir d'une collaboration de tous les arabisants en vue de l'établissement d'un vaste dictionnaire de l'arabe parlé de toute l'Afrique du Nord. Ceci semble un rêve irréalisable. Pourtant, que l'exemple donné par M. Lentin soit imité par plusieurs dizaines d'arabisants consciencieux et l'on aura fait un grand pas dans ce chemin qui au premier abord paraît interminable. Et pourquoi n'aurait-on pas un dictionnaire en perpétuel devenir analogue au jurisclasseur si utile aux gens de loi... ?

C'est sans doute ambitieux, trop ambitieux ; il faudrait trouver un comité de rédaction très actif, très informé aussi, et des collaborateurs bénévoles en grand nombre : les arabophones seraient naturellement les plus précieux. Et c'est notre vieux Beaussier qui servirait de base à cet énorme travail ; on ferait ensemble et en grand ce que M. Lentin vient de faire dans un domaine limité.

Remercions de grand cœur M. Lentin pour son ouvrage minutieux, exact et riche de matière lexicale, et aussi pour l'invitation qu'il nous adresse insidieusement à l'imiter pour répondre au vœu de Marcelin Beaussier.

Louis BRUNOT.

Hans-Rudolf SINGER. — *Neuarabische Texte im Dialekt der stadt Tetuan* (Zeischrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, Erlangen), Band 108 - Heft 1, Wiesbaden, 1958.

L'auteur a fait un choix heureux en s'attaquant au dialecte de Tétouan car cette ville est réputée dans les milieux marocains comme des plus policées, sa manière de vivre comme des plus raffinées, à l'égal de Fès, de ses habitants et de ses mœurs. Tétouan est une capitale *ḥaḍriya*.

A vrai dire, du même genre que Tétouan, on peut citer Tlemcen, le vieil Azemmour, Rabat-Salé, et Fès, surtout, comme parentes de Tétouan et usant de dialectes très voisins : ce sont les dialectes citadins du pays pré-hilaliens s'opposant aux parler post-hilaliens bédouins ou bédouinisants. Moyens d'expression d'une civilisation avancée et nuancée, ces parlers citadins sont eux aussi d'une qualité particulière et ils méritent qu'on les étudie minutieusement.

Or il se trouve qu'ils ont été peu exploités, sauf celui de Tlemcen, et singulièrement celui de Tétouan, car les travaux du R.P. Lerchundi, dont le but est scolaire, s'ils sont basés sur le dialecte de Tétouan, ont l'ambition d'être valables pour tout le Maroc. M. Singer vient combler une lacune fort heureusement.

Sans doute, un dialecte comme celui de Tétouan mérite une grammaire — dont M. Singer donne une esquisse morphologique qui sera signalée ci-dessous —, un lexique qui risquerait d'être considérable et jamais achevé, des textes copieux et variés qui en révèleraient la stylistique sous tous acpects. Mais il faudrait y consacrer toute une vie de savant ou mettre à contribution une équipe de linguistes bien entraînés. En attendant, il est heureux que M. Singer ait déblayé le terrain et montré aux dialectologues un domaine riche à exploiter scientifiquement. En tout état de cause, les textes qu'il nous donne avec notes et traduction, sont suffisants pour servir à un classement dialectal, pour indiquer un rattachement à une série de parlers dont l'origine est vraisemblablement espagnole.

Le système de transcription — je préfère dire « notation » — qu'emploie M. Singer n'est pas strictement phonologique ; il est plus descriptif, il ajoute à la série des phonèmes pertinents d'autres phonèmes, voisins des premiers, qui colorent mieux le parler : ainsi ont agi jusqu'à présent tous les auteurs d'études linguistiques nord-africaines. A signaler un *b* spirant qui a déteint sur Tanger, un *r* très spécial qu'on retrouve à Fès, impliquant une vibration latérale de la langue sur un seul côté d'après ce que M. Mitchell a cru remarquer, un *t* affriqué des dialectes citadins du Maroc. M. Singer se sert de *j* là où nous préférons *y*. Je crois que *j* est à éviter, car ce signe représente des sons très différents selon qu'il est employé par un auteur espagnol, un français ou un allemand.

La bibliographie du sujet est très complète et doit servir de modèle à toute étude du même genre.

Les textes, au nombre de sept, sont certainement « spontanés » c'est-à-dire non corrigés, amendés, stylisés ; ils sont notés tout aussi minutieusement que correctement et sont propres à donner une idée des caractères spécifiques de la morphologie et de la syntaxe autant que de la phonétique du parler.

On désirerait que d'autres dialectes citadins soient l'objet d'une étude dont M. Singer donne ici le modèle, celui de Salé par exemple, ou celui du vieil Azemmour. On désirerait aussi que celui de Tétouan soit exploité plus à fond, car il paraît riche. On désirerait tant de choses parce que ce travail fait naître l'appétit d'en savoir davantage. Je ne saurais mieux dire l'estime dans lequel il faut le tenir.

Louis BRUNOT.

Hans-Rudolph SINGER. — *Grundzüge der Morphologie des arabischen Dialektes von Tetuan* (Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft Erlangen), Band 108 - Heft 2, Wiesbaden, 1958.

Cette étude complète celle qui vient d'être signalée ci-dessus. C'est le tableau brossé à grands traits de la morphologie du dialecte arabe de Tétouan. L'auteur ne s'arrête guère qu'aux particularités du parler, celles qui servent à le classer et celles qui servent à le distinguer.

L'écheveau bien embrouillé des pluriels retient l'attention de M. Singer qui tente avec bonheur de le démêler en classant en une suite naturelle des schèmes dont le nombre ne semble pas troubler les sujets parlants.

Les diminutifs sont moins troublants mais encore assez compliqués pour ce qui est de leur structure.

L'annexion mérite la page pleine de remarques intéressantes qui lui est consacrée.

Pour les numéraux, M. Singer relève des usages qui montrent une tendance à une rationalisation de la morphologie et de la syntaxe classiques de cette partie de la grammaire.

Le verbe comme de juste, tient une place importante. On remarque l'emploi de la VIIe forme *nf^{e}al* qui est souvent signalée comme bédouine. En fait, Tétouan et Fès l'emploient pour certains verbes seulement, la VIIIe dialectale *ttef^{e}al* étant réservée aux autres. Le même verbe n'est justiciable que de l'une des deux à l'exclusion de l'autre. Le schème *nf^{e}al*, avec trois consonnes subséquentes ouvrant la syllabe, semble défier les règles phonétiques concernant la syllabe. En fait, *n* à lui seul, sans voyelle joue le rôle de syllabe, et *nf^{e}al* vaut deux syllabes.

M. Singer parle des formes verbales réfléchies passives, dont il donne la structure. On préfère les appeler médio-passives en donnant d'ailleurs aux deux termes accouplés le sens que le premier a en grec (voire moyenne) et le sens que le second a en arabe (sujet ignoré).

Enfin les particules ou mots-outils font l'objet des dernières pages très nourries de cette intéressante étude.

Intéressante d'abord parce qu'elle trace le plan d'un travail plus exhaustif en même temps qu'elle l'amorce. Intéressante encore parce qu'elle n'a omis aucun des traits essentiels ou caractéristiques de la morphologie. On peut déjà avec elle voir se dessiner les tendances du dialecte vers une certaine simplification par rapport à la langue ancienne, une sorte de normalisation rendue nécessaire par l'évolution de la pensée et la néces-

sité d'exprimer plus complètement et plus aisément les nuances d'une civilisation de plus en plus raffinée.

L'esquisse morphologique du parler de Tétouan, qui suit le revelé des textes de même dialecte, remet en honneur la dialectologie marocaine bien négligée depuis quelques années. Il serait souhaitable que des Marocains épris de leur langue maternelle riche, souvent savoureuse, éminemment propre à l'expression affective, s'attachent à en écrire la défense et l'illustration. Les deux études de M. Singer pourront les y aider.

Louis BRUNOT.

Hans-Rudolph SINGER. — *Neuarabische Fragewörter*, « Inaugural dissertation » de la Faculté de Philosophie d'Erlangen, 1958.

Il s'agit ici d'une collecte et d'une étude très minutieuses des mots interrogatifs des divers dialectes arabes qui ont été explorés jusqu'à ce jour, aussi bien en Afrique du Nord qu'au Moyen Orient.

Il y a là 260 pages pleines de renseignements bien classés par nature et par aire géographique, que tout dialectologue devra consulter. La bibliographie également est à consulter car elle est très complète et judicieusement composée.

On ne saurait présenter une analyse d'un ouvrage de ce genre qui est un vaste répertoire. Signalons cependant que ces mots interrogatifs deviennent facilement des pronoms relatifs dans leur emploi, ce qui d'ailleurs s'explique facilement, l'interrogation étant une nécessité primordiale pour l'esprit et la subordonnée relative étant souvent une réponse à une interrogation exprimée ou tacite.

Il faut remercier M. Singer d'avoir patiemment recherché de multiples phrases interrogatives dans de multiples études et de faire bénéficier les dialectologues du résultat de sa vaste enquête. Les enquêtes de ce genre deviennent chaque jour plus urgentes car la diversité et la rapidité des communications, ainsi que le rôle niveleur de la presse d'arabe néo-classique, font perdre aux dialectes leur originalité et souvent aussi leur saveur.

Louis BRUNOT.

G.-H. BOUSQUET. — *Quelques remarques sur la pratique rituelle en Afrique du Nord, principalement au Maroc,* « Revue Africaine », Bulletin de la Société Historique Algérienne, Alger, 1959, n° 460-461, págs. 324-345.

Divídese el artículo del Sr. Bousquet en los siguientes apartados : « Prière rituel en général » ; « Observations diverses touchant la Mosquée » ; « Prière du vendredi » ; « Prières diverses » ; « Rogations » ; « Le jeûne du Ramadan » ; Zekat el-fit'r » ; « Jeûnes surérogatoires » ; « 'Itikaf » ; « Zekaa » ; « Pèlerinage ».

Sobre la regularidad con que los fieles cumplen las cinco plegarias rituales —dice el Sr. Bousquet— no puede darse ninguna regla general o particular ni en cuanto al espacio, ni al tiempo, Así mismo tampoco puede decirse que la práctica disminuya, ni que se rece más en las regiones aráfobas que en las bereberes. Parece, eso sí, que las mujeres rezan menos que los hombres y más los viejos que los jóvenes. Enseña la plegaria el padre, más raramente la madre y en Marruecos, en la montaña bereber, el faquid.

Frecuentan poco la mezquita las mujeres, en donde existe separación de sexos. En Marraques se reserva un lugar especial a las mujeres en la mezquita de Ben Salah.

De todas las plegarias semanales la del viernes es —naturalmente— la mejor observada, y no sobrepasa los veinte minutos. Lugares hay en que dura quince.

Las plegarias de las dos grandes fiestas tienen lugar en el m'salla generalmente en Marruecos, costumbre que se ha perdido en Túnez y Argelia, en donde tales edificios están en ruinas.

Se sacrifica el cordero en todo el Norte de Africa y las personas sin recursos llegan a endeudarse, con tal de comprar el animal. Se acostumbra a guardar parte de la res para consumirla en el año nuevo.

De las rogativas oficiales para la lluvia, la « istisqa », ha sido abandonada en Marruecos. Entre las ceremonias no ortodoxas las hay notables. En el Sus encierran los niños en la mezquita para que sus lloros enternezcan a Dios.

Sobre el ayuno del Ramadán dice el Sr. Bousquet que los campesinos de Marruecos ayunan ahora más y mejor. Y así en las regiones cálidas hay personas que llegan a desvanecerse. No obstante no se sigue el mismo rigor en las ciudades. También varían los métodos de un lugar a otro para avisar el cese del ayuno diario.

Estudia el Sr. Bousquet la limosna y otros ayunos, como el del día del « ʿarafa », muy observado en ciertas regiones de Marruecos, así como el impuesto ritual, llevado en el Magreb con más rigor del que se supone. Observa curiosas particularidades sobre el peregrinaje a la Meca, y así hay regiones en Marruecos en las que se dice « quien da pan al pobre o cordero a la viuda, ha hecho el « hadjdj ». Siete peregrinajes a Muley Idris —ciudad o santuario— especialmente el día del « ʿarafa », equivalen para muchos marroquíes a un « hadjdj « o un « hadjdj » pequeño.

Este interesante artículo del Sr. Bousquet está plagado de ejemplos y particularidades. Acaso sirvan estas notas, termina el Sr. Bousquet, para los que quieran hacer una investigación general sobre el asunto o para sugerir un plan de búsquedas locales.

Dora BACAICOA ARNAIZ.

J. MALHOMME. — *Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas* (1re partie). Publications du Service des Antiquités du Maroc, fasc. 13, Rabat, 1959, 156 pages dont 140 de fig., 2 dépliants et IV pl. photo.

Cet ouvrage tant attendu des préhistoriens et protohistoriens de l'Afrique du Nord a été préfacé par l'abbé Henri Breuil. Bien qu'il ne présente qu'une partie des sites rupestres reconnus par J. Malhomme dans le Haut Atlas, au Sud de Marrakech, ce premier volume du Corpus rassemble près de 500 pétroglyphes tous relevés et redessinés par l'auteur. C'est dire la somme considérable mise ainsi à la disposition des chercheurs. Avec une trop grande modestie, J. Malhomme se refuse de commenter ses relevés autrement que sur un plan technique et descriptif : qualité de la gravure, patine, localisation et orientation. Ce n'est qu'en lisant la préface rédigée par l'abbé Breuil que le lecteur non averti est invité à faire quelques rapprochements avec les gravures rupestres chalcolithiques d'Europe, d'Espagne et d'Italie. Je regrette, pour ma part, que ni l'auteur ni le préfacier n'aient suffisamment montré, l'un par modestie, l'autre par prudence, le caractère quelque peu révolutionnaire des documents ainsi publiés. On eût aimé qu'il fût dit que les armes de cuivre ou de bronze figurées sur les rochers de l'Oukaïmeden ou du Yagour apportaient la preuve indéniable de l'existence d'un Chalcolithique marocain sinon d'un véritable Age du Bronze.

Dans de précédentes publications de détail, J. Malhomme avait, avec raison, établi des parallèles entre les armes figurées dans le Haut Atlas et celles livrées par les gisements chalcolithiques ibériques ou également

figurées sur les rochers du Mont Bégo et d'ailleurs. Ces armes sont en premier lieu des « hallebardes » dont le large fer est rivé dans le manche épais, ce sont des poignards à lame triangulaire, des haches, des javelots et peut-être des boucliers rectangulaires. Beaucoup de ces figures sont schématiques mais bien moins par exemple que celles du Mont Bégo, certaines ont au contraire une précision remarquable. Or il importe de dire pourquoi ces figurations peuvent étonner : jusqu'à présent les objets en cuivre ou en bronze recueillis dans les pays nord-africains étaient si rares, si dispersés que la conviction s'était progressivement établie que la Berbérie était restée à l'âge de la pierre jusqu'à l'arrivée des Phéniciens et que, comme certaines populations sauvages contemporaines, les anciens Africains étaient passés brusquement du Néolithique à l'Age du Fer. Certes, les recherches préhistoriques, particulièrement au Maroc, avaient porté quelques coups à cette théorie ; la présence de vases ou de tessons campaniformes dans des gisements littoraux apportait la preuve que les relations étaient établies avec la Péninsule Ibérique depuis la fin du Néolithique et le début du Chalcolithique. On savait également que des relations semblables avaient débuté, aux mêmes époques, entre la Sicile et la Tunisie. On devinait aussi le rôle prépondérant de l'Espagne, des Iles Baléares, et surtout de la Sardaigne, de Malte et de l'Italie méridionale dans l'expansion mégalithique en Afrique du Nord. Mais la rareté des objets en métal, recueillis ici et là, laissait deviner que tous ces objets n'étaient pas des produits d'importation. Les gravures rupestres du Haut Atlas montrent sans doute possible que les objets figurés sont des productions locales et non point des importations ; en un mot, qu'il y eut réellement un Age du Bronze marocain dont les affinités et l'origine européennes ne peuvent être niées. Les armes de cuivre ou de bronze sont ici représentées en tel nombre qu'elles paraissent être des objets d'usage courant quasi universel. Ce ne sont point certes des motifs sottement répétés parce que la forme inhabituelle d'un objet a retenu un jour l'attention d'un « artiste » ; on peut reconnaître en effet plusieurs types de poignards, plusieurs types de hallebardes aux manches et aux formes différentes, plusieurs types de haches...

Espérons qu'à la fin de son Corpus, J. Malhomme reprenne, en les développant, quelques idées qu'il a déjà exposées dans ses publications précédentes et fasse ainsi le point de nos connaissances sur ce sujet qui lui appartient entièrement. Sans lui, sans son tranquille courage et sa minutie sans égale, ces figures seraient restées longtemps sinon toujours inconnues.

La première partie du Corpus décrit les sites et publie les figures de Koudiat el Mouissiera (66 relevés), de l'Oukaïmeden (103 relevés) et du

Yagour (289 figures réparties en 9 sites secondaires). Dans un tel ensemble les sujets ne sont pas toujours les mêmes et les gravures sont d'âges différents. J'ai dit plus haut l'importance que revêtait la figuration abondante des armes en métal, mais ces documents ne sont pas les seuls. Il y a encore des figures anthropomorphes, certaines très stylisées sont analogues aux figurations chalcolithiques ibériques, d'autres plus naturalistes sont armées de poignards ou de hallebardes ; on peut joindre à cette série certaines figurations baptisées « idoles en violon » qui ramènent encore le lecteur vers le monde méditerranéen. Les animaux représentés dans l'Oukaïmeden et au Yagour sont, dans l'ensemble, de facture médiocre, aucun ne s'apparente vraiment au grand art animalier du Néolithique saharien. Beaucoup paraissent tardtifs. Il en est de même des représentations de chars qui ne peuvent être antérieures au Ier millénaire et sont certainement plus récentes. C'est par ces représentations de chars que l'ensemble rupestre du Grand Atlas se rattache le plus à l'Afrique.

Bien d'autres motifs sont de compréhension plus difficile : des séries de ponctuations, des traits ou des motifs cloisonnés ne présentent guère d'intérêt: Les disques nombreux et souvent très ornés sont probablement des motifs solaires ; d'autres peuvent être des représentations de fibules. Certains grands rectangles en relation avec des figures d'hommes armés me semblent être des boucliers.

Il importe d'attendre l'achèvement de la publication du Corpus pour porter un jugement sur la valeur et la signification chronologique des différents styles qu'il est loisible de reconnaître dès à présent, mais il faut répéter que les documents publiés jusqu'à ce jour apportent la preuve de l'existence d'un Age du Bronze marocain et la certitude que cette civilisation était d'origine méditerranéenne et européenne, non point africaine ou orientale.

On ne saurait trop louer les mérites de l'auteur et le remercier d'avoir poursuivi, dans des conditions qui eussent effrayé beaucoup, un ingrat travail de relevé. Que la joie de ceux qui peuvent maintenant utiliser l'admirable instrument qu'est son Corpus le paie de ses fatigues. Mais il est juste aussi de remercier le Service des Antiquités du Maroc, et particulièrement G. Souville, qui a assumé la lourde tâche de publier ce bel ouvrage.

Gabriel CAMPS.

INFORMACIÓN CULTURAL DE MARRUECOS

A R T E

a) *Conciertos y recitales*

En la ciudad de Marraquech, la Asociación Cultural « Dante Alighieri » patrocinó en la sala del cine Palace, un extraordinario concierto a cargo del « Conjunto Orquestal de Paris », bajo la dirección de René Pierre Chouteau.

El conjunto, integrado por doce virtuosos de la música, interpretó con gran dulzura y delicada finura obras del P. Duclos, de Hindemith y de Vivaldi. Los asistentes, realmente entusiasmados, aclamaron a los concertistas

El acto tuvo lugar el día 9 de Abril.

En Tetuán, el día 18 del mismo mes, Javier Rios da un magnífico recital de piano en la Sala de Cultura del Consulado General de España, con obras de Schumann y Brahms en la primera parte y Debussy, Chopin y Albéniz en la segunda.

Virtuoso del piano que ha triunfado en España, Centro América y Oriente Medio, entusiasmó a un público que abarrotaba completamente la bella sala y entre el que destacaban las autoridades consulares.

En la ciudad de Fez tuvo lugar el día 20 de Abril un extraordinario concierto de música romántica, organizado por « Amigos de la Música » y « Juventudes Musicales » para celebrar el 150 aniversario de Federico Chopin. El cinema Rex ha servido de marco a tan brillante acto, en el que hemos podido escuchar como una antología de trozos escogidos de la obra de Chopin, magistralmente interpretados por el gran pianista y concertista Kaj Andersen.

El día 27 de Abril y en la ciudad de Mekinez, el célebre Cuarteto Parrenin dió un concierto de música de cámara, obteniendo un éxito unánime y arrollador por su intensidad expresiva.

En esta misma ciudad, el día 12 del mes de Mayo siguiente, M. Paul Néri, Director del Conservatorio Municipal, presentó un concierto bajo el tema « Ritmos del Mundo », con el concurso de los solistas de la clase de ópera cómica y de la grande, mixta y pequeña coral de la orquesta sinfónica, bajo su dirección.

M. Paul Néri, supo hacernos apreciar el jazz sinfónico y los aires de Conrad en su repertorio de la Nueva Orleans de nuestros días.

Los comentarios de « Carmen » han sido hechos por M. Marcel David y los del jazz por Simone Néri. En definitiva, una gran obra de vulgarización musical y vocal.

La capital del Reino fué escenario, el día 18 de Mayo, de un gran acontecimiento musical encuadrado en el segundo Festival Real de música, cual es la actuación de la « Mozarteum Orchester de Salzbourg » bajo la dirección de Joseph Schroecksnadel, especialista de la interpretación de Mozart y violinista de gran talento.

Lili Krauss posee una extraordinaria técnica y una gran sensibilidad, Christine von Widemann una de las mejores cantoras de la Opera Nacional de Viena, mostró sus extraordinarias cualidades. Conny Klemm, considerado actualmente como el mejor flautista del mundo. André Lardrot, el mejor oboe de Europa. Oskar Hagen, fino y sutil en su interpretación, y Fred Koehler, director general y preparador de la turné. El programa desarrollado fué el siguiente : J. Haydn, *Divertimento* ; W.A. Mozart, 2° *concierto para flauta* en *re* mayor (solista C. Klemm); W.A. Mozart, *Cassation* n° 2 en *si* bemol ; Aires de W.A. Mozart cantados por Cristina von Widemann ; W.A. Mozart, 29 *sinfonía* en *la* mayor.

La misma orquesta, tocada con trajes de la época del gran músico, actúa en el patio de la Mahkama de Casablanca, el día 19 de Mayo, obteniendo un éxito extraordinario.

El mismo éxito le acompaña en sus actuaciones, los días 22 en el cinema Regent de Mekinez y 24 en Fez.

En la ciudad tangerina, los salones del grupo escolar « España » se abren para permitir la actuación de la célebre cantante española Sofía Noel, acompañada al piano por Francisco Roig. Ambos concertistas obtuvieron un gran éxito en su recital.

b) *Exposiciones*

El día 3 de Abril queda abierta al público, en Larache, una interesante exposición de la pintora Mlle Chenes Doha Attaa Allah, estudiante

de la Escuela de Bellas Artes de Tetuán. La recaudación de esta exposición será destinada a los siniestrados de Agadir.

La citada muestra tuvo lugar en el Club Chabab.

En Rabat, el día 4 de Abril, en el Hogar Cultural de la División de Juventud y Deportes se abre al público una bonita exposición de reproducciones de lienzos de los grandes maestros del impresionismo. Plena de un gran verismo nos hace creer que realmente estamos ante los originales. Las obras han sido seleccionadas por la UNESCO, que a su vez ha repartido unos folletos a los visitantes con una introducción de M. René Huygue, conservador jefe del departamento de dibujos y pinturas del Museo del Louvre, magnífico resumen de la Historia del Arte, y un catálogo conteniendo interesantes notas biográficas sobre los expositores.

En la ciudad de Uxda, el día 6 de Abril, una quincena de pintores locales exponen sus obras en el salón del Conservatorio. Son todos aficionados que han producido obras personales : retratos, paisajes marroquies, franceses y de otros horizontes.

La recaudación obtenida se destinó a los damnificados de la ciudad de Agadir.

El día 8 de Abril tiene lugar en la capital de la Nación una exposición presentada en las « Bellas Imágenes » por el conocido pintor Paul Néri con una magnífica colección de cuadros llenos de armonia y belleza. La mayor parte de ellos representan el paisaje marroquí, que el pintor ha sabido traducir fielmente.

La ciudad de Casablanca y en su galería « Venise-Cadre », acoge una treintena de obras debidas a los pinceles del español G.P. Leirbag, llenas de luz y de vida, entre las que se distinguen retratos, naturalezas muertas y algunos paisajes.

Alumno de las Escuelas de Bellas Artes de Madrid y Barcelona es muy conocido en los circulos artísticos españoles. Ha expuesto en Barcelona, Madrid, Montpellier, Avignon y París, con un renombrado éxito.

El día 17 de abril en la ciudad de Fez, M. Moie y Mme Saint-Girous Moie, profesores de Dibujo en el Liceo, exponen un conjunto de bellas composiciones que representan típicos lugares de Tánger, el cabo Espartel, paisajes del Gran Atlas, retratos, flores y naturalezas muertas. El éxito obtenido por estos pintores fué grande, y la exposición muy concurrida, anotándose la presencia de M. Bourgoin, Cónsul de Francia.

En Rabat el 27 de Abril y en Tetuán el 10 de Mayo, María Revenga, destacada paisajista española, presenta una bella exposición de cuadros

en los que destaca su esplendida vitalidad, su gran sensibilidad y su sentimiento íntimo de la naturaleza. En cuento a su técnica, utiliza la espátula, muy apropriada para obtener el fin que busca.

La crítica europea ha sido unánime en reconocer que sus cuadros constituyen una muestra sobresaliente del paisajismo contemporáneo español.

También en Rabat el día 4 de Mayo, en la galeria de « Las Bellas Imágenes », Jeanne Snechal expone una colección de bellos cuadros llenos de encantadora poesía. Maravillosos juegos de luz y sombras, potencia y pureza de líneas, es lo más característico de este artista.

c) *Teatro*

El día 30 de Abril en la ciudad de Mekinez, los alumnos del Conservatorio pusieron en escena « Mon bébé » de Maurice Hennguin a beneficio de las víctimas del aceite adulterado en el que todos los actores se esforzaron en dar una interpretación digna del Centro que representaban.

En Rabat y en Mekinez, en los días 24 y 26 de Mayo respectivamente, los ballets de la India conquistaron a los públicos que los contemplaron por su magnífica coreografía, obteniendo un éxito extraordinario no solo por la pureza de la danza sino por la potencia de su expresión. La riqueza de las tradiciones indias permitía la selección que ha supuesto una tal diversidad, en la que el lirismo y la religión estan íntimamente unidas en las diferentes danzas presentadas y todas ellas con una gran variedad de imágenes.

El Panchatantra es lo más importante del ballet. En forma de fábula presenta los grandes problemas humanos. Un público numeroso y selecto fué testigo del gran acontecimiento.

En la capital del Reino se celebró al final del acto una recepción en honor de los ilustres invitados.

Dentro del programa del segundo Festival Real de música, en la Mahkama de Casablanca tuvo lugar el día 24 de Mayo una bella interpretación de una síntesis del « Lago de los cisnes » de Tchaikowski y danzas eslavas sobre una música de Dvorak a cargo de las estrellas de la Opera de Praga, Miroslav Kura y su esposa y Jarmila Mansingrova, acompañados al piano por Maria Knotkova, profesora y solista del Conservatorio de Praga.

El extraordinario espectáculo obtuvo un rotundo éxito, y fué presenciado por un numerosísimo público.

El grandioso marco de las ruinas romanas de Volúbilis, en la ciudad de Mekinez, fué el apropiado escenario para la representación de la gran tragedia de Sófocles « Antígona » que corrió a cargo de la Alianza Francesa y ante más de 3 000 espectadores de todo Marruecos.

El éxito obtenido por este magno acontecimiento fué apoteósico, teniendo lugar el día 28 de Mayo.

En la misma ciudad el día 4 de Junio, los alumnos de las clases de danza y arte dramático ofrecieron un magnífico recital en el cine-teatro Regent.

El numeroso público que llenaba la sala premió con grandes aplausos la magnífica labor de los jóvenes artistas. La profesora de danza Mme Coudrais, el Director y profesor de música M. Paul Néri y el profesor de arte dramático M. Ferdinand Boul han sabido coordinar sus esfuerzos y presentar un magnífico y encantador festival.

CONFERENCIAS

En la ciudad de Tetuán, el día 5 de Abril, M. Roger Texier, encargado de curso en la Sorbona, ha pronunciado una conferencia sobre « Les liaisons dangereuses » de Choderlos de Laclos en el Centro Cultural Francés con asistencia del cuerpo consular y numerosos invitados.

Expuso con sencillez las principales características de los personajes creados por Laclos.

La misma conferencia fué desarrollada en las ciudades de Rabat, Kenitra, Fez, Mekinez y Casablanca.

También en Tetuán, el día 8 de Abril el catedrático español de la Universidad de Salamanca, Don Miguel Cruz Hernández, pronunció una interesante conferencia con el título « Filosofía y Ciencia contemporánea » en la Sala de Cultura Española del Consulado General que estaba abarrotada de público, el cual aplaudió al conferenciante por su docta lección. El distinguido profesor español repitió su disertación en Rabat el día 11.

Bajo los auspicios de la Agrupación Cultural de El Jadida, se celebró el día 12 de Abril una conferencia a cargo del Profesor de Historia de la Facultad de Letras de Rabat, M. Jean Gautier. El tema de la conferencia « Contacto de las civilizaciones en la España medieval » fué expuesto con rigurosidad de pensamiento y sólida base. Hace una visión clara de la influencia recíproca entre la civilización cristiana y musulmana, demos-

trando con claridad y sencillez la penetración musulmana en la lengua, costumbres, técnicas agrícolas y en el derecho, que no ha sido borrada de la España cristiana. Asi mismo, nos habla de una influencia occidental, en especial francesa, con motivo de las peregrinaciones a Santiago de Compostela.

El público, muy numeroso, aplaudió calurosamente al conferenciante.

En la ciudad de Oujda, el día 17 de Abril, en la Junta de Servicios Municipales se celebró una interesante conferencia a cargo de M. Rodinson, profesor de la Escuela de Altos Estudios Prácticos de la Sorbona, sobre el tema « Los grandes problemas de la Sociología del Islam ». El conferenciante fué presentado por M. Blanchard, Director del Colegio Abdel Mumen.

Con sencillez y naturalidad hizo un recorrido histórico por el Islam, concluyendo en el por qué las aportaciones de la civilización occidental crean actualmente para los paises islámicos problemas sociológicos, porque no han podido asimilar los elementos heterogéneos que constituyen las aportaciones occidentales, a causa de los elementos de disgregación interna.

El día 22 de Abril en la ciudad de Fez el Doctor Sr. Fauque pronunció una brillante conferencia dentro del ciclo que estudia la historia y evolución de la ciudad de referencia.

El acto fué organizado por el Centro Cultural e hizo la presentación del conferenciante su Directora, Mlle Chevrillon. El tema, muy interesante, llevaba por titulo « Fez tradicional y moderno » y fué desarrollado con claridad y profundo conocimiento del país, lo que produjo la satisfacción del numeroso público asistente.

« La crisis del existencialismo » fué el tema escogido por el ilustre Catedrático de la Universidad de Madrid, Don Santiago Montero Díaz para su conferencia en Tetuán del día 26 de Abril.

El hermoso marco de la Sala de Cultura Española, fué una vez más la cátedra de divulgación de los más interesantes temas de la actualidad. Un numeroso público a cuyo frente figuraban las representaciones consulares de la ciudad, celebró con jubilo aquella interesante lección dada por el Sr. Montero.

En Casablanca, el día 5 de Mayo M. J. de Bourbon Busset desarrolla una erudita disertación bajo el título « La cultura en el mundo del mañana », bajo el patrocinio de la « Alianza Francesa ».

La bella ciudad tangerina acoge, una vez más al notable musicólogo y miembro del Consejo Superior de Investigaciones Científicas de Madrid, Don Arcadio Larrea Palacín para que, con su reconocido conocimiento del tema, desarrolle una interesante charla sobre « La canción y la danza española ».

M. Albert Garcia, profesor de Lengua y Literatura Españolas de la Facultad de Letras de Rabat, desarrolló en el Centro Cultural Francés de Tetuán, el día 3 de Mayo una interesante conferencia sobre « El Perú precolombino según el Inca Garcilaso de la Vega ».

La charla fué seguida con gran interés por el selecto y numeroso auditorio.

En Rabat, el día 14 de Mayo en la biblioteca del Centro Cultural Español, se celebró una conferencia recital sobre Isaac Albéniz en la celebración de su centenario, a cargo del eminente crítico musical de « ABC » y premio nacional de Literatura Don Antonio Fernández Cid.

La conferencia fué un estudio completísimo y acabadísimo del genial compositor español y fué ilustrado por el excelente pianista Manuel Carra, cuyos recientes éxitos con la Orquesta Filarmónica de Madrid atestiguan su gran clase. *Pavana, Capricho, Córdoba, Sevilla, Almería, Triana,* lo más representativo de Albéniz fueron interpretados al piano, rubricando la inteligente y docta conferencia del Sr. Fernández Cid.

El 16 del mismo mes y en el Hogar Cultural de la ciudad de Mekinez, dió una bella conferencia sobre « Lenguas y Lenguajes », el Doctor en Medicina y Licenciado en Filosofía, diplomado en árabe clásico, Vicepresidente de la Alianza Francesa en Marruecos, D. Alfred Fauque.

En la capital del Reino, el día 17 siguiente M. Jean-Paul Trystran, Secretario General del Centro de Estudios Norte-Africanos en Aix-en-Provence, bajo los auspicios de la Alianza Francesa, dió una interesante y documentada conferencia sobre « Economía Política actual » en el gran anfiteatro de la Facultad de Ciencias.

El mismo acto se celebró el día 23 en la ciudad de Fez.

La institución Alianza Francesa de la localidad de Sidi Kacem cerró su ciclo de reuniones culturales el día 18 de Mayo, con una conferencia a cargo del ilustre profesor M. Dehan, Agregé de Filosofía y Censor en el Instituto de Rabat, con el tema « Lo cómico en el cine ». Con lenguaje claro y sencillo expusó el conferenciante su tema, ilustrado con la proyección de films de corto metraje que causaron las delicias del público :

« Les bricoleurs » con Laurel y Hardy, « Sherif malgré lui » con Buster Keaton y « L'émigrant » con Charlie Chaplin.

El 13 de Junio, el Rector de las Universidades M. Mohammed El Fasi, pronunció en Rabat una conferencia interesantísima sobre el tema « El escritor y Visir Mohamed ben Otman El Mekinasi », teniendo por marco el paraninfo de la Facultad de Letras.

El acto que resultó muy brillante fué patrocinado por el circulo « Rive-Sud ».

EDUCACION

El Ministro de Educación Nacional M. Abdelkrim Benyelum inauguró el día 14 de Abril en la ciudad de Casablanca los locales de una nueva escuela regional de maestras que en el próximo curso acogerá a más de 100 alumnas internas y que figurará entre las más modernas de Marruecos.

Al acto inaugural asistieron con el Sr. Benyelum, el arquitecto director de las obras M. Ziligson, M. Machrafi, director de Enseñanza Primaria, M. Laalj en representación del Gobernador Civil de la provincia y otras personalidades.

NOTICIARIO GENERAL

Visitas turísticas

Treinta y siete profesores franceses de Geografia e Historia, procedentes de Fez, llegaron a la ciudad de Mekinez el día 17 de Abril. Los ilustres visitantes hicieron una detallada gira a la medina, zokos, puerto y dependencias del palacio imperial.

Otra visita fué realizada por 30 intelectuales lusitanos y 60 estudiantes de la Facultad de Filosofía y Letras de Madrid, invitados por la División de la Juventud y los Deportes.

Una delegación de la Universidad de Dakar compuesta de 10 alumnos que preparan un curso de Historia antigua y medieval y de Geografía, acompañados por 3 profesores, realizaron un viaje de estudios al Atlas Medio, partiendo de la ciudad de Fez el día 22 de Abril, para completar

su programa en materia de Historia y de Arqueología. Visitaron el Palacio real, el museo de Batha, el hogar cultural de Juventud y Deportes, la célebre biblioteca de la Karauina, realizando un circuito en la montaña Imouzer y sus lagos, y por último en Sefrú fueron invitados a una recepción en su honor por el Bacha Muley Hasan El Alaui.

También en esta ciudad de Fez, el día 27 siguiente, 21 jóvenes alemanes, entre ellos 5 chicas, llegaron invitados por la División de la Juventud y los Deportes, en viaje de estudios, y cuya duración será hasta el día 31.

Varios

El joven pintor tetuaní Mekki Megara, alumno de la Escuela de Bellas Artes « San Fernando » de Madrid ha sido el ganador del primer premio en la exposición de invierno en Marraquech.

Maria AGUILERA DE SOLER.

CHRONIQUE CULTURELLE DU MAROC

ARTS

a) *Concerts et récitals*

Le 9 avril, à Marrakech, l'association culturelle « Dante Alighieri » a organisé dans la salle du cinéma Palace, un concert avec la participation de « l'ensemble orchestral de Paris » placé sous la direction de René Pierre Chouteau.

L'ensemble, composé de douze virtuoses, a interprété avec beaucoup de douceur et de finesse des œuvres de P. Duclos, de Hindemith et de Vivaldi. L'assistance enthousiasmée a salué les musiciens de nombreux applaudissements.

A Tétouan, le 18 avril, Xavier Rios a donné un excellent récital de piano dans la salle de culture du Consulat d'Espagne, interprétant des œuvres de Schumann et Brahms dans la premiète partie ; Debussy Chopin et Albeniz dans la seconde.

Ce virtuose du piano qui s'est imposé en Espagne, en Amérique Centrale et au Moyen Orient a su plaire au nombreux public qui remplissait la salle et dans lequel se trouvaient les autorités consulaires.

A Fès, le 20 avril, un magnifique concert de musique romantique a été organisé par « Les Amis de la Musique » et « Jeunesses Musicales » pour fêter le 150e anniversaire de Chopin. C'est au cinéma Rex qu'a eu lieu cette brillante manifestation qui nous a permis d'écouter une véritable anthologie de morceaux choisis de l'œuvre de Chopin, magistralement interprétés par le grand pianiste Kaj Andersen.

A Meknès, le 27 avril, le célèbre Quatuor Parrenin a donné un concert de musique de chambre et a obtenu par son intensité d'expression un très grand succès.

A Meknès également, le 12 mai, M. Paul Néri, directeur du Conservatoire municipal, a présenté un concert intitulé « Rythmes du Monde »

avec le concours des solistes du cours d'opéra comique et de la grande, la moyenne et la petite chorales de l'orchestre symphonique sous sa direction.

M. Paul Néri a su nous faire apprécier le jazz symphonique et les airs de Conrad dans son répertoire de la Nouvelle-Orléans d'aujourd'hui.

Les commentaires de « Carmen » ont été faits par M. Marcel David, et ceux du jazz par Simone Néri. Ce fut en définitive une grande œuvre de vulgarisation musicale et vocale.

Un grand événement musical a eu lieu à Rabat le 18 mai dans le cadre du second Festival Royal de musique, avec le concours du « Mozarteum Orchester de Salzbourg » placé sous la direction de Joseph Schroecksnadel, spécialiste de l'interprétation de Mozart et violoniste de grand talent.

Lili Krauss possède une technique remarquable et une grande sensibilité, tandis que Christine von Widemann, l'une des meilleures chanteuses de l'Opéra national de Vienne, a donné une preuve de ses qualités extraordinaires. Conny Klemm est considéré actuellement comme le meilleur flûtiste du monde et André Lardrot, comme le meilleur hautbois d'Europe. Oskar Hagen s'est montré très fin et subtil dans son interprétation et Fred Koehler, directeur général, a su préparer et organiser avec beaucoup de soin la tournée. Le programme de ce concert fut le suivant : J. Haydn : *Divertissement* — W.A. Mozart : *2e concerto pour flûte en* ré *majeur* (soliste : C. Klemm) ; *Cassation n° 2 en* si ♭ — *Avis de W.A. Mozart,* chanté par Christine von Widemann — W.A. Mozart : *29e Symphonie en* la *majeur.*

Le même orchestre, en habits de l'époque du grand musicien, a obtenu, le 19 mai, dans la cour d'honneur de la Mahkama de Casablanca, un succès extraordinaire.

Le même succès a accompagné l'orchestre, le 22 mai, au cinéma « Régent » de Meknès et le 24 à Fès.

La célèbre chanteuse espagnole Sophie Noël accompagnée au piano par Francisco Roig a obtenu un grand succès à Tanger à l'issue d'un récital donné dans les salons du groupe scolaire « España ».

b. *Expositions*

Le 3 avril, une exposition des œuvres de Mlle Chenes Doha Attaa Allah, peintre et étudiante à l'Ecole des Beaux-Arts de Tétouan, a eu lieu à Larache, dans les locaux du Club Chabab. Les sommes recueillies grâce à cette exposition ont été destinées aux sinistrés d'Agadir.

Une exposition de copies de toiles des grands maîtres de l'impressionnisme a été ouverte au public à Rabat le 4 avril dans les locaux du Foyer culturel de la Division de la Jeunesse et des Sports. Les copies étaient si fidèles qu'on avait l'impression de se trouver réellement en face des originaux. Les œuvres avaient été sélectionnées par l'Unesco qui a fait distribuer aux visiteurs des brochures avec une introduction de M. René Huygue, conservateur en chef de la section des dessins et peintures du Musée du Louvre, magnifique résumé de l'Histoire de l'Art, et un catalogue contenant d'intéressantes notes biographiques sur les exposants.

Le 6 avril à Oujda, une quinzaine de peintres locaux ont exposé leurs œuvres dans le salon du Conservatoire. Ce sont tous des amateurs qui ont produit des œuvres très personnelles : portraits, paysages marocains, français et autres.

Les sommes collectées ont été versées au profit des sinistrés d'Agadir.

Le 8 avril à Rabat, a eu lieu l'exposition présentée dans la galerie « Les Belles images » par le peintre connu Paul Néri et composée d'une magnifique collection de tableaux pleins d'harmonie et de beauté. La plupart de ces tableaux représentent le paysage marocain que le peintre a su fidèlement interpréter.

Casablanca accueille dans la galerie « Venise-Çadre » une trentaine de tableaux dus au pinceau du peintre espagnol G.P. Leirbag, tous pleins de lumière et de vie ; parmi eux l'on distingue des portraits, des natures mortes et quelques paysages. Elève des Ecoles des Beaux-Arts de Madrid et de Barcelone, il est très connu dans les milieux artistiques espagnols. Il a exposé ses œuvres, avec succès, à Barcelone, Madrid, Montpellier, Avignon et Paris.

Le 17 avril à Fès, M. Moie et Mme Saint-Girous-Moie, professeurs de dessin au lycée ont exposé un ensemble de belles compositions représentant des paysages typiques de Tanger, le Cap Spartel, des paysages du Grand Atlas, des portraits, des fleurs et des natures mortes. Cette exposition a connu un grand succès et nombreux ont été les visiteurs parmi lesquels le consul de France, M. Bourgoin.

Le 27 avril à Rabat et le 10 mai à Tétouan, Maria Revenga, célèbre paysagiste espagnole, a présenté une exposition de tableaux qui font ressortir sa splendide vitalité, sa grande sensibilité et son sentiment intime de la nature. Pour ce qui est de la technique, elle utilise la spatule, instrument qui convient parfaitement à son genre d'expression. La critique européenne a été unanime à constater que ses tableaux constituent un échantillon remarquable du paysagisme espagnol.

Le 4 mai à Rabat, Jeanne Sénéchal a exposé dans la galerie des « Belles Images » une collection de beaux tableaux empreints de poésie et de charme dans lesquels cette artiste a créé de merveilleux jeux d'ombre et de lumière et a fait preuve de puissance créatrice servie par une grande pureté de lignes.

c. *Théâtre.*

Le 30 avril à Meknès, les élèves du Conservatoire ont mis en scène « Mon bébé », de Maurice Hennguin, au bénéfice des victimes des huiles frelatées. Tous les acteurs s'efforcèrent de donner une interprétation digne de l'école qu'ils représentaient.

Le 24 mai à Rabat et le 26 à Meknès, les ballets indiens ont ravi le nombreux public présent par leur magnifique chorégraphie. La pureté de leur danse aussi bien que leur puissance d'expression ont été la cause du grand succès qu'ils ont remporté. La richesse des traditions de l'Inde permettait cette sélection qui suppose une si grande variété où le lyrisme et la religion sont intimement unies dans les différentes danses présentées toutes avec une grande variété de figures.

Le Panchatantra est la partie la plus importante du ballet. Les grands problèmes humains y sont présentés sous forme de fables. Un public nombreux et choisi a assisté à cette grande manifestation qui fut suivie à Rabat d'une réception en l'honneur des illustres invités.

Le 24 mai, dans le cadre du second Festival Royal de musique, a eu lieu à la Mahkama de Casablanca une belle interprétation d'une synthèse du *Lac des Cygnes,* de Tchaïkovski, et des danses slaves, sur une musique de Dvorak, par les vedettes de l'Opéra de Prague, Miroslav Kura et son épouse et Jarmila Mansingrova, accompagnés au piano par Maria Knotkova, professeur et soliste au Conservatoire de Prague.

Le spectacle extraordinaire a obtenu un grand succès et le public qui y assistait était très nombreux.

C'est dans le cadre grandiose des ruines romaines de Volubilis, près de Meknès, qu'a eu lieu la représentation de la tragédie de Sophocle *Antigone.* Le spectacle était monté par l'Alliance française de Meknès et plus de 3 000 spectateurs venus de tout le Maroc y assistèrent. Le succès obtenu par cette manifestation, le 28 mai, fut vraiment extraordinaire.

Le 4 juin également à Meknès, les élèves du cours de danse et d'art dramatique ont offert un magnifique récital au cinéma-théâtre Régent.

Le nombreux public récompensa d'applaudissements répétés le magnifique travail des jeunes artistes. Le professeur de danse Mme Coudrais, le directeur et professeur de musique M. Paul Néri, et le professeur d'art dramatique M. Ferdinand Boulhan ont su coordonner leurs efforts et présenter un festival plein de grandeur et de charme.

CONFERENCES

Le 5 avril à Tétouan, M. Roger Texier, chargé de cours à la Sorbonne, a prononcé une conférence sur « Les Liaisons dangereuses » de Choderlos de Laclos, au Centre culturel français devant le corps consulaire et de nombreux invités.

Le conférencier exposa avec simplicité les principales caractéristiques des personnages créés par Laclos.

Le même sujet a été traité à Rabat, Kénitra, Fès, Meknès, Casablanca.

A Tétouan, également, le 8 avril, Don Miguel Cruz Hernandez, professeur de l'Université de Salamanque a prononcé dans la salle de la Culture espagnole du Consulat général, une intéressante conférence intitulée « Philosophie et Sience contemporaines » qui fut suivie par un nombreux public qui applaudit longuement le conférencier pour sa savante conférence. Le professeur espagnol a prononcé la même conférence le 11 avril à Rabat.

Sous les auspices du groupement culturel d'El-Jadida, M. Jean Gautier, professeur d'Histoire de la Faculté des Lettres de Rabat, a prononcé une conférence sur le sujet « Contact des civilisations dans l'Espagne médiévale ». L'exposé, rigoureusement conduit et solidement étayé, a donné une vision claire de l'influence qu'ont exercé l'une sur l'autre la civilisation musulmane et la civilisation chrétienne, mettant en évidence avec clarté et simplicité, l'infiltration musulmane dans la langue, les coutumes, les techniques agricoles et dans le droit, infiltration dont l'Espagne chrétienne n'a pas supprimé les effets. De même, il a insisté sur une influence occidentale, plus particulièrement française, due au pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le public, très nombreux, applaudit chaleureusement le conférencier.

Le 17 avril à Oujda, M. Rodinson, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes pratiques de la Sorbonne, a prononcé dans la salle des services municipaux, une intéressante conférence sur le sujet « Les grands pro-

blèmes de la sociologie de l'Islam ». Le conférencier a été présenté par M. Blanchard, directeur du collège Abdel Moumen.

Il a parcouru avec simplicité et naturel l'histoire de l'Islam, à la suite duquel il a conclu sur les raisons pour lesquelles les apports de la civilisation occidentale créent actuellement des problèmes sociologiques aux pays islamiques qui n'ont pas pu assimiler les éléments hétérogènes qui constituent les apports de la civilisation occidentale du fait des éléments de dissociation interne.

Le 22 avril à Fès, le docteur Fauque a prononcé une brillante conférence dans le cadre de l'étude de l'histoire et de l'évolution de cette ville.

La manifestation était organisée par le Centre culturel français dont la directrice, Mlle Chevrillon, a présenté le conférencier. Le sujet très intéressant « Fès traditionnelle et moderne », a été traité avec clarté et avec une profonde connaissance du pays qui a été appréciée par la nombreuse assistance.

« La crise de l'existentialisme », tel fut le thème choisi par Don Santiago Montero Diaz, professeur à l'Université de Madrid et traité à Tétouan le 26 avril dans la salle de la Culture espagnole qui fut une fois de plus le cadre de la vulgarisation des sujets d'actualité les plus intéressants. Un nombreux public à la tête duquel se trouvaient les représentants consulaires de la ville applaudit la causerie prononcée par M. Montero.

Le 5 mai à Casablanca, M. J. de Bourbon Busset a traité sous le patronage de « «l'Alliance française » le sujet « La culture dans le monde de demain ».

La belle ville de Tanger a accueilli de nouveau le remarquable musicien et membre du Conseil supérieur de Recherches scientifiques de Madrid, Don Arcadio Larrea Palacin, qui a prononcé avec sa profonde connaissance du sujet, une causerie sur « la chanson et la danse espagnoles ».

Le 3 mai à Tétouan, M. Albert Garcia, professeur de Langue et Littérature espagnoles à la Faculté des Lettres de Rabat, a traité au Centre culturel français le sujet suivant : « La période précolombienne d'après l'Inca Garcilaso de la Vega ». La causerie fut suivie avec beaucoup d'attention par un public nombreux et choisi.

Le 14 mai à Rabat, dans la bibliothèque du Centre culturel espagnol, a eu lieu une conférence-récital sur Isaac Albeniz, à l'occasion de son centenaire ; cette manifestation a été donnée par l'éminent critique musical du journal *ABC* et prix national de littérature Don Antonio Fernandez Cid. Elle fut une étude exhaustive du génial compositeur espagnol, illus-

trée par l'excellent pianiste Manuel Carra dont les récents succès qu'il a obtenus avec l'orchestre philharmonique de Madrid prouvent la grande classe. *Pavane, Capricho, Córdoba, Sevilla, Almería, Triana* — œuvres les plus représentatives d'Albeniz —, furent interprétés au piano, terminant ainsi la conférence intelligente et profonde de M. Fernandez Cid.

Le 16 mai, au foyer culturel de Meknès, M. Alfred Fauque, docteur en médecine, licencié de philosophie, diplômé d'arabe classique et vice-président de l'Alliance française au Maroc, prononça une belle conférence sur le sujet « Langues et Langages ».

Le 17 mai à Rabat, M. Jean-Paul Trystam, secrétaire général du Centre d'Etudes nord-africaines d'Aix-en-Provence, a prononcé sous les auspices de l'Alliance française, une intéressante et solide conférence sur « l'Economie politique actuelle », dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences.

La même manifestation culturelle a eu lieu le 23 mai à Fès.

L'Alliance française de Sidi-Kacem a fermé son cycle de réunions culturelles le 18 mai par la conférence prononcée par M. Dehan, agrégé de philosophie et censeur du lycée de Rabat, sur le sujet « Le comique au cinéma ». Le conférencier a traité son sujet clairement et simplement et a illustré sa conférence en projetant quelques courts métrages qui furent un régal pour le public : « Les bricoleurs » avec Laurel et Hardy, « Shérif malgré lui » avec Buster Keaton et « l'Emigrant » avec Charlie Chaplin.

Le 13 juin, M. Mohammed El Fasi, Recteur des Universités, a prononcé à Rabat, dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres une conférence très intéressante sur le sujet « L'écrivain et vizir Mohamed ben Othman el Meknassi ». Cette brillante manifestation a été patronnée par le cercle « Rives-Sud ».

EDUCATION NATIONALE

M. Abdelkrim Benjelloun, ministre de l'Education nationale, a inauguré le 14 avril à Casablanca, les locaux d'une nouvelle école régionale d'institutrices qui recevra l'année prochaine plus de 100 élèves internes et qui figurera parmi les plus modernes du Maroc.

M. Benjelloun était accompagné par M. Zeligson, architecte qui dirigea les travaux, M. Machrafi, directeur de l'Enseignement primaire, M. Laalj, représentant le gouverneur de la Province, et d'autres personnalités.

NOUVELLES GENERALES

Visites touristiques

37 professeurs français d'histoire-géographie, venant de Fès, sont arrivés à Meknès le 17 avril. Les visiteurs ont parcouru attentivement la médina, les souks et les dépendances du Palais impérial.

Une autre visite a été accomplie par 30 intellectuels portugais et 60 étudiants de la Faculté des Lettres de Madrid, invités par la Division de la Jeunesse et des Sports.

Partie de Fès le 22 avril, une délégation de l'Université de Dakar comprenant 10 élèves qui suivent un cours d'Histoire ancienne et du Moyen Age et un cours de Géographie, ont fait, accompagnés par 3 protesseurs, un voyage d'études dans le Moyen Atlas, pour compléter leur programme d'histoire et archéologie ; ils ont visité le Palais royal, le musée du Batha, le Foyer culturel de la Jeunesse et des Sports, la célèbre Bibliothèque de la Karaouine, puis ont accompli un circuit à travers les montagnes et les lacs d'Imouzzer et finalement ont été invités à une réception offerte en leur honneur à Sefrou par le Pacha Muley Hassan El Alaoui.

Le 27 avril, 21 jeunes allemands parmi lesquels 5 jeunes filles sont arrivés à Fès, invités par la Division de la Jeunesse et des Sports, pour un voyage d'études qui a duré jusqu'au 31.

Le jeune peintre tétouani Mekki Megaran, élève de l'Ecole des Beaux-Arts « San Fernando » de Madrid, a remporté le premier prix à l'exposition d'hiver de Marrakech.

Version française : Guy FRANCO.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME I

ÍNDICE DEL TOMO I

Nécrologie - Necrológica : Leopoldo TORRES BALBÁS ..... Vol. III

Articles - Artículos

ARIÉ (Rachel). — Traduction annotée et commentée des traités de *ḥisba* d'Ibn ʿAbd al-Raʾūf et de ʿUmar al Garsīfī 5, 119, 349

ARRIBAS PALAU (Mariano). — La proclamación de Mawlay Muslama en Tánger a la muerte de Mawlay al-Yazīd 215

ARRIBAS PALAU (Mariano). — Cartas de recomendación cursadas al sultán Abū Saʿīd ʿUṯmān III de Marruecos por el rey de Aragón, Fernando I, el de Antequera 387

BUTTIN (François). — Les adargues de Fès 409

CAILLÉ (Jacques). — Ambassades et missions marocaines en France 39

GUASTAVINO GALLENT (Guillermo). — De la vida militar oranesa en 1631 85

HART (David Montgomery). — Tribal and place names among the Arabo-Berbers of Northwestern Morocco 457

HUICI MIRANDA (Ambrosio). — El Rawḍ al-qirṭās y los almorávides 513

SUÁREZ (Francisco J.). — Las *myrmosa* de Marruecos 111

TARRADELL (M.). — Nuevos datos sobre la cerámica pre-romana de barniz rojo 235

Communications - Varia

BERTHÉLÉMY (A.). — La technique levalloisienne au cours du Tyrrhénien marocain 253

CAILLÉ (J.). — Les prises du raïs Omar 273

COBOS (A.). — Sobre *Acmaeoderini* de Marruecos communicados por M. A. Baudon. 285

DUBREUIL (B.). — Les pavillons des Etats musulmans 543

DURU (Raymond). — Une qasba des Aït Ouarrab 143

HOSOTTE-REYNAUD (Manon). — Quatre documents inédits touchant les relations entre la France et le Maroc (1794-1810) 549

POSAC MON (Carlos). — Datos para la arqueología musulmana de Ceuta 157

SOUVILLE (G.). — XVIe congrès préhistorique de France 291

DES VILLETTES (J.). — La collection des bijoux de la région de Taza au Musée de l'Homme 295

Comptes rendus des séances mensuelles de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines 563

Bibliographie - Bibliografía

BLAUDIN DE THÉ (Cap. Bernard). — Essai de bibliographie du Sahara français et des régions avoisinantes (G. Deverdun) ... 165

BOUSQUET (G.-H.). — Quelques remarques sur la pratique rituelle en Afrique du Nord, principalement au Maroc (Dora Bacaicoa Arnaiz) 591

CAILLÉ (Jacques). — Les accords internationaux du Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (1757-1790) (Mariano Arribas Palau) 569

CHARLES (R.). — L'âme musulmane (E. Tapiero) 177

DESPOIS (J.). — Le Djebel Amour (Algérie) (R. Raynal) 166

DJEDOU (Ahmed). — L'élevage du mouton dans la région de Bou-Saada (L. Brunot) 181

FERRÉ (Daniel). — Lexique français-marocain (L. Brunot) 182

FLAMAND (Pierre). — Les communautés israélites du Sud marocain (L. Brunot) 323

DU MÊME. — Quelques manifestations de l'esprit populaire dans les juiveries du Sud marocain (L. Brunot) 325

FLEISCH (H.). — *Majhūra, mahmūsa,* examen critique (L. Brunot) 182

DU MÊME. — L'aspect lexical de la phrase arabe classique (L. Brunot) 318

DU MÊME. — Premiers résultats d'une enquête dialectal au Liban (L. Brunot) 584

GRANJA (Fernando de la). — Origen árabe de un famoso cuento español (Dora Bacaicoa Arnaiz) 585

GUASTAVINO GALLENT (G.). — La acción española en los Archivos y Bibliotecas de la Zona Norte de Marruecos (Dora Bacaicoa Arnaiz) 167

HOPKINS (J.F.P.). — Medieval Muslim Government in Barbary, until the sixth century of the Hijra (Ambrosio Huici Miranda) 170

LEGENDRE (M.). — Survivance des mesures traditionnelles en Tunisie (J.-L. Miège) 571

LENTÍN (A.). — Supplément au dictionnaire pratique arabe-français de Marcelin Beaussier (L. Brunot) 586

LE TOURNEAU (R.). — La décadence sa'dienne et l'anarchie marocaine au XVIIe siècle (G. Deverdun) 572

MALHOMME (J.). — Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas (G. Camps) 592

Miscelánea de Estudios árabes y hebraicos (M. Arribas Palau) ... 173

NAVASCUÉS Y DE PALACIO (Jorge de). — Estudios de numismática musulmana occidental (Dora Bacaicoa Arnaiz) 322

E. PANETTA. — Vocabolario e fraseologia di Bengasi (L. Brunot) .. 183

SECO DE LUCENA PAREDES (L.). — Más rectificaciones a la historia de los últimos naṣríes. Un sultán llamado Muḥammad « El Chiquito » (M. Arribas Palau) 572

SINGER (Hans-Rudolph). — Neuarabische Texte im Dialekt der stadt Tetuan (L. Brunot) 587

DU MÊME. — Grundzüge der Morphologie des arabischen Dialektes von Tetuan (L. Brunot) 589

DU MÊME. — Neuarabische Fragewörter (L. Brunot) 590

STEIN (E.). — Histoire du Bas-Empire, de l'Etat romain à l'Etat byzantin (R. Thouvenot) 574

TARRADELL (M.). — « Lixus ». Historia de la Ciudad. Guía de las ruinas y de la Sección de Lixus del Museo Arqueológico de Tetuán (J. Maluquer de Motes) 171

TORRES FONTES (J.). — El alcade entre moros y cristianos del reino de Murcia (M. Arribas Palau) 315

TORRES FONTES (J.). — Xiquena, castillo de la frontera (M. Arribas Palau) 581

VERNET GINES (J.). — Las « Mil y una Noches » y su influencia en la novelística medieval española (M. Arribas Palau) 320

Información cultural de Marruecos - Chronique culturelle du Maroc 185, 327, 591

IMPRIMERIE DE L'AGDAL — RABAT

DERNIÈRES PUBLICATIONS — ÚLTIMAS PUBLICACIONES

des sections de recherche de la Faculté des Lettres de Rabat

de las secciones de investigación de la Facultad de Letras de Rabat

I. — PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES

LX. — DEVERDUN (G.), *Inscriptions arabes de Marrakech*. Rabat, Editions techniques nord-africaines, 1956.

LXI. — JEAN-LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, trad. A. Epaulard (2 vol.), Paris, Adrien-Maisonneuve, 1956.

LXII. — DEVERDUN (G.), MEUNIÉ (J.) et TERRASSE (H.), *Nouvelles recherches archéologiques à Marrakech*, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1957.

LXIII. — ALLOUCHE (I.S.) et REGRAGUI (A.), *Catalogue des manuscrits arabes de Rabat* (Bibliothèque générale et Archives du Maroc). Deuxième série (1921-1953). II, Rabat, Editions techniques nord-africaines, 1958.

II. — COLLECTION « HESPÉRIS »

XIV. — LAMBERT (Elie), *Histoire d'un tableau, l'Abderrahman, sultan du Maroc, de Delacroix*, Paris, Larose, 1953.

XV. — VAJDA (Georges), *Juda ben Nissim ibn Malka, philosophe juif marocain*, Paris, Larose, 1954.

III. — COLLECTION « TEXTES ARABES »

XII. — FAURE (A.), *At-Tašawwuf ilā rijāl at-taṣawwuf*. Texte d'Abū Yaʿqūb Yūsuf ibn Yaḥyā at-Tādilī, publié avec une Introduction et six index, Rabat, Ed. techniques nord-africaines, 1958.

IV. — COLLECTION « NOTES ET DOCUMENTS »

XVIII. — TRYSTRAM (J.P.), *L'ouvrier mineur au Maroc*, Paris, Larose, 1957.

XIX. — AYACHE (G.), *Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de 1860*, Rabat, Imprimerie royale, 1959 (trad. arabe de l'article paru en français dans la *Revue historique*, t. CCXX, oct.-déc., 1958).

INSTITUTO MULEY EL-HASAN

MILLÁS VALLICROSA (José María), *La ciencia geopónica entre los autores hispano-musulmanes*. Traducción árabe de ʿAbd al-Laṭīf al-Jaṭīb. Tetuán, 1957.

GUENNÚN (ʿAbd Allāh), *Dīwān del rey de Granada Yūsuf III*. Texto árabe. Tetuán, 1958.

AL-MAGRIBĪ (Ibn Saʿīd), *Kitāb basṭ al-arḍ fī-l-ṭūl wa-l-ʿarḍ* (*Libro de la extensión de la tierra en longitud y latitud*). Editado por el Dr. Juan Vernet Ginés. Texto árabe. Tetuán, 1958.

TARRADELL MATEU (Miguel), *Lixus*. Historia de la ciudad. Guía de las ruinas y de la sección de Lixus del Museo Arqueológico de Tetuán. Texto castellano. Tetuán, 1959.

DĀWUD (Muḥammad), *Historia de Tetuán*, vol. I. Texto árabe. Tetuán, 1959.

AL-TIṬWĀNĪ (Muḥammad b. Abū Bakr), *Ibn al-Jaṭīb según sus libros*, vol. II. Texto árabe. Tetuán, 1959.

SERIE « HISTORIA DE MARRUECOS »

I. — PERICOT GARCÍA (Luís), *Prehistoria*. Primera parte : *El Paleolítico y el Epipaleolítico*. Tetuán, 1953.

IV. — VERNET GINÉS (Juan), *La Islamización*. Tetuán, 1957.

V. — BOSCH VILÁ (Jacinto), *Los Almorávides*. Tetuán, 1956.

VI. — HUICI MIRANDA (Ambrosio), *Historia política del Imperio almohade* (2 vols.). Tetuán, 1956-1957.

مجلة علمية تعتني بدراسة المغرب من سائر النواحي الجغرافية والتاريخية والاجتماعية وتهتم بتاريخ الحضارة العربية المغربية بافريقيا والاندلس وتصدر ثلاث مرات في السنة .

تقوم مكتبة كلية الآداب ، بالرباط بالتبادل .

ومطبعة الأكدال – 22 شارع البيارون ، بالرباط بالبيع بالاشتراكات .